



**ENQUÊTE INSTITUTIONS SOCIALES ET
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU BURKINA
FASO (SIGI BURKINA FASO)**

Ministère de l'économie
et des finances

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



Enquête Institution sociales et Egalité Femmes- Hommes au Burkina Faso en 2018 (SIGI BURKINA FASO-2018)

Réalisé avec l'appui l'appui technique et financier de la Coopération Autrichienne pour le Développement.



COOPÉRATION
AUTRICHIENNE POUR LE
DÉVELOPPEMENT

Novembre 2020

AVANT-PROPOS

Les perspectives économiques favorables du Burkina Faso après la période de troubles sociopolitiques offrent des opportunités sans précédent pour réduire les inégalités économiques et sociales et améliorer le bien-être des citoyens. La mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissements publics dans les domaines clés du développement humain, porté par le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 vise à réduire de manière drastique la pauvreté et à améliorer les indicateurs socio-économiques.

Éliminer les institutions sociales discriminatoires que sont les lois formelles et informelles, les normes et pratiques sociales qui restreignent les droits des femmes et leur accès aux opportunités économiques, politiques et sociales est une stratégie incontournable pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, et assurer un développement durable et inclusif. L'égalité est un objectif de développement fondamental en soi, mais aussi un atout pour l'économie. Les pratiques et attitudes discriminatoires interagissent avec une variété de facteurs, tels que les différences rurales/urbaines ou d'éducation, pour restreindre les droits et opportunités des femmes, ainsi que leur contribution à l'économie nationale.

Mesurer les institutions sociales discriminatoires et identifier les angles d'attaques afin d'informer les stratégies genre et développement du gouvernement burkinabé et de la Coopération Autrichienne pour le Développement étaient les deux objectifs principaux de l'étude pays SIGI au Burkina Faso. Les données collectées et l'analyse présentées fournissent aux décideurs politiques des outils et des faits empiriques pour concevoir des politiques et des interventions sensibles au genre plus efficaces. Soutenu par la Coopération Autrichienne pour le Développement, ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), le Centre de développement de l'OCDE et le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille. Il sied également de mentionner la contribution appréciable de plusieurs structures de l'Administration centrale et déconcentrée dans la bonne conduite de cette investigation, et de saluer encore une fois la disponibilité des populations enquêtées.

C'est donc l'occasion d'adresser mes sincères remerciements et ceux de mes collaborateurs à tous les partenaires techniques et financiers, ainsi qu'à toutes les institutions qui ont toujours apporté leur appui à l'INSD pour la réalisation des différentes opérations.

L'INSD accueillerait bien volontiers toutes les remarques, critiques et suggestions que vous voudrez bien formuler pour une amélioration des éditions futures et demandes d'informations complémentaires ou spécifiques dans la limite des informations contenues dans la nouvelle base de données.

La Directrice Générale par intérim

SANE/CONGO Aïssata

Chevalier de l'Ordre du mérite de l'Economie et des finances

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	3
SOMMAIRE.....	5
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES.....	9
REMERCIEMENTS	19
CHAPITRE 0: METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	21
1 INTRODUCTION.....	21
1.1 Contexte et justification	21
1.2 Objectif général de l'enquête	21
2 METHODOLOGIE DE L'ETUDE	22
2.1 Approche qualitative.....	22
2.2 Approche quantitative.....	23
2.3 Considérations éthiques	28
3 BIBLIOGRAPHIE.....	28
CHAPITRE 1 :CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES INDIVIDUS.....	29
1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES MENAGES.....	29
1.1 Répartition des ménages par milieu de résidence.....	29
1.2 Répartition des ménages par région de résidence	29
1.3 Répartition des ménages selon la superficie des régions	30
1.4 Répartition des ménages par sexe du chef de ménage.....	30
2 CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES MEMBRES DU MENAGE	31
2.1 Répartition de la population par sexe et par milieu de résidence	31
2.2 Répartition de la population par région	32
2.3 Répartition de la population par âge	32
2.4 Répartition de la taille des ménages	33
2.5 Répartition de la population selon la possession d'acte de naissance et de pièce d'identification	34
3 RESSOURCES DES MENAGES.....	36
3.1 Répartition des principales sources de revenu des ménages	36
3.2 Distribution du revenu total des ménages par tranche.....	37
4 CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT ET ACCES AUX INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE	38
4.1 Caractéristiques du logement	38
4.2 Principales sources d'énergie utilisé par les ménages	43
4.3 Principales sources d'approvisionnement en eau de boisson.....	46
4.4 Statut d'occupation du logement.....	47
5 ACCES AUX INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE.....	49
5.1 Principaux moyens de transport pour accéder aux infrastructures sociales de base	49
5.2 Temps d'accès aux infrastructures sociales de base.....	50
CONCLUSION.....	58
CHAPITRE 2: ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI DU TEMPS	60
RÉSUMÉ	60
INTRODUCTION	62
1 SITUATION GLOBALE DU MARCHÉ DU TRAVAIL BURKINABÈ	63
1.1 Aperçu global de la main d'œuvre	63
1.2 La situation du chômage	64

1.3	Proportion de personnes sans emploi et de personnes en emploi.....	65
2	LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET METIERS PRATIQUES PAR LES INDIVIDUS.....	67
2.1	Ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes.....	68
2.2	Genre et rémunération moyenne par activité.....	69
2.3	Métier le plus occupé.....	70
3	STATISTIQUES DE L'EMPLOI.....	71
3.1	Proportion de salariés dans les emplois rémunérés.....	71
3.2	Ratio femme homme dans l'emploi rémunéré en nature.....	72
3.3	Ratio femme homme sans emploi.....	73
3.4	Raison principale de non emploi des individus.....	74
4	ARBITRAGE TRAVAIL LOISIR.....	75
4.1	Taux de participation et temps alloué aux tâches hebdomadaires.....	76
4.2	Ratio femme homme par volume horaire total travaillé (rémunéré et non rémunéré).....	78
4.3	Ratio femme homme par volume horaire alloué aux tâches rémunérées.....	79
4.4	Ratio femme homme par volume horaire alloué aux tâches non rémunérées.....	80
4.5	Appréciation des tâches hebdomadaires.....	81
5	EXPLOITATION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	83
5.1	Volume horaire affecté aux travaux domestiques.....	83
5.2	Principal poste d'occupation en termes de temps de travail.....	83
6	GENRE ET REVENU MONETAIRE.....	85
6.1	Revenu annuel moyen par actif employé.....	85
6.2	Structure de revenu et inégalités hommes / femmes.....	86
6.3	Ratio homme femme par tranche de revenu annuel moyen.....	86
6.4	Principal décideur du revenu de l'individu.....	87
	CONCLUSION.....	89
	CHAPITRE 3: DISCRIMINATIONS AU SEIN DE LA FAMILLE.....	91
	DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS.....	91
	RESUME.....	91
	INTRODUCTION.....	93
1	MARIAGE.....	93
2	POLYGAMIE.....	93
3	DIVORCE.....	95
4	LES FORMES DE MARIAGE/UNION.....	95
5	DOT OU « PRIX DE LA MARIEE ».....	99
6	MARIAGE/UNION PRECOCE.....	105
7	SORCELLERIE ET STERILITE.....	106
7.1	Opinion sur la sorcellerie.....	106
7.2	OPINION SUR LA STERILITE.....	107
8	DROITS A L'HERITAGE DES BIENS FONCIERS ET NON FONCIERS.....	110
9	AUTORITE PARENTALE.....	115
10	ROLE ASSOCIE AU GENRE.....	120
	CONCLUSION.....	123
	CHAPITRE 4: ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET MORALE.....	125
	INTRODUCTION.....	125
1	LES VIOLENCES A CARACTERE SEXISTE.....	125

1.1	Violences domestiques.....	125
1.2	Les violences physiques.....	127
1.3	Les violences économiques.....	132
1.4	Les violences sexuelles.....	133
1.5	Les violences morales/psychologiques	137
2	PERCEPTION SUR L'AUTONOMIE REPRODUCTIVE ET L'EDUCATION SEXUELLE.....	140
2.1	Opinion des individus sur l'éducation sexuelle et reproductive des filles et des garçons	140
2.2	Éducation sexuelle et reproductive	142
3	PERCEPTION SUR L'AGE AUQUEL UNE FILLE ET UN GARÇON PEUVENT AVOIR LEUR PREMIER ENFANT	142
4	PERCEPTIONS ET PRATIQUES PAR RAPPORT AU POUVOIR DE DECISION DANS LE COUPLE 143	
4.1	Pouvoir de décision par rapport à l'utilisation de la contraception.....	144
4.2	Pouvoir de décision par rapport à l'espacement des naissances.....	144
4.3	Pouvoir de décision par rapport au nombre d'enfants désirés	145
5	PRISE DE DECISION PAR RAPPORT AUX SOINS DE SANTE.....	147
5.1	Soins de santé des hommes adultes (24 ans et plus)	147
5.2	Soins de santé des femmes adultes (24 ans et plus)	148
5.3	Soins de santé de l'enquêté	148
6	AVIS SUR LES AFFIRMATIONS SUR LA SEXUALITE, LA REPRODUCTION ET LA RESPONSABILITE DU CONJOINT (E) A L'EGARD DES HOMMES ET DES FEMMES	148
6.1	Affirmations à l'égard des hommes.....	148
6.2	Affirmations à l'égard des femmes.....	149
7	LES INTERRUPTIONS DE GROSSESSE	150
8	CONTRACEPTION	151
8.1	L'usage de la contraception.....	151
8.2	Types de méthodes contraceptives	152
8.3	Lieux de procuration des contraceptifs.....	153
9	EXCISION.....	153
9.1	Pratique de l'excision	153
9.2	Opinion sur la pratique de l'excision	155
9.3	Opinion des hommes sur la femme excisée.....	157
	CHAPITRE 5: PREFERENCE POUR LES GARCONS	159
	Résumé	159
	INTRODUCTION	159
1	NOMBRE D'ENFANTS DES ADULTES.....	159
2	PRESEANCE POUR LES GARÇONS.....	165
	CONCLUSION.....	170
	CHAPITRE 6: ACCES RESTREINT AUX RESSOURCES ET AUX BIENS.....	171
	Résumé	171
	Introduction.....	173
1	PERCEPTION DE L'ACCESSIBILITE DES FEMMES ET DES HOMMES A LA PROPRIETE ET AU POUVOIR DE DECISION	173
1.1	Perception de l'égalité dans l'accès à la propriété.....	173
1.2	Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision	182
1.3	Connaissance sur l'existence d'une loi garantissant les mêmes droits d'accès à la propriété aux femmes et aux hommes.....	195

1.4	Perception générale sur la facilité d'accès entre les femmes et les hommes à certains biens et services	196
1.5	Accessibilité aux services financiers et possession de compte bancaire	207
2	POSSESSION D'ARTICLES	211
3	POSSESSION DE PARCELLES AGRICOLES	215
4	POSSESSION DU CHEPTEL.....	215
5	POSSESSION D'ENTREPRISES FAMILIALES NON AGRICOLE (EFNA)	218
6	POSSESSION D'AUTRES BIENS IMMOBILIERS	220
	CONCLUSION	221
	CHAPITRE 7: ATTEINTES AUX LIBERTES CIVILES.....	222
	Résumé.....	222
	INTRODUCTION	222
	Résultats	223
1	LIBERTÉ DE DÉNONCIATION EN PUBLIC	223
1.1	Liberté d'accès à la sphère politique.....	224
1.2	Liberté d'accès à l'espace public	224
1.3	Égalité d'accès aux instances judiciaires formelles et informelles.....	225
1.4	Pouvoir de décisions au sein des ménages	226
2	Opinions des individus sur les libertés civiles	230
2.1	Capacités des femmes à diriger	230
	CONCLUSION	233
	BIBLIOGRAPHIE	235
	ANNEXES.....	237

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES

Tableau 0-1. Répartition de l'échantillon par région et milieu de résidence	25
Tableau 1.2-1 : Âges moyen et médian par sexe et par milieu de résidence	32
Tableau 5-1 : Aperçu global de la main d'œuvre.....	63
Tableau 5-2 : Aperçu global du chômage	65
Tableau 5-3 : Proportion de personnes en emploi	66
Tableau 5-4 : Activités économiques les plus pratiquées.....	67
Tableau 5-5 : Proportion d'individus des deux sexes par activité.....	68
Tableau 5-6 : Proportion d'individus des deux sexes par activité.....	68
Tableau 5-7 : Les métiers les plus occupés par les individus des deux sexes	70
Tableau 5-8 : Ratio homme femme dans l'emploi salarié.....	72
Tableau 5-9 : Ratio femme homme dans l'emploi rémunéré en nature.....	72
Tableau 5-11 : Classification fonctionnelle des tâches journalières	75
Tableau 5-12 : Participation et Temps moyen, médian alloué aux tâches élémentaires.....	76
Tableau 5-13 : Participation et Temps moyen, médian alloué au travail, au loisir et au repos selon le genre	78
Tableau 5-14 : Genre et tâches effectuées.....	82
Tableau 5-15 : Principal poste d'occupation des hommes et des femmes en termes de temps de travail ...	84
Tableau 5-16 : Principal décideur du revenu de l'individu	87
Tableau 3.1 : REPARTION DU STATUT MARITAL SELON LE SEXE, MILIEU DE RESIDENCE ET REGION	94
Tableau 3.2 : Opinion sur le fait que le conjoint doit avoir l'accord de sa (ses) première (s) conjointe (s) pour prendre une autre épouse selon le sexe, le milieu de résidence et la région	94
Tableau 3.3 : Perception du lito dans la communauté selon certaines caractéristiques sociodémographiques	95
Tableau 3.4: Pratique du sororat dans la communauté selon certaines caractéristiques sociodémographiques	96
Tableau 3.5: Pratique du lévirat dans la communauté selon certaines caractéristiques sociodémographiques	97
Tableau 3.6 : Formes de mariage.....	98
Tableau 3.7 : Prévalence de la dot selon certaines caractéristiques sociodémographique	99
Tableau 3.8 : Prise de décision pour la dot selon certaines caractéristiques sociodémographique	99
Tableau 3.9 : Dans la pratique, dans la communauté, celui qui prend généralement les décisions pour la dot de la mariée.....	100
Tableau 3.10 : Opinion sur qui doit payer la dot de la mariée.....	101
Tableau 3.12 : Acteur du paiement de la dot	102
Tableau 3.13 : Opinion sur le fait que versement d'une dot, qu'elle soit en espèces, en nature ou sous d'autres formes, est indispensable à la célébration du mariage.....	102
Tableau 3.14 : Opinion sur le fait le paiement de la dot fait de la femme la propriété du mari	103
Tableau 3.15 : Opinion sur le fait que le paiement de la dot donne un statut à la mariée.....	104
Tableau 3.16 : Proportion des personnes connaissant l'existence de la loi fixant l'âge minimum légal du mariage des filles et des garçons	105
Tableau 3.17 : Mariage/union précoce selon certaines caractéristiques socio-économiques et par sexe... ..	106
Tableau 3. 18: Opinion sur le fait qu'un homme soupçonné de sorcellerie (mangeur d'âmes) doit être répudié ou chassé de la communauté.....	106
Tableau 3.19 : Opinion sur le fait qu'une femme soupçonnée de sorcellerie (mangeuse d'âmes) doit être répudié ou chassé de la communauté	107
Tableau 3.20 : Opinion sur l'affirmation « un mari doit répudier sa femme si elle est stérile »	108
Tableau 3.21 : Opinion sur l'affirmation « la femme doit quitter son mari s'il est stérile »	109
Tableau 3.22 : Proportion des personnes qui pensent que les veuves et les veufs ont les mêmes droits ..	110
TABLEAU 3.23 : Opinion sur la prise de décision sur l'éducation dans la pratique selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....	116
TABLEAU 3.24 : Opinion sur la prise de décision sur la santé dans la pratique selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....	117
Tableau 3.25 : Les avis et les pratiques sur le pouvoir de décision dans cadre du mariage d'une fille	119
Tableau 3.26 : Opinion par sexe, par région et par milieu de résidence sur le fait que le rôle de l'homme est de l'homme est de subvenir aux besoins financiers de la famille.....	121
Tableau 1-1: Proportion (%) des individus de 15 ans et plus ayant subi une violence quelconque par région et par milieu selon le sexe de la victime.....	126
Tableau 1-1: Proportions (%) des individus de 15 ans et plus ayant commis une violence domestique contre le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de l'agresseur	127

Tableau 1-1: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant subi une violence physique par le conjoint/partenaire selon le sexe de la victime.....	128
Tableau 1-1: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant commis une violence physique contre leur conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de l'agresseur.....	129
Tableau 1-1: Proportion des individus qui pensent qu'un homme a le droit d'agresser physiquement sa partenaire pour des raisons diverses selon le sexe.....	130
Tableau 1-2: Proportion des individus qui pensent qu'une femme a le droit d'agresser physiquement son partenaire pour des raisons diverses selon le sexe.....	130
Tableau 1-1: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant subi une violence économique du conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de la victime.....	132
Tableau 1-2: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant faite une violence économique contre le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de l'agresseur.....	133
Tableau 1-1: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant eu des rapports sexuels forcés avec le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de la victime.....	134
Tableau 1-2: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant forcé le conjoint/partenaire selon le sexe de l'agresseur.....	134
Tableau 1-3 : Proportion (%) des personnes ayant subi un harcèlement sexuel par région et par milieu de résidence selon le sexe de la victime.....	135
Tableau 1-4: Proportion (%) des personnes ayant subi un attouchement par région et par milieu de résidence selon le sexe de la victime.....	136
Tableau 1-5: Proportion (%) des personnes connaissant l'existence de la loi sur le viol par région et par milieu de résidence selon le sexe.....	137
Tableau 1-1: Proportion (%) des personnes ayant subi des violences morales par région et par milieu de résidence selon le sexe de la victime.....	138
Tableau 1-2: Proportion (%) des personnes ayant fait des violences morales à leur partenaire par région et par milieu de résidence selon le sexe de l'agresseur.....	138
Tableau 1-1: Proportion (%) des victimes de violence ayant recherché de l'aide par région et par milieu de résidence selon le sexe.....	139
Tableau 1-2: Répartition des victimes de violences par personnes (premier recours) auprès de qui elles ont recherché de l'aide selon le sexe de la victime.....	140
Tableau 2-2: Proportion de personnes qui pensent que les filles et garçons doivent recevoir une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations et média selon le milieu de résidence.....	141
Tableau 3-1: Age auquel une fille /un garçon peut voir son premier enfant selon le sexe, la région et le milieu de résidence.....	143
Tableau 4-1: Perceptions et pratiques des individus pour les prises de décision sur la contraception selon le sexe.....	144
Tableau 4-1: Perceptions et pratiques des individus pour les prises de décision sur l'espacement des naissances selon le sexe.....	145
Tableau 5-1: Proportion des individus selon la prise de décision sur les soins de santé à procurer à un homme adulte selon le sexe.....	147
Tableau 5-1: Proportion des individus selon la prise de décision sur les soins de santé à procurer à une femme adulte selon le sexe.....	148
Tableau 5.3-1: Proportion des individus selon la prise de décision sur leurs propres soins de santé selon le sexe.....	148
Tableau 5-1: Proportion des individus par rapport à certaines affirmations sur les hommes.....	149
Tableau 6-1: Proportion des individus par rapport à certaines affirmations sur les femmes.....	150
Tableau 7-1: Méthodes utilisées pour l'interruption de grossesse.....	151
Tableau 8-1: Désir d'avoir un enfant selon la région et les régions administratives.....	151
Tableau 8-2: Utilisation de la contraception selon le milieu.....	151
Tableau 8-3: Décision de l'utilisation de la contraception selon le milieu de résidence.....	152
Tableau 9-1: Opinion des hommes sur les femmes excisées.....	157
Tableau 5.13 : Avis des répondants sur la liberté des filles de choisir leur filière.....	166
Tableau 5.2 : Avis des répondants sur la liberté des garçons de choisir leur filière.....	167
Tableau 5.2 : Avis sur la pratique/affirmation selon laquelle « Participer aux tâches domestiques fait partie de l'éducation des filles ».....	167
Tableau 5.2 : Avis sur la pratique/affirmation selon laquelle « Participer aux tâches domestiques fait partie de l'éducation des garçons ».....	168
Tableau 5.3 : Avis des répondants sur la participation des garçons à certaines activités.....	169
Tableau 5.3 : Avis des répondants sur la participation des filles à certaines activités.....	169
Tableau 6.3. Pourcentage de personnes qui pensent que les femmes ne peuvent fréquenter seules certains endroits publics.....	225

Graphique 1.1: Distribution des ménages selon le milieu de résidence (%).....	29
Graphique 1.2: Distribution des ménages selon la région de résidence (%)	30
Graphique 1.3: Distribution des ménages selon la densité (ménages/superficie) des régions de résidence (%) - (Hors région du Centre)	30
Graphique 1.4: Distribution des ménages selon le sexe du chef de ménage (%).....	31
Graphique 1.5: Distribution de la population selon le milieu de résidence et le genre (%).....	31
Graphique 1.6: Distribution de la population selon la région de résidence (%)	32
Graphique 1.7 : Pyramide des âges de la population.....	33
Graphique 1.8 : Distribution de la taille des ménages selon le sexe du chef de ménage (%).....	34
Graphique 1.9 : Distribution du taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif selon le genre (%).....	35
Graphique 1.10 : Distribution du taux de possession de pièce d'identification selon le milieu et la région de résidence (%).....	36
Graphique 1.12 : Distribution du revenu total des ménages selon le genre du chef de ménage (%)	37
Graphique 1.13 : Distribution de la zone de résidence selon le sexe du chef de ménage (%).....	38
Graphique 1.14 : Distribution de la promiscuité selon le milieu et la région de résidence (%)	40
Graphique 1.15 : Distribution de la promiscuité selon le sexe du chef de ménage (%)	40
Graphique 1.16 : Distribution de la précarité des matériaux du mur selon le milieu et la région de résidence (%).....	41
Graphique 1.17 : Distribution de la précarité des matériaux du mur selon le sexe du chef de ménage (%)..	41
Graphique 1.18 : Distribution de la nature du toit du bâtiment principal selon le sexe du chef de ménage (%)	42
Graphique 1.19 : Distribution de la nature du sol du bâtiment principal selon le sexe du chef de ménage (%)	43
Graphique 1.20 : Distribution des deux principaux modes d'éclairage selon la région (%).....	43
Graphique 1.21 : Distribution des trois principaux modes d'éclairage selon le sexe du chef de ménage (%)	44
Graphique 1.22 : Distribution de l'utilisation des combustibles solides selon le milieu et la région de résidence (%).....	45
Graphique 1.23 : Distribution de l'utilisation des combustibles solides selon le sexe du chef de ménage (%)	45
Graphique 1.24 : Distribution du taux d'accès à l'eau potable par milieu et région de résidence (%)	46
Graphique 1.25 : Distribution du taux d'accès à l'eau potable par sexe du chef de ménage (%).....	47
Graphique 1.27 : Distribution de la propriété du logement selon sexe du chef de ménage (%)	47
Graphique 1.27 : Distribution du mode d'acquisition du logement (%).....	48
Graphique 1.28 : Distribution du mode d'acquisition du logement selon le sexe du chef de ménage (%).....	49
Graphique 1.29 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau selon le sexe du chef de ménage (%).....	50
Graphique 1.30 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau potable selon le milieu et la région de résidence (%).....	51
Graphique 1.32 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau potable selon le sexe du chef de ménage (%)	51
Graphique 1.32 : Distribution de l'accès des ménages à une école primaire selon le milieu et la région de résidence (%).....	52
Graphique 1.33 : Distribution de l'accès des ménages à une école primaire selon le sexe du chef de ménage (%).....	53
Graphique 1.35 : Distribution de l'accès des ménages à une école secondaire selon le milieu et la région de résidence (%).....	53
Graphique 1.36 : Distribution de l'accès des ménages à une école secondaire selon le sexe du chef de ménage (%)	54
Graphique 1.36 : Distribution de l'accès des ménages à une formation sanitaire selon le milieu et la région de résidence (%).....	54
Graphique 1.37 : Distribution de l'accès des ménages à une formation sanitaire selon le sexe du chef de ménage (%)	55
Graphique 1.38 : Distribution de l'accès des ménages à un service d'état civil selon le milieu et la région de résidence (%).....	56
Graphique 1.39 : Distribution de l'accès des ménages à un service d'état civil selon le sexe du chef de ménage (%)	56
Graphique 1 : Rémunération moyenne par activité effectuée chez les hommes.....	69
Graphique 2 : Rémunération moyenne par activité effectuée chez les femmes.....	70
Graphique 3 : Ratio homme femme sans emploi selon le milieu de résidence	73
Graphique 4 : Ratio homme femme sans emploi selon l'âge des individus.....	74
Tableau 5-10 : non emploi des femmes imputable au désaccord de leur époux.....	74
Graphique 5 : Ratio homme femme par volume horaire hebdomadaire total de travail	79

Graphique 6 : Ratio homme femme par volume horaire hebdomadaire affecté aux tâches rémunérées	79
Graphique 7 : Ratio homme femme par volume alloué aux tâches non rémunérées	80
Graphique 8 : Volume horaire affecté aux tâches ménagères selon le sexe et l'âge	83
Graphique 9 : Revenu annuel moyen par actif employé.....	85
Graphique 10 : Dispersion du revenu total entre hommes et femmes	86
Graphique 11 : Ratio homme femme par tranche de revenu annuel	87
Graphique : 3.1 : Proportion des individus qui pensent que la femme doit quitter son mari s'il est stérile selon la région	108
Graphique 3.2: Égalité des veuves et des veufs quant à l'héritage	111
Graphique 3.3 : Proportion de personnes connaissant l'existence de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux veuves et aux veufs.....	112
Graphique 3.6 : Proportion de personnes connaissant l'existence de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux filles et aux fils.....	115
Graphique 3.13 : Prise de décision par rapport au mariage des filles.....	119
Graphique 1 : Proportion (%) des personnes ayant subi une violence au cours des 12 derniers mois	126
Graphique 2: Proportion (%) des personnes ayant subi une violence au cours de la vie	126
Graphique 3: Proportions des personnes victimes de violences physiques causées par le conjoint/partenaire selon le sexe.....	128
Graphique 4: Proportion (%) de personnes ayant reçu une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations et média selon le sexe.....	142
Graphique 5: Perceptions des individus selon les prises de décision sur la contraception.....	144
Graphique 6: Pratiques des individus selon les prises de décision sur la contraception	144
Graphique 7: Perception des individus selon les prises de décision sur l'espacement des naissances.....	145
Graphique 8: Pratiques des individus selon les prises de décision sur l'espacement des naissances.....	145
Graphique 11: Utilisation des méthodes de contraception selon les régions administratives	152
Graphique 12: Lieux de procuration des méthodes contraceptives	153
Graphique 13: Répartition des femmes excisées selon le type d'auteur.....	154
Graphique 14: Répartition des femmes excisées selon la personne ayant pris la décision de l'excision	155
Graphique 15: Répartition des femmes excisées selon la complication après l'excision	155
Graphique 16: Répartition des individus de 15 ans ou plus selon leur degré d'approbation sur le fait que l'excision est exigée par la religion	156
Graphique 5.1 : Proportion des individus qui ont un enfant biologique selon le sexe du répondant.....	159
Graphique 5.2 : Proportion des répondants qui ont un enfant biologique par région administrative et par milieu de résidence	160
Graphique 5.3 : Proportion des individus qui déclarent être marié au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la conception de ce dernier par région administrative, milieu de résidence et selon le sexe du répondant	160
Graphique 5.4 : Proportion des individus qui déclarent être marié au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la naissance de ce dernier par région administrative, milieu de résidence et selon le sexe du répondant.	161
Graphique 5.6 : Répartition des répondants selon le sexe du premier enfant.....	161
Graphique 5.5 : Répartition des répondants selon le sexe du dernier enfant.....	162
Graphique 5.7 : Préférence des répondants pour le sexe de leur premier enfant	162
Graphique 5.10 : Répartition des individus selon le nombre de garçons désirée par sexe des répondants, selon le milieu de résidence et la région administrative	163
Graphique 5.11 : Répartition des individus selon le nombre de filles désirées par sexe des répondants, selon le milieu de résidence et la région administrative.....	164
Graphique 5.8 : L'âge à la naissance du premier enfant selon le sexe du répondant.	164
Graphique 5.9 : L'âge moyen des répondants à la naissance de leur premier enfant	165
Graphique 5.10 : Privilège de l'éducation scolaire des garçons par rapport aux filles.	165
Graphique 5.12 : Proportion des répondants sur le fait que les garçons et les filles devraient avoir le même nombre d'heure de travail scolaire à la maison.....	166
Graphique 6-1 : Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement selon la région.	173
Graphique 6-2: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement selon le milieu de résidence.....	174
Graphique 6-3: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement selon le niveau d'instruction	174
Graphique 6-4: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel de transport selon la région	175
Graphique 6-5: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel de transport selon la région	175
Graphique 6-6: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel de transport selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction.....	176

Graphique 6-7: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel électronique selon la région	176
Graphique 6-8: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au cheptel selon la région	177
Graphique 6-9: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au cheptel selon le niveau d'instruction.	177
Graphique 6-10: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux semences et fertilisants agricoles selon la région.....	178
Graphique 6-11: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux semences et fertilisants agricoles selon le milieu de résidence	178
Graphique 6-12: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux matériels agricoles selon le milieu de résidence	179
Graphique 6-13: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux matériels agricoles selon le milieu de résidence	179
Graphique 6-14: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux équipements ménagers selon la région	180
Graphique 6-15: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux terres agricoles selon la région	180
Graphique 6-16: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux terres agricoles selon les groupes d'âges	181
Graphique 6-17: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux terres agricoles selon le sexe.....	181
Graphique 6-18: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux services financiers selon la région	182
Graphique 6-19: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux services financiers selon le milieu de résidence	182
Graphique 6-20: proportion d'adhésion à l'affirmation selon le sexe des répondants.....	183
Graphique 6-21: Proportion des individus qui sont d'accord selon le lieu de résidence	183
Graphique 6-22: Proportion des individus qui sont d'accord selon la région de résidence	184
Graphique 6-23: Proportion des individus qui sont d'accord selon le niveau d'instruction	184
Graphique 6-24: proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité dans le pouvoir de gestion du matériel de transport par région.....	185
Graphique 6-25: proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité dans le pouvoir de gestion du matériel de transport par niveau d'instruction et par milieu de résidence.....	185
Graphique 6-26: proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité dans le pouvoir de gestion du matériel électronique par niveau d'instruction et par milieu de résidence.....	186
Graphique 6-27: proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité dans le pouvoir de gestion du matériel électronique par région de résidence.....	186
Graphique 6-28: proportion des personnes qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion du cheptel par milieu de résidence et par niveau d'instruction.....	187
Graphique 6-29: proportion des personnes qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion du cheptel selon les régions.....	187
Graphique 6-31: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des semences et fertilisants agricoles par région de résidence	188
Graphique 6-32: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion du matériel agricole par région de résidence	189
Graphique 6-33: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion du matériel agricole par milieu de résidence et par niveau d'instruction	189
Graphique 6-34: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des équipements ménagers par milieu de résidence	190
Graphique 6-35: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des équipements ménagers par région de résidence.....	190
Graphique 6-36: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des terres agricoles par milieu de résidence et par niveau d'instruction	191
Graphique 6-37: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision dans la gestion des terres agricoles selon les régions de résidence.....	191
Graphique 6-38: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision dans la gestion des services financiers selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction	192
Graphique 6-39: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision dans la gestion des services financiers selon les régions de résidence.....	192

Graphique 6-40: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision en matière de création d'entreprise selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction	193
Graphique 6-41: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision en matière de création d'entreprise selon la région de résidence	194
Graphique 6-42: les proportions des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison selon la région de résidence	194
Graphique 6-43: les proportions des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison selon le niveau d'éducation et le milieu de résidence.....	195
Graphique 6-44: Proportion des individus ayant connaissance des lois sur les droits d'accès à la propriété aux femmes et aux hommes selon le sexe et le milieu de résidence.....	195
Graphique 6-45 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans votre localité selon la région	196
Graphique 6-46: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans votre localité selon le niveau d'instruction	197
Graphique 6-47 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit.....	198
Graphique 6-48: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit selon le niveau d'instruction	198
Graphique 6-49: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit selon le groupe d'âge.....	199
Graphique 6-50: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise selon la région	199
Graphique 6-51: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise selon le niveau d'instruction	200
Graphique 6-52: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit selon le groupe d'âge.....	200
Graphique 6-53: Proportion des individus qui pensent qu'une femme peut gérer une entreprise aussi bien qu'un homme selon la région	201
Graphique 6-54: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile de travailler sous les ordres d'une femme que sous les ordres des hommes selon la région.....	201
Graphique 6-55: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre selon la région	202
Graphique 6-56: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre selon le niveau d'instruction	203
Graphique 6-57: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux selon la région.....	204
Graphique 6-58: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux selon le niveau d'instruction	204
Graphique 6-59: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation selon la région.....	205
Graphique 6-60: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation selon le niveau d'instruction.....	205
Graphique 6-61: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié selon la région	206
Graphique 6-62: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié selon le niveau d'instruction.....	206
Graphique 6-63: Proportion des individus ayant un compte dans une banque ou une IMF selon le sexe, le milieu de résidence et le groupe d'âges	207
Graphique 6-64: Proportion des individus ayant un compte dans une banque ou une IMF selon le niveau d'instruction	207
Graphique 6-65: Proportion des individus ayant un compte dans une caisse d'épargne ou la poste par région.	208
Graphique 6-66: Proportion des individus ayant un compte dans une caisse d'épargne ou la poste selon le sexe et le milieu de résidence	208
Graphique 6-67: Proportion des individus ayant un compte dans une caisse d'épargne ou la poste selon le niveau d'éducation	209
Graphique 6-68: Proportion des individus ayant un compte dans une banque classique selon le sexe et le milieu de résidence	209
Graphique 6-69: Proportion des individus ayant un compte dans une banque classique selon le niveau d'éducation	210

Graphique 6-70: Proportion des individus ayant demandé un crédit au cours des 12 derniers mois selon le sexe le milieu de résidence	210
Graphique 6-71: Proportion des individus ayant demandé et obtenu un crédit au cours des 12 derniers mois selon la région	211
Graphique 6-72: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable selon la région de résidence	211
Graphique 6-73: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable selon le niveau d'instruction	212
Graphique 6-74: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un ordinateur selon le niveau d'instruction	212
Graphique 6-75: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo selon la région de résidence	213
Graphique 6-76: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo selon le niveau d'instruction	213
Graphique 6-77: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter selon la région de résidence.....	214
Graphique 6-78: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter selon le niveau d'instruction.....	214
Graphique 6-79: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une parcelle agricole selon la région et le milieu de résidence	215
Graphique 6-80 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des bœufs selon la région et le milieu de résidence.....	216
Graphique 6-81 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des chèvres selon la région et le milieu de résidence	216
Graphique 6-82 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des moutons selon la région et le milieu de résidence	217
Graphique 6-83 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux selon la région et le milieu de résidence	218
Graphique 6-84 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux selon le milieu de résidence	218
Graphique 6-85: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur famille possède une entreprise familiale non agricole selon la région et le milieu de résidence	219
Graphique 6.1. Opinions sur la possibilité qu'ont les femmes et les hommes de dénoncer publiquement la mauvaise conduite des autorités/élus.....	223
Graphique 6.2. Opinions sur la possibilité que les femmes et les hommes ont de militer dans un parti politique de leur choix	224
Graphique 6.3. Niveau d'utilisation des instances judiciaires pour régler leurs conflits.....	226
Graphique 6.4. Opinions sur les prises de décisions concernant les dépenses quotidiennes du ménage ..	226
Graphique 6.5. Pratiques sur les prises de décisions concernant les dépenses quotidiennes du ménage .	227
Graphique 6.6 Opinions sur les prises de décisions concernant les dépenses d'investissement du ménage	228
Graphique 6.7. Opinions sur les prises de décisions concernant les dépenses d'investissement du ménage	228
Graphique 6.8. Opinions sur les prises de décisions concernant les visites de famille.....	229
Graphique 6.9. Opinions sur les prises de décisions concernant l'exercice d'un emploi	230
Graphique 6.10. Pourcentage de femmes et hommes qui sont d'accord sur les capacités des femmes à assurer certaines responsabilités politiques.....	231
Graphique 6.11. Pourcentage de personnes qui sont d'accord qu'une femme doit suivre la religion de son mari	232
Graphique 6.12. Opinions des femmes et des hommes sur les libertés de mouvement.....	233
Graphique 6.13. Opinions des femmes et des hommes sur les libertés d'exercice d'un emploi salarié	233
Tableau 6-1 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au logement entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.	237
Tableau 6-2 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au matériel de transport entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.	238
Tableau 6-3 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au matériel électronique entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.	239
Tableau 6-4 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au cheptel entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.	240
Tableau 6-5 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au semence et fertilisant agricoles entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.....	241

Tableau 6-6 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au matériel agricole entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.....	242
Tableau 6-7 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès aux équipements ménagers entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.	243
Tableau 6-8 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès aux terres agricoles entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.....	244
Tableau 6-9 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès aux services financiers entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.	245
Tableau 6-10 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le logement selon certaines caractéristiques démographiques	246
Tableau 6-11 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le matériel de transport selon certaines caractéristiques démographiques.....	247
Tableau 6-12 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le matériel électronique selon certaines caractéristiques démographiques	248
Tableau 6-13 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le cheptel selon certaines caractéristiques démographiques	249
Tableau 6-14 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur les semences et fertilisants agricoles selon certaines caractéristiques démographiques ...	250
Tableau 6-15 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le matériel agricole selon certaines caractéristiques démographiques	251
Tableau 6-16 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur les équipements ménagers selon certaines caractéristiques démographiques	252
Tableau 6-17 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur les terres agricoles selon certaines caractéristiques démographiques	253
Tableau 6-18 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur les services financiers selon certaines caractéristiques démographiques	254
Tableau 6-19 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision dans la création d'entreprise selon certaines caractéristiques démographiques	255
Tableau 6-20 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison selon certaines caractéristiques démographiques.....	256
Tableau 6-21 : Proportion des individus qui pensent qu'il existe une loi garantissant les mêmes droits d'accès à la propriété aux hommes et aux femmes selon certaines caractéristiques démographiques.....	257
Tableau 6-22 : Proportion des individus qui possède un compte dans une banque ou une institution de micro-finance selon certaines caractéristiques démographiques.....	258
Tableau 6-23 : Proportion des individus qui possède un compte dans une caisse d'épargne ou à la poste selon certaines caractéristiques démographiques	259
Tableau 6-24 : Proportion des individus qui possède un compte dans une caisse d'épargne ou à la poste selon certaines caractéristiques démographiques	260
Tableau 6-25 : Proportion des individus qui ont demandé un crédit au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques démographiques.....	261
Tableau 6-26 : Proportion des individus qui ont demandé un crédit au cours des 12 derniers mois et qui l'ont obtenu selon certaines caractéristiques démographiques.....	262
Tableau 6-27 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'ils accepteraient que leur conjoint/partenaire soit chef d'entreprise selon certaines caractéristiques démographiques.....	263
Tableau 6-28 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans leur localité selon certaines caractéristiques démographiques	264
Tableau 6-29 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit selon certaines caractéristiques démographiques	265
Tableau 6-30 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise selon certaines caractéristiques démographiques	266
Tableau 6-31 : Proportion des individus qui pensent qu'une femme peut gérer une entreprise aussi bien qu'un homme selon certaines caractéristiques démographiques	267
Tableau 6-32 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile de travailler sous ordres d'une femme que sous les ordres d'un homme selon certaines caractéristiques démographiques	268
Tableau 6-33 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre selon certaines caractéristiques démographiques.....	269
Tableau 6-34 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux selon certaines caractéristiques démographiques.....	270
Tableau 6-35 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation selon certaines caractéristiques démographiques.....	271

Tableau 6-36 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder de trouver un emploi salarié selon certaines caractéristiques démographiques	272
Tableau 6-37 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable selon certaines caractéristiques démographiques	273
Tableau 6-38 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo selon certaines caractéristiques démographiques	274
Tableau 6-39 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter selon certaines caractéristiques démographiques	275
Tableau 6-40 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un ordinateur selon le sexe et le milieu de résidence	276
Tableau 6-41 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une voiture selon le sexe et le milieu de résidence	276
Tableau 6-42 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une parcelle agricole selon certaines caractéristiques démographiques	277
Tableau 6-43 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant est propriétaire selon certaines caractéristiques démographiques	278
Tableau 6-44 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant dispose d'une propriété privée selon certaines caractéristiques démographiques	279
Tableau 6-45 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant est propriétaire et dispose du droit de vente selon certaines caractéristiques démographiques	280
Tableau 6-46 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant est propriétaire et dispose du droit d'usage comme garantie selon certaines caractéristiques démographiques	280
Tableau 6-47 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant est propriétaire et dispose du droit de location selon certaines caractéristiques démographiques	281
Tableau 6-48 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des bœufs selon certaines caractéristiques démographiques	282
Tableau 6-49 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des ânes selon certaines caractéristiques démographiques	283
Tableau 6-50 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des cochons selon certaines caractéristiques démographiques	283
Tableau 6-51 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des chèvres selon certaines caractéristiques démographiques	284
Tableau 6-52 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des moutons selon certaines caractéristiques démographiques	285
Tableau 6-53 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux selon certaines caractéristiques démographiques	286
Tableau 6-54 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède autres volailles selon certaines caractéristiques démographiques	287
Tableau 6-55 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une entreprise familiale non agricole selon certaines caractéristiques démographiques	288
Tableau 6-56 : Proportion des entreprises familiales non agricole dont le répondant est propriétaire selon certaines caractéristiques démographiques	289
Tableau 6-57 : Proportion des entreprises familiales non agricole dont le répondant est propriétaire et dispose d'une propriété privée selon certaines caractéristiques démographiques	290
Tableau 6-58 : Proportion des entreprises familiales non agricole dont le répondant est propriétaire et dispose du droit de vente selon certaines caractéristiques démographiques	291
Tableau 6-59 : Proportion des entreprises familiales non agricole dont le répondant est propriétaire et dispose du droit d'usage comme garantie selon certaines caractéristiques démographiques	292
Tableau 6-60 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire selon certaines caractéristiques démographiques	293
Tableau 6-61 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire et dispose d'une propriété privée selon certaines caractéristiques démographiques	294
Tableau 6-62 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire et dispose d'un titre propriété selon certaines caractéristiques démographiques	295
Tableau 6-63 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire et dispose d'un droit de vente selon certaines caractéristiques démographiques	295
Tableau 6-64 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire et dispose d'un droit d'usage comme garantie selon certaines caractéristiques démographiques	296

REMERCIEMENTS

Ce rapport d'enquête sur « Institutions Sociales et Égalité femmes-hommes au Burkina Faso » (SIGI Burkina Faso) a été préparé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie et plus particulièrement par , Pr. Baya Banza ; : Aïssata Sané /Congo ; Lucien Belemkoabga, Gafarou Nignan Didier Kambou , Sibi Guissou , Feu Mathieu Ouédraogo, Baguinébié Bazongo, Hélène Zida/Bangré, Herve Guené , Dramane Sermé, Harouna Sow, Andre Bakouan, Oumarou Diallo, Abdou Karim Sam, Lydie S. Zongo/Ouédraogo, Zakaria Ouédraogo, Zakaria Koncobo, Paul Tiendrebéogo).

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie voudrait remercier, Julie Rose Ouédraogo et Christiane Toé pour leur travail préparatoire fructueux, Jocelyne Vokouma pour s'être investie dans l'enquête qualitative. L'INSD souhaite indiquer que le projet n'aurait pas vu le jour sans le soutien de Mme Nestorine Sangaré et Mme Bibiane Ouédraogo Boni, anciennes ministres de la promotion de la femme, de René Tassebedo, ancien DGESS et des collaborateurs actuels du Minist7re de la femme de la solidarit2 nationale et de la famille.

L'INSD souhaite aussi remercier les membres du groupe technique consultatif pour leur soutien : Sévérine Arnal (Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso), Anne Attané, Alice De Gorce, Stéphanie Dos Santos et Jean-Marc Leblanc (Institut de Recherche pour le Développement au Burkina Faso), Karin Borovic (Agence suédoise de développement international), Daniela Christina Buchmann et Hervé Kouraogo (Programme des Nations Unies pour le Développement), Jérémie Rawidwendé Compaoré (Centre de Recherche et d'Intervention en Genre et Développement), Mariam Diop (Banque Mondiale), Zampou Harouna et Allain Somé (Plan International), Pascaline Kabore (Institut des Sciences des Sociétés, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique), Habibou Koanda (Direction du Développement et de la Coopération suisse), Ousmane Korbeogo (Fonds des Nations Unies pour la Population), Marc Koffi Kouakou (Banque Africaine de Développement), Barbara Ky et Aissata Miningou (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine), Ida Nikiema (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance), Estelle Plat (Innovations for Poverty Action), Nathalie Sawadogo (Institut Supérieur des Sciences de la Population), Brigitte Syan (Equipop), Bilampoa Gnomou Thiombiano (Université de Ouagadougou I) et Christophe Zouré (Diakonia).

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie remercie également tous les agents de terrain et de bureau (superviseurs, contrôleurs, enquêteurs, agents de saisie, chauffeurs).

CHAPITRE 0: METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

Aïssata SANE/ CONGO et Lucien BELEMKOABGA

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Les inégalités entre femmes et hommes conduisent non seulement à une privation en bien-être des femmes affectées, mais engendrent également des coûts élevés pour la société et entravent le développement global (Banque Mondiale, 2001). Mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles constitue un droit humain fondamental, qui par ailleurs se répercute positivement sur tous les autres domaines de développement. Les inégalités liées au genre affectent la santé et le bien-être des hommes, des femmes et des enfants en empêchant l'amélioration de leurs conditions de vie. Les inégalités de genre qui se perpétuent affectent également les générations futures. Consciente de ce fait, la Communauté Internationale a recommandé la promotion de l'égalité des genres comme stratégie pour l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD). En effet, l'objectif 5 des ODD vise à « Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Les inégalités liées au genre sont importantes au Burkina Faso comparativement au reste du monde. En effet, le rapport de l'Indice de développement humain des femmes (0,375) sur celui des hommes (0,429) donne un Indice de développement de genre (IDG) de 0,874 contre un IDG mondial de 0,938 et africain de 0,877 (Rapport mondial sur le développement humain 2017 du PNUD).

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays, s'est engagé à réduire les inégalités entre hommes et femmes en mettant l'accent notamment sur l'éducation, la santé, l'emploi et la participation à la vie politique des femmes.

Cependant, les rapports de suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) indiquent qu'il existe d'autres obstacles majeurs à l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes qui ne sont pas pris en compte dans les dimensions classiques du développement telles que l'éducation, la santé, l'emploi, l'accès aux sphères de décision. A travers les institutions sociales décrites par les pratiques et les normes sociales ainsi que les lois en vigueur, il est possible d'appréhender ces obstacles liés à l'approche genre. Ainsi, c'est pour tenir compte de ces aspects particuliers dans la mesure des inégalités de genre, que le Centre de développement de l'OCDE a élaboré un indicateur multidimensionnel dénommé « **Institutions Sociales et Égalité femme-homme** » (SIGI en anglais www.genderindex.org). Cet indice mesure les discriminations envers les femmes dans cinq dimensions à savoir : (1) les discriminations au sein de la famille, (2) les atteintes à l'intégrité physique et/ou morale, (3) la préférence pour les garçons, (4) l'accès restreint aux ressources et aux biens, (5) les atteintes aux libertés civiles. Il est calculé pour chaque pays afin de faire des comparaisons entre pays, régions et sous-régions, dans la perspective de prendre des mesures appropriées pour la promotion de l'égalité de genre.

1.2 Objectif général de l'enquête

L'enquête, réalisée sur un échantillon représentatif de ménages aux niveaux national et régional, a pour objectif de fournir des données concrètes sur les discriminations de genre au sein des institutions sociales au Burkina Faso dans toutes les régions du pays, y compris dans les zones urbaines et rurales. Les données recueillies serviront à élaborer la première base de données sur les discriminations de genre au sein des institutions sociales du Burkina Faso adaptée aux besoins nationaux des responsables politiques, de la société civile et de l'INSD. Cette base de données servira à la construction de l'Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (SIGI) pour le Burkina Faso. La base de données SIGI Burkina Faso constituera une source d'informations sur les institutions et les normes sociales discriminatoires, et permettra d'entreprendre des actions ciblées pour promouvoir l'égalité femme-homme et le développement.

1.2.1 Objectifs spécifiques de l'enquête

- Apprécier l'emploi du temps des femmes et hommes et leur rôle économique ;
- Évaluer les attitudes sur les rôles attribués à chaque genre ;
- Évaluer les normes sociales discriminatoires au sein de la famille et mesurer les opinions des femmes et hommes sur les discriminations de genre au sein des lois, pratiques coutumières et religieuses liées au mariage, à la vie familiale et à l'héritage ;
- Évaluer les violences physiques et morales dont sont victimes les femmes et les hommes et explorer les attitudes des femmes et des hommes à propos des atteintes à l'intégrité physique et morale dont sont victimes les femmes et les hommes ;
- Évaluer les droits à la santé reproductive des femmes ;
- Mesurer le pouvoir de décision des femmes et des hommes quant à la santé reproductive, la santé, les revenus, les libertés civiles ;
- Apprécier les pratiques et attitudes qui discriminent les filles au profit des garçons ;
- Mesurer les différences entre les hommes et les femmes quant à l'accès aux ressources et aux biens et renseigner les attitudes discriminatoires concernant l'accès des femmes et des hommes aux ressources productives ;
- Mesurer les discriminations dont sont victimes les femmes et les hommes dans l'application de leurs libertés civiles.

2 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Compte tenu de l'objectif fixé, l'étude a adopté une double approche :

- Une approche qualitative ;
- Une approche quantitative.

2.1 Approche qualitative

L'approche qualitative renvoie à un type de recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observatoire des personnes (Taylor et Bogdan, 1984). Elle est une méthode de recherche basée sur l'observation d'un phénomène social en milieu naturel.

Ainsi, dans le cadre de la collecte de données relatives au projet SIGI-Burkina Faso, un guide d'entretien a été élaboré pour animer treize (13) Discussions de groupe focalisées (FGD) dans les chefs-lieux des régions administratives du Burkina Faso. Chaque FGD a réuni huit à dix personnes par localité, soit un échantillon maximum de 130 personnes au total sur l'ensemble du territoire national. L'animation des FGD a été assurée par un modérateur compétent et expert des questions de genre, soutenu par une consultante externe, Jocelyne Vokouma et un administrateur de l'INSD.

Les objectifs des FGD consistaient à :

- S'assurer qu'aucune institution sociale discriminatoire n'a été ignorée dans le projet SIGI Burkina Faso ;
- Identifier les termes appropriés pour aborder certains sujets sensibles.

Les discussions ont porté sur les cinq dimensions du projet SIGI (voir le rapport de l'enquête qualitative pour plus d'informations) :

1. Les discriminations au sein de la famille

- Mariage et grossesse précoces : normes sociales, causes et conséquences ;
- Coutumes relatives au mariage : choix de l'époux, dot, etc.

- Processus de décision au sein du ménage ;
 - Discriminations contre les femmes dans les lois formelles et informelles, les normes sociales et les pratiques ;
- 2. Les atteintes à l'intégrité physique et/ou morale**
- Excision : normes sociales, causes et conséquences ;
 - Autonomie sexuelle et reproductive ;
 - Violence ;
 - Accusation de sorcellerie ;
- 3. La préférence pour les garçons**
- Transmission intergénérationnelle des rôles associés à chaque sexe ;
 - Question ouverte sur les formes que peuvent prendre la préséance pour les fils/garçons au sein de la famille et de la communauté.
- 4. L'accès restreint aux ressources et aux biens**
- Accès à la terre ;
 - Accès à l'entrepreneuriat et à la main d'œuvre.
- 5. Les atteintes aux libertés civiles**
- Femmes et pouvoir (politique, économique, traditionnel, etc.) ;
 - Liberté de mouvement des femmes : lieu interdit (de manière formelle et/ou informelle).

2.2 Approche quantitative

Elle a consisté à évaluer les cinq (5) dimensions de l'indice auprès d'un échantillon représentatif de la population concernée par l'enquête à partir d'un questionnaire individuel et d'un questionnaire ménage. Il s'est agi principalement de collecter des informations sur les perceptions et les attitudes des individus sur certaines questions se rapportant aux cinq institutions de discrimination.

2.2.1 Définitions de concepts

Le **ménage ordinaire** dans le cadre de cette enquête est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non et vérifient les conditions suivantes : (1) Ils vivent ensemble dans la même concession, (2) mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, (3) reconnaissent l'autorité d'un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.

Exception faite de cette définition, dans les concessions ou dans les maisons habitées par des parents et leurs enfants **mariés**, les parents sont considérés comme étant un ménage différent de ceux formés par leurs enfants mariés. Chacun des enfants mariés constitue avec sa (ou ses) femme (s) et ses enfants non mariés un ménage. Par contre, si l'un ou l'autre des parents dépend de son enfant marié, il appartient au ménage de ce dernier. Si les femmes d'un polygame habitent chacune dans une concession différente, chacune d'elles constitue un ménage distinct. Toutefois le mari polygame ne sera recensé qu'une seule fois, en l'occurrence dans la concession où il a passé la nuit précédant le passage de l'enquêteur.

La **zone de dénombrement** (ZD) est la plus petite unité opérationnelle de dénombrement. Elle est constituée d'un ou de plusieurs villages, d'une fraction d'un village, d'un secteur de commune ou d'arrondissement, avec une population moyenne de 1 000 habitants.

2.2.2 Population cible

L'ensemble des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus résidant sur le territoire burkinabè pendant la période de l'enquête. Les observations ont porté sur les ménages et les individus (femmes et hommes) de 15 ans et plus membres du ménage.

2.2.3 Plan d'échantillonnage

Afin de disposer d'un échantillon représentatif au niveau national, régional et par milieu de résidence, l'étude a utilisé un échantillonnage probabiliste stratifié à trois degrés. Les critères de stratification sont : la région administrative (13 modalités) et le milieu de résidence (2 modalités). Ainsi, le territoire national a été partitionné en 26 strates, soit deux strates par région. Chaque strate est subdivisée en zones de dénombrement (ZD) constituées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2006 (RGPH 2006).

2.2.4 Base de d'échantillonnage

L'accès aux ménages et individus s'est fait de façon indirecte à travers les zones de dénombrement (ZD). La base d'échantillonnage est une liste exhaustive de ZD constituées lors du RGPH 2006. Cette base contient les variables auxiliaires telles que les variables géographiques et la taille de la ZD en ménages et individus en 2006. Les ZD ont été tirées au premier degré proportionnellement à leur taille en nombre d'individus dans la base de d'échantillonnage, puis dénombrées pour constituer la base d'échantillonnage des ménages. Les ménages ont été tirés au second degré avec probabilité égale dans la liste des ménages énumérés dans chacune des ZD sélectionnées. Les individus à enquêter ont été tirés au troisième degré dans la liste des membres éligibles dans chacun des ménages sélectionnés.

2.2.5 Détermination de la taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon a été déterminée de sorte à assurer une précision des estimations au niveau national, régional et par milieu de résidence.

Le calcul se fait suivant la formule suivante :

$$n_1 = n_0 * \left[\frac{CV}{CV_{visé}} \right]^2$$

n_1 : Taille de l'échantillon dans chaque région

n_0 : Taille de l'échantillon dans chaque région lors de l'enquête démographique et de sante en 2010.

CV : Coefficient de variation de la variable d'intérêt lors de l'enquête démographique et de sante en 2010.

$CV_{visé}$: Coefficient de variation de la variable d'intérêt tolérée pour l'enquête SIGI.

Un coefficient de variation de 9,2% a été retenu compte tenu du budget alloué. Dans la détermination de la taille de l'échantillon, les différentes variables auxiliaires suivantes ont été privilégiées :

- Pourcentage de femme victime de violence sexuelle ;
- Pourcentage de femme victime de violence physique ;
- Pourcentage de femme victime de violence émotionnelle ;
- Pourcentage de femmes qui participent à la prise de décision dans le ménage ;
- Pourcentage de femmes ayant déclaré cohabiter avec leur partenaire avant l'âge de 18 ans.

La dernière variable auxiliaire a été finalement retenue pour le calcul de la taille de l'échantillon. En effet, l'estimation des trois premières variables n'est pas précise avec des coefficients de variations supérieures à 10% sur un échantillon de 14 924 ménages enquêtés lors de l'EDS 2010. En revanche, la qualité de l'estimation de la quatrième variable est relativement satisfaisante.

La taille de l'échantillon est ensuite majorée pour tenir compte des non réponses.

La taille n_2 de l'échantillon est déterminée comme suit :

$$n_2 = \frac{n_1}{r}$$

r est le taux de réponses. Selon les enquêtes antérieures le taux de réponse est de 96%. Nous retiendrons donc $r = 0,96$. Des réajustements ont été effectués entre les régions sans pour autant influencer le nombre total de ZD à enquêter. Au total, **3204 ménages et 6408 individus** ont été retenus pour l'enquête sur l'ensemble du territoire national pour obtenir les précisions souhaitées. Un effectif de 12 ménages ont été tirés et enquêtés dans chaque ZD, soient **267 ZD** qui ont été dénombrées et enquêtées

L'échantillon a été alloué entre le milieu urbain et rural en utilisant la méthode optimale de Neyman (Sharon Lohr, 2010). L'échantillon des unités est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 0-1. Répartition de l'échantillon par région et milieu de résidence

REGION	Nombre de ZD en milieu urbain	Nombre de ZD en milieu rural	Nombre de ZD par région	Nombre de ménages en milieu urbain	Nombre de ménages en milieu rural	Nombre de ménages par région	Nombre d'individus en milieu urbain	Nombre d'individus en milieu rural	Nombre d'individus par région
Boucle Du Mouhoun	3	14	17	36	168	204	72	336	408
Cascades	3	12	15	36	144	180	72	288	360
Centre	28	7	35	336	84	420	672	168	840
Centre Est	6	15	21	72	180	252	144	360	504
Centre Nord	6	14	20	72	168	240	144	336	480
Centre Ouest	7	16	23	84	192	276	168	384	552
Centre Sud	3	19	22	36	228	264	72	456	528
Est	4	15	19	48	180	228	96	360	456
Hauts Bassins	9	16	25	108	192	300	216	384	600
Nord	5	13	18	60	156	216	120	312	432
Plateau Central	2	15	17	24	180	204	48	360	408
Sahel	5	9	14	60	108	168	120	216	336
Sud Ouest	4	17	21	48	204	252	96	408	504
Burkina Faso	85	182	267	1020	2184	3204	2040	4368	6408

2.2.6 Procédures de sélection des Unités statistiques

Les ZD ont été tirées au premier degré dans la base de d'échantillonnage du RGPH2006 par l'équipe technique de l'enquête avec une probabilité proportionnelle à leur taille en nombre d'individus. Les ZD tirées ont été ensuite énumérées pour constituer la base d'échantillonnage des ménages.

Au second degré, 15 ménages ont été tirés de façon aléatoire simple avec la méthode de tirage systématique (méthode des pas). Le tirage des ménages a été assuré par les contrôleurs (Statisticiens de l'INSD) sur la base des fiches d'énumération de ménages avec l'appui de l'équipe technique. Au sein

des 15 ménages sélectionnés, 12 ménages ont été enquêtés et 3 ont été des ménages de remplacement. L'objectif étant d'enquêter au moins un individu de plus de 15 ans par ménage, quel que soit son sexe ; l'idéal étant d'enquêter une femme et un homme de plus de 15 ans du même ménage. Les modalités de remplacement ont été les suivantes :

- Absence prolongée (pendant la durée de collecte dans la zone);
- Refus catégorique (enquête ou de l'entretien individuel);
- Aucune personne éligible dans le ménage.

Au troisième degré, deux individus éligibles (homme et femme) ont été tirés de façon aléatoire parmi les éligibles dans chaque ménage pour l'administration du questionnaire individuel. La méthode de Kish a été utilisée pour tirer les individus. Cette méthode permet de sélectionner de manière aléatoire les individus éligibles dans ménage (voir Annexe). Le tirage des individus éligibles a été assuré par les enquêteurs sur la base de fiche d'énumération des éligibles (voir Annexe) avec l'appui contrôleur. Une grille de Kish a été annexée à chaque questionnaire ménage pour faire la sélection des individus (Renata Nemeth, 2002). Le dernier chiffre du numéro ménage a été considéré comme le numéro de la table de Kish à utiliser. Etant donné que les numéros sont attribués de façon aléatoire aux ménages, ceci garantit que les tables de Kish seront choisies également de façon aléatoire.

2.2.7 Instruments de mesures

Le mode de recueil des données auprès des unités statistiques a été l'interview directe. Deux questionnaires et un manuel d'entretien ont élaborés pour assurer la collecte des données quantitatives :

- (1) Un questionnaire ménage adressé aux ménages ;
- (2) Un questionnaire individuel adressé aux hommes et aux femmes éligibles ;
- (3) Un manuel (enquêteur et contrôleur) pour faciliter la compréhension et l'administration des questionnaires ;
- (4) Une fiche d'énumération des ménages pour énumérer les ménages des ZD tirées ;
- (5) Une fiche d'énumération des membres éligibles pour énumérer les femmes et les hommes éligibles du ménage tiré.

2.2.8 Procédures de sélection des enquêteurs et leur formation

La sélection des enquêteurs a été faite selon les procédures de sélection utilisées par l'INSD. Selon ces procédures, la sélection se déroule en trois (3) étapes :

- ☞ Une présélection sur dossiers parmi les candidats inscrits en ligne à l'aide d'un formulaire mis sur les sites web de l'INSD et de la presse privée. Cette sélection est basée sur le niveau d'instruction, la disponibilité pendant la période de collecte, la langue parlée et l'expérience des enquêtes ;
- ☞ Un test écrit pour sélectionner à nouveau des candidats. Cette sélection est basée sur les capacités cognitives et la connaissance du contexte burkinabè ;
- ☞ Une formation sur l'identification des ménages, l'énumération et la réalisation de l'interview suivie d'une sélection finale des enquêteurs basée sur la maîtrise des outils de collecte.

Etant donnée la particularité de la présente enquête, le genre a été pris en compte dans la sélection des enquêteurs pour s'assurer dans la mesure du possible que les enquêteurs interrogent les hommes et les enquêtrices interrogent les femmes.

La formation des enquêteurs et contrôleurs a porté sur les objectifs de l'enquête, les définitions des concepts (ménage, violence, etc.), les rôles des différents acteurs (enquêteurs, contrôleurs, superviseurs), l'énumération des ménages, le tirage de l'échantillon de ménages et d'individus, la délimitation des ZD, le remplissage des questionnaires et fiches d'énumération et l'attitude à adopter pendant l'interview. Elle a été participative et a été animée par une équipe de formateurs ayant une maîtrise des objectifs et des outils de l'enquête. Des simulations d'interviews seront réalisées pendant la formation pour identifier les erreurs et les corriger. Au total, 50 enquêteurs et enquêtrices ont été

présélectionnés pour participer à la formation. A l'issue de de la formation, 40 enquêteurs et enquêtrices ont été retenus pour participer à l'enquête. Les 10 autres personnes formées ont été des réservistes pour remplacer éventuellement les enquêteurs qui auraient abandonné pour des raisons diverses.

2.2.9 Déroulement de la collecte des données quantitatives

La collecte des données s'est étendue sur une durée de deux (2) mois du 21 octobre au 20 décembre 2017. Elle a consisté dans un premier temps à dénombrer l'ensemble des ménages des ZD échantillons. La phase de dénombrement et d'interview a précédée d'une large campagne d'information des populations à travers notamment la télévision nationale qui est la plus accessible, les radios locales et la presse écrite. Des spots publicitaires ont été conçus et diffusés sur ces chaînes avant et pendant la période de collecte.

Dix (10) équipes composées chacune de 4 enquêteurs et d'un contrôleur ont assuré la collecte des données sur le terrain. Chaque équipe a eu donc en moyennes 27 ZD¹ durant la période de collecte et 12 ménages et 24 individus ont été enquêtés par ZD. Six (6) équipes de supervision ont organisée des missions de contrôles et de vérification pour s'assurer du bon déroulement de l'opération de collecte de données.

Étapes dans chaque ZD:

1^{er} jour :

1. Dénombrement ;
2. Sélection des 15 ménages (12 ménages à enquêter + 3 ménages de remplacement au cas où le ménage sélectionné soit absents) ;
3. Administration du questionnaire ménage ;
4. Sélection des 2 individus à enquêtés par ménages.

2^{ème} jour :

5. Fin des activités 3 et 4.
6. Administration du questionnaire individuel.

Au terme de la collecte, un taux de réponse global de 100% a été obtenu pour l'ensemble des ménages, et 99,8% pour les individus. Ces taux se situent dans la moyenne des autres enquêtes de l'INSD.

2.2.10 Traitement des données quantitatives

Le traitement des données s'est fait en trois étapes :

- (1) Une vérification de la cohérence des données par une équipe d'agents de vérification ;
- (2) Une saisie des données vérifiées à l'aide d'un masque de saisie conçu sous CSPro 6.3 par une équipe d'agents saisie (15), de programmeurs (2) et de Coordonnateurs de saisie (2);
- (3) Un apurement des données pour l'analyse ;
- (4) Un calcul des coefficients de pondérations pour extrapoler les résultats à la population cible

Les coefficients de pondération ont été calculés en trois étapes :

- ✓ A l'étape 1, la composante W_d correspondant à l'inverse de la probabilité d'inclusion a été calculée pour chaque ménage et individu ;
- ✓ A l'étape 2, la composante W_{nr} correspondant à l'inverse du taux de réponses dans chaque strate a été calculée pour chaque ménage et individu pour ajuster sur les non réponses;
- ✓ A l'étape 3, la composante W_{nc} correspondant au rapport entre la population projetée en 2016 par l'INSD et la population estimée à partir de l'enquête pour ajuster sur la non couverture de la base de sondage du RGPH2006 ;

La pondération finale pour chaque unité (ménage et individu) est le produit des trois composantes : $W_f = W_d \times W_{nr} \times W_{nc}$ (UN, 2005).

¹ Ceci est une moyenne : certaines équipes auront moins de ZD que d'autres, du fait des distances géographiques variables selon la région.

2.2.11 Analyse des données

L'échantillon ainsi pondéré a été tabulé sous forme de tableaux et graphiques et interprétés conformément aux objectifs de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, trois rapports ont été produits :

- ✓ Un rapport d'enquête qualitative produit par la consultante ;
- ✓ Un rapport d'enquête quantitative produit par l'INSD ;
- ✓ Une analyse réalisée par l'OCDE incluant non seulement des analyses bivariées multivariées mais aussi la construction de l'indicateur composite SIGI BF et les résultats qualitatifs et quantitatifs imbriqués.

2.3 Considérations éthiques

Les principes de confidentialité et du respect de l'éthique ont été élaborés et mis à la disposition de toutes les équipes de collecte. A cet effet, un formulaire de consentement a été élaboré et mentionné sur les outils de collecte ; chaque enquêteur était chargé de le signifier à l'enquêté et demander son accord.

3 BIBLIOGRAPHIE

[1] Paul J. Lavraska et al. The last-birthday selection method and within-Unit coverage problems. Amstat.org.

[2] Rohit Vishal Kumar, Respondent Selection Methods in Household Surveys. Academia.edu

[3] Renata Nemeth, Respondent selection within the household – A modification of the Kish grid. Meeting of young statistician, citeseer 2002

[4] Sharon L. Lohr. Sampling: Design and Analysis. Second Edition, Arizona State University

[5] UN Statistics Division. Designing Household Survey Samples: Practical Guidelines. Department of Economic and Social Affairs. Series F No.98 2005

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DES INDIVIDUS

Baguinébié BAZONGO, Zakaria OUEDRAOGO et Oumarou DIALLO

Résumé du chapitre

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la structure des ménages et de la population suivant leurs caractéristiques sociodémographiques.

L'étude est basée sur un sondage probabiliste stratifié à trois degrés. Ainsi un échantillon de 3204 ménages a été tiré et les données ont été collectées pour répondre aux objectifs de l'enquête.

En fin 2016, la population était composée de 51,5% de femmes et 48,5% d'hommes. L'âge moyen de la population burkinabè était de 20,9 ans et la moitié de la population à moins de 15 ans. La population est relativement plus jeune en milieu rural qu'en milieu urbain car l'âge médian est de 14 ans en milieu rural tandis qu'il est de 19 ans en milieu urbain. Le taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance au Burkina Faso est de 78,4%. Ce taux est de 79,2% chez les hommes contre 77,7% chez les femmes. L'accès aux services sociaux de base s'est nettement amélioré sur la période 2014-2016.

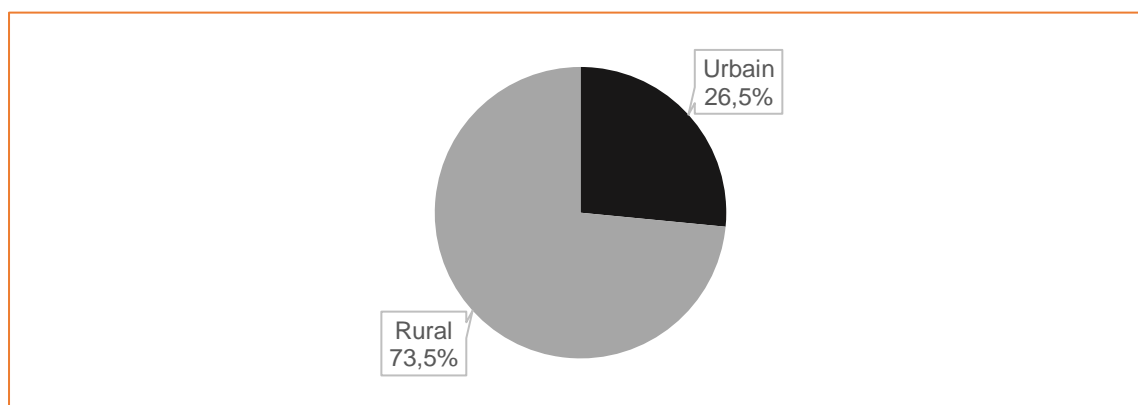
1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MÉNAGES

Il s'agit dans cette section d'étudier les caractéristiques des ménages. Combien de ménages compte le Burkina Faso en 2016 ? Comment se répartit cette population selon les entités géographiques comme le milieu de résidence (urbain/rural) et les régions administratives ? Quelles sont les traits principaux (sexe du chef de ménage) de ces ménages ?

1.1 Répartition des ménages par milieu de résidence

On estime à 3 328 659 le nombre de ménages au Burkina Faso en 2016. Selon les milieux de résidence, on estime à 883 251 le nombre de ménages résidant dans les centres urbains et à 2 442 407 le nombre de ménages ruraux. Ainsi, 3 ménages burkinabè sur dix sont localisés en milieu urbain (26,5%) et 7 ménages sur 10 se trouvent en milieu rural (73,5%).

Graphique 1.1: Distribution des ménages selon le milieu de résidence (%)

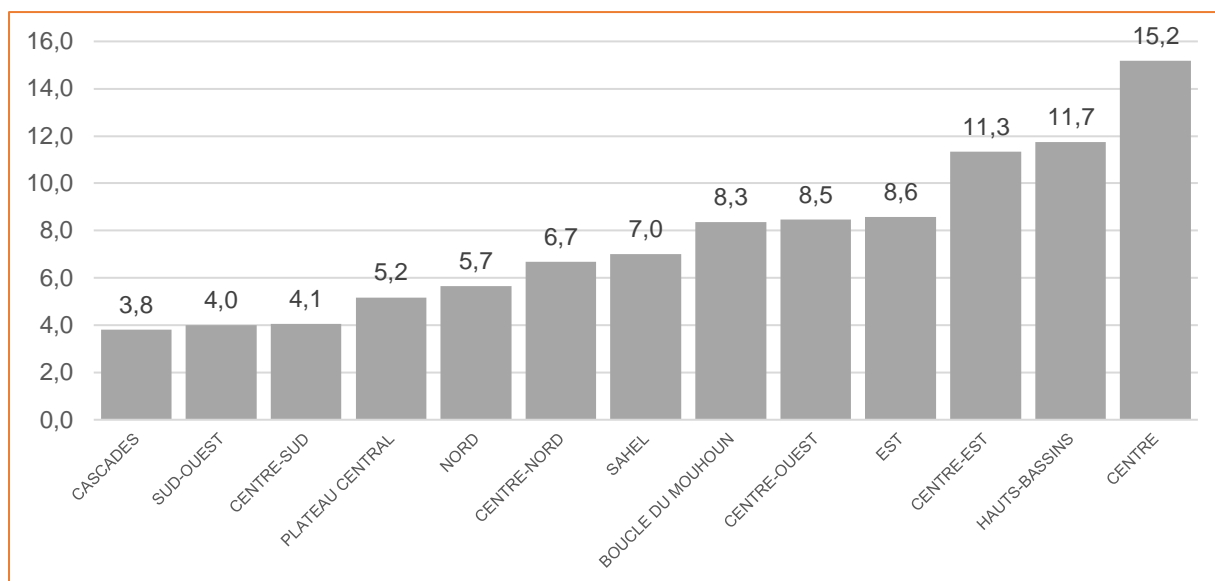


1.2 Répartition des ménages par région de résidence

Les régions qui concentrent le plus grand nombre de ménages sont celles du Centre et celles des Hauts Bassins. Ces deux régions concentrent plus d'un quart (26,9%) des ménages du Burkina. Il s'agit par ailleurs des deux régions ayant les deux plus grandes villes du pays (Ouagadougou pour la région du

Centre et Bobo-Dioulasso pour les Hauts Bassins). A l'opposé ce sont les régions du Centre-Sud, du Sud-Ouest et des Cascades qui ont les plus faibles proportions de ménages (moins de 5%).

Graphique 1.2: Distribution des ménages selon la région de résidence (%)

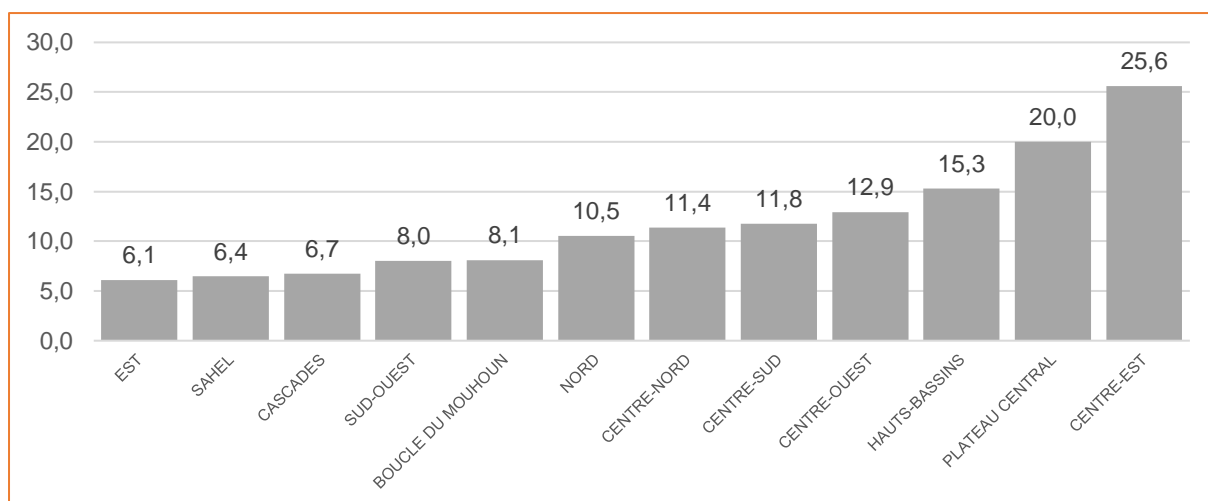


1.3 Répartition des ménages selon la superficie des régions

Cette partie met en relation le nombre de ménages avec la superficie de la région. Le nombre de ménages est ainsi rapporté à la superficie de chaque région. On obtient une densité en termes de ménages, c'est-à-dire le nombre de ménages au km².

La densité moyenne nationale est de 12,2 ménages/km². Sur les 13 régions administratives, le Centre se distingue avec une densité de 152,7 ménages au km². Pour le reste des régions la densité de ménages va de 6,1 ménages/km² pour la région de l'Est à 25,6 ménages/km² pour la région du Centre-Est.

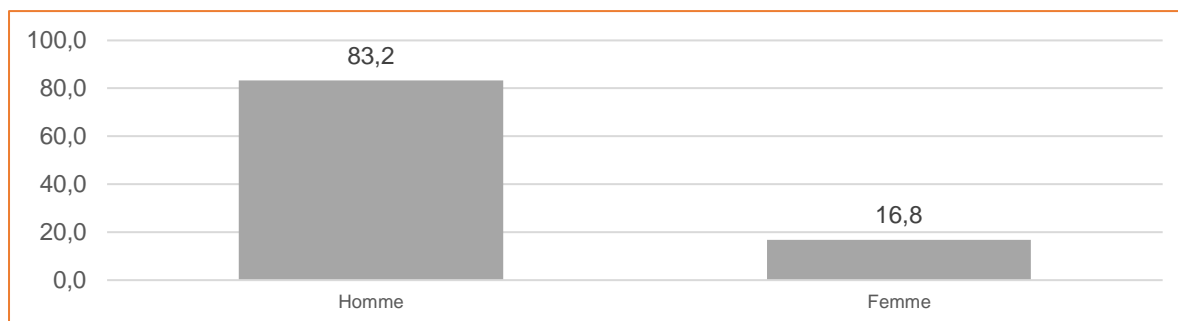
Graphique 1.3: Distribution des ménages selon la densité (ménages/superficie) des régions de résidence (%) - (Hors région du Centre)



1.4 Répartition des ménages par sexe du chef de ménage

L'une des caractéristiques principales du statut de chef de ménage est sa reconnaissance par les autres membres du ménage comme principal preneur de décision au sein du ménage. En ce sens, les femmes détiennent très peu le pouvoir de décision au sein des ménages, puisqu' au Burkina Faso ce sont les hommes qui dominent par leurs effectifs au niveau des chefs de ménage. En effet, 8 chefs de ménages sur 10 sont des hommes (83,2%).

Graphique 1.4: Distribution des ménages selon le sexe du chef de ménage (%)



2 CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DES MEMBRES DU MÉNAGE

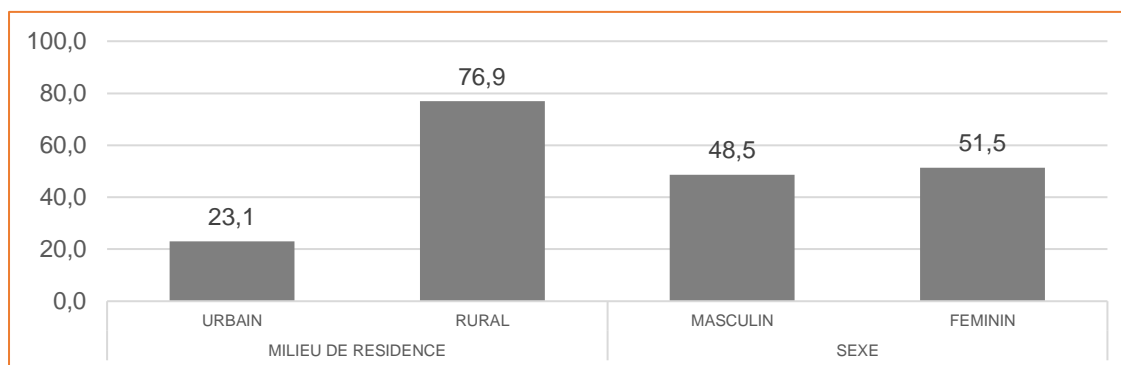
Cette section étudie la répartition de l'effectif de la population selon certaines caractéristiques géographiques (région et milieu de résidence) et selon certaines caractéristiques individuelles (sexe, âge, etc)

2.1 Répartition de la population par sexe et par milieu de résidence

La population burkinabè est estimée à 19 034 393 en 2016. Cette population est composée de 9 794 050 femmes (51,5%) et de 9 240 344 hommes (48,5%). Ce qui donne un rapport de masculinité de 94,3% : on compte 94 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité n'a pas significativement varié entre 2014 et 2016 ; en effet, on comptait 94,7 hommes pour 100 femmes en 2014 selon les résultats de l'enquête multisectorielle continue (EMC, 2014).

Le gouvernement s'est donné pour objectif de faire des villes du Burkina des pôles économiques et de croissance, cette volonté s'est traduite par l'adoption de la politique nationale de l'habitat et de développement urbain (PNH DU). Pour ce faire il avait entrepris, dans le cadre de la SCADD, de mettre en place un système urbain performant dont l'objectif était de porter le taux d'urbanisation à 29% en 2015. Plus d'une année après cette échéance, l'écart demeure important puisque selon les résultats, seulement 4 390 792 burkinabé vivent en milieu urbain soit un taux d'urbanisation de 23,1%. Le taux d'urbanisation a légèrement augmenté entre 2014 et 2016. En effet, en 2014, 22,7% des burkinabè vivaient en zone urbaine selon les résultats de l'enquête multisectorielle continue (EMC, 2014).

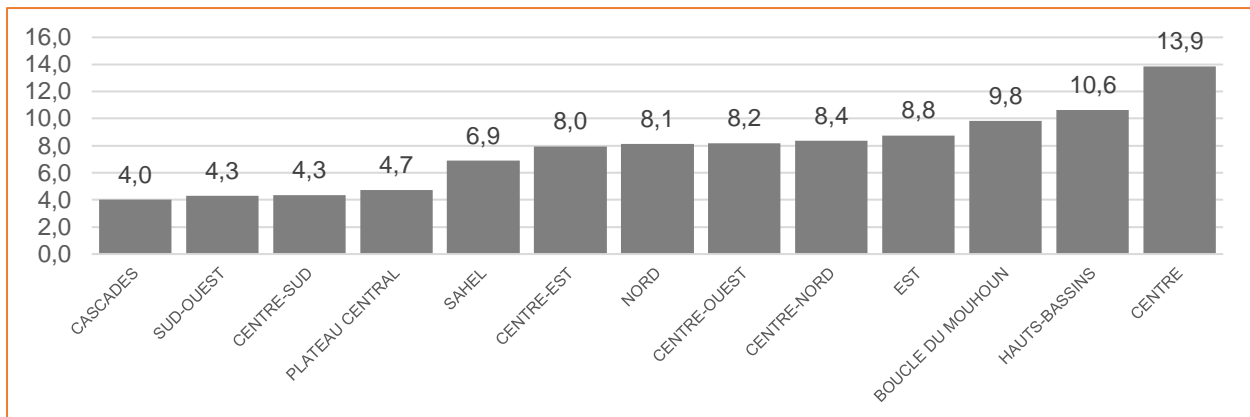
Graphique 1.5: Distribution de la population selon le milieu de résidence et le genre (%)



2.2 Répartition de la population par région

Les régions les plus peuplées du Burkina Faso sont celles du Centre (13,9%) des Hauts Bassins (10,6%) et de la Boucle du Mouhoun (9,8%). Ces trois régions concentrent plus du tiers (34,3%) de la population totale du pays. A l'opposé, ce sont les régions des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre-Sud et du Plateau Central qui sont les moins peuplées avec chacune moins de 5% de la population totale.

Graphique 1.6: Distribution de la population selon la région de résidence (%)



2.3 Répartition de la population par âge

2.3.1 Caractéristiques de tendance centrale

L'âge moyen de la population burkinabè est de 20,9 ans et la moitié de la population à moins de 15 ans. Ce qui témoigne d'une population fortement jeune. Cette jeunesse de la population est encore plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'âge moyen de la population rurale est de 20,4 ans contre 22,4 ans pour la population urbaine. En outre, l'âge médian de la population en milieu rural est de 14 ans tandis qu'il est de 19 ans en milieu urbain.

On observe également une différence de jeunesse de la population entre les hommes et les femmes. La population masculine est relativement plus jeune que la population féminine. L'âge moyen des hommes est de 20,3 ans et l'âge médian de 14 ans. En revanche, l'âge moyen des femmes est de 21,5 ans, soit d'un an supérieur à celui des hommes et l'âge médian de 17 ans, soit de trois ans supérieur à celui des hommes.

Par rapport à 2014, l'âge moyen de la population est relativement bas. Il était, en effet, estimé à 21,3 ans selon les résultats de l'enquête multisectorielle continue (EMC, 2014). Par rapport au RGPH 2006, il est encore plus faible puisque l'âge moyen de la population au RGPH 2006 était 21,8 ans.

Tableau 1.Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-2 : Âges moyen et médian par sexe et par milieu de résidence

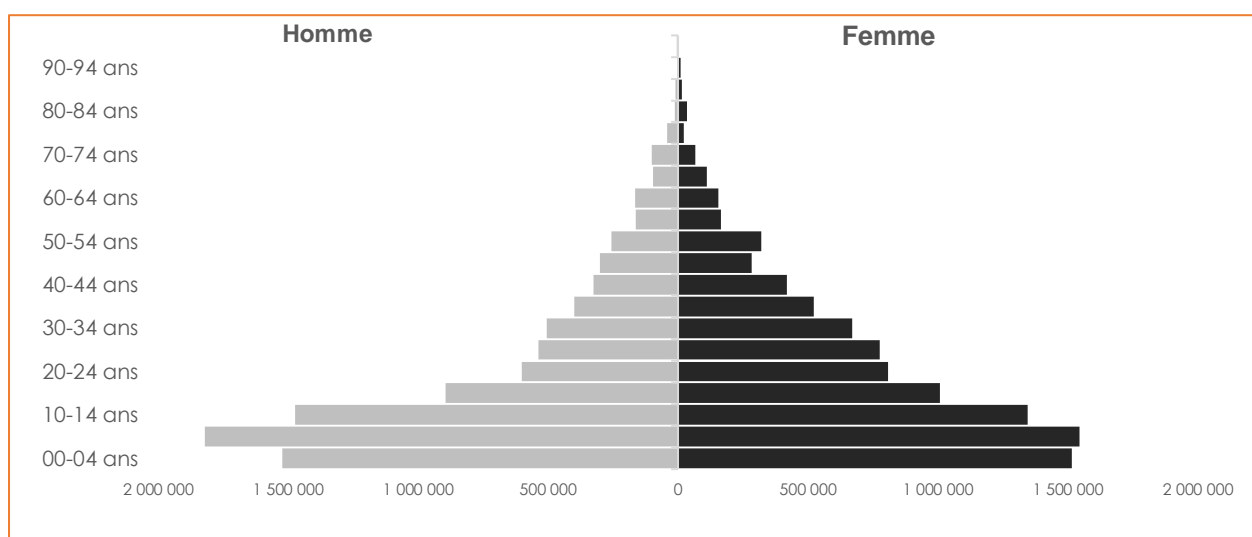
	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		Age moyen	Age médian
	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian		
National	20,3	14	21,5	17	20,9	15
<i>Milieu de résidence</i>						
Urbain	22,4	19	22,5	19	22,4	19
Rural	19,6	13	21,2	16	20,4	14

2.3.2 Pyramide des âges

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et par âge de la population à un instant donné. Sa description permet d'appréhender la trace des faits démographiques les plus marquants des années passées qu'il s'agisse des grandes tendances de la fécondité, de la mortalité ou d'accidents plus spécifiques à relier à la conjoncture de l'histoire politique de la population étudiée. Plus généralement la forme de la pyramide dépend de trois facteurs principaux que sont la fécondité, la mortalité (incluant épidémie, pandémies et guerre, qui laissent fréquemment des marques importantes dans la structure de la population) et les migrations.

La pyramide des âges de la population burkinabè issue des estimations de l'enquête présente une base élargie avec un sommet rétréci. La base élargie traduit un fort taux de natalité de la population burkinabè, c'est-à-dire une forte jeunesse de la population déjà observée à travers les tendances centrales (âge moyen et âge médian). En revanche, le sommet rétréci témoigne d'un fort taux de mortalité. On remarque que le taux de mortalité est particulièrement élevé chez les jeunes enfants compte tenu du fait que la pyramide se rétrécit rapidement. Cette structure de la population représentée par une pyramide de type « parasol » est caractéristique des pays en développement.

Graphique 1.7 : Pyramide des âges de la population



2.4 Répartition de la taille des ménages

2.4.1 Répartition de la taille des ménages par milieu et région de résidence

La taille moyenne des ménages du Burkina Faso est estimée à 5,7. Il existe quelques différences selon le milieu de résidence. En effet, la taille moyenne des ménages ruraux est 6 personnes (5,7 personnes) contre 5 personnes en milieu urbain. Les ménages ruraux comptent donc en moyenne une personne de plus que les ménages urbains.

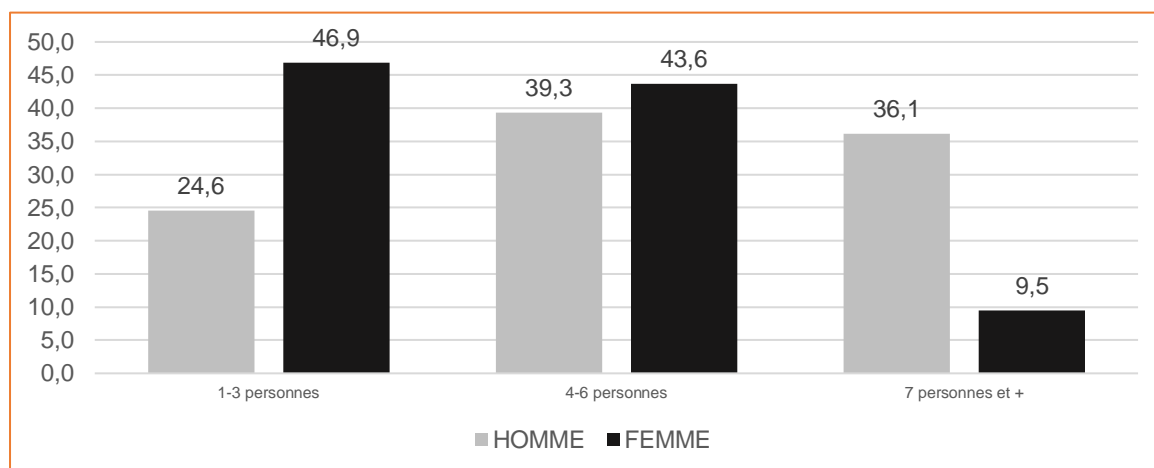
Au niveau national, la majorité des ménages (53,8%) ont une taille supérieure ou égale à 7 personnes. Les ménages ayant une taille comprise entre quatre et six personnes et entre 1 et 3 personnes représentent respectivement 34,4% et 11,7% des ménages. En milieu urbain tout comme en milieu rural, les ménages de 7 personnes et plus sont plus nombreux que les autres groupes de taille. Ils représentent 43,3% et 57,0% respectivement pour les milieux urbain et rural. A l'opposé, les ménages de 1 à 3 personnes sont relativement peu nombreux (15,3% en zone urbaine et 10,7% en zone rurale).

Excepté les régions du Centre-Est (15,5%), le Plateau Central (41,1%), des Hauts-Bassins (41,8%), du Centre-Ouest (48,8%) et du Centre (49,5%), plus de 50% des ménages ont une taille supérieure ou égale à sept personnes.

2.4.2 Répartition de la taille des ménages par sexe du chef de ménage

La typologie des ménages dirigés par les femmes est largement différente de celle des ménages dirigés par les hommes. Les ménages composés de 1 à 3 personnes occupent le premier rang en termes d'effectif avec une proportion de 46,9% pour les chefs de ménage féminins. Ils sont suivis par les ménages de 4 à 6 personnes qui représentent 43,6%. En revanche, chez les ménages dirigés par les hommes, ce sont les ménages de 4 à 6 personnes et 7 personnes et plus qui occupent respectivement la première et la deuxième place avec des proportions respectives de 39,2% et 36,1%.

Graphique 1.8 : Distribution de la taille des ménages selon le sexe du chef de ménage (%)



2.5 Répartition de la population selon la possession d'acte de naissance et de pièce d'identification

L'acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance est le premier document civil qui atteste de l'existence d'un individu. De ce fait, tout individu quel que soit son âge devrait en posséder. Toutefois,

plusieurs facteurs dont notamment l'éloignement de l'état civil et l'analphabétisme des populations ne favorisent pas la déclaration systématique des naissances.

Les questions sur la possession d'une pièce d'identification (CNIB, Passeport, ou carte militaire) ont concerné la population de 15 ans et plus. Sans une de ces pièces, il est quasiment impossible de jouir de certains droits (droit de vote, opérations bancaires, voyage, etc.).

2.5.1 Répartition selon la possession d'acte de naissance par région et milieu de résidence

Le taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance au Burkina Faso est de 78,4%. En d'autres termes, au moins une personne sur cinq ne possède pas d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance. Ce taux de possession est de 71,3% et 83,6% respectivement chez les enfants de 0 à 6 ans et 7 à 14 ans.

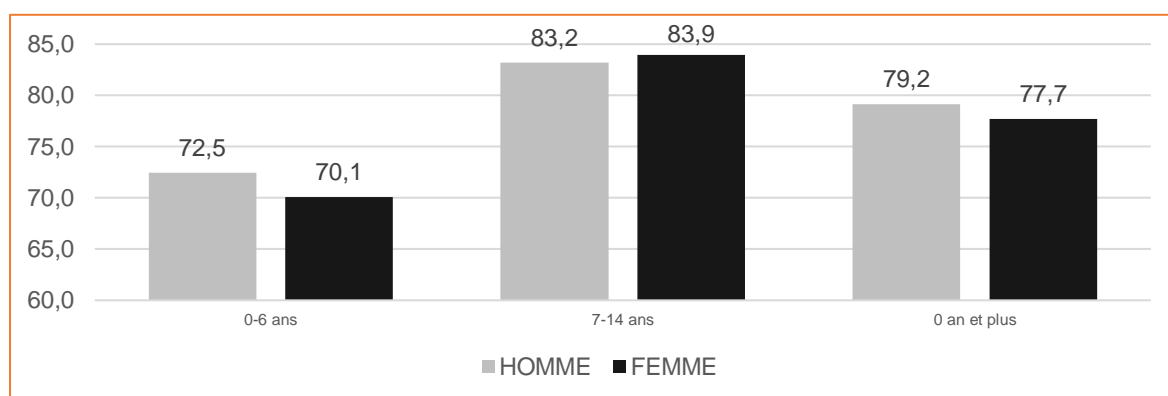
Selon le milieu de résidence, 94,8% de la population urbaine possède un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance contre 72,4% pour la population rurale. Il y a donc une forte disparité en termes de possession d'acte de naissance au détriment du milieu rural. Aussi, pour les groupes d'âge 0-6 ans et 7-14 ans, les taux de possession d'acte de naissance sont respectivement de 93,3% et 97,5% pour la zone urbaine contre 66,3% et 80,3% pour la zone rurale.

On constate également une forte disparité régionale sur le taux possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance. Les régions de l'Est et du Sahel s'illustrent avec les plus faibles taux où moins de 6 personnes sur 10 possèdent un acte de naissance ou jugement d'acte de naissance. A l'opposé, c'est la région du Centre-Est qui se distingue avec le plus fort taux de possession (96,1%).

2.5.2 Répartition de la possession d'acte de naissance par sexe

Le taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance est relativement plus élevé chez les hommes (79,2%) que chez les femmes (77,7%). Ce constat est aussi valable chez les enfants de 0 à 6 ans où les taux de possession sont de 72,1% et 70,1% respectivement chez les garçons et chez les filles. Quant à la possession d'acte de naissance ou jugement supplétif chez les enfants de 7-14 ans, le taux est de 83,2% chez les garçons et de 83,9% chez les filles.

Graphique 1.9 : Distribution du taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif selon le genre (%)

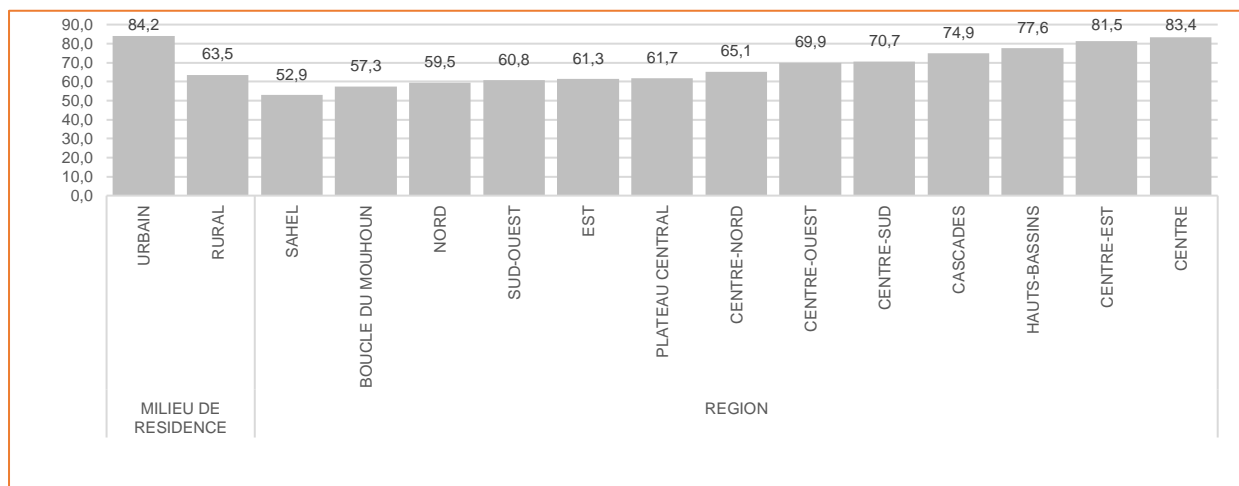


2.5.3 Répartition selon la possession de pièce d'identification par milieu et région de résidence

On estime à 69,1% la proportion des individus de 15 ans et plus qui possèdent au moins une pièce d'identification au Burkina Faso. Selon le milieu de résidence, 84,2% de la population urbaine possède une pièce d'identification contre 63,5% de la population rurale.

Selon les régions ; il y a une forte disparité en termes de taux de possession de pièce d'identification. Au dernier rang on note les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Nord avec respectivement 52,9%, 57,3% et 59,5% de taux de possession de pièce d'identification. A l'opposé, sur les 13 régions que compte le Burkina ; viennent en premières places les régions du Centre (83,4%), du Centre-Est (81,5%) et des Hauts Bassins (77,6%).

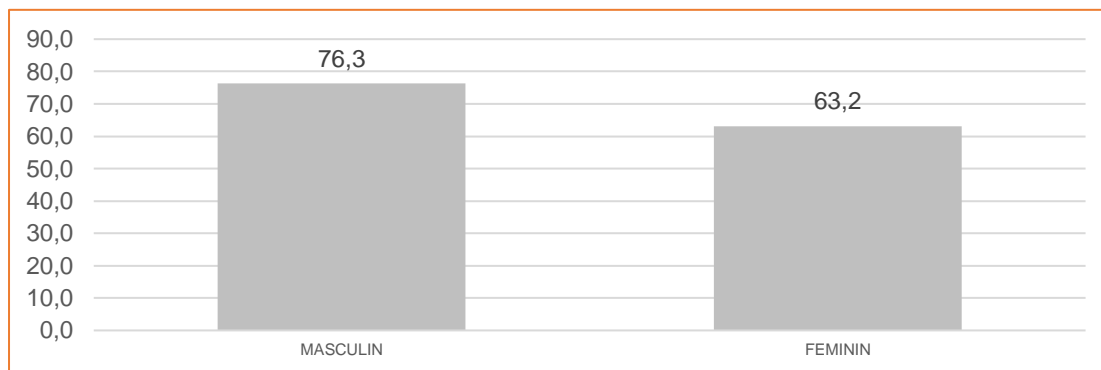
Graphique 1.10 : Distribution du taux de possession de pièce d'identification selon le milieu et la région de résidence (%)



2.5.4 Répartition selon la possession de pièce d'identification par sexe

Selon le sexe, il ressort qu'il y a relativement plus d'hommes que de femmes qui possèdent une pièce d'identification (76,3% contre 63,2%, soit une différence de près de 13 points de pourcentage).

Graphique 1.11 : Distribution du taux de possession de pièce d'identification selon le genre (%)



3 RESSOURCES DES MÉNAGES

Les principales ressources des ménages proviennent des emplois salariés, des revenus liés à la propriété, des revenus liés au transfert, des revenus liés à la pension, des revenus agricoles, des revenus liés au commerce, des revenus liés aux prestations de service, des revenus industrielles et des revenus liés à l'orpaillage.

3.1 Répartition des principales sources de revenu des ménages

3.1.1 Répartition des principales sources de revenu par milieu et région de résidence

Au niveau national, sept ménages sur dix (72,6%) déclarent que leur source de revenu principal est l'activité agricole. Comme principale source de revenu des ménages, les activités agricoles sont suivies par les activités commerciales (33,2%) et les transferts (20,7%). Les ménages tirent majoritairement leur revenu principal des activités agricoles (90,9%) en milieu rural. Par contre en milieu urbain, ce sont les activités commerciales (44,2%) et les revenus liés à l'emploi (33,9%) qui constituent les principales sources de revenus pour les ménages.

Pour toutes les régions, à l'exception de celles du Centre (18,9%) et des Hauts-Bassins (47,2%), plus de sept ménages sur dix déclarent tirer leur revenu principal des activités agricoles. Dans les régions du Centre (45,2%) et des Hauts-Bassins (51,3%), ce sont les activités commerciales qui fournissent l'essentiel du revenu des ménages.

3.1.2 Répartition des principales sources de revenu par sexe du chef de ménage

Quel que soit le sexe du chef de ménage, les activités agricoles constituent la première source de revenu des ménages. En effet, 67,5% des ménages dirigés par les femmes et 73,6% des ménages dirigés par les hommes déclarent tirer leur principale source de revenu des activités agricoles. Par contre, concernant la deuxième source de revenu il existe une différence. Les transferts (50,0%) constituent la deuxième source de revenu chez les ménages dirigés par les femmes alors que les activités commerciales (32,5%) constituent la seconde source chez ceux dirigés par les hommes. Seulement six ménages sur cent (5,7%) estiment leur revenu annuel à moins 61 400 FCFA.

3.2 Distribution du revenu total des ménages par tranche

3.2.1 Distribution du revenu total des ménages par tranche par milieu et région de résidence

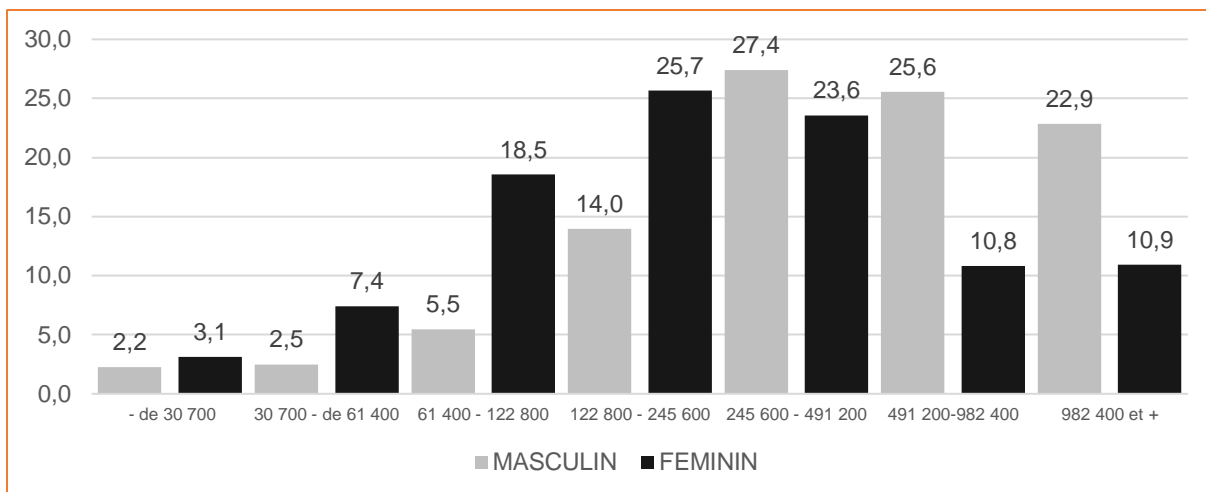
Sur le plan national, environ un quart des ménages (26,4%) estiment que leur revenu annuel varie entre 245 600 et 491 200 FCFA. Ensuite, 23,1% et 20,9% des ménages estiment leur revenu annuel entre 491 200-982 400 FCFA et 982 400 FCFA et plus respectivement. En milieu urbain, quatre ménages sur dix (41,1%) déclarent leur revenu annuel supérieur à 982 400 FCFA et 18,7% des ménages estiment que leur revenu fluctue entre 245 600 et 491 200 FCFA. En milieu rural, cinq ménages sur dix (51,9%) estiment leur revenu entre 246 600 et 982 400 FCFA et 27,9% entre 61 400 et 245 600 FCFA.

Comparativement aux autres régions, c'est uniquement dans le Centre (37,9%) et les Hauts-Bassins (46,9%) que plus du tiers des ménages estiment que leur revenu annuel est supérieur à 982 400 FCFA.

3.2.2 Distribution du revenu total des ménages par tranche par sexe du chef de ménage

Que le chef de ménage soit de sexe masculin ou qu'il soit de sexe féminin, six ménages sur dix estiment que leur revenu annuel fluctue entre 122 800 et 982 400 FCFA. Les ménages ayant un revenu annuel supérieur ou égal à 982 400 FCFA représente 22,9% pour les chefs de sexe masculin et 10,9% chez les chefs de sexe féminin.

Graphique 1.12 : Distribution du revenu total des ménages selon le genre du chef de ménage (%)



4 CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT ET ACCES AUX INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE

Cette section présente les caractéristiques des logements des ménages burkinabè et l'accès des burkinabè aux infrastructures sociales de base.

4.1 Caractéristiques du logement

4.1.1 Zone de résidence

Les zones non loties sont généralement caractérisées par un faible niveau d'assainissement, une précarité des logements et une faible offre d'eau potable et d'électricité.

Répartition de la zone de résidence selon le milieu et la région de résidence

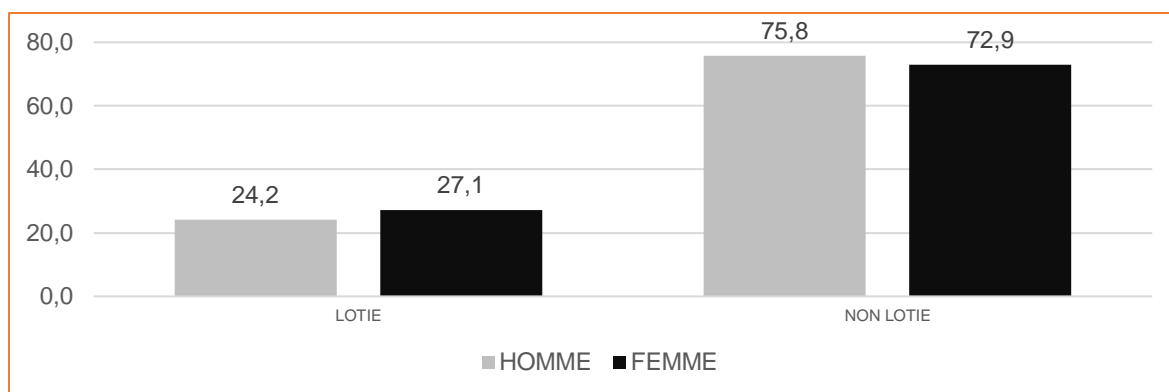
Au niveau national, moins d'un quart des ménages (24,7%) habitent dans des zones loties contre trois quarts (75,3%) qui habitent dans des zones non loties. Dans le milieu urbain, dominé par la Capitale politique Ouagadougou et la capitale économique Bobo Dioulasso, 77,0% des ménages habitent dans des zones loties contre 5,8% des ménages en milieu rural

Trois régions (Centre, Hauts Bassins et Cascades) se situent au-dessus de la moyenne nationale. La région du Centre particulièrement dominée par la capitale Ouagadougou, a plus de sept ménages sur dix (73,7%) qui habitent dans les zones loties, alors que le Sahel enregistre 1,8% de ménages qui habitent des zones loties.

Répartition de la zone de résidence selon le sexe du chef de ménage

Suivant le sexe, il ressort qu'il y a relativement plus de femmes chef de ménage que d'hommes chef de ménage qui résident dans les zones loties (27,1% contre 24,2%, soit une différence de 3 points de pourcentage).

Graphique 1.13 : Distribution de la zone de résidence selon le sexe du chef de ménage (%)



4.1.2 Type de logement du bâtiment principal

Répartition du type de logement du bâtiment principal par milieu et la région de résidence

Le paysage de l'habitat du Burkina Faso est dominé par les maisons individuelles simples (66,5%), puis par les bâtiments à plusieurs logements (célibatium) (17,0%). Les immeubles ou appartements et les villas ne représentent que 0,3% et 3,3% respectivement. Aussi, les maisons individuelles simples sont plus nombreuses en milieu rural, où sept maisons sur dix sont de ce type (69,4%). Elles sont suivies des maisons traditionnelles (16,7%). En milieu urbain également, le paysage est dominé par les maisons individuelles simples. Plus de la moitié des maisons du milieu urbain sont de type individuel simple (58,4%), et trois sur dix sont des célibatium (28,4%).

Par rapport à la région, le Sahel est celle où il y a plus de maisons de type traditionnel. En effet, dans cette région, quatre maisons sur dix sont de ce type. Cela contraste avec la région du centre, où les maisons traditionnelles sont quasi-inexistantes. C'est par ailleurs la région ayant les plus grandes proportions de villa (13,1%) et d'immeubles/appartements (1,1%) dans le pays.

Répartition du type de logement du bâtiment principal par sexe du chef de ménage

La proportion des ménages dont le chef est une femme habitant dans une villa (3,1%) ou un immeuble à appartements (0,3%) n'est pas très différente de celle des ménages dirigés par un homme (3,3% et 0,3% respectivement). Cependant, la proportion de ménages dont le chef est un homme habitant dans une maison individuelle simple (64,9%) est plus petite que celle des femmes (74,3%). En revanche, la proportion de ménages dirigés par un homme habitant dans une maison traditionnelle (13,3%) dépasse celle de ceux dirigés par une femme (10,6%).

4.1.3 Nombre de pièces du logement et promiscuité

Le nombre de pièces du logement d'un ménage comparé au nombre de personnes vivant dans ce ménage permet d'appréhender la préservation de l'intimité des membres du ménage. Les logements des ménages burkinabè sont composés en moyenne de trois (3,1) pièces. Les logements les plus fréquemment observés ont 2 pièces. Les logements avec beaucoup de pièces se retrouvent dans le Nord (4,0 pièces en moyenne) tandis que ceux possédant moins de pièces se retrouvent dans les régions du Plateau Central (2,3) et du Centre-Est (1,9). Selon le milieu de résidence, on a en moyenne 3,0 pièces par logement en milieu urbain et 3,1 en milieu rural.

Ces chiffres fournissent des informations sur les caractéristiques du logement mais ne permettent pas d'apprécier le niveau d'intimité des membres du ménage. La promiscuité qui prend à la fois en compte le nombre de pièces du logement et la taille du ménage complète cette insuffisance. Un ménage vit dans la promiscuité (absence d'intimité) si le nombre moyen de personnes par pièce dépasse trois.

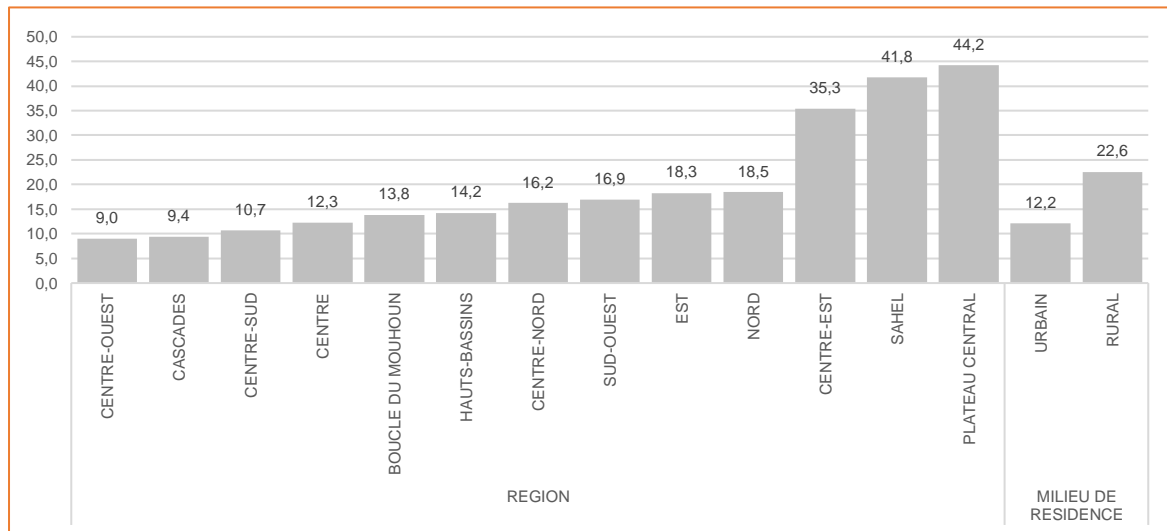
Répartition de la promiscuité par milieu et région de résidence

Dans l'ensemble, environ un ménage burkinabè sur cinq (19,8%) vit dans la promiscuité. Il existe un écart significativement important selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de ménages vivant dans la promiscuité est de 22,6% en milieu rural contre 12,2% des ménages en milieu urbain.

Le phénomène est plus fréquent dans les régions du Plateau Central (44,2% des ménages) et du Sahel (41,8% des ménages). En revanche, il est moins fréquent dans les Cascades (9,4% des ménages) et dans le Centre-Ouest (9,0%). Les régions du Centre et des Hauts Bassins qui abritent les deux plus

importantes villes du pays se situent en deçà de la moyenne nationale avec respectivement 12,3% et 14,2%.

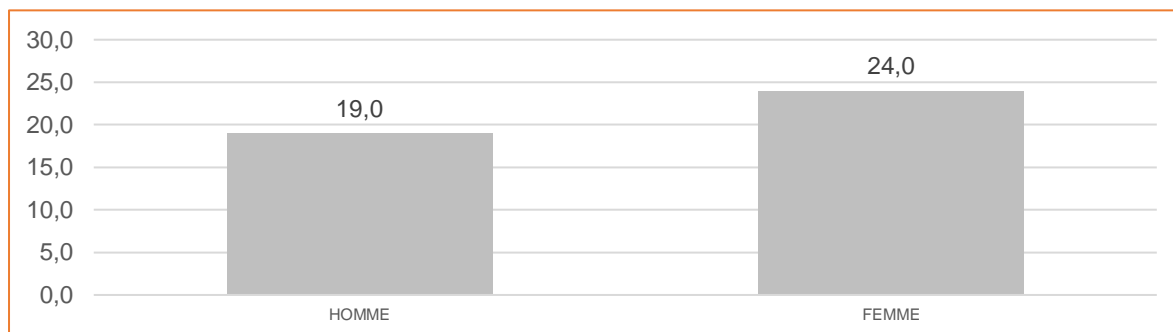
Graphique 1.14 : Distribution de la promiscuité selon le milieu et la région de résidence (%)



Répartition de la promiscuité par sexe du chef de ménage

La promiscuité varie significativement suivant le sexe du chef de ménage : 19,0% des ménages dirigés par des hommes vivent dans la promiscuité contre 24,0% des ménages dirigés par des femmes.

Graphique 1.15 : Distribution de la promiscuité selon le sexe du chef de ménage (%)



4.1.4 Nature et précarités des matériaux du mur du bâtiment principal

Selon la nature des matériaux du mur, le banco est le matériau le plus utilisé par les ménages pour la construction de leurs bâtiments : six ménages sur dix (60,3%) ont le mur de leur bâtiment principal en banco ou brique de terre. Le banco est beaucoup plus présent en milieu rural (75,1% des ménages) qu'en milieu urbain (62,1% des ménages). Le second matériau le plus utilisé par les ménages est le ciment ou le béton (25,8% au niveau national, 65,1% en milieu urbain et 11,7% en milieu rural).

Dans le cadre du Burkina Faso, les matériaux non définitifs, précaires ou non durables sont constitués de la terre, de la paille, du chaume et du bambou.

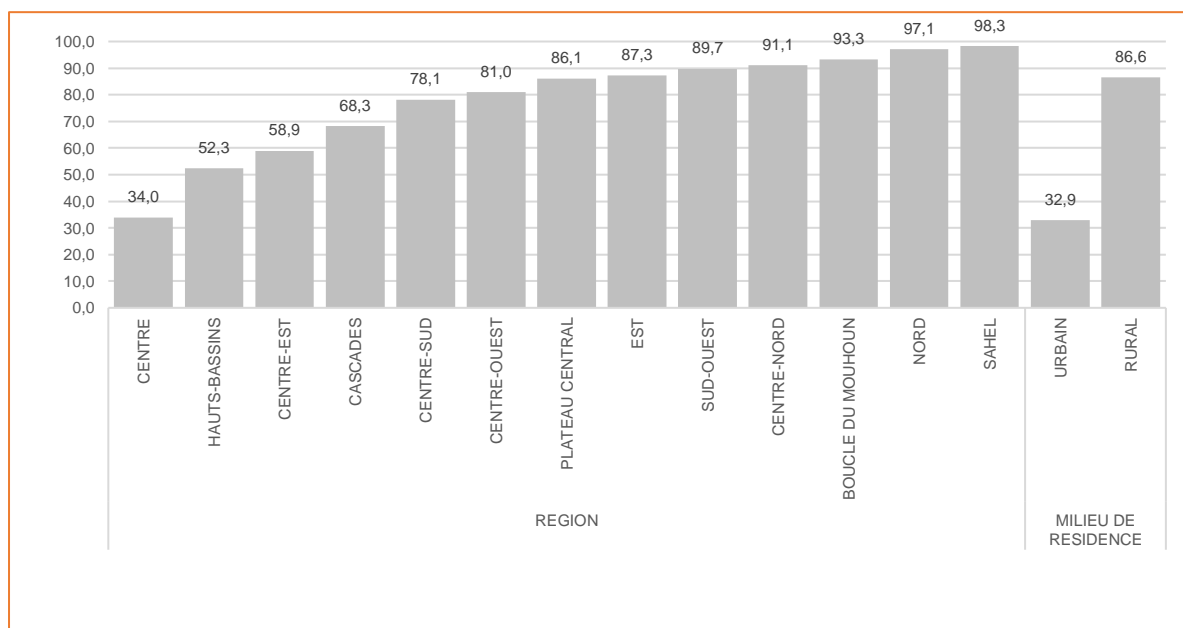
La majorité des ménages burkinabè ont le mur de leur bâtiment principal constitué de matériaux non définitifs.

Répartition de la précarité des matériaux du mur du bâtiment principal par milieu et région de résidence

Dans l'ensemble, sept ménages sur dix (72,4%) habitent dans des logements où le mur du bâtiment principal est précaire. En milieu urbain, trois ménages sur dix (32,9%) ont le mur de leur bâtiment en matériaux non définitifs. Ce chiffre est multiplié par deux et demi (86,6%) en milieu rural.

Quatre régions (Centre, Hauts-Bassins, Centre-Est et Cascades) connaissent une meilleure situation par rapport à la situation globale, notamment la région du Centre qui s'illustre avec la plus faible présence de bâtiments dont le mur est constitué de matériaux non définitifs (34,4% des ménages). La précarité des murs est très fréquente dans les autres régions avec une proportion de ménages dépassant les deux tiers. La région du Sahel avec 98,3% de ménages détient le taux le plus élevé de matériaux non définitifs.

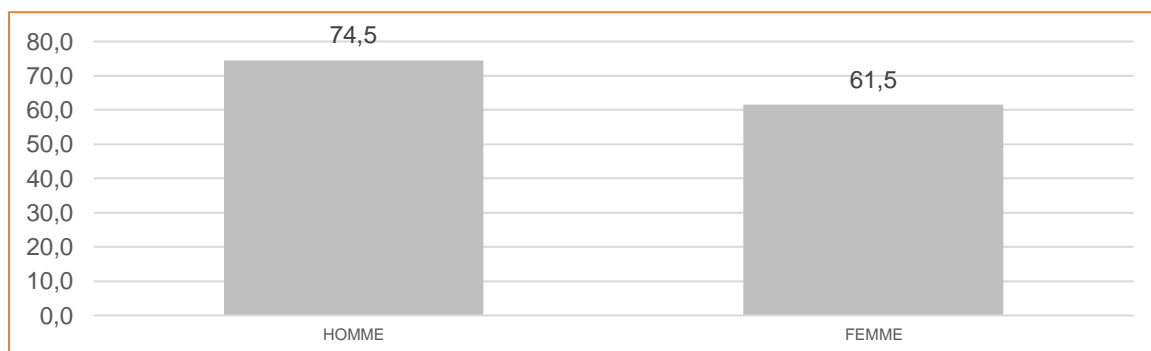
Graphique 1.16 : Distribution de la précarité des matériaux du mur selon le milieu et la région de résidence (%)



Répartition de la précarité des matériaux du mur du bâtiment principal par sexe du chef de ménage

Il existe également des différences concernant le genre du chef de ménage en termes de matériaux non définitifs du bâtiment principal. En effet, les ménages dirigés par un homme sont relativement plus exposés (74,5%) que ceux dirigés par une femme (61,5%).

Graphique 1.17 : Distribution de la précarité des matériaux du mur selon le sexe du chef de ménage (%)



4.1.5 Nature du toit

Répartition de la nature du toit du bâtiment principal par milieu et région de résidence

Plus de trois quarts des maisons que l'on rencontre au Burkina Faso sont couvertes avec de la tôle (77,4%). Après la tôle, les ménages ont recours à la paille (11,9%) et la terre (9,9%). Ces deux derniers types de toiture sont essentiellement utilisés pour les maisons traditionnelles. L'utilisation de la dalle (0,6%) ou de la tuile (0,3%) reste assez rare dans le pays.

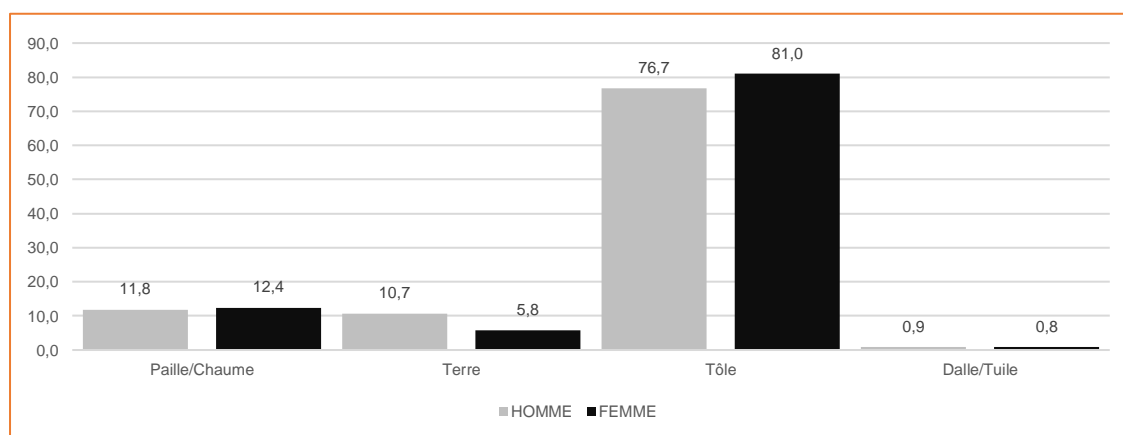
La quasi-totalité des maisons en ville est couverte avec de la tôle (94,2%), mais il existe toujours des maisons où l'on utilise de la terre (2,5%) ou de la paille (1,1%) comme toiture. En milieu rural, l'utilisation de la paille (15,8%) et de la terre (12,5%) n'est pas négligeable, même si un bon nombre de logement sont couverts avec de la tôle (71,3%).

En analysant le toit des logements pour chaque région, le Centre (96,1%) et les Hauts-Bassins (88,2%) sont celles où les proportions des ménages habitant des maisons avec la tôle comme nature de la toiture sont élevées. C'est dans ces régions également que l'on retrouve les plus faibles proportions de maison en paille (1,0% pour la région du Centre et 2,9% pour les Hauts-Bassins). Dans la région du Sahel, seule deux maisons sur dix sont couvertes par une tôle. Dans cette région, 56,4 % des logements sont couverts par de la terre, valeur maximale de cette proportion pour toutes les régions.

Répartition de la nature du toit du bâtiment principal par sexe du chef de ménage

Il peut y avoir des préférences de type de toiture suivant le sexe du chef de ménage. En effet, la proportion de ménages dirigés par une femme qui loge dans une maison coiffée avec de la tôle (81,0%) est plus élevée que celle des ménages dirigés par un homme (76,7%).

Graphique 1.18 : Distribution de la nature du toit du bâtiment principal selon le sexe du chef de ménage (%)



4.1.6 Nature du sol

Répartition de la nature du sol du bâtiment principal par milieu et région de résidence

Les principaux matériaux qui constituent le sol des logements des ménages burkinabè sont : la chape de ciment, la terre battue, le sable et le carreau. Dans l'ensemble, six ménages sur dix (61,7%) ont le sol de leur bâtiment principal constitué de chape de ciment. La terre battue occupe la deuxième place avec une proportion de 31,7% des ménages.

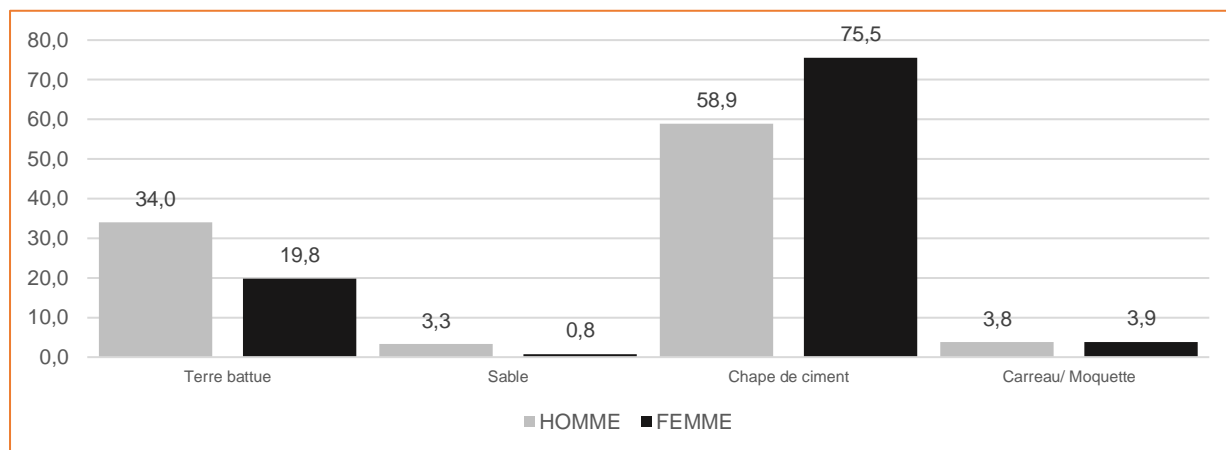
En milieu rural tout comme en milieu urbain, la majorité des ménages (55,3% et 79,4% respectivement) a le sol de leur logement cimenté. La terre battue et le sable (34,6%) comme nature du sol du logement principal sont fréquentes en zone rurale (40,8%) comparativement à la zone urbaine (6,3% et 0,8% respectivement).

Dans toutes les régions, plus de la moitié des maisons ont un sol en ciment excepté le Nord, la Boucle du Mouhoun, le Sud-Ouest et le Sahel. Dans ces des régions, c'est la terre battue comme matériau de revêtement du sol qui domine. L'utilisation de la terre battue est particulièrement remarquable au Sahel, 65,3% des ménages y ont recours et seulement 14,1% des ménages logent dans des maisons dont le sol est cimenté.

Répartition de la nature du sol du bâtiment principal par sexe du chef de ménage

Les logements principaux ayant une chape de ciment, du carreau ou une moquette comme matériau de revêtement sont relativement plus nombreux chez les ménages dirigés par les femmes (79,4%) comparativement aux ménages dirigés par les hommes (62,7%).

Graphique 1.19 : Distribution de la nature du sol du bâtiment principal selon le sexe du chef de ménage (%)



4.2 Principales sources d'énergie utilisées par les ménages

Dans cette section, nous traitons des sources d'énergie utilisées par les ménages comme principales sources d'énergie pour la cuisson des aliments et pour s'éclairer.

4.2.1 Principal mode d'éclairage

Le concept électricité désigne dans cette section l'électricité réseau de la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL), l'énergie solaire et les groupes électrogènes.

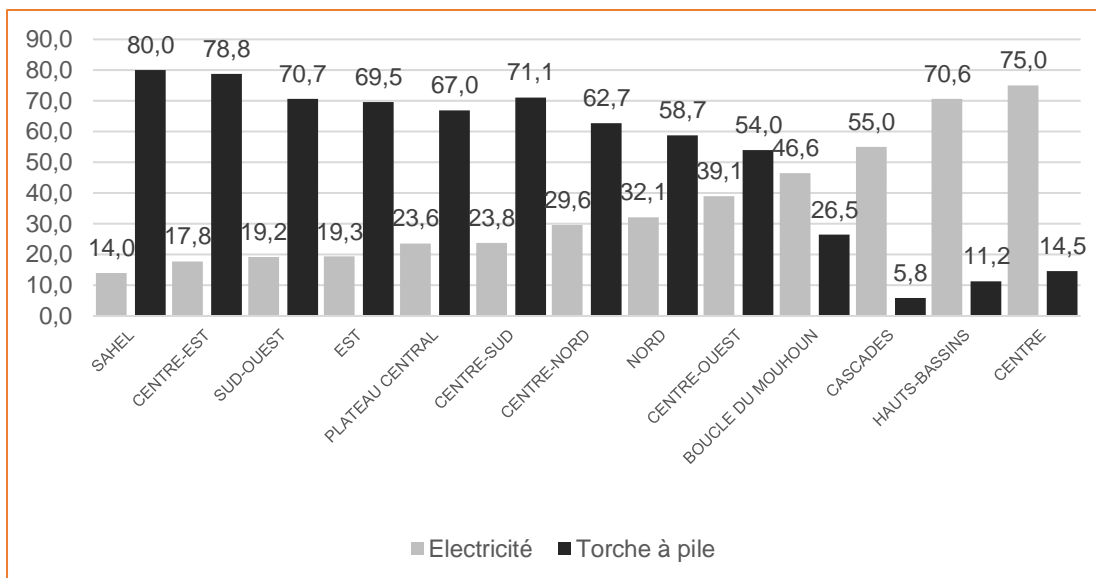
Répartition du principal mode d'éclairage par milieu et région de résidence

Au Burkina Faso, six ménages sur dix utilisent des torches à pile (47,7%) ou des lampes à batterie (10,5%) pour s'éclairer la nuit tombée. L'utilisation de l'électricité s'est fortement accrue au cours des deux dernières années. Elle est de 40,4% des ménages (19,8% pour l'électricité réseau, 20,3% pour l'énergie solaire et 0,2% pour le groupe électrogène) contre 24,4% des ménages en 2014 selon les résultats de l'Enquête multisectorielle continue de 2014.

L'utilisation de l'électricité est beaucoup importante en milieu urbain (75,3% des ménages) et moins importante en milieu rural (27,8%). La torche à pile reste la principale source d'éclairage chez plus de la moitié des ménages burkinabè ruraux (60,4%).

Les régions du Centre, des Hauts Bassins et des Cascades se situent au-dessus de la moyenne nationale avec plus de sept ménages sur dix qui utilisent l'électricité principalement comme source d'éclairage. Les régions du Centre-Est (17,8%) et du Sahel (17,8%) occupent les derniers rangs en matière d'utilisation d'électricité. Dans ces deux régions, huit ménages sur dix utilisent les torches à pile comme mode d'éclairage principal.

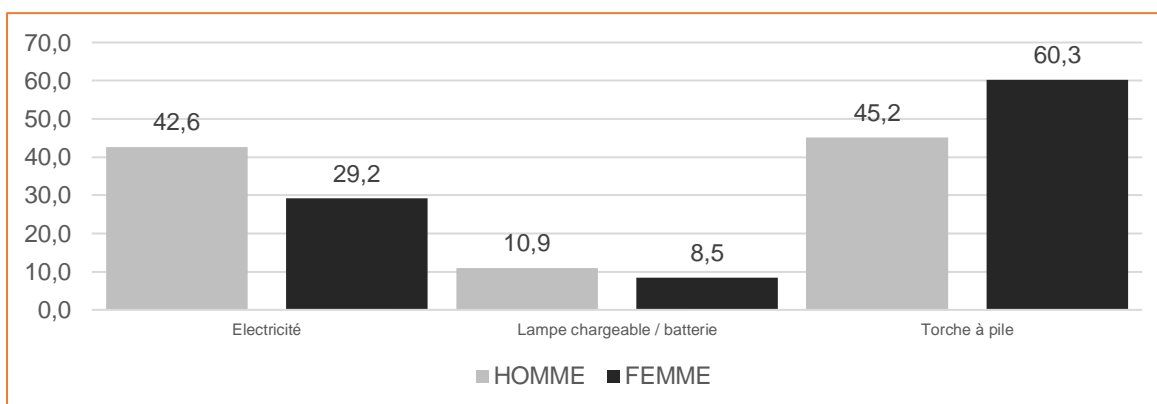
Graphique 1.20 : Distribution des deux principaux modes d'éclairage selon la région (%)



Répartition du principal mode d'éclairage par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par des hommes utilisent relativement plus l'électricité (42,6%) que les ménages dirigés par des femmes (29,2%). La torche à pile demeure le principal mode d'éclairage des ménages quel que soit le sexe du chef de ménage (45,2% pour les ménages dirigés par les hommes et 60,3% pour les ménages dirigés par les hommes).

Graphique 1.21 : Distribution des trois principaux modes d'éclairage selon le sexe du chef de ménage (%)



4.2.2 Principale source d'énergie pour la cuisine

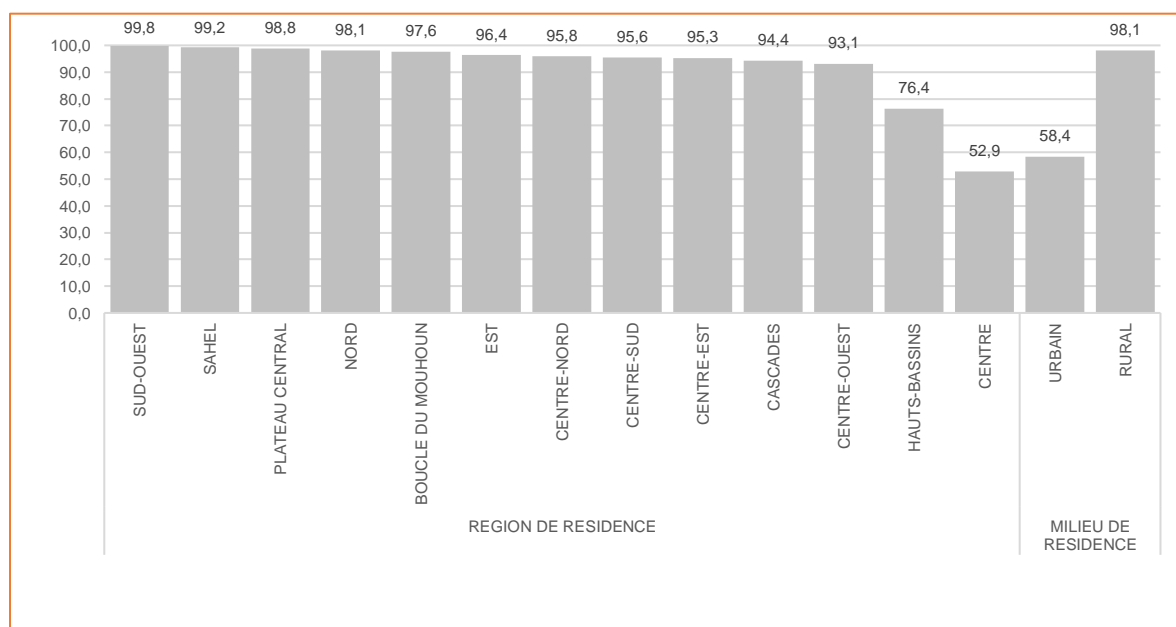
Le combustible solide est constitué de bois et de charbon du bois. L'objectif national est de réduire considérablement l'utilisation du combustible solide au profit des autres sources d'énergie telle que le gaz.

Répartition des combustibles solides pour la cuisson par milieu et région de résidence

En 2016, huit ménages sur dix du Burkina Faso utilisent le bois (79,5%), le charbon de bois (7,2%) ou les résidus agricoles (0,8%) comme principale source d'énergie pour la cuisson. Ces énergies font partie des énergies traditionnelles ou combustibles solides (87,5%). Seulement 12,3% des ménages utilisent les combustibles non solides comme source d'énergie pour la cuisson avec 11,8% de gaz, 0,3% d'électricité et 0,2% de pétrole/huile).

L'utilisation du combustible solide est beaucoup plus accrue en milieu rural (98,1% des ménages) qu'en milieu urbain (58,4% des ménages). Seules les régions du Centre et des Hauts-Bassins se situent en deçà de la moyenne nationale avec respectivement 52,9% et 76,4% des ménages qui utilisent le combustible solide comme principal source d'énergie.

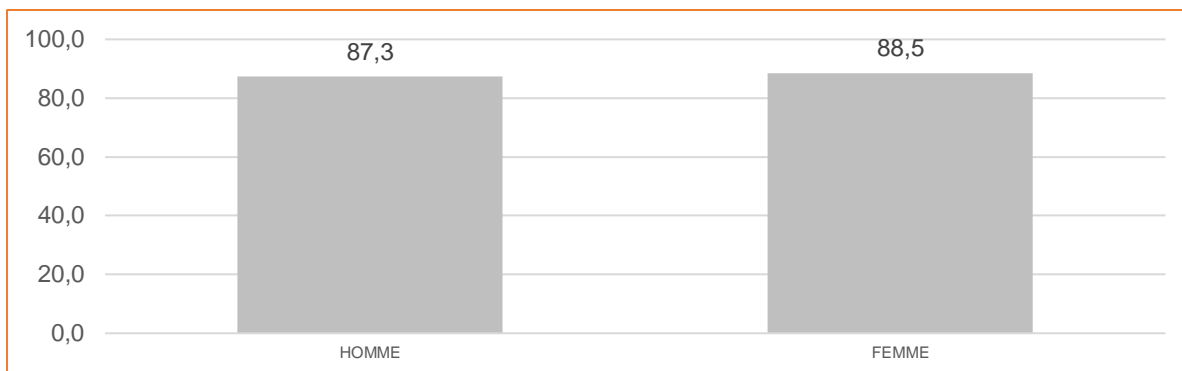
Graphique 1.22 : Distribution de l'utilisation des combustibles solides selon le milieu et la région de résidence (%)



Répartition des combustibles solides pour la cuisson par sexe du chef de ménage

Il n'existe pas de différence significative entre les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par des hommes dans l'utilisation du combustible solide. Indépendamment du sexe du chef de ménage, plus de huit ménages sur dix ont recours aux combustibles solides pour la cuisson.

Graphique 1.23 : Distribution de l'utilisation des combustibles solides selon le sexe du chef de ménage (%)



4.3 Principales sources d’approvisionnement en eau de boisson

4.3.1 Source d’approvisionnement en eau et accès à l’eau potable

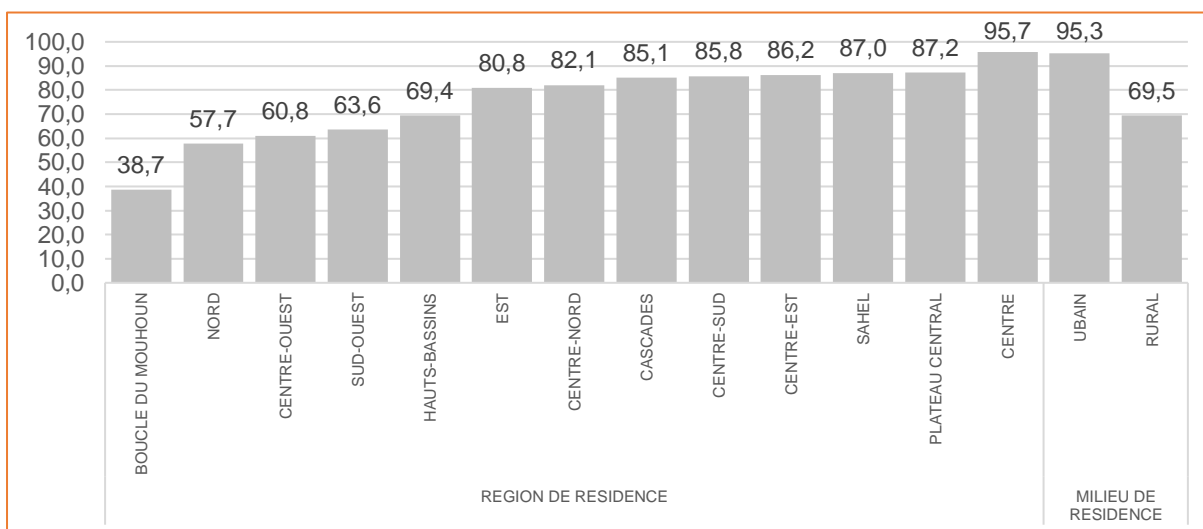
On entend par source d’eau potable ou améliorée, les sources d’eau constituées des puits busés ordinaires équipés d’un système de pompage, des forages et des robinets.

Répartition de la source d’approvisionnement en eau par milieu et région de résidence

La consommation d’eau de barrage, de rivière, de cours d’eau ou de lac demeure toujours présente au Burkina Faso (1,2% au niveau national) et n’a pas connue une grande évolution par rapport à 2014 où cette proportion était de 1,7% selon les résultats de l’Enquête multisectorielle continue de 2014. De même, la consommation d’eau de puits ordinaires comme eau de boisson demeure toujours élevée (16,0%). La plupart des ménages burkinabè (46,0%) s’approvisionne en eau de forage comme eau de boisson.

En ce qui concerne le milieu de résidence, l’approvisionnement des ménages en eau potable est lié à l’urbanisation : plus de neuf ménages sur dix ont accès à l’eau potable en milieu urbain contre sept ménages sur dix en zone rurale. Selon les régions de résidence, la proportion des ménages ayant économiquement accès à l’eau potable est la plus élevée dans la région du Centre (95,7% des ménages) qui se résume principalement à la capitale Ouagadougou. Tout comme en 2009 et en 2014, la plus faible proportion des ménages ayant économiquement accès à l’eau potable se retrouve dans la région de la Boucle du Mouhoun (38,7% des ménages). Dans toutes les autres régions du Burkina Faso, plus de la moitié des ménages ont accès économiquement à l’eau potable.

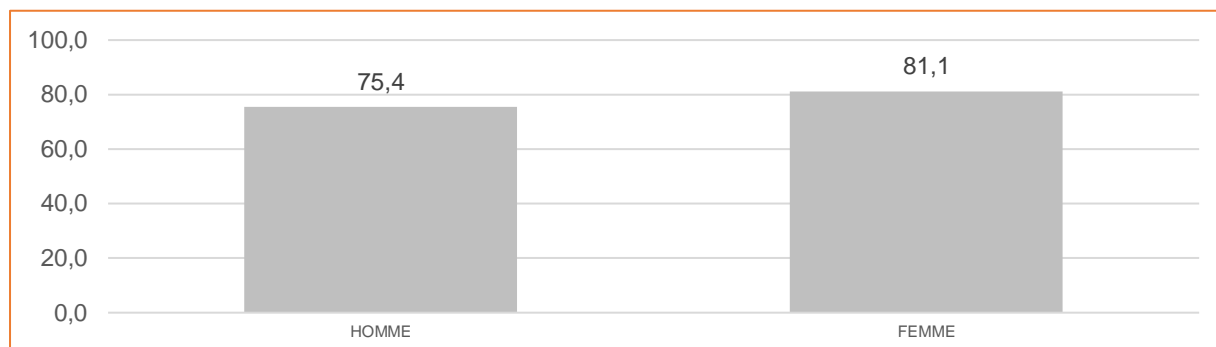
Graphique 1.24 : Distribution du taux d’accès à l’eau potable par milieu et région de résidence (%)



Répartition de la source d’approvisionnement en eau par sexe du chef de ménage

Selon le sexe du Chef de ménage, on voit que la proportion des femmes Chefs de ménage ayant accès à l'eau potable est plus élevée que celle des hommes chefs de ménage (80,1% contre 75,4%).

Graphique 1.25 : Distribution du taux d'accès à l'eau potable par sexe du chef de ménage (%)



4.4 Statut d'occupation du logement

4.4.1 Propriété du logement

Répartition de l'appartenance du logement par milieu et région de résidence

Sur l'ensemble du territoire, huit ménages sur dix sont propriétaires de leur logement, dont six n'ont pas de titre de propriété (14,8% avec titre de propriété et 63,5% sans titre de propriété). La location du loyer et la gratuité du logement restent faibles. Sur 10 ménages, un seul est locataire de son logement (10,1%) et un seul est logé gratuitement (10,5%).

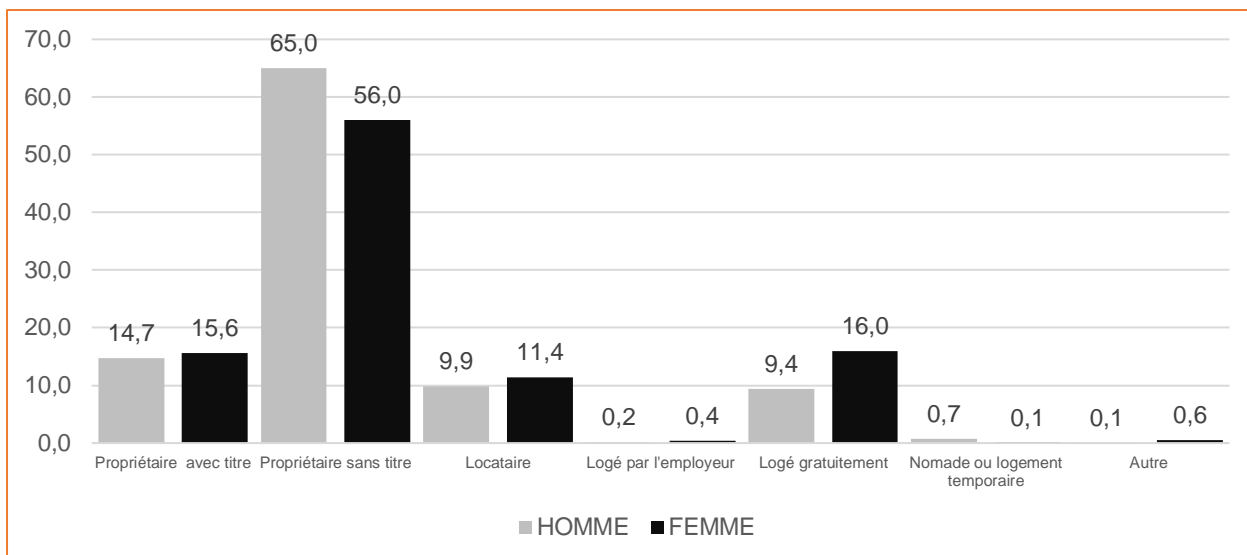
Environ six ménages urbains sur dix sont propriétaires de leur logement. Toutefois, seul deux ménages urbains propriétaires sur trois possèdent un titre de propriété (37,1% et 21,5% respectivement avec et sans titre de propriété). Il faut également retenir que 3 ménages sur 10 sont locataires de leur logement (29,7%). En milieu rural, sur dix ménages, environ neuf sont propriétaires de leur logement, parmi lesquels 6,8% et 78,6% respectivement avec et sans titre de propriété. La vie en location est quasi-inexistante dans ce milieu (3,1%).

C'est dans la région du centre que l'on retrouve la plus grande proportion de ménages possédant un titre de propriété de leur logement (37,1%). C'est également dans cette région que la proportion des ménages locataires est la plus élevée (21,4%). Cette situation contraste avec celle de la région du Nord. Dans cette région, la proportion de ménages possédant un titre de propriété de leur logement est très faible (3,3%). En matière de nomadisme ou logement temporaire, la région de l'Est est la seconde (1,7%) après la région du Sahel (1,8%).

Répartition de la propriété du logement par sexe du chef de ménage

En ce qui concerne le sexe, la proportion de ménages dirigés par des femmes et possédant un titre de propriété de leur logement (15,6%) dépasse celle des ménages dirigés par des hommes (14,7%). Cela est également valable pour la proportion des ménages vivant en location (11,4% pour les ménages dirigés par une femme contre 9,9% pour ceux dirigés par un homme). En revanche, la proportion des ménages dirigés par une femme, propriétaire de son logement, mais ne possédant pas de titre de propriété (56,0%) est plus faible que celle des ménages dirigés par un homme (65,0%).

Graphique 1.26 : Distribution de la propriété du logement selon sexe du chef de ménage (%)

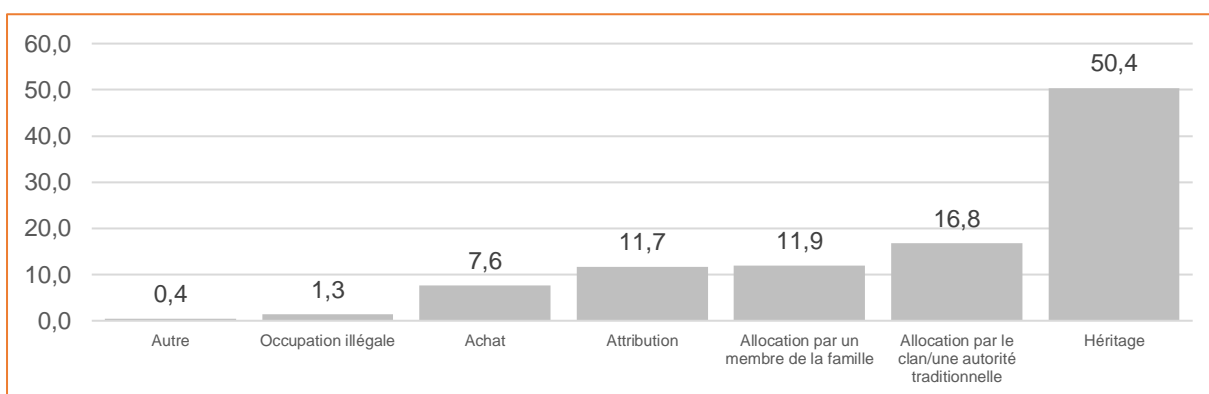


4.4.2 Mode d'acquisition de la parcelle du logement

Répartition du mode d'acquisition de la parcelle du logement par milieu et région de résidence

Au niveau national, un ménage sur deux a obtenu la parcelle où loge le ménage par héritage (50,4%). L'héritage est donc le premier mode d'acquisition des parcelles de logement au Burkina Faso. Il est suivi par une allocation par le clan ou une autorité traditionnelle à hauteur de 16,8%. Seulement 7,6% des ménages ont acquis leur logement par achat.

Graphique 1.27 : Distribution du mode d'acquisition du logement (%)



L'acquisition des parcelles de logement par héritage est beaucoup plus accrue en milieu rural (56,2% des ménages) qu'en milieu urbain (27,0% des ménages). En ville, les attributions et les achats demeurent les deux principaux moyens d'acquisition de parcelle de logement avec respectivement 32,2% et 29,0% des ménages.

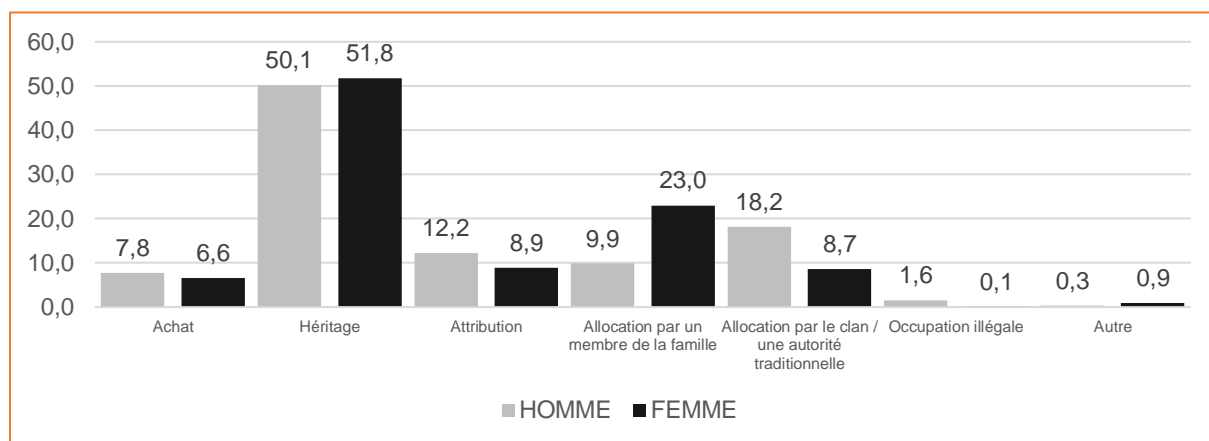
Dans les régions de la Boucle du Mouhoun (75,5%), du Sahel (78,3%), du Nord (85,9%) et du Sud-Ouest (87,5%) plus de trois quarts des ménages ont acquis leur parcelle de logement par héritage. C'est dans la région du Centre, qui abrite par ailleurs la capitale du pays, que la proportion des ménages qui

ont acquis leur logement par héritage est la plus faible. Dans cette région, six ménages sur dix ont acquis leur logement par achat (27,6%) et par attribution (34,8%).

Répartition du mode d'acquisition de la parcelle du logement par sexe du chef de ménage

Indépendamment du sexe du chef de ménage, un ménage sur deux a acquis son logement par héritage. Plus précisément, on a 50,1% des ménages dirigés par les hommes et 51,8% des ménages dirigés par les femmes. L'allocation de la parcelle par une tierce personne vient en deuxième position comme moyen d'acquisition des parcelles de logement aussi bien chez les ménages ayant un homme comme chef de ménage (23,0% de ménages par allocation d'un membre de la famille) que chez ceux dirigés par les femmes (18,2% de ménages par allocation du clan ou d'une autorité traditionnelle).

Graphique 1.28 : Distribution du mode d'acquisition du logement selon le sexe du chef de ménage (%)



5 ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE

Cette section présente l'accès des ménages aux infrastructures d'utilités publiques selon certaines caractéristiques sociodémographiques du ménage à savoir le milieu de résidence, la région de résidence et le sexe du chef de ménage.

5.1 Principaux moyens de transport pour accéder aux infrastructures sociales de base

Au Burkina Faso, les principaux moyens pour accéder aux infrastructures sociales de bases sont, suivant les infrastructures :

- **Une source d'eau** : la marche à pied (92,6%) et le vélo (5,1%) ;
- **Une source d'eau potable** : la marche à pied (90,0%) et le vélo (7,0%) ;
- **Une source de combustible** : la marche à pied (72,9%) et le vélo (15,6%) ;
- Un marché de produit alimentaire : la marche à pied (57,3%) et le vélo (30,5%) ;
- **Une infrastructure de transport en commun** : la marche à pied (38,2%), le vélo (32,1%) et la moto (28,6%) ;
- **Une école primaire** : la marche à pied (87,2%) et le vélo (8,7%) ;
- **Une école secondaire** : la marche à pied (41,3%), le vélo (45,9%) et la moto (12,0%) ;
- **Une formation sanitaire (CSPS ou CMA)** : la marche à pied (38,0%), le vélo (34,7%) et la moto (26,2%) ;
- **Une pharmacie ou un dépôt pharmaceutique** : la marche à pied (38,5%), le vélo (34,6%) et la moto (25,8%) ;
- **Un service d'état civil ou une mairie** : la marche à pied (17,0%), le vélo (35,6%) et la moto (44,3%) ;
- **Une route praticable ou asphaltée** : la marche à pied (30,1%), le vélo (23,3%) et la moto (39,7%) ;
- **Un parc de vaccination** : la marche à pied (43,6%), le vélo (30,7%) et la moto (23,2%) ;

- **Un centre d'enseignement non formel** : la marche à pied (38,3%), le vélo (32,5%) et la moto (23,9%) ;
- **Un poste de gendarmerie ou de police** : la marche à pied (14,6%), le vélo (33,3%) et la moto (47,7%) ;
- **Un palais de justice** : le vélo (14,8%), la moto (60,5%) et la voiture (13,2%).

5.2 Temps d'accès aux infrastructures sociales de base

Un ménage a accès à une infrastructure donnée lorsqu'il met moins de trente minutes pour y accéder quel que soit le moyen de transport utilisé.

5.2.1 Accès à une source d'eau

La source d'eau de boisson utilisée fait référence à toutes les eaux, potables comme non potables, utilisées par les ménages comme eau de boisson.

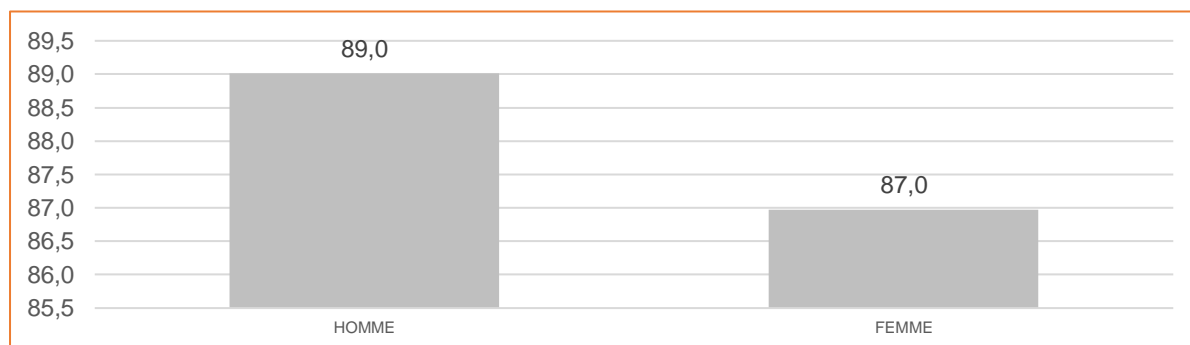
Répartition de l'accès des ménages à une source d'eau par milieu et région de résidence

Sur le plan national, 88,7% des ménages burkinabè ont accès à une source d'eau de boisson. En milieu urbain, ils sont 97,2% contre 85,6% en milieu rural. Quelle que soit la région, plus de la moitié des ménages ont accès à une source d'eau de boisson. C'est dans les régions des Hauts-Bassins, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Sud et du Centre qu'au moins 95% des ménages ont accès à l'eau. Les taux d'accès à une source d'eau les plus faibles s'observent dans les régions du Sahel (64,1%) et du Sud-Ouest (68,3%).

Répartition de l'accès des ménages à une source d'eau par sexe du chef de ménage

Selon le sexe du chef du ménage, il n'y a pas de différence en matière d'accès à une source d'eau. Que les ménages soient dirigés par des hommes ou des femmes, environ neuf ménages sur dix ont accès à une source d'eau potable (89,0% pour les ménages ayant un chef de ménage masculin et 87,0% pour les ménages ayant un chef de ménage féminin).

Graphique 1.29 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau selon le sexe du chef de ménage (%)



5.2.2 Accès à une source d'eau potable

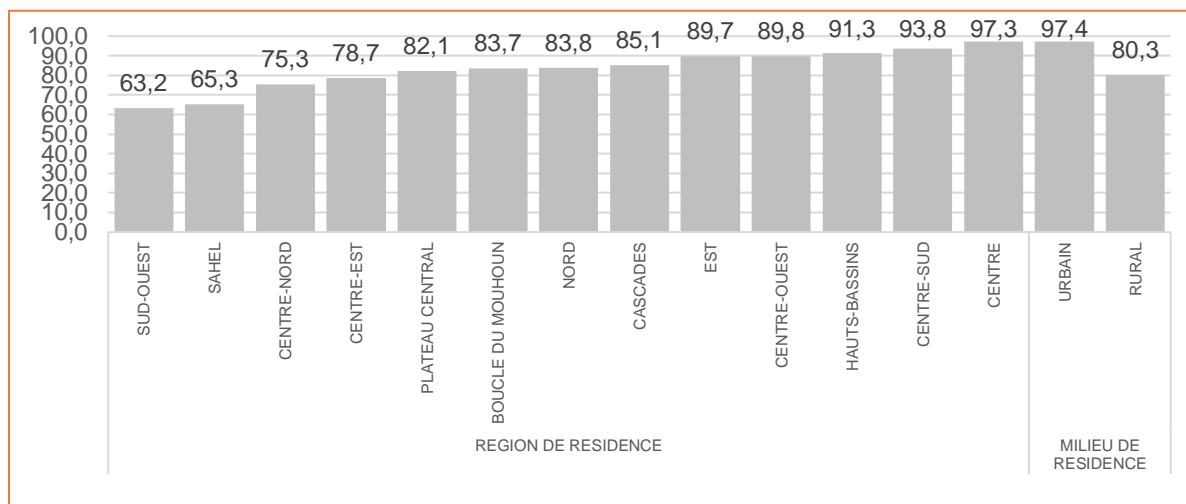
On entend toujours par source d'eau potable ou améliorée, les sources d'eau constituées des puits busés ordinaires équipés d'un système de pompage, des forages et des robinets.

Répartition de l'accès des ménages à une source d'eau potable par milieu et région de résidence

Environ huit ménages burkinabè sur dix, précisément 84,8% des ménages, ont accès à une source d'eau potable. Les ménages vivant en milieu urbain ont plus accès à cette infrastructure : 97,4% contre 80,3% en milieu rural. C'est dire donc qu'environ vingt ménages sur cent (19,7%) en milieu rural met plus d'une demi-heure pour atteindre une source d'eau potable contre seulement près de trois ménages sur cent (2,6%) en zone urbaine. Les taux les plus élevés se rencontrent dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre-Sud et du Centre où au moins 90% des ménages ont accès à l'eau potable. Les

taux d'accès à une source d'eau potable les plus faibles s'observent dans les régions du Sud-Ouest (63,2%) et du Sahel (65,3%).

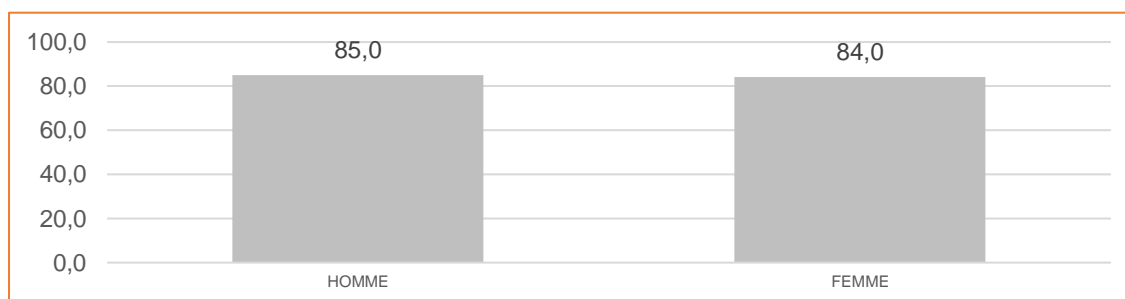
Graphique 1.30 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau potable selon le milieu et la région de résidence (%)



Répartition de l'accès des ménages à une source d'eau potable par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par des femmes ont un taux d'accès à une source d'eau potable semblable à ceux dirigés par les hommes. En effet, 84,0% et 85,0% des ménages parcourent moins de trente minutes pour atteindre une source d'eau potable respectivement chez les ménages ayant un chef de ménage féminin et chez ceux ayant un chef de ménage masculin.

Graphique 1.31 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau potable selon le sexe du chef de ménage (%)



5.2.3 Accès à une source de combustible pour la cuisine

Répartition de l'accès des ménages à une source de combustible pour la cuisine par milieu et région de résidence

Au niveau national, 38,2% soit environ quatre ménages sur dix parcourent moins d'une demi-heure pour trouver une source de combustibles pour la cuisine. Il s'en suit que six ménages sur dix n'ont pas accès à une source de combustibles pour la cuisine. Les ménages vivant en milieu urbain ont 3,5 fois plus accès à une source de combustibles : 79,6% des ménages contre 23,1% des ménages en milieu rural. Le Sahel (10,2%) et le Centre (76,4%) demeurent les régions où le taux d'accès à une source de combustible est respectivement le plus bas et le plus élevé.

Répartition de l'accès des ménages à une source de combustible pour la cuisine par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par les hommes (38,8%) ont relativement plus accès à une source de combustible pour la cuisine comparativement aux ménages dirigés par les femmes (34,8%). Toutefois, quel que soit

le sexe du chef, la majorité des ménages (plus de six ménages sur dix) parcourent plus de trente minutes pour trouver une source de combustible pour la cuisine.

5.2.4 Accès à un marché de produit alimentaire

Répartition de l'accès des ménages à un marché de produit alimentaire par milieu et région de résidence

Plus d'un ménage burkinabè sur deux a accès à un marché de produits alimentaires (55,1%). En milieu urbain, ils sont trois quarts (75,6%) à atteindre cette infrastructure en moins de trente minutes alors qu'ils ne sont que la moitié (47,6%) en milieu rural.

Répartition de l'accès des ménages à un marché de produit alimentaire par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par les hommes ont un taux d'accès au marché de produits alimentaires plus élevé que celui des femmes. Ils sont 56,2% à y parvenir en moins de trente minutes, soit environ sept points de plus que les ménages dirigés par les femmes (49,6%).

5.2.5 Accès à un transport en commun

Répartition de l'accès des ménages à un transport en commun par milieu et région de résidence

Au plan national, 45,9% des ménages du Burkina Faso ont accès à un transport en commun. La majorité, soit 54,1% mettent plus d'une demi-heure pour y accéder. Les ménages ruraux en général ont un accès limité au transport en commun contrairement à ceux des centres urbains : environ trois ménages sur dix pour le milieu urbain (27,7%) contre six ménages sur dix en milieu rural (63,7%) qui n'y ont pas accès.

Sur le plan régional, les ménages du Sahel et du Plateau Central ont les taux d'accès les plus faibles. Environ deux ménages sur dix dans ces régions ont accès à un transport en commun. C'est dire donc que huit ménages sur dix mettent plus d'une demi-heure pour parvenir à un transport en commun. Par contre, l'accès est plus élevé dans les Hauts-Bassins où plus de trois quarts des ménages ont accès à une infrastructure de transport en commun.

Répartition de l'accès des ménages à un transport en commun par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par les hommes (47,1%) ont relativement plus accès à une infrastructure de transport en commun comparativement aux ménages dirigés par les femmes (40,0%). Toutefois, quel que soit le sexe du chef, la majorité des ménages (plus de cinq ménages sur dix) parcourent plus de trente minutes pour trouver une infrastructure de transport en commun.

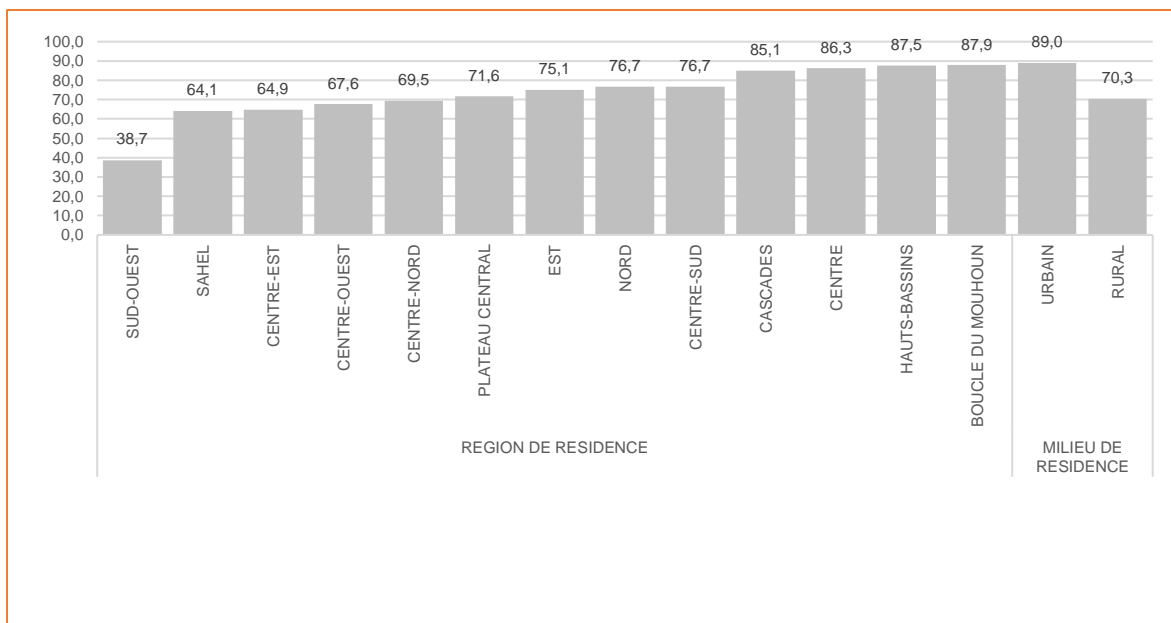
5.2.6 Accès à une école primaire

Répartition de l'accès des ménages à une infrastructure d'école primaire par milieu et région de résidence

Environ trois quarts (75,3%) des ménages burkinabè ont accès à un établissement primaire. Les ménages vivant en milieu urbain ont plus accès à une infrastructure d'école primaire : 89,0% contre 70,3% en milieu rural. En d'autres termes, environ trois ménages sur dix (29,7%) en milieu rural mettent plus d'une demi-heure pour atteindre une école primaire contre seulement un ménage sur dix (11,0%) en zone urbaine.

Les régions des Hauts-Bassins (87,5%) et de la Boucle du Mouhoun (87,9%) ont les taux d'accès à une infrastructure d'école primaire les plus élevés. Ils sont suivis par la région du Centre (86,3%) et de la région des Cascades (85,1%). Dans toutes les régions, plus de la moitié des ménages a accès à l'école primaire excepté la région du Sud-Ouest. Dans cette région, 61,3% des ménages mettent plus de trente minutes pour accéder à un établissement primaire.

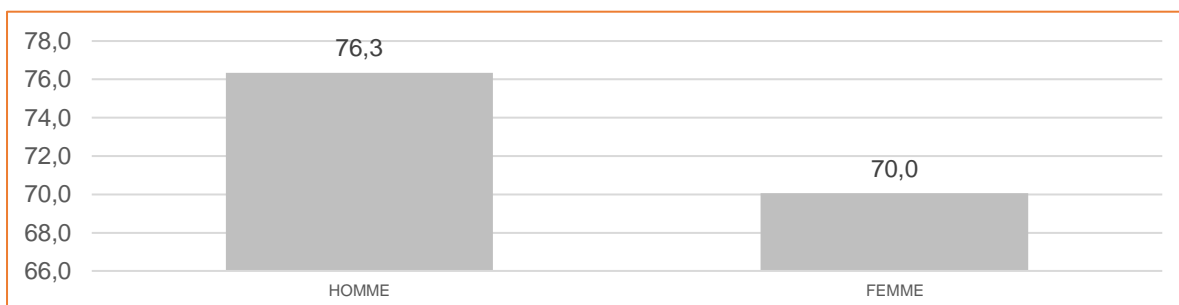
Graphique 1.32 : Distribution de l'accès des ménages à une école primaire selon le milieu et la région de résidence (%)



Répartition de l'accès des ménages à une infrastructure d'école primaire par sexe du chef de ménage

Quel que soit le sexe du chef de ménage, environ sept ménages sur dix mettent moins d'une demi-heure pour accéder à une infrastructure d'école primaire. Toutefois, les ménages dirigés par les hommes (76,3%) ont un taux d'accès plus élevé comparativement aux ménages dirigés par les femmes (70,0%).

Graphique 1.33 : Distribution de l'accès des ménages à une école primaire selon le sexe du chef de ménage (%)



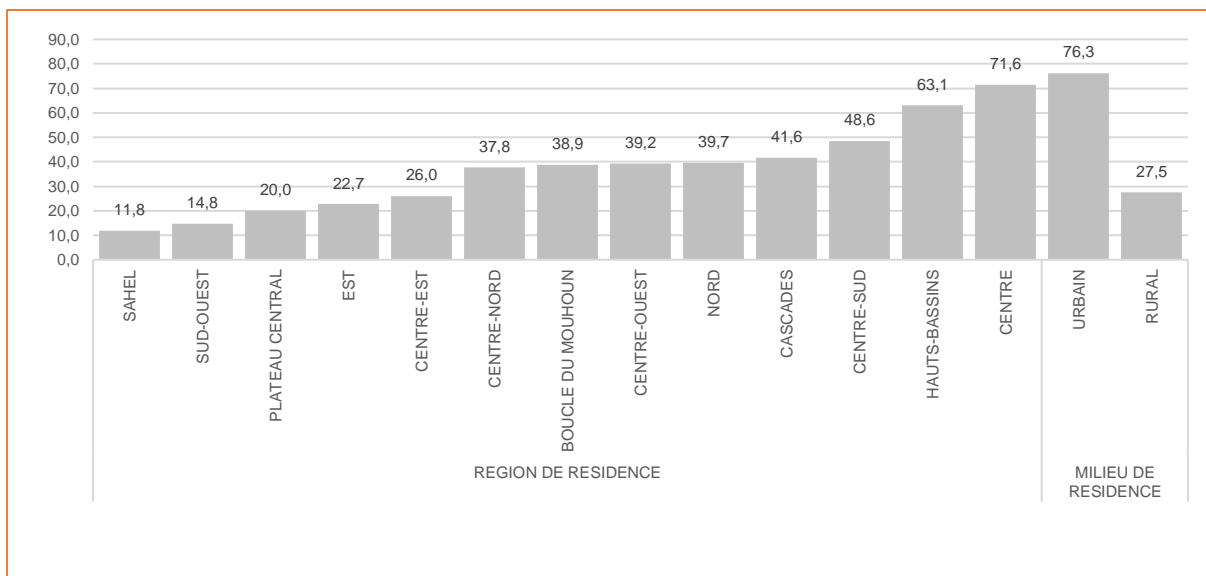
5.2.7 Accès à une école secondaire

Répartition de l'accès des ménages à une infrastructure d'école secondaire par milieu et région de résidence

Le taux d'accès des ménages burkinabè à un établissement secondaire est très faible. Quatre ménages sur dix y ont accès (40,5%). Le problème se pose avec plus d'acuité en zone rurale où seulement 27,5% des ménages de ce milieu sont à moins de trente minutes d'une infrastructure d'école secondaire. En milieu urbain par contre, plus de trois quarts des ménages (76,3%) ont accès à une école secondaire.

D'un point de vue régional, le Centre se démarque considérablement des autres régions où sept ménages sur dix (71,6%) ont accès à une école secondaire. Les Haut-Bassins et le Centre-Sud suivent la région du Centre avec respectivement 63,1% et 48,6% des ménages. Concernant la région du Sahel, l'accès y est la plus faible : seulement 11,8% des ménages parcourent moins de trente minutes pour rejoindre un établissement secondaire.

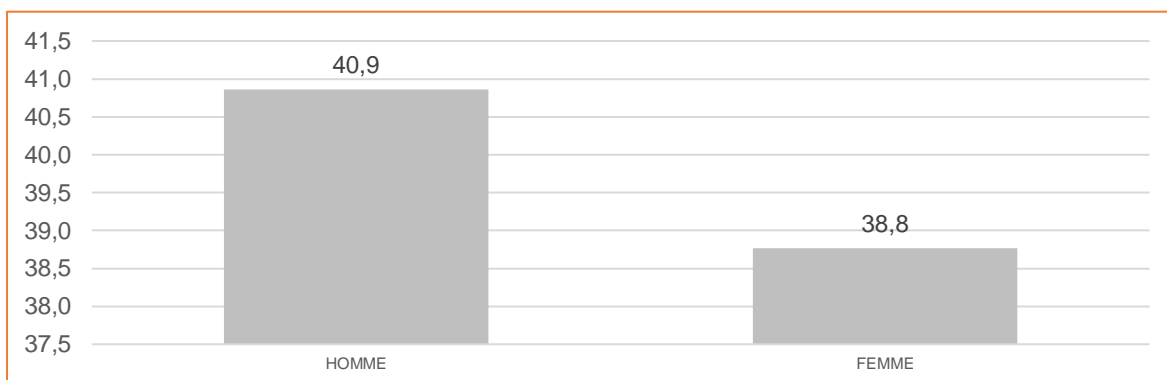
Graphique 1.34 : Distribution de l'accès des ménages à une école secondaire selon le milieu et la région de résidence (%)



Répartition de l'accès des ménages à une infrastructure d'école secondaire par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par les hommes ont relativement plus accès aux établissements secondaires par rapport à ceux dirigés par les femmes. En effet, 40,9% des ménages ayant un homme chef de ménage parcourent moins d'une demi-heure pour rejoindre une école secondaire contre 38,8% pour ceux ayant une femme comme chef de ménage.

Graphique 1.35 : Distribution de l'accès des ménages à une école secondaire selon le sexe du chef de ménage (%)

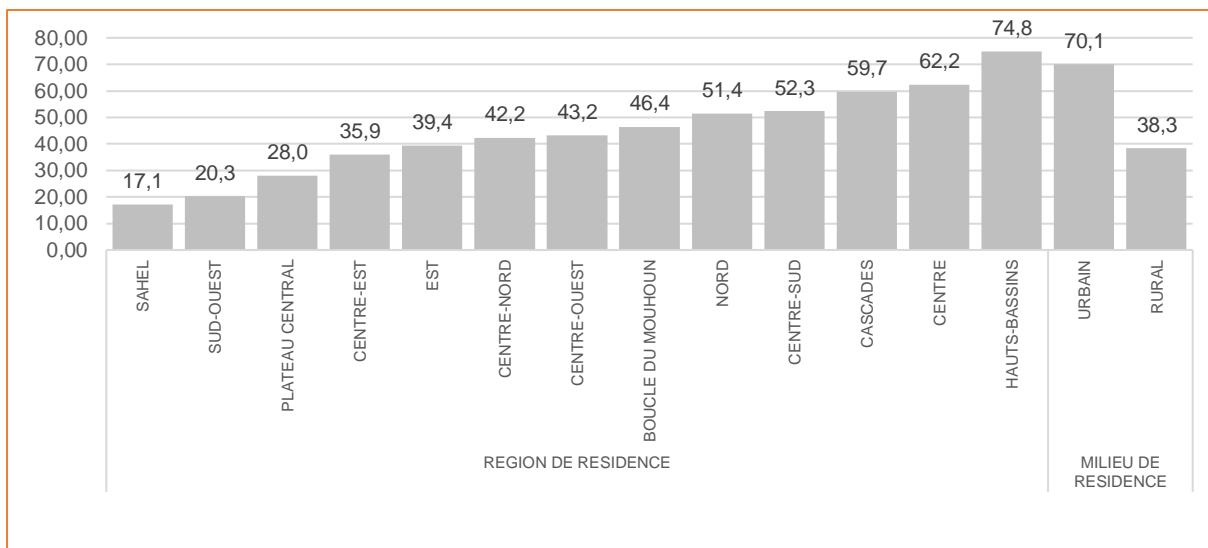


5.2.8 Accès à une formation sanitaire (CSPS ou CMA)

Répartition de l'accès des ménages à une formation sanitaire (CSPS ou CMA) par milieu et région de résidence

Sur le plan national, près de 46,8% des ménages vivent à moins d'une demi-heure d'un centre de santé (CSPS ou CMA). L'accès des ménages aux centres de santé en milieu urbain est environ deux fois supérieur à celui des ménages du milieu rural (70,1% en zone urbaine contre 38,3% en zone rurale). La région des Hauts-Bassins avec 74,8% des ménages et la région du Sahel avec 17,1% des ménages ont respectivement les taux le plus élevé et le plus bas du Burkina Faso.

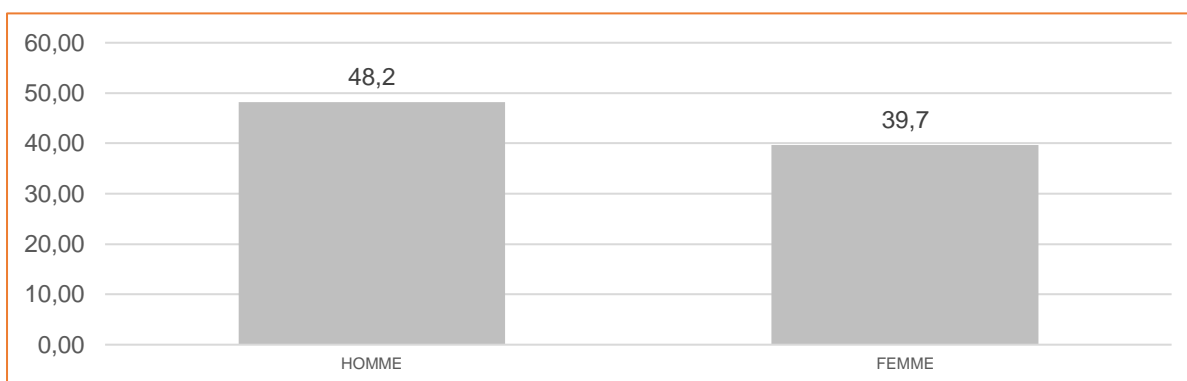
Graphique 1.36 : Distribution de l'accès des ménages à une formation sanitaire selon le milieu et la région de résidence (%)



Répartition de l'accès des ménages à une formation sanitaire (CSPS ou CMA) par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par les hommes avec un taux de 48,2% ont plus accès à une formation sanitaire que les ménages dirigés par les femmes qui ont quant eux un taux d'accès de 39,7%, soit un écart d'environ huit points en faveur des chefs de ménages masculins.

Graphique 1.37 : Distribution de l'accès des ménages à une formation sanitaire selon le sexe du chef de ménage (%)



5.2.9 Accès à une pharmacie ou un dépôt pharmaceutique

Répartition de l'accès des ménages à un dépôt pharmaceutique par milieu et région de résidence

Sur l'ensemble du territoire, 84,8% des ménages ont accès à un dépôt pharmaceutique. C'est dire que 15,2% des ménages mettent plus d'une demi-heure pour parvenir à ce lieu. Concernant le milieu de résidence, ils sont 97,4% en milieu urbain à avoir accès à une pharmacie contre 80,3% en milieu rural. La région du centre (97,3%) et celle du Centre-Sud (93,8%) sont celles qui ont les taux d'accès à un dépôt pharmaceutique les plus élevés. A l'opposé, ce sont les régions du Sud-Ouest (63,2%) et du Sahel (65,3%) qui ont les taux d'accès à un dépôt pharmaceutique les plus bas. Notons que quel que soit la région de résidence, plus de la moitié des ménages parcourent moins de trente minutes pour rejoindre une pharmacie.

Répartition de l'accès des ménages à un dépôt pharmaceutique par sexe du chef de ménage

En termes d'accès physique à un dépôt pharmaceutique, il n'y a pas de différence entre les ménages dirigés par les hommes (85,0%) et ceux dirigés par les femmes (84,0%). Qu'ils aient un chef homme ou femme, plus de huit ménages sur dix parcourent moins de trente minutes pour retrouver un dépôt pharmaceutique.

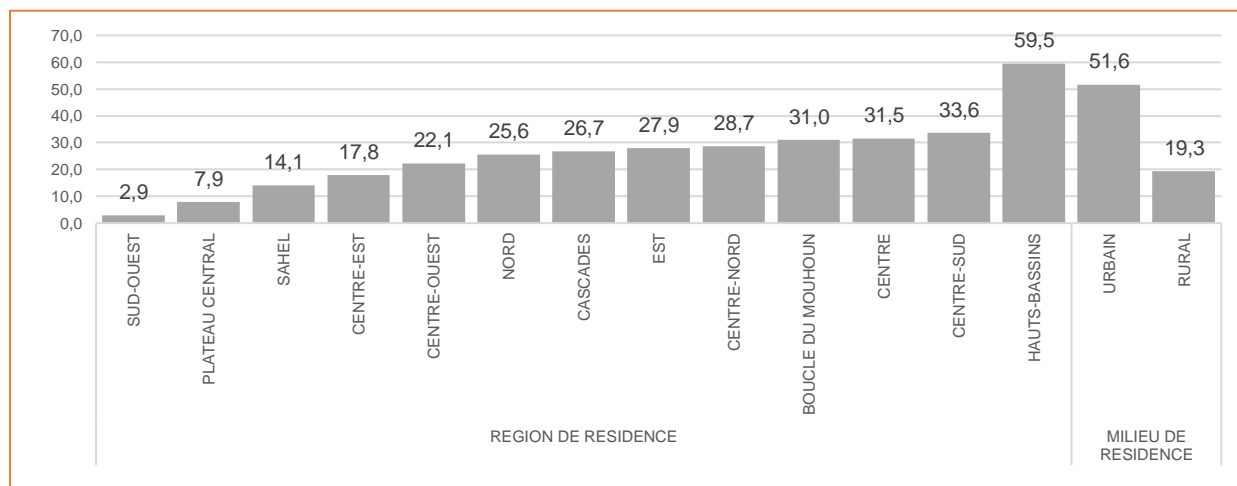
5.2.10 Accès à un service d'état civil (mairie)

Répartition de l'accès des ménages à un service d'état civil par milieu et région de résidence

Malgré la décentralisation, l'accès des ménages burkinabè à un service d'état civil demeure faible. Environ trois ménages sur dix (27,9%) mettent moins d'une demi-heure pour parvenir à un service d'état civil ou une mairie. L'accès est encore plus faible pour les ménages ruraux. Dans ce milieu, seulement 19,3% des ménages ont accès à un service d'état civil contre 51,6% des ménages pour la zone urbaine.

Le Sud-Ouest et le Plateau Central connaissent des taux d'accès à un service d'état civil extrêmement faibles par rapport aux autres régions du pays. Dans ces régions, plus de neuf ménages sur dix mettent plus d'une demi-heure pour retrouver un service d'état civil. Seules les régions du Boucle du Mouhoun, du Centre, du Centre-Sud et celle des Hauts-Bassins ont des taux d'accès qui dépassent 30%.

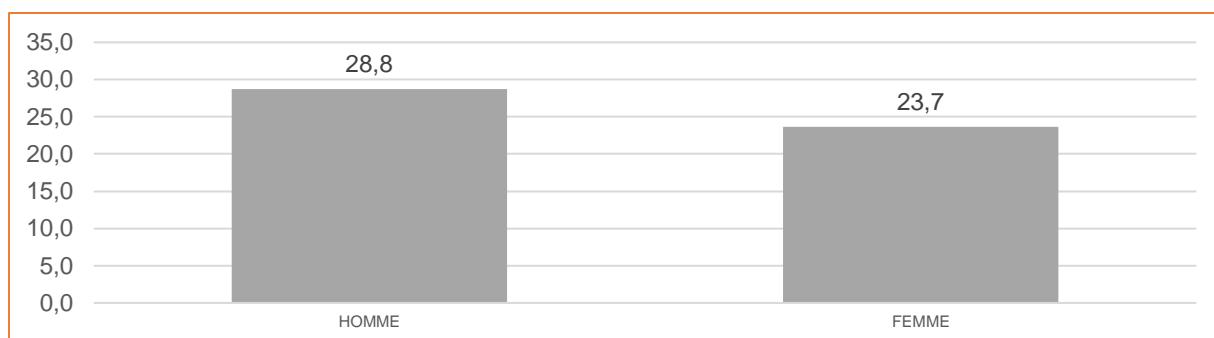
Graphique 1.38 : Distribution de l'accès des ménages à un service d'état civil selon le milieu et la région de résidence (%)



Répartition de l'accès des ménages à un service d'état civil par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par les hommes ont un léger avantage par rapport aux ménages dirigés par les femmes en termes d'accès à un service d'état civil. La proportion des ménages qui mettent moins de trente minutes pour rejoindre cette infrastructure est de 28,8% pour les ménages dirigés par les hommes et 23,7% pour les ménages dirigés par les femmes, soit un écart d'environ cinq points de pourcentage en faveur des chefs de ménages masculins.

Graphique 1.39 : Distribution de l'accès des ménages à un service d'état civil selon le sexe du chef de ménage (%)



5.2.11 Accès à une route praticable (asphaltée)

Répartition de l'accès des ménages à une route asphaltée par milieu et région de résidence

Environ quatre ménages burkinabè sur dix (37,0%) mettent moins de trente minutes pour atteindre une route praticable ou asphaltée. Au niveau urbain ce taux passe à près de neuf ménages sur dix (89,8%) contre environ deux ménages sur dix (17,8%) en milieu rural.

Le taux d'accès à une route asphaltée est faible dans les régions du Plateau Central (10,2%), du Sud-Ouest (10,9) et du Nord (12,0%). Dans ces régions, environ un ménage a accès à une route praticable. Par contre les taux d'accès les plus élevés se trouvent dans la région du Centre et celle des Hauts-Bassins. Dans le Centre, environ huit ménages sur dix (83,4%) ont accès à une route asphaltée et sept ménages sur dix (69,7%) dans les Haut-Bassins.

Répartition de l'accès des ménages à une route asphaltée par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par les hommes ont plus accès à une route praticable comparativement à ceux dirigés par les femmes. En effet, 37,3% des ménages dirigés par les hommes mettent moins d'une demi-heure pour rejoindre la route praticable la plus proche contre 35,0% pour les ménages dirigés par les femmes.

5.2.12 Accès à un parc de vaccination

Répartition de l'accès des ménages à un parc de vaccination par milieu et région de résidence

Au niveau national, 35,3% des ménages (environ trois ménages sur dix) mettent moins de trente minutes pour atteindre un parc de vaccination. Concernant le milieu de résidence, on constate que l'accès à un parc de vaccination est relativement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural : 45,4% des ménages urbains y ont accès contre 31,7% des ménages ruraux.

Il n'y a seulement que deux régions où au moins un ménage sur deux parcourt moins d'une demi-heure pour rejoindre une infrastructure de vaccination. Il s'agit des Cascades (50,6%) et de la Boucle du Mouhoun (53,1%). Le taux d'accès le plus faible se trouve dans la région du Centre-Est où seulement 12,8% des ménages ont accès à un parc de vaccination.

Répartition de l'accès des ménages à un parc de vaccination par sexe du chef de ménage

Le taux d'accès à un parc de vaccination est relativement plus élevé chez les ménages dirigés par les hommes (37,4%) que chez les ménages dirigés par les femmes (24,9%). L'écart est d'environ douze points de pourcentage en faveur des ménages ayant un chef de ménage masculin.

5.2.13 Accès à un centre d'enseignement non formel

Répartition de l'accès des ménages à un centre d'enseignement non formel par milieu et région de résidence

Quatre ménages sur dix ont accès à un centre d'enseignement non formel (41,0%) au Burkina Faso. En d'autres termes, 41,0% des ménages burkinabè mettent moins d'une demi-heure pour rejoindre un centre d'enseignement non formel. Concernant le milieu de résidence, on constate que l'accès à un centre d'enseignement non formel est largement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. La proportion des ménages ayant accès est de 57,8% en milieu urbain contre 35,1% en milieu rural, soit un écart d'environ vingt-trois points de pourcentage.

Sur le plan régional, le Sud-Ouest est la localité où le taux d'accès à un centre d'enseignement non formel est le plus faible. Seulement 12,5% des ménages de cette région mettent moins d'une demi-heure pour rejoindre une infrastructure d'enseignement non formel. A l'opposé, le taux d'accès à un centre d'enseignement non formel est plus élevé dans les régions des Hauts-Bassins (66,0%) où environ six ménages sur dix ont accès à un centre d'enseignement non formel.

Répartition de l'accès des ménages à un centre d'enseignement non formel par sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par les hommes avec un taux de 41,4% ont légèrement plus accès à une infrastructure d'enseignement non formelle que les ménages dirigés par les femmes qui ont quant eux un taux d'accès de 39,3%, soit un écart d'environ deux points en faveur des chefs de ménages masculins.

5.2.14 Accès à un poste de gendarmerie ou de police

Répartition de l'accès des ménages à un poste de gendarmerie ou de police par milieu et région de résidence

Environ un quart (26,1%) des ménages burkinabè a accès à un poste de sécurité composé d'un poste de gendarmerie ou d'un poste de police. Les ménages vivant en milieu urbain ont nettement plus accès à une infrastructure de gendarmerie ou de police : 57,0% contre 14,9% en milieu rural. En d'autres termes, environ huit ménages sur dix (85,1%) en milieu rural mettent plus d'une demi-heure pour atteindre un poste de sécurité contre seulement quatre ménages sur dix (43,0%) en zone urbaine.

Les régions des Hauts-Bassins (48,9%) et du Centre (38,0%) ont les taux d'accès à une infrastructure de sécurité les plus élevés. Ils sont suivis par la région du Centre-Sud (32,0%) et celle des Cascades (31,3%). A l'opposé, ce sont dans les régions du Plateau Central (6,5%) et du Sud-Ouest (3,5%) que les taux d'accès à un poste de sécurité sont les plus bas. Dans ces deux régions, plus de neuf ménages sur dix mettent plus de trente minutes pour accéder à un service de gendarmerie ou de police.

Répartition de l'accès des ménages à un poste de gendarmerie ou de police par sexe du chef de ménage

Quel que soit le sexe du chef de ménage, environ huit ménages sur dix mettent plus d'une demi-heure pour accéder à une infrastructure de gendarmerie ou de police. Toutefois, les ménages dirigés par les hommes (27,0%) ont un taux d'accès plus élevé comparativement aux ménages dirigés par les femmes (21,4%).

5.2.15 Accès à un palais de justice

Répartition de l'accès des ménages à un palais de justice par milieu et région de résidence

Sur le plan national, 9,1% des ménages burkinabè mettent moins d'une demi-heure pour atteindre un palais de justice. En milieu urbain, ils sont 27,0% contre 2,6% en milieu rural. C'est dans les régions des Hauts-Bassins (31,7%) et des Cascades (14,2%) qu'au moins 10% des ménages ont accès à un poste de gendarmerie ou de police. Les taux d'accès à un poste de sécurité le plus faible s'observe dans la région du Plateau Central (1,3%).

Répartition de l'accès des ménages à un palais de justice par sexe du chef de ménage

Selon le sexe du chef du ménage, il n'y a pas de différence en matière d'accès à un palais de justice. Que les ménages soient dirigés par des hommes ou qu'ils soient dirigés par des femmes, environ neuf ménages sur dix n'ont pas accès à un palais de justice (9,2% pour les ménages ayant un chef de ménage masculin et 8,6% pour les ménages ayant un chef de ménage féminin ont accès).

CONCLUSION

Au terme de notre analyse, il ressort que la structure de la population burkinabè par âge et par sexe n'a pas fondamentalement évolué entre 2009 et 2016. Néanmoins la possession de pièces d'identification et l'accès aux services sociaux de base ont connu une nette amélioration sur la même période. Des disparités persistent toujours entre femmes et hommes en matière de pièces d'identification. Ce qui

pourrait être un frein à la scolarisation des filles. Il y a lieu de poursuivre la sensibilisation de la population sur l'importance des pièces d'identification notamment les extraits de naissance pour les enfants en âge d'aller à l'école.

La polygamie demeure un phénomène prédominant au Burkina Faso plus particulièrement en milieu rural. Cependant, elle baisse drastiquement entre 2009 et 2016 (passant de 43,5 à 29,2%) due à de multiples facteurs telles que l'éducation et l'urbanisation.

CHAPITRE 2: ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOI DU TEMPS

Hervé J.L GUENE et Paul TIENDREBEOGO

RÉSUMÉ

A l'échelle nationale, l'agriculture vivrière, le commerce de gros et de détail, l'agriculture industrielle et d'exportation, les hôtels et restaurants, ainsi que les autres activités extractives sont les branches d'activités qui occupent au moins 85% des individus des deux sexes pris ensemble.

En outre, il s'avère que les activités économiques au Burkina Faso présentent et entretiennent des différences sur le genre, très significatives à plusieurs points de vue. D'abord, les activités dans lesquelles les femmes tirent leurs plus gros revenus ne sont pas celles qui les emploient le plus. Seulement 3% des femmes travaillent dans les cinq branches² qui rapportent le plus de revenu, contre environ 7% chez les hommes³. De plus, les femmes travaillent plus que les hommes, à la fois en termes d'effectifs et de durée de travail. Elles affectent plus de temps que les hommes au travail (que le travail soit rémunéré ou non). Une femme passe en moyenne 76 heures par semaine à travailler, tandis que l'homme n'y consacre que 52 heures en moyenne ; ce qui constitue un surplus de 24 heures de travail que les femmes réalisent par rapport aux hommes.

Les hommes travaillent plus longtemps que les femmes uniquement lorsqu'il s'agit de travail rémunéré. Ils y consacrent en moyenne 22 heures par semaine, tandis que chez les femmes, on enregistre une moyenne de 19 heures, soit trois heures de moins que les hommes par semaine. De plus, pendant que 15% des hommes déclarent avoir effectué un travail rémunéré au cours de la semaine, ce sont seulement 7,5% de femmes qui ont eu à effectuer un travail rémunéré.

En termes d'emploi du temps, les résultats montrent que 97% des femmes consacrent en moyenne 33 heures par semaines aux travaux domestiques et de soins non rémunérés. Quant aux hommes, ils sont environ 55% à effectuer ces travaux domestiques et de soins non rémunérés pour seulement 10 heures en moyenne par semaine.

De même, l'on retient que les femmes sont peu nombreuses par rapport aux hommes à s'adonner aux loisirs (12,6% contre 20,1% chez les hommes), mais celles qui arrivent à se procurer un temps de loisir y passent relativement plus de temps que les hommes (18 heures par semaine contre 17 heures chez les hommes).

Par ailleurs, on constate que les femmes sont obligées de faire des travaux qu'elles n'aiment pas forcément. En effet, l'activité que les femmes détestent le plus est la collecte du bois de chauffage. Elles sont 21,8% à ne pas aimer du tout cette activité, mais environ 4% d'entre elles y affectent en moyenne plus de deux heures par semaine.

La tâche qu'elles aiment le plus n'est pas celle à laquelle elles accordent le plus de temps. En effet les femmes aiment les soins personnels (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.) plus que toute autre tâche, mais elles passent la plus grande part de leur temps à travailler sans rémunération sur les parcelles agricoles. Elles accordent 7% de leur temps aux soins personnels et 30% au travail non rémunéré sur les parcelles du ménage.

A l'opposé, les hommes s'adonnent beaucoup aux tâches qu'ils aiment le plus, c'est-à-dire les soins personnels (96,2%) et les travaux non rémunérés sur les parcelles agricoles (68%), ils y accordent la plus grande part de leur temps ; et dans le même temps ils se paient le loisir de délaissier les activités qu'ils détestent le plus, telles que la collecte d'eau pour les besoins du ménage. Ils passent en moyenne

² Ce sont notamment les services aux entreprises, l'administration publique et sécurité sociale, l'éducation, la santé et action sociale et enfin le transport entreposage et communication

³ Les cinq branches qui rémunèrent le plus les hommes sont les activités fournies à la collectivité, la pêche et pisciculture, l'élevage et la chasse, la santé et action sociale et enfin les autres activités extractives

624 minutes par semaine à travailler sur les parcelles agricoles du ménage sans rémunération, mais n'accordent que 14 minutes à la collecte d'eau pour les besoins du ménage.

Le revenu annuel moyen des individus, a été catégorisé en 4 classes, au sein desquelles, l'on dénombre plus de femmes que d'hommes parmi les personnes ayant un salaire de moins de 300 000 francs CFA l'année. C'est encore dans cette tranche que l'on rencontre la plupart des femmes, car 52,3% des femmes ont un revenu de moins de 300 000 francs CFA par an contre seulement 27,6% chez les hommes.

De même, il y a trois fois plus d'hommes que de femmes parmi les personnes ayant entre 300 et 500 mille francs par ans comme revenu, et le nombre de femmes diminue considérablement à mesure que l'on passe des revenus faibles aux rémunérations élevées.

Cette situation traduit le fait que la plupart des femmes salariées occupent des catégories inférieures à celles des hommes, et s'en retrouvent donc relativement moins rémunérées.

Elles passent en effet plus de temps à travailler que les hommes au cours de la semaine, mais les principales tâches auxquelles elles accordent leur temps sont des tâches non rémunérées et des travaux domestiques.

INTRODUCTION

La répartition des tâches quotidiennes parmi les membres d'un même ménage, et l'affectation du temps à la réalisation des activités sont susceptibles de révéler certaines considérations d'ordre sexospécifique.

D'un point de vue purement théorique, la logique du raisonnement part de l'idée que tout individu répartit son temps total disponible⁴ entre plusieurs utilisations majeures en fonction de la satisfaction, de la consommation de biens ou de la rémunération apportée. En effet, si le travail rémunéré procure à l'individu un revenu qu'il pourra par la suite dédier à la consommation de biens marchands ou à l'épargne, le travail non rémunéré (qu'il soit domestique ou volontaire sur les parcelles et dans les entreprises familiales) lui permet de produire des biens d'autoconsommation. Concernant le loisir, le soin personnel et les autres activités, ils lui procurent une satisfaction nécessaire à son bien-être.

Partant, la présente partie s'est dans un premier temps intéressée aux activités économiques pratiquées par les individus des deux sexes au sein des ménages avant d'ouvrir quelques statistiques inhérentes à l'emploi, et la manière dont les individus repartissent leur temps entre le travail, les loisirs et le repos.

Le travail est entendu ici comme « Toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle ». Suivant la classification internationale des activités pour les statistiques emploi-temps (ICATUS)⁵ fournie par le département statistique des Nations Unies, nous avons introduit six groupes d'activités dont trois dichotomies pour analyser le travail rémunéré et le travail non rémunéré, mais aussi pour distinguer le travail domestique du travail non domestique, afin d'analyser les inégalités de genre.

Le loisir peut être défini comme le temps libre dont dispose une personne en dehors des occupations imposées / obligatoires, et qu'elle peut utiliser à son gré. Par exemple, un individu peut profiter de ses loisirs pour se cultiver, se distraire, s'amuser, etc.

Enfin, l'enquête SIGI n'a pas explicitement mesuré le temps de repos des individus, c'est-à-dire le temps pendant lequel les individus cessent toutes les activités « fatigantes » pour se délasser, et permettre au corps et à l'esprit de se régénérer. Il s'agit donc du temps résiduel : sur l'ensemble des 24 heures que compte une journée (resp. des 168 heures de la semaine), le temps non consacré aux six activités définies est considéré comme affecté au repos.

Enfin, il nous parut important de regarder de plus près les inégalités de revenu, ainsi que l'opinion des individus quant aux tâches devant incomber aux hommes ou aux femmes ou encore celles qui doivent être partagées entre les individus des deux sexes.

⁴ Généralement 24 heures, soit 1440 minutes lorsqu'on se réfère à la journée, ou 7 jours, soit 168 heures lorsque la référence de mesure est la semaine.

⁵ International Classification of Activities for Time-Use Statistics.

1 SITUATION GLOBALE DU MARCHÉ DU TRAVAIL BURKINABÈ

Dans le cas spécifique du Burkina, la population en âge de travailler est celle âgée de 15 ans ou plus. De plus, les résolutions de la 19^{ème} CIST nous indiquent que tout individu âgé de 15 ans ou plus, est soit en emploi, soit au chômage, soit hors de la main d'œuvre. L'emploi est prioritaire sur les deux autres catégories et le chômage est prioritaire sur la situation hors de la main-d'œuvre. Ces trois catégories de statut vis-à-vis de la main-d'œuvre sont donc mutuellement exclusives et exhaustives. Le nombre total des personnes en emploi et au chômage constitue la main-d'œuvre. Les personnes hors de la main-d'œuvre sont les personnes en âge de travailler qui ne sont ni en emploi ni au chômage durant la courte période de référence (i-e les 15 derniers jours).

Evoquer le marché du travail sous-entend une présentation de l'offre et de la demande de travail au Burkina en 2017, avec toutes les caractéristiques intrinsèques de ces deux composantes. Etant donné que l'enquête SIGI ne nous permet que d'appréhender une partie de l'offre de travail, cette section s'intéresse spécifiquement à :

- La part des femmes et hommes économiquement actifs,
- La proportion des individus des deux sexes dans la main d'œuvre,
- Les taux d'emploi des hommes et des femmes,
- Ainsi que le taux de chômage parmi les populations masculine et féminine

En 2017, le Burkina comptait 9 898 612 individus âgés de 15 ans ou plus⁶. Parmi ces individus, la main d'œuvre représente 87,7%, soit un effectif total de 8 683 669 personnes dont 4 714 146 femmes.

La section ci-dessous nous fournit une répartition de cette main d'œuvre et présente les chiffres de la population hors main d'œuvre.

1.1 Aperçu global de la main d'œuvre

Les femmes représentent 54,3% de la main d'œuvre comme cela est expliqué dans le **Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-3**. La plus grande part (25,5%) de cette main d'œuvre est concentrée dans les régions du centre (13,9%) et des hauts bassins (11,6%). Ces deux régions présentent les effectifs les plus élevés de la main d'œuvre nationale.

En outre, on peut affirmer que la main d'œuvre burkinabè n'est pas qualifiée, car 95% de cette main d'œuvre n'a même pas le niveau d'éducation secondaire. Pire, elle est constituée à 69% de personnes qui n'ont aucun niveau d'éducation.

De même, c'est une main d'œuvre essentiellement rurale (76,2%) et très jeune. En effet, plus de la moitié (53,6%) de cette main d'œuvre est âgée de 15 à 34 ans.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-3 : Aperçu global de la main d'œuvre

⁶ 9 441 981 selon les projections du RGPH 2006

		Situation de la main d'œuvre					
		Hors main d'œuvre			Main d'œuvre		
		Effectif	Proportion (en %)	CTR (en %)	Effectif	Proportion (en %)	CTR (en %)
ENSEMBLE		1 214 942	12,3	-	8 682 054	87,7	-
GENRE	Masculin	554 540	12,3	45,6	3 969 523	87,7	45,7
	Féminin	660 402	12,3	54,4	4 714 146	87,7	54,3
REGION	Hauts-bassins	109 183	9,8	9,0	1 005 003	90,2	11,6
	Boucle du Mouhoun	55 568	6,1	4,6	855 956	93,9	9,9
	Sahel	43 662	6,5	3,6	626 335	93,5	7,2
	Est	170 145	21,3	14,0	629 301	78,7	7,2
	Sud-ouest	9 036	2,1	,7	415 072	97,9	4,8
	Centre-nord	104 546	13,3	8,6	683 544	86,7	7,9
	Centre-ouest	78 116	9,9	6,4	710 285	90,1	8,2
	Plateau central	28 521	6,3	2,3	424 905	93,7	4,9
	Nord	47 203	6,2	3,9	717 671	93,8	8,3
	Centre-est	130 312	17,2	10,7	629 031	82,8	7,2
	Centre	391 747	24,6	32,2	1 203 474	75,4	13,9
	Cascades	36 526	9,1	3,0	365 306	90,9	4,2
	Centre-sud	10 378	2,4	0,9	417 784	97,6	4,8
	MILIEU	Urbain	584 832	22,0	48,1	2 070 721	78,0
Rural		630 110	8,7	51,9	6 612 949	91,3	76,2
AGE	15-24 ans	859 155	27,5	70,7	2 261 905	72,5	26,1
	25-34 ans	71 825	2,9	5,9	2 389 542	97,1	27,5
	35-34 ans	23 815	1,4	2,0	1 703 334	98,6	19,6
	45-54 ans	38 416	3,0	3,2	1 226 151	97,0	14,1
	55-64 ans	66 537	8,7	5,5	699 139	91,3	8,1
	65 ans ou +	155 195	28,0	12,8	399 675	72,0	4,6
NIVEAU D'EDUCATION	Aucun	275 628	4,4	22,7	5 965 322	95,6	68,7
	Primaire	168 076	11,7	13,8	1 262 920	88,3	14,5
	post-primaire	535 965	34,9	44,1	1 001 782	65,1	11,5
	Secondaire	168 491	36,3	13,9	295 456	63,7	3,4
	Supérieur	66 781	29,9	5,5	156 573	70,1	1,8

CTR=contribution

1.2 La situation du chômage

La main d'œuvre est constituée des personnes qui sont en emploi, et des personnes au chômage. Ces personnes en situation de chômage représentent globalement 10% de la population en âge de travailler, et 11,4% de la main d'œuvre.

On constate en plus que la population de chômeurs est essentiellement féminine car 65% des chômeurs sont des femmes.

Le **Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-4 nous enseigne que la plus part des chômeurs sont des personnes qui n'ont aucun niveau d'éducation (50%); qu'environ 11,8% des chômeurs ont le niveau d'éducation primaire, et 23,6% ont le niveau d'éducation post-primaire.

A l'échelle régionale, les régions du centre, du sahel des hauts bassins et du nord sont les plus grandes niches de chômeurs. Ces quatre régions totalisent ensemble 70,4% des chômeurs du Burkina.

Le constat le plus marquant à la lecture du **Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-4 relève du fait que le taux de chômage et le nombre de chômeurs baissent fortement lorsque l'âge des individus augmente. En effet, 50% des chômeurs sont âgés de 15 à 24 ans, et le taux de chômage s'élève à 15,8% dans la population des 15 à 24 ans. Dans le même temps, 23%

des chômeurs sont âgés de 25 à 34 ans, et le taux de chômage dans cette frange s'établit à 9,2%. La frange des 65 ans et plus connaît les effectifs et taux de chômage les plus faibles. En effet 3,4% des chômeurs ont au moins 65 ans, et le taux de chômage dans cette sous population est de 6,1%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-4 : Aperçu global du chômage

		Situation du chômage					
		Non chômeur			Chômeur		
		Effectif	Proportion (en %)	CTR (en %)	Effectif	Proportion (en %)	CTR (en %)
ENSEMBLE		8 903 713	90,0	-	993 283	10,0	-
GENRE	Masculin	4 175 673	92,3	46,9	348 390	7,7	35,1
	Féminin	4 729 655	88,0	53,1	644 893	12,0	64,9
REGION	Hauts-bassins	1 003 727	90,1	11,3	110 459	9,9	11,1
	Boucle du Mouhoun	865 011	94,9	9,7	46 513	5,1	4,7
	Sahel	453 262	67,7	5,1	216 735	32,3	21,8
	Est	776 590	97,1	8,7	22 856	2,9	2,3
	Sud-ouest	413 633	97,5	4,6	10 475	2,5	1,1
	Centre-nord	725 497	92,1	8,1	62 593	7,9	6,3
	Centre-ouest	732 136	92,9	8,2	56 265	7,1	5,7
	Plateau central	414 231	91,4	4,7	39 195	8,6	3,9
	Nord	655 092	85,6	7,4	109 782	14,4	11,1
	Centre-est	748 672	98,6	8,4	10 672	1,4	1,1
	Centre	1 333 112	83,6	15,0	262 109	16,4	26,4
	Cascades	375 448	93,4	4,2	26 384	6,6	2,7
	Centre-sud	408 918	95,5	4,6	19 244	4,5	1,9
	MILIEU	Urbain	2 235 283	84,2	25,1	420 270	15,8
Rural		6 670 046	92,1	74,9	573 012	7,9	57,7
AGE	15-24 ans	2 627 011	84,2	29,5	494 048	15,8	49,7
	25-34 ans	2 235 155	90,8	25,1	226 212	9,2	22,8
	35-34 ans	1 609 317	93,2	18,1	117 832	6,8	11,9
	45-54 ans	1 201 299	95,0	13,5	63 267	5,0	6,4
	55-64 ans	707 804	92,4	8,0	57 871	7,6	5,8
	65 ans ou +	520 818	93,9	5,9	34 053	6,1	3,4
NIVEAU D'EDUCATION	Aucun	5 744 428	92,0	64,5	496 522	8,0	50,0
	Primaire	1 314 153	91,8	14,8	116 843	8,2	11,8
	post-primaire	1 303 504	84,8	14,6	234 244	15,2	23,6
	Secondaire	359 796	77,6	4,0	104 152	22,4	10,5
	Supérieur	181 833	81,4	2,0	41 521	18,6	4,2

CTR=contribution

1.3 Proportion de personnes sans emploi et de personnes en emploi

Etant donné que l'enquête a porté sur des échantillons d'individus âgés de 15 ans ou plus au sein des ménages, alors par personne sans emploi l'on comprend les personnes au chômage et les personnes

inactives ; car leur inactivité n'est imputable à aucun handicap ni retraite, mais plutôt à la volonté de ne pas avoir un emploi ou encore au désaccord de l'époux/épouse/partenaire.

A l'échelle globale, on estime à 22,3% la proportion d'individus en emploi, avec en moyenne 24,3% de personnes en emploi dans la main d'œuvre féminine et 20% dans la main d'œuvre masculine.

C'est respectivement dans 505 les régions du centre, du sahel et de l'est que l'on rencontre les taux les plus élevés de main d'œuvre employée à l'échelle régionale.

L'on dénombre donc 76% de femmes sans emploi, contre 80% chez les hommes. Même si la proportion de femmes sans emploi semble inférieure à celle des hommes, le fait que l'effectif des femmes soit très élevé par rapport à celui des hommes entraîne une contribution plus forte des femmes à la population non employée. En effet, 53% des personnes sans emploi sont de sexe féminin.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-5 : Proportion de personnes en emploi**

		Proportion de personnes en emploi et sans emploi			
		En emploi		Sans emploi	
		CTR (en %)	Proportion (en %)	CTR (en %)	Proportion (en %)
ENSEMBLE		-	77,7	-	22,3
GENRE	Masculin	47,1	80,0	40,9	20,0
	Féminin	52,9	75,7	59,1	24,3
REGION	Hauts-bassins	11,6	80,3	9,9	19,7
	Boucle du Mouhoun	10,5	88,8	4,6	11,2
	Sahel	5,3	61,1	11,8	38,9
	Est	7,9	75,9	8,7	24,1
	Sud-ouest	5,3	95,4	,9	4,6
	Centre-nord	8,1	78,8	7,6	21,2
	Centre-ouest	8,5	83,0	6,1	17,0
	Plateau central	5,0	85,1	3,1	14,9
	Nord	7,9	79,5	7,1	20,5
	Centre-est	8,0	81,4	6,4	18,6
	Centre	12,2	59,0	29,6	41,0
	Cascades	4,4	84,3	2,8	15,7
	Centre-sud	5,2	93,1	1,3	6,9
	MILIEU	Urbain	21,5	62,2	45,5
Rural		78,5	83,4	54,5	16,6
AGE	15-24 ans	23,0	56,6	61,3	43,4
	25-34 ans	28,1	87,9	13,5	12,1
	35-34 ans	20,6	91,8	6,4	8,2
	45-54 ans	15,1	92,0	4,6	8,0
	55-64 ans	8,3	83,8	5,6	16,2
	65 ans ou +	4,8	65,9	8,6	34,1
NIVEAU D'EDUCATION	Aucun	71,1	87,6	35,0	12,4
	Primaire	14,9	80,1	12,9	19,9
	post-primaire	10,0	49,9	34,9	50,1
	Secondaire	2,5	41,2	12,3	58,8
	Supérieur	1,5	51,5	4,9	48,5

CTR=contribution

2 LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET MÉTIERS PRATIQUÉS PAR LES INDIVIDUS

Les activités économiques les plus pratiquées par les individus des deux sexes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Les activités les plus importantes en termes d'effectifs d'individus sont par ordre décroissant, l'agriculture vivrière, le commerce de gros et de détail, l'agriculture industrielle et d'exportation, les hôtels et restaurants, et les autres activités extractives. Elles occupent 85% des individus des deux sexes pris ensemble.

Les activités les moins pratiquées sont principalement la fabrication de produits à base de céréales, la santé et action sociale, l'industrie de boissons, la fabrication des produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériels), et enfin, la fabrication de meubles et les autres activités de fabrication n.c.a.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-6 : Activités économiques les plus pratiquées

ACTIVITE	EFFE CTIF	FREQUE NCE	CUM UL
Agriculture vivrière	53916 34	66,83	66,8 3
Commerce de gros et de détail	93333 2	11,57	78,3 9
Agriculture industrielle et d'exportation	22103 3	2,74	81,1 3
Restaurants et hôtels	15207 0	1,88	83,0 2
Autres activités extractives	14684 3	1,82	84,8 4
Autres activités fournis à la collectivité, services sociaux et personnels	14203 7	1,76	86,6
Education	13063 9	1,62	88,2 2
Activités de réparation	11896 1	1,47	89,6 9
Elevage et chasse	94017	1,17	90,8 6
Industrie des oléagineux et alimentation pour animaux	81887	1,01	91,8 7
Administrations publiques et sécurité sociale	80868	1	92,8 7
Construction	75054	0,93	93,8
Industrie du textile et de la confection	70380	0,87	94,6 8
Activités de services aux entreprises	62238	0,77	95,4 5
Transport, entreposage et communication	53409	0,66	96,1 1
Fabrication de produits à base de céréales	49107	0,61	96,7 2
Sante et action sociale	47634	0,59	97,3 1
Industrie de boissons	30235	0,37	97,6 8
Fabrication des produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériels)	29375	0,36	98,0 5
Fabrication de meubles ; activités de fabrication n.c.a et récupération	28413	0,35	98,4

Autres	12909 9	1,6	100
TOTAL	80682 66	100	100

2.1 Ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes

Les cinq branches d'activités principales dans l'emploi des hommes sont par ordre décroissant l'agriculture vivrière, le commerce de gros et de détail, l'agriculture industrielle et d'exportation, les activités de réparation, et les autres activités extractives. Elles captent à elles seules plus de 81% des emplois des hommes.

Mais chez les femmes, ce sont respectivement l'agriculture vivrière, le commerce de gros et de détail, l'activité d'hôtels et de restauration, l'agriculture industrielle et d'exportation, et les autres activités fournies à la collectivité. Elles occupent ensemble plus de 90% des emplois féminins.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-7 : Proportion d'individus des deux sexes par activité

	Masculin	Féminin
	Proportion (en %)	Proportion (en %)
Agriculture vivrière	62,1	70,9
Commerce de gros et de détail	9,8	13,1
Agriculture industrielle et d'exportation	3,9	1,7
Activités de réparation	2,9	,3
Autres activités extractives	2,8	1,0
Education	2,1	1,2
Construction	2,0	,0
Autres activités fournis à la collectivité, services sociaux et personnels	1,8	1,7
Elevage et chasse	1,7	,7
Transport, entreposage et communication	1,4	,0
Activités de services aux entreprises	1,4	,3
Administrations publiques et sécurité sociale	1,3	,7
Industrie des oléagineux et alimentation pour animaux	,8	1,2
Fabrication des produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériels)	,8	,0
Restaurants et hôtels	,8	2,8
Industrie du textile et de la confection	,7	1,0
Fabrication de meubles ; activités de fabrication n.c.a et récupération	,6	,2
Industries du bois sauf fabrication des meubles	,5	,0

La ségrégation professionnelle, définissant des emplois féminins et masculins, est importante. Les femmes sont prédominantes dans les activités de fabrication de produits à base de céréales (10,2 femmes pour un homme), l'industrie de lait des fruits et des légumes (5 femmes pour un homme), l'industrie de boisson (5 femmes pour un homme), l'activité d'hôtel et de restauration (4 femmes pour un homme), et enfin la santé et action sociale (environ 2 femmes pour un homme). À l'opposé de ces branches d'activités, les domaines qui enregistrent une forte présence des hommes par rapport aux femmes sont les transports, entreposage et communication (43 hommes pour une femme), les activités de réparation (9 hommes pour une femme), la production et distribution d'électricité (5 hommes pour une femme), les activités de service aux entreprises (4 hommes pour une femme), et enfin les postes et télécommunication (3 hommes pour une femme).

Le Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-8, présente un résumé de cette ségrégation :

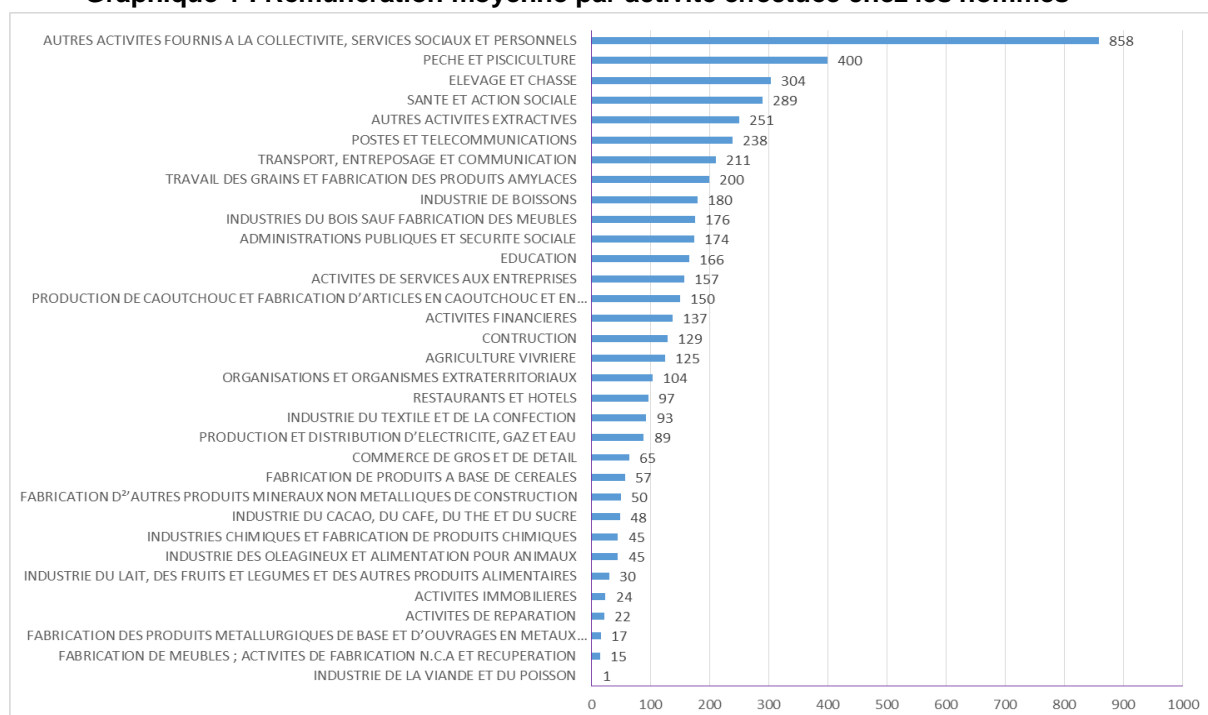
Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-8 : Proportion d'individus des deux sexes par activité

	Effectifs de travailleurs		
	Femme	Homme	Ratio femme/homme
FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE CEREALES	44710	4397	10,2
INDUSTRIE DU LAIT, DES FRUITS ET DES LEGUMES	15390	3041	5,1
INDUSTRIE DE BOISSONS	25006	5228	4,8
RESTAURANTS ET HOTELS	122645	29425	4,2
SANTE ET ACTION SOCIALE	33588	14046	2,4
INDUSTRIE DU TEXTILE ET DE LA CONFECTION	44348	26033	1,7
	Femme	Homme	Ratio homme/femme
TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATION	1209	52200	43,2
ACTIVITES DE REPARATION	11649	107311	9,2
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE,	1581	8341	5,3
ACTIVITES DE SERVICES AUX ENTREPRISES	11179	51059	4,6
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	2044	6434	3,1

2.2 Genre et rémunération moyenne par activité

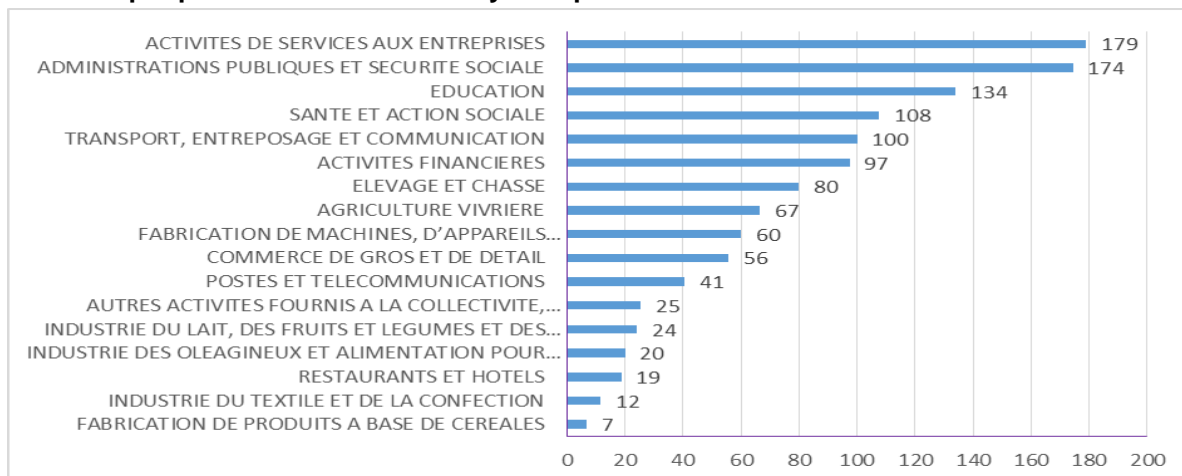
Les activités qui rémunèrent les hommes le plus sont les activités fournies à la collectivité, la pêche et pisciculture, l'élevage et la chasse, la santé et action sociale et enfin les autres activités extractives. On peut constater que parmi ces cinq branches les plus rémunérées chez les hommes, figurent les autres activités extractives, qui font aussi partie des cinq activités les plus pratiquées par les hommes.

Graphique 1 : Rémunération moyenne par activité effectuée chez les hommes



Les cinq activités qui rémunèrent le plus les femmes sont les activités de services aux entreprises, l'administration publique et sécurité sociale, l'éducation, la santé et action sociale et enfin le transport, entreposage et communication. Parmi ces cinq activités, il ne figure aucune des cinq les plus pratiquées par les femmes. Au contraire, une bonne partie de ces activités figure parmi les moins bien rémunérées, à l'image de l'activité de restauration et hôtels qui se présente comme la troisième activité la moins bien rémunérée dans la gent féminine.

Graphique 2 : Rémunération moyenne par activité effectuée chez les femmes



2.3 Métier le plus occupé

Le métier le plus occupé au Burkina est celui d'agriculteur (à hauteur de 70.5% des individus des deux sexes).

La différence de corps de métier entre hommes et femmes n'est pas significative au regard du tableau ci-dessous, car la plupart des individus des deux sexes pratiquent l'agriculture plus que toute autre activité. Certaines différences significatives apparaissent au sein de chaque sexe, sur la proportion d'individus qui occupent les métiers listés. En effet, on peut penser que les indépendants de commerce sont relativement plus nombreux chez les femmes que chez les hommes, et que la gent masculine regorge relativement de plus d'artisans et ouvriers que les femmes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-9 : Les métiers les plus occupés par les individus des deux sexes

HOMMES	En %	FEMMES	En %
Agriculture	66,8	Agriculture	73,7
Indépendant du commerce	9,1	Indépendant du commerce	16,2
Artisan et ouvrier des services	6,6	Artisan et ouvrier des services	2,5
Artisan et ouvrier de l'industrie	5,9	Artisan et ouvrier de l'industrie	1,9
Élevage, pêche, chasse	1,9	Cadre moyen et technicien de la fonction publique et des communes	1,2

3 STATISTIQUES DE L'EMPLOI

La quasi-totalité des individus enquêtés (87,7%) fait partie de la main d'œuvre. Au sein de cette main d'œuvre, l'on a dénombré au total, 52 910 employeurs dont 43 124 sont de sexe masculin (82%) et 9 786 de sexe féminin (18%). Cela correspond à un ratio de 4 employeurs de genre masculin pour seulement un employeur féminin. Il est toutefois important de noter que le nombre total d'employeurs représente seulement 0,7% des personnes en emploi (dont 0,2% chez les femmes et 1,2% chez les hommes). De même, environ 88,6% de la main d'œuvre est employée, mais seulement 6,7% de cette population en emploi est salariée (dont 4,4% chez les femmes et 9,2% chez les hommes).

La présente section se propose de déterminer l'ampleur des discriminations éventuelles dans l'emploi salarié, et aussi de connaître les raisons de ces discriminations.

3.1 Proportion de salariés dans les emplois rémunérés

On compte un peu moins de deux hommes salariés pour une femme, car sur 100 personnes salariées dans l'ensemble, 62 sont des hommes et 38 sont des femmes.

La proportion de personnes salariées se ressent de cette situation par un taux de 5,2% de salariées parmi les femmes, tandis que chez les hommes, la proportion de salariés est de 9,7%.

A côté de cette moyenne globale, de fortes disparités régionales apparaissent car les inégalités de genre sont criantes dans les régions des Hauts-bassins, du Centre-est, du Centre, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-sud. Le fait le plus marquant est la région des hauts bassins qui présente une proportion de salariés trois fois supérieure à celle des salariées.

A l'opposé, les régions qui enregistrent relativement plus de femmes salariées que d'hommes : sont l'Est, les Cascades et le Sud-ouest.

L'un des faits les plus marquants, et qui traduit du même coup, le retard éducationnel des femmes par rapport aux hommes tient du fait que le ratio homme femme salarié augmente très rapidement à mesure que l'on passe d'un échelon éducationnel à l'échelon supérieur. En effet, pour une femme salariée, sans niveau d'éducation, l'on dénombre également un homme. Mais parmi les individus de niveau primaire, on rencontre 1,4 fois plus d'hommes que de femmes, et au niveau des individus de niveau d'éducation secondaire, il y a 2 fois plus d'hommes que de femmes. Enfin, l'on compte cinq fois plus d'hommes que de femmes parmi les salariés de niveau supérieur.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-10 : Ratio homme femme dans l'emploi salarié

		Proportion de salariés (en %)		Ratio homme femme
		Hommes	Femmes	
ENSEMBLE		9,7	5,2	1,6
REGION	Hauts-bassins	21,0	7,0	2,8
	Boucle du Mouhoun	8,7	4,2	2,0
	Sahel	3,2	1,6	1,8
	Est	3,6	3,7	0,8
	Sud-ouest	1,0	3,7	0,2
	Centre-nord	1,3	1,3	0,7
	Centre-ouest	3,3	1,3	1,8
	Plateau central	1,0	1,0	0,7
	Nord	6,1	3,5	1,3
	Centre-est	11,2	3,0	2,7
	Centre	21,2	16,2	1,3
	Cascades	4,8	6,2	0,7
	Centre-sud	5,4	1,7	2,5
	MILIEU	Urbain	24,1	14,3
Rural		3,7	2,2	1,4
AGE	15-24 ans	5,9	4,8	1,0
	25-34 ans	13,9	7,1	1,4
	35-34 ans	17,3	5,1	2,7
	45-54 ans	8,8	4,1	2,4
	55-64 ans	4,3	3,6	1,2
	65 ans ou +	1,9	2,3	0,9
NIVEAU D'EDUCATION	Aucun	4,8	3,0	1,0
	Primaire	7,0	5,9	1,4
	post-primaire	13,1	9,6	1,5
	Secondaire	27,1	29,6	2,0
	Supérieur	44,0	26,1	4,9

3.2 Ratio femme homme dans l'emploi rémunéré en nature

Au regard du tableau ci-dessous, l'on peut affirmer que 2,5% des hommes ont un emploi rémunéré en nature tandis que chez les femmes cette proportion est légèrement supérieure (2,7%).

C'est dans les régions du plateau central, des hauts bassins et du centre-sud que le ratio homme femme par personne rémunérée en nature est le plus élevé. Au plateau central en particulier, l'effectif des femmes rémunérées en nature dépasse 14 fois celui des hommes.

En outre, dans la tranche d'âge des 45 à 54 ans, l'on rencontre 3 fois plus de femmes que d'hommes rémunérées en nature.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-11 : Ratio femme homme dans l'emploi rémunéré en nature

		Proportion de personnes rémunérées en nature (en %)		Ratio homme femme
		Homme	Femme	
ENSEMBLE		2,5	2,7	1,6
REGION	Hauts-bassins	0,9	0,1	5,5
	Boucle du Mouhoun	1,8	0,9	1,9
	Sahel	1,5	0,0	-
	Est	0,8	0,0	-
	Sud-ouest	0,0	0,0	-
	Centre-nord	4,9	0,9	4,2
	Centre-ouest	1,2	1,5	0,6

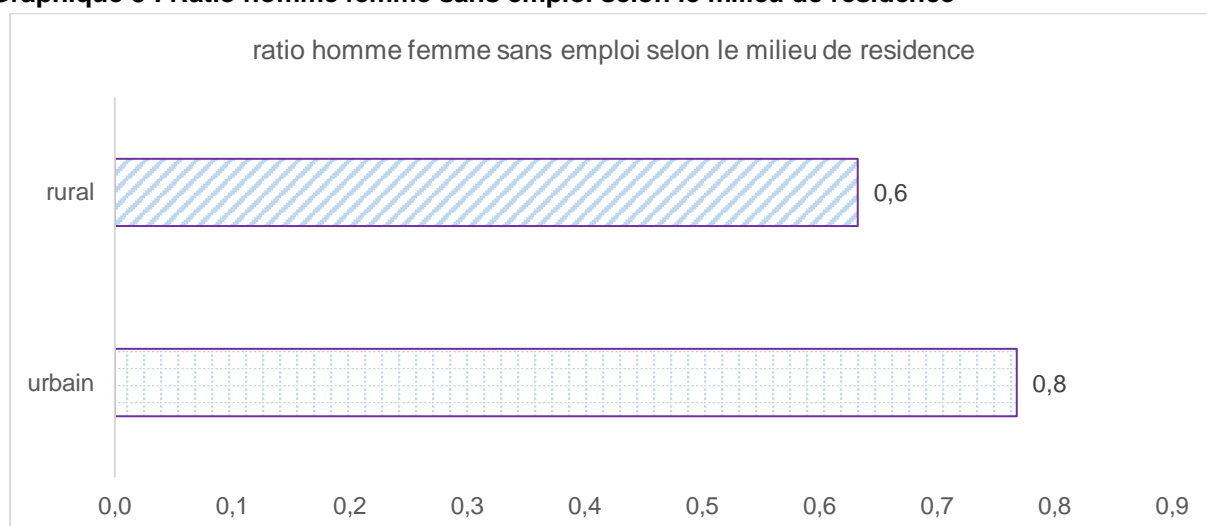
	Plateau central	2,3	0,1	14,4
	Nord	3,0	9,7	0,2
	Centre-est	10,1	18,2	0,4
	Centre	2,8	0,6	4,7
	Cascades	1,1	1,1	0,9
	Centre-sud	0,0	0,0	5,5
MILIEU	Urbain	3,2	1,7	1,8
	Rural	2,2	3,1	0,6
AGE	15-24 ans	1,3	1,2	0,8
	25-34 ans	2,5	3,0	0,6
	35-34 ans	4,7	4,9	0,8
	45-54 ans	3,1	1,4	2,5
	55-64 ans	2,2	2,9	0,8
	65 ans ou +	1,0	6,3	0,2
NIVEAU D'EDUCATION	Aucun	2,7	3,0	0,6
	Primaire	4,1	5,9	0,8
	post-primaire	1,6	9,6	0,2
	Secondaire	0,2	29,6	0,0
	Supérieur	0,0	26,1	0,0

3.3 Ratio femme homme sans emploi

En milieu urbain, l'écart homme femme est plus petit qu'en zone rurale, car le ratio homme femme est plus faible en zone rurale (0,6) qu'en milieu urbain (0,8). Ces chiffres traduisent respectivement deux réalités différentes :

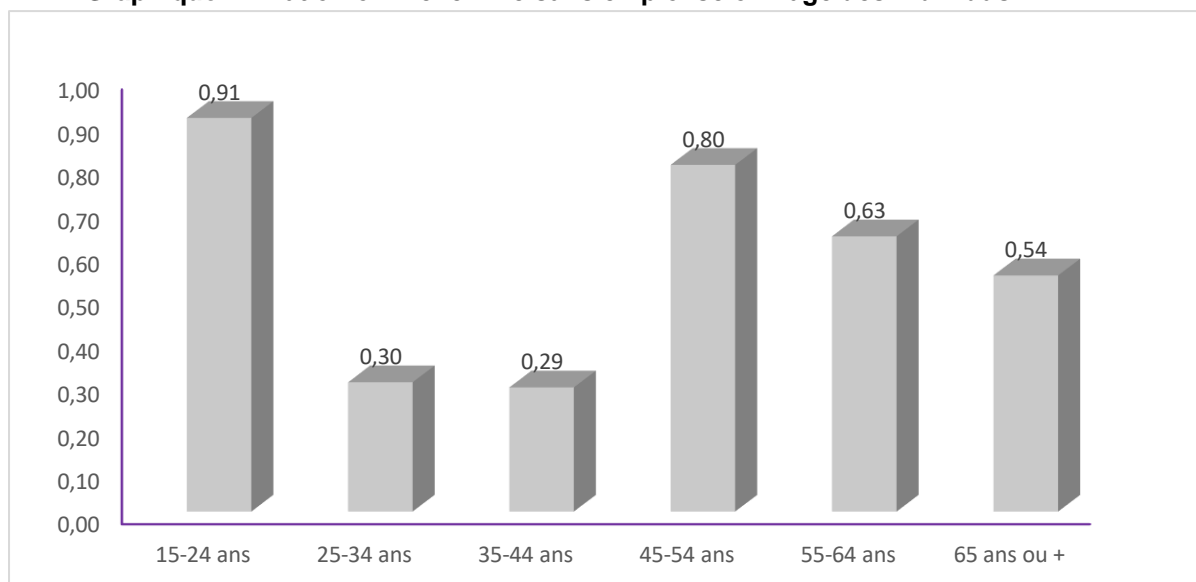
- On dénombre en milieu rural 6 hommes sans emploi pour 10 femmes
- Alors qu'en milieu urbain, à un effectif de 8 hommes sans emploi correspondent relativement à 10 femmes en emploi

Graphique 3 : Ratio homme femme sans emploi selon le milieu de résidence



Les femmes sans emploi sont plus nombreuses que les hommes quelle que soit la tranche d'âge considérée. Mais ce sont dans les classes jeunes notamment les 25 à 44 ans que l'effectif des femmes sans emploi est plus élevé que celui des hommes.

Graphique 4 : Ratio homme femme sans emploi selon l'âge des individus



3.4 Raison principale de non emploi des individus

Un individu peut ne pas avoir d'emploi pour plusieurs raisons :

Soit parce qu'il n'a pas la volonté d'avoir un emploi (11,8%), soit parce qu'il est chômeur, i-e qu'il a cherché un emploi mais n'en a pas encore trouvé (28,9%), ou alors parce que son partenaire (époux ou épouse) s'oppose à l'idée qu'il ait un emploi (2,4%).

Dans cette section, les premières modalités de la question ne sont pas discriminantes en matière de genre, l'analyse s'est donc focalisée sur les cas où l'époux s'oppose à l'emploi de son épouse pour en faire ressortir les disparités selon le niveau d'éducation et l'âge de la femme. Aucune situation dans laquelle une femme s'oppose à l'employabilité de son conjoint n'a été détectée par rapport à l'ensemble des individus enquêtés, mais la configuration inverse prévaut dans bon nombre de domaines comme nous l'indique le tableau ci-dessous.

Ce tableau présente les proportions de femmes qui n'arrivent pas à trouver d'emploi, à cause du refus de leur conjoint. C'est dans les tranches d'âges de 25 à 44 ans que l'on enregistre la proportion la plus élevée de femmes non employées à cause du refus de leur conjoint. Par contre, lorsque le niveau d'éducation d'une femme augmente, moins son conjoint a tendance à l'empêcher d'exercer un emploi.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-12 : non emploi des femmes imputable au désaccord de leur époux

		désaccord de mon conjoint (en %)
ENSEMBLE		4,1
MILIEU	Urbain	5,3
	Rural	3,0
AGE	15-24 ans	1,7
	25-34 ans	11,3
	35-44 ans	22,3
	45-54 ans	10,0
	55-64 ans	0,0
	65 ans ou +	0,0
NIVEAU D'EDUCATION	Aucun	6,9
	Primaire	4,3
	post-primaire	2,2
	Secondaire	0,7
	Supérieur	0,0

4 ARBITRAGE TRAVAIL LOISIR

Cette section a pour but de comparer entre les hommes et les femmes, pendant les 24 heures que compte une journée, combien de temps en moyenne⁷ les individus consacrent au travail, combien de temps ils consacrent au repos et combien de temps ils consacrent aux loisirs.

On part de l'approche globale, en estimant les volumes horaires dédiés au travail, pour établir une analyse sommaire, sans entrer dans les détails d'affectation du temps aux différents types de tâches, de rémunération des tâches, et d'inégalités économiques et sociales.

C'est donc le volume horaire global et ses affectations principales. Conformément à la classification internationale des nations unies, la liste des tâches telle que conçue dans l'enquête SIGI a été classifiée comme suit :

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-13 :
Classification fonctionnelle des tâches journalières

Liste des tâches	Travail rémunéré	Travail domestique et de soin non rémunéré	Travail volontaire	Soin personnel	Loisir	Éducation et formation
a) Travail rémunéré (espèce et nature)	x					
b) Collecte de l'eau pour les besoins du ménage (boisson, cuisine, toilette, lessive, arrosage)		x				
c) Collecte du bois de chauffage		x				
d) Faire la cuisine pour le ménage		x				
e) Entretien de la cour/maison (balayer, nettoyer)		x				
f) Entretien du linge		x				
g) Soin personnel (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.)				x		
h) Course alimentaire (achat de condiments et autres produits alimentaires, moudre la farine)		x				
i) Loisir (aller au cinéma/vidéo club, aller danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.)					x	
j) Travail non rémunéré sur les parcelles agricoles			x			

⁷ Cette statistique est accompagnée de la valeur médiane lorsque cela est possible à calculer

k) Travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles			X			
l) Fournir des services à la communauté/autres ménages sans recevoir de rémunération			X			
m) Éducation et formation pour soi-même						X
n) Éducation et formation pour les autres		X				
o) Garde des enfants		X				
p) S'occuper des personnes âgées		X				
q) S'occuper des personnes malades		X				
Repos = résidu						

4.1 Taux de participation et temps alloué aux tâches hebdomadaires

Le tableau ci-dessous nous explique que certaines tâches sont effectuées à la fois par les individus des deux sexes dans des proportions relativement égales. En dehors de ces tandems⁸, La tâche la plus effectuée par les hommes est le travail rémunéré, alors que chez les femmes, ce sont les travaux domestiques non rémunérés.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-14 :
Participation et Temps moyen, médian alloué aux tâches élémentaires

⁸ Aux rangs desquels figurent le soin personnel (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.), le loisir (aller au cinéma/vidéo club, danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.), le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles, et le travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles.

TACHE	HOMME		FEMME		ENSEMBLE	
	Taux de participants (en %)	Temps moyen (en mn)	Proportion de participantes (en %)	Temps moyen (en mn)	Taux de participants (en %)	Temps moyen (en mn)
Travail rémunéré	14,6	1313	7,5	1173	10,7	1260
Collecte de l'eau pour les besoins du ménage (boisson, cuisine, toilette, lessive, arrosage)	16,8	158	78,7	280	50,4	262
Collecte du bois de chauffage	8	172	49,2	248	30,4	239
Faire la cuisine pour le ménage	5,1	289	84,9	503	48,4	493
Entretien de la cour /maison	9,3	92	82,8	142	49,2	138
Entretien du linge	19,2	119	75,4	224	49,7	206
Soin personnel (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.)	98,1	151	98,4	184	98,3	169
Course alimentaire (achat de condiments et autres produits alimentaires, moudre la farine)	12	204	69,3	206	43,1	205
Loisir (aller au cinéma/vidéo club, danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.)	55,2	622	35,1	597	44,3	611
Travail non rémunéré sur les parcelles agricoles	55,3	1130	53,4	1074	54,3	1100
Travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles	15,7	1071	17,2	895	16,5	972
Fournir des services aux autres ménages sans recevoir de rémunération	17	347	14	370	15,4	358
Éducation et formation pour soi-même	20,1	1013	12,6	1068	16	1037
Éducation et formation pour les autres	10,2	540	6	497	8	522
Garde des enfants	16,3	441	51,1	1027	35,2	903
S'occuper des personnes âgées	12,4	390	16,2	467	14,5	437
S'occuper des personnes malades	7,9	528	8,8	519	8,4	523

Le tableau ci-dessous montre que les femmes travaillent plus que les hommes en termes d'effectif et de durée. En effet, elles passent en moyenne 76 heures par semaine à travailler, que le travail soit rémunéré ou non, tandis que chez les hommes ce temps moyen est de l'ordre de 52 heures. Cela signifie donc que les femmes travaillent 24 heures de plus que les hommes chaque semaine.

Par contre, lorsqu'on regarde les travaux rémunérés, on peut affirmer que les hommes travaillent plus que les femmes, que ce soit en effectif, comme en volume horaire. Près de 15% des hommes ont déclaré avoir réalisé un travail rémunéré au cours de la semaine, contre seulement 7,5% des femmes. Ils y passent en moyenne 22 heures par semaine alors que chez les femmes c'est environ 19 heures de travail rémunéré par semaine.

En outre, il apparaît que les hommes ont plus de temps de loisir que les femmes. En effet, 20% des hommes ont accordé du temps aux loisirs au cours des sept derniers jours précédant l'entretien, alors que chez les femmes cette proportion est de l'ordre de 12,6%. Par contre, le temps moyen accordé par les hommes aux loisirs est relativement inférieur à celui des femmes (17 heures contre 18 chez les femmes), même si cette différence ne semble pas statistiquement significative.

De même, l'on peut penser que les hommes ont un temps de repos largement supérieur à celui des femmes, car en moyenne un homme se repose pendant 133 heures dans la semaine, tandis que chez la femme, le temps moyen de repos ne dépasse pas 114 heures. Cela signifie que les hommes ont en moyenne 19 heures de repos de plus que les femmes au cours de la semaine.

Les résultats des tests de comparaison de différences homme femme sont disponibles en annexes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-15 :
Participation et Temps moyen, médian alloué au travail, au loisir et au repos selon le genre

	HOMME			FEMME			ENSEMBLE		
	Taux de participants (en %)	Temps moyen (en mn)	Temps médian (en mn)	Proportion de participantes (en %)	Temps moyen (en mn)	Temps médian (en mn)	Taux de participants (en %)	Temps moyen (en mn)	Temps médian (en mn)
Travail rémunéré (jour)	11,3	507	480	5,5	465	480	8,2	492	480
Travail domestique et de soin non rémunéré (jour)	39,5	206	120	95,1	548	407	69,7	460	300
Travail volontaire (jour)	54,4	378	360	50,3	349	300	52,2	363	315
Soin personnel (jour)	97,6	92	30	97,9	72	20	97,7	81	25
Loisir (jour)	15,9	279	300	10,5	325	300	13	299	300
Education et formation (jour)	97	20	15	97,5	23	20	97,2	22	15
Repos (jour)	97,8	1012	1025	89,9	863	890	93,5	934	960
Travail rémunéré (semaine)	14,6	1313	1440	7,5	1173	1440	10,7	1260	1440
Travail domestique et de soin non rémunéré (semaine)	54,9	598	285	96,7	1938	1690	77,6	1505	1210
Travail volontaire (semaine)	68,6	1243	1440	65,2	1194	1440	66,8	1217	1440
Soin personnel (semaine)	98,6	498	270	98,7	396	200	98,7	443	210
Loisir (semaine)	20,1	1013	1440	12,6	1068	1440	16	1037	1440
Education et formation (semaine)	98,1	151	95	98,4	184	140	98,3	169	130
Repos (semaine)	100	8014	8215	100	6828	6975	100	7370	7640

4.2 Ratio femme homme par volume horaire total travaillé (rémunéré et non rémunéré)

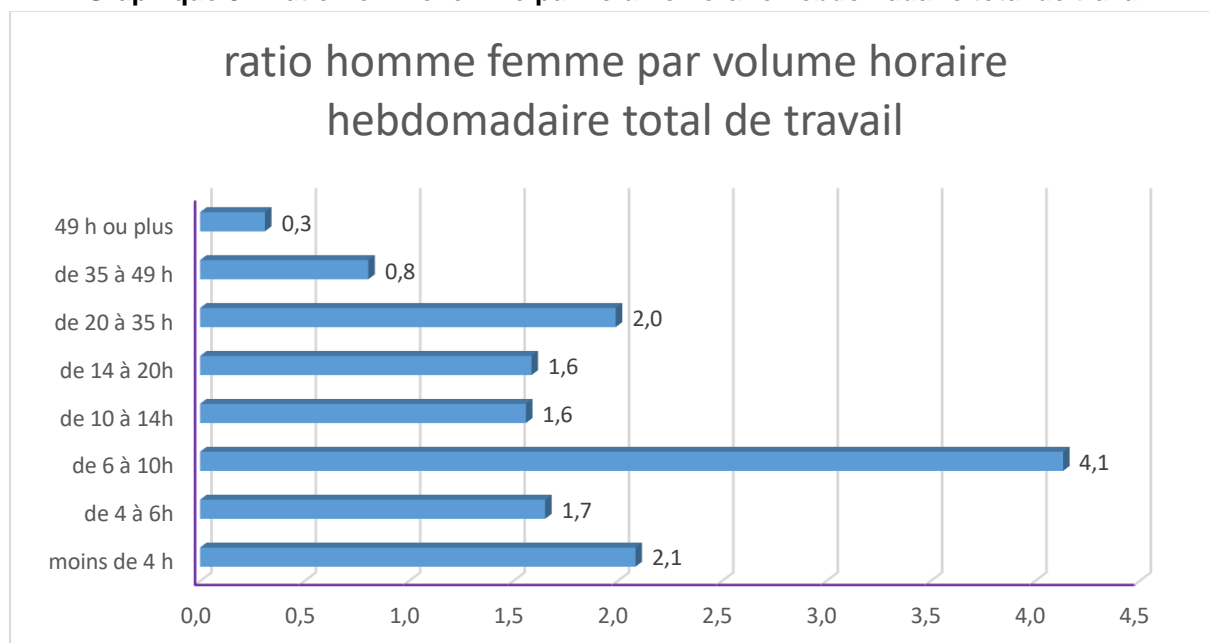
En moyenne, les femmes passent plus de temps à travailler que les hommes. En effet, parmi les personnes travaillant au total moins de 4 heures dans la semaine, on compte une femme pour deux hommes.

De même, parmi les individus travaillant au total 6 à 10 heures dans la semaine, on compte quatre fois plus d'hommes que de femmes. Mais au fur et à mesure que le temps total de travail hebdomadaire s'accroît, les effectifs féminins prennent le dessus sur la gent masculine.

En effet, on dénombre environ une femme pour un homme lorsque le volume hebdomadaire de travail est compris entre 35 et 49 heures de travail; et trois fois plus de femmes que d'hommes lorsque le volume hebdomadaire de travail est supérieur ou égal à 49 heures par semaine.

Les hommes sont relativement plus nombreux que les femmes dans les volumes hebdomadaires faibles dédiés au travail, tandis qu'en présence de travail horaire prolongé, les femmes semblent être les plus endurantes.

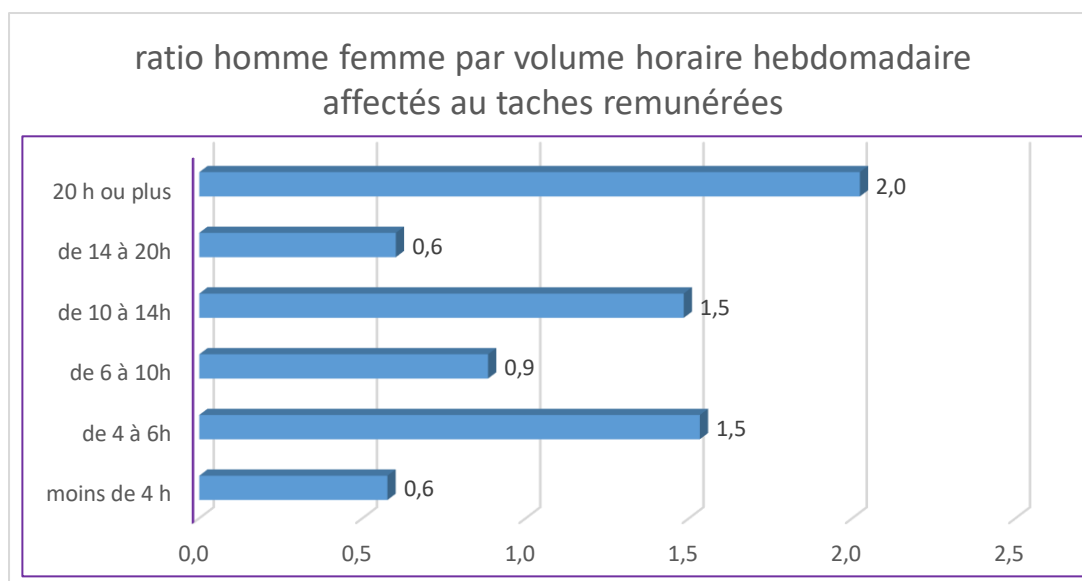
Graphique 5 : Ratio homme femme par volume horaire hebdomadaire total de travail



4.3 Ratio femme homme par volume horaire alloué aux tâches rémunérées

Le graphique ci-dessus nous enseigne que les hommes passent plus de temps à effectuer des tâches rémunérées que les femmes. En effet, c'est seulement dans le temps le plus faible, c'est-à-dire dans la tranche horaire de moins de 4 heures par semaine, que les femmes sont prédominantes, mais lorsqu'une tâche rémunérée, occupe l'individu pendant 20 heures ou plus dans la semaine, il y a deux fois plus de chance que ce soit un homme plutôt qu'une femme.

Graphique 6 : Ratio homme femme par volume horaire hebdomadaire affecté aux tâches rémunérées

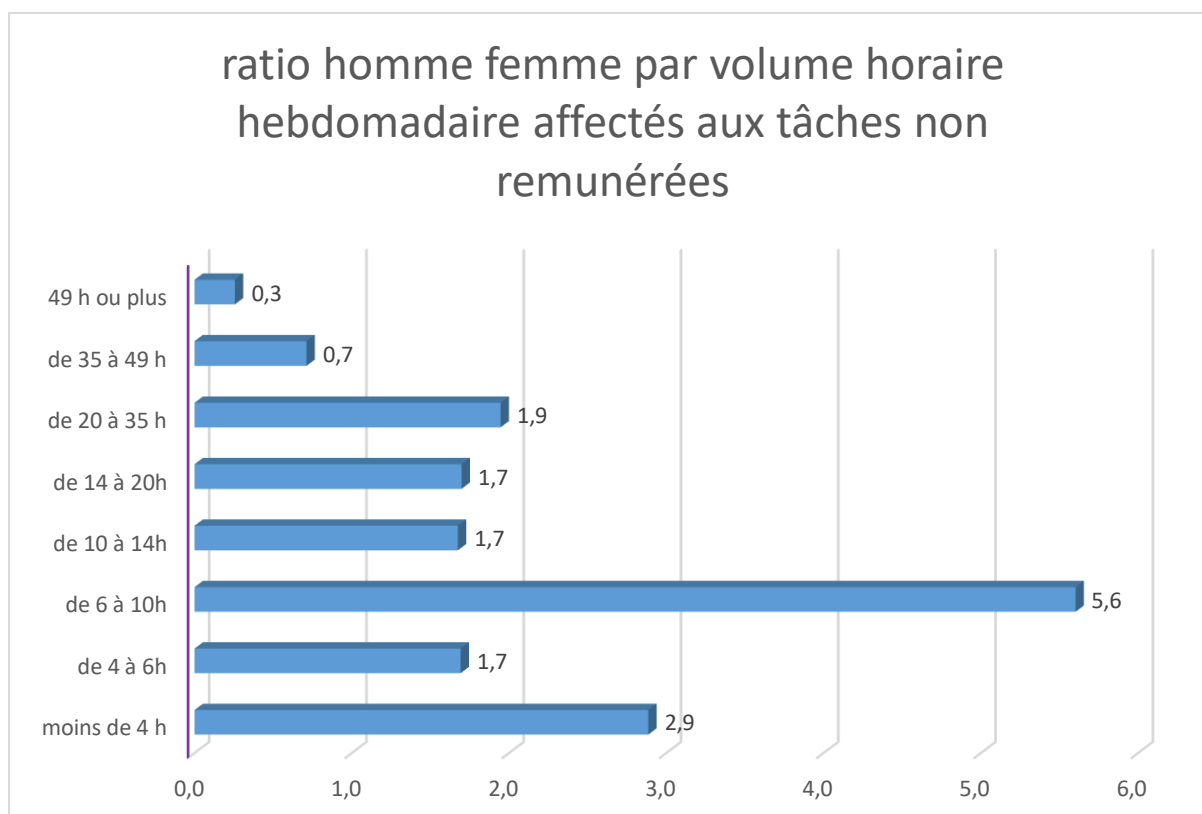


4.4 Ratio femme homme par volume horaire alloué aux tâches non rémunérées

Les femmes passent plus de temps aux tâches non rémunérées que les hommes, selon le graphique ci-dessous. En effet, lorsqu'une femme passe entre 20 et 35 heures au cours de la semaine à effectuer une tâche non rémunérée, c'est l'équivalent de 2 hommes qui se sont attelés à des tâches non rémunérées, et le ratio augmente jusqu'à atteindre un maximum de six hommes pour une femme, lorsque le volume horaire hebdomadaire affecté aux tâches non rémunérées est compris entre 6 et 10 heures dans la semaine.

Toutefois, le nombre d'hommes qui effectuent des tâches non rémunérées est largement supérieur à celui des femmes lorsque ces tâches doivent prendre du temps, à l'inverse des tâches rémunérées.

Graphique 7 : Ratio homme femme par volume alloué aux tâches non rémunérées



4.5 Appréciation des tâches hebdomadaires

L'objectif de cette section réside dans une mise en relation entre le type de tâches effectuées, et le plaisir qui y est voué par les individus. L'on a donc cherché à savoir quelles sont les tâches les plus effectuées par les femmes (respectivement par les hommes) dans les faits, c'est-à-dire les tâches dans lesquelles ils passent le plus de temps, puis l'on a observé les tâches qu'ils affectionnent le plus. C'est donc en comparant les tâches préférées aux tâches les plus effectuées que l'on a pu obtenir une mesure objective des inégalités, et du bien-être des individus.

Le tableau ci-dessous présente pour les individus des deux sexes, les tâches qu'ils aiment le plus. Elles sont rangées par ordre décroissant de préférence.

D'abord les tâches sont prises en l'état pour établir une analyse détaillée ; ensuite elles sont catégorisées selon deux typologies : la rémunération, c'est-à-dire le fait que la tâche réalisée soit rémunérée ou non, puis selon l'affectation, c'est-à-dire le fait que la tâche soit domestique ou non.

Au regard des données sur la préférence des tâches, l'on constate que les hommes et les femmes aiment les soins personnels plus que toute autre tâche. En effet, avec la fréquence la plus élevée, 96,2% des hommes (respectivement 97% des femmes) aiment les soins personnels, et ils y accordent en moyenne 16 minutes par jour, et environ 72 minutes par semaine. Les hommes passent le plus de temps dans le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles. Ils y passent en moyenne deux heures et 26 minutes par jour et 10 heures et 25 minutes par semaine.

Les femmes, quant à elles, y accordent 23 minutes par jour en moyenne, et dans la semaine, environ 3 heures de temps.

Les femmes utilisent la majeure partie de leur temps aux travaux champêtres non rémunérés. En effet, chaque femme accorde en moyenne 190 minutes par jour à la garde des enfants, et 525 minutes à cette garde en semaine. Mais le temps hebdomadaire le plus élevé est dédié aux travaux champêtres non rémunérés. Elles y allouent en moyenne 132 minutes par jour et 574 minutes par semaine.

La tâche que les hommes aiment le moins est la collecte d'eau pour les besoins du ménage et les deux tâches qu'ils aiment le plus sont les soins personnels et le travail rémunéré.

Contrairement aux soins personnels, La tâche que les hommes détestent le plus est « faire la cuisine ». En effet cette tâche est détestée par 27,8% des hommes. Les travaux qu'ils détestent le moins sont celles relatives à l'éducation et à la formation au profit d'autres personnes.

Les femmes détestent le plus la collecte du bois de chauffage. Elles sont 21,8% environ à ne pas aimer cette activité. Elles détestent le moins l'éducation et la formation pour les autres (environ 1,8% des femmes n'aiment pas cette activité).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-16 : **Genre et tâches effectuées**

	Homme			Femme		
	% qui aiment	% neutre	% qui n'aiment pas	% qui aiment	% neutre	% qui n'aiment pas
Travail rémunéré	94,3	0,9	4,8	86,3	4,1	9,6
Collecte de l'eau pour les besoins du ménage (boisson, cuisine, toilette, lessive, arrosage)	68	7,1	24,9	76,1	5,7	18,2
Collecte du bois de chauffage	72	6,2	21,8	72	6,2	21,8
Faire la cuisine pour le ménage	69	3,2	27,8	91	2,7	6,3
Entretien de la cour /maison	66,4	10,6	23	86,8	4,7	8,5
Entretien du linge	67,3	5,2	27,5	82,6	4,4	13
Soin personnel (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.)	96,2	1,3	2,5	97	1	2
Course alimentaire (achat de condiments et autres produits alimentaires, moudre la farine)	78,2	4,5	17,3	93	1,7	5,3
Loisir (aller au cinéma/vidéo club, danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.)	95,3	2,2	2,5	94,6	3	2,4
Travail non rémunéré sur les parcelles agricoles	81,5	3,6	14,9	71,9	6,9	21,2
Travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles	95,4	1,9	2,7	88,6	3,6	7,8
Fournir des services aux autres ménages sans recevoir de rémunération	92,2	5,1	2,7	92,3	3,6	4,1
Éducation et formation pour soi-même	94	3,1	2,9	94,4	2,9	2,7
Éducation et formation pour les autres	93,6	4,1	2,3	95,6	2,5	1,9
Garde des enfants	91,5	2,7	5,8	96,8	0,9	2,3
S'occuper des personnes âgées	92,1	5	2,9	90,6	6,2	3,2
S'occuper des personnes malades	87,4	4,6	8	81,3	6,5	12,2

5 EXPLOITATION DU TEMPS DE TRAVAIL

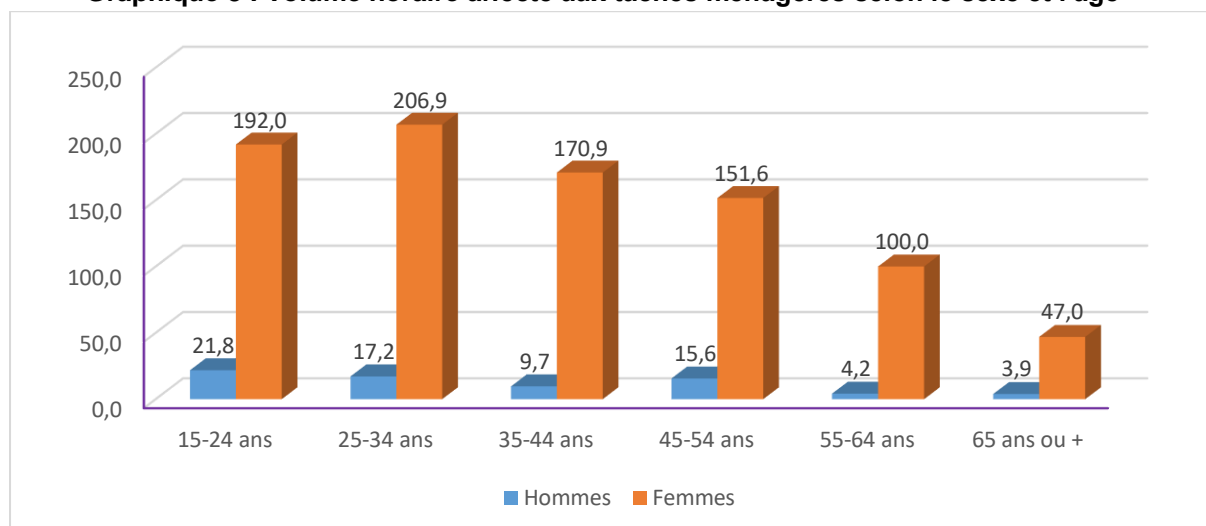
La présente section s'intéresse aux tâches effectuées par les individus des deux sexes et fait ressortir les différences en termes d'âge. Un accent particulier est mis sur les tâches domestiques, mais aussi sur certaines tâches élémentaires.

5.1 Volume horaire affecté aux travaux domestiques

Au regard du graphique ci-dessous, l'on peut affirmer que les tâches ménagères sont l'apanage quasi exclusif des femmes, qui y allouent un volume horaire, au moins 10 fois supérieur à celui des hommes.

En outre, on constate que le temps alloué aux tâches domestiques, diminue considérablement avec l'âge des femmes. C'est donc au niveau des classes d'âge les plus faibles que la discrimination est encore plus prononcée. La jeune fille de 15 à 24 ans est affectée aux tâches ménagères pendant 192 heures dans la semaine en moyenne, alors que celle âgée de 25 à 34 ans y affecte 206,9 heures dans la semaine, tandis que chez les hommes ce temps hebdomadaire est respectivement de 22 heures et 17 heures dans la semaine.

Graphique 8 : Volume horaire affecté aux tâches ménagères selon le sexe et l'âge



5.2 Principal poste d'occupation en termes de temps de travail

Au regard du tableau ci-dessous, l'on peut affirmer que le poste d'activité qui occupe plus les individus des deux sexes est le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles. Ensuite vient le loisir chez les hommes, et la garde des enfants chez les femmes. En troisième position, les hommes font de la formation pour leur compte propre, et les femmes font la cuisine. En quatrième position, l'activité qui occupe les hommes est le travail rémunéré, et chez les femmes la quatrième occupation consiste à chercher de l'eau pour les besoins du ménage (eau de boisson, pour la cuisine, etc.).

L'on constate que parmi les quatre principaux postes d'occupations des femmes, aucun ne concerne une activité pour le plaisir de la femme elle-même, encore moins pour son propre compte. Les travaux que les femmes font principalement sont orientés au profit des autres membres du ménage, ou de la communauté.

De même, les six activités qui occupent au moins 81% du temps des hommes sont le travail rémunéré, les soins personnels (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.), le loisir (aller au cinéma/vidéo club, aller danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.), le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles, le travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles et enfin l'éducation et formation pour soi-même ; tandis que ce sont les activités de collecte de l'eau pour les besoins du ménage

(boisson, cuisine, toilette, lessive, arrosage), la cuisine pour le ménage, l'entretien du linge, les Soins personnel (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.), les courses alimentaires (achat de condiments et autres produits alimentaires, moudre la farine), le loisir (aller au cinéma/vidéo club, aller danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.), le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles, le travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles et enfin l'éducation et formation pour les autres qui occupent les femmes à 79% de leur temps hebdomadaire total.

Cela signifie que les femmes effectuent au cours de la semaine, beaucoup plus de tâches que les hommes, car pour occuper 79% de leur temps, il a fallu dénombrer 9 tâches différentes, alors que chez les hommes, seulement six tâches suffisent à capter 81% de leur volume horaire total alloué aux tâches hebdomadaires.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -17 : **Principal poste d'occupation des hommes et des femmes en termes de temps de travail**

	Temps hebdomadaire moyen en minutes et part de temps (en %)			
	Homme		Femme	
	Temps moyen (en mn)	Part (en %)	Temps moyen (en mn)	Part (en %)
a) Travail rémunéré	191,8	9,3	87,5	2,7
a) Collecte de l'eau pour les besoins du ménage (boisson, cuisine, toilette, lessive, arrosage)	26,6	1,3	220,6	6,8
b) Collecte du bois de chauffage	13,8	0,7	121,9	3,7
c) Faire la cuisine pour le ménage	14,7	0,7	426,7	13,1
d) Entretien de la cour/maison	8,6	0,4	117,6	3,6
e) Entretien du linge	23,0	1,1	168,9	5,2
f) Soins personnels (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.)	147,9	7,2	181,2	5,5
g) Course alimentaire (achat de condiments et autres produits alimentaires, moudre la farine)	24,5	1,2	142,6	4,4
h) Loisir (aller au cinéma/vidéo club, aller danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.)	343,2	16,6	209,5	6,4
i) Travail non rémunéré sur les parcelles agricoles	624,8	30,2	573,8	17,6
j) Travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles	168,7	8,2	153,5	4,7
k) Fournir des services à la communauté/autres ménages sans recevoir de rémunération	59,2	2,9	51,7	1,6
l) Éducation et formation pour soi-même	203,4	9,8	134,4	4,1
m) Éducation et formation pour les autres	55,4	2,7	30,0	0,9
m) Garde des enfants	71,7	3,5	525,1	16,1
n) S'occuper des personnes âgées	48,4	2,3	75,7	2,3
o) S'occuper des personnes malades	41,9	2,0	45,5	1,4

6 GENRE ET REVENU MONÉTAIRE

La discrimination fondée sur le genre s'est infiltrée dans plusieurs secteurs de la vie des ménages. Il en est ainsi même si des progrès considérables ont été atteints dans la lutte pour l'égalité des genres durant les dernières décennies. La nature et l'ampleur de ces discriminations varient considérablement en fonction de l'âge des individus, même si d'une région à l'autre, l'on ne constate pas de différence significative.

Cependant, certains dénominateurs sont remarquables : les femmes ne jouissent pas des mêmes droits économiques que les hommes, et cela se vérifie dans toutes les classes d'âges.

De la section inhérente aux métiers et branches d'activité exercés, il apparaît que les hommes et les femmes travaillent dans les mêmes secteurs d'activité.

La présente section s'intéresse au revenu des hommes et des femmes dans ces branches d'activités qui les emploient pour déceler les éventuelles différences de revenu.

6.1 Revenu annuel moyen par actif employé

Le revenu annuel⁹ des hommes en emploi, a été estimé à 451 770 francs CFA, tandis que celui des femmes s'établit à 175 000 francs CFA.

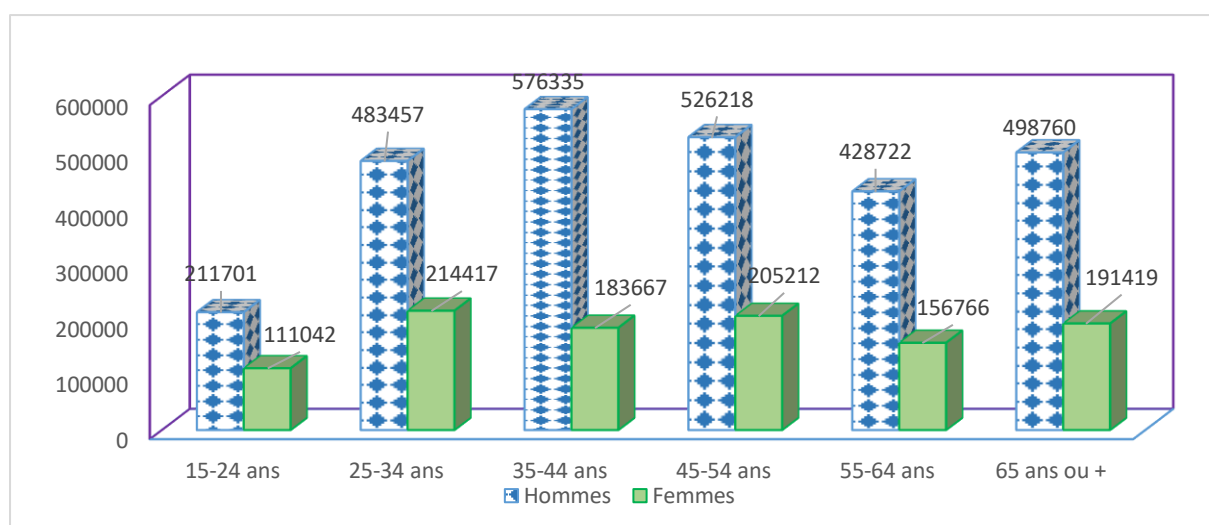
On accuse donc une très grande inégalité entre les genres concernant l'accès aux revenus et leur contrôle. Bien sûr, ce sont les femmes qui écopent de la plus lourde partie du fardeau de ces inégalités, mais ces dernières affectent la société dans l'ensemble et portent préjudice à tous les citoyens, du fait des dépendances sociales qui interfèrent au sein même des ménages.

Le graphique ci-dessous nous enseigne que le revenu moyen des hommes est toujours supérieur à celui des femmes quel que soit l'âge, et cette différence est très marquée dans les classes d'âges de 25 à 34 ans et de 45 à 54 ans.

Le revenu moyen des hommes est quasiment supérieur au double de celui des femmes dans trois classes d'âges parmi les six classes définies dans le graphique, et dans les trois autres classes il est très proche du double.

Le résultat du test effectué ci-dessus nous emmène même à accepter l'hypothèse selon laquelle le revenu moyen des hommes est deux fois supérieur à celui des femmes.

Graphique 9 : Revenu annuel moyen par actif employé



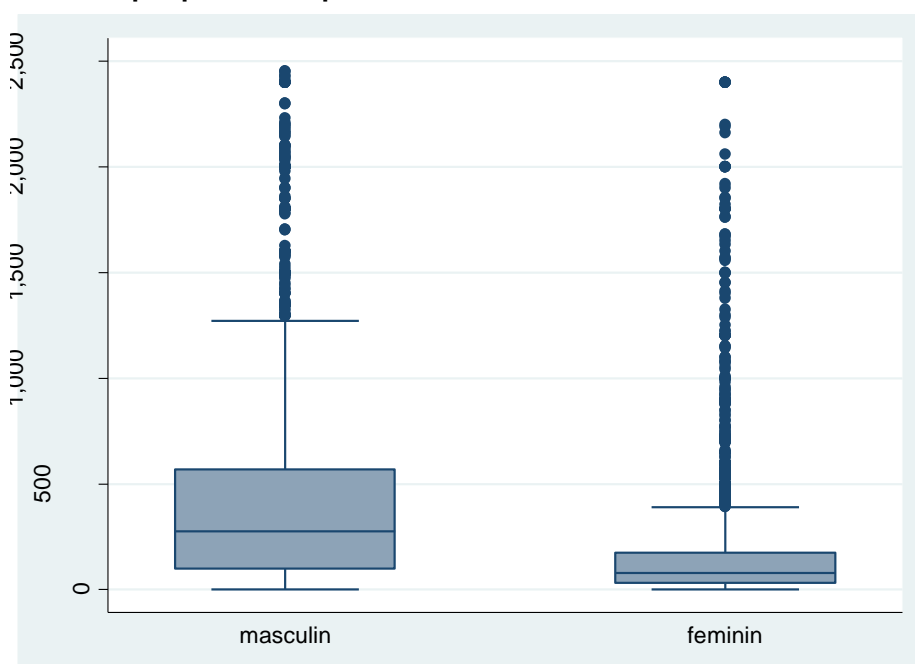
⁹ Toute source prise en compte, i-e revenu de l'activité, de la propriété, des transferts et des dons

6.2 Structure de revenu et inégalités hommes / femmes

Le revenu des hommes est moins confiné que celui des femmes est plus dispersé que celui des femmes. En effet, au regard des graphiques ci-dessous, on peut dire que :

- 25% des hommes gagnent moins de 130 000 francs CFA par an ; chez les femmes c'est 47 000 francs l'an
- 50% des hommes gagnent moins de 300 000 francs CFA ; chez les femmes c'est 96 000 francs CFA
- 75% des hommes moins de 600 000 francs par an ; chez les femmes, la valeur seuil correspondante est égale à 182 000 francs CFA

Graphique 10 : Dispersion du revenu total entre hommes et femmes



6.3 Ratio homme femme par tranche de revenu annuel moyen

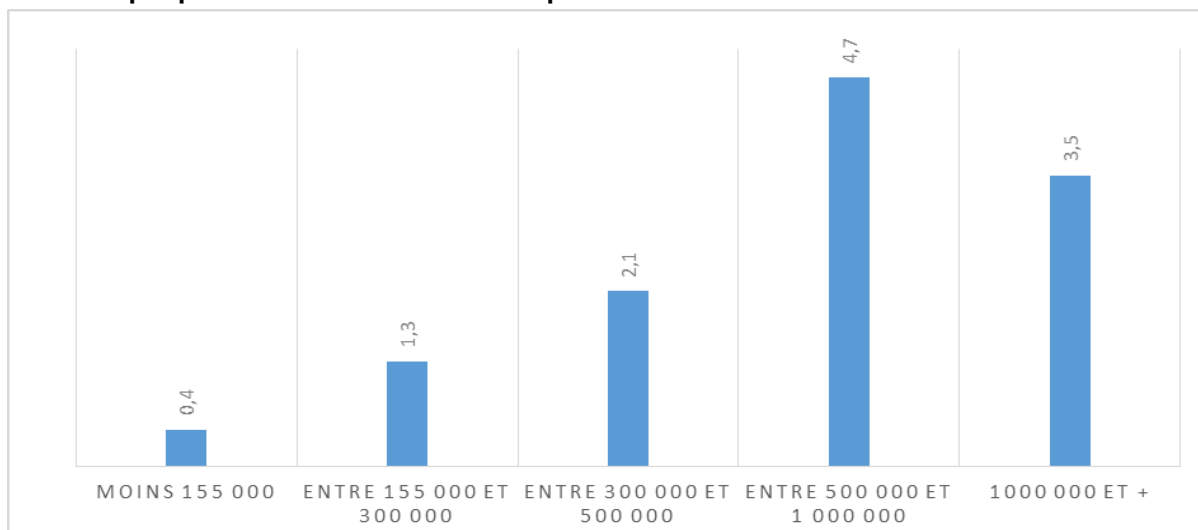
A la lecture du graphique ci-dessous, on constate qu'il y a en moyenne deux femmes pour un homme dans les emplois qui rémunèrent à moins de 155 000 francs CFA l'année. Cela signifie que les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes dans les activités les moins rémunérées. On constate que ce ratio augmente rapidement à mesure que le revenu s'accroît.

En effet, le nombre d'hommes est largement supérieur à celui des femmes lorsqu'on progresse dans les activités fortement rémunérées. Par exemple, pour une femme dénombrée parmi les travailleurs gagnant annuellement entre 300 et 500 000 francs CFA par mois, correspondent au moins deux hommes. De même, lorsqu'une femme réussit à s'octroyer un revenu annuel de 500 mille à 1 millions de francs CFA, c'est qu'il y a cinq hommes qui gagnent déjà ce revenu annuel.

Enfin, l'effectif des hommes gagnant plus de 2 millions par an est 3 fois plus élevé que celui des femmes dans cette tranche de revenu.

A tout point de vue, les hommes gagnent largement plus que les femmes, car ces dernières ne sont prépondérantes que dans les tranches de revenus les plus faibles ; les activités procurant les revenus élevés sont l'apanage des hommes.

Graphique 11 : Ratio homme femme par tranche de revenu annuel



6.4 Principal décideur du revenu de l'individu

Dans 5% des cas, ce sont les hommes qui décident de l'affectation principale du revenu de leur conjointe, alors que l'inverse n'est que de l'ordre de 0,4%. En résumé, le tableau ci-dessous nous produit deux informations majeures :

- Sur 100 hommes choisis au hasard au Burkina, 85 décident eux-mêmes de ce qu'ils feront de leur revenu, 7 décident en concertation avec leur conjointe de l'affectation de leur revenu, et dans 5 cas, ce sont les parents qui décident de l'affectation principale du revenu de l'homme. Jamais une femme ne décide de l'affectation principale que son conjoint fera du revenu qu'il engrange.
- Sur 100 femmes, 78 décident de manière autonome de l'affectation principale de leur revenu, alors que dans 5 cas, c'est l'homme qui décide de ce que sa conjointe fera de son propre revenu. Un peu comme chez les hommes, sur 100 femmes, 8 décident conjointement de ce qu'elles feront du revenu qu'elles gagnent, 4 d'entre elles voient leurs parents décider de l'affectation de leur revenu.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-18 : Principal décideur du revenu de l'individu**

	Principal décideur du revenu de l'homme	Principal décideur du revenu de la femme
moi-même	85,2	78,0
mon époux/épouse	0,4	4,5
ensemble avec mon conjoint	7,0	8,1
mes parents	4,5	3,6
Autres	2,9	5,8

CONCLUSION

A la lumière de la présente analyse, on retient essentiellement que, la plus grande part des différences entre les genres au Burkina repose d'abord sur des rôles socialement définis, ainsi que sur les rôles que la société attend des hommes et des femmes. Le genre se présente désormais comme un des principaux déterminants de la participation de l'individu dans la société et dans l'économie.

Dans le cas spécifique du Burkina, l'enquête SIGI se présente comme un excellent révélateur de l'ampleur des inégalités socioéconomiques. Les données disponibles indiquent qu'il n'existe aucune discrimination significative d'ordre salarial entre l'homme et la femme, mais pour ce qui est des revenus monétaires, des différences énormes apparaissent au détriment des femmes, au point où le pouvoir économique est l'affaire quasiment exclusive des hommes.

La gestion quotidienne du foyer par le biais des tâches ménagères, et des activités non rémunérées sont d'offices destinés à la femme dans toutes les régions du pays.

Par contre, la pauvreté des individus vient lisser dans une certaine mesure les tâches principales au sein du ménage, car bien que les individus des deux sexes aiment les soins personnels plus que toute autre tâche, ils passent la plus grande part de leur temps à travailler sans rémunération sur les parcelles agricoles du ménage.

A l'exception stricte de l'activité de commerce de gros et de détail, il n'est pas possible d'établir une distinction nette entre certaines branches susceptibles d'attirer les hommes et celles qui seraient plus orientées vers une tendance féminine. En effet, les branches qui emploient le plus d'homme sont du même coup celles qui occupent le plus de femmes.

Toutefois, les femmes paient le plus lourd tribut, car leur accès aux ressources étant limité et leur pouvoir de générer des revenus affaibli (qu'elles travaillent à leur propre compte ou à salaire), les femmes se voient réduites à n'exercer qu'une influence minime sur la répartition des ressources.

La société burkinabè est caractérisée par un accès inéquitable aux ressources de production entre hommes et femmes, un accès inégal aux opportunités d'emplois, toutes choses qui sont de nature à réduire la productivité de l'économie nationale.

La réduction de ces inégalités permettra sans doute d'améliorer le bien-être de la population, même si au stade actuel l'on ne peut évaluer ex-ante, l'impact d'une réduction progressive des inégalités genre au Burkina.

CHAPITRE 3: DISCRIMINATIONS AU SEIN DE LA FAMILLE

Gafarou NIGNAN, Zakaria KONCOBO et Abdou Karim SAM

DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

Institution sociale

C'est l'ensemble des croyances et des modes de conduite institués par la collectivité. Une institution sociale renvoie à nos manières collectives d'agir et de penser.

Institution sociale discriminatoire

Une institution sociale discriminatoire est une loi formelle ou informelle, une attitude, une norme sociale et une pratique qui discrimine les individus selon le genre.

Discriminations au sein du code de la famille : les institutions sociales qui limitent le pouvoir de décision des femmes et leur statut dans le ménage et la famille.

Lito : Obligation d'échange de sœur dans le cadre de mariage

Rapt/ enlèvement : Enlèvement forcé ou contrainte d'une fille à des fins de mariage

Levirat : Pratique selon laquelle une femme épouse un frère de son défunt mari

Sororat : Pratique selon laquelle un veuf se remarie avec la sœur de sa défunte épouse

RESUME

Les résultats montrent que les femmes, en dépit de la prédominance des unions monogames (39,7%), vivent souvent dans les unions polygames (30,4%). Il ressort aussi que 85,5% des femmes sont d'accord sur le fait que le conjoint doit avoir l'accord de sa (ses) première (s) conjointe (s) pour prendre une autre épouse.

La proportion de divorce est faible (0,6%), mais un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La plupart des enquêtés ne sont pas d'accord sur le fait que la femme doit quitter son mari si celui-ci est stérile.

Le lito, le levirat, le sororat, le rapt/enlèvement, les unions forcées sont des formes de mariage existantes mais très peu pratiquées. Mais dans les communautés, ces formes sont répandues selon les enquêtés.

Le phénomène de mariage précoce des filles touche toutes les couches socio-culturelles du pays (43,5%).

Près de neuf mariages/unions sur dix ont fait l'objet de dot et elle est principalement payée par le conjoint (82,4%) en « espèces et en nature » (81,6%). Les décisions de doter sont à 51,2% prises par le père et à 19,4% par la communauté ou les deux parents, la mère intervient très peu dans les décisions de dot (2,7%).

Les femmes comme les hommes, dans leur majorité, ne sont pas d'accord avec le fait que l'homme ou la femme soupçonné de sorcellerie (mangeur d'âmes) doit être répudié ou chassé de la communauté.

La mère est moins impliquée que le père dans la prise de décision sur l'éducation, les soins de santé et le mariage des enfants. Dans la pratique, seulement 5% estiment que la prise de décision pour l'éducation appartient à la mère et 53% estiment que le pouvoir décision appartient au père. Le pouvoir de décision appartient aux deux parents pour 40,8% des enquêtés. Au niveau de la santé ces chiffres ont presque les mêmes tendances. Au niveau du mariage des filles et des garçons, respectivement 64,6% et 67,8% pensent que la décision appartient à eux-mêmes.

Au niveau des rôles de chaque genre au sein de la famille, 92,2% des enquêtés pensent que le rôle de l'homme est de subvenir aux besoins financiers de la famille, et 80,6% pensent que le rôle des femmes est de s'occuper du foyer, des enfants et des tâches ménagères.

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, l'organisation sociale traditionnelle est à prédominance « patriarcale et gérontocratique » (Henry, Toe et Ouedraogo, 2016). Dans cette organisation, les femmes, bien qu'ayant un rôle important dans la production et la reproduction, ont généralement un statut économique et social inférieur à celui des hommes (Elson, 2000). Le statut socialement attribué à la femme au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays en Afrique, est à la fois celui d'épouse et de mère. On attend donc d'elle un comportement et une attitude bienveillants, sécurisants et surtout emprunts de docilité à toutes épreuves. La femme n'existe, ne vit et n'a de « valeur » que par rapport à autrui de qui elle dépend. La reconnaissance de ses aspirations et besoins propres est intrinsèquement liée à son rapport à l'autre - en l'occurrence son père d'abord, puis son mari - pour être valorisée socialement. Ainsi, le statut de fille/ femme est toujours en lien avec sa position et la fonction qui lui est assignée par le groupe social auquel elle appartient.

Ce chapitre présente les discriminations de genre persistantes dans la sphère familiale dans le contexte burkinabè. Les institutions sociales discriminatoires au sein de la famille sont les institutions sociales qui limitent le pouvoir de décision des femmes et leur statut dans le ménage et la famille.

La première partie de ce chapitre est consacrée au mariage et aux différentes pratiques dans le mariage. La deuxième partie est consacrée à l'héritage et la troisième partie présente l'autorité parentale et les rôles de chaque sexe.

1 MARIAGE

Dans le cadre de l'enquête SIGI, le terme union s'applique à toutes les femmes et à tous les hommes qui se sont déclarés mariés ou vivant maritalement avec un partenaire pour les femmes, une ou plus d'un partenaire pour les hommes. Toutes les personnes liées par le mariage, qu'il soit civil, religieux ou coutumier, ainsi que les unions consensuelles ou unions de fait, sont donc prises en compte ici.

Le tableau 3.1 qui présente la répartition des enquêtés, selon l'état matrimonial au moment de l'enquête, montre que près de sept femmes sur dix (72,2 %) et six hommes sur dix (65,7 %) sont soit mariés ou en union libre. Le célibat concerne près de deux femmes sur dix (18,9%) et près de trois hommes sur dix (33,1 %).

2 POLYGAMIE

La monogamie est la forme de mariage de droit commun et la polygamie est admise dans certaines conditions.

Les résultats concernant les femmes montrent qu'au Burkina Faso, en dépit de la prédominance des unions monogames (39,7%), les unions polygames sont répandues et concernent 30,4% des femmes. La pratique de la polygamie est trois fois plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain (31,4% contre 10,3%). Les résultats selon les régions montrent que c'est au Nord (47,2%), au Plateau-Central (40,1%), dans la Boucle du Mouhoun (32,5%) et dans les cascades (32,2%) que les proportions de femmes en union polygame sont les plus élevées. Dans les autres régions la proportion de femmes vivant en union polygame est de moins de 30%.

Tableau 3.1 : REPARTION DU STATUT MARITAL SELON LE SEXE, MILIEU DE RESIDENCE ET REGION

	Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Union libre	Célibataire	Divorcé(e)/ séparé(e)/ répudié(e)	Veuf (Ve)	Total
SEXE							
Hommes	43,8	20,2	1,7	33,1	0,3	0,8	100
Femmes	39,7	30,4	2,1	18,9	0,8	8	100
MILIEU DE RÉSIDENCE							
Urbain	42,3	10,3	3,6	38,6	0,6	4,6	100
Rural	41,3	31,4	1,3	20,6	0,6	4,8	100
REGION							
Boucle du Mouhoun	46,6	17,4	2,6	28,8	1,0	3,8	100
Cascades	38	32,5	1,1	23,2	0,4	4,8	100
Centre	59,2	19,5	0,2	20,3	0	0,9	100
Centre-Est	42,8	23,2	0,1	29,1	0,4	4,4	100
Centre-Nord	49	27,8	0,9	12	1,3	8,9	100
Centre-Ouest	36,1	30,3	2,8	28,3	0	2,4	100
Centre-Sud	32,7	29,9	3,4	22,7	0,3	11,1	100
Est	39,7	40,1	1,4	13,6	0,4	4,8	100
Hauts-Bassins	29	47,2	0,1	16,9	1,9	4,9	100
Nord	47,1	26,7	1,4	19,4	0,2	5,1	100
Plateau Central	41,3	10,2	4,5	39,5	0,4	4,1	100
Sahel	38	32,2	0,9	24,3	0,2	4,5	100
Sud-Ouest	44,4	26,4	1,2	22,3	1,7	3,9	100
Ensemble	41,6	25,7	1,9	25,4	0,6	4,7	100

Au niveau national, 77,0% des enquêtés sont d'accord sur le fait que le conjoint doit avoir l'accord de sa (ses) première (s) conjointe (s) pour prendre une autre épouse. Cette proportion est de 85,5% chez les femmes et 66,9% chez les hommes. L'analyse montre qu'en milieu urbain les enquêtés sont davantage d'accord plus qu'en milieu rural qu'il faut l'avis de sa (ses) première (s) conjointe (s) pour prendre une autre épouse. Il existe aussi des différences d'opinions selon la région.

Tableau 3.2 : Opinion sur le fait que le conjoint doit avoir l'accord de sa (ses) première (s) conjointe (s) pour prendre une autre épouse selon le sexe, le milieu de résidence et la région

	Totalement d'accord	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
SEXE					
Hommes	23,1	43,8	2,9	23,4	6,8
Femmes	39,5	46,0	1,8	10,2	2,5
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	35,7	47,2	2,6	11,7	2,8
Rural	30,6	44,2	2,2	17,9	5,1
REGION					
HAUTS-BASSINS	20,5	46,8	2,7	18,9	11,1
BOUCLE DU MOUHOUN	12,6	38,3	2,4	33,6	13,2
SAHEL	29,6	51,0	,7	15,6	3,2
EST	61,6	29,3	0,0	9,1	0,0
SUD-OUEST	22,6	50,5	1,3	13,0	12,6
CENTRE-NORD	32,3	27,3	9,1	28,8	2,4

CENTRE-OUEST	48,8	40,5	0,3	9,6	0,8
PLATEAU CENTRAL	36,5	46,9	1,7	11,4	3,6
NORD	11,6	68,7	,5	16,3	2,9
CENTRE-EST	43,9	40,4	,8	12,3	2,6
CENTRE	42,9	44,1	3,7	7,7	1,6
CASCADES	19,1	57,2	2,2	19,2	2,4
CENTRE-SUD	11,7	66,1	1,7	19,6	0,9
TOTAL	32,0	45,0	2,3	16,2	4,5

3 DIVORCE

Dans la pratique et d'une manière générale, le divorce est encore mal accepté dans le contexte burkinabé quel que soit l'ethnie et la religion. Dans certains cas la femme peut se remarier et célébrer son mariage, mais en cas de difficulté sociale ou autre au cours de ce second mariage elle est indexée de même que ses enfants qui sont traités d'enfants de femme à plusieurs noces (Henry, Toe et Ouedraogo, 2016). Ce qui est un préjudice moral pour la femme. Ces situations ne se retrouvent pas chez les hommes. C'est ainsi que les personnes divorcées sont stigmatisées à travers certaines attitudes : refus de célébrer le remariage, refus de reconnaître le nouveau conjoint etc. La pratique est surtout discriminatoire à l'égard de la femme divorcée pour ce qui concerne la coutume car l'homme peut se remarier coutumièrement. En effet, l'interdiction ne le concerne pas. Cependant, la famille peut tolérer ou reconnaître le partenaire de la femme mais en dehors de toute cérémonie. Les résultats montrent que globalement, la proportion de divorce est faible (0,6%) mais un peu plus élevée chez les femmes (0,8%) que chez les hommes (0,3%).

L'analyse par région montre que c'est dans les régions des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun que la prévalence du divorce est supérieure à 1%.

La plupart des enquêtés (84,2%) ne sont pas d'accord sur le fait que la femme doit quitter son mari si celui est stérile.

4 LES FORMES DE MARIAGE/UNION

L'étude déclinait sept propositions quant à la manière dont les unions/mariages se sont formés : les unions consensuelles/choix libre, le rapprochement entre deux familles/clan/tribu, le lito, le lévirat, le sororat, le rapt/enlèvement et les unions forcées. Plus de neuf mariages sur dix sont faits de façon consensuelle ou entre les deux familles/clan.

- **Lito**

Le lito est l'obligation d'échange de sœurs dans le cadre du mariage. Sa prévalence comme forme d'union est de 0,2% au niveau national. Elle est de 2,8% dans les Cascades.

Mais au niveau national, 10,4% des enquêtés déclarent que le lito est une pratique courante dans leurs communautés. Cette proportion est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

La pratique du lito est surtout signalée par les populations comme pratique courante dans les régions du Centre-Nord (26,6%), des Cascades (25,7%), du Sud-Ouest (17,8%) et du Sahel (15,2%).

Tableau 3.3 : Perception du lito dans la communauté selon certaines caractéristiques sociodémographiques

SEXE	Oui	Non	Total
Hommes	10,3	89,7	100
Femmes	10,5	89,5	100
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	7,6	92,4	100
Rural	11,4	88,6	100
REGION			

HAUTS-BASSINS	10,2	89,8	100
BOUCLE DU MOUHOUN	3,4	96,6	100
SAHEL	15,2	84,8	100
EST	11,0	89,0	100
SUD-OUEST	17,8	82,2	100
CENTRE-NORD	26,6	73,4	100
CENTRE-OUEST	0,4	99,6	100
PLATEAU CENTRAL	10,7	89,3	100
NORD	12,2	87,8	100
CENTRE-EST	3,0	97,0	100
CENTRE	6,7	93,3	100
CASCADES	25,7	74,3	100
CENTRE-SUD	7,4	92,6	100
Total	10,4	89,6	100

- **Le sororat**

Le sororat est une pratique selon laquelle un veuf se remarie avec la sœur de sa défunte épouse. Le sororat est très peu pratiqué avec une prévalence de 0,1%. Mais la proportion des enquêtés qui déclarent que le sororat est une pratique courante dans leur société est de 12,5%. Cette proportion est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. L'analyse par région montre que c'est dans les communautés du Centre-Est (31,1%), de l'Est (23,4%), et du Centre-Sud (20,6%) qu'on trouve les plus fortes proportions. Les plus faibles se trouvent dans les communautés des régions de la Boucle du Mouhoun (1,2%) et au Sahel (5,1%).

Tableau 3.4: Pratique du sororat dans la communauté selon certaines caractéristiques sociodémographiques

	Oui	Non	Total
SEXE			
Hommes	12,8	87,2	100,0
Femmes	12,2	87,8	100,0
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	9,8	90,2	100,0
Rural	13,5	86,5	100,0
REGION			
HAUTS-BASSINS	6,0	94,0	100,0
BOUCLE DU MOUHOUN	1,2	98,8	100,0
SAHEL	5,1	94,9	100,0
EST	23,4	76,6	100,0
SUD-OUEST	17,5	82,5	100,0
CENTRE-NORD	7,6	92,4	100,0
CENTRE-OUEST	16,6	83,4	100,0
PLATEAU CENTRAL	17,2	82,8	100,0
NORD	16,7	83,3	100,0
CENTRE-EST	31,1	68,9	100,0
CENTRE	6,5	93,5	100,0
CASCADES	9,9	90,1	100,0
CENTRE-SUD	20,6	79,4	100,0
Total	12,5	87,5	100,0

- **Lévirat**

La pratique du lévirat consiste à obliger la veuve à se remarier à un membre désigné de la famille du défunt mari. En cas de refus, elle peut subir diverses formes de violences : exclusion de la famille du mari défunt, retrait des biens (mobiliers et/ou immobiliers) et des enfants, menaces, etc. Mais cette pratique, du fait du VIH et des contraintes économiques des ménages, semblent s'amenuiser. Cette pratique discriminante à l'endroit des veuves, bien que faiblement documentée existe et reste impunie

par la loi faute de dispositions spécifiques afférentes. Sa prévalence comme forme de mariage est de 1,1 %.

Ainsi, au niveau national, 75,3% des individus déclarent que le lévirat reste une pratique courante dans leurs sociétés. Cette pratique est plus courante en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'analyse par région montre que le lévirat reste une pratique courante surtout dans les régions du Nord (96,1%), du Sud-Ouest (95,8%) et du Centre-Ouest (93,0%). Par contre, dans la région du Sahel, c'est seulement 19,7% des individus qui ont déclaré que le lévirat est couramment pratiqué dans leurs communautés.

Tableau 3.5: Pratique du lévirat dans la communauté selon certaines caractéristiques sociodémographiques

	Oui	Non	Total
SEXE			
Hommes	74,7	25,3	100
Femmes	75,8	24,2	100
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	67,6	32,4	100
Rural	78,1	21,9	100
REGION			
HAUTS-BASSINS	73,5	26,5	100
BOUCLE DU MOUHOUN	82,6	17,4	100
SAHEL	19,7	80,3	100
EST	68,8	31,2	100
SUD-OUEST	95,8	4,2	100
CENTRE-NORD	73,4	26,6	100
CENTRE-OUEST	93,0	7,0	100
PLATEAU CENTRAL	83,7	16,3	100
NORD	96,1	3,9	100
CENTRE-EST	82,9	17,1	100
CENTRE	65,4	34,6	100
CASCADES	83,9	16,1	100
CENTRE-SUD	83,6	16,4	100
Total	75,3	24,7	100

- **Unions forcées**

Le phénomène du mariage forcé touche toutes les couches socio-culturelles du pays mais est différemment vécu selon les régions. La prévalence au niveau national comme forme d'union est de 1,0%.

C'est dans la région du Sud-Ouest qu'on enregistre la plus forte proportion de mariages forcés (4,2%). Pour les régions de l'Est et du Centre-Est, ces proportions sont respectivement de 2,6% et 2,1%.

- **Rapt des mariées / Échange de femmes**

Dans l'Est, le rapt des filles et des femmes est la principale cause des mariages forcés et/ou précoces. En effet, selon une étude menée par l'UNFPA (2012), une femme sur dix âgée de 14-25 ans affirme avoir déjà subi cette pratique dans la région de l'Est. Suivant le rapport de cette étude, ce constat s'appuie sur les statistiques de la direction régionale de l'action sociale et de la solidarité nationale (DRASSN-Est) qui montrent que pour l'année 2010, au total 115 rapt ont été constatés dans la région de l'Est. Selon toujours le rapport de cette étude, ces données sont largement en dessous de la réalité au regard du caractère clandestin de la pratique. Selon les résultats de l'enquête SIGI, le rapt n'existe presque plus dans toutes les régions.

Tableau 3.6 : Formes de mariage

	Consensual/ch oix libre	Rapprochement entre deux familles/cl ans/tribus	Lito	Lévira t	Sorora t	Rapt/ enlèvement	Union forcée	Autre	Total
SEXE									
Hommes	61,6	36,6	0,1	0,6	0,1	0,0	0,5	0,5	100
Femmes	53,8	42,9	0,3	1,6	0,0	0,0	1,3	0,0	100
MILIEU DE RESIDENCE									
Urbain	78,7	20,2	0,0	,6	0,0	0,0	,5	0,1	100
Rural	50,9	46,0	0,3	1,3	0,1	0,0	1,1	0,3	100
REGION									
HAUTS- BASSINS	62,7	34,4	0,0	2,2	0,0	0,0	0,8	0,0	100
BOUCLE DU MOUHOUN	42,3	54,8	0,0	1,5	0,0	0,0	1,4	0,0	100
SAHEL	34,9	63,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	1,9	100
EST	65,4	30,3	0,0	1,4	0,0	0,0	2,6	0,2	100
SUD-OUEST	74,4	18,8	0,2	2,5	0,0	0,0	4,2	0,0	100
CENTRE- NORD	24,2	73,0	0,2	1,9	0,0	0,0	0,2	0,5	100
CENTRE- OUEST	67,0	30,4	0,4	1,5	0,4	0,3	0,0	0,0	100
PLATEAU CENTRAL	36,7	61,7	0,0	0,9	0,0	0,0	0,6	0,0	100
NORD	42,0	56,4	0,6	,2	0,4	0,0	0,4	0,0	100
CENTRE-EST	88,4	9,0	0,0	,4	0,0	0,0	2,1	0,0	100
CENTRE	77,1	22,4	0,0	,2	0,0	0,0	0,3	0,0	100
CASCADES	36,6	57,8	2,8	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100
CENTRE- SUD	68,9	28,8	0,0	0,6	0,0	0,0	1,1	0,7	100
Total	57,0	40,3	0,2	1,1	0,1	0,01	1,0	0,2	100

5 DOT OU « PRIX DE LA MARIÉE »

Concernant la dot ou le « prix de la mariée », il faut dire que le mariage célébré sous la forme coutumière ou religieuse est l'aboutissement d'un processus qui comprend le versement de la dot de la future épouse. Il s'agit plus d'une obligation morale et éthique qui confère aux alliances une certaine valeur aux yeux de la société et qui donne plus de valeur au statut social de la femme en tant qu'épouse.

Malgré son interdiction par la loi, la dot est respectée aussi bien au niveau de toutes les régions, et de tous les milieux. En effet la prévalence de la dot est de 90,8% au niveau national, plus de 94% dans les régions de l'Est, du Centre- Est, les Cascades, le Plateau-Central et du Nord. Au Sahel, la prévalence de la dot est de 100%.

Tableau 3.7 : Prévalence de la dot selon certaines caractéristiques sociodémographique

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
SEXE				
Hommes	91,7	7,8	0,4	100
Femmes	90,1	8,5	1,3	100
MILIEU DE RESIDENCE				
Urbain	91,0	8,0	1,0	100
Rural	90,8	8,3	1,0	100
REGION				
HAUTS-BASSINS	84,6	13,7	1,7	100
BOUCLE DU MOUHOUN	82	14,4	3,5	100
SAHEL	100	0	0	100
EST	95,8	3,7	0,4	100
SUD-OUEST	74,8	25	0,2	100
CENTRE-NORD	90,1	7,9	1,9	100
CENTRE-OUEST	91,8	8,2	0	100
PLATEAU CENTRAL	95,4	4,6	0	100
NORD	94,7	4,5	0,8	100
CENTRE-EST	95,7	4,3	0	100
CENTRE	90,4	8,5	1,1	100
CASCADES	94,5	5,5	0,0	100
CENTRE-SUD	93,9	5	1,1	100
Total	90,8	8,2	1,0	100

Les décisions de la dot de la mariée selon les enquêtés, sont à 51,2% prises par le père et à 19,4% par la communauté ou les deux parents, la mère intervient très peu dans les décisions de dot (2,7%). Chez les femmes comme chez les hommes, la décision de la dot a été prise dans près de 50% des cas par le père, environ 20% par les deux parents, 19% par la communauté et dans très peu de cas 2% par la mère. En milieu rural, le père prend la décision de doter dans 54,1% des cas et 43, 5% des cas en milieu urbain.

Tableau 3.8 : Prise de décision pour la dot selon certaines caractéristiques sociodémographique

	Père	Mère	Les deux parents	Ne sait pas	Communauté	Autre	Total
SEXE							
Masculin	49,9	2,2	14,3	2	26	5,6	100
Féminin	55	2,7	11	2,2	22,7	6,4	100
MILIEU DE RESIDENCE							
Urbain	41,8	2,8	16	3,6	28,7	7,1	100
Rural	56,7	2,4	11,2	1,5	22,6	5,6	100
REGION DE RESIDENCE							
HAUTS-BASSINS	82,5	1,5	10,7	0,6	4,3	0,4	100

BOUCLE DU MOUHOUN	92,8	1,2	3,3	0,4	1,9	0,5	100
SAHEL	73,4	3,6	13,4	0,6	4,5	4,6	100
EST	56,4	1,3	2,7	0	39	0,6	100
SUD-OUEST	88,8	0,9	5,8	1,4	0,4	2,7	100
CENTRE-NORD	42,9	1,9	13,2	7,7	24,6	9,7	100
CENTRE-OUEST	39,3	0,5	26,2	0,4	32,5	1,1	100
PLATEAU CENTRAL	27,9	3,3	18,8	0,7	44	5,3	100
NORD	20,1	3	5	2,8	54,4	14,7	100
CENTRE-EST	25	2,9	15,4	1,8	31,5	23,4	100
CENTRE	26,1	3,3	17,1	5,2	39,9	8,4	100
CASCADES	61,5	8	21,3	0,2	8,7	0,4	100
CENTRE-SUD	81,3	4,4	10,6	0,1	2,7	0,9	100
TOTAL	52,7	2,5	12,5	2,1	24,2	6	100

Dans la pratique, au niveau de la communauté, les décisions de la dot de la mariée sont à 52,6% prises par le père, à 24,2% par la communauté, 12,5% par les deux parents et la mère intervient très peu dans les décisions de dot (2,5%). Chez les femmes, dans la pratique, la décision de la dot dans la pratique a été prise dans près de 55,0% des cas par le père, environ 26,0% par la communauté et dans très peu de cas (2,2%) par la mère. En milieu rural, le père prend la décision de doter dans 56,7% des cas et 41,8% des cas en milieu urbain. Dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest dans plus de 80% de cas, le père prend la décision de doter la mariée et la mère prend rarement les décisions de doter (8,0%) dans les Cascades.

Tableau 3.9 : Dans la pratique, dans la communauté, celui qui prend généralement les décisions pour la dot de la mariée

	Père	Mère	Les deux parents	Ne sait pas	Communauté	Autre
SEXE						
Hommes	49,9	2,2	14,3	2,0	26,0	5,6
Femmes	55,0	2,7	11,0	2,2	22,7	6,4
MILIEU DE RESIDENCE						
Urbain	41,8	2,8	16	3,6	28,7	7,1
Rural	56,7	2,4	11,2	1,5	22,6	5,6
REGION						
HAUTS-BASSINS	82,5	1,5	10,7	0,6	4,3	0,4
BOUCLE DU MOUHOUN	92,8	1,2	3,3	,4	1,9	0,5
SAHEL	73,4	3,6	13,4	,6	4,5	4,6
EST	56,4	1,3	2,7	0,0	39,0	,6
SUD-OUEST	88,8	0,9	5,8	1,4	0,4	2,7
CENTRE-NORD	42,9	1,9	13,2	7,7	24,6	9,7
CENTRE-OUEST	39,3	0,5	26,2	0,4	32,5	1,1
PLATEAU CENTRAL	27,9	3,3	18,8	0,7	44,0	5,3
NORD	20,1	3,0	5,0	2,8	54,4	14,7
CENTRE-EST	25,0	2,9	15,4	1,8	31,5	23,4
CENTRE	26,1	3,3	17,1	5,2	39,9	8,4
CASCADES	61,5	8,0	21,3	0,2	8,7	0,4
CENTRE-SUD	81,3	4,4	10,6	0,1	2,7	0,9
TOTAL	52,7	2,5	12,5	2,1	24,2	6,0

Selon 82,2% des enquêtés, la dot doit être payée par le conjoint. Le père et la mère du conjoint doivent s'associer dans 15,5% des cas pour payer la dot selon les répondants. Dans la Boucle du Mouhoun, 42,7% des individus pensent que le père et la mère du conjoint doivent s'associer pour payer la dot. Cette proportion est de 25,3% dans le Sud-Ouest.

Tableau 3.10 : Opinion sur qui doit payer la dot de la mariée

	Conjoint	Père / mère du conjoint	Oncle/ tante	Grand parent	Communauté	Autre
SEXE						
Masculin	82,5	15,7	0,4	0,1	0,7	0,6
Féminin	82,4	15,4	0,8	0,3	0,6	0,5
MILIEU DE RESIDENCE						
Urbain	89,2	7,6	0,2	,9	1,5	0,6
Rural	79,9	18,5	0,8	0,0	,4	0,5
REGION						
HAUTS-BASSINS	80,7	18,9	0,4	0,0	0,0	0,0
BOUCLE DU MOUHOUN	56,6	42,7	0,2	0,1	0,5	0,0
SAHEL	80,2	19,8	0,0	0,0	0,0	0,0
EST	86,3	12,6	0,1	0,0	1,0	0,0
SUD-OUEST	67,1	25,3	7,6	0,0	0,0	0,0
CENTRE-NORD	84,1	13,1	0,0	0,1	0,0	2,8
CENTRE-OUEST	87,2	9,4	0,7	0,0	2,6	0,0
PLATEAU CENTRAL	87,0	10,3	2,7	0,0	0,0	0,0
NORD	92,4	6,4	0,2	0,0	0,8	0,2
CENTRE-EST	88,0	9,9	,3	0,0	0,0	1,8
CENTRE	89,2	7,2	,0	1,4	1,5	0,8
CASCADES	82,0	17,2	0,0	0,0	0,4	0,4
CENTRE-SUD	84,3	15,3	0,1	0,2	0,0	0,1
Total	82,4	15,5	0,6	0,2	0,7	0,5

La dot est principalement payée en « espèces et en nature » (81,6%). La valeur coutumière de la dot fait parfois penser à une certaine « commercialisation » de la femme au regard de son montant souvent très élevé. Aussi, avec la dot, l'homme pense parfois avoir « acheté » sa femme qui devient ainsi son bien. Chez les hommes comme chez les femmes, la dot est payée en « espèces et en nature », de même qu'en milieu urbain et rural. Dans toutes les régions, la dot est principalement payée en « espèces et en nature ». C'est dans la région du Centre-Est que 23,6% de la dot est payée en espèces et dans le Centre-Sud 34,6% de la dot est payée en nature.

Tableau 3.11 : Mode de paiement de la dot

	Espèce	En natures	Espèce natures	et	Autres	Total
SEXE						
Hommes	10,4	9,0		79,4	1,2	100
Femmes	8,9	6,7		83,5	1,0	100
MILIEU DE RÉSIDENCE						
Urbain	9,4	6,6		82,0	1,9	100
Rural	9,6	8,1		81,5	0,8	100
RÉGION						
HAUTS-BASSINS	13,4	4,8		81,1	0,7	100
BOUCLE DU MOUHOUN	10,9	4,5		84,1	0,4	100
SAHEL	14,5	1,3		84,1	0,0	100
EST	5,9	1,0		93,1	0,0	100
SUD-OUEST	12,4	4,4		83,2	0,0	100
CENTRE-NORD	10,1	18,6		66,8	4,5	100

CENTRE-OUEST	2,3	17,3	80,4	0,0	100
PLATEAU CENTRAL	12,6	5,6	81,3	0,5	100
NORD	4,6	4,6	90,5	0,3	100
CENTRE-EST	23,6	1,8	73,5	1,1	100
CENTRE	4,8	7,1	85,2	2,8	100
CASCADES	10,5	3,7	85,4	0,4	100
CENTRE-SUD	3,1	34,6	62,3	0,0	100
Total	9,6	7,7	81,6	1,1	100

D'une manière générale, la dot est payée par le conjoint 82,4%. Chez les femmes comme chez les hommes, dans 82% de cas, la dot est payée par le conjoint.

Dans la Boucle de Mouhoun, la dot est très souvent payée par les deux parents (42,7%)

Tableau 3.12 : Acteur du paiement de la dot

	Conjoint	Père / mère du conjoint	Oncle/ tante	Grand parent	Communauté	Autre	Total
SEXE							
Masculin	82,5	15,7	0,4	0,1	0,7	0,6	100
Féminin	82,4	15,4	0,8	0,3	0,6	0,5	100
MILIEU DE RESIDENCE							
Urbain	89,2	7,6	0,2	0,9	1,5	0,6	100
Rural	79,9	18,5	0,8	0,0	0,4	0,5	100
REGION							
HAUTS-BASSINS	80,7	18,9	0,4	0,0	0,0	0,0	100
BOUCLE DU MOUHOUN	56,6	42,7	0,2	0,1	0,5	0,0	100
SAHEL	80,2	19,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100
EST	86,3	12,6	0,1	0,0	1,0	0,0	100
SUD-OUEST	67,1	25,3	7,6	0,0	0,0	0,0	100
CENTRE-NORD	84,1	13,1	0	0,1	0,0	2,8	100
CENTRE-OUEST	87,2	9,4	0,7	0,0	2,6	0,0	100
PLATEAU CENTRAL	87	10,3	2,7	0,0	0,0	0,0	100
NORD	92,4	6,4	0,2	0,0	0,8	0,2	100
CENTRE-EST	88	9,9	0,3	0,0	0,0	1,8	100
CENTRE	89,2	7,2	0	1,4	1,5	0,8	100
CASCADES	82	17,2	0	0,0	0,4	0,4	100
CENTRE-SUD	84,3	15,3	0,1	0,2	0,0	0,1	100
Total	82,4	15,5	0,6	0,2	0,7	0,5	100

La question suivante a été posée : le versement d'une dot, qu'elle soit en espèces, en nature ou sous d'autres formes, est indispensable à la célébration du mariage ? 81,3% des enquêtés sont d'accord avec cette affirmation. Seul 14,6% des enquêtés ne sont pas d'accord avec cette assertion. Les hommes comme les femmes sont en majorité d'accord avec cette affirmation. De même dans toutes les régions, les enquêtés affirment que le versement d'une dot, qu'elle soit en espèces, en nature ou sous d'autres formes, est indispensable à la célébration du mariage.

Tableau 3.13 : Opinion sur le fait que versement d'une dot, qu'elle soit en espèces, en nature ou sous d'autres formes, est indispensable à la célébration du mariage

	Totalement d'accord	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
--	------------------------	----------	--------------	--------------	-------------------------

SEXE						
Hommes	33,8	45,1	4,8	14,7	1,7	
Femmes	39,2	44,3	3,2	11,7	1,6	
MILIEU DE RÉSIDENCE						
Urbain	36,2	45,6	4,6	11,9	1,7	
Rural	36,9	44,3	3,7	13,4	1,6	
REGION						
HAUTS-BASSINS	26,9	50,8	4,3	15,2	2,8	
BOUCLE DU MOUHOUN	26,3	40,7	2,8	28,9	1,4	
SAHEL	51,4	38,7	1,9	6,6	1,4	
EST	51,7	45,9	,6	1,8	0,0	
SUD-OUEST	29,0	50,5	2,5	8,8	9,1	
CENTRE-NORD	30,3	33,6	15,1	20,2	0,9	
CENTRE-OUEST	36,4	51,3	,9	10,8	0,7	
PLATEAU CENTRAL	39,5	44,1	3,4	12,8	0,2	
NORD	25,2	56,2	1,0	16,6	0,9	
CENTRE-EST	51,9	31,9	1,8	13,4	1,0	
CENTRE	37,8	41,9	7,1	10,7	2,6	
CASCADES	46,0	47,6	2,5	3,7	0,1	
CENTRE-SUD	32,0	56,6	0,8	10,6	0,0	
TOTAL	36,5	44,6	3,9	13,0	1,6	

Les enquêtés ont donné leur avis sur l’assertion : « Le paiement de la dot fait de la femme la propriété du mari ». Les avis sont partagés sur le fait que le paiement de la dot fait de la femme la propriété du mari. Une bonne proportion de femmes (52,8%) et d’hommes (48%) sont d’accord sur le fait que le paiement de la dot fait de la femme la propriété du mari. Cette proportion est de 40,1% en milieu urbain, contre 54,4% en milieu rural.

Tableau 3.14 : Opinion sur le fait le paiement de la dot fait de la femme la propriété du mari

	Totalement d'accord	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
SEXE					
Hommes	16,0	32,0	5,4	39,7	6,9
Femmes	21,3	31,5	2,6	35,8	8,8
MILIEU DE RÉSIDENCE					
Urbain	15,2	24,9	4,1	45,7	10,1
Rural	20,2	34,2	3,8	34,6	7,2
RÉGION					
HAUTS-BASSINS	5,0	20,0	2,7	57,0	15,3
BOUCLE DU MOUHOUN	2,5	24,8	4,5	57,2	10,9
SAHEL	32,2	33,1	7,5	24,6	2,7
EST	10,4	34,5	0,0	33,0	22,2
SUD-OUEST	12,2	36,9	1,9	31,0	18,0
CENTRE-NORD	28,7	28,5	13,2	28,1	1,5
CENTRE-OUEST	28,8	44,5	1,3	23,2	2,2

PLATEAU CENTRAL	25,7	39,7	3,3	31,1	,2
NORD	15,2	56,8	,7	26,9	,4
CENTRE-EST	38,6	26,0	1,0	31,0	3,3
CENTRE	18,2	24,1	5,4	43,0	9,3
CASCADES	27,7	25,8	3,2	35,7	7,6
CENTRE-SUD	13,4	37,8	2,6	43,2	3,0
TOTAL	18,9	31,7	3,9	37,6	8,0

Les enquêtés ont donné leur avis sur l'affirmation : « Le paiement de la dot donne un statut à la mariée ». Plus de 85% des enquêtés pensent que le paiement de la dot donne un statut à la mariée. Chez les hommes comme chez les femmes, plus de 80% des individus sont d'accord du fait que le paiement de la dot donne un statut à la mariée.

Cette proportion est supérieure à 80% dans toutes les régions, à l'exception des régions des Hauts Bassins et du Sud-Ouest où elle est de 76%.

Tableau 3.15 : Opinion sur le fait que le paiement de la dot donne un statut à la mariée

	Totalement d'accord	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
SEXE					
Hommes	31,3	51,4	7,0	8,9	1,3
Femmes	37,7	50,3	2,5	8,0	1,5
MILIEU DE RÉSIDENCE					
urbain	33,6	50,1	6,8	8,2	1,3
rural	35,3	51,1	3,8	8,5	1,4
RÉGION					
HAUTS-BASSINS	26,4	49,8	11,4	9,6	2,7
BOUCLE DU MOUHOUN	20,8	62,0	2,2	15,0	0,0
SAHEL	51,7	43,1	1,1	1,4	2,7
EST	41,7	52,8	0,0	5,5	0,0
SUD-OUEST	26,7	49,8	1,1	13,4	8,9
CENTRE-NORD	38,7	40,2	12,2	8,8	0,0
CENTRE-OUEST	36,6	48,0	1,0	13,3	1,1
PLATEAU CENTRAL	30,6	59,0	2,2	8,1	0,0
NORD	26,3	70,3	0,0	3,1	,3
CENTRE-EST	55,5	36,0	1,0	6,2	1,3
CENTRE	36,0	48,5	6,3	7,4	1,9
CASCADES	40,3	43,4	11,8	4,6	0,0
CENTRE-SUD	18,3	62,2	5,8	13,5	,2
Total	34,8	50,8	4,6	8,4	1,4

6 MARIAGE/UNION PRÉCOCE

Selon la législation burkinabè, le mariage ne peut être contracté qu'entre un homme âgé de plus de vingt ans et une femme de plus de dix-sept ans.

Cette loi fixant l'âge minimum légal du mariage des filles est très peu connue (28,0%). Seulement 23,1% des femmes ont connaissance de cette loi. De même, la loi fixant l'âge minimum légal du mariage des garçons est méconnue (73,1%).

Tableau 3.16 : Proportion des personnes connaissant l'existence de la loi fixant l'âge minimum légal du mariage des filles et des garçons

Sexe	Mariage fille	Mariage garçon
Hommes	33,8	32,4
Femmes	23,1	22,3
Milieu de résidence		
Urbain	44,5	42,2
Rural	22,0	21,3
Région		
HAUTS-BASSINS	30,0	28,0
BOUCLE DU MOUHOUN	16,9	17,0
SAHEL	29,7	30,0
EST	36,1	35,6
SUD-OUEST	26,9	26,9
CENTRE-NORD	21,9	17,4
CENTRE-OUEST	20,4	20,3
PLATEAU CENTRAL	15,9	16,0
NORD	24,5	23,0
CENTRE-EST	13,4	12,7
CENTRE	48,1	46,4
CASCADES	30,1	28,6
CENTRE-SUD	23,7	23,0
Total	28,0	26,9

Bien que la population ait peu de connaissance de la loi sur l'âge au mariage, les individus déclarent en moyenne que l'âge minimum auquel une fille peut se marier est 18 ans quel que soit le milieu de résidence, le sexe et la région. De même, l'âge minimum auquel un garçon peut se marier est estimé à 21 ans par les populations.

Il ressort que 43,5% des unions sont précoces chez les filles. Ce phénomène de mariage précoce touche toutes les couches socio-culturelles du pays mais est différemment vécu selon les régions. C'est ainsi que la région du Sahel est la partie du pays qui connaît le plus de cas de mariages précoces. En effet ce résultat est confirmé par les données qui montrent une proportion de 67,5% de mariage précoces dans le Sahel et 63,2% dans le Centre-Nord.

Tableau 3.17 : Mariage/union précoce selon certaines caractéristiques socio-économiques et par sexe

	Femme	Homme
Urbain	25,1	8,0
Rural	48,2	27,5
HAUTS-BASSINS	27,7	16,7
BOUCLE DU MOUHOUN	33,2	23,9
SAHEL	67,5	64,5
EST	49,9	22,1
SUD-OUEST	65,0	39,5
CENTRE-NORD	63,2	17,6
CENTRE-OUEST	43,5	20,5
PLATEAU CENTRAL	38,4	21,7
NORD	50,4	29,5
CENTRE-EST	42,7	21,2
CENTRE	21,7	6,4
CASCADES	44,0	17,4
CENTRE-SUD	42,8	11,9
Total	43,5	22,7

7 SORCELLERIE ET STÉRILITÉ

7.1 Opinion sur la sorcellerie

Les femmes comme les hommes (respectivement 64,5% et 66,6%) ne sont pas d'accord avec le fait que l'homme soupçonné de sorcellerie (mangeur d'âmes) doit être répudié ou chassé de la communauté. Sept personnes sur dix en milieu urbain contre six sur dix en milieu rural ne sont pas d'accord pour cette affirmation. Au Centre-Nord, au Sahel, Sud-Ouest, Plateau-Central et dans les Cascades plus de trois personnes sur dix sont d'accord du fait que l'homme soupçonné de sorcellerie (mangeur d'âmes) doit être répudié ou chassé de la communauté.

Tableau 3. 18: Opinion sur le fait qu'un homme soupçonné de sorcellerie (mangeur d'âmes) doit être répudié ou chassé de la communauté

	D'accord	Pas d'accord	Sans opinion
Sexe			
Hommes	27,9	66,6	5,4
Femmes	28,6	64,5	6,9
Milieu de résidence			
Urbain	23,4	72,4	4,2
Rural	30,1	63,0	7,0
Région			
HAUTS-BASSINS	29,1	65,3	5,7
BOUCLE DU MOUHOUN	33,6	55,8	10,6
SAHEL	42,8	54,4	2,8
EST	22,9	77,1	0,1
SUD-OUEST	36,7	62,5	0,8
CENTRE-NORD	48,5	28,5	23,0
CENTRE-OUEST	13,9	81,4	4,7
PLATEAU CENTRAL	34,7	60,1	5,2
NORD	21,3	75,8	2,9
CENTRE-EST	18,1	81,9	0,0
CENTRE	23,4	72,5	4,2
CASCADES	33,6	62,1	4,3
CENTRE-SUD	20,8	59,6	19,6

Total	28,3	65,5	6,2
-------	------	------	-----

Les femmes comme les hommes (respectivement 65,4% et 67,6%) ne sont pas d'accord avec le fait que la femme soupçonnée de sorcellerie (mangeuse d'âmes) doit être répudiée ou chassée de la communauté. Six personnes sur dix en milieu urbain contre environ six sur dix en milieu rural ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Au Centre-Nord, au Sahel, Sud-Ouest, Plateau-Central et dans les Cascades plus de trois personnes sur dix sont d'accord avec le fait que la femme soupçonnée de sorcellerie (mangeur d'âmes) doit être répudiée ou chassée de la communauté.

Il ressort donc que les enquêtés ont presque la même opinion sur le traitement de l'homme comme la femme quand ils sont accusés de sorcellerie.

Tableau 3.19 : Opinion sur le fait qu'une femme soupçonnée de sorcellerie (mangeuse d'âmes) doit être répudié ou chassé de la communauté

	D'accord	Pas d'accord	Sans opinion
Sexe			
Hommes	27,1	67,6	5,3
Femmes	27,9	65,4	6,7
Milieu de résidence			
Urbain	22,2	63,7	6,8
Rural	29,5	67,1	5,3
Région			
HAUTS-BASSINS	27,6	67,1	5,3
BOUCLE DU MOUHOUN	33,5	55,8	10,7
SAHEL	42,4	54,3	3,3
EST	20,2	79,8	0,1
SUD-OUEST	31,8	67,4	0,7
CENTRE-NORD	47,4	30,2	22,4
CENTRE-OUEST	13,3	82,0	4,7
PLATEAU CENTRAL	37,2	58,4	4,4
NORD	23,0	74,4	2,6
CENTRE-EST	17,2	82,8	0,0
CENTRE	21,8	74,2	4,0
CASCADES	33,0	63,0	4,0
CENTRE-SUD	22,7	57,6	19,7
Total	27,5	66,4	6,1

7.2 OPINION SUR LA STERILITE

7.2.1 Opinion sur la stérilité de la femme

« **Un mari doit répudier sa femme si elle est stérile** ». Les enquêtés ont été invités à donner leur opinion sur cette affirmation (les modalités de réponses ont été regroupées trois catégories : d'accord, pas d'accord, sans opinion).

Au niveau national, une très faible proportion (4,9%) d'individus est d'accord avec cette affirmation. Chez les hommes comme chez les femmes, on note une certaine « tolérance » pour la stérilité féminine. En effet, seulement 5,1% d'hommes et 4,8% de femmes pensent qu'il faut répudier la femme lorsqu'elle est stérile.

Selon le milieu de résidence, on constate que la proportion de femmes qui pensent qu'il faut répudier la femme en cas de stérilité est plus faible en milieu urbain (3,8%) qu'en milieu rural (5,4%)

Par ailleurs, des disparités sont observées entre régions de résidence quant à la « tolérance » pour la stérilité de la femme. En effet, la femme doit être répudiée si elle est stérile pour respectivement 14,8%

et 14,1% de personnes des régions de l'Est et du Sahel. Cependant, pour les régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun, ce taux n'est respectivement que de 0,5% et 0,7%

Tableau 3.20 : Opinion sur l'affirmation « un mari doit répudier sa femme si elle est stérile »

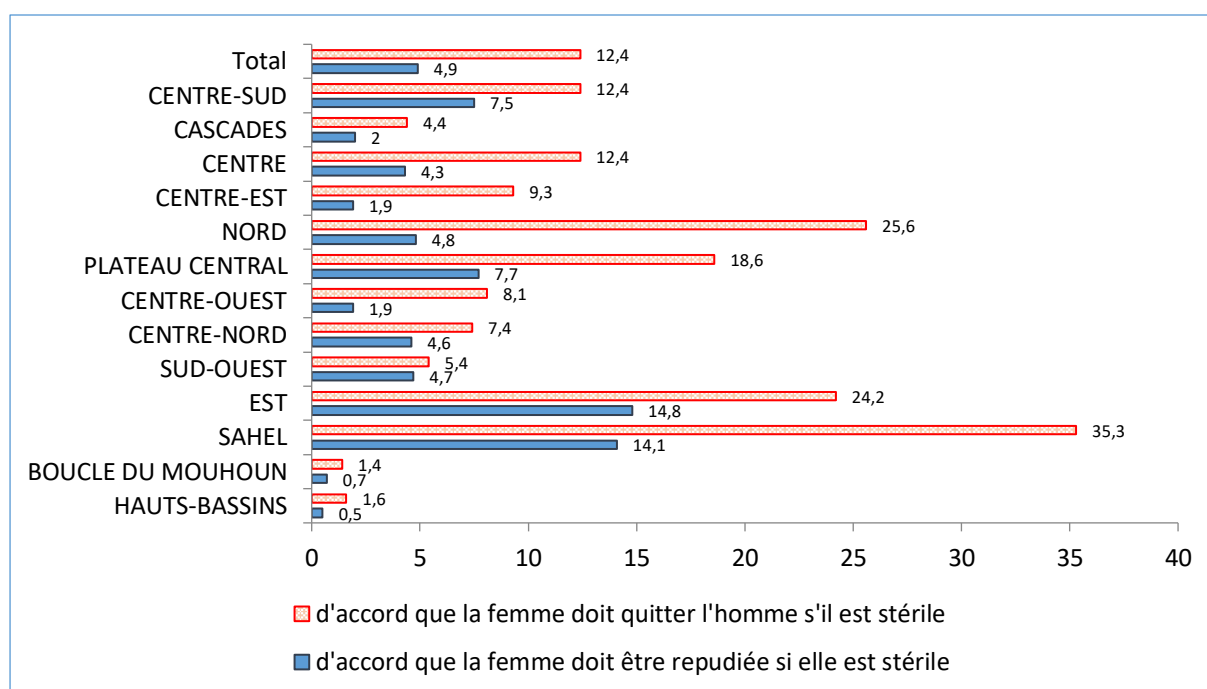
	D'accord	Pas d'accord	Sans opinion
SEXE			
Masculin	5,1	92,8	2,1
Féminin	4,8	94,2	1,0
MILIEU DE RÉSIDENCE			
Urbain	3,8	94,9	1,3
Rural	5,4	93,1	1,5
RÉGION DE RÉSIDENCE			
HAUTS-BASSINS	0,5	96,6	2,9
BOUCLE DU MOUHOUN	0,7	96,2	3,1
SAHEL	14,1	85,0	0,9
EST	14,8	85,0	0,3
SUD-OUEST	4,7	95,3	0,0
CENTRE-NORD	4,6	94,4	1,0
CENTRE-OUEST	1,9	96,5	1,6
PLATEAU CENTRAL	7,7	92,0	0,3
NORD	4,8	94,5	0,6
CENTRE-EST	1,9	96,8	1,3
CENTRE	4,3	94,7	1,0
CASCADES	2,0	96,3	1,7
CENTRE-SUD	7,5	89,1	3,4
Total	4,9	93,6	1,5

7.2.2 Opinion sur la stérilité de l'homme

« **Une femme doit quitter son mari s'il est stérile** ». Les enquêtés ont été invités à donner leur opinion sur cette affirmation (les modalités de réponses ont été regroupées trois catégories : d'accord, pas d'accord, sans opinion).

La stérilité de la femme semble être mieux tolérée que celle des hommes. En effet, quel que soit le sexe des enquêtés, en milieu urbain comme en milieu rural, et dans toutes les régions, la proportion des individus qui pensent que la femme doit quitter son mari s'il est stérile est plus élevée que celle de ceux qui pensent que le mari doit répudier sa femme si elle est stérile (cf graphique).

Graphique : 3.1 : Proportion des individus qui pensent que la femme doit quitter son mari s'il est stérile selon la région



Ainsi, au niveau national, 12,4% de personnes déclarent que la femme doit quitter son mari s'il est stérile. En milieu urbain et en milieu rural, ce taux est respectivement de 10,0% et 13,3%.

Une disparité entre régions est également observée quant à la « tolérance » envers la stérilité de l'homme. En effet, dans les régions du Sahel, du Nord, et de l'Est la proportion des individus qui pensent que la femme doit quitter son mari s'il est stérile atteint respectivement 35,3% ; 25,6 % et 24,2%. Pourtant, ce taux n'est que de 1,4% dans la Boucle du Mouhoun et 1,6% dans les Hauts Bassins.

Tableau 3.21 : Opinion sur l'affirmation « la femme doit quitter son mari s'il est stérile »

	D'accord	Pas d'accord	Sans opinion
SEXE			
Masculin	12,1	83,4	4,5
Féminin	12,6	84,7	2,7
MILIEU DE RÉSIDENCE			
Urbain	10,0	86,9	3,1
Rural	13,3	83,1	3,6
RÉGION			
HAUTS-BASSINS	1,6	95,2	3,2
BOUCLE DU MOUHOUN	1,4	94,9	3,8
SAHEL	35,3	59,9	4,8
EST	24,2	74,6	1,1
SUD-OUEST	5,4	94,6	0,0
CENTRE-NORD	7,4	90,4	2,3
CENTRE-OUEST	8,1	89,7	2,2
PLATEAU CENTRAL	18,6	77,6	3,8
NORD	25,6	70,8	3,6
CENTRE-EST	9,3	84,3	6,4
CENTRE	12,4	84,4	3,2
CASCADES	4,4	92,6	3,0
CENTRE-SUD	12,4	77,5	10,1
TOTAL	12,4	84,1	3,5

8 DROITS À L'HÉRITAGE DES BIENS FONCIERS ET NON FONCIERS

L'**héritage** est le patrimoine qu'une personne laisse à son décès. Il concerne tous types d'objets : héritage culturel (religion, patronyme, filiation, mœurs, etc.), et héritage des biens (maison, argent). La transmission du patrimoine se fait généralement après la mort de la personne. Parfois, un testament, établi chez un notaire, précise l'héritage. En cas d'absence de testament, la plupart des États modernes ont mis en place des lois qui s'appliquent alors.

Les bénéficiaires sont en général des personnes proches (conjoint, enfants, petits-enfants, frères, cousins, etc.) de la personne qui lègue son patrimoine. Les bénéficiaires peuvent aussi être des personnes morales (institutions, entreprises, associations), selon la volonté du défunt.

Cette sous-section se concentre essentiellement sur l'héritage des biens et les personnes physiques bénéficiaires (les veufs/veuves et les filles/fils du défunt).

Droits à l'héritage entre veufs et veuves

L'appréciation des enquêtés sur le droit à l'héritage des veuves par rapport aux veufs fait ressortir une diversité selon le genre de l'enquêté et son lieu de résidence. Au niveau national, sept personnes sur dix (69%) pensent que les veuves ont les mêmes droits à l'héritage sur les terres que les veufs. Ce pourcentage atteint 81% pour les biens non fonciers et 83% pour le remariage. En milieu urbain, 84% des enquêtés contre 63% en milieu rural pensent que les veuves ont les mêmes droits sur les terres que les veufs. Les pourcentages sont de 90% et 77% respectivement pour ce qui est des biens non fonciers et de 90% et 81% pour le remariage.

Tableau 3.22 : Proportion des personnes qui pensent que les veuves et les veufs ont les mêmes droits

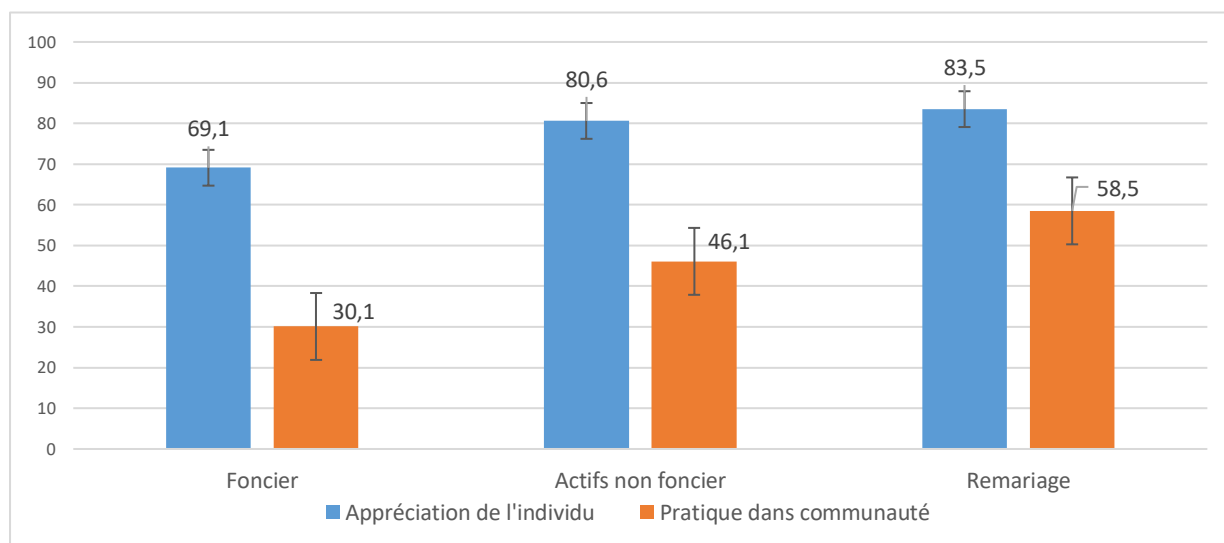
Sexe	Héritage de terre	Héritage d'actif non foncier	Remariage
Hommes	63,1	77,3	81,9
Femmes	74,2	83,3	84,9
Milieu de résidence			
Urbain	84,4	90,1	90,0
Rural	63,5	77,1	81,1
Région			
HAUTS-BASSINS	75,8	88,9	93,6
BOUCLE DU MOUHOUN	50,3	85,1	88,1
SAHEL	62,2	74,2	72,0
EST	79,0	85,6	93,4
SUD-OUEST	50,6	51,8	70,2
CENTRE-NORD	76,8	83,3	83,0
CENTRE-OUEST	72,9	80,3	81,7
PLATEAU CENTRAL	61,3	73,3	71,0
NORD	74,1	83,1	85,5
CENTRE-EST	54,4	73,6	76,4
CENTRE	85,3	90,3	89,3
CASCADES	50,4	61,9	82,4
CENTRE-SUD	64,4	70,4	66,1
Total	69,1	80,6	83,5

Selon les régions de résidence, c'est dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Sud-ouest, du Centre-est, du Plateau-central, du Sahel et du Centre-sud que les proportions de personnes qui pensent que les veuves ont les mêmes droits que les veufs sur le foncier sont inférieures à la moyenne nationale.

Les femmes sont plus nombreuses à penser que les veuves ont les mêmes droits que les veufs. En effet, sur 100 femmes, 74 pensent que les veuves ont les mêmes droits sur les terres que les veufs. Ce nombre atteint 83 femmes pour les actifs non fonciers et 85 pour le remariage. Du côté des hommes, ils sont 63 sur 100 à penser que les veuves ont les mêmes droits sur le foncier que les veufs, soit 11 points de moins que les femmes. Pour les actifs non fonciers et le remariage, les chiffres sont respectivement de 73 et 82 pour 100 hommes.

L'appréciation des individus sur les droits des veuves comparés à ceux des veufs s'écarte des pratiques dans les communautés. Les pratiques communautaires sont très défavorables aux droits des femmes par rapport à ce que les individus pensent. En effet, si 69% des enquêtés pensent que les veuves ont les mêmes droits que les veufs sur le foncier, dans moins d'un tiers des cas (30%) les veuves héritent effectivement de la même part que les veufs. Ces écarts d'appréciation des individus et les pratiques dans les communautés s'observent aussi au niveau des droits sur les actifs non financiers, ainsi que dans l'éventualité d'un remariage.

Graphique 3.2: Égalité des veuves et des veufs quant à l'héritage



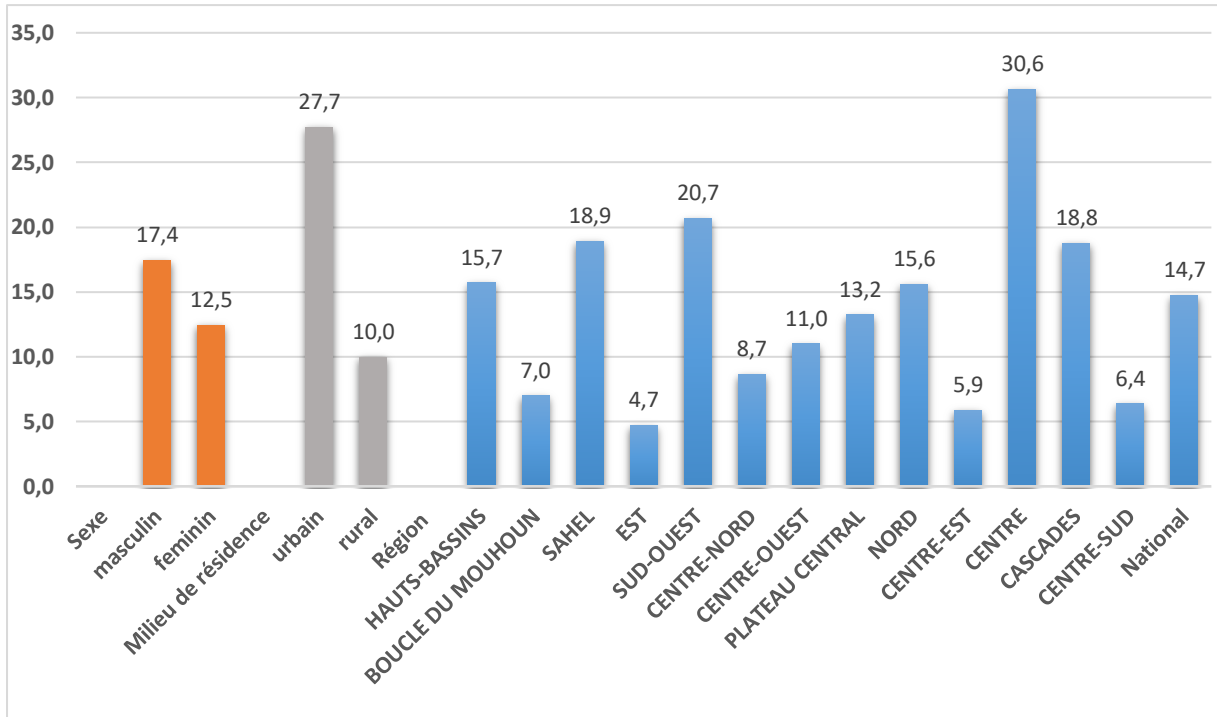
Selon l'appréciation des individus, si la veuve se remarie ailleurs elle perd la plupart de ses droits sur son héritage. Seulement 10,6% des personnes pensent que les veuves doivent conserver leur héritage lorsqu'elle se remarie en dehors de la communauté. L'appréciation par les individus des pratiques communautaires ne varie pas selon que l'individu vit en zone urbaine ou en zone rurale.

Connaissance de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux veuves et aux veufs

Il y a une méconnaissance de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux veuves et aux veufs. En effet, seulement 15% des individus connaissent l'existence de cette loi. Cette proportion est de 30% en milieu urbain et seulement 10% dans les zones rurales. Les hommes connaissent mieux l'existence de la loi garantissant l'égalité de droit à l'héritage aux veuves et aux veufs que les femmes. En effet, 17,4% des hommes connaissent l'existence de cette loi, contre 12,5% chez les femmes.

Au niveau régional, c'est dans la région du Centre que la proportion des personnes connaissant l'existence de la loi garantissant le même droit aux veuves et aux veufs (30,6%) est élevée. Pour les autres régions, les proportions sont largement en dessous de ce chiffre. La plus faible proportion se trouve à l'Est (4,7%) suivi des régions du Centre-sud (6,4%) et du Centre-est (6%).

Graphique 3.3 : Proportion de personnes connaissant l'existence de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux veuves et aux veufs.

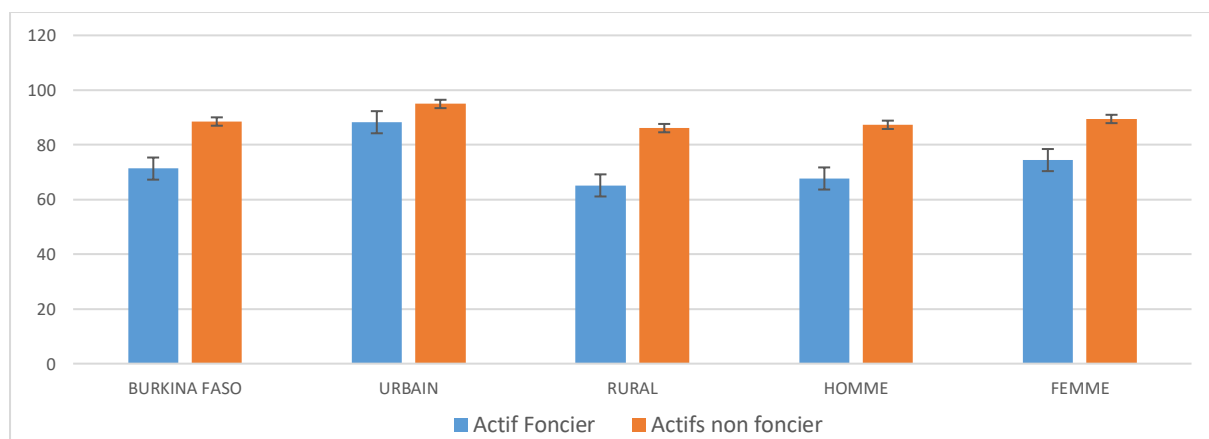


Droit à l'héritage entre filles et garçons

L'égalité de droit à l'héritage entre les enfants est appréciée en comparant le droit des filles à l'héritage à celui des fils. Lorsque l'on pose la question : A votre avis est-ce que les filles devraient avoir le droit à l'héritage sur le foncier ? On note qu'au niveau national, 71,3% des personnes pensent qu'effectivement les filles devraient y avoir droit. Cette proportion est de 68% chez les hommes et 74% chez les femmes. Les proportions des personnes qui pensent que les filles ont droit à l'héritage sur le foncier sont plus élevées dans les zones urbaines que dans les zones rurales. En effet, 88% des citadins pensent que les filles doivent avoir le même droit à l'héritage sur le foncier que les garçons alors que cette même proportion est de 65% en milieu rural. Cet écart d'appréciation s'explique en partie par une évolution des mentalités des citadins due à un niveau d'éducation beaucoup plus élevé que les ruraux.

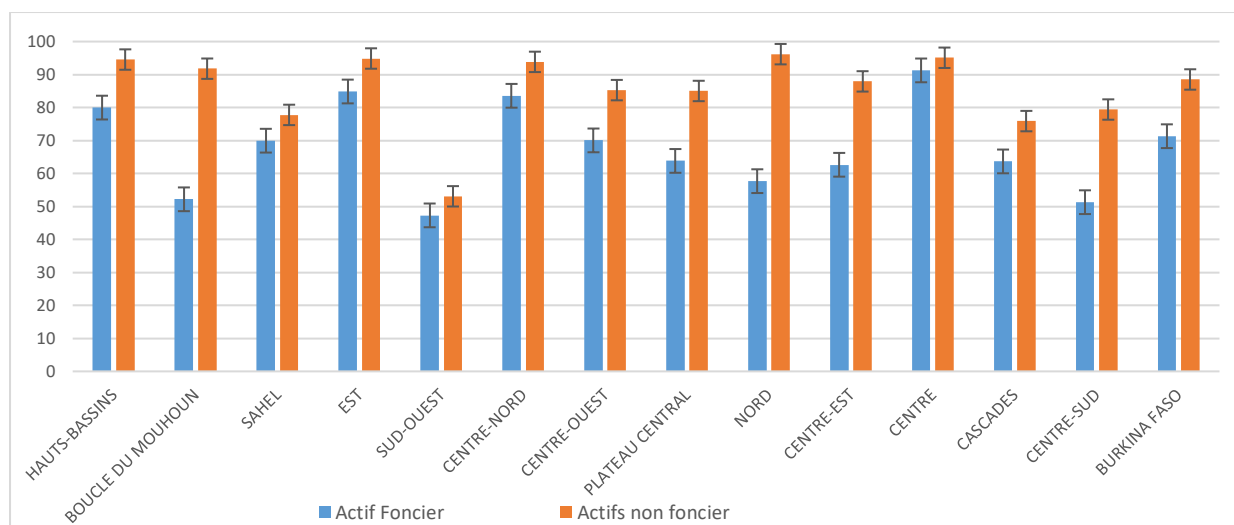
Lorsque la question est posée sur les actifs non fonciers, la proportion des personnes qui pensent que les filles ont les mêmes droits que les garçons augmente. Elle est de 88,5% au niveau national, 95% en milieu urbain et 86% en milieu rural. Sur cet aspect de l'héritage, les hommes et les femmes se rejoignent plus ou moins pour reconnaître le droit des filles à l'héritage sur les actifs non fonciers. Les hommes sont 87% à le penser, et les femmes 89%.

Graphique 3.4 : Appréciation de la population sur le droit des filles à l'héritage par milieu de résidence et le genre



Au niveau des régions les droits des filles à l'héritage des actifs non fonciers semblent être plus acceptés que les droits à l'héritage sur le foncier. D'une manière générale, le droit à l'héritage des filles aux actifs non foncier est largement admis par une très grande majorité des populations quelle que soit la région considérée exception faite de la région du Sud-ouest où seulement 53% des personnes pensent que les filles ont aussi le droit à l'héritage sur les actifs non fonciers. Pour les autres régions, les proportions dépassent 75%. Elles vont de 76% pour les Cascades à 96% pour le Nord. Pour le foncier, les proportions sont plus faibles. En effet, seulement 43% de la population du Sud-ouest pensent que les filles ont droit à l'héritage sur les biens fonciers. Cette proportion est de 64% dans les Cascades et 58% au Nord.

Graphique 3.5: Appréciation de la population des régions sur le droit des filles à l'héritage



Les filles n'ont pas les mêmes droits à l'héritage que les fils aussi bien sur le foncier que sur les actifs non fonciers. Cela est vrai aussi bien selon les points de vue des individus que des pratiques dans les communautés. Que ça soit l'héritage sur le foncier ou les actifs non foncier, seulement 58% des individus pensent que les filles ont les mêmes droits que les fils. L'appréciation ne varie pas significativement selon la nature du bien (foncier ou actif non foncier).

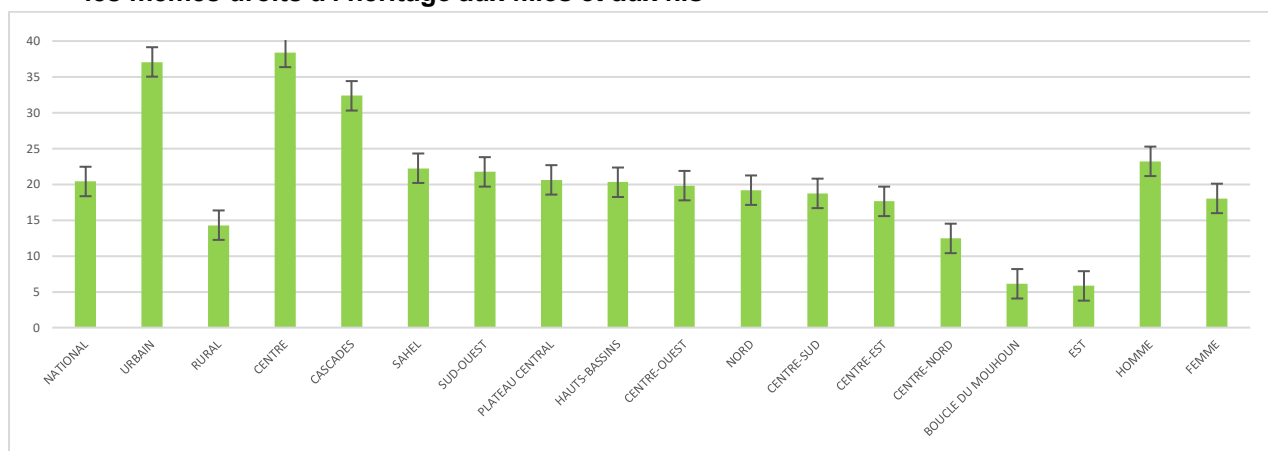
Lorsque l'on s'intéresse à ce qui se pratique dans les communautés en termes d'égalité de droit entre les filles et les fils sur l'héritage, on note que les pratiques communautaires ne respectent pas l'égalité de droit entre les enfants de sexe différents. En effet, seulement 33,6% des personnes disent que dans leur communauté les filles ont les mêmes droits que les fils sur l'héritage du foncier. Cette proportion est de 58,6% pour l'héritage sur les actifs non fonciers. Il y a une différence d'appréciation entre ceux qui vivent en milieu urbain et les ruraux. En revanche on ne note pas de distinction significative d'appréciation entre les hommes et les femmes sur le droit à l'héritage entre filles et fils.

Alors que dans la communauté les droits à l'héritage sur le foncier et les actifs non foncier sont reconnus aussi bien par les filles que par les garçons, dans la pratique il n'y a pas d'égalité de partage des biens hérités. En effet, seulement 30% des personnes qui disent que les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'héritage affirment que les filles et les garçons reçoivent les mêmes parts.

Connaissance de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux filles et aux fils.

A l'instar de la méconnaissance par la population de l'égalité des droits des veufs et des veuves à l'héritage, on note une grande méconnaissance par la population de l'égalité des droits à l'héritage des filles et des fils. Au niveau national, seulement une personne sur cinq (20,4%) connaît l'existence d'une loi garantissant l'égalité de droit à l'héritage aux filles et aux fils.

Graphique 3.6 : Proportion de personnes connaissant l'existence de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux filles et aux fils



Selon le milieu de résidence, 37,1% des citadins et 14,3% des ruraux connaissent l'existence d'une loi garantissant l'égalité de droit à l'héritage entre les filles et les garçons. Selon le genre, la situation n'est guère mieux quel que soit le sexe. Les hommes sont 23,2% et les femmes 18,0% à connaître l'égalité de droit à l'héritage entre les filles et les garçons.

9 AUTORITÉ PARENTALE

L'exercice de l'autorité parentale joue un rôle très important dans l'éducation des enfants. Pour les enfants, les gens les plus importants du monde sont leurs parents et les adultes qui prennent tous les jours des décisions cruciales pour la famille.

L'objectif de ce suivi est de leur apporter toutes les connaissances et l'apprentissage nécessaires pour qu'ils puissent vivre en société et acquérir une autonomie suffisante pour le jour où ils seront eux-mêmes adultes. Toutefois la répartition du pouvoir de décision entre les deux parents présente certaines inégalités qui peuvent avoir des conséquences sur l'avenir de la société.

Il est évident que certaines formes de discriminations constatées dans la société trouvent leurs origines dans les enseignements reçus par les enfants de leurs parents. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé ou du mariage des enfants, les réponses des hommes et des femmes sur la prise de décision et la prise en charge montrent que des discriminations subsistent encore dans le domaine de l'autorité parentale.

a) Décisions liées à l'éducation

De façon générale, la prise de décision et la prise en charge de l'éducation des enfants sont selon la majorité des enquêtés de la responsabilité soit du père uniquement, soit des deux parents.

La participation de la femme aux prises de décision à tous les niveaux de la vie contribue à son épanouissement. La sphère familiale constitue le premier lieu de participation de la femme à cette prise de décision.

Mais l'enquête révèle que la mère est faiblement impliquée dans la prise de décision. Et lorsque les mères, qui sont souvent les personnes qui s'occupent le plus des enfants, sont exclues du processus de prise de décisions dans leur foyer, leur bien-être et celui de leurs enfants peuvent être menacés.

Dans la pratique seulement 5% estiment que la prise de décision pour l'éducation appartient à la mère toute seule.

Ce chiffre est plus élevé dans les régions du Centre-Nord (10%), du Centre (7,6%), du Centre-Est (6,7%). Ce chiffre est très faible dans les régions des Hauts-Bassins (1,7%), Boucle du Mouhoun (2,1%) et le Centre-Ouest (2,7%). En milieu urbain 7,1% estime que le pouvoir de décision dans le domaine de l'éducation appartient à la mère tandis qu'en milieu rural ce chiffre représente 4,2%. Les femmes qui

estiment que le pouvoir de décision appartient à la mère représentent 5,8% et les hommes qui ont donné cette réponse représentent 3,9%

Dans la majorité des cas, la mère est impliquée dans la prise de décision si elle agit en accord avec le père. 40,8% des enquêtés estiment que la prise de décision pour l'éducation émane des deux parents. L'ampleur de cette collaboration entre les deux parents varie selon le genre du répondant, selon la région et selon le milieu de résidence. Les femmes qui pensent que la décision sur l'éducation des enfants est prise par les deux parents représentent 44,4% et ce chiffre est 36,5% pour les hommes qui ont donné la même réponse à cette question, soit près de 8 points d'écart. Inversement à la décision prise par la mère toute seule, la décision en commun aux deux parents est plus courante dans les régions du Centre-Ouest (pour 73,4% des enquêtés), du Centre (65,6%) et du Centre-Sud (59,8%) et moins développée dans les régions des Cascades (9,1%) et du Centre-Est (18,9%). Les enquêtés qui pensent que la décision est prise en commun par les deux parents sont plus nombreux en milieu urbain (51%) qu'en milieu rural (37,1%).

Selon 40,8% des enquêtés, le père peut prendre une décision sans l'accord de la mère dans le couple. Cette exclusion de la mère dans la prise de décision sur l'éducation des enfants varie également selon le sexe des répondants, la région et le milieu de résidence. Les hommes (58,6%) estiment que le pouvoir appartient à l'homme tout seul beaucoup plus que les estimations des femmes (48,3%). Ce chiffre est plus élevé dans les régions des Cascades (87,3%), Centre-Est (73,8%), de la Hauts-Bassins (72,1%) et moins élevé dans les régions du Centre-Ouest (23,3%), du Centre (25,1%) et Centre-Nord (35%). En milieu rural (57,7%), ces pratiques sont plus développées qu'en milieu urbain (40,3%). Les deux graphiques ci-dessous montrent que les pratiques observés dans la société sont fortement liées à la mentalité des individus. En effet, les informations recueillies sur les pratiques ont presque les mêmes tendances que celles liées aux avis souhaités par les enquêtés. Mais il y a quand même des différences non négligeables entre les deux. Au niveau des décisions prises individuellement (la mère toute seule ou le père tout seul), il y a des enquêtés qui pensent que ce sont des pratiques à abandonner d'où cette différence négative quand on part des pratiques aux perceptions. Mais par contre au niveau des décisions prises en commun aux deux parents, ce chiffre est passé de 40,8% à 52,7% en allant des pratiques aux souhaits des enquêtés. Ils pensent que la décision sur l'éducation des enfants doit être prise en commun par les deux parents.

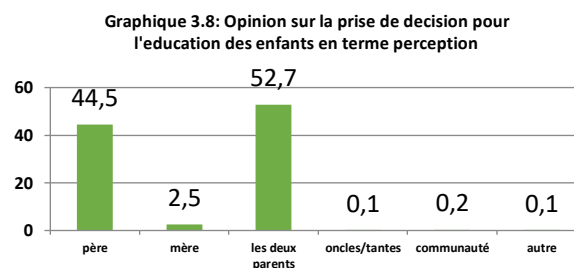
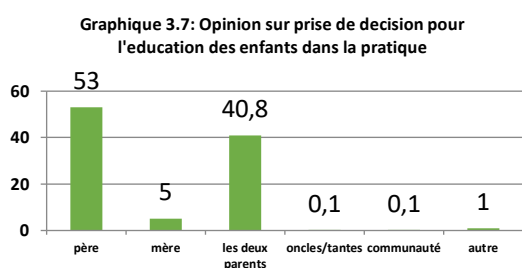


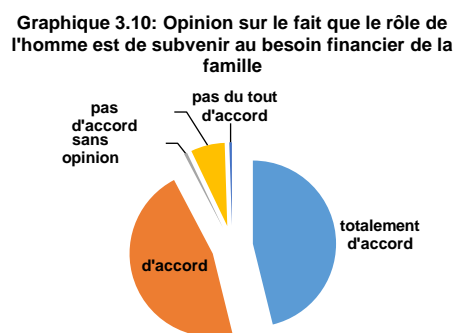
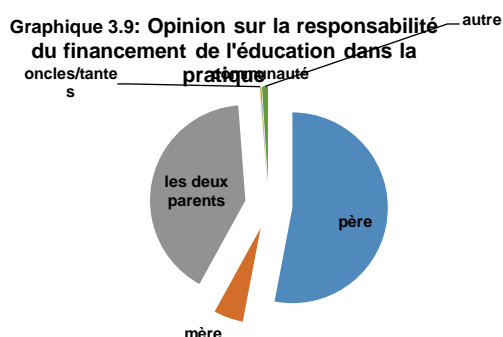
TABLEAU 3.23 : Opinion sur la prise de décision sur l'éducation dans la pratique selon certaines caractéristiques socio-démographiques

	Père	Mère	Les deux parents	Oncles/tantes	Communauté	Autre	Total
SEXE							
Femmes	48,3	5,8	44,4	0,1	0,2	1,1	100
Hommes	58,6	3,9	36,5	0,2	0,1	0,7	100
REGION							
Hauts-bassins	72,1	1,7	25,7	0,1	0,2	0,3	100
Boucle du Mouhoun	71,1	2,1	26,8	0	0	0	100
Sahel	71,3	5,1	22,4	0	0,4	0,8	100
Est	42,5	5,1	51,9	0	0	0,5	100
Sud-ouest	67,6	5,1	27,2	0	0	0,1	100
Centre-nord	35	10	53	0	0,1	1,8	100
Centre-ouest	23,3	2,7	73,4	0	0	0,7	100
Plateau central	58,7	6,5	33,8	0	0	1,1	100
Nord	65,5	3,1	25,8	0,8	1,1	3,7	100

Centre-est	73,8	6,7	18,9	0	0	0,6	100
Centre	25,1	7,6	65,6	0,2	0	1,5	100
Cascades	87,3	3	9,1	0,6	0	0	100
Centre-sud	35,7	4,5	59,8	0	0	0	100
MILIEU DE RESIDENCE							
Urbain	40,3	7,1	51	0,3	0,1	1,2	100
Rural	57,7	4,2	37,1	0,1	0,2	0,9	100
Total	53	5	40,8	0,1	0,1	1	100

Concernant la responsabilité des charges financières dans le domaine de l'éducation, la répartition montre que les tendances se rapprochent de celles du pouvoir de décision.

Ce comportement s'explique par le fait que c'est l'homme qui est généralement le chef de ménage et par conséquent la responsabilité du financement des charges lui revient. Les femmes et les hommes sont presque unanimes que le rôle de l'homme est de subvenir au besoin financier de la famille (92,2%) (Confères graphiques ci-dessous)



b) Décisions liées à la santé

L'autorité parentale liée à la santé présente les mêmes tendances que celles liées à l'éducation. En effet, 41,7% des enquêtés estime que le pouvoir de décision en ce qui concerne la santé des enfants de moins de 15 ans, appartient aux deux parents, 52,2% estiment que le pouvoir de décision appartient au père, et pour seulement 5,1% à la mère. Les femmes qui estiment que le pouvoir de décision appartient à la mère représentent 6,1% et le taux des hommes qui ont la même opinion est légèrement inférieur (3,9%). En milieu rural, le pouvoir de décision appartient au père (56,5%), alors que ce n'est pas si souvent le cas en milieu urbain (40,3%).

On constate qu'au niveau de la région du Centre-Nord et Centre-Est le pouvoir de décision appartient à la mère pour respectivement 9,5% et 8,3% des enquêtés, par contre ces taux sont beaucoup plus faibles dans les régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun qui sont respectivement de 1,2% et de 2,8%. Ces différences sont présentées de manière détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

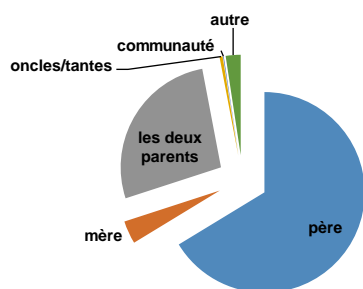
TABLEAU 3.24 : Opinion sur la prise de décision sur la santé dans la pratique selon certaines caractéristiques socio-démographiques

	Père	Mère	Les deux parents	Oncles/tantes	Communauté	Autre	Total
Femme	46,9	6,1	45,8	0,1	0,1	1,0	100
Homme	58,4	3,9	36,9	0,2	0,1	0,6	100
REGION							
Hauts-bassins	71,9	1,2	26,4	0,1	0,2	0,3	100
Boucle du Mouhoun	70,5	2,8	26,7	0,0	0,0	0,0	100
Sahel	68,3	5,6	25,2	0,0	0,2	0,7	100
Est	42,5	5,5	51,4	0	0	0,5	100
Sud-ouest	67,8	6,6	25,6	0	0	0	100
Centre-nord	36,3	9,5	52,2	0	0,1	1,8	100

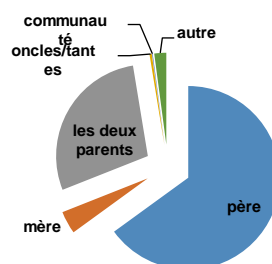
Centre-ouest	23,4	2,3	73,6	0	0	0,7	100
Plateau central	58,4	6,2	34,3	0	0	1,1	100
Nord	63,9	3,2	29,3	0,8	0,9	1,9	100
Centre-est	71,5	8,3	19,6	0	0	0,6	100
Centre	25,2	6,6	66,5	0,2	0	1,5	100
Cascades	87,2	3	9,1	0,8	0	0	100
Centre-sud	26,6	6,6	66,8	0	0	0	100
MILIEU DE RESIDENCE							
Urbain	40,3	6,2	52	0,3	0	1,2	100
Rural	56,5	4,7	37,9	0,1	0,1	0,7	100
Total	52,2	5,1	41,7	0,1	0,1	0,8	100

Que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation, les discriminations en défaveur de la mère sur la prise de décision sont étroitement liées au financement des charges. Selon les graphiques ci-dessous la majorité des enquêtés affirment que le financement des charges pour la santé et l'éducation des enfants est assuré soit par le père tout seul ou par les deux parents. C'est assez rare de voir une mère prendre seule en charge le financement de la santé ou de l'éducation de ses enfants selon la déclaration des enquêtés.

Graphique 3.11: Répartition du financement des charges dans le domaine de l'éducation



Graphique 3.12 : Répartition du financement des charges dans le domaine de la santé



c) Décisions liées mariage des enfants

Dans la pratique la décision concernant le mariage d'une fille ou d'un garçon se prend par l'intéressé lui (elle) même avant d'être portée à la connaissance des deux parents. La communauté se réunit en dernière position pour formaliser la décision arrêtée en famille.

Mais si le père est chef de ménage, ce qui est vérifié dans la majorité des cas, il peut décider avec ou sans le consentement de la fille (du garçon) et (ou) de sa mère, de donner en mariage sa fille ou de trouver une femme pour son fils.

En effet, sur le mariage des filles, 52,1% des enquêtés estiment que le pouvoir de décision appartient à elle-même, 0,8% estiment que le pouvoir de décision appartient à la mère et 32,5% estiment que le pouvoir de décision appartient au père.

Sur le mariage des garçons, 67,8% des enquêtés estiment que le pouvoir de décision appartient à lui-même, 0,2% estiment que le pouvoir de décision appartient à la mère et 23,8% estiment que le pouvoir de décision appartient au père.

On remarque donc une nette différence entre les décisions prises sur le mariage d'une fille et celles prises sur le mariage d'un garçon.

Au niveau de la décision prise par l'intéressé lui-même, le garçon est favorisé par rapport à la fille d'un peu plus de 15 points de pourcentages des répondants.

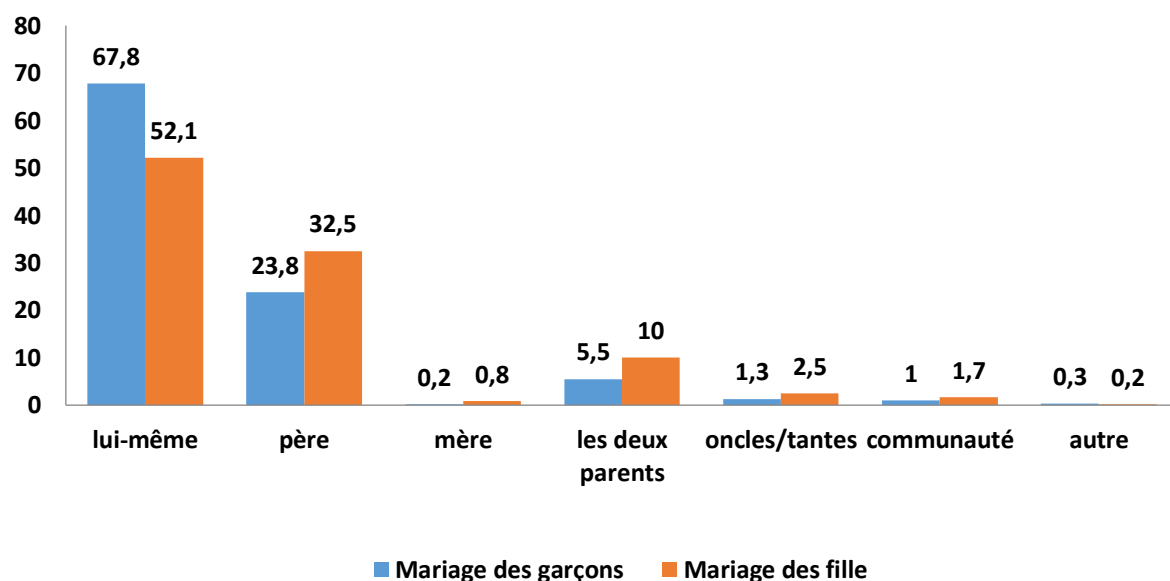
Au niveau de la décision prise par la mère toute seule, bien qu'elle soit faible de manière générale, ce chiffre est plus élevé dans le mariage des filles que dans le mariage des garçons de près de 0,6 point de pourcentage.

Au niveau de la décision prise par le père tout seul, elle est en général plus élevée par rapport à celle de la mère et est encore plus élevée quand il s'agit du mariage d'une fille que celui d'un garçon de près de 8 points de pourcentage des répondants.

On remarque aussi que la collaboration entre les deux parents est très faible dans le domaine du mariage des enfants et est beaucoup plus faible quand il s'agit du mariage des garçons.

En effet pour le mariage des garçons seulement 5,5% des répondants estiment que la décision est prise par les deux parents et ce chiffre est de 10% quand il s'agit du mariage des filles.

Graphique 3.13 : Prise de décision par rapport au mariage des filles



L'analyse selon le sexe des répondants à cette question montre qu'il y a une tendance similaire entre les réponses des hommes et les réponses des femmes.

Certaines pratiques sont connues et considérées comme normales dans la mesure où les avis recueillis auprès des enquêtés sur ce qu'ils souhaitent ont les mêmes tendances que les pratiques. Mais selon l'avis de la majorité des enquêtés, la décision du mariage d'une fille doit venir d'abord d'elle-même. En effet quand on pose la question sur ce qui devrait être fait à leurs avis, le nombre d'enquêtés qui estiment que la décision devrait être prise par la personne elle-même augmente, et inversement le nombre de ceux qui estiment que la décision doit être prise par le père, la mère, les deux parents et autres diminue (tableau ci-dessous).

Tableau 3.25 : Les avis et les pratiques sur le pouvoir de décision dans cadre du mariage d'une fille

	Elle-même	Père	Mère	Les deux parents	Oncles /tantes	Communauté	Autre	Total
Dans la pratique								
Homme	53,2	32	0,9	10	1,7	2	0,1	100
Femme	51,2	32,9	0,8	10	3,2	1,5	0,3	100
Total	52,1	32,5	0,8	10	2,5	1,7	0,2	100
Selon l'avis des enquêtés								
Masculin	64	23,2	1,2	8,4	1,3	1,8	0,1	100
Féminin	65,1	22,2	1	8,2	2,1	1,2	0,1	100
Total	64,6	22,7	1,1	8,3	1,8	1,5	0,1	100

10 RÔLE ASSOCIÉ AU GENRE

Dans le rôle de la femme et de l'homme au sein du ménage il y a une répartition inéquitable. Dans les sociétés traditionnelles, l'homme était généralement chargé de s'occuper des dépenses de la famille et la femme des travaux domestiques et des enfants. Malgré l'évolution des sociétés, ces discriminations persistent. Dans le cadre de cette enquête des questions ont été introduites pour sonder les opinions des enquêtés, s'ils sont d'accord ou pas par rapport aux discriminations observés dans certains rôles attribués à l'homme ou à la femme.

➤ Les tâches domestiques, soins et éducation des enfants

Pour sonder les opinions des enquêtés, ils devaient répondre s'ils étaient d'accord ou pas à l'affirmation selon laquelle le rôle des femmes est de s'occuper du foyer, des enfants et des tâches ménagères. Il ressort que 80,6% des enquêtés sont soit d'accord ou totalement d'accord. Cette réponse au niveau des hommes (80,7%) n'est pas très différente de celles des femmes (80,6%).

Il était aussi question pour les enquêtés de répondre s'ils étaient d'accord ou pas sur cette affirmation : les hommes et les femmes doivent partager de manière égale les tâches ménagères et le soin accordé aux enfants si les deux travaillent. Les résultats montrent que 68,9% des enquêtés ne sont pas d'accord pour cette affirmation.

Les réponses varient selon le sexe du répondant, la région et le milieu de résidence.

Par exemple au niveau des femmes, 65,7% ne sont pas d'accord et au niveau des hommes, 72,8% s'opposent.

Dans le milieu rural 70,6% des enquêtés ne sont pas d'accord et en milieu urbain ceux qui ne sont pas d'accord représentent 64,3%.

Dans les régions du Centre-Sud (78,6%), de la Boucle du Mouhoun (78,5%) et du Nord (78,1%) ceux qui ne sont pas d'accord avec cette affirmation sont plus nombreux que dans les régions du Sahel (46%), du Plateau-Central (57,9) et du Centre-Est (60,4%).

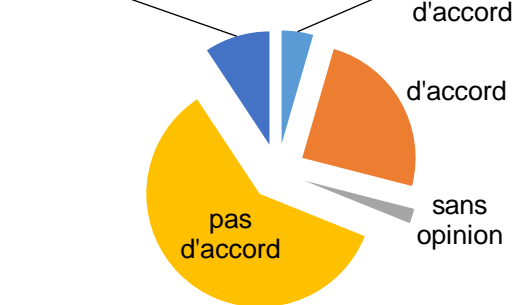
L'affirmation selon laquelle un homme au foyer (qui s'occupe pour la plupart du temps des tâches ménagères) n'est pas digne de considération ne fait pas l'unanimité au niveau des hommes et des femmes. Parmi les femmes seulement 27,9% sont d'accord avec cette affirmation et pour les hommes 39,5% sont d'accord. En d'autres termes, 72,1% des femmes et 60,5% des hommes estiment que c'est normal qu'il existe des hommes au foyer (qui s'occupent pour la plupart du temps des tâches ménagères) comme les femmes.

Dans le cadre de l'éducation des enfants, les enquêtés devraient donner leurs opinions sur cette affirmation : les filles et les garçons doivent consacrer le même temps aux tâches domestiques du ménage (sans rémunération). Sur ce point 40,3% sont d'accord et 54,8% ne sont pas d'accord.

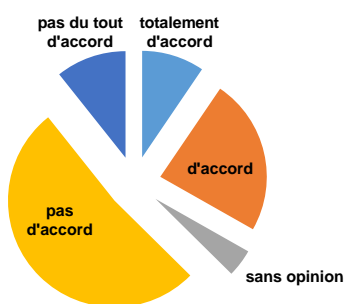
Graphique 3.14: Opinions sur le rôle des femmes est de s'occuper du foyer, des enfants et des tâches ménagères



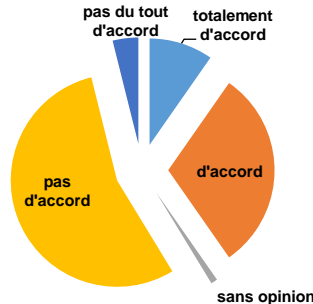
Graphique 3.15: Opinions sur Les hommes et les femmes doivent partager de manière égale les tâches ménagères et le soin accordé aux enfants si les deux travaillent



Graphique 3.16: Opinions sur Un homme au foyer (qui s'occupe pour la plupart du temps des tâches ménagères) n'est pas digne de considération



Graphique 3.17: Opinions sur Les filles et les garçons doivent consacrer le même temps aux tâches domestiques du ménage (sans rémunération)



➤ **Travaux rémunérés et participation aux dépenses dans le ménage**

Sur ce volet, les enquêtés devaient donner leurs opinions sur deux affirmations.

La première affirmation est la suivante : le rôle de l'homme est de subvenir aux besoins financiers de la famille. Les femmes qui sont d'accord avec cette affirmation représentent 92,8% et les hommes qui sont d'accord représentent 91,8%. En milieu rural 93,2% des enquêtés sont d'accord et en milieu urbain 89,9% sont d'accord.

La seconde affirmation est ceci : les hommes préfèrent que leurs femmes restent au foyer au lieu d'avoir un emploi en dehors de la maison. Les femmes qui sont d'accord avec cette affirmation représentent 56,9% et les hommes qui ne sont pas d'accord représentent 51,2%. En milieu rural 57,1% des enquêtés sont d'accord et en milieu urbain 46,7% sont d'accord.

Tableau 3.26 : Opinion par sexe, par région et par milieu de résidence sur le fait que le rôle de l'homme est de subvenir aux besoins financiers de la famille

	Totalement d'accord	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Sexe						
Hommes	46	45,8	0,7	6,9	0,6	100

Femmes	46,3	46,5	0,5	6,3	0,4	100
Région de résidence						
Hauts-Bassins	43,6	48,1	2,5	5,3	0,5	100
Boucle Du Mouhoun	47,6	46,5	0	5,8	0,2	100
Sahel	44,5	52,8	0	2,1	0,5	100
Est	42,3	49,7	0,3	7,6	0,3	100
Sud-Ouest	56,9	29	3,3	9,5	1,3	100
Centre-Nord	45,5	46,3	0,8	6,7	0,6	100
Centre-Ouest	50,7	39,1	0	9,9	0,3	100
Plateau Central	43,1	50,9	0,1	5,9	0	100
Nord	20,6	69,6	0,3	9	0,5	100
Centre-Est	66	28,6	0,8	4,3	0,3	100
Centre	44,2	45,8	0	9,2	0,8	100
Cascades	49,4	47,6	0,1	1,7	1	100
Centre-Sud	59,4	36,4	0,5	3,7	0	100
Milieu de résidence						
Urbain	43	46,9	0,4	8,9	0,8	100
Rural	47,3	45,9	0,7	5,8	0,4	100
Total	46,1	46,1	0,6	6,6	0,5	100

CONCLUSION

Les discriminations dans les institutions sociales de la famille persistent. C'est ainsi que la dot, bien qu'interdite, est pratiquée dans toutes les communautés au Burkina Faso. La polygamie et le mariage précoce persistent, mais les phénomènes comme les enlèvements, le rapt, le sororat, le lévirat tendent à disparaître car très peu pratiqués mais demeurent dans les us et coutumes de certaines communautés.

Mêmes si les enquêtés pensent que les veuves et veufs, les filles et les garçons ont le même droit à l'héritage, dans la pratique dans les communautés, cela n'est pas le cas surtout dans l'héritage du foncier (terre). Les différentes lois concernant le mariage, l'héritage sont peu connues.

Il ressort aussi que les décisions de prise en charge de l'éducation et de la santé des enfants reviennent à l'homme.

Les enquêtés pensent que le rôle des femmes est de s'occuper des tâches domestiques, des enfants, et celui des hommes est de subvenir aux besoins financiers de la famille

CHAPITRE 4: ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MORALE

Hélène ZIDA/BANGRE et Sibi GUISSOU

INTRODUCTION

Ce chapitre analyse les formes et les types de violences que les femmes et les hommes subissent au Burkina Faso pour diverses raisons, ainsi que les perceptions y afférentes. Il comprend 9 parties à savoir les violences à caractère sexiste, les perceptions sur l'autonomie reproductive et l'éducation sexuelle, les perceptions sur l'âge à la procréation, les perceptions et pratiques par rapport au pouvoir de décision dans le couple, la prise de décision par rapport aux soins de santé, les avis sur les affirmations à l'égard des hommes et des femmes, les interruptions de grossesses, la contraception et l'excision.

1 LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXISTE

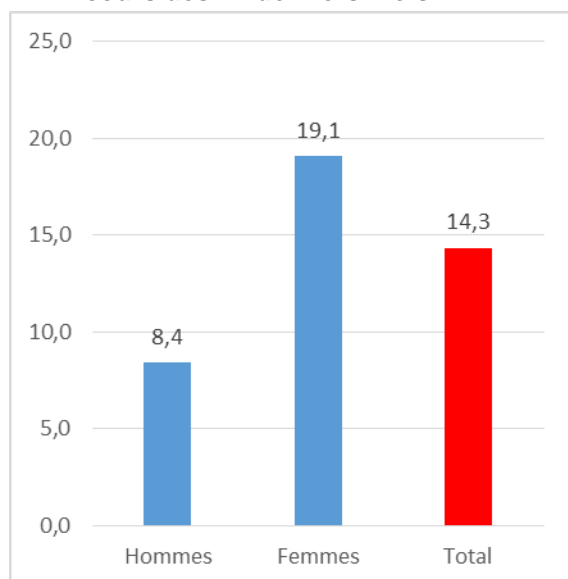
1.1 Violences domestiques

1.1.1 Les victimes d'une violence domestique

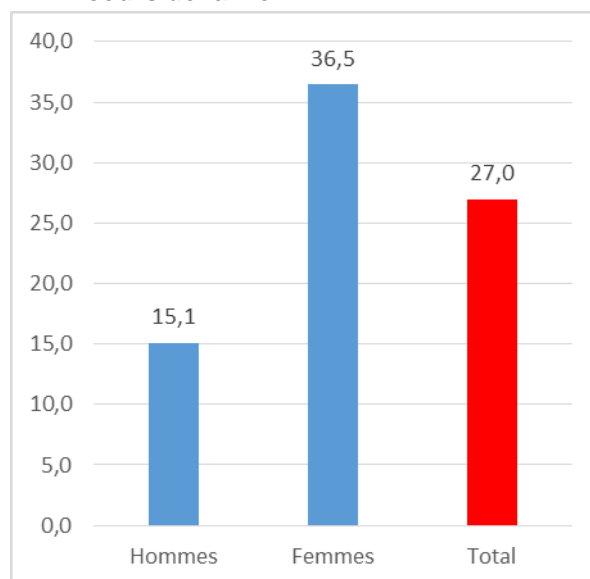
Les données montrent que dans l'ensemble 14% des personnes âgées de 15 ans et plus ont subi une violence domestique (violences physique, sexuelle, économique, morale/psychologique) au cours des 12 derniers mois. On note que les femmes sont plus victimes de violences que les hommes. En effet 19,1% de femmes contre 8,4% des hommes ont déclaré avoir subi une agression quelconque l'année ayant précédé l'enquête (graphique 1). Cette situation pourrait s'expliquer par certains facteurs culturels (traditions, religions, éducation, etc.) qui avilissent la femme. Ce niveau d'analyse ne permet pas cependant de tirer des conclusions.

On note que la situation est encore critique chez les femmes si l'on prend en compte toute la durée de vie. Près de 4 femmes sur 10 ont subi des agressions au moins une fois dans la vie (graphique 2).

Graphique 12 : Proportion (%) des personnes ayant subi une violence au cours des 12 derniers mois



Graphique 13: Proportion (%) des personnes ayant subi une violence au cours de la vie



Quels que soient la région ou le milieu de résidence, il faut noter que les femmes sont les plus exposées aux violences (tableau 1). Les taux les plus élevés par rapport au niveau national s'observent dans le Sahel (36%), le Sud-Ouest (42%), le Centre Ouest (26%), le Plateau Central (21%) et les cascades (19%) si l'on considère les 12 derniers mois comme période de référence.

Concernant le milieu de résidence, on retient que le problème des violences à l'égard des femmes se pose avec acuité aussi bien en milieu rural (19,4%) qu'en milieu urbain (18,3%).

Plus de la moitié des femmes ont subies au moins une fois dans leur vie une violence quelconque dans certaines régions comme celles du Sud-Ouest (51%) et des Cascades (53%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-19: Proportion (%) des individus de 15 ans et plus ayant subi une violence quelconque par région et par milieu selon le sexe de la victime

	Violences subies au cours des 12 derniers mois (%)		Violences subies au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	9,9	19,0	19,9	46,5
Boucle Du Mouhoun	1,4	5,9	9,9	28,6
Sahel	10,0	35,8	19,2	43,1
Est	5,3	15,9	6,4	17,6
Sud-Ouest	19,6	41,7	27,7	51,4
Centre-Nord	0,7	16,5	6,3	37,6
Centre-Ouest	21,9	26,3	21,9	32,4
Plateau Central	3,3	20,8	8,2	44,0
Nord	14,6	18,3	21,0	31,1
Centre-Est	1,5	10,4	1,5	41,7
Centre	8,2	18,1	17,7	34,2
Cascades	12,3	19,4	31,6	52,5
Centre-Sud	7,2	16,9	7,6	25,8
Milieu De Residence				
Urbain	9,9	18,3	18,3	37,0
Rural	7,7	19,4	13,8	36,3

1.1.2 Les auteurs d'une violence domestique contre le conjoint/partenaire

De manière générale, il ressort que ce sont les hommes qui commettent le plus souvent des violences domestiques. Au niveau national, près de 20% des hommes ont commis une violence sous une forme quelconque contre leur conjoint/partenaire au cours des 12 derniers mois. Chez les femmes, la valeur de cet indicateur est de 8%.

Au cours de la vie, 34% des hommes ont commis une agression à l'encontre de leur conjoint/partenaire contre 13% chez les femmes (tableau 2). Au niveau régional, les régions des Hauts Bassins, de l'Est, du Centre Ouest, du Nord, du Plateau Central et des Cascades présentent les niveaux les plus élevés chez les hommes (par rapport au niveau national chez les hommes). En plus de ces régions, le Sahel, le Sud-Ouest, les Cascades, le Centre Sud et le Centre possèdent une proportion élevée de femmes ayant commis une violence quelconque au cours de leur vie contre leur conjoint ou partenaire habituel.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-20: **Proportions (%) des individus de 15 ans et plus ayant commis une violence domestique contre le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de l'agresseur**

	Violences faites contre le conjoint/partenaire au cours des 12 derniers mois (%)		Violences faites contre le conjoint/partenaire au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
REGION				
Hauts-Bassins	23,5	12,8	37,2	17,8
Boucle Du Mouhoun	6,6	1,7	30,0	7,8
Sahel	21,1	24,4	29,1	27,4
Est	31,1	0,7	38,9	0,8
Sud-Ouest	26,0	9,2	31,9	16,2
Centre-Nord	10,6	3,6	31,5	6,3
Centre-Ouest	33,2	18,6	39,9	20,0
Plateau Central	17,2	6,7	43,1	9,2
Nord	22,4	6,5	36,5	8,2
Centre-Est	8,6	0,9	24,5	1,9
Centre	19,4	9,5	34,3	19,4
Cascades	28,3	11,2	49,4	37,2
Centre-Sud	15,5	3,9	24,2	5,2
MILIEU DE RESIDENCE				
Urbain	21,2	11,8	34,8	19,1
Rural	19,3	7,0	34,2	11,0
Ensemble	19,9	8,1	34,4	13,0

1.2 Les violences physiques

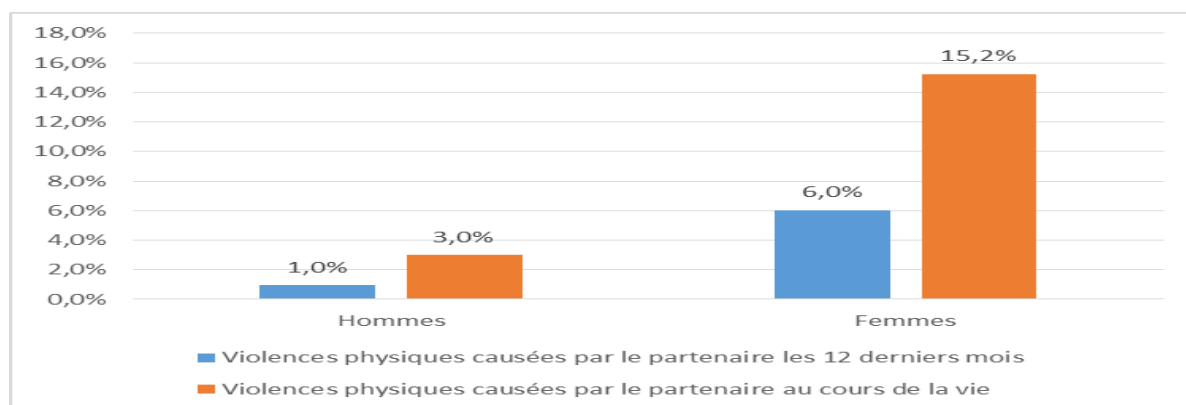
1.2.1 Les victimes de violences physiques causées par le partenaire

On entend par violence physique toute utilisation de la force ou du pouvoir contre une personne, pouvant entraîner un effet visible sur son physique et/ou son développement. Il s'agit des violences et voies de fait telles que lancer un objet sur une personne, pousser, empoigner, secouer, gifler, donner un coup de pied, un coup de poing ou mordre, coups et blessures, étrangler, coups mortels, homicides. Dans

cette enquête il a été demandé aux enquêtés s'il est déjà arrivé « que le conjoint/partenaire les batte, les gifle, donne des coups de pieds ou utilise quelque chose d'autre pour agresser physiquement ».

Dans l'ensemble seulement 1% des hommes ont subi ce type de violence au cours des 12 derniers mois contre 6% chez les femmes. Pour toute la durée de la vie, 15,2% des femmes ont déjà subi une agression physique du conjoint ou partenaire (graphique 3).

Graphique 14: Proportions des personnes victimes de violences physiques causées par le conjoint/partenaire selon le sexe



Dans toutes les régions, les proportions de femmes qui ont été agressées physiquement par le conjoint/partenaire sont plus élevées que celles des hommes. Les régions des Hauts Bassins, du Sahel, du Sud-Ouest, des Cascades, du Centre Ouest et du Centre Sud, sont celles où plus de femmes ont subi des agressions physiques de leurs maris ou de leurs partenaires les 12 derniers mois.

Lorsque l'on considère toute la durée de la vie de la femme, il ressort que 3 femmes sur 10 ont déjà été battues, giflées ou reçues des coups de pieds (au moins une fois) par leur mari/conjoint/partenaire dans le Sud-Ouest et les Cascades (tableau 3).

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'il y a un peu plus de femmes victimes de violence physique en milieu rural (6,6%) qu'en milieu urbain (4,4%) au cours des douze derniers mois. Ces proportions sont de 15,9% en milieu rural et de 13,2% en milieu urbain lorsque l'on considère la durée de vie des enquêtées.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-21: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant subi une violence physique par le conjoint/partenaire selon le sexe de la victime

	Victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois (%)		Victimes de violences au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	1,0	7,1	3,0	17,6
Boucle Du Mouhoun	0,3	1,1	0,3	14,7
Sahel	2,5	10,1	8,0	13,2
Est	0,0	5,2	0,1	5,0
Sud-Ouest	2,5	30,4	2,8	34,5
Centre-Nord	0,0	3,5	2,7	19,1
Centre-Ouest	0,3	6,6	0,4	12,4
Plateau Central	2,1	2,2	2,8	12,7
Nord	1,9	5,1	2,6	10,1
Centre-Est	0,7	3,1	1,5	17,2
Centre	1,3	3,3	5,6	11,5
Cascades	0,0	5,0	4,9	30,2
Centre-Sud	0,0	8,1	2,1	15,6
Milieu De Residence				

Urbain	1,1	4,4	4,6	13,2
Rural	0,9	6,6	2,3	15,9
Ensemble	1,0	6,0	3,0	15,2

1.2.2 Les auteurs de violences physiques contre le conjoint/partenaire

En ce qui concerne les auteurs de violences physiques, il ressort des données que les auteurs d'agressions physiques sont essentiellement des hommes. En effet, au niveau national, 5% des hommes contre 0,4% de femmes ont commis une violence physique sur leur partenaire au cours des 12 derniers mois. Cette valeur est de 15% chez les hommes et 1,1% chez les femmes lorsqu'on considère toute la période de la vie.

En considérant la région de résidence, on note qu'au cours des douze derniers mois, les régions du Sud-Ouest, Cascades et Centre Sud sont les régions où la proportion des hommes auteurs d'agressions physiques est plus élevée (avec respectivement 14, 4% ; 9,4% et 9,1%). Par contre, toujours pour la même période, les régions où la proportion de femmes auteures d'agressions physiques est élevée sont : les Cascades (3%), le Sahel (1,3%) et le Centre Ouest (1%) (tableau 4).

Le phénomène est plus prononcé chez les hommes du milieu rural et chez les femmes du milieu urbain.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-22: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant commis une violence physique contre leur conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de l'agresseur

	Auteurs d'une violence physique contre le partenaire au cours des 12 derniers mois (%)		Auteurs d'une violence physique contre le partenaire au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	4,2	0,8	17,7	4,0
Boucle Du Mouhoun	0,1	0,0	13,0	0,0
Sahel	4,3	1,3	14,4	2,6
Est	5,7	0,2	14,6	0,3
Sud-Ouest	14,4	0,6	16,5	0,9
Centre-Nord	0,5	0,0	12,9	0,0
Centre-Ouest	6,9	1,0	15,6	1,0
Plateau Central	7,2	0,0	21,3	0,0
Nord	4,7	0,1	14,1	0,1
Centre-Est	3,6	0,4	11,1	0,4
Centre	5,3	0,0	12,0	0,2
Cascades	9,4	3,0	25,6	5,0
Centre-Sud	9,1	0,0	18,7	1,5
Milieu De Residence				
Urbain	4,6	0,8	13,7	1,9
Rural	5,3	0,3	15,6	0,8
Ensemble	5,1	0,4	15,0	1,1

1.2.3 Perceptions sur les motifs des violences physiques à l'égard des hommes et femmes

Les opinions sur les raisons qui peuvent amener un homme à agresser physiquement sa partenaire sont similaires quel que soit le motif. En effet, 91% des individus ne sont pas d'accord pour qu'un homme agresse physiquement sa partenaire parce qu'elle a brulé la nourriture. Néanmoins, 8% en sont d'accord. Au moins 79% pensent qu'un homme n'a pas le droit d'agresser sa partenaire si elle tireaille avec lui ou sort sans le lui dire ; encore moins si elle ne prend pas soins des enfants ou refuse d'avoir des relations sexuelles avec lui.

Notons cependant qu'entre 13% et 20% des enquêtés admettent qu'un homme agresse sa partenaire pour une des raisons citées. On ne note pas de différence de vue selon le genre (tableau 5).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-23: Proportion des individus qui pensent qu'un homme a le droit d'agresser physiquement sa partenaire pour des raisons diverses selon le sexe

	Masculin (%)	Féminin (%)	Ensemble (%)
Elle brûle la nourriture			
D'accord	9,2	7,6	8,3
Sans Opinion	1,2	0,5	0,9
Pas d'accord	89,5	91,8	90,8
Total	100	100	100
Elle tire avec lui			
D'accord	19,4	20,9	20,2
Sans Opinion	1,6	0,6	1,1
Pas d'accord	79,0	78,5	78,7
Total	100	100	100
Elle sort sans le lui dire			
D'accord	17,8	20,0	19,1
Sans Opinion	1,9	0,8	1,2
Pas d'accord	80,3	79,2	79,7
Total	100	100	100
Elle ne prend pas bien soin des enfants			
D'accord	15,5	16,8	16,2
Sans Opinion	1,8	0,9	1,3
Pas d'accord	82,7	82,3	82,5
Total	100	100	100
Elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec elle			
D'accord	11,7	13,9	12,9
Sans Opinion	2,8	2,0	2,3
Pas d'accord	85,6	84,1	84,8
Total	100	100	100

Contrairement aux opinions précédentes, où une certaine proportion des individus pensent qu'un homme a le droit d'agresser physiquement sa partenaire pour une raison donnée ; la quasi-totalité des individus n'admettent pas qu'une femme lève la main sur son partenaire quelle que soit la raison. Il est perçu comme inadmissible qu'une femme agresse physiquement son partenaire. Cette opinion est partagée aussi bien par les hommes que par les femmes, voire relativement un peu plus chez les femmes pour certaines situations (tableau 6).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-24: Proportion des individus qui pensent qu'une femme a le droit d'agresser physiquement son partenaire pour des raisons diverses selon le sexe

	Masculin (%)	Féminin (%)	Ensemble (%)
Lorsque celui-ci refuse de donner l'argent pour la popote			
D'accord	2,5	2,5	2,5
Sans Opinion	0,8	0,1	0,4
Pas d'accord	96,7	97,3	97,1
Total	100	100	100
Lorsque celui-ci tire avec elle			
D'accord	1,6	1,9	1,8
Sans Opinion	0,6	0,2	0,3
Pas d'accord	97,8	97,9	97,9
Total	100	100	100
Lorsque celui-ci sort sans le lui dire			
D'accord	1,6	1,8	1,7
Sans Opinion	0,6	0,1	0,3

Pas d'accord	97,8	98,1	98,0
Total	100	100	100
Lorsque celui-ci refuse de prendre en charge l'éducation et la santé des enfants			
D'accord	2,9	2,9	2,9
Sans Opinion	0,8	0,5	0,6
Pas d'accord	96,3	96,6	96,5
Total	100	100	100
Lorsque celui-ci refuse d'avoir des rapports sexuels avec elle			
D'accord	2,1	1,9	2,0
Sans Opinion	0,8	0,6	0,7
Pas d'accord	97,1	97,5	97,3
Total	100	100	100

1.3 Les violences économiques

1.3.1 Les victimes de violences économiques causées par le conjoint/partenaire

Elles regroupent toutes les formes d'atteintes qui visent le patrimoine économique. Les violences économiques sont par exemple le sabotage de l'activité économique d'une personne, la destruction des biens produits ou des outils de travail, etc. Dans cette enquête il a été demandé aux enquêtés s'il est déjà arrivé « que le conjoint/partenaire commette des actes comme abimer, saboter, détruire votre travail ou outil de travail ? »

Dans l'ensemble les proportions de personnes ayant subi une violence économique demeurent faibles comparativement aux violences physiques quel que soit le sexe. Dans toutes les régions, on note que plus de femmes subissent les violences économiques que d'hommes si la période de référence concerne toute la durée de la vie. Les régions des Hauts Bassins (11%) et des Cascades (12%) présentent les plus fortes proportions de femmes dont le patrimoine économique a été abimé, saboté ou détruit par le (conjoint/partenaire). Au cours des 12 derniers mois, les femmes des régions qui subissent le plus les violences économiques sont : le Sud-Ouest (8,5%), le Plateau Central (2,8%), le Centre- Sud (2,6%) et les Hauts-Bassins (2,5%).

Pour ce qui concerne le milieu de résidence, il ressort qu'en milieu urbain, le phénomène est plus important. Si ce dernier semble rare chez les hommes, on note qu'une part non négligeable de femmes des villes a été victime (8%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-25: **Proportions des individus de 15 ans et plus ayant subi une violence économique du conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de la victime**

	Violences économiques au cours des 12 derniers mois (%)		Violences économiques au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	2,7	2,5	7,3	11,1
Boucle Du Mouhoun	0,0	0,7	0,0	2,1
Sahel	3,1	1,7	5,1	1,7
Est	0,6	1,9	0,7	2,0
Sud-Ouest	0,9	8,5	1,1	9,1
Centre-Nord	0,0	1,2	0,1	5,5
Centre-Ouest	0,0	0,2	0,0	0,4
Plateau Central	0,0	2,8	0,5	5,2
Nord	2,5	0,1	2,6	0,6
Centre-Est	0,0	1,7	0,0	3,5
Centre	0,7	0,2	2,4	4,9
Cascades	1,6	1,5	12,4	11,7
Centre-Sud	0,3	2,6	0,3	3,3
Milieu De Residence				
Urbain	1,6	1,3	4,5	7,6
Rural	0,8	1,7	1,8	3,6
Ensemble	1,0	1,6	2,6	4,6

1.3.2 Les auteurs de violences économiques contre le partenaire

On a dénombré une proportion très faible de personnes ayant commis une violence économique au cours des 12 derniers mois contre leur partenaire, quel que soit le sexe. Cependant si l'on considère l'occurrence de cet événement au cours de la vie, il ressort un niveau non négligeable du phénomène surtout dans la région des Hauts Bassins (hommes (10,1%) et femmes (9,2%)), de l'Est (hommes (6,1%) et des Cascades (hommes (13%) et femmes (14,4%)).

Selon le milieu de résidence, la proportion des auteurs de violences économiques est plus élevée en milieu urbain avec respectivement 5,6% chez les hommes et 4% chez les femmes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-26: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant faite une violence économique contre le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de l'agresseur

	Responsable de violences économiques au cours des 12 derniers mois contre le partenaire/conjoint (%)		Responsable de violences économiques au cours de la vie contre le partenaire/conjoint (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	2,7	2,5	10,1	9,2
Boucle Du Mouhoun	0,0	0,7	0,0	0,0
Sahel	3,1	1,7	3,7	1,2
Est	0,6	1,9	6,1	0,2
Sud-Ouest	0,9	8,5	2,2	2,3
Centre-Nord	0,0	1,2	3,0	0,1
Centre-Ouest	0,0	0,2	0,9	0,0
Plateau Central	0,0	2,8	4,8	0,4
Nord	2,5	0,1	2,0	0,4
Centre-Est	0,0	1,7	0,0	0,3
Centre	0,7	0,2	3,4	0,3
Cascades	1,6	1,5	13,0	14,4
Centre-Sud	0,3	2,6	1,0	0,0
Milieu De Residence				
Urbain	1,6	1,3	5,6	4,0
Rural	0,8	1,7	3,2	1,3
Ensemble	1,0	1,6	3,9	1,9

1.4 Les violences sexuelles

La violence sexuelle se définit comme « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail » (OMS, 2002). Elles regroupent l'ensemble des actes, attitudes et comportements qui ont des répercussions sexuelles sur la victime. Celles-ci concernent les paroles obscènes, les sévices sexuels, le viol, l'inceste, la pédophilie, le harcèlement sexuel, l'excision, les attouchements des organes génitaux, etc. Dans cette enquête il a été demandé aux enquêtés s'il est déjà arrivé « que le conjoint/partenaire vous force à avoir des rapports sexuels sans votre consentement ? »

1.4.1 Au niveau des rapports sexuels

a) Les victimes de rapports sexuels forcés par le conjoint/partenaire

La prévalence de ce type de violence demeure très faible chez les hommes quelle que soit la période de référence (1% des hommes déclarent avoir été forcés par la conjointe/partenaire pour avoir des rapports sexuels). Chez les femmes par contre on constate une prévalence de 3% pour les 12 derniers mois et 7% au cours de la vie. Les violences sexuelles à l'égard des hommes sont presque inexistantes dans certaines régions. Cependant chez les femmes elles sont observées partout avec des niveaux très élevés au Sahel (13% au cours des douze derniers mois et 14,4% au cours de la vie) et au Sud-Ouest (5,3% au cours des douze derniers mois et 13,1% au cours de la vie).

Selon le milieu de résidence, les femmes sont presque 2 fois plus exposées en milieu rural qu'en milieu urbain au cours des douze derniers mois.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-27: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant eu des rapports sexuels forcés avec le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de la victime

	Rapports sexuels contre sa volonté au cours des 12 derniers mois (%)		Rapports sexuels contre sa volonté au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
REGIONS DE RESIDENCE				
Hauts-Bassins	0,1	1,8	0,6	6,3
Boucle Du Mouhoun	0,0	0,9	1,2	1,8
Sahel	1,4	13,0	1,4	14,4
Est	1,2	3,2	1,2	3,2
Sud-Ouest	0,0	5,3	1,0	13,1
Centre-Nord	0,0	3,2	0,1	8,1
Centre-Ouest	0,6	0,7	0,0	1,6
Plateau Central	0,0	2,6	0,0	8,4
Nord	0,8	3,1	1,2	5,5
Centre-Est	0,8	2,6	0,8	8,5
Centre	1,4	2,3	2,0	7,3
Cascades	0,0	3,7	4,8	11,1
Centre-Sud	0,0	3,3	0,0	5,0
Milieu De Residence				
Urbain	0,9	1,9	1,6	6,8
Rural	0,5	3,7	0,9	6,8
Ensemble	0,6	3,2	1,1	6,8

b) Les personnes ayant forcé un conjoint/partenaire (auteurs) à avoir des rapports sexuels

Au niveau national près de 5% des hommes âgés de 15 ans ou plus ont déjà forcé leur partenaire ou conjoint à avoir des rapports sexuels au moins une fois dans leur vie. Cet indicateur reste très faible chez les femmes. En effet moins de 1% des femmes ont pratiqué ce type de violence sur leur mari ou partenaire (tableau 10).

Dans les régions du Sahel (2,1%) et du Sud-Ouest (2,4%) les femmes sont plus nombreuses à avoir eu recours à cette violence sur leur mari ou partenaire. Quant aux hommes ayant déjà forcé leur partenaire ou conjoint à avoir des rapports sexuels au cours de la vie, ils se retrouvent principalement dans les régions de l'Est (12,3%), les Cascades (11,1%) et le Centre (6,9%).

Mais au cours des 12 derniers mois, c'est dans la région de l'Est (9,1%) et du Sahel (5,0%) que les hommes ont le plus eu recours à cette violence.

Selon le milieu de résidence, la proportion des hommes ayant forcé leur partenaire à avoir des rapports sexuels est de 1,4% en milieu urbain et de 2,5% en milieu rural au cours des douze derniers mois.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-28: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant forcé le conjoint/partenaire selon le sexe de l'agresseur

	Individus ayant forcé le partenaire à avoir des rapports sexuels au cours des 12 derniers mois (%)		Individus ayant forcé le partenaire à avoir des rapports sexuels au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	0,0	0,5	0,8	0,6
Boucle Du Mouhoun	0,0	0,0	1,0	0,0
Sahel	5,0	1,1	3,7	2,1
Est	9,1	0,2	12,3	0,2

Sud-Ouest	1,5	0,0	4,9	2,4
Centre-Nord	1,1	0,0	4,7	0,0
Centre-Ouest	3,3	0,3	5,3	0,9
Plateau Central	0,2	0,6	2,2	0,6
Nord	1,6	0,1	1,6	0,1
Centre-Est	0,0	0,0	2,8	0,3
Centre	1,8	0,6	6,9	0,8
Cascades	3,2	0,7	11,5	1,5
Centre-Sud	1,8	0,0	2,1	0,2
Milieu De Residence				
Urbain	1,4	0,4	5,0	0,8
Rural	2,5	0,3	4,5	0,6
Ensemble	2,2	0,3	4,6	0,7

1.4.2 Au niveau du harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel a été saisi à travers la question « est-il déjà arrivé que quelqu'un d'autre que votre partenaire/mari ait des attentions insistantes et gênantes pour vous, vous fasse des avances sexuelles que vous ne désiriez pas ou vous oblige à regarder des images pornographiques ? »

Sur le plan national, on constate que le phénomène est faible surtout si l'on considère les 12 derniers mois comme période de référence. Il ressort dans l'ensemble que les femmes subissent plus le harcèlement sexuel que les hommes.

Dans les régions des Hauts Bassins, du Sahel, du Nord, du Centre et des Cascades le problème du harcèlement sexuel des femmes se pose avec acuité où plus de 10% d'entre elles ont subi le phénomène au cours de leur vie. Cependant dans la région du Nord et des Cascades, les hommes sont également victimes de harcèlement respectivement de 14,1% et 14%.

Ce type de violence est plus urbain que rural. En effet, 15% de femmes en milieu urbain ont été harcelées sexuellement dans leur vie par une autre personne que le conjoint ou le partenaire habituel contre 6,2% de femmes en milieu rural.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-29 : Proportion (%) des personnes ayant subi un harcèlement sexuel par région et par milieu de résidence selon le sexe de la victime

	Harcèlement au cours des 12 derniers mois (%)		Harcèlement sexuel au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	3,8	2,3	5,9	11,1
Boucle Du Mouhoun	0,2	2,0	0,2	3,9
Sahel	1,7	8,3	3,0	21,3
Est	1,9	0,9	4,4	1,9
Sud-Ouest	1,4	1,8	1,5	2,8
Centre-Nord	0,0	0,7	0,4	1,3
Centre-Ouest	0,3	1,7	0,3	2,8
Plateau Central	0,5	2,9	3,3	9,2
Nord	5,0	2,9	14,1	13,4
Centre-Est	0,0	2,3	0,0	3,1
Centre	4,7	9,2	6,4	15,9
Cascades	3,4	3,7	14,0	16,4
Centre-Sud	2,4	0,0	1,9	1,1
Milieu De Residence				
Urbain	4,8	7,0	7,2	15,0
Rural	1,3	2,2	3,1	6,2
Ensemble	2,3	3,3	4,4	8,3

1.4.3 Au niveau des attouchements sexuels

Concernant les attouchements sexuels, on note que le phénomène est rare ou pourrait être sous-estimé du fait de son caractère sensible pour les 12 mois ayant précédé l'enquête. Les attouchements sexuels ont été saisis à travers la question « est-il déjà arrivé que quelqu'un d'autre que votre partenaire/mari vous mette la main aux fesses, vous « pelote », ou vous coince pour vous embrasser contre votre gré ? »

Par contre en prenant en compte toute la période de la vie on se rend compte d'une prévalence non négligeable de ce type de violence surtout chez les femmes. Les régions dans lesquelles elles sont le plus fréquentes sont le Sahel (17% de femmes) et le Centre (10% de femmes). Les hommes également sont victimes des attouchements sexuels surtout au cours de la vie. Cet état de fait se rencontre plus fréquemment dans la région du Nord (7,8%) et des Cascades (6,9%).

Selon le milieu de résidence, les données fournies par l'enquête font apparaître que les femmes milieu urbain (8,7%) sont plus exposées à ce type de violence sexuelle causée par une personne autre que le conjoint ou le partenaire.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-30: Proportion (%) des personnes ayant subi un attouchement par région et par milieu de résidence selon le sexe de la victime

	Attouchements au cours des 12 derniers mois (%)		Attouchements au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	1,6	0,0	2,0	5,4%
Boucle Du Mouhoun	0,2	0,9	0,2	1,9%
Sahel	0,4	6,1	1,3	16,9
Est	0,0	0,0	0,0	0,0
Sud-Ouest	0,0	0,2	0,0	1,8
Centre-Nord	0,0	0,0	0,4	1,0
Centre-Ouest	0,0	0,3	0,0	0,9
Plateau Central	0,0	1,9	0,5	3,6
Nord	1,6	0,5	7,8	2,7
Centre-Est	0,0	0,6	0,3	2,6
Centre	2,3	5,7	2,5	9,7
Cascades	0,0	1,5	6,9	6,5
Centre-Sud	0,0	0,0	0,0	0,0
Milieu De Residence				
Urbain	2,2	3,8	3,1	8,7
Rural	0,2	0,8	1,1	3,0
Ensemble	0,8	1,6	1,7	4,4

1.4.4 Connaissance de la loi vis-à-vis du viol

Dans l'ensemble du pays, 74% des hommes connaissent l'existence d'une loi punissant le viol par une peine d'emprisonnement contre 59% des femmes (tableau 13).

Les niveaux observés en milieu rural sont moins élevés qu'en milieu urbain quel que soit le sexe. Cela pourrait s'expliquer par l'instruction de la population, généralement plus faible en campagne, l'accessibilité des médias publics ou encore la défaillance de la communication sur textes y afférents.

La connaissance de la loi sur le viol est plus connue par les hommes dans la région du Centre-Nord (89,4%), du Centre-Ouest (88,3%), du Centre Sud (88,4%) et du Centre (93%). Par contre la connaissance de la loi sur le viol est plus connue par les femmes dans la région de l'Est (84%) et du Centre (84,1%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-31: Proportion (%) des personnes connaissant l'existence de la loi sur le viol par région et par milieu de résidence selon le sexe**

	Personnes connaissant la loi sur le viol (%)	
	Hommes	Femmes
Regions		
Hauts-Bassins	73,6	57,5
Boucle Du Mouhoun	59,2	37,4
Sahel	57,5	49,3
Est	75,0	84,0
Sud-Ouest	63,7	40,1
Centre-Nord	89,4	63,8
Centre-Ouest	88,3	74,4
Plateau Central	64,8	49,4
Nord	53,3	39,1
Centre-Est	60,8	38,6
Centre	93,0	84,1
Cascades	57,7	52,9
Centre-Sud	88,4	65,1
Milieu De Residence		
Urbain	88,0	79,1
Rural	67,8	52,4
Ensemble	73,8	58,8

1.5 Les violences morales/psychologiques

1.5.1 Les victimes de violences morales/psychologiques (par le partenaire)

À côté des violences physiques et des violences sexuelles on dénombre des comportements et attitudes qui constituent des atteintes à la personnalité de la femme ou de l'homme, à son image, à son estime propre et à son équilibre intérieur. Au nombre de ces comportements l'on relève, les injures et humiliation de toute sorte, les menaces, les chantages, les critiques injustifiées, l'intimidation, l'isolement ou la réclusion, la manipulation, la répudiation, la dévalorisation, etc. L'enquête s'est intéressée à quelques cas tels que « humilier », « menacer », « insulter » et « faire peur ».

Dans l'ensemble, près de 4 femmes sur 10 ont déclaré avoir subi une violence morale de la part du partenaire ou du conjoint au cours de la vie (contre moins d'un homme sur 10). C'est dans la région des Cascades (53,0%) où plus de la moitié des femmes ont été victimes de comportements ou attitudes qui portent atteintes à leur intégrité psychologique, suivi du Sud-Ouest (47,4%) et des Hauts-Bassins (47,4%) (tableau 14).

Selon le milieu de résidence, les violences morales/psychologiques sont plus pratiquées en milieu urbain qu'en milieu rural. Au cours des douze derniers mois, la proportion des hommes victimes de violences morales est de 10,3% et de 17,9% chez les femmes en milieu urbain. Ces proportions sont de 7,6% chez les hommes et de 18,2% chez les femmes en milieu rural.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-32: Proportion (%) des personnes ayant subi des violences morales par région et par milieu de résidence selon le sexe de la victime

	Violences morales au cours des 12 derniers mois (%)		violences morales au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	9,9	18,6	19,9	44,8
Boucle Du Mouhoun	1,1	5,2	8,4	26,4
Sahel	9,0	32,1	18,5	39,6
Est	5,3	15,9	6,2	17,6
Sud-Ouest	19,6	39,5	26,8	47,4
Centre-Nord	0,9	19,2	5,2	43,9
Centre-Ouest	21,3	25,6	21,8	30,2
Plateau Central	3,5	20,5	8,3	43,2
Nord	14,7	15,9	24,4	30,3
Centre-Est	0,7	9,0	0,7	38,1
Centre	8,7	18,2	17,8	33,5
Cascades	12,3	18,1	30,6	53,0
Centre-Sud	7,2	10,9	7,6	17,2
Milieu De Residence				
Urbain	10,3	17,9	18,1	36,0
Rural	7,6	18,3	13,6	34,9
Ensemble	8,4	18,2	15,0	35,2

1.5.2 Les auteurs de violences morales

Une proportion importante d'hommes a commis une violence morale contre leur partenaire ou conjoint au cours de leur vie (31,9% contre 13,1% chez les femmes). Les cas les plus avérés se rencontrent dans les régions des Cascades (47,4%) et du Plateau Central (40,5%). Le niveau le plus élevé de l'indicateur chez les femmes est rencontré dans les Cascades (36,1%) et du Sahel (28%). Au cours des 12 derniers mois les hommes qui ont commis le plus de violences morales contre leur partenaire ou conjoint se retrouvent dans le Centre Ouest (31,2%), l'Est (27,9%) et des Cascades (27,5%). Pour les femmes les proportions les plus élevées se rencontrent au Sahel (24,7%) et au Centre Ouest (18,4%)

En examinant les données par milieu de résidence, on constate que les femmes du milieu urbain (19%) ont une propension plus élevée à agresser leur conjoint/partenaire que celles vivant en milieu rural (11%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-33: Proportion (%) des personnes ayant fait des violences morales à leur partenaire par région et par milieu de résidence selon le sexe de l'agresseur

	Responsables de violences morales au cours des 12 derniers mois (%)		Responsables de violences morales au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Regions				
Hauts-Bassins	21,6	12,3	34,2	17,8
Boucle Du Mouhoun	6,4	1,7	27,4	7,8
Sahel	20,0	24,7	27,3	27,7
Est	27,9	0,7	35,9	0,8
Sud-Ouest	21,5	9,2	27,8	15,5
Centre-Nord	12,2	4,3	36,3	7,7
Centre-Ouest	31,2	18,4	35,7	20,0
Plateau Central	16,1	6,9	40,5	9,5
Nord	23,8	6,6	37,2	8,1

Centre-Est	8,6	0,5	21,4	1,5
Centre	17,6	9,3	31,8	19,5
Cascades	27,5	8,9	47,4	36,1
Centre-Sud	9,4	3,9	13,4	4,2
Milieu De Residence				
Urbain	19,9	11,5	33,0	19,2
Rural	18,0	7,0	31,4	11,1
Ensemble	18,6	8,1	31,9	13,1

1.5.3 Voie de recours

La voie de recours se limite ici à la recherche d'aide et à la déclaration auprès d'autres personnes ou institutions. On note que dans l'ensemble, les femmes ont une plus forte propension (24%) à rechercher de l'aide comparativement aux hommes (16%).

Selon le milieu, les femmes du milieu rural (25%) ont plus tendance à rechercher de l'aide que celles du milieu urbain (22%). Le contraire est observé chez les hommes (14% en milieu rural contre 19% en milieu urbain).

L'analyse par région montre que c'est dans les régions de l'Est et du Centre-Ouest que les femmes ont le moindre recours à d'autres personnes après avoir subi une violence quelconque. Chez les hommes, les plus faibles niveaux de recours s'observent au Centre Est et au Centre Ouest.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-34: Proportion (%) des victimes de violence ayant recherché de l'aide par région et par milieu de résidence selon le sexe**

	Personnes ayant recherché de l'aide (%)	
	Hommes	Femmes
Regions		
Hauts-Bassins	13,6	20,8
Boucle Du Mouhoun	13,7	20,8
Sahel	40,0	46,4
Est	26,9	4,9
Sud-Ouest	9,4	16,9
Centre-Nord	9,7	25,9
Centre-Ouest	1,2	10,7
Plateau Central	21,7	33,3
Nord	10,9	32,9
Centre-Est	0,0	20,2
Centre	18,5	24,7
Cascades	12,3	25,1
Centre-Sud	9,0	25,8
Milieu De Residence		
Urbain	19,4	22,3
Rural	14,0	25,2
Ensemble	15,9	24,4

En ce qui concerne les personnes vers qui les victimes de violences ont recours, la plupart des hommes utilisent leurs propres familles (64%) ou leurs amis (18%) comme premiers recours après avoir subi une violence tandis que pour la majorité des femmes le premier recours est la propre famille (58%) ou celle du conjoint/partenaire (27%). On souligne que l'utilisation des institutions publics (Police, Action Sociale, Santé) comme premier recours est presque inexistante, quel que soit le sexe (tableau 17).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-35: Répartition des victimes de violences par personnes (premier recours) auprès de qui elles ont recherché de l'aide selon le sexe de la victime**

Auteurs	Hommes (%)	Femmes (%)
Propre famille	64,3	57,9
Famille du mari-femme-partenaire	10,8	26,5
Mari/femme/partenaire actuel (le)/ancien(ne)	2,6	1,8
Ami	17,6	8,0
Voisin	1,3	3,0
Religieux	1,3	0,2
Médecin/personnel de santé	0,0	0,0
Police/homme de loi	0,0	0,0
Service social	0,0	0,0
Autre	2,2	2,7
Total	100	100

2 PERCEPTION SUR L'AUTONOMIE REPRODUCTIVE ET L'ÉDUCATION SEXUELLE

L'éducation sexuelle et reproductive demeure un sujet tabou dans la plupart des familles. Elle est le plus souvent organisée dans le cadre de rites de passage marquant le changement de statut social ou sexuel de l'individu (de l'adolescence à l'âge adulte).

La santé sexuelle et reproductive étant considérée comme un droit humain, les filles et les garçons ont besoin d'informations sur leurs corps, la grossesse, la planification familiale et les relations saines. L'éducation sexuelle et reproductive des jeunes est essentielle pour la lutte contre le mariage précoce et les violences basées sur le genre.

Cette section présente les perceptions/opinions des enquêtés sur la santé sexuelle et reproductive des filles et des garçons.

2.1 Opinion des individus sur l'éducation sexuelle et reproductive des filles et des garçons

Le tableau ci-dessous présente la proportion des personnes qui pensent que les filles et les garçons doivent avoir une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations et médias suivants :

- ✓ Ecole/centre d'alphabétisation ;
- ✓ Organisation de la société civile (association) ;
- ✓ Famille ;
- ✓ Technologies de l'information et de la communication (Internet, radio, télévision) ;
- ✓ Structures de planning familial ;
- ✓ Communauté entière.

D'une manière générale, la proportion des personnes qui pensent que les filles et les garçons doivent recevoir une éducation sexuelle et reproductive auprès des organisations suscitées est de plus de 80%. Selon les résultats, on note une proportion de plus de 95% qui pensent que les filles et les garçons doivent recevoir une éducation sexuelle et reproductive en famille.

Selon le genre, il n'y a presque pas de différence sur les canaux à travers lesquels cette éducation est faite. En effet, les canaux d'éducatons sexuelle et reproductive sont appréciés dans presque les mêmes proportions.

	Proportion (%) des personnes qui pensent que les filles doivent recevoir une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations/média	Proportion (%) des personnes qui pensent que les garçons doivent recevoir une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations/média
Ecole/centre d'alphabétisation		
Masculin	89,9	90,7
Féminin	90,1	90,8
Total	90,0	90,7
Organisation de la société civile (association)		
Masculin	83,5	84,3
Féminin	81,9	83,0
Total	82,6	83,6
Famille		
Masculin	95,9	96,3
Féminin	96,9	97,5
Total	96,4	96,9
Technologies de l'information et de la communication (Internet, radio, télévision)		
Masculin	81,4	82,9
Féminin	81,1	82,6
Total	81,2	82,7
Structures de planning familial		
Masculin	92,6	87,2
Féminin	92,7	87,3
Total	92,6	87,2
Communauté entière		
Masculin	82,7	82,6
Féminin	82,3	83,2
Total	82,5	82,9

L'analyse des perceptions sur l'éducation sexuelle et reproductive selon le milieu résidence, montre des proportions légèrement inférieures en milieu rural par rapport au milieu urbain. Le plus grand écart est d'environ 10 points et est observé au niveau de ceux qui pensent que « la communauté entière » est un canal d'éducation sexuelle et reproductive des filles et des garçons.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-36: Proportion de personnes qui pensent que les filles et garçons doivent recevoir une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations et média selon le milieu de résidence

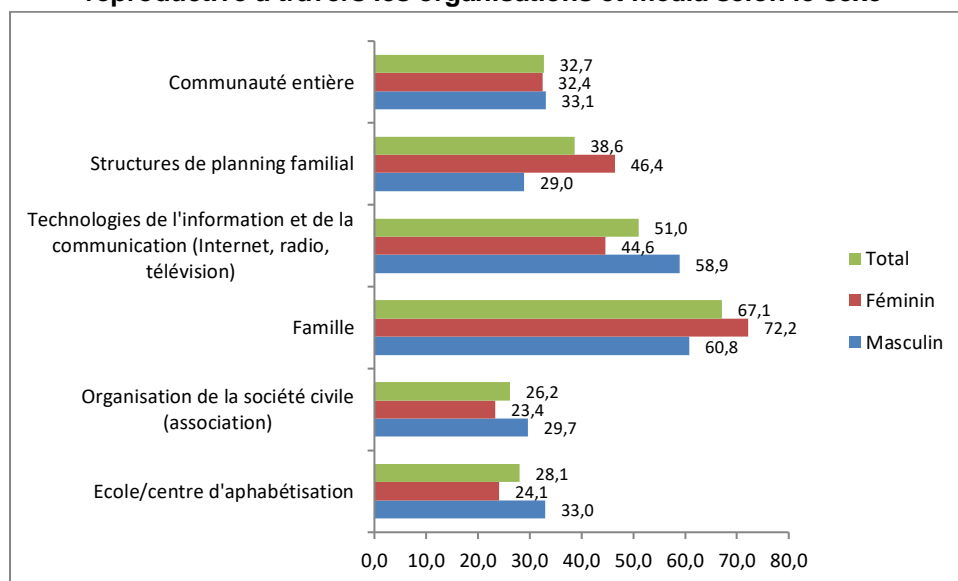
	Éducation sexuelle des filles (%)		Éducation sexuelle des garçons (%)	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
École/centre d'alphabétisation	93,2	88,8	93,7	89,7
Organisation de la société civile (association)	86,9	81,0	87,5	82,1
Famille	97,8	95,9	98,0	96,6
Technologies de l'information et de la communication (Internet, radio, télévision)	85,7	79,6	86,2	81,4
Structures de planning familial	95,2	91,7	91,7	85,6
Communauté entière	89,7	79,9	90,1	80,3

2.2 Éducation sexuelle et reproductive

A la question à savoir par quel canal les enquêtés ont reçu leur éducation sexuelle et reproductive Il ressort que 67,1% des individus ont déclaré avoir reçu une éducation sexuelle et reproductive au sein de la famille. Les technologies de l'information et de la communication sont le deuxième canal, par lequel un enquêté sur deux a reçu son éducation sexuelle et reproductive.

Selon le genre, les femmes sont plus nombreuses à avoir reçu leur éducation sexuelle et reproductive au niveau de la famille (72,2%) contre 60,8% pour les hommes. Le second canal par lequel les femmes reçoivent leur éducation sexuelle et reproductive est la structure de planning familial (46,4%). Quant aux hommes, ce sont les technologies de l'information et de la communication qui constituent le deuxième canal d'éducation sexuelle et reproductive après la famille (44,6%).

Graphique 15: Proportion (%) de personnes ayant reçu une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations et média selon le sexe



3 PERCEPTION SUR L'ÂGE AUQUEL UNE FILLE ET UN GARÇON PEUVENT AVOIR LEUR PREMIER ENFANT

Le mariage et la maternité sont des événements connexes, liés par des normes sociales et des schémas comportementaux élargis qui régissent comment et quand les jeunes hommes et femmes doivent fonder une famille. Ces schémas de nos jours sont influencés par les effets de la mondialisation, de l'urbanisation et des migrations, ce qui entraîne une évolution perpétuelle de mentalités et de comportements (UNICEF, 2015)¹⁰.

Le mariage est l'institution à travers laquelle il est admis qu'une fille peut commencer sa vie procréative. L'âge légal du mariage au Burkina est de 17 ans pour une fille et de 20 ans pour un garçon. Cependant, la problématique du mariage d'enfants et des grossesses précoces sont toujours d'actualité au Burkina Faso. En effet, des études révèlent que les filles se marient trop jeunes et sont donc exposées très tôt aux risques de grossesse.

L'enquête a voulu cerner cette évolution de mentalité à travers les questions de perception sur l'âge auquel l'enquêté pense qu'une fille ou un garçon peut avoir son premier enfant. Les résultats montrent que les individus pensent qu'une fille peut avoir son premier enfant à 19 ans et un garçon à 22 ans. Il n'y a pas de différence de perceptions à ce sujet selon le genre.

¹⁰ Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-37: Age auquel une fille /un garçon peut voir son premier enfant selon le sexe, la région et le milieu de résidence**

	Age moyen perçu de la fille		Age moyen perçu du garçon	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Regions				
Hauts-Bassins	19	19	22	22
Boucle Du Mouhoun	18	18	22	21
Sahel	18	18	21	22
Est	18	18	22	21
Sud-Ouest	19	18	22	21
Centre-Nord	19	19	23	22
Centre-Ouest	19	19	23	23
Plateau Central	19	19	23	23
Nord	19	19	23	22
Centre-Est	19	19	22	22
Centre	19	19	24	24
Cascades	17	17	20	20
Centre-Sud	19	19	24	23
Milieu De Residence				
Urbain	19	19	23	23
Rural	19	18	22	22
Ensemble	19	19	22	22

Au niveau régional, il n'y a pas une grande variation par rapport à l'âge perçu comme acceptable de la fille à son premier enfant. Il est de 17 ans dans la région des Cascades et varie entre 18 et 19 ans dans les régions des Hauts-Bassins, Centre, Nord, Sahel.....

En ce qui concerne le garçon, la région des Cascades se démarque avec l'âge de 20 ans perçu comme étant l'âge auquel un garçon peut avoir son premier enfant. Dans la région du Centre, cet âge est de 24 ans.

Au niveau du milieu de résidence, il n'y a pas de différence entre le milieu rural et le milieu urbain par rapport à l'âge de la fille à son premier enfant (19 ans). Quant à l'âge du garçon à son premier enfant, il est de 23 ans en milieu urbain et de 22 ans en milieu rural.

4 PERCEPTIONS ET PRATIQUES PAR RAPPORT AU POUVOIR DE DÉCISION DANS LE COUPLE

Plusieurs traités internationaux (Charte des Nations unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, etc.) consacrent le principe de la participation égale des femmes et des hommes dans les structures du pouvoir et dans la prise de décision. La participation à la prise de décision dans le ménage est un aspect important du statut de la femme. En effet, la participation de la femme aux prises de décision à tous les niveaux de la vie contribue à son épanouissement. La sphère familiale constitue le premier lieu de participation de la femme à cette prise de décision. Cependant, bien que le droit fondamental des hommes et des femmes à participer à cette prise de décision soit reconnu, dans la pratique, ce droit n'est pas respecté pour les femmes (Bilampo Gnoumou Thiombiano, 2014)¹¹.

Pour apprécier le rôle et le niveau d'implication des femmes dans les prises de décisions au sein du ménage, des questions ont été posées pour savoir qui doit prendre les décisions en matière d'utilisation de la contraception, d'espacement de naissance et le nombre d'enfants désirés.

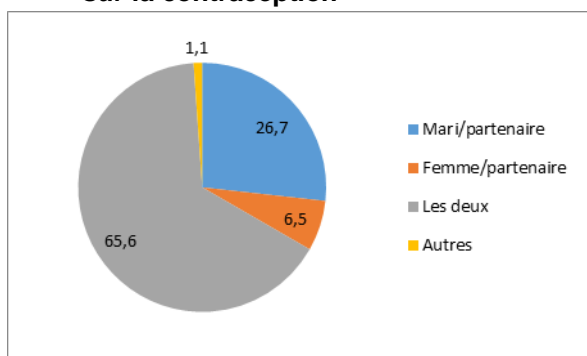
¹¹ Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso, Volume 43, Numéro 2, Automne, 2014, p. 249-278 Genre et famille en Afrique

4.1 Pouvoir de décision par rapport à l'utilisation de la contraception

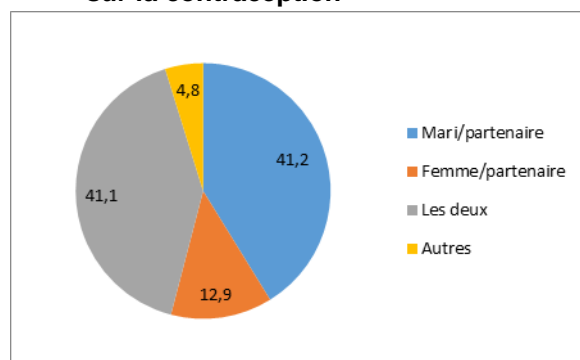
Les résultats montrent qu'environ 66% des individus pensent que les décisions de l'utilisation de la contraception doivent être prises par les deux conjoints dans le ménage. Un peu plus d'un quart (26,7%) des individus pensent plutôt que les décisions doivent être prises par le mari/partenaire et seulement 6,5% pensent que c'est aux femmes que doit revenir la prise de décision sur l'utilisation de la contraception.

On constate une grande différence entre les perceptions et ce qui se pratique réellement dans les ménages. En effet, dans la pratique, on note 41,1% des individus dont la décision sur l'utilisation de la contraception est prise avec les conjoints (les deux) et autant (41,2%) où la décision est prise par le mari/partenaire. Cette décision dans la pratique est prise par la femme/partenaire pour environ 13% d'individu.

Graphique 16: Perceptions des individus selon les prises de décision sur la contraception



Graphique 17: Pratiques des individus selon les prises de décision sur la contraception



L'analyse selon le genre présente les mêmes tendances que celles au niveau national. La majorité des hommes (64%) et des femmes (67%) pensent que les décisions sur l'utilisation de la contraception doivent être prises par les deux conjoints. On note qu'environ 30% des hommes contre 24,5% des femmes pensent que la décision doit être prise par le mari. Seulement 5,3% des hommes contre 7,5% des femmes pensent que les décisions doivent plutôt être prises par la femme.

Dans la pratique, chez 42% des hommes, la décision sur l'utilisation de la contraception est prise par le mari/partenaire. Il en est de même chez 40% des femmes. Cette décision est prise par les deux conjoints chez 42% des hommes et 40,5% des femmes. Contrairement à ce qui devrait être, on constate que dans la pratique, la décision sur l'utilisation de la contraception est prise par la femme/partenaire chez 11% des hommes et 14% des femmes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-38: Perceptions et pratiques des individus pour les prises de décision sur la contraception selon le sexe

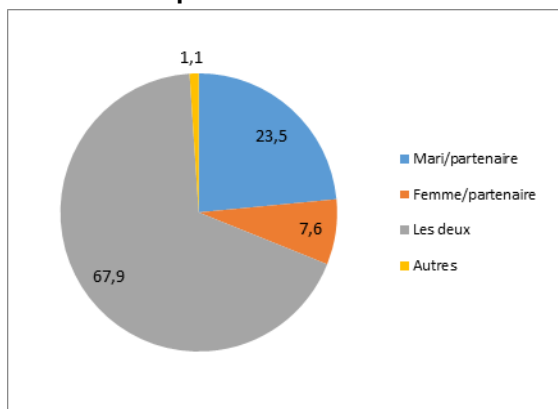
	Perceptions (%)		Pratiques (%)	
	Hommes	Féminin	Masculin	Féminin
Utilisation de la contraception				
Mari/partenaire	29,6	24,5	42,0	40,5
Femme/partenaire	5,3	7,5	10,9	14,5
Les deux	63,6	67,2	42,1	40,3
Autres	1,5	0,8	5,0	4,7
Total	100	100	100	100

4.2 Pouvoir de décision par rapport à l'espacement des naissances

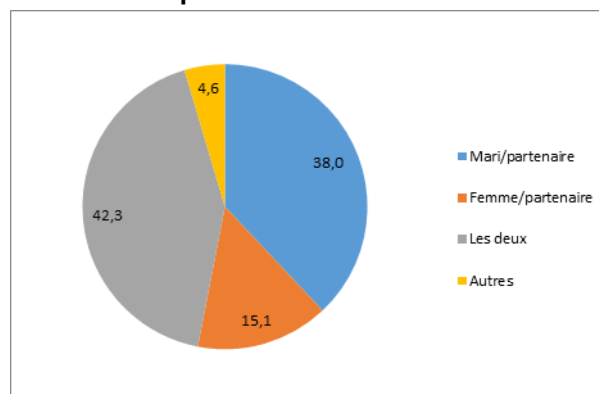
Les tendances sur la prise de décision par rapport à l'espacement des naissances sont similaires aux résultats de l'utilisation de la contraception. En effet, environ 68% des enquêtés pensent que les décisions sur l'espacement des naissances doivent être prises par les deux conjoints. Près d'un quart pensent que les décisions doivent être prises par le mari et seulement 7,5% pensent que cette décision revient à la femme.

Les prises de décisions concernant l'espacement des naissances dans la pratique sont similaires à celles de l'utilisation de la contraception. Pour 42,3% des individus, l'espacement des naissances est décidé « à deux » dans le couple. La décision est prise uniquement par le mari/ partenaire pour 38% des individus et cette décision est prise par la femme/partenaire chez 15% des individus.

Graphique 18: Perception des individus selon les prises de décision sur l'espacement des naissances



Graphique 19: Pratiques des individus selon les prises de décision sur l'espacement des naissances



Selon le genre, 7 femmes sur 10 pensent que les décisions sur l'espacement des naissances doivent être prises par les deux conjoints. Cette proportion est de 66% chez les hommes. Plus d'un quart des hommes (25,4%) contre environ 22% de femmes, pensent que la décision sur l'espacement des naissances doit être prise par le mari. La proportion des femmes qui pensent que cette décision doit revenir à la femme est de 8,3% contre 6,7% au niveau des hommes.

Dans la pratique, les proportions des hommes et femmes qui pensent que la décision sur l'espacement des naissances doit être prise par les deux conjoints, diminuent au profit du « mari/partenaire » et de la « femme/partenaire ». En effet, dans les faits, c'est seulement chez 44% des hommes et 41% des femmes que la décision est prise conjointement avec le partenaire (« les deux »). Cette décision est prise par le mari/partenaire chez 31% des hommes et 38% des femmes. Chez 16% de femmes, l'espacement des naissances est décidé par la femme/partenaire ; c'est aussi le cas chez seulement 13% des hommes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-39: Perceptions et pratiques des individus pour les prises de décision sur l'espacement des naissances selon le sexe

	Perceptions (%)		Pratiques (%)	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Espacement des naissances				
Mari/partenaire	25,4	21,9	37,1	38,7
Femme/partenaire	6,7	8,3	13,4	16,4
Les deux	66,4	69,1	44,3	40,8
Autres	1,5	0,7	5,2	4,1
Total	100	100	100	100

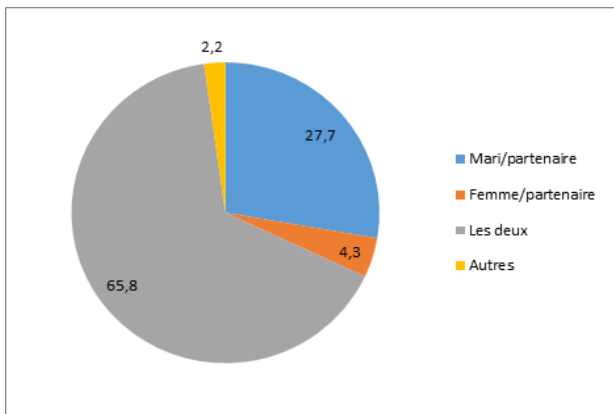
4.3 Pouvoir de décision par rapport au nombre d'enfants désirés

A l'instar des décisions sur la contraception et l'espacement des naissances, on observe les mêmes tendances au niveau de la prise de décision sur le nombre d'enfants. En effet, près de 66% des individus

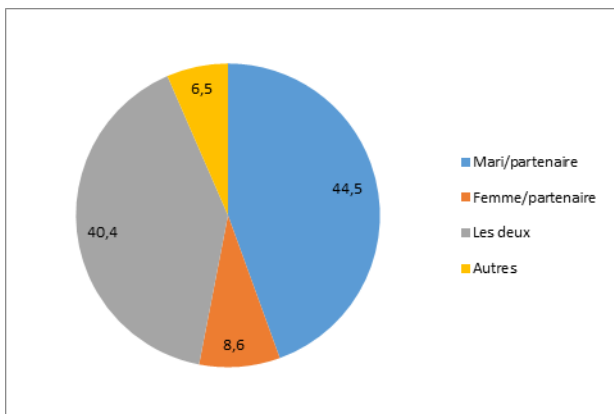
pensent que la décision sur le nombre d'enfants doit être prise par les deux conjoints. La proportion de ceux qui pensent que cette décision doit être prise par le mari est un peu plus d'un quart (1/4) de la population enquêtée sur la question. Et moins de 5% pensent plutôt que cette décision doit revenir à la femme.

La situation dans la pratique révèle que chez 44,5% des individus enquêtés, le nombre d'enfants dépend du mari/partenaire. 40% des individus enquêtés estiment que dans la pratique cette décision est prise par les deux conjoints. Et seulement 9% estiment que la pratique, la décision est prise par la femme/partenaire.

Graphique 20: Perceptions des individus selon les prises de décision sur le nombre d'enfants désirés



Graphique 21: Pratiques des individus selon les prises de décision sur le nombre d'enfants désirés



L'analyse selon le genre montre que la proportion des femmes qui pensent que la décision sur le nombre d'enfants désirés doit être prise par les deux conjoints est supérieure à celle des hommes (68% contre 63%). Par contre, la proportion des hommes qui pensent que cette décision doit revenir au mari est supérieure à celle des femmes (30% contre 26%) et très peu (3,8% hommes et 4,6% femmes) pensent que cette question doit être prise par la femme/partenaire.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-40: Perceptions et pratiques des individus pour les prises de décision sur le nombre d'enfants désirés selon le sexe

	Perceptions (%)		Pratiques (%)	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Nombre d'enfant désiré				
Mari/partenaire	30,3	25,6	42,9	45,7
Femme/partenaire	3,8	4,6	8,3	8,8
Les deux	63,0	68,1	41,7	39,4
Autres	2,9	1,7	7,1	6,1
Total	100	100	100	100

Dans la pratique, on note que chez presque 43% des hommes et 45,7% des femmes, la décision sur le nombre d'enfants désirés est prise par le mari/partenaire. Cette décision est prise par les deux conjoints chez 42% des hommes et 39% des femmes. Aussi, on note que chez 8,8% des femmes et 8,3% des hommes, la décision sur le nombre d'enfants désirés est prise par la femme/partenaire.

En résumé, cette analyse sur le pouvoir de décision concernant la contraception, l'espacement des naissances et le nombre d'enfants désirés, montre bien le fossé existant entre ce que l'on pense de ce qui devrait être et ce qui est pratiqué réellement. Dans les trois types de décision, la majorité des individus pense que les décisions doivent être prises par les deux conjoints. Cependant dans la pratique les décisions sont prises soit par les deux conjoints, soit uniquement par le mari/partenaire. Dans très peu de cas, c'est à la femme/partenaire que revient la prise de décision. Qu'en est-il de la prise de décision sur les soins de santé des femmes et hommes adultes ?

5 PRISE DE DÉCISION PAR RAPPORT AUX SOINS DE SANTÉ

A l'instar des autres types de prise de décision, des questions sur qui devrait prendre la décision par rapport aux soins de santé à procurer à un homme ou à une femme adulte ont été posées.

5.1 Soins de santé des hommes adultes (24 ans et plus)

En ce qui concerne les décisions à prendre pour les soins de santé à procurer à un homme adulte, plus d'un tiers (34,8%) des individus pensent que les décisions doivent être prises par le mari/partenaire. 36,7% des individus pensent que ces décisions doivent plutôt être prises par la femme/partenaire. Et seulement 23,6% estiment que les deux conjoints devraient décider ensemble.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-41: Proportion des individus selon la prise de décision sur les soins de santé à procurer à un homme adulte selon le sexe

	Hommes (%)	Femmes (%)	Ensemble (%)
Décision sur les soins de santé procurés à un homme adulte (24 ans et plus)			
Mari/partenaire	33,3	36	34,8
Femme/partenaire	37,4	36,2	36,7
Les deux	24,7	22,7	23,6
Autres	4,5	5,1	4,8
Total	100	100	100

L'analyse selon le genre présente plus ou moins la même répartition entre les hommes et les femmes. La proportion des femmes qui pensent que les décisions concernant les soins d'un homme adulte doivent être prises par le mari/partenaire est supérieure à celle des hommes qui pensent ainsi (36% contre 33,3%).

5.2 Soins de santé des femmes adultes (24 ans et plus)

Contrairement à ce qui a été observé au niveau des soins d'un homme adulte, plus de la moitié des individus (58,4%) estiment que les décisions concernant les soins de santé à procurer à une femme adulte devraient être prises par le mari/partenaire. Seulement 18,8% des individus pensent que la décision doit être prise par la femme/partenaire et 22,5% estiment que la décision doit être prise par les deux conjoints.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-42:Proportion des individus selon la prise de décision sur les soins de santé à procurer à une femme adulte selon le sexe

	Hommes (%)	Femmes (%)	Ensemble (%)
Décision sur les soins de santé procurés à une femme adulte (24 ans et plus)			
Mari/partenaire	55,9	60,4	58,4
Femme/partenaire	19,8	18,1	18,8
Les deux	24,2	21,2	22,5
Autres	0,1	0,3	0,2
Total	100	100	100

L'analyse selon le genre, révèle que la majorité des femmes plus de 60% et plus que les hommes (55,9%) pensent que la décision concernant les soins de santé à procurer à une femme adulte devrait être prise par le mari/partenaire. Seulement 18% des femmes pensent que la décision doit revenir à la femme/partenaire. Ces résultats révèlent la situation de dépendance de la femme par rapport à son conjoint/partenaire en matière de pouvoir de décision.

5.3 Soins de santé de l'enquêté

Pour ce qui est des soins de santé de l'enquêté, la décision a été prise en pratique par l'intéressé lui-même chez 42 % des individus interrogés. Dans 22,4% des cas elle a été prise par époux/épouse et seulement chez environ 17% des individus la décision a été prise par les deux conjoints.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-43:Proportion des individus selon la prise de décision sur leurs propres soins de santé selon le sexe

	Hommes (%)	Femmes (%)	Ensemble (%)
Décision concernant vos propres soins de santé			
Moi-même	59	28,7	42,2
époux/épouse	4,9	36,5	22,4
Les deux	16	17,3	16,8
Autres	20,1	17,4	18,6
Total	100	100	100

On constate une différence de pratique entre les hommes et femmes par rapport à leurs propres soins de santé. En effet, chez 59% des hommes contre 28,7% des femmes, la décision sur leurs propres soins de santé a été prise par eux-mêmes. C'est seulement chez 5% des hommes que la décision concernant leurs soins de santé a été prise par la femme/partenaire. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (28%).

6 AVIS SUR LES AFFIRMATIONS SUR LA SEXUALITÉ, LA REPRODUCTION ET LA RESPONSABILITÉ DU CONJOINT (E) À L'ÉGARD DES HOMMES ET DES FEMMES

6.1 Affirmations à l'égard des hommes

Près de 4 femmes sur 10 sont totalement d'accord « qu'un homme qui bat sa femme est un mauvais mari » et seulement 2 hommes sur 10 sont de cet avis. On constate également que plus de la moitié des hommes sont favorables au fait qu'un homme puisse refuser d'avoir des rapports sexuels avec sa femme. En plus, il ressort que les femmes sont plus favorables « qu'un homme force sa femme/partenaire à avoir des rapports

sexuels même quand elle ne le veut pas ». Il ressort également qu'une majorité des hommes (43% contre 39% chez les femmes) pensent « qu'un homme qui contraint sa femme/partenaire à avoir des rapports sexuels sans son consentement ne commet pas de viol ».

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-44: Proportion des individus par rapport à certaines affirmations sur les hommes

	Hommes	Femmes
Un homme qui bat sa femme est un mauvais mari		
Totalement d'accord	21,3	38,7
D'accord	41,9	42,9
Sans opinion	5,5	3,2
Pas d'accord	28,3	14,5
Pas du tout d'accord	3,0	0,7
Total	100,0	100,0
Un homme peut refuser d'avoir des rapports sexuels avec sa femme		
Totalement d'accord	6,9	5,8
D'accord	47,3	41,8
Sans opinion	4,2	6,0
Pas d'accord	37,3	42,1
Pas du tout d'accord	4,4	4,3
Total	100,0	100,0
Le mari peut forcer sa femme/partenaire à avoir des rapports sexuels même quand elle ne le veut pas		
Totalement d'accord	2,8	3,5
D'accord	17,1	19,0
Sans opinion	4,7	5,6
Pas d'accord	63,3	58,5
Pas du tout d'accord	12,1	13,5
Total	100,0	100,0
Un homme qui contraint sa femme/partenaire à avoir des rapports sexuels sans son consentement commet un viol		
Totalement d'accord	12,4	14,3
D'accord	36,8	36,4
Sans opinion	7,8	10,7
Pas d'accord	35,6	34,6
Pas du tout d'accord	7,4	4,0
Total	100,0	100,0
Un homme doit être marié avant d'avoir un enfant		
Totalement d'accord	30,3	33,7
D'accord	50,8	51,9
Sans opinion	2,1	1,8
Pas d'accord	16,4	12,0
Pas du tout d'accord	0,5	0,6
Total	100,0	100,0
Les hommes devraient attendre le mariage avant d'avoir des relations sexuelles		
Totalement d'accord	24,4	28,6
D'accord	46,1	49,3
Sans opinion	2,5	4,0
Pas d'accord	25,6	16,9
Pas du tout d'accord	1,4	1,1
Total	100,0	100,0

6.2 Affirmations à l'égard des femmes

Pour les perceptions sur certains comportements et attitudes des femmes, on note que la plupart des hommes (64%) pensent « qu'une femme qui refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari est une mauvaise femme » (contre 54% chez les femmes).

Plus d'un quart des femmes pensent également « qu'une femme peut utiliser l'abstinence sexuelle comme sanction envers son mari/partenaire. La quasi-totalité des femmes sont favorables à ce « qu'une femme soit mariée avant d'avoir un enfant ».

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-45: **Proportion des individus par rapport à certaines affirmations sur les femmes**

	Hommes	Femmes
Une femme qui refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari est une mauvaise femme		
Totalement d'accord	18,3	15,2
D'accord	43,6	39,7
Sans opinion	3,8	4,2
Pas d'accord	31,1	36,0
Pas du tout d'accord	3,3	4,9
Total	100,0	100,0
Une femme peut utiliser l'abstinence comme sanction envers son mari/partenaire		
Totalement d'accord	3,0	6,4
D'accord	14,9	21,5
Sans opinion	6,6	6,5
Pas d'accord	64,0	57,5
Pas du tout d'accord	11,6	8,1
Total	100,0	100,0
Une femme peut refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari		
Totalement d'accord	4,8	5,0
D'accord	28,7	27,2
Sans opinion	3,5	4,5
Pas d'accord	55,5	56,0
Pas du tout d'accord	7,5	7,3
Total	100,0	100,0
La femme peut forcer son mari/partenaire à avoir des rapports sexuels même quand il ne veut pas		
Totalement d'accord	2,5	2,2
D'accord	9,5	7,7
Sans opinion	3,4	4,2
Pas d'accord	64,2	66,8
Pas du tout d'accord	20,5	19,1
Total	100,0	100,0
Les femmes devraient attendre le mariage avant d'avoir des relations sexuelles		
Totalement d'accord	33,9	38,6
D'accord	46,7	45,1
Sans opinion	2,2	2,3
Pas d'accord	15,7	12,5
Pas du tout d'accord	1,5	1,5
Total	100,0	100,0
Une femme doit être mariée avant d'avoir un enfant		
Totalement d'accord	39,7	42,9
D'accord	46,9	47,1
Sans opinion	0,9	1,1
Pas d'accord	11,4	8,0
Pas du tout d'accord	1,1	0,9
Total	100,0	100,0

7 LES INTERRUPTIONS DE GROSSESSE

L'interruption de grossesses est une pratique rare au Burkina Faso, seulement 1,5% des femmes ont déjà eu recours à cette pratique et elle est plus pratiquée en milieu urbain (2,1%) qu'en milieu rural (1,3%).

Parmi les femmes ayant déjà connu une interruption de grossesse, la dilatation et le curetage est le moyen le plus utilisé. Près d'une femme sur trois indique avoir utilisé ce moyen pour interrompre leur grossesse, suivi de l'utilisation de plantes ou de décoctions (27,1%) ou de comprimés (17,3%). Toutefois, la dilatation et le curetage sont répandus en milieu urbain alors que les plantes et les décoctions sont plus utilisées par les femmes rurales pour interrompre leurs grossesses. Parmi les femmes ayant eu recours à une interruption de grossesse en milieu urbain, plus de la moitié d'entre elles ont eu recours à la dilution et le curetage. En milieu rural, près de deux femmes sur cinq ont utilisé des plantes et des décoctions parmi celles qui ont interrompu leurs grossesses.

L'utilisation de ces moyens pour interrompre les grossesses selon le milieu de résidence pourrait s'expliquer par leur accessibilité. Les plantes et décoctions sont le plus utilisées dans les régions du Sahel et du Centre-Nord où respectivement 70,9% et 59,5% des femmes ayant connu une interruption de grossesse ont eu recours aux plantes et aux décoctions,

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-46: Méthodes utilisées pour l'interruption de grossesse

Méthodes utilisées	Proportions (%)
Dilatation et curetage	30,9
Aspiration	6,3
Injections	17,3
Comprimés	11,4
Plantes/décoctions	27,1
Autre	6,9
Total	100,0

8 CONTRACEPTION

8.1 L'usage de la contraception

Plus de trois femmes sur cinq ne désirent pas avoir un enfant dans l'immédiat. Ce désir est surtout constaté chez les femmes vivant en milieu urbain. Cependant, 63,7% de ces femmes ou leur partenaire n'utilisent aucune méthode pour retarder ou éviter une grossesse. Ce manque d'accès se manifeste surtout en milieu rural où quatre femmes sur six ou leur partenaire n'utilisent aucune méthode contraceptive alors qu'ils ne désirent pas d'enfant dans l'immédiat.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-47: Désir d'avoir un enfant selon la région et les régions administratives

		Voulez-vous un enfant dans l'immédiat	
		Oui	Non
Milieu	Urbain	31,6	68,4
	Rural	38,8	61,2
	Total	36,9	63,1
Régions	HAUTS-BASSINS	38,5	61,5
	BOUCLE DU MOUHOUN	44,7	55,3
	SAHEL	51,8	48,2
	EST	40,5	59,5
	SUD-OUEST	34,2	65,8
	CENTRE-NORD	20,0	80,0
	CENTRE-OUEST	33,2	66,8
	PLATEAU CENTRAL	42,8	57,2
	NORD	30,6	69,4
	CENTRE-EST	31,8	68,2
	CENTRE	29,3	70,7
	CASCADES	61,2	38,8
	CENTRE-SUD	49,5	50,5
	Total	36,9	63,1

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-48: Utilisation de la contraception selon le milieu

		Utilisation d'une méthode quelconque de contraception	
		Oui	non
Milieu	Urbain	44,1	55,9
	Rural	33,3	66,7
	Total	36,3	63,7

Les principales raisons pour lesquelles les femmes mariées ou en union libre n'utilisent pas de méthodes contraceptives sont notamment la désapprobation du mari ou du partenaire (15,0%) et les rapports sexuels peu fréquents (25,3%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-49: Décision de l'utilisation de la contraception selon le milieu de résidence

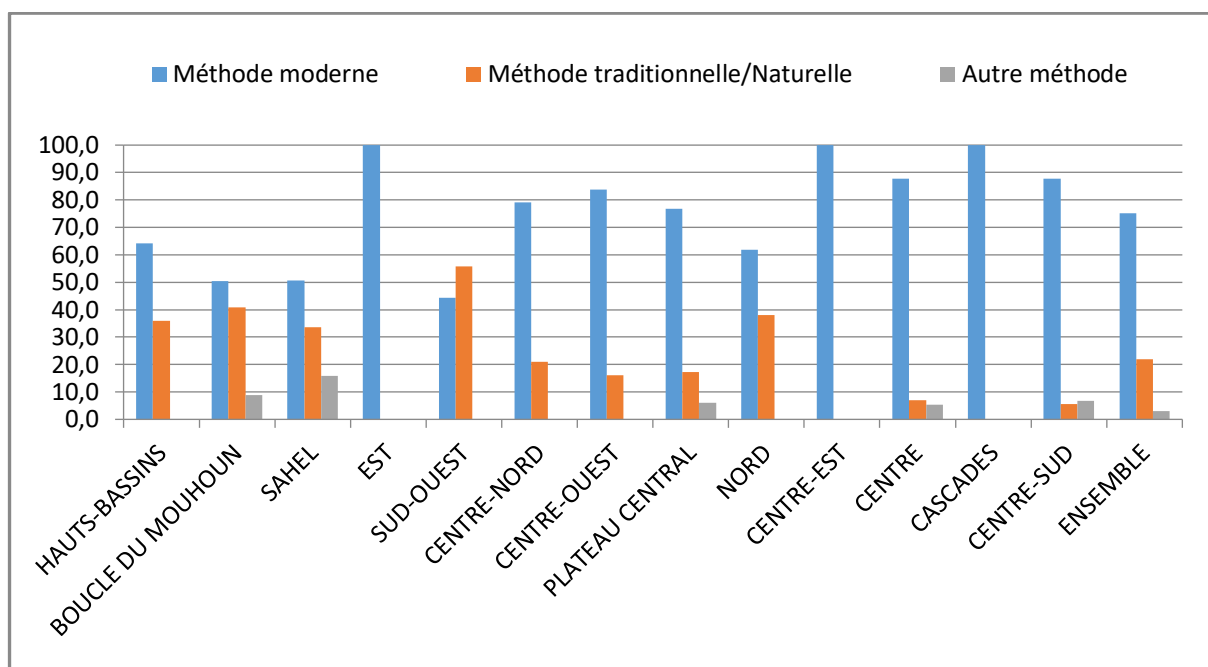
		Personne ayant pris la décision d'utilisation de la contraception			
		Moi-même	Mon partenaire	Les deux	Autre personne
		%	%	%	%
a3. Milieu	Urbain	29,9	7,5	62,6	0,0
	Rural	30,9	16,5	51,2	1,3
	Total	30,6	13,4	55,1	,9

Dans plus d'un cas sur deux, la décision relative au retard ou à l'évitement d'une grossesse est prise par le couple. Elle est prise dans 30,9% des cas par la femme uniquement et dans 16,5% des cas par son partenaire uniquement. Le consensus du couple sur l'utilisation des méthodes contraceptives est plus partagé en milieu urbain (62,6%) qu'en milieu rural (51,2%).

8.2 Types de méthodes contraceptives

Les méthodes de contraception modernes sont les plus utilisées par les femmes ou leur conjoint. Quant aux méthodes traditionnelles et naturelles (elles sont utilisées par plus d'une femme sur cinq. Ces méthodes sont plus utilisées en milieu rural qu'en milieu urbain. Moins de 10,0% des femmes utilisent les méthodes traditionnelles et naturelles en milieu urbain alors qu'en milieu rural plus d'un quart des femmes utilisent ces méthodes.

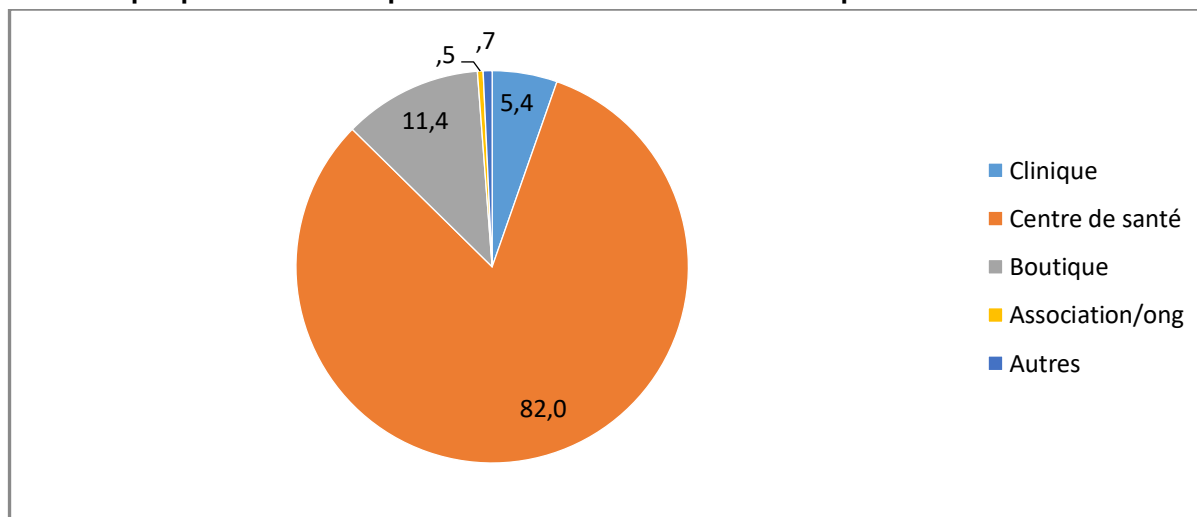
Graphique 22: Utilisation des méthodes de contraception selon les régions administratives



8.3 Lieux de procréation des contraceptifs

Les centres de santé demeurent le lieu de prédilection pour se procurer des contraceptifs modernes (82,0%). Seulement 5,4% des femmes utilisent les cliniques comme lieux de procréation de contraceptifs modernes.

Graphique 23: Lieux de procréation des méthodes contraceptives

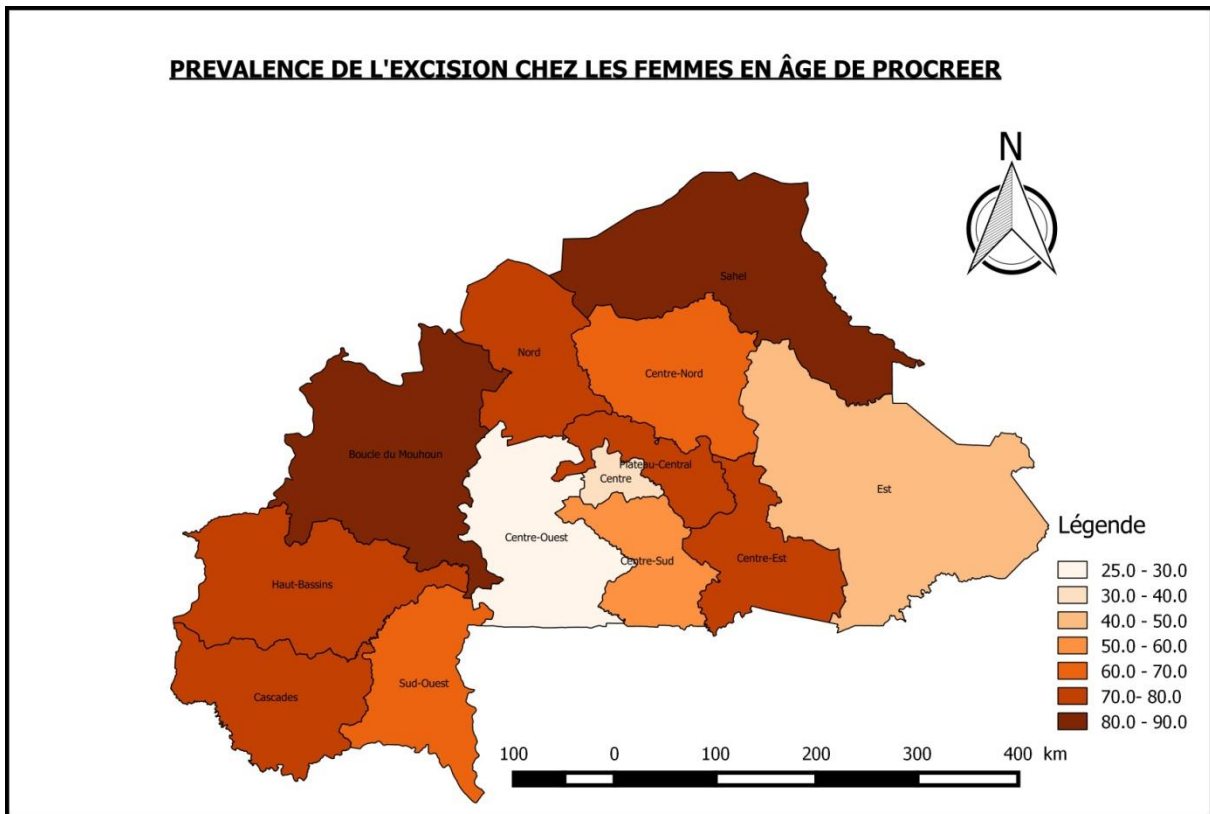


Selon le milieu de résidence, la proportion des femmes qui se procurent les méthodes modernes de contraception auprès des cliniques est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Plus de 10,0% des femmes en milieu urbain parmi celles qui utilisent les méthodes modernes de contraception ont recours aux cliniques. Par contre, en milieu rural cet indicateur est à peine 2,1%. En ce qui concerne les centres de santé, plus de huit femmes sur dix en milieu rural privilégient ces centres (contre 73,9% en milieu urbain).

9 EXCISION

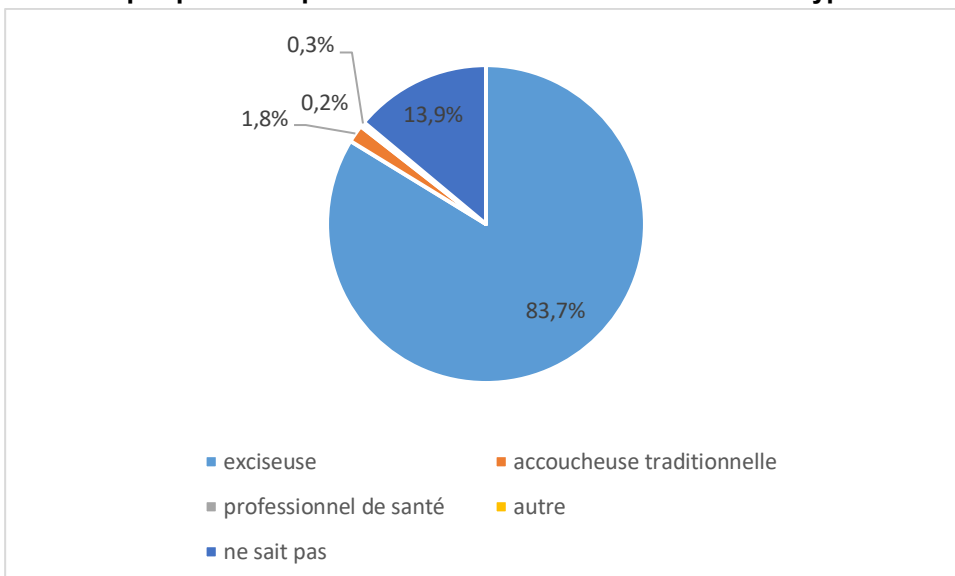
9.1 Pratique de l'excision

En dépit des initiatives en faveur de l'interdiction et de l'abandon de l'excision, sa pratique demeure répandue. Plus de trois femmes sur cinq en âge de procréer affirment avoir été excisées.



Deux femmes sur cinq ont été excisées avant l'âge de 10 ans. Au Burkina Faso, la pratique de l'excision est l'œuvre des exciseuses. Plus de quatre femmes sur cinq ont été excisées par ces dernières et seulement 1,8% des femmes excisées l'ont été par des accoucheuses traditionnelles. La pratique de l'excision est également l'œuvre des professionnels de santé. Cependant, moins de 1% des cas d'excision ont été pratiqués par les professionnels de santé.

Graphique 24: Répartition des femmes excisées selon le type d'auteur

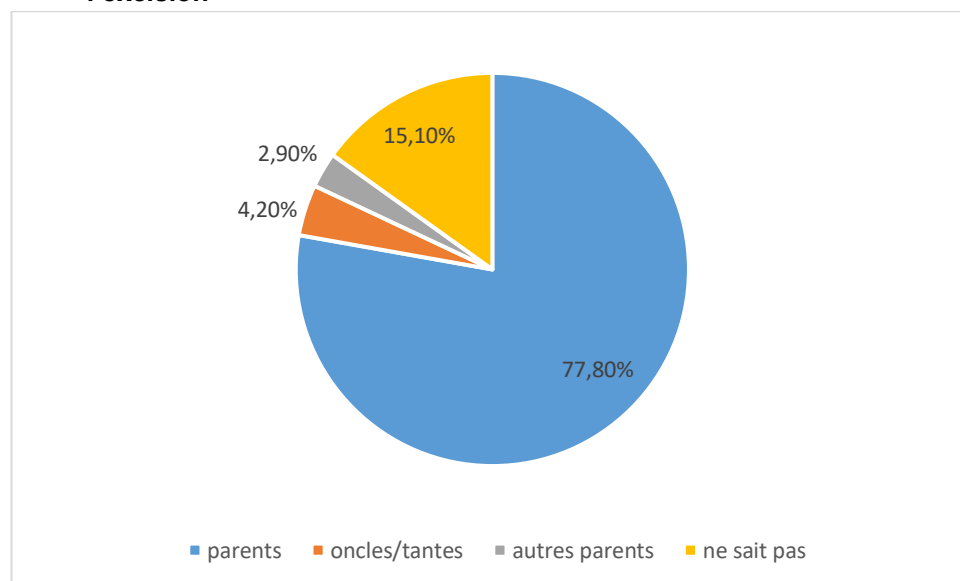


Même si la prévalence de l'excision est relativement élevée au niveau national, certaines régions se distinguent par de faibles taux de prévalence. La proportion des femmes excisées dans la région du Centre-Ouest est deux fois moins élevée par rapport au niveau national. Dans la région du Centre cette proportion est de 36,5% et dans la région de l'Est les femmes excisées représentent 44,9% des femmes.

Cependant, la proportion des excisées parmi les femmes demeure très élevée dans plusieurs régions. Il s'agit en particulier des régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, du Plateau Central, du Nord et du Centre-Est. Dans la Boucle du Mouhoun neuf femmes sur dix en âge de procréer ont été excisées alors que dans la région du Sahel cette proportion est de 83,0%. En outre, dans les régions du Plateau Central, du Nord et du Centre-Est trois femmes sur quatre ont été excisées parmi les femmes en âge de procréer.

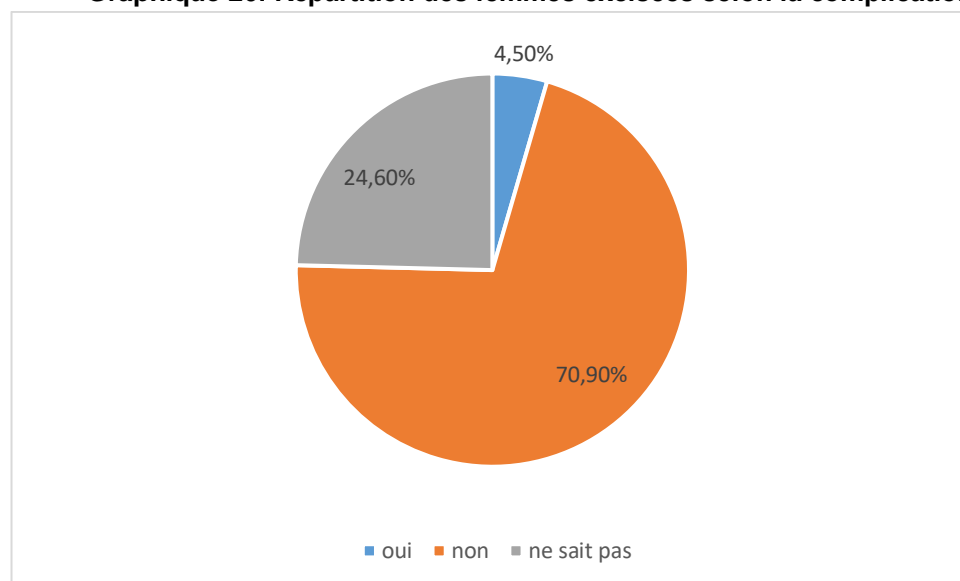
La décision de pratiquer l'excision est généralement prise par les membres de la famille. Dans 77,8% des cas, la décision de la pratique de l'excision est prise par les parents biologiques. Dans moins de cinq pourcents des cas, cette décision revient aux oncles et tantes et dans 2,9% des cas aux autres parents.

Graphique 25: Répartition des femmes excisées selon la personne ayant pris la décision de l'excision



Malgré les risques de complication liés à la pratique de l'excision, près 71% des femmes n'ont pas connu des complications après avoir été excisées. Cependant, une femme sur quatre affirme ne pas savoir s'il y'a eu des complications suite à leur excision. Cette situation s'explique par le fait que les femmes sont excisées en moyenne à un âge relativement bas.

Graphique 26: Répartition des femmes excisées selon la complication après l'excision

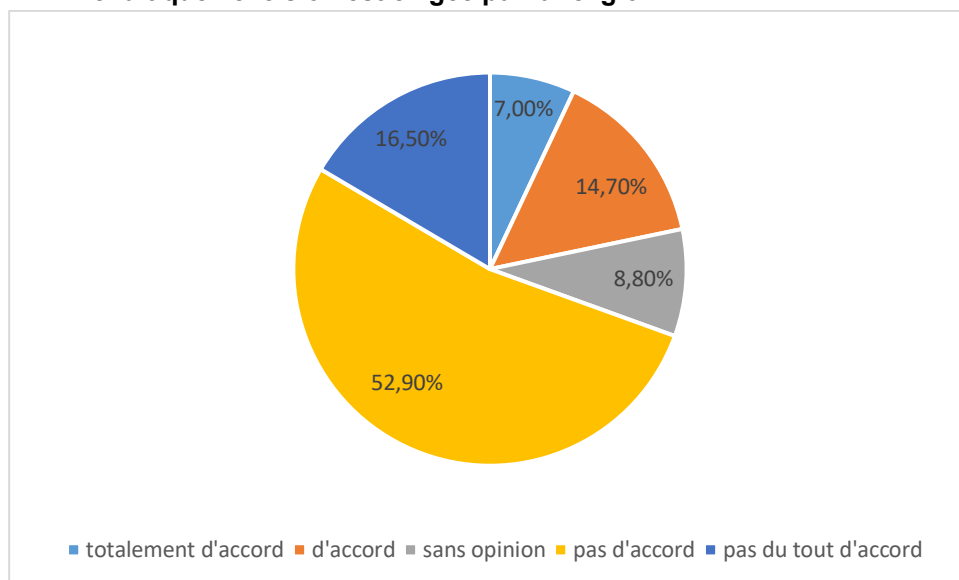


9.2 Opinion sur la pratique de l'excision

L'affirmation selon laquelle l'excision doit être abandonnée est approuvée par trois Burkinabè sur quatre. Les femmes sont plus favorables à cette affirmation que les hommes. Près de 80,0% des femmes sont d'accord avec cette affirmation alors que cette proportion est de 72,6% pour les hommes.

L'opinion selon laquelle l'excision est exigée par la religion est réfutée par une majorité de Burkinabè. Sept individus sur dix ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Cette proportion est la même chez les femmes et les hommes.

Graphique 27: Répartition des individus de 15 ans ou plus selon leur degré d'approbation sur le fait que l'excision est exigée par la religion



L'opinion en milieu urbain se distingue de celle des populations en milieu rural en ce qui concerne les affirmations relatives à l'excision. En milieu urbain, trois individus sur quatre ne sont pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'excision est exigée par la religion. Les individus qui désapprouvent cette affirmation représentent 67,0% de la population en milieu rural. Concernant l'abandon de la pratique de l'excision, 84,3% des individus en milieu urbain y sont favorables contre 73,4% en milieu rural.

Le Centre-Ouest, le Centre et le Centre-Sud sont les régions où une proportion importante des individus désapprouve du fait que la pratique de l'excision soit exigée par la religion. Dans ces régions, plus de huit individus sur dix ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Aussi, ces régions sont celles où les individus sont plus favorables à l'abandon de la pratique de l'excision. Dans les régions du Centre-Ouest et du Centre, plus de neuf individus sur dix approuvent l'idée d'abandonner la pratique de l'excision. Dans la région du Centre-Sud, ces individus représentent 87,1% de la population.

9.3 Opinion des hommes sur la femme excisée

L'opinion des hommes quant à la préférence des rapports sexuels avec une femme non excisée n'est pas tranchée. Un homme sur trois n'est pas favorable à cette pratique alors que 28,2% des hommes l'approuvent. Par ailleurs, 39,2% des hommes sont sans opinion. La proportion des hommes qui préfèrent avoir des rapports sexuels avec une femme non excisée est plus élevée en milieu urbain (35,4%) qu'en milieu rural (25,2%). Au niveau des régions, elle est plus élevée dans les régions de l'est et du centre-ouest.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-50: Opinion des hommes sur les femmes excisées

	Il est préférable d'avoir des rapports sexuels avec une non excisée			Il est préférable de se marier à une femme excisée		
	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord
	%	%	%	%	%	%
Milieu de résidence						
<i>urbain</i>	35,4	39,9	24,7	27,2	35,3	37,6
<i>rural</i>	25,2	38,9	35,9	36,0	32,1	31,9
Total	28,2	39,2	32,6	33,4	33,0	33,6
Régions						
Hauts-Bassins	24,1	46,0	29,9	43,4	37,9	18,6
Boucle du Mouhoun	15,6	43,1	41,3	64,5	16,7	18,7
Sahel	36,4	31,7	32,0	52,6	27,0	20,4
Est	41,9	37,9	20,2	13,5	39,0	47,4
Sud-Ouest	32,5	42,5	25,0	17,3	42,5	40,2
Centre-Nord	8,4	45,0	46,6	30,1	40,7	29,2
Centre-Ouest	45,2	22,4	32,4	10,2	26,5	63,4
Plateau Central	28,9	38,2	33,0	36,2	31,0	32,8
Nord	13,9	31,2	54,9	46,0	20,4	33,6
Centre-Est	30,8	31,3	37,9	37,5	29,1	33,4
Centre	37,3	42,2	20,5	19,6	38,8	41,5
Cascades	17,0	53,3	29,7	40,1	46,3	13,7
Centre-Sud	25,8	37,3	36,9	10,8	34,8	54,4
Total	28,2	39,2	32,6	33,4	33,0	33,6

Quant à la préférence du mariage avec une femme excisée, les hommes sont partagés. La proportion des hommes favorables à cette pratique est similaire à celle des hommes qui la désapprouvent (33,0%). Un tiers des hommes n'ont pas émis d'opinion relative à cette préférence. Selon le milieu de résidence, la proportion des hommes qui estiment qu'il est préférable de se marier avec une femme excisée est plus importante en milieu rural. En milieu rural, 36,0% des hommes sont d'accord avec cette affirmation alors qu'ils ne sont que 27,2% des urbains. Deux régions se distinguent pour leur préférence à cette pratique. Dans la région de la Boucle du Mouhoun, près de deux hommes sur trois sont favorables à cette pratique alors que dans la région du Sahel la moitié des hommes l'approuve. La particularité de ces deux régions est en lien avec la prévalence de l'excision chez les femmes âge de procréer. La Boucle du Mouhoun et le Sahel sont les régions qui enregistrent les taux les plus élevés au Burkina Faso (cf. carte du point 9.1.)

CHAPITRE 5: PREFERENCE POUR LES GARCONS

Dramane SERME et Arouna SOW

Résumé

Les préférences pour les garçons sont les institutions sociales qui conduisent à une préférence pour les garçons dans l'allocation des ressources du ménage et une dévaluation des filles.

Au Burkina Faso, d'après l'enquête SIGI réalisée en 2016, environ sept personnes sur dix de 15 ans et plus déclarent avoir au moins un enfant biologique. Pour les répondants ayant au moins un enfant biologique, neuf personnes sur dix déclarent être mariées au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la conception de ce dernier. La répartition selon le sexe du premier enfant se présente comme suit : 56% des répondants ayant au moins un enfant ont un aîné de sexe masculin et 44% ont eu une fille en premier. A la question de savoir, « quel sexe auriez-vous voulu ou aimeriez-vous pour votre premier enfant ? », 43,5% des burkinabé âgés de 15 ans et plus disent vouloir un garçon, 39,8% disent être indifférents et 16,6% disent vouloir une fille. Plus de la moitié (57,6%) des individus de sexe féminin qui ont au moins un enfant biologique l'ont eu à moins de 25 ans. Quant aux individus de sexe masculin qui ont au moins un enfant biologique, l'ont eu à plus de 25 ans. Environ neuf personnes sur dix pensent qu'il faut privilégier l'éducation des garçons par rapport aux filles.

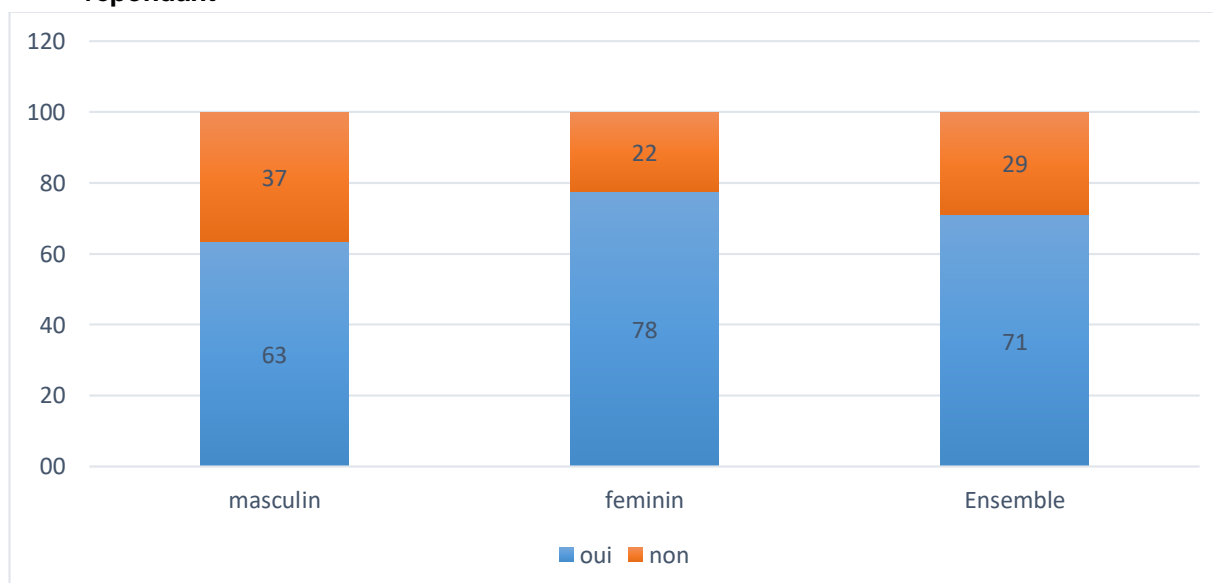
INTRODUCTION

Ce chapitre découle de la section 4 du questionnaire individuel SIGI. Il a pour objectif d'étudier les discriminations liées à la dimension préférence ou présence pour les garçons. Certaines mentalités considèrent que la femme est un membre transitoire de la famille destinée à faire partie d'une autre famille. De ce fait, tout investissement à son égard n'est que pure perte. L'idée que la naissance d'un garçon jadis considérée comme valorisante pour la famille est-elle toujours valable aujourd'hui ? Le traitement des enfants sur tous les plans dans la famille est-il différent selon leur sexe ? Les résultats de l'investigation seront présentés sur le plan national, régional et par milieu de résidence.

1 NOMBRE D'ENFANTS DES ADULTES

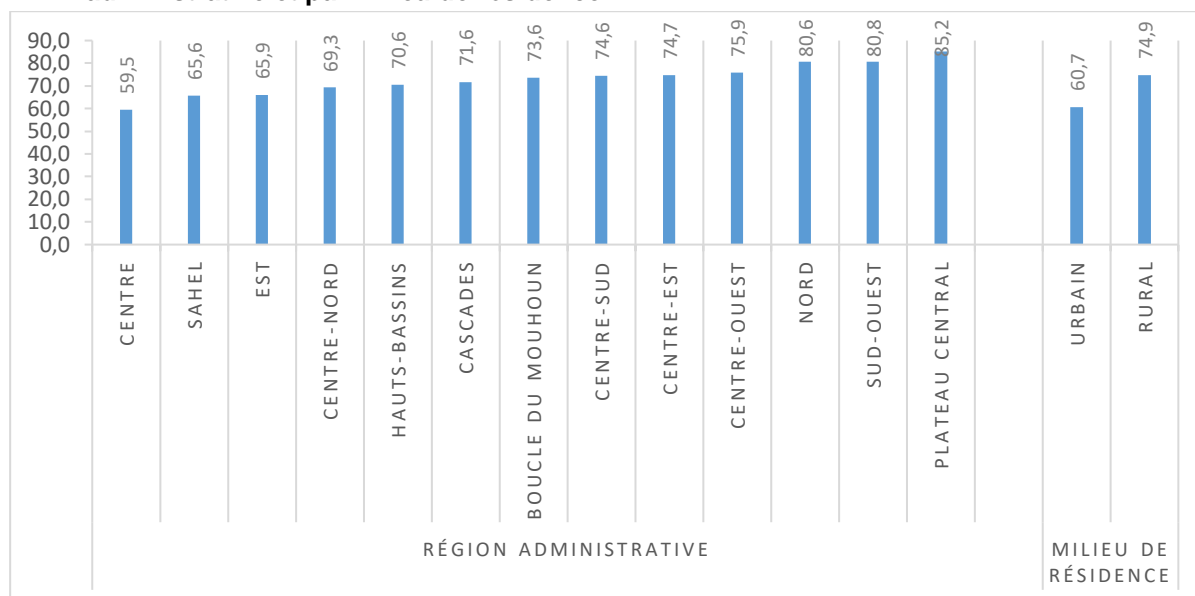
Au Burkina Faso, en 2016, environ sept personnes sur dix de 15 ans et plus déclarent avoir au moins un enfant biologique. Selon le sexe, environ 8 personnes sur 10 parmi les femmes âgées de 15 ans et plus déclarent avoir au moins un enfant contre environ 6 personnes sur 10 pour les hommes.

Graphique 5.1 : Proportion des individus qui ont un enfant biologique selon le sexe du répondant



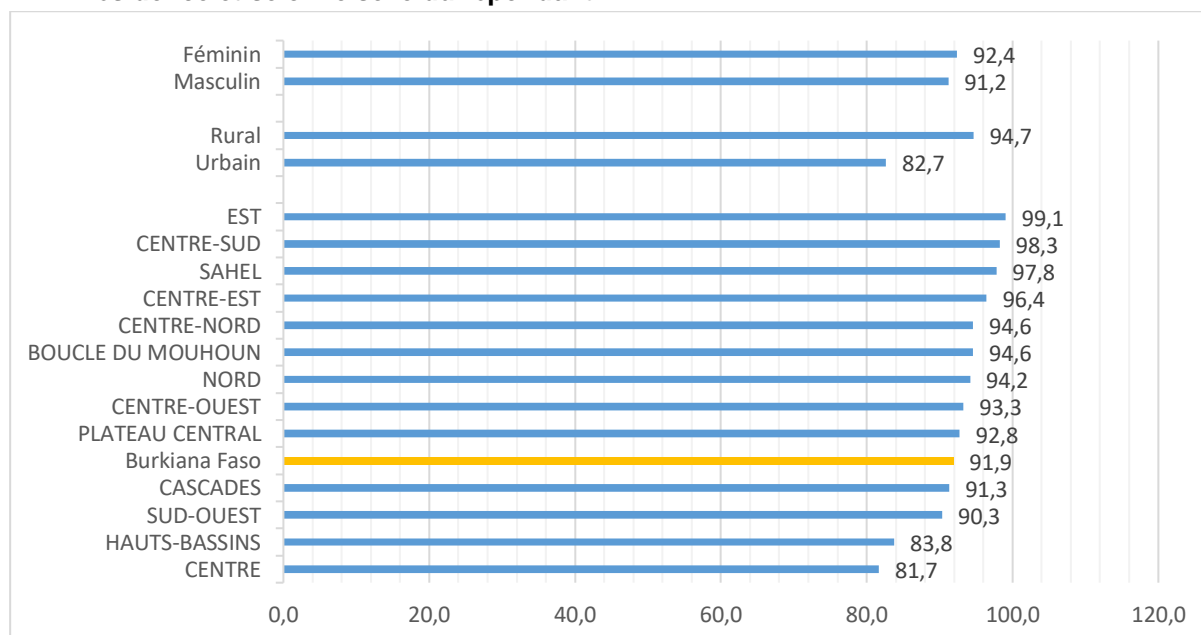
La répartition spatiale montre que c'est dans la région du Plateau Central qu'on trouve la plus forte proportion des répondants qui disent avoir un enfant biologique avec 85,2%. La plus faible proportion des répondants qui disent avoir un enfant biologique est constatée dans la région du Centre qui abrite la capitale politique avec 59,5%. Selon le milieu de résidence, c'est dans le milieu rural qu'on observe la plus forte proportion des répondants qui disent avoir un enfant biologique (75% contre 61% dans le milieu urbain).

Graphique 5.2 : Proportion des répondants qui ont un enfant biologique par région administrative et par milieu de résidence



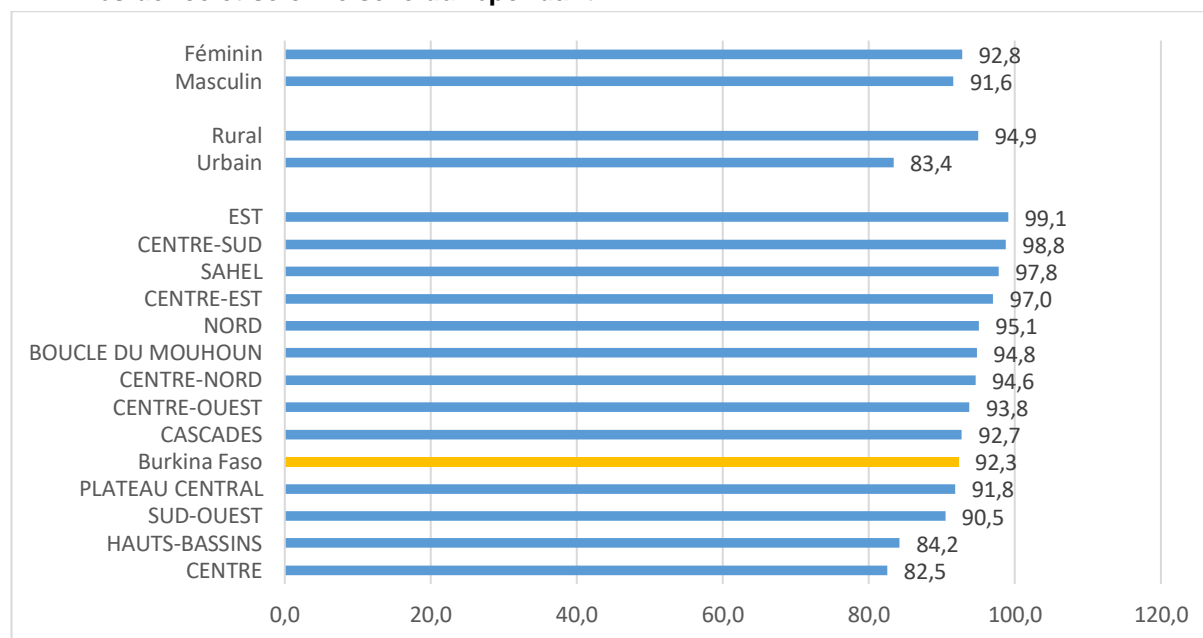
Pour les répondants ayant au moins un enfant biologique, neuf personnes sur dix déclarent être mariées au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la conception de ce dernier. Cette proportion est presque la même quel que soit le sexe de l'individu. C'est dans les régions du Centre et des Hauts bassins qui abritent les deux principales villes du pays (respectivement la capitale politique et la capitale économique) qu'on constate les plus faibles proportions des répondants qui déclarent être marié au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la conception de ce dernier. Les plus fortes proportions sont constatées dans les régions de l'Est (99,1%) et du Centre sud (98,3%).

Graphique 5.3 : Proportion des individus qui déclarent être marié au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la conception de ce dernier par région administrative, milieu de résidence et selon le sexe du répondant



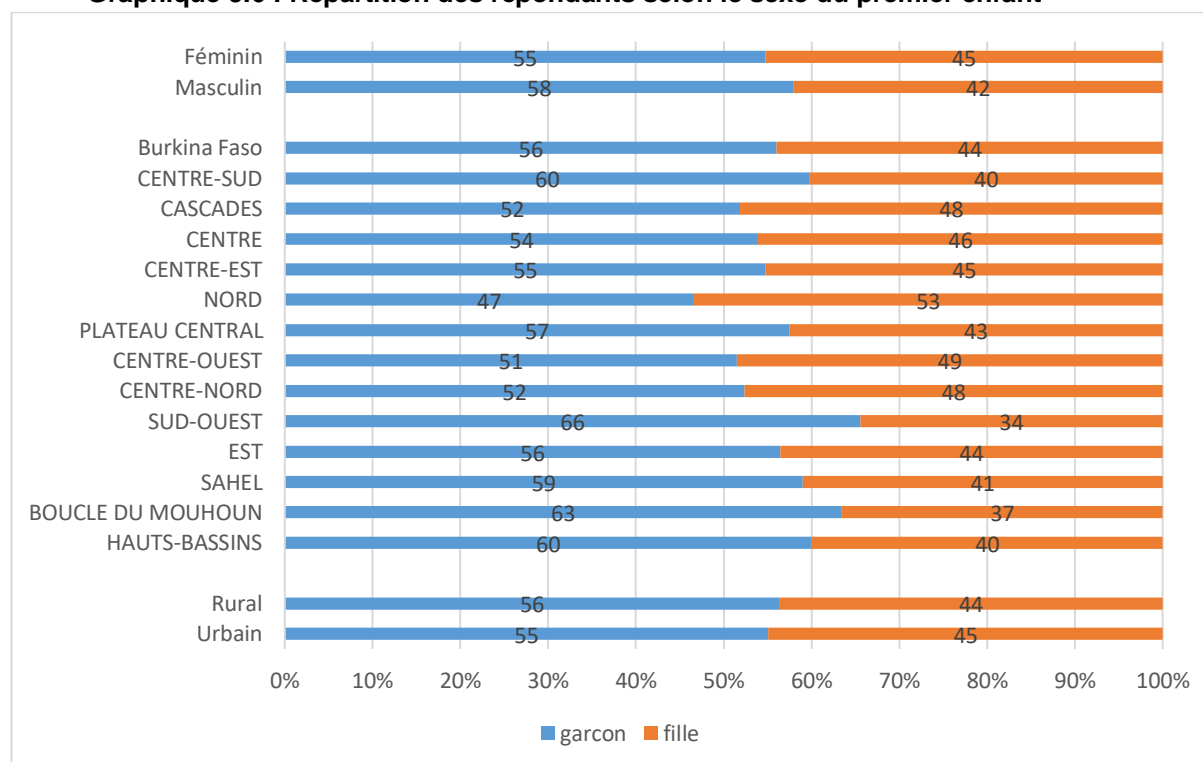
La proportion des individus qui déclarent être mariés au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la naissance de ce dernier est sensiblement la même que celle des individus qui déclarent être mariés au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la naissance de l'enfant.

Graphique 5.4 : Proportion des individus qui déclarent être marié au père ou à la mère de leur enfant biologique lors de la naissance de ce dernier par région administrative, milieu de résidence et selon le sexe du répondant.



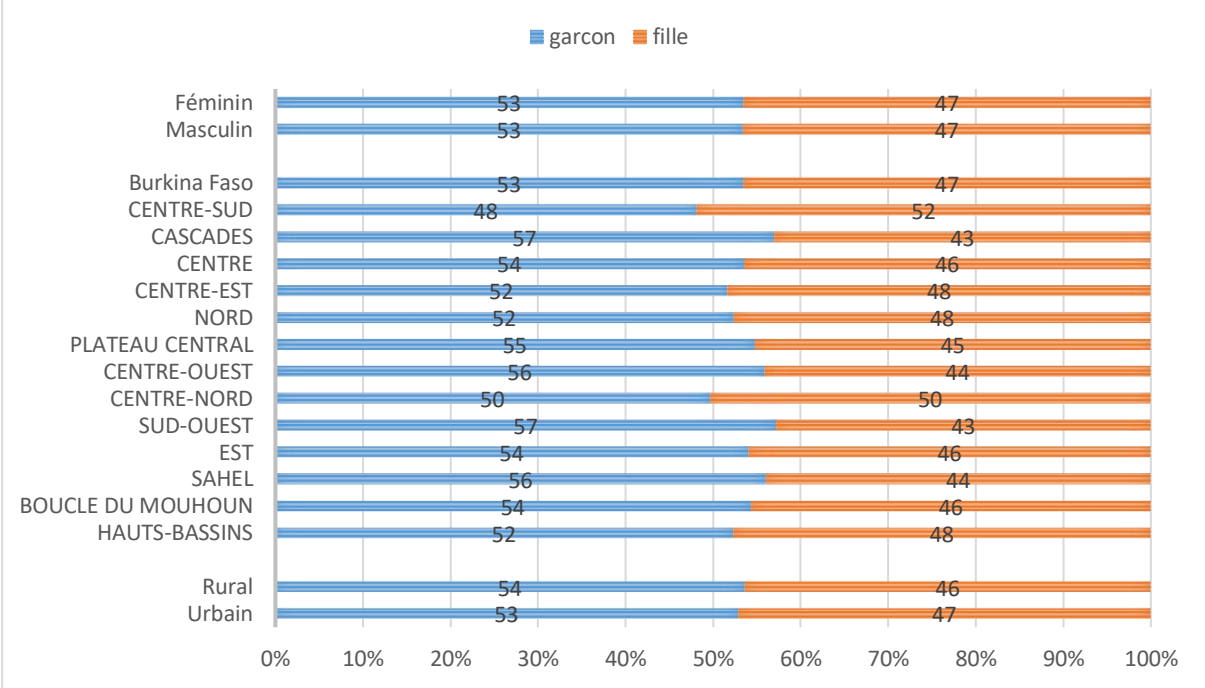
La répartition selon le sexe du premier enfant se présente comme suit : 56% de sexe masculin et 44% de sexe féminin. Le sexe du premier enfant ne semble pas lié au sexe du répondant. Seulement dans la région du Nord, on constate que les premiers enfants de sexe féminin des répondants sont les plus nombreux (52%).

Graphique 5.6 : Répartition des répondants selon le sexe du premier enfant



Pour les répondants ayant au moins un enfant biologique, la répartition selon le sexe du premier enfant se présente comme suit : 53% de sexe masculin et 47% de sexe féminin. Le sexe du dernier enfant ne semble pas lié au sexe du répondant. La région du Centre sud est la seule où l'on constate que les répondants sont plus nombreux à avoir un dernier enfant de sexe masculin (52%) que féminin (48%).

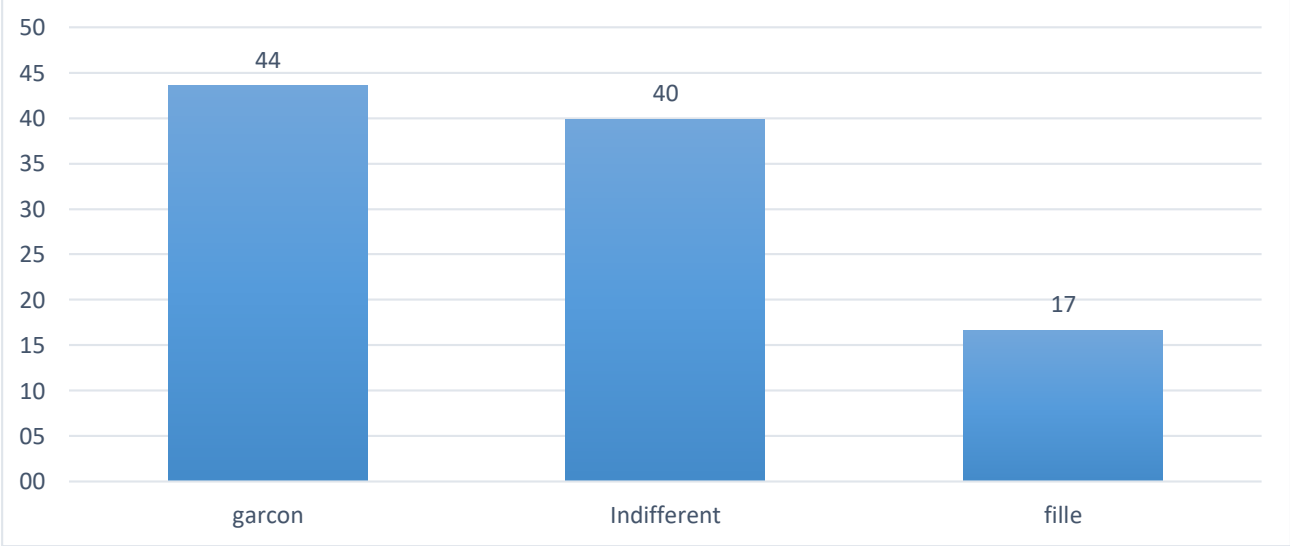
Graphique 5.5 : Répartition des répondants selon le sexe du dernier enfant



La préférence de fertilité en fonction du sexe de l'enfant, basée sur les stéréotypes sexistes, reflète et nourrit une culture de la discrimination et de la violence, et doit être traitée avec urgence par tous les segments du gouvernement et de la société en tant que question concernant non seulement les droits fondamentaux de la femme mais aussi la société dans son ensemble.

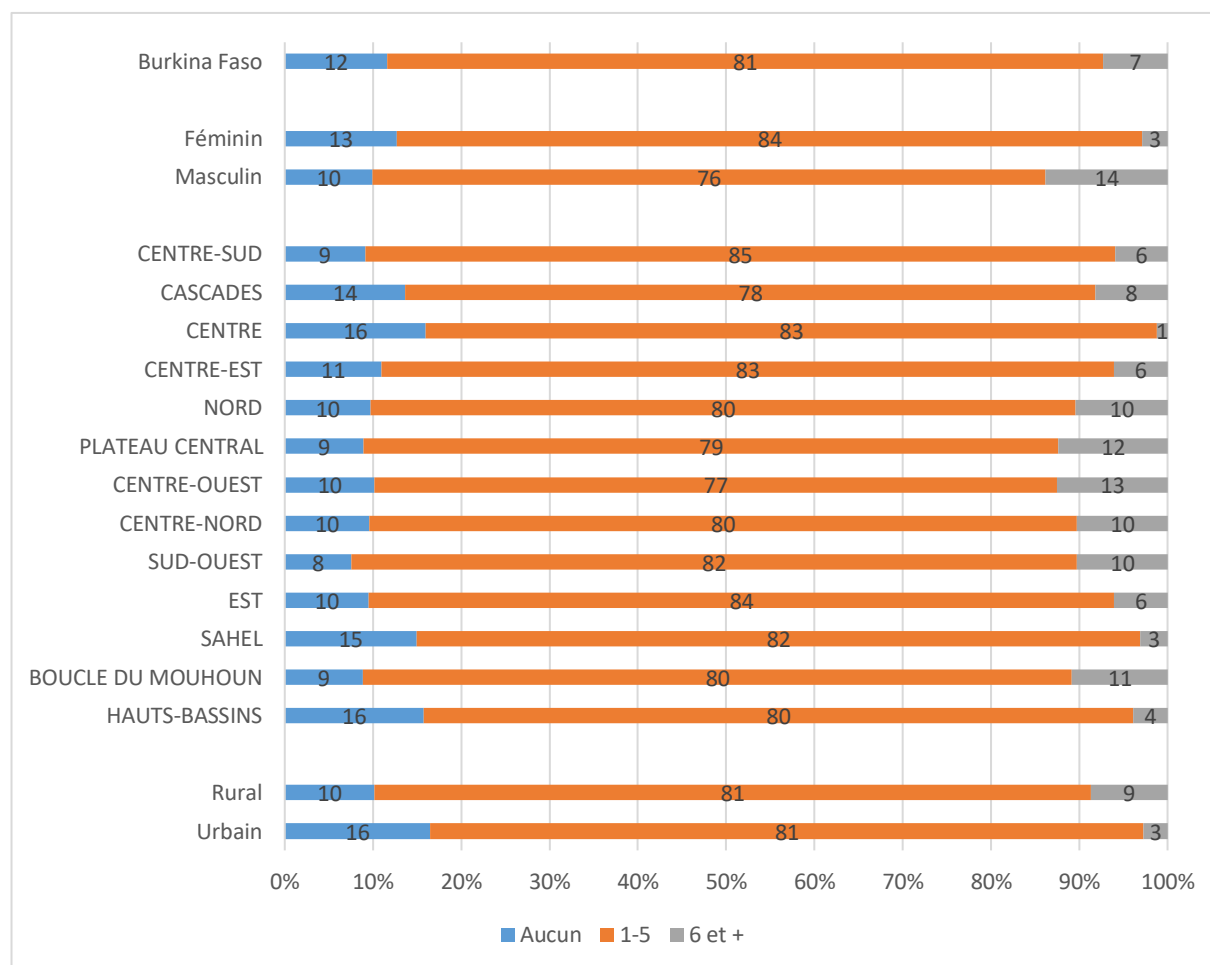
A la question de savoir, « quel sexe auriez-vous voulu ou aimeriez-vous pour votre premier enfant ? », 43,5% des burkinabé âgés de 15 ans et plus disent vouloir un garçon, 39,8% disent être indifférents et 16,6% disent vouloir une fille.

Graphique 5.7 : Préférence des répondants pour le sexe de leur premier enfant



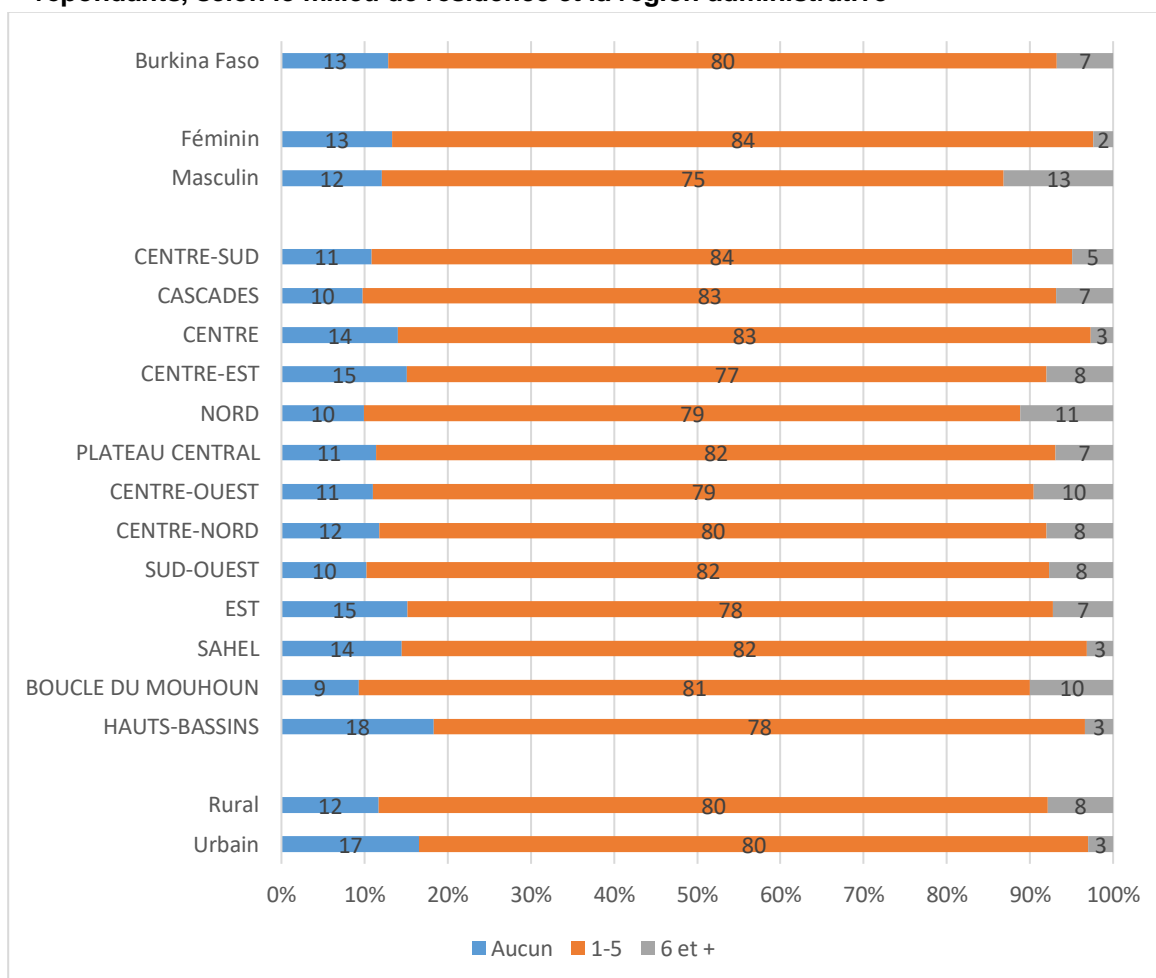
S'ils pouvaient choisir exactement le nombre de filles et de garçons à avoir dans leur vie, les burkinabés sont 12% à déclarer ne vouloir aucun garçon. Cette proportion est plus élevée pour les individus de sexe féminin (13% contre 10% chez les individus de sexe masculin). Selon le milieu de résidence, c'est en milieu urbain qu'on observe la plus forte proportion des individus à ne pas vouloir de garçons s'ils pouvaient choisir exactement le nombre d'enfants à avoir dans leur vie (16% contre 10% en milieu rural). L'analyse selon la région administrative montre que c'est dans les régions du Centre et des Hauts bassins qu'on trouve la plus forte proportion des individus à ne pas vouloir de garçons s'ils pouvaient choisir exactement le nombre d'enfants à avoir dans leur vie (16% chacune).

Graphique 5.10 : Répartition des individus selon le nombre de garçons désirée par sexe des répondants, selon le milieu de résidence et la région administrative



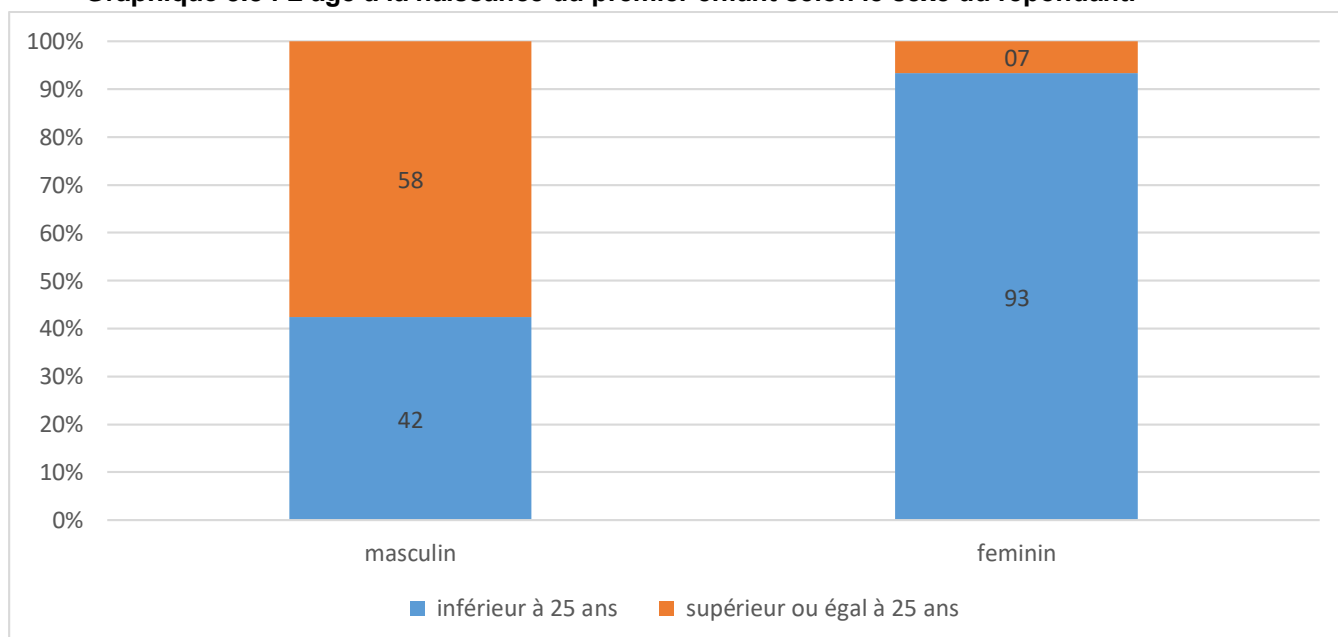
A la question de savoir « Si vous pouviez choisir exactement le nombre d'enfants à avoir dans votre vie, combien en auriez-vous voulu (si vous avez déjà des enfants) ou combien en voudriez-vous (si pas d'enfant) ? », ils sont 13% d'individus à ne pas vouloir de filles. Cette proportion est à peu près la même quel que soit le sexe du répondant. Selon le milieu de résidence, c'est en milieu urbain qu'on observe la plus forte proportion des individus à ne pas vouloir de filles s'ils pouvaient choisir exactement le nombre d'enfants à avoir dans leur vie (17% contre 12% en milieu rural). L'analyse selon la région administrative montre que c'est dans la région des Hauts bassins qu'on trouve la plus forte proportion des individus à ne pas vouloir de filles s'ils pouvaient choisir exactement le nombre d'enfants à avoir dans leur vie (18% chacune).

Graphique 5.11 : Répartition des individus selon le nombre de filles désirées par sexe des répondants, selon le milieu de résidence et la région administrative



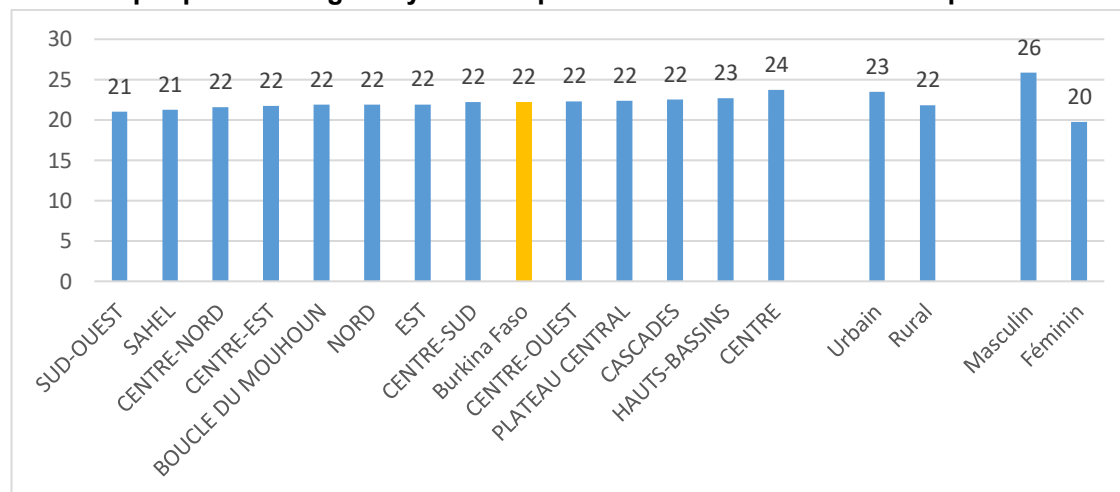
L'âge des individus à la naissance de leur premier enfant est un indicateur très important. Plus de la moitié (57,6%) des hommes qui ont au moins un enfant biologique l'ont eu à plus de 25 ans. Quant aux femmes qui ont au moins un enfant biologique, la grande majorité d'entre elles l'ont eu à moins de 25 ans (93%).

Graphique 5.8 : L'âge à la naissance du premier enfant selon le sexe du répondant.



L'âge moyen des individus à la naissance de leur premier enfant est de 22 ans. Cette moyenne est sensiblement la même quels que soient la région administrative et le milieu de résidence, avec quelques différences mineures. Cette moyenne est la plus faible dans les régions du Sud-ouest et du Sahel (21 ans). Elle est la plus forte dans les régions des Hauts bassins et du Centre (23 ans et 24 ans). Ces deux régions abritent les respectivement la capitale économique et la capitale politique. Selon le milieu de résidence, cette moyenne est de 23 ans en milieu urbain et 22 ans en milieu rural. Selon le sexe du répondant, cette moyenne est plus élevée pour les hommes (26 ans) que pour les femmes (20 ans).

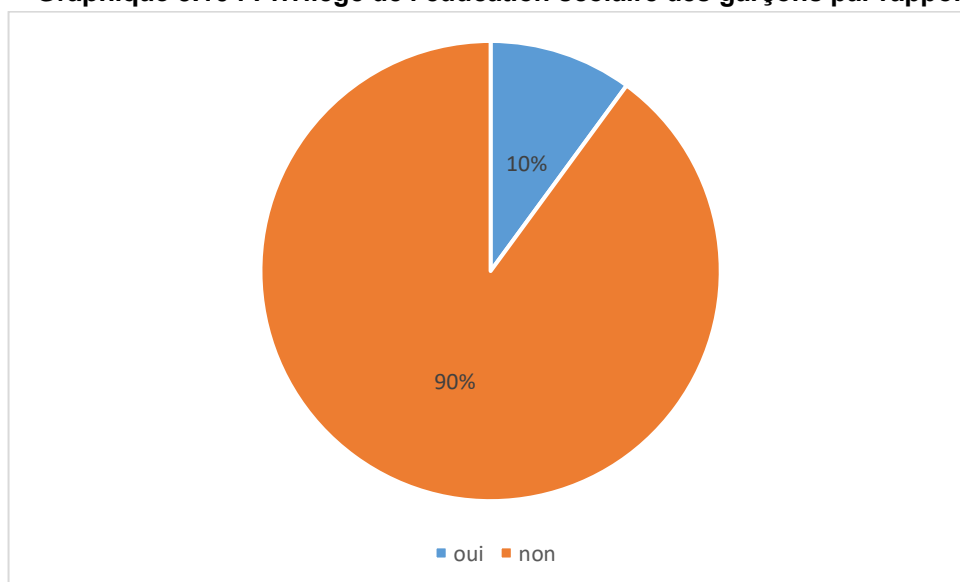
Graphique 5.9 : L'âge moyen des répondants à la naissance de leur premier enfant



2 PRÉSEANCE POUR LES GARÇONS

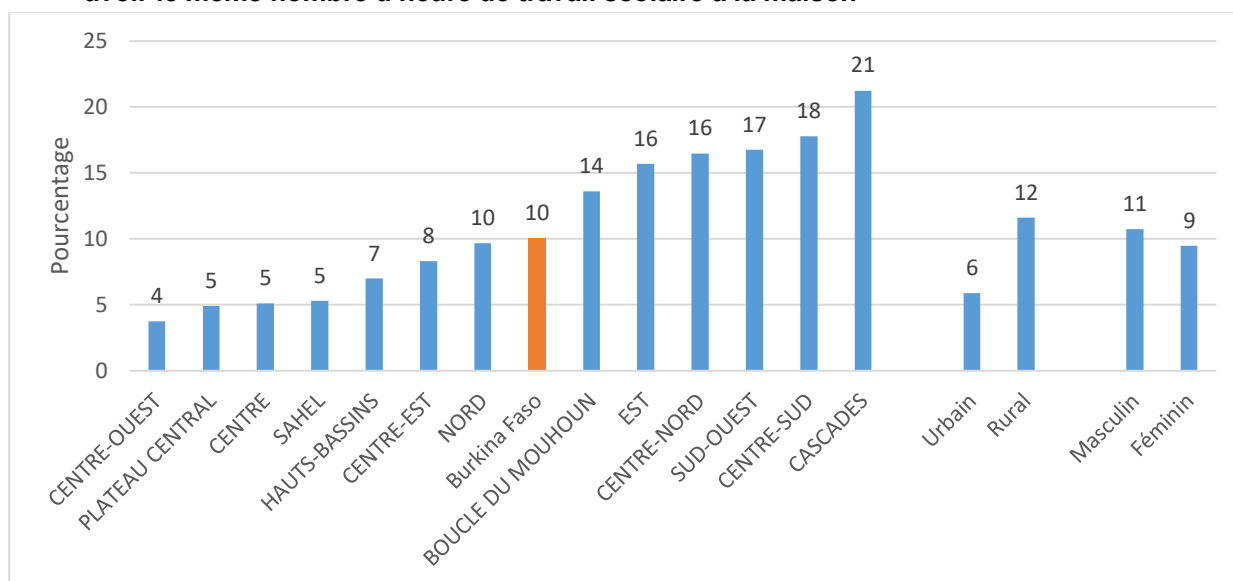
Environ une personne sur dix pense qu'il faut privilégier l'éducation des garçons par rapport aux filles.

Graphique 5.10 : Privilège de l'éducation scolaire des garçons par rapport aux filles.



L'avis des personnes qui pensent que les garçons et les filles devraient avoir le même nombre d'heures de travail scolaire, environ une personne sur dix pense que les garçons et les filles devraient avoir le même nombre d'heure de travail scolaire à la maison. Cette proportion est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (du simple au double). Elle est plus élevée chez les répondants de sexe masculin (11% contre 9% pour les individus de sexe féminin). L'analyse selon la région administrative montre que c'est dans la région des Cascades que cette proportion est la plus élevée et plus faible dans la région du Centre ouest.

Graphique 5.12 : Proportion des répondants sur le fait que les garçons et les filles devraient avoir le même nombre d'heure de travail scolaire à la maison



Concernant les avis sur la liberté des filles de choisir leur filière : 85,8% des individus sont d'accord que les filles sont libres de choisir leur filière éducative (filière littéraire, filière scientifique, technique). Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (90,6%) qu'en milieu rural (83,9%). Selon les régions, on voit que c'est dans la région de l'Est que cette proportion est la plus élevée (97,2%). Cet avis est plus répandu chez les individus de sexe masculin.

Tableau 5.13 : Avis des répondants sur la liberté des filles de choisir leur filière

	Liberté des filles de choisir leur filière		
	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord
<i>Milieu de résidence</i>			
Urbain	90,6	6,0	3,4
Rural	83,9	11,4	4,7
<i>Régions administratives</i>			
Hauts-Bassins	79,1	13,2	7,8
Boucle Du Mouhoun	82,1	12,7	5,2
Sahel	94,1	4,5	1,4
Est	97,2	0,3	2,5
Sud-Ouest	93,6	3,2	3,2
Centre-Nord	48,8	40,0	11,2
Centre-Ouest	94,6	4,3	1,1
Plateau Central	92,4	5,4	2,1
Nord	90,0	5,3	4,7
Centre-Est	94,0	1,8	4,2
Centre	90,1	8,8	1,1
Cascades	65,4	20,9	13,7
Centre-Sud	93,2	5,3	1,5
Burkina Faso	85,7	9,9	4,3
<i>Sexe Du Répondant</i>			
Masculin	87,1	8,2	4,7
Féminin	84,5	11,4	4,1

En ce qui concerne la liberté des garçons de choisir leur filière, 88% des individus sont d'accord que les garçons sont libres de choisir leur filière éducative (filière littéraire, filière scientifique, technique). Cette

proportion est plus élevée en milieu urbain (91,4%) qu'en milieu rural (86,7%). Selon les régions, on voit que c'est dans la région de l'Est que cette proportion est la plus élevée (97,9%). Cet avis est plus répandu chez les individus de sexe masculin.

Tableau 5.2 : Avis des répondants sur la liberté des garçons de choisir leur filière

	<i>Liberté des garçons de choisir leur filière</i>		
	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord
<i>Milieu de résidence</i>			
Urbain	91,4	5,8	2,8
Rural	86,7	11,0	2,3
<i>Régions administratives</i>			
HAUTS-BASSINS	81,4	13,0	5,6
BOUCLE DU MOUHOUN	89,1	9,9	1,0
SAHEL	94,3	4,5	1,3
EST	97,9	0,3	1,8
SUD-OUEST	93,9	3,2	2,9
CENTRE-NORD	60,0	39,9	0,1
CENTRE-OUEST	94,6	4,3	1,1
PLATEAU CENTRAL	92,5	5,6	2,0
NORD	91,1	5,3	3,6
CENTRE-EST	94,5	1,8	3,8
CENTRE	90,7	8,5	0,8
CASCADES	69,3	20,6	10,1
CENTRE-SUD	94,0	5,3	0,7
Burkina Faso	88,0	9,6	2,4
<i>Sexe du répondant</i>			
Masculin	89,5	8,0	2,4
Féminin	86,7	10,9	2,4

Presque la totalité des individus (98,1%) pensent que la participation aux tâches domestiques fait partie de l'éducation des filles (nettoyer la maison, préparer, chercher de l'eau/ bois de chauffe, faire la lessive, etc.). Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (99,2%) qu'en milieu rural (97,6%). Selon les régions, on voit que c'est dans la région du Centre ouest que cette proportion est la plus élevée (99,9%). Cette croyance est la même quel que soit le sexe du répondant.

Tableau 5.2 : Avis sur la pratique/affirmation selon laquelle « Participer aux tâches domestiques fait partie de l'éducation des filles »

	<i>Participer aux tâches domestiques fait partie de l'éducation des filles</i>		
	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord
<i>Milieu De Résidence</i>			
Urbain	99,2	0,5	0,2
Rural	97,6	1,6	0,8
<i>Régions De Résidence</i>			
Hauts-Bassins	99,3	0,7	0,0
Boucle Du Mouhoun	98,6	0,0	1,4
Sahel	99,4	0,6	0,0
Est	97,9	0,0	2,1
Sud-Ouest	94,7	2,5	2,8
Centre-Nord	87,5	12,5	0,0

Centre-Ouest	99,9	0,1	0,1
Plateau Central	98,3	0,9	0,8
Nord	100,0	0,0	0,0
Centre-Est	98,6	0,0	1,4
Centre	99,9	0,0	0,1
Cascades	98,7	0,4	0,9
Centre-Sud	99,0	0,3	0,7
Burkina Faso	98,1	1,3	0,7
Sexe Du Répondant			
Masculin	98,1	1,2	0,7
Féminin	98,0	1,4	0,6

En ce qui concerne la participation des garçons aux tâches domestiques, sept individus sur dix pensent que la participation aux tâches domestiques fait partie de l'éducation des garçons (nettoyer la maison, préparer, chercher de l'eau/ bois de chauffe, faire la lessive, etc.). Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (77,9%) qu'en milieu rural (62,9%). Selon les régions, on voit que c'est dans la région du Centre ouest que cette proportion est la plus élevée (86,2%). Cette croyance est plus répandue chez les individus de sexe féminin.

Tableau 5.2 : Avis sur la pratique/affirmation selon laquelle « Participer aux tâches domestiques fait partie de l'éducation des garçons »

	<i>Participer aux tâches domestiques fait partie de l'éducation des garçons</i>		
	D'accord	Sans opinion	Pas d'accord
Milieu De Résidence			
Urbain	77,9	1,2	20,9
Rural	62,9	3,0	34,1
Région De Résidence			
Hauts-Bassins	58,1	3,1	38,9
Boucle Du Mouhoun	54,2	2,6	43,2
Sahel	60,1	1,5	38,4
Est	80,7	0,0	19,3
Sud-Ouest	73,7	3,8	22,5
Centre-Nord	45,3	13,1	41,5
Centre-Ouest	70,5	0,3	29,2
Plateau Central	73,9	1,9	24,2
Nord	68,0	0,0	32,0
Centre-Est	64,0	1,1	34,9
Centre	86,2	0,3	13,4
Cascades	50,2	4,0	45,8
Centre-Sud	67,9	4,8	27,3
Burkina Faso	66,9	2,5	30,6
Sexe Du Répondant			
Masculin	65,4	2,5	32,1
Féminin	68,2	2,6	29,3

Concernant la participation des garçons aux activités suivantes : 71,6% des individus pensent que les garçons devraient aller chercher de l'eau, 67,9% des individus pensent que les garçons devraient aller chercher du bois de chauffage, 35,5% des individus pensent que les garçons devraient préparer la nourriture, 66,7% des individus pensent les garçons devraient prendre soin des enfants, 84,2% des individus pensent les garçons devraient prendre soin des vieillards, 97,7% des individus pensent les garçons devraient participer à la construction de puits, 97,7% des individus pensent les garçons devraient participer à la construction des logements, 52,9% des individus pensent les garçons devraient participer à la construction des logements,

82,6% des individus pensent les garçons devraient participer à moudre et transformer la nourriture pour la consommation, 97% des individus pensent les garçons devraient participer à faire un travail rémunéré.

Tableau 5.3 : Avis des répondants sur la participation des garçons à certaines activités

	Les garçons devraient-ils participer à aller chercher de l'eau	Les garçons devraient-ils participer à préparer la nourriture	Les garçons devraient-ils prendre soin des enfants	Les garçons devraient-ils participer à la construction de puits	Les garçons devraient-ils participer à la construction des logements	Les garçons devraient-ils participer à moudre et transformer la nourriture pour la consommation	Les garçons devraient-ils participer à faire un travail rémunéré
Milieu de résidence							
Urbain	81,0	77,8	55,5	79,7	90,0	96,5	96,7
Rural	68,1	64,3	28,1	61,9	82,1	98,2	98,1
Région de résidence							
Hauts-bassins	63,7	70,9	39,9	73,9	92,1	99,3	99,6
Boucle du Mouhoun	64,0	73,3	11,4	54,2	77,4	99,7	99,7
Sahel	90,3	83,2	28,3	73,7	75,5	94,4	94,3
Est	53,5	46,5	28,3	52,1	70,3	98,2	98,3
Sud-ouest	49,4	47,3	42,8	57,8	68,1	96,1	97,1
Centre-nord	73,3	65,6	13,9	36,1	75,2	99,6	99,3
Centre-ouest	76,7	72,0	55,4	81,8	94,3	97,4	97,7
Plateau central	72,6	65,2	35,6	68,9	83,5	99,2	97,8
Nord	73,7	65,8	31,6	77,7	94,6	99,2	99,1
Centre-est	73,4	68,6	33,0	60,7	81,4	97,7	97,3
Centre	85,0	78,6	57,8	76,5	88,6	94,8	95,0
Cascades	52,4	52,6	28,4	76,6	93,5	98,7	99,5
Centre-sud	81,4	62,1	30,3	71,1	93,5	98,1	97,6
Burkina Faso	71,6	67,9	35,5	66,7	84,2	97,7	97,7
Sexe de l'individu							
Homme	71,2	67,1	35,2	66,9	85,4	98,0	98,0
Femme	71,8	68,6	35,7	66,5	83,2	97,4	97,5

Concernant la participation des filles aux activités suivantes : 99,9% des individus pensent que les filles devraient aller chercher de l'eau, 99,6% des individus pensent que les filles devraient aller chercher du bois de chauffage, 99,8% des individus pensent que les filles devraient préparer la nourriture, 99,7% des individus pensent les filles devraient prendre soin des enfants, 96,4% des individus pensent les filles devraient prendre soin des vieillards, 27,5% des individus pensent les filles devraient participer à la construction de puits, 37,5% des individus pensent les filles devraient participer à la construction des logements, 98,7% des individus pensent les garçons devraient participer à la construction des logements, 95,4% des individus pensent les garçons devraient participer à moudre et transformer la nourriture pour la consommation, 93,1% des individus pensent les filles devraient participer à faire un travail rémunéré.

Tableau 5.3 : Avis des répondants sur la participation des filles à certaines activités

	Les filles devraient-ils participer à aller chercher de l'eau	Les filles devraient-ils participer à aller chercher du bois de chauffage	Les filles devraient-ils participer à préparer la nourriture	Les filles devraient-ils participer à rendre soin des	Les filles devraient-ils participer à rendre soin des	Les filles devraient-ils participer à la construction de puits	Les filles devraient-ils participer à construire des	Les filles devraient-ils participer à moudre et transformer la	Les filles devraient-ils participer à fabriquer des articles	Les filles devraient-ils participer à faire un travail rémunéré
Milieu de Résidence										
Urbain	99,9	99,5	99,7	99,6	95,6	39,1	51,3	99,1	94,3	95,8
Rural	100,	99,6	99,9	99,7	96,8	23,2	32,4	98,5	95,8	92,1
Régions Administratives										
Hauts bassins	99,8	99,8	100,0	99,9	98,2	29,7	36,1	99,1	96,7	97,7
Boucle du Mouhoun	100,	100,0	100,0	100,0	98,1	10,3	14,7	97,0	96,3	93,4
Sahel	100,	99,1	98,9	99,8	92,8	18,7	24,8	97,9	88,7	69,7
Est	100,	99,2	100,0	99,5	88,5	48,8	49,1	99,5	97,3	94,2
Sud-ouest	99,8	100,0	100,0	99,8	98,3	24,7	27,2	99,0	99,7	95,4
Centre-nord	100,	99,9	100,0	99,7	97,9	8,8	26,5	97,5	93,0	85,0
Centre-ouest	100,	100,0	100,0	100,0	99,0	42,3	45,9	99,2	99,9	99,9
Plateau central	99,6	99,6	99,8	99,7	98,5	25,2	34,0	99,2	92,6	95,5
Nord	100,	98,9	99,9	99,9	98,4	29,0	56,6	98,9	96,5	93,1
Centre-est	100,	99,2	99,9	98,7	96,7	12,2	27,9	98,7	94,4	95,8
Centre	99,9	99,7	99,6	99,5	94,4	41,7	55,9	98,7	93,2	95,0
Cascades	100,	99,4	99,9	99,7	98,2	36,2	40,9	99,3	98,9	96,4
Centre-sud	100,	100,0	100,0	100,0	99,6	6,9	17,6	99,6	96,3	98,4
Burkina Faso	99,9	99,6	99,8	99,7	96,4	27,5	37,5	98,7	95,4	93,1
Sexe de l'individu										
Masculin	100,	99,7	99,9	99,5	95,0	25,6	36,1	98,9	94,9	92,0
Féminin	99,9	99,6	99,7	99,8	97,6	29,0	38,7	98,4	95,8	94,1

CONCLUSION

Des initiatives renouvelées et concertées doivent être prises par les gouvernements et la société civile en vue de lutter contre les discriminations fondées sur le genre, profondément enracinées, qui sont au cœur de la préférence pour les garçons. Le Burkina Faso doit appuyer les activités de mobilisation et de sensibilisation qui stimulent la discussion et le débat autour du concept d'égalité de valeur des garçons et des filles. La préférence pour les garçons peut être largement surmontée grâce à une combinaison de stratégies, y compris l'attention portée à l'égalité des sexes au niveau des lois et des politiques, de la mobilisation, des campagnes médiatiques et de la croissance économique.

CHAPITRE 6: ACCES RESTREINT AUX RESSOURCES ET AUX BIENS

Didier KAMBOU, Sampawindé Lydie ZONGO/OUEDRAOGO et André BAKOA

Résumé

Le présent chapitre traite de l'accès aux ressources et aux biens des hommes et des femmes ainsi que leur perception sur l'égalité d'accès et de pouvoir de décision sur certains biens.

Au niveau de la perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes, l'enquête « Institutions Sociales et Égalité Femmes-Hommes au Burkina Faso (SIGI Burkina Faso) » montre que plus de 70% des burkinabés de 15 ans et plus sont d'accord sur l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement, matériel de transport, matériel électronique (téléphone, ordinateur, télévision et radio), matériel agricole (charrue, tracteur, semoir, daba...), cheptel, terres agricoles, équipements ménagers (cuisinière, micro-onde, fourneau...) et aux services financiers (demande de crédit, possession de compte...). En ce qui concerne l'égalité de pouvoir de décision sur la gestion des différents biens cités ci-dessus, les proportions restent élevées (plus de 60%) mais inférieures à l'égalité d'accès.

Analysé sous l'angle du sexe, on note que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à penser que les hommes et les femmes devraient avoir le même accès et le même pouvoir de décision sur les différents biens. De même on constate que les individus vivant en milieu urbain sont plus nombreux que ceux vivant en milieu rural à penser que les hommes et les femmes devraient avoir le même accès et même pouvoir de décision qu'en milieu rural. Les régions du centre, des hauts-bassins, des cascades, de l'est, de la boucle du Mouhoun et du nord sont généralement au-dessus de la moyenne nationale pour les avis favorables à l'accès égal et au même pouvoir de décision sur les différents biens. Examinés selon le niveau d'instruction des individus, on constate que plus le niveau d'instruction est élevé, plus les individus sont nombreux à penser que les hommes et les femmes devraient avoir le même accès et le même pouvoir de décision sur les biens listés.

Lorsqu'on mesure les attitudes concernant la possession de compte bancaire, on constate que la proportion des individus qui possèdent un compte dans une banque ou une Institution de Micro Finance (IMF) est deux fois plus élevée chez les hommes (21,9%) comparativement aux femmes (9,1%). La différence est encore énorme entre le milieu urbain et le milieu rural. Elle atteint 36% en urbain contre seulement 7% en milieu rural. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus les individus sont nombreux à posséder un compte dans une banque ou une IMF. La proportion est multipliée par dix entre les individus d'aucun niveau et ceux du niveau supérieur, multipliée par deux entre ceux du niveau secondaire et du niveau supérieur. En ce qui concerne la demande de crédit au cours des douze derniers mois ayant précédé l'interview, on note que les burkinabés de 15 ans et plus, ont majoritairement demandé un crédit (plus de 75%) quel que soit leur sexe, milieu de résidence, niveau d'instruction.

Le téléphone et le vélo sont largement possédés dans les ménages : 90% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone, 85% pour le vélo et 57% pour la moto. A contrario, l'ordinateur et la voiture sont quasi absents dans les ménages : 4,6% pour la voiture et 7% pour l'ordinateur. Les deux biens se retrouvent quasiment dans les ménages situés en milieu urbain. En ce qui concerne le cheptel, les poulets locaux sont beaucoup possédés dans les ménages : 71% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux. Ce chiffre est de 57% pour les chèvres, 50% pour les moutons et 43,4% pour les bœufs. Ces animaux se retrouvent largement en milieu rural. Les parcelles à usage agricole sont largement possédées dans les ménages : trois individus sur quatre ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des parcelles agricoles. Cette possession se retrouve beaucoup plus en milieu rural où 95% des individus ont affirmés qu'au moins un membre de leur ménage possède des parcelles agricoles contre 25% en milieu urbain. On note que 27,6% des individus ont le droit d'utiliser leur parcelle agricole comme garantie et 28,0% peuvent la louer. Les hommes sont nombreux à pouvoir utiliser leur parcelle agricole comme garantie ou comme bien de location. La possession d'Entreprise familiale Non Agricole (EFNA) est moindre comparativement à celle des parcelles agricoles : 47,6% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une EFNA. En ce qui concerne le droit de gage de l'entreprise, on dénombre que six entreprises sur dix ont le droit d'être utilisées comme garantie par leur propriétaire. Suivant le sexe, on note que 65,2% des entreprises dont le propriétaire est un homme peuvent

être utilisées comme garantie par son propriétaire contre 56,2% des entreprises dont le propriétaire est une femme.

Introduction

L'enquête « Institutions Sociales et Égalité Femmes-Hommes au Burkina Faso (SIGI Burkina Faso) » permet d'appréhender l'accès aux ressources et aux biens des hommes et des femmes ainsi que leur perception sur l'égalité d'accès et de pouvoir de décision sur certains biens. L'analyse a consisté à mettre en relief les aspects importants, en désagrégeant par milieu de résidence, région, sexe, niveau d'instruction et groupe d'âge. Dans les lignes qui suivent, nous analyserons dans la première partie la perception de l'accessibilité des femmes et des hommes à la propriété et au pouvoir de décision concernant le logement, le matériel de transport, électronique (téléphone, ordinateur, télévision et radio), agricole (charrue, tracteur, semoir, daba...), le cheptel, les terres agricoles, les équipements ménagers (cuisinière, micro-onde, fourneau...) ainsi que les services financiers (demande de crédit, possession de compte...). Pour mesurer la perception de l'égalité d'accès et de pouvoir de décision entre homme et femme, un certain nombre de biens ont été identifiés, puis des affirmations ont été formulées sur l'égalité d'accès et de pouvoir de décision (décision sur la gestion). Ainsi, les répondants ont donné leur niveau d'adhésion à l'affirmation selon l'échelle de Likert à cinq niveaux suivants : 1=Totallement d'accord ; 2=D'accord, 3=Sans opinion, 4=Pas d'accord et 5=Pas du tout d'accord. Ces niveaux ont été regroupés en trois : d'accord, pas d'accord et sans opinion, puis les proportions d'avis favorables à l'égalité ont été calculé sur la base des personnes qui ont formulé une opinion (d'accord ou pas d'accord).

Dans la deuxième section, nous abordons la possession de certains articles dans le ménage notamment le téléphone portable, l'ordinateur, le vélo, la moto/scooter et la voiture. Dans la troisième, quatrième et cinquième section, sont évoquées respectivement la possession des parcelles agricoles, du cheptel et des entreprises familiales non agricoles. Au cours de ces trois sections, nous discuterons du type de propriété de ces biens (propriété privée, copropriété), du droit de vente et du droit de location des propriétaires. La dernière section évoquera les autres biens immobiliers du ménage.

1 PERCEPTION DE L'ACCESSIBILITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES À LA PROPRIÉTÉ ET AU POUVOIR DE DÉCISION

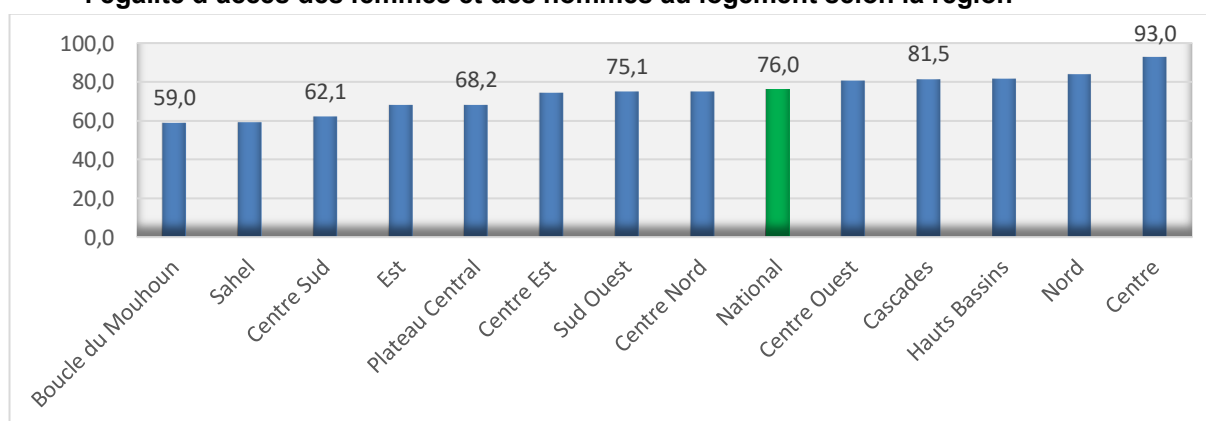
1.1 Perception de l'égalité dans l'accès à la propriété

Cette section analyse les perceptions sur l'égalité d'accès (ou de possession) des femmes ou des hommes à la propriété telle que le logement, le matériel de transport, le matériel électronique, le cheptel, les semences et fertilisants agricoles, le matériel agricole, les équipements ménagers, les terres agricoles et les services financiers.

1.1.1 Accès au logement

Dans l'ensemble, la majorité (3 personnes sur 4) des individus sont d'accord que les femmes et les hommes doivent avoir le même accès au logement. Cet avis est plus partagé dans les régions du Centre (93%), du Nord (84,1%), des Hauts-Bassins (81,7) et des Cascades (81,5%) que dans les régions de la Boucle du Mouhoun (59,0%), du Sahel (59,4%) et du Centre Sud (62,1%) (Graphique 1).

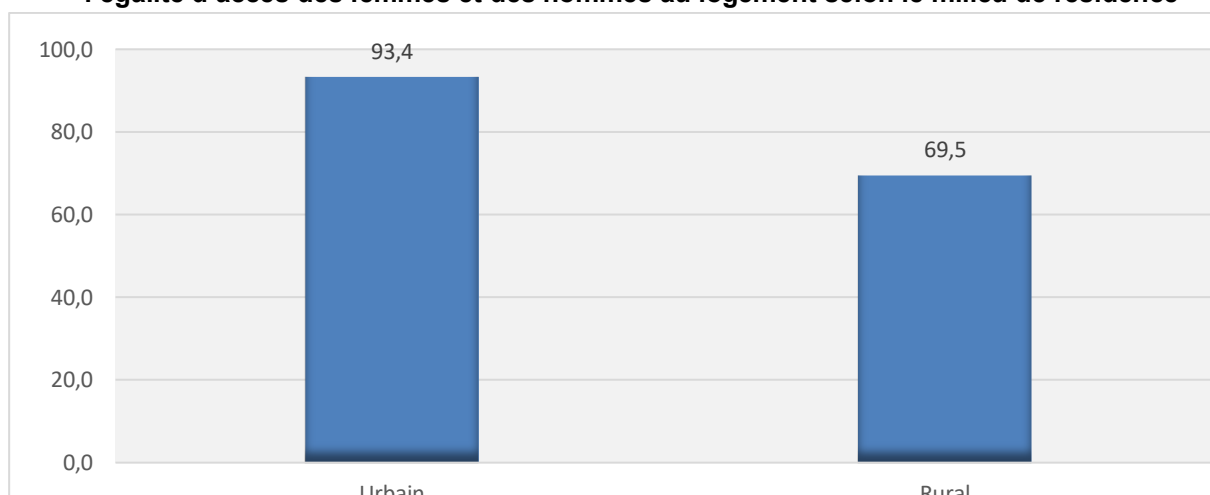
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-28 : Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement selon la région



Comparées aux hommes, les femmes sont plus nombreuses (79%) à s'accorder que tous (homme et femme) doivent avoir les mêmes accès au logement.

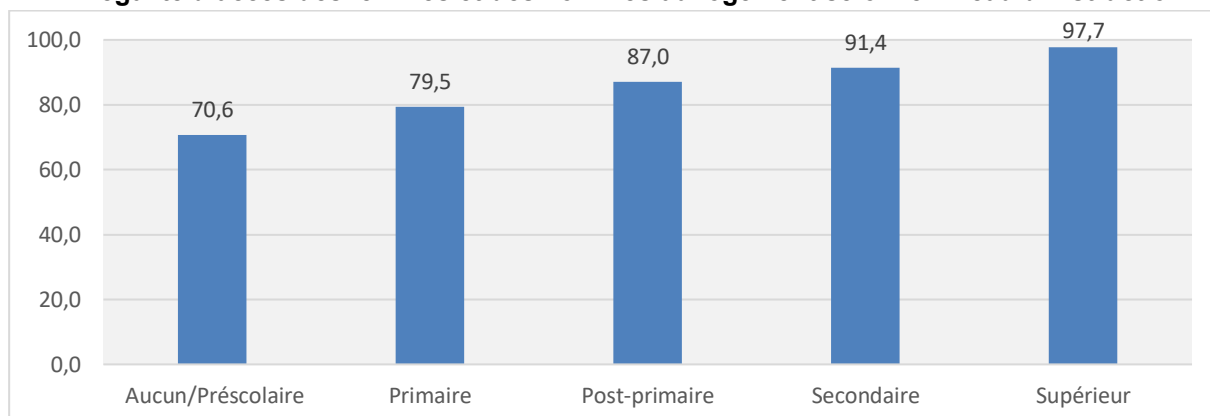
En milieu rural, les individus sont moins favorables à l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement par rapport au milieu urbain (Graphique 2). En effet, près de 7 personnes sur 10 déclarent être favorables à l'égalité d'accès des hommes et des femmes au logement en milieu rural contre environ 9 personnes sur 10 en milieu urbain.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-29: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement selon le milieu de résidence



La perception favorable à l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement augmente avec le niveau d'instruction. Avec 70,6 % chez les individus d'aucun niveau ou de niveau préscolaire, les avis favorables à un accès égal des femmes et des hommes au logement atteignent 97,7% chez les individus de niveau supérieur (Graphique 3).

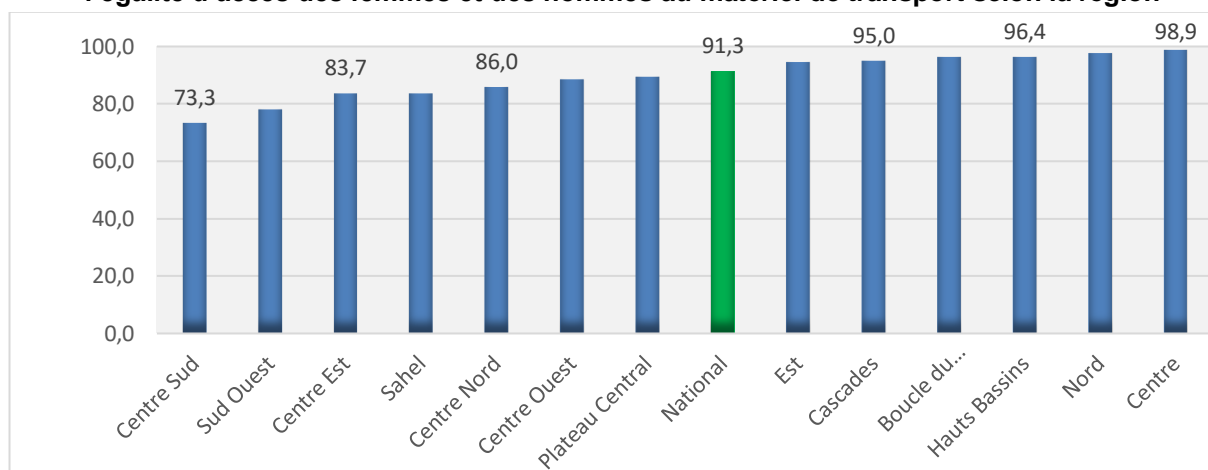
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-30: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au logement selon le niveau d'instruction



1.1.2 Accès au matériel de transport

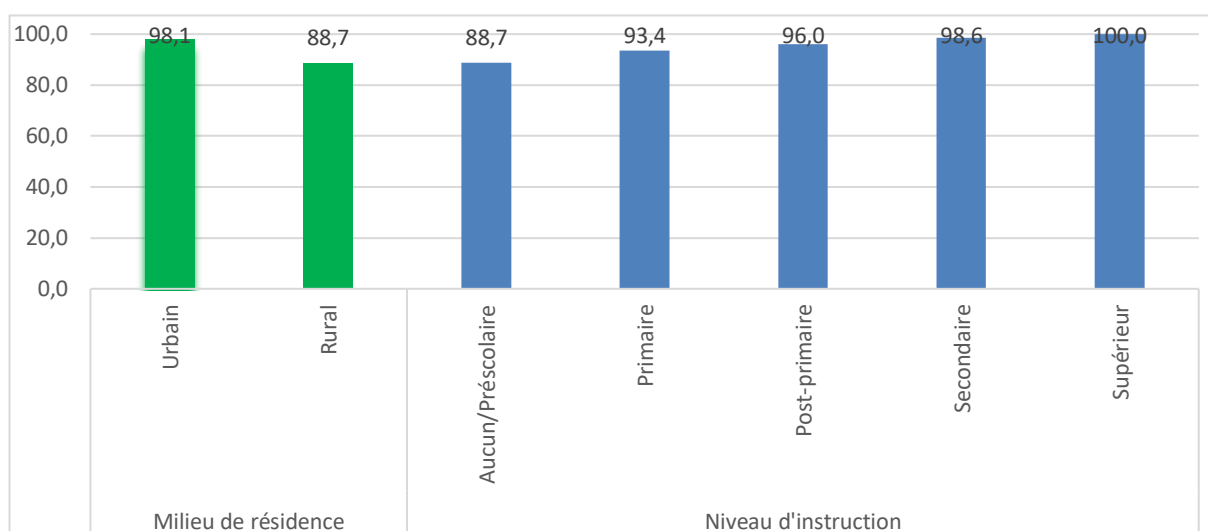
Dans leur majorité (91,3%), les burkinabè affirment être d'accord à une égalité d'accès des femmes et des hommes à ce matériel. Dans les régions du Centre, du Nord, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades, plus de 95% des individus y sont favorables alors que cet avis est relativement moindre dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Sud où respectivement 78,0% et 73,3% des individus sont d'accord pour un accès égal des deux sexes au matériel de transport.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -31: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel de transport selon la région



Dans ce même ordre d'idée, quel que soit le milieu de résidence et le niveau d'instruction, la majorité des individus déclare être d'accord à l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel de transport. Cependant les individus vivant en milieu urbain sont plus favorables comparativement à ceux vivant en milieu rural. De même, les individus qui ont un niveau d'instruction élevé sont relativement plus favorables comparativement à ceux qui ont un niveau faible.

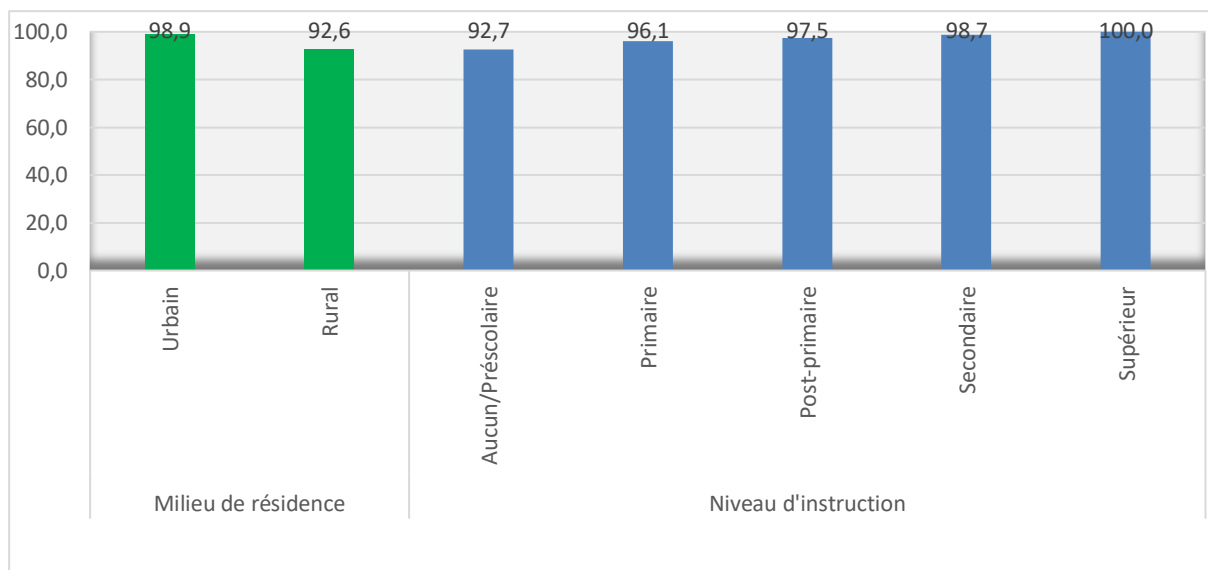
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -32: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel de transport selon la région



1.1.3 Accès au matériel électronique

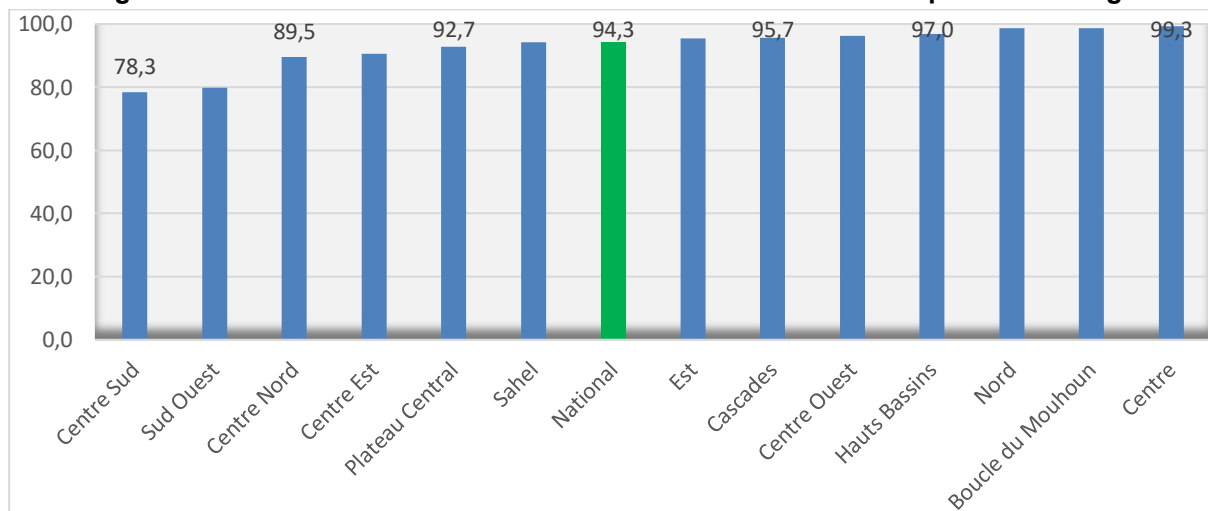
L'usage du téléphone, de l'ordinateur, de la télévision et de la radio s'est relativement massifié au cours de ces dernières années au Burkina Faso. La majorité des individus affirme être en accord avec l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel électronique. Cet avis est relativement plus partagé en milieu urbain (98,9%) par rapport au milieu rural (92,6%). Quel que soit le milieu de résidence, le niveau d'instruction et les groupes d'âges, plus de 9 personnes sur 10 déclarent être favorable à un accès égal des femmes et des hommes au matériel électronique.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-33: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel de transport selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction**



L'analyse suivant les régions de résidence montre que c'est dans trois régions où le pourcentage d'avis favorable pour une égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel agricole est inférieur à 90%.

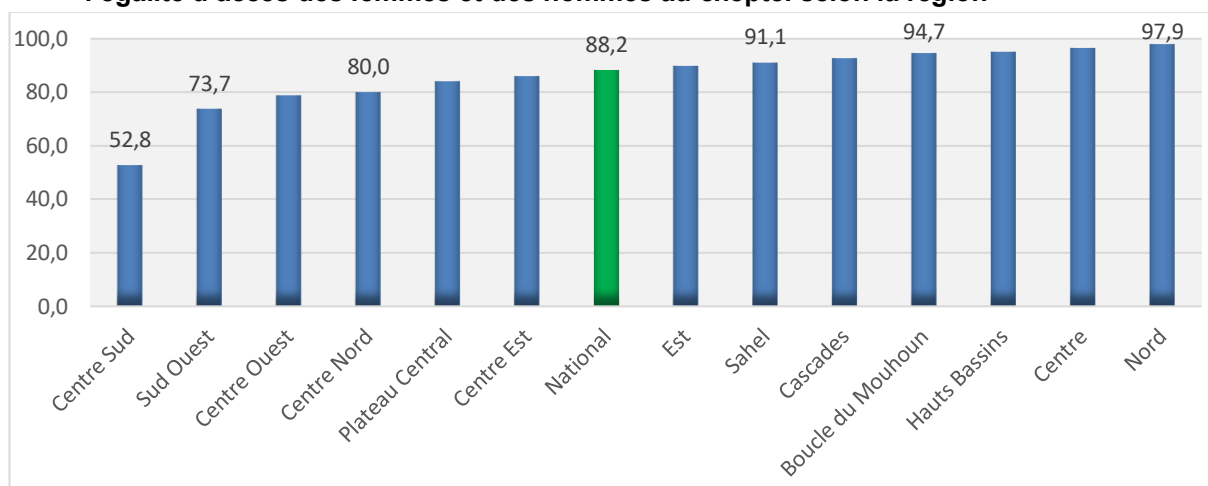
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-34: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au matériel électronique selon la région**



1.1.4 Accès au cheptel

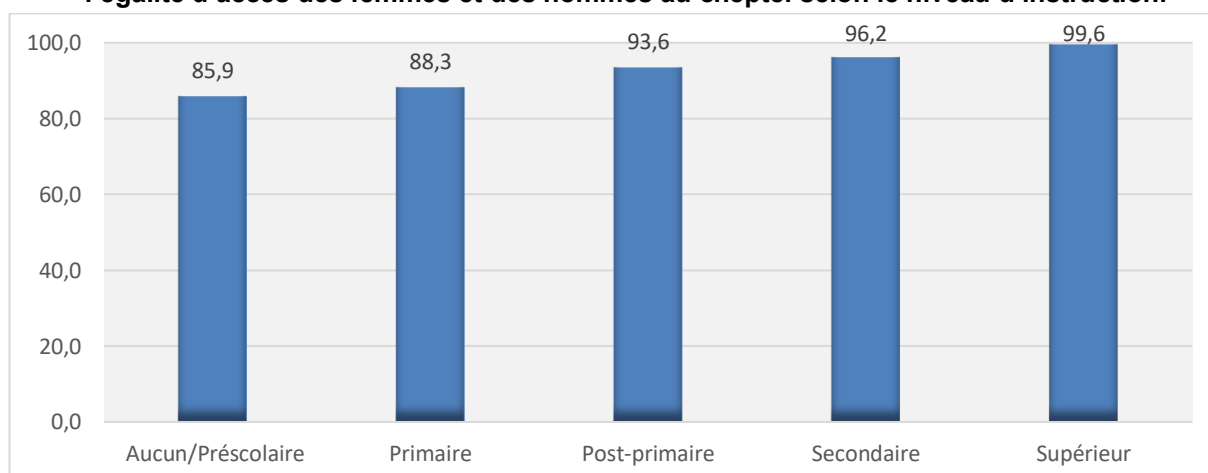
L'ensemble des individus sont unanimes que les femmes et les hommes doivent avoir un accès égal au cheptel. En effet, 88,2% des individus déclarent être favorable à l'égalité d'accès des deux sexes au cheptel. Cet avis, largement partagé dans les régions du Nord (97,9%), du Centre (96,5%) et des Hauts-Bassins (95,1%), est relativement moindre dans la région du Centre Sud (52,8%).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-35: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au cheptel selon la région**



La perception favorable à un accès égal des femmes et des hommes au cheptel augmente avec le niveau d'instruction. Avec 85,9% chez les individus d'aucun niveau, les avis favorables passent de 93,6% chez les individus de niveau post primaire à 99,6% chez les individus de niveau supérieur.

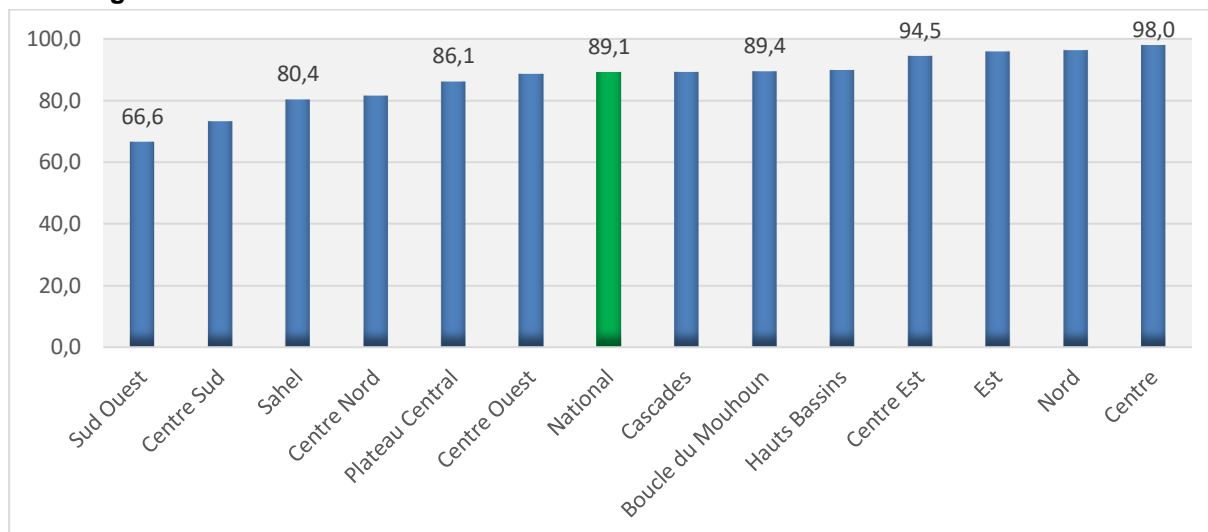
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-36: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes au cheptel selon le niveau d'instruction.**



1.1.5 Accès aux semences et fertilisants agricoles

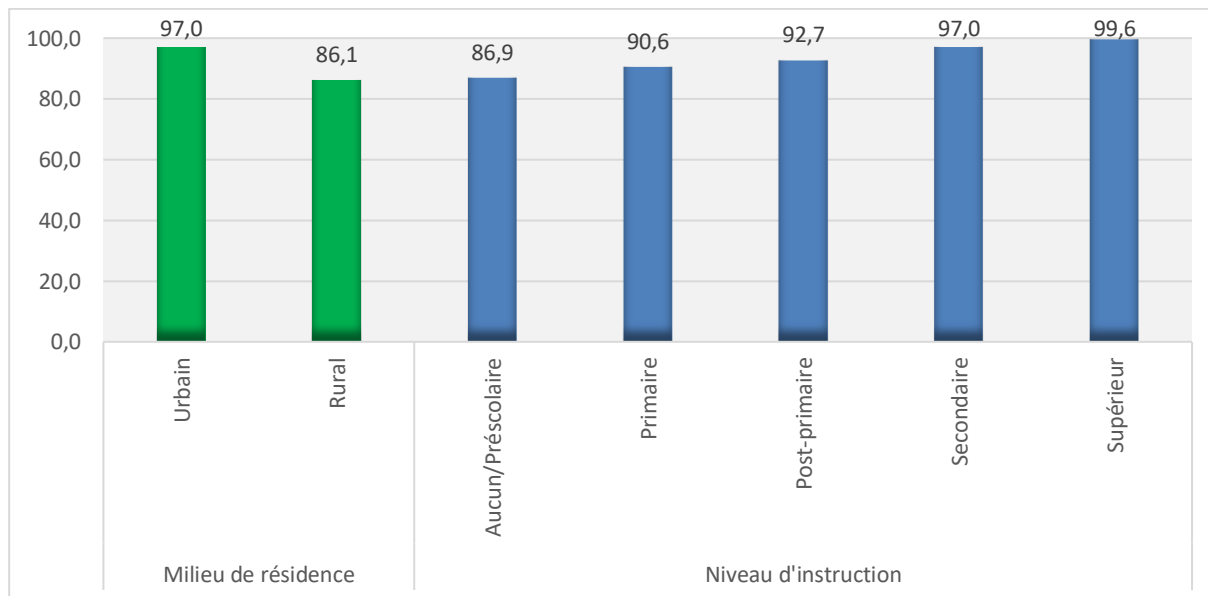
L'analyse de la perception sur l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux semences et fertilisants agricoles montre qu'une large majorité des individus au Burkina Faso y est favorable. En effet, 89,1% des individus affirment être d'accord pour un accès égal des deux sexes aux semences et fertilisants agricoles. Cet avis est plus partagé dans les régions du Centre (98,0%), du Nord (96,3%) et de l'Est (95,8%), que dans celles du Sud-Ouest (66,6%) et du Centre Sud (73,3%).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-37: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux semences et fertilisants agricoles selon la région**



Quel que soit le milieu de résidence, la majorité des individus déclare être favorable à un accès égal des femmes et des hommes aux semences et fertilisants agricoles. Aussi, cette perception favorable augmente avec le niveau d'éducation. Avec 86,9% chez les personnes d'aucun niveau, les avis favorables passent de 92,7% chez les personnes de niveau post primaire à 99,6% chez celles de niveau supérieur.

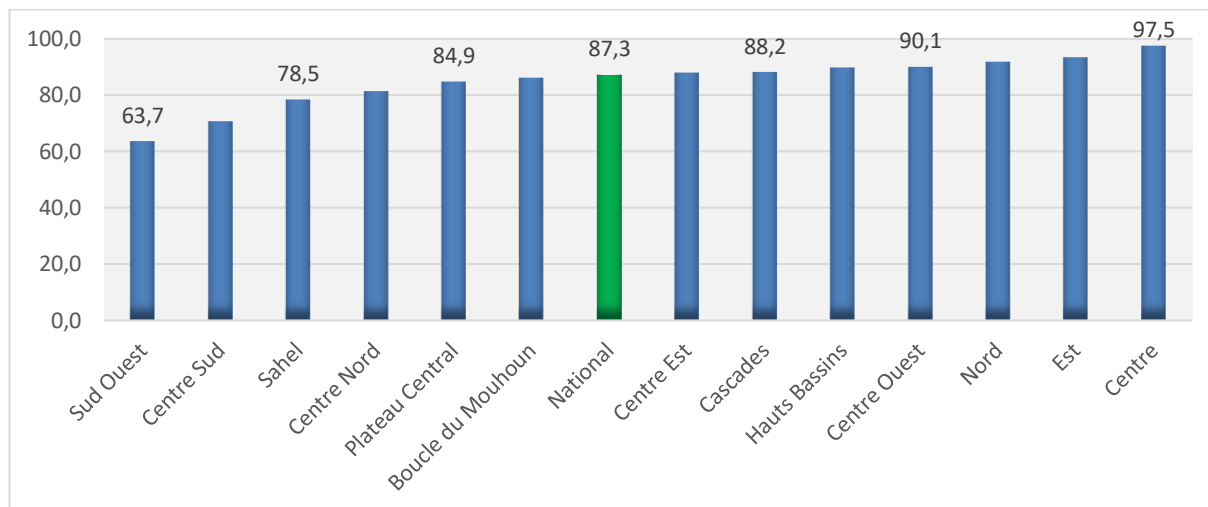
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-38: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux semences et fertilisants agricoles selon le milieu de résidence**



1.1.6 Accès au matériel agricole

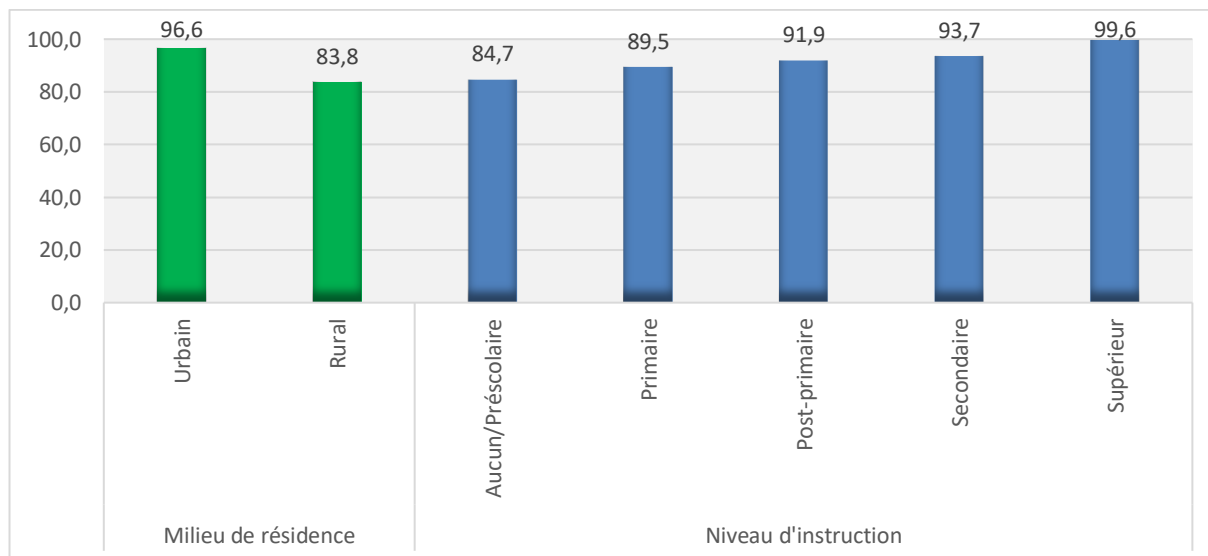
L'égalité d'accès des femmes et des hommes aux matériels agricoles (charrue, tracteurs, daba, semoir, etc.) est une perception largement partagée. En effet, 87,3% des individus estiment que les femmes et les hommes doivent avoir un accès égal aux matériels agricoles. Cette perception est plus forte dans les régions du Centre (97,5%), de l'Est (93,4%) et du Nord (91,8%), mais relativement moindre dans le Sud-Ouest (63,7%) et le Centre-Sud (70,7%).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-39: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux matériels agricoles selon le milieu de résidence**



L'analyse selon le milieu de résidence montre que la perception favorable à un accès égal des femmes et des hommes aux matériels agricoles est plus partagée en milieu urbain (96,6%) qu'en milieu rural (83,8%). Aussi, la quasi-totalité des personnes de niveau supérieur est favorable à un accès égal de tous (femmes et hommes) aux matériels agricoles.

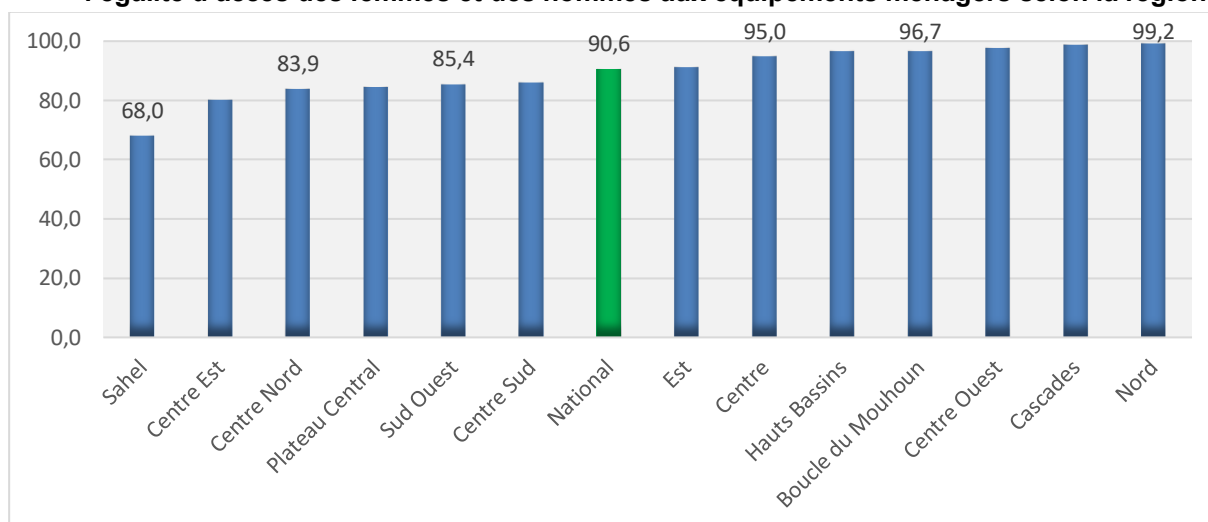
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-40: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux matériels agricoles selon le milieu de résidence**



1.1.7 Accès aux équipements ménagers

Les individus sont majoritairement d'accord que les femmes et les hommes doivent avoir un accès égal aux équipements ménagers comme la cuisinière, la micro-onde et le fourneau. Dans l'ensemble, 90,6% des individus estiment que les femmes et les hommes devraient avoir le même accès aux équipements ménagers. Cette perception est plus forte dans les régions du Nord (99,2%), des Cascades (98,9%) et du Centre-Ouest (97,7%) comparativement à la région du Sahel (68,0%).

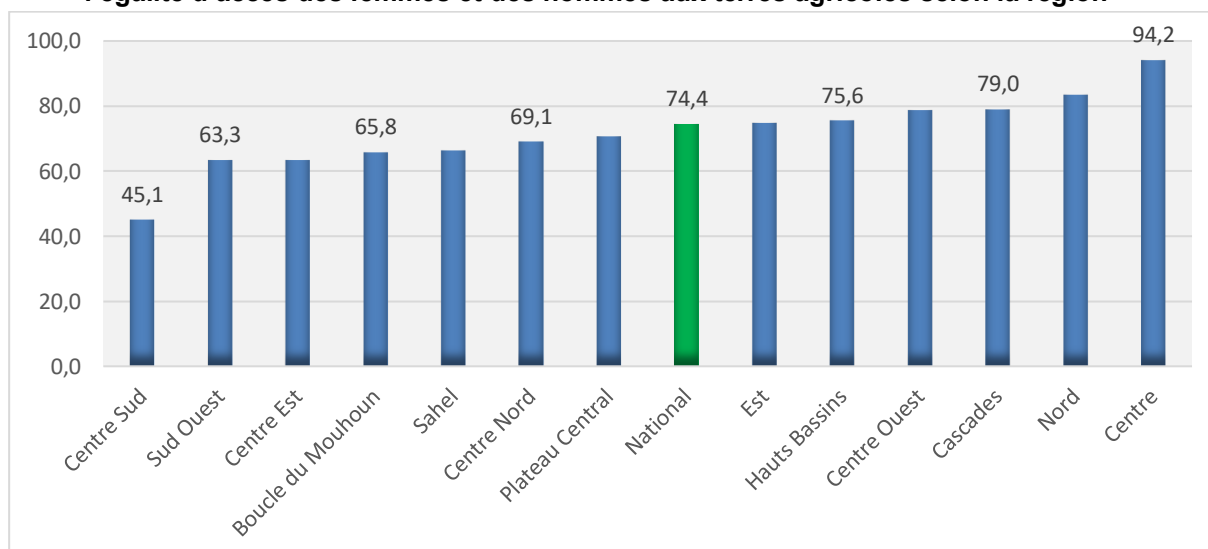
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-41: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux équipements ménagers selon la région**



1.1.8 Accès aux terres agricoles

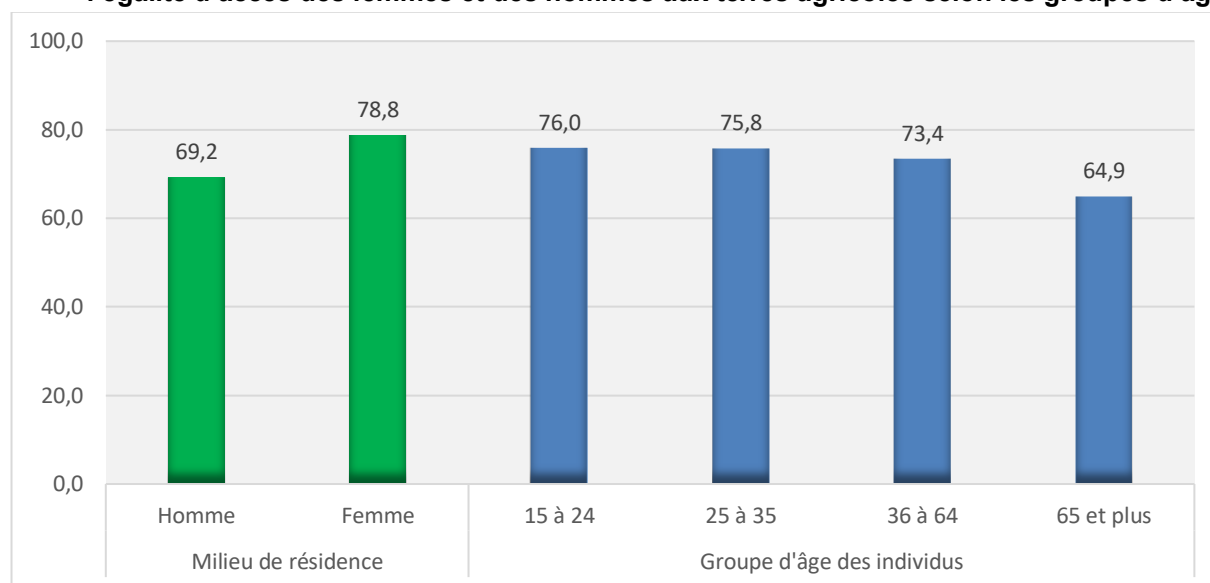
Dans l'ensemble, les burkinabé sont favorables à l'égalité d'accès aux terres agricoles. En effet, près de 3 personnes sur 4 déclarent être d'accord que les femmes et les hommes doivent avoir un accès égal aux terres agricoles. L'analyse selon la région montre que cet avis est fortement partagé dans la région du Centre (94,2%) et du Nord (83,6%) et faiblement partagé dans la région du Centre Sud (45,1%).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-42: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux terres agricoles selon la région**



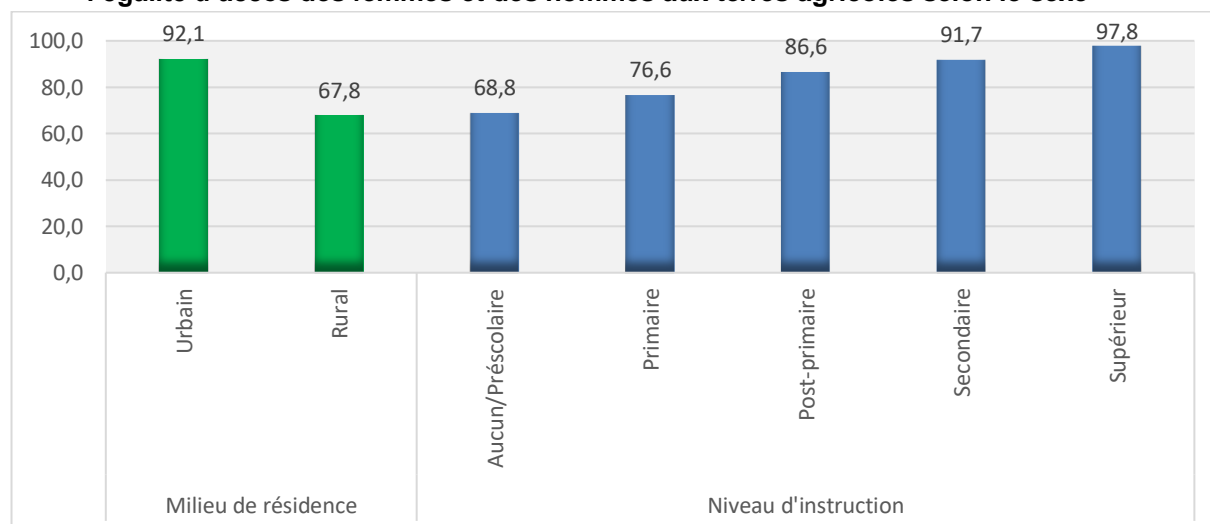
Par rapport aux hommes, les femmes sont plus favorables à l'égalité d'accès aux terres agricoles. En effet, 78,8% des femmes sont d'accord contre 69,2% chez les hommes. Chez les individus de 15 à 24 ans, 76% donnent un avis favorable, contre 64,9% chez les 65 ans et plus.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-43: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux terres agricoles selon les groupes d'âges



La perception favorable à l'accès égal des femmes et des hommes aux terres agricoles augmente avec le niveau d'éducation mais diminue avec l'âge. La proportion des individus qui partagent cet avis passe de 68,8% chez les personnes d'aucun niveau à 97,8% chez les individus de niveau supérieur. Aussi, cet avis est plus partagé en milieu urbain (92,1%) qu'en milieu rural (67,8%).

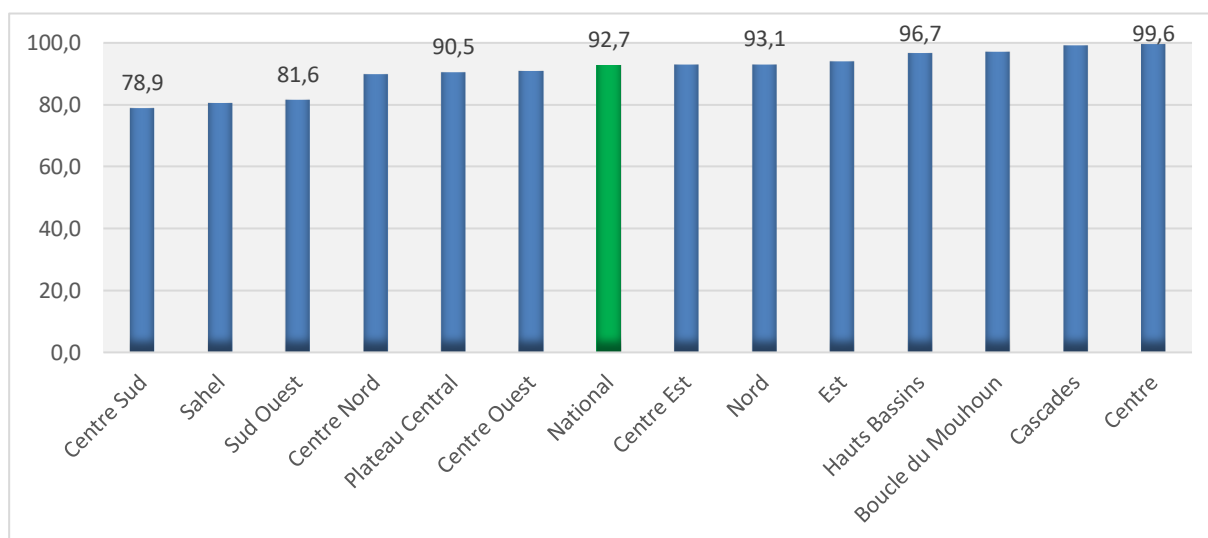
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-44: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux terres agricoles selon le sexe



1.1.9 Accès aux services financiers

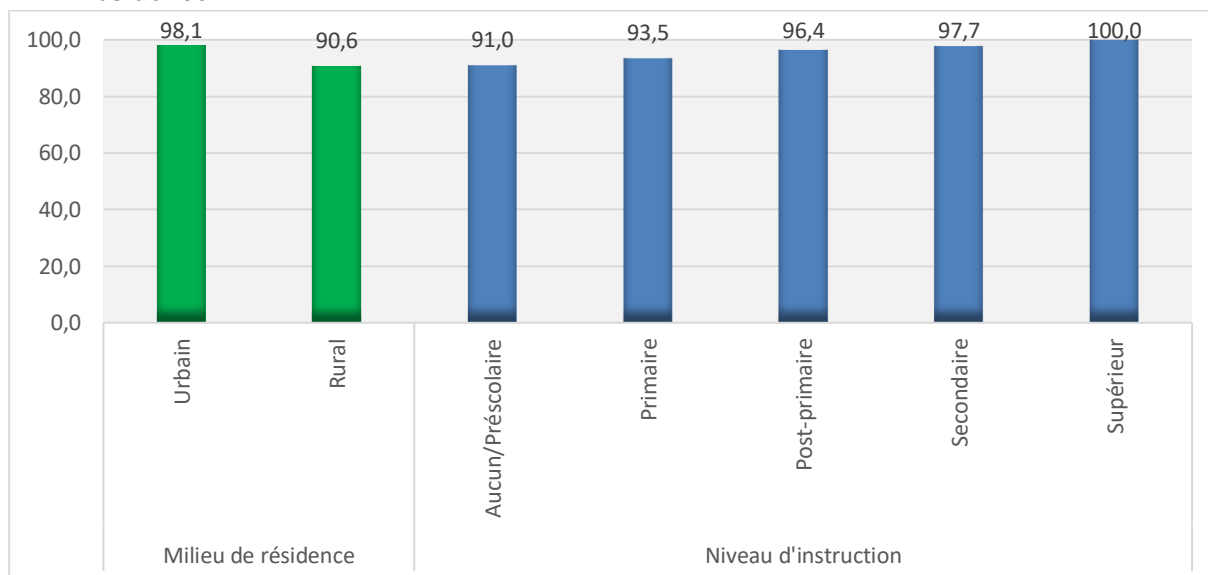
L'accès égal des femmes et des hommes aux services financiers comme le crédit, la micro finance et le compte bancaire, est un avis unanimement partagé par l'ensemble des individus. Environ 9 personnes sur 10 sont favorables à un accès égal de tous (femmes et hommes) aux services financiers. Selon la région, la proportion des individus qui partagent cet avis varie de 78,9% au Centre Sud à 99,6% au Centre.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-45: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux services financiers selon la région**



L'égalité d'accès des femmes et des hommes aux services financiers est relativement moins partagée en milieu rural (90,6%) par rapport au milieu urbain (98,1%). Aussi, la proportion des avis favorables augmente avec le niveau d'instruction. Avec 91% d'avis favorable chez les personnes d'aucun niveau, cette proportion atteint 100% chez les individus de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-46: Perception de l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux services financiers selon le milieu de résidence**



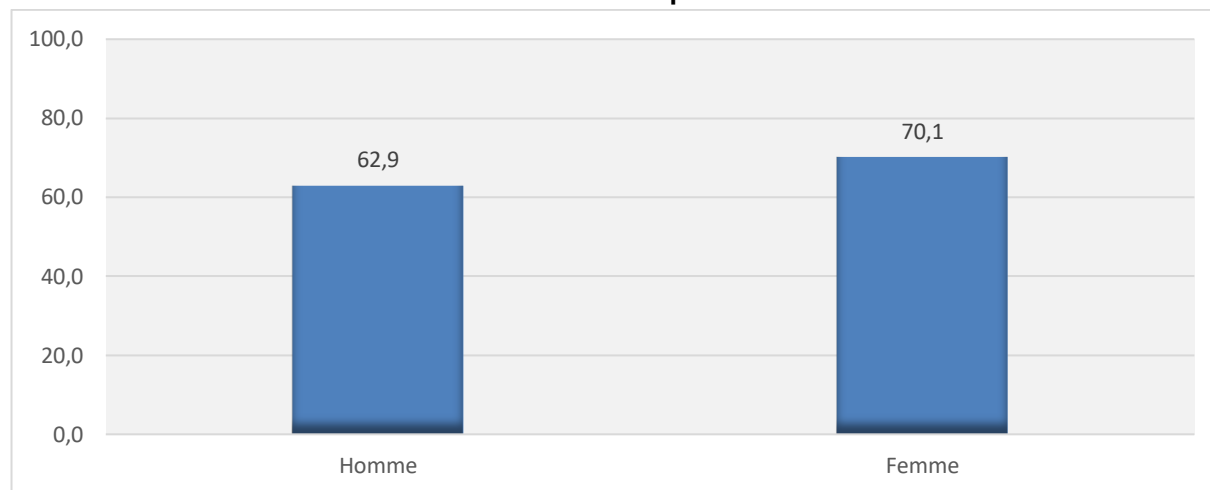
1.2 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision

1.2.1 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion du logement

Au niveau national, 66,8% des individus sont d'avis que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion du logement.

De l'analyse de la perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion du logement selon le sexe, il ressort qu'il y'a parmi les femmes 70,1% qui sont d'accord avec le fait que tous, hommes et femmes devraient avoir le même pouvoir tandis que parmi les hommes ils ne sont que 62,9%.

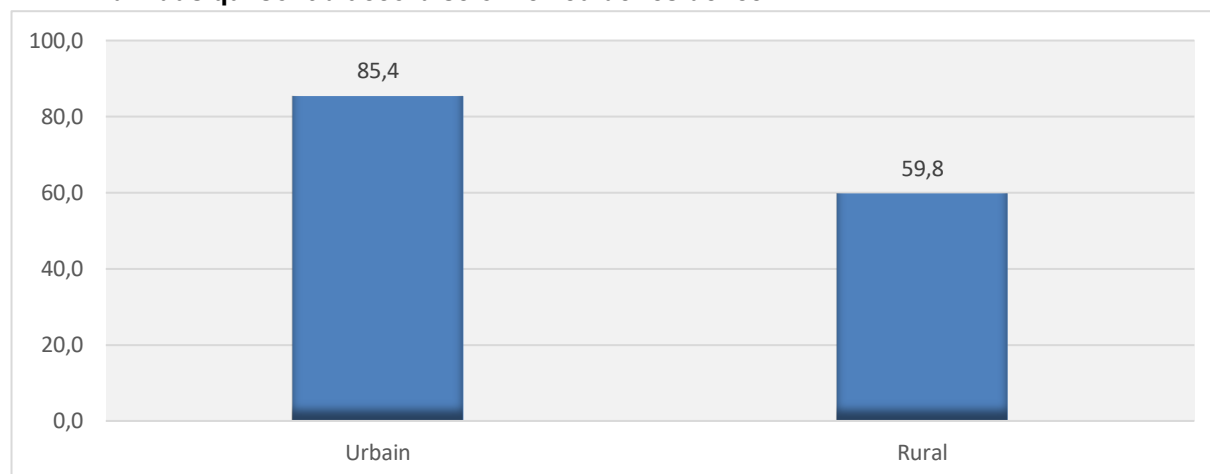
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-47: proportion d'adhésion à l'affirmation selon le sexe des répondants



Selon le lieu de résidence, le constat est qu'il existe une nette différence entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet seul 59,8 % de ceux qui résident en milieu rural sont d'accord qu'il ne devrait pas avoir une discrimination entre homme et femme concernant le pouvoir de décision sur la gestion du logement. Les 40% ne partagent pas cet avis.

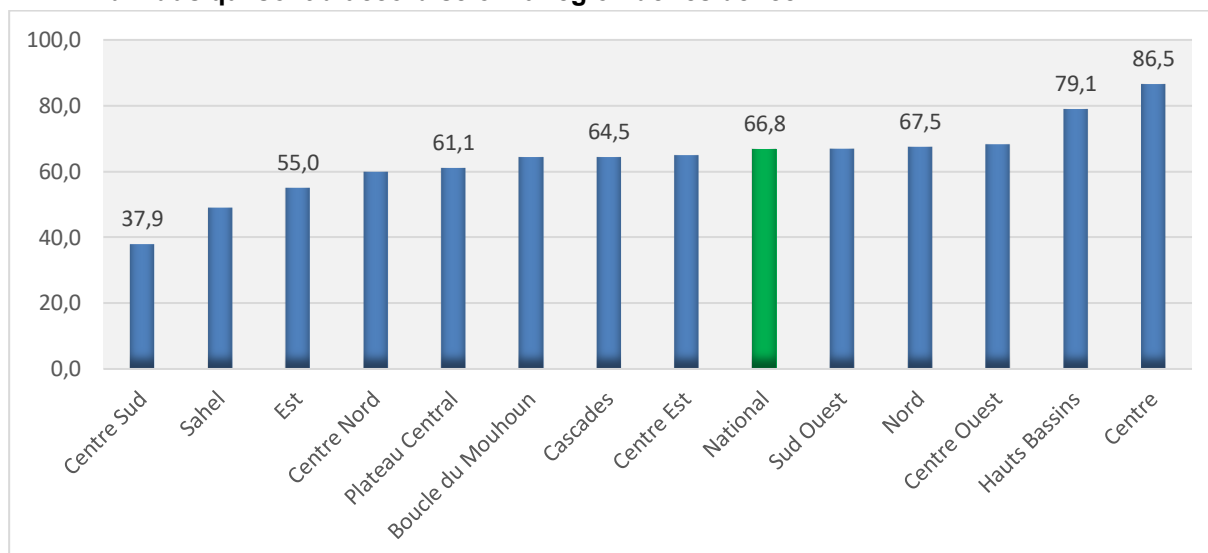
En milieu urbain, 85,4% des personnes adhèrent à une égalité dans le pouvoir de décision sur la gestion du logement.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-48: Proportion des individus qui sont d'accord selon le lieu de résidence



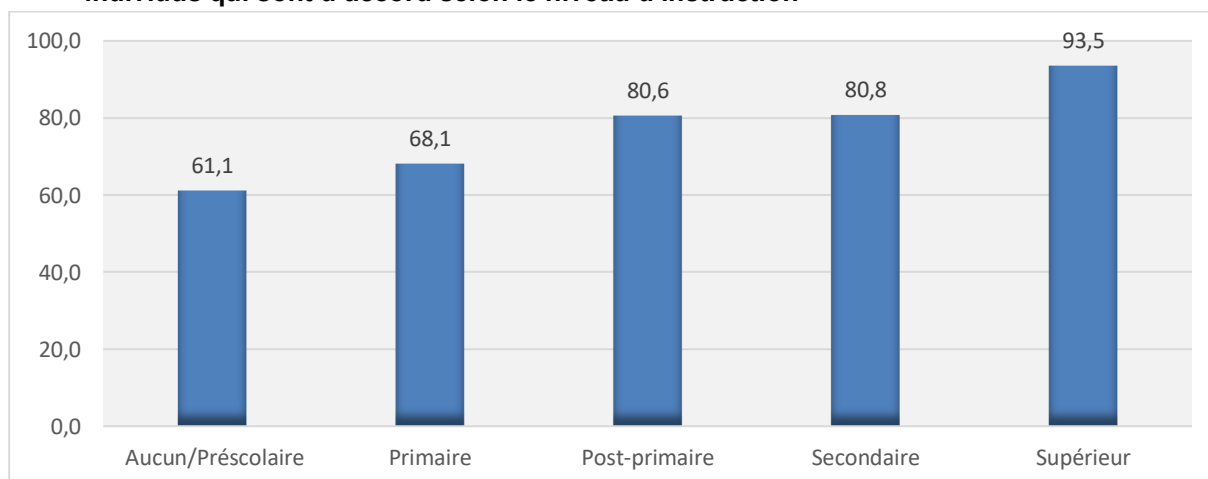
Les proportions des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion en ce qui concerne le logement sont très disparates dans les différentes régions. Ainsi au centre-sud cette proportion est de 37,9% contre 86,5% et 79,1% respectivement au Centre et au Hauts-Bassins.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-49: Proportion des individus qui sont d'accord selon la région de résidence



Selon le niveau d'instruction, il ressort que cette perception est plus élevée chez les plus instruits. En effet, ceux qui ont un niveau supérieur et qui sont d'accord représentent 93,5% contre 61,1% des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction ou juste le niveau préscolaire. Parmi ceux qui ont atteint le primaire ou le secondaire, la proportion est d'environ 80%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-50: Proportion des individus qui sont d'accord selon le niveau d'instruction



1.2.2 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion du matériel de transport

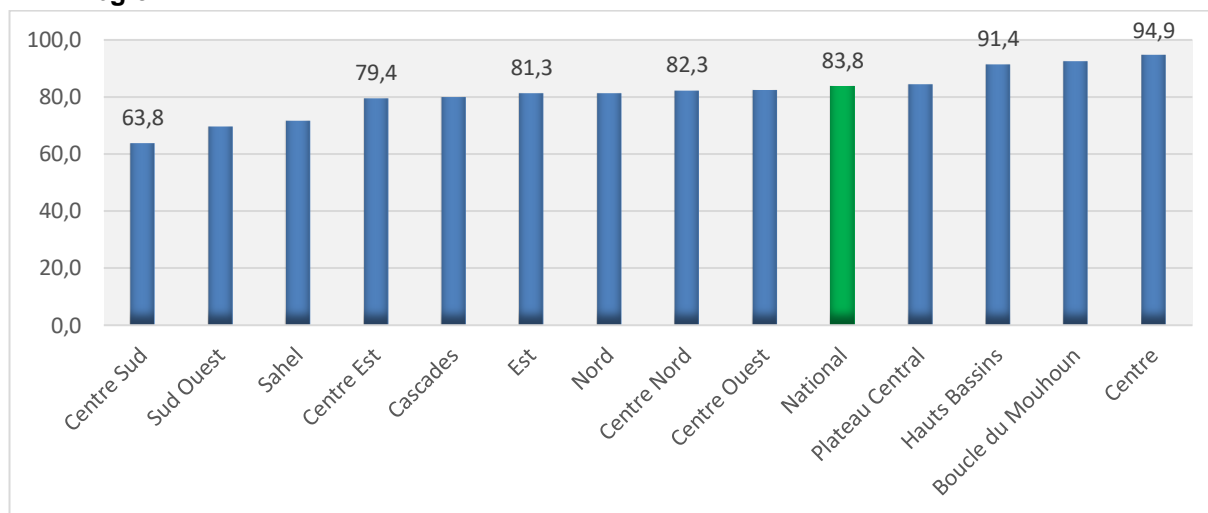
Dans l'ensemble, 83,8% des individus au Burkina Faso sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision dans la gestion du matériel de transport.

Il n'y a pas de différence fondamentale de perception entre homme et femme.

Par contre, selon le milieu de résidence, il existe des différences de perception sur l'égalité de pouvoir de décision dans la gestion du matériel de transport entre les deux sexes. Ils sont plus d'accord en milieu urbain

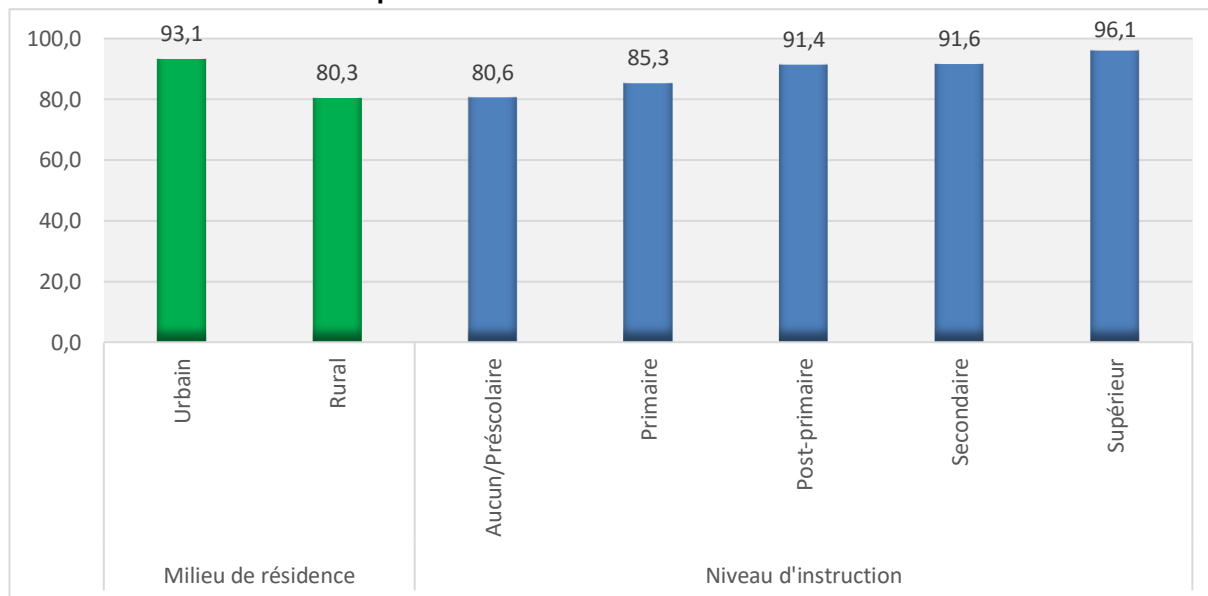
(93,1%) qu'en milieu rural (80,3%). Les points de vue sont plus disparates au sein des différentes régions. Au Centre-Sud et au Sud-Ouest, les proportions de ceux qui sont d'accord sont respectivement de 63,8% et 69,7% contre 91,4%, 92,5% et 94,9% respectivement dans les Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun et le Centre.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-51: proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité dans le pouvoir de gestion du matériel de transport par région.**



Plus le niveau d'éducation augmente, plus la proportion des individus favorables à l'égalité entre femme et homme sur le pouvoir de décision concernant la gestion du matériel de transport est grande. La perception à l'égalité entre sexe est de 80,6% pour les individus sans niveau ou de niveau préscolaire contre 96,1% pour ceux de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-52: proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité dans le pouvoir de gestion du matériel de transport par niveau d'instruction et par milieu de résidence.**



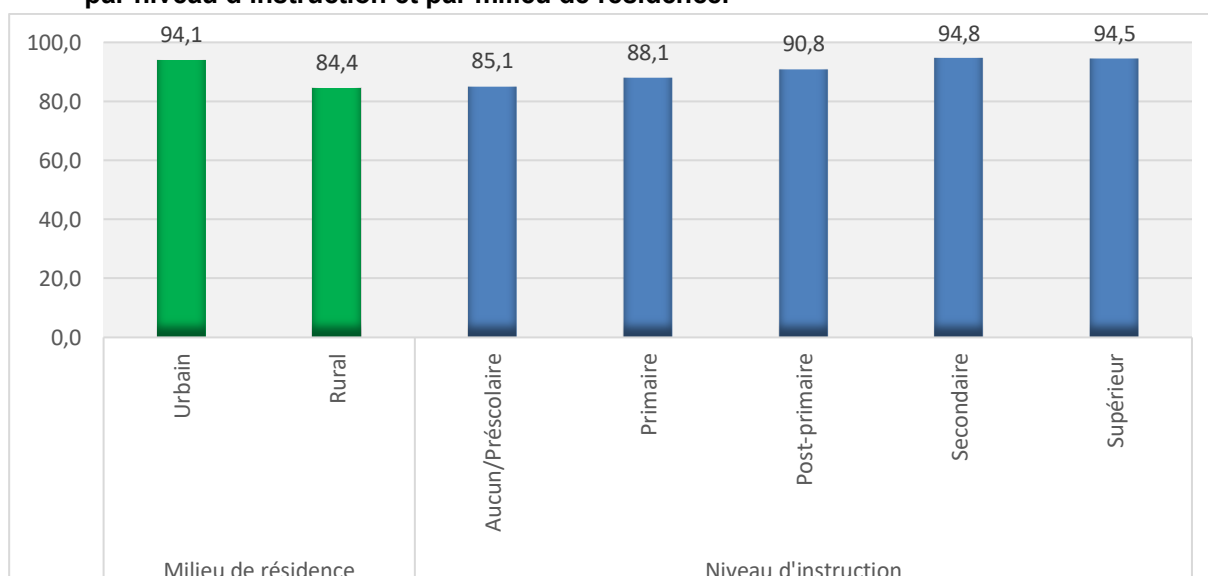
1.2.3 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion) du matériel électronique

Pour 87,1% des individus, l'égalité d'accès au pouvoir de décision concernant matériels électroniques tels que le téléphone, l'ordinateur, la télévision et la radio devraient être le même entre femme et homme. Selon le sexe, il n'y a pas de différence de perception sur l'égalité dans le pouvoir de décision du matériel électronique entre les femmes et les hommes.

Par contre selon le milieu de résidence des individus, il existe une différence de 10 points de pourcentage entre ceux qui vivent en milieu urbain et ceux du milieu rural où les personnes d'accord représentent 84,4%.

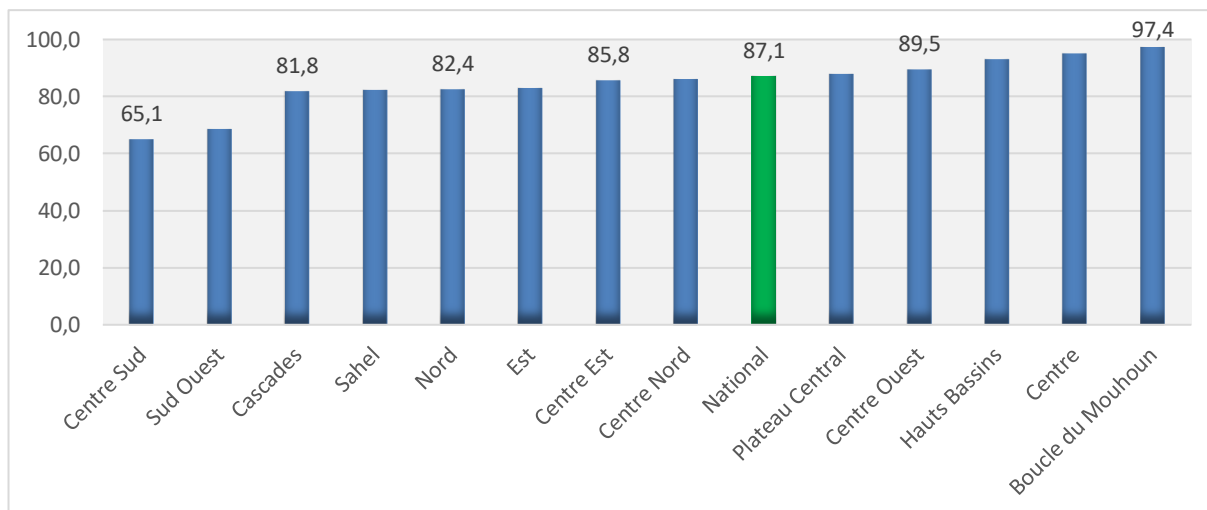
Concernant le niveau d'instruction des individus, les perceptions sur l'égalité d'accès au pouvoir de décision entre les deux sexes sur la gestion du matériel électronique sont diverses : 85,1% pour ceux qui n'ont aucun niveau ou le niveau préscolaire contre 94,5% pour les individus de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-53: **proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité dans le pouvoir de gestion du matériel électronique par niveau d'instruction et par milieu de résidence.**



Les points de vue sont plus disparates au sein des différentes régions. Au Centre-Sud et au Sud-Ouest, les proportions de ceux qui sont d'accord sont respectivement de 65,1% et 68,6% contre 93,1%, 95,51% et 97,4% respectivement dans les Hauts-Bassins, le Centre et la Boucle du Mouhoun.

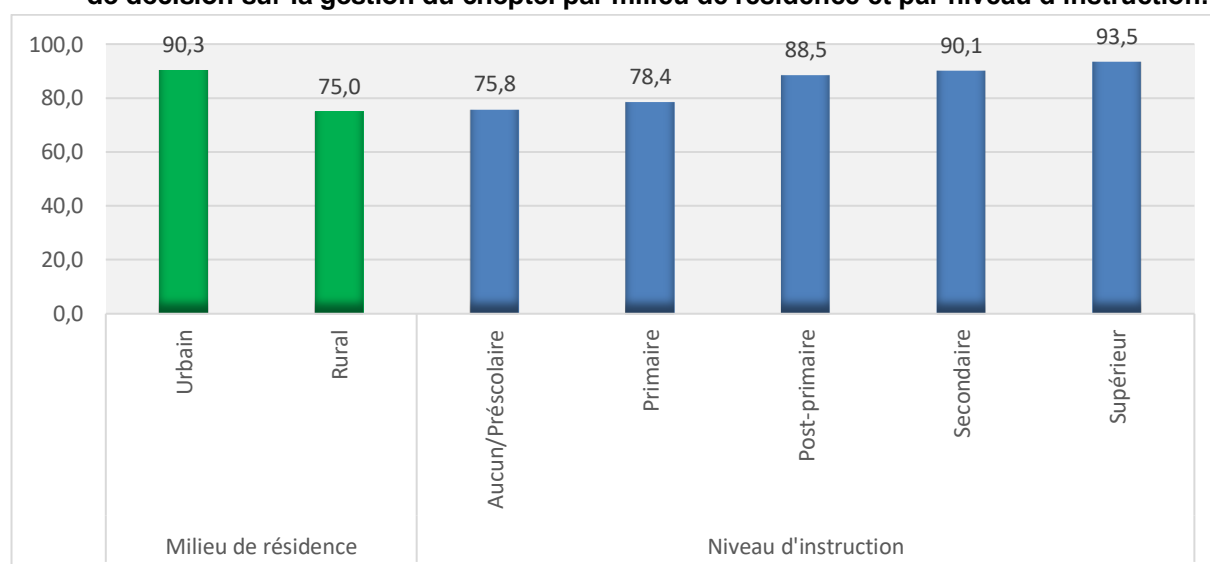
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-54: **proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité dans le pouvoir de gestion du matériel électronique par région de résidence.**



1.2.4 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion du cheptel

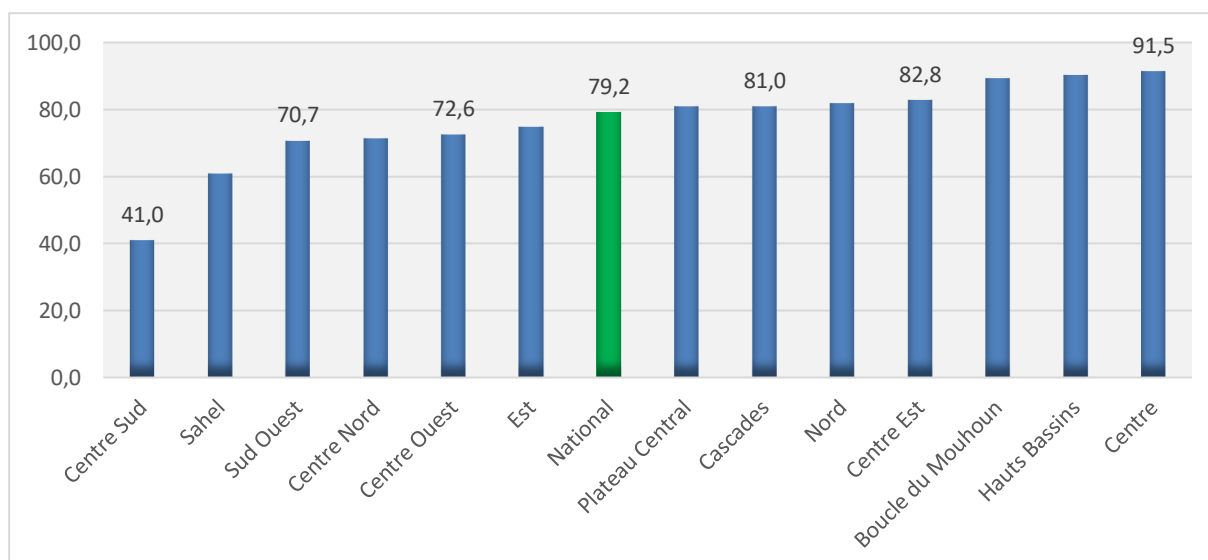
Huit personnes sur dix (79,2%) pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision en ce qui concerne le cheptel. Cette proportion est plus grande en milieu urbain où neuf personnes sur dix (90,3%) sont d'accord contre trois personnes sur quatre (75%) en milieu rural. Les proportions d'avis favorables augmentent avec le niveau d'instruction des individus : 75,8% pour ceux qui n'ont aucun niveau ou le niveau préscolaire contre 93,5% pour les individus de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-55: proportion des personnes qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion du cheptel par milieu de résidence et par niveau d'instruction.



Les points de vue sont plus disparates au sein des différentes régions. Au Centre-Sud, moins de la moitié des individus sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision en ce qui concerne le cheptel alors que dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Centre, environ neuf personnes sur dix partagent cet avis.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-56: proportion des personnes qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion du cheptel selon les régions.

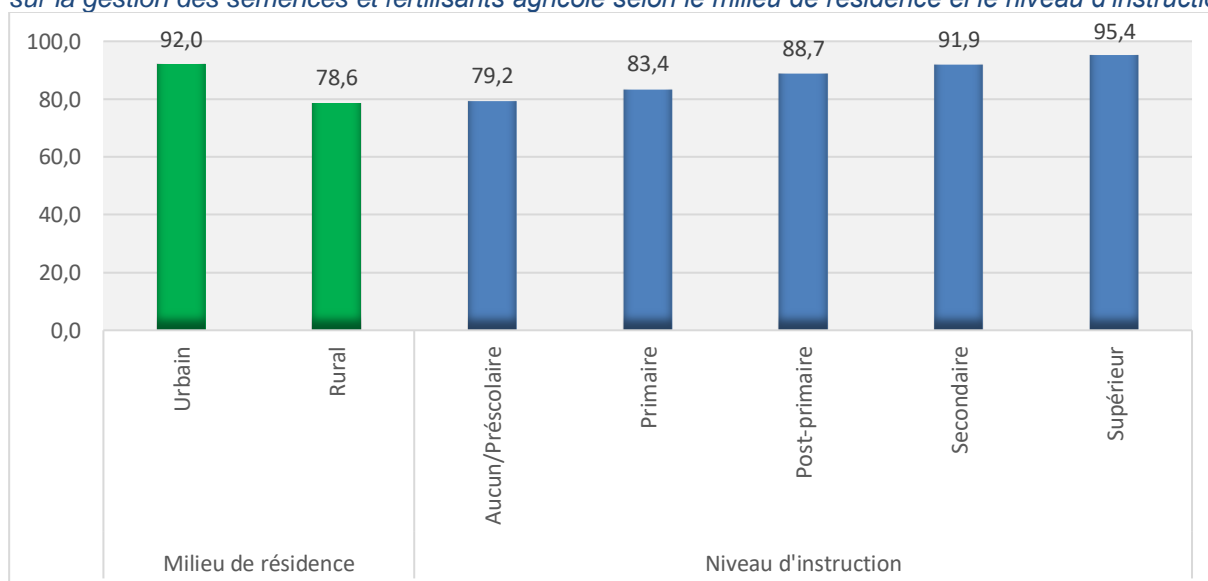


1.2.5 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion des semences et fertilisants agricoles

Au Burkina Faso, 82,2% des individus sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décisions sur la gestion des semences et fertilisants agricoles.

En considérant le milieu de résidence, le constat que les individus qui sont en zone rurale sont moins favorables à l'égalité de pouvoir de décision entre femme et homme dans la gestion des semences et fertilisants agricoles que ceux qui sont en zone urbaine. Les proportions de ceux qui adhèrent à l'égalité de pouvoir de décision sur cette gestion sont de 78,6% contre 92% respectivement pour le rural et l'urbain. Les proportions d'avis favorables augmentent avec le niveau d'instruction des individus : 79,2% pour ceux qui n'ont aucun niveau ou le niveau préscolaire contre 95,4% pour les individus de niveau supérieur.

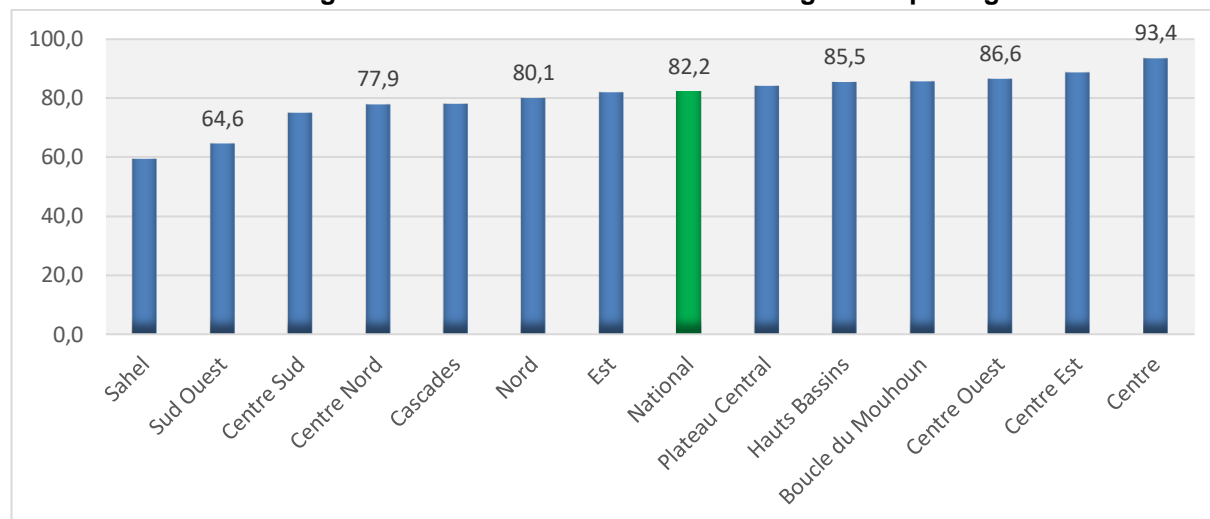
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-57: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des semences et fertilisants agricole selon le milieu de résidence el le niveau d'instruction



Une grande disparité est observée entre les régions : 93,4% des personnes qui sont au Centre sont d'accord à une égalité entre homme et femme dans la prise de décision sur la gestion des semences et fertilisants

agricoles contre 59,4% de ceux qui sont au Sahel. Les régions des cascades, du Nord et de l'Est ont des proportions qui sont autour de celle du niveau national.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-58: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des semences et fertilisants agricoles par région de résidence



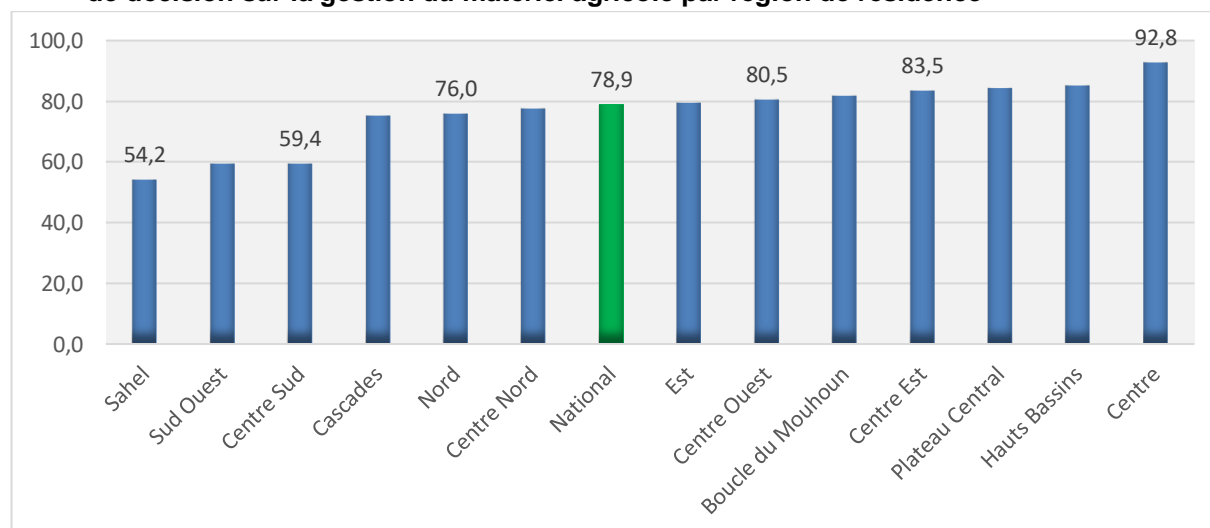
Suivant le sexe, il ressort que les femmes acceptent plus l'égalité entre homme et femme à la prise de décision sur la gestion des semences et fertilisants agricoles.

1.2.6 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion du matériel agricole

Dans l'ensemble, 78,9% des burkinabé sont favorables que le pouvoir de décision sur la gestion du matériel agricole tels que la charrue, le tracteur, le semoir et la daba soit le même pour les femmes et les hommes.

Selon la région de résidence, les proportions de ceux qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion du matériel agricole sont très disparates. Moins de 60% dans les régions du Sahel, Sud-Ouest et Centre-Sud contre plus de 85% dans les Hauts-Bassins et au Centre.

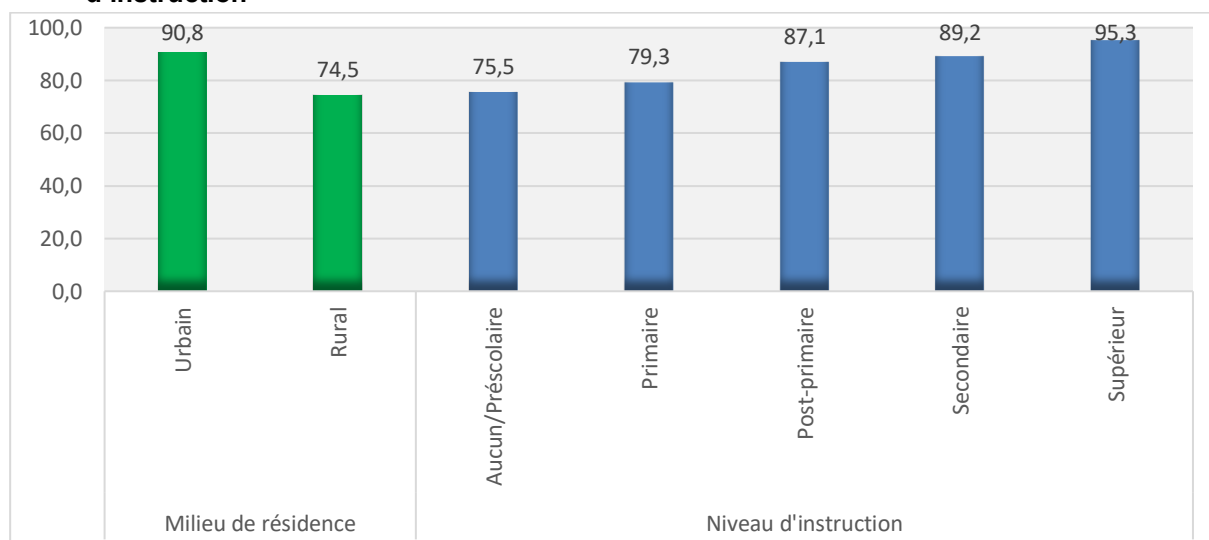
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-59: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion du matériel agricole par région de résidence



En milieu rural, il y'a plus de réticence quant à l'égalité entre femme et homme dans la détention du pouvoir de décision sur la gestion du matériel agricole comparativement au milieu urbain. Ceux qui y sont favorables représentent environ deux tiers (2/3) en milieu rural contre 90,8% des personnes en milieu urbain.

Selon le niveau d'instruction, il ressort plus le niveau d'instruction est élevé, plus les individus sont d'accord pour l'égalité entre femme et homme dans le pouvoir de décision sur la gestion du matériel agricole.

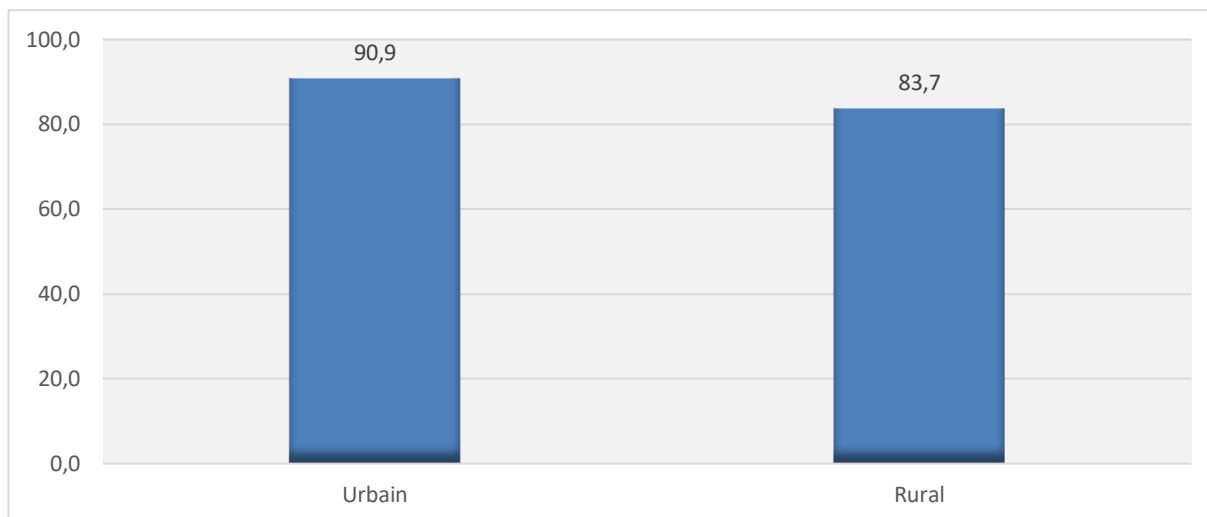
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-60: **proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion du matériel agricole par milieu de résidence et par niveau d'instruction**



1.2.7 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion des équipements ménagers

Au niveau national, 85,7% des personnes sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion de l'équipement ménager tel que la cuisinière, le micro-onde et le fourneau. Selon le milieu de résidence, il apparait que ceux qui résident en milieu rural sont moins disposés à accepter cette idée comparativement à ceux du milieu urbain. En effet 83,7% des personnes en milieu rural sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle femme et homme devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion de l'équipement ménager 90,9% en milieu urbain.

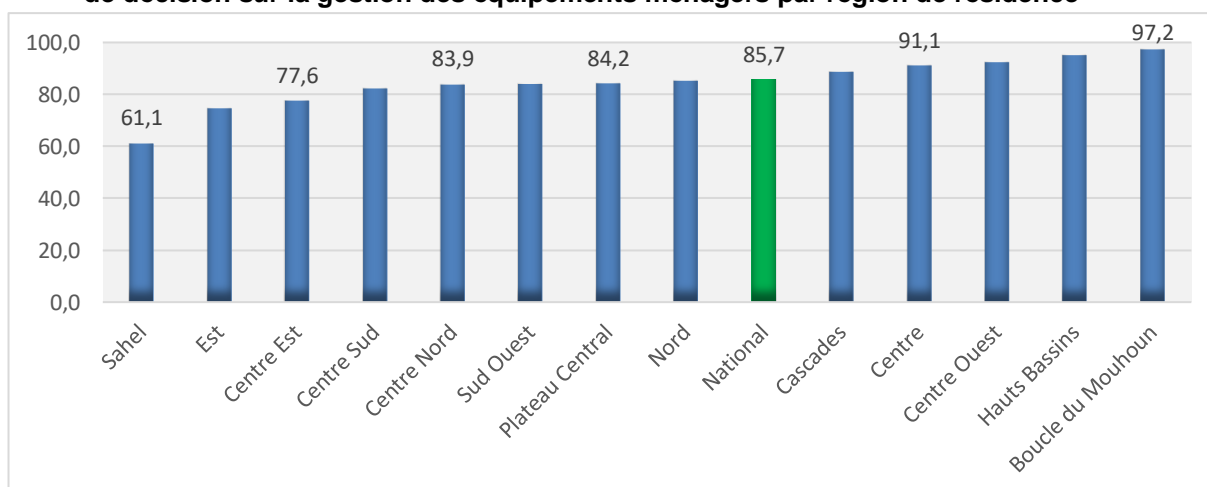
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-61: **proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des équipements ménagers par milieu de résidence**



L'analyse par région montre que des discriminations existent dans certaines localités.

Toutefois, de façon globale, il n'existe pas une différence nette entre la position des hommes par rapport à celle des femmes sur le sujet.

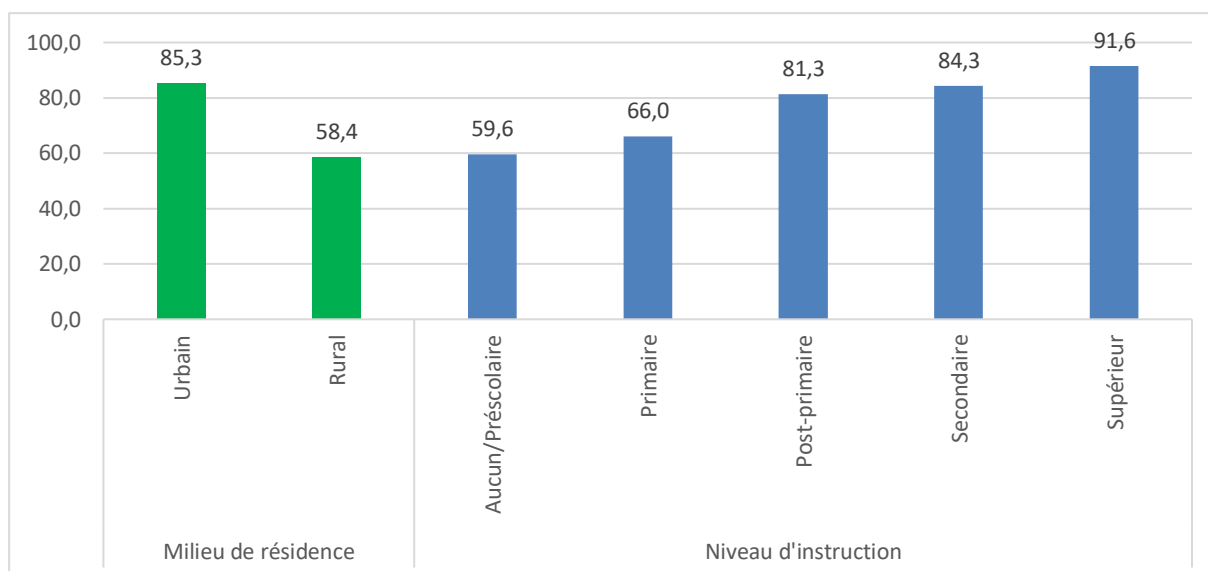
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-62: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des équipements ménagers par région de résidence



1.2.8 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur la gestion des terres agricoles

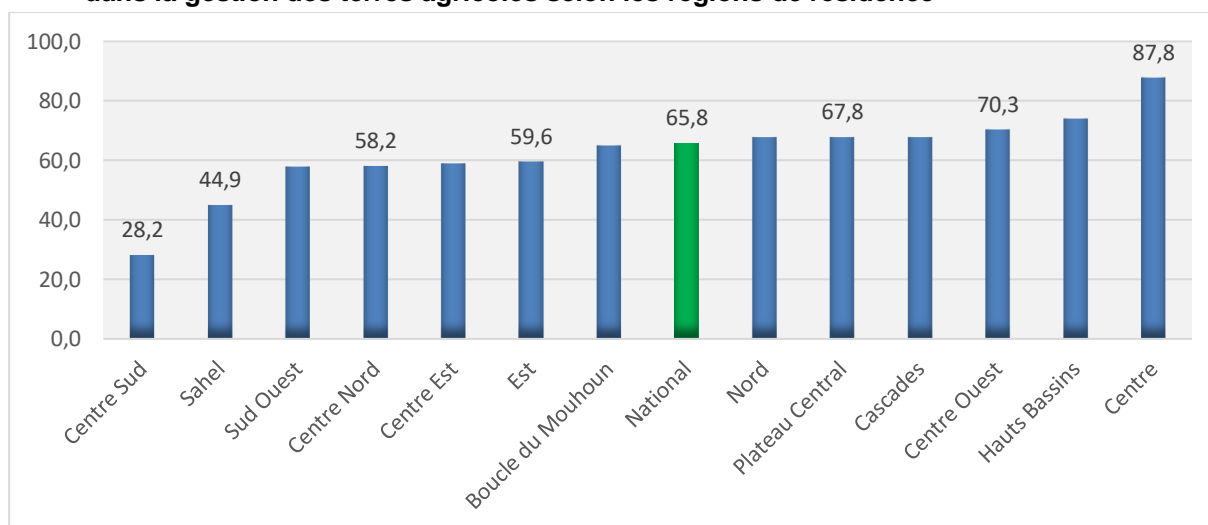
Au plan national, 65,8% des burkinabé sont d'accord que la femme et l'homme devraient avoir les mêmes pouvoir de décision sur la gestion des terres agricoles. Cette proportion est plus faible en milieu rural (58,4%) mais atteint 85,3% en milieu urbain. Les terres agricoles, se retrouvent en milieu urbain et très peu en milieu rural. Selon le niveau d'instruction, on constate que plus celui-ci est élevé, plus la proportion de ceux qui sont d'accord que la femme et l'homme devraient avoir les mêmes pouvoir de décision sur la gestion des terres agricoles est également grande.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-63: proportion des individus qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes pouvoirs de décision sur la gestion des terres agricoles par milieu de résidence et par niveau d'instruction



Dans les régions comme le Centre-Sud (avec 28,2%) et le Sahel (avec 44,9%) plus de la moitié de la population ne sont pas d'accord pour l'égalité entre la femme et l'homme dans le pouvoir de gestion des terres agricoles.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -64: **proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision dans la gestion des terres agricoles selon les régions de résidence**

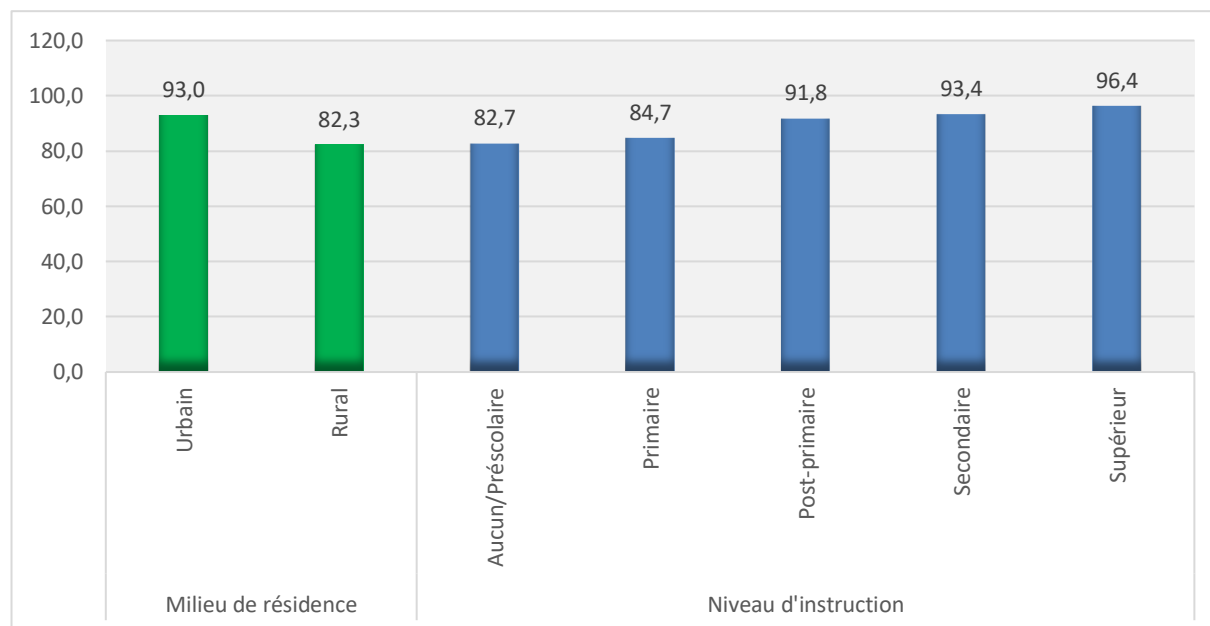


De façon générale, environ 61% des hommes sont d'accord pour l'égalité entre les deux sexes dans le pouvoir de décision sur la gestion des terres agricoles. Cette proportion est de 70% chez les femmes.

1.2.9 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision (décision sur la gestion) services financiers (par exemple crédit, micro finance, compte bancaire)

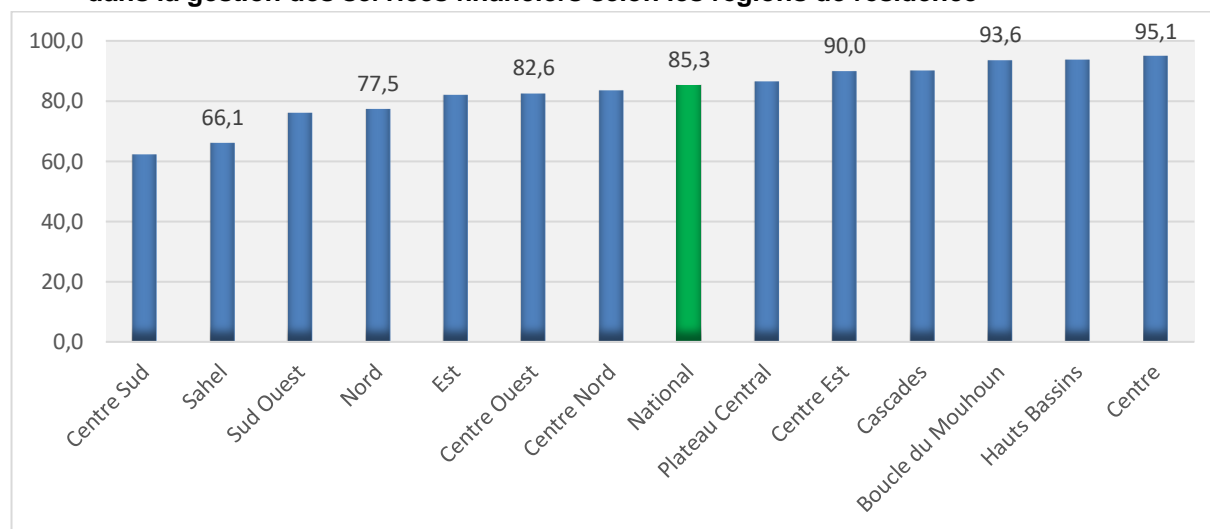
Dans l'ensemble, 85,3% des burkinabé sont d'accord pour une égalité entre homme et femme dans le pouvoir de décision sur la gestion des services financiers. Suivant le sexe, il n'existe pas de différence de perception entre les deux groupes. Pourtant en milieu rural, il y'a moins de personnes qui partage cet avis qu'en milieu urbain (82,3% contre 93%). Toutefois, plus le niveau d'éducation est élevé, plus la proportion de ceux qui sont pour l'égalité est élevée.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-65: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision dans la gestion des services financiers selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction



Selon la région de résidence, les proportions de ceux qui sont d'accord que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion des terres agricoles sont très disparates. Moins de 70% dans les régions du Sahel et du Centre-Sud contre plus de 90% dans les régions du Centre-Est, Cascades, Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins et du Centre.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-66: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision dans la gestion des services financiers selon les régions de résidence



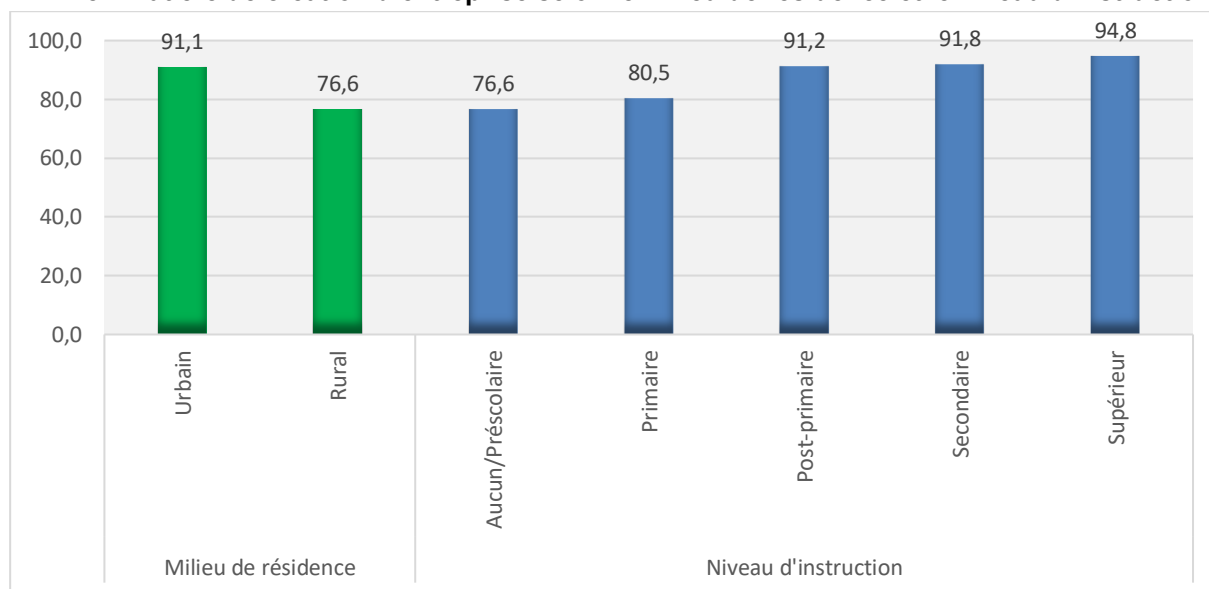
1.2.10 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision en matière de création d'entreprise

Au plan national, 80,6% des burkinabé sont d'accord sur le fait que femme et homme devraient avoir le même pouvoir de décision en matière de création d'entreprise. Sur ce point de vue, les avis sont quasi-similaires chez les femmes et chez les hommes.

Toutefois, des différences de point de vue existent selon qu'on soit en zone rurale ou en zone urbaine. En milieu rural, la proportion de ceux qui sont d'accord pour cette égalité est moindre (76,6%) comparativement à celle du milieu urbain (91,1%).

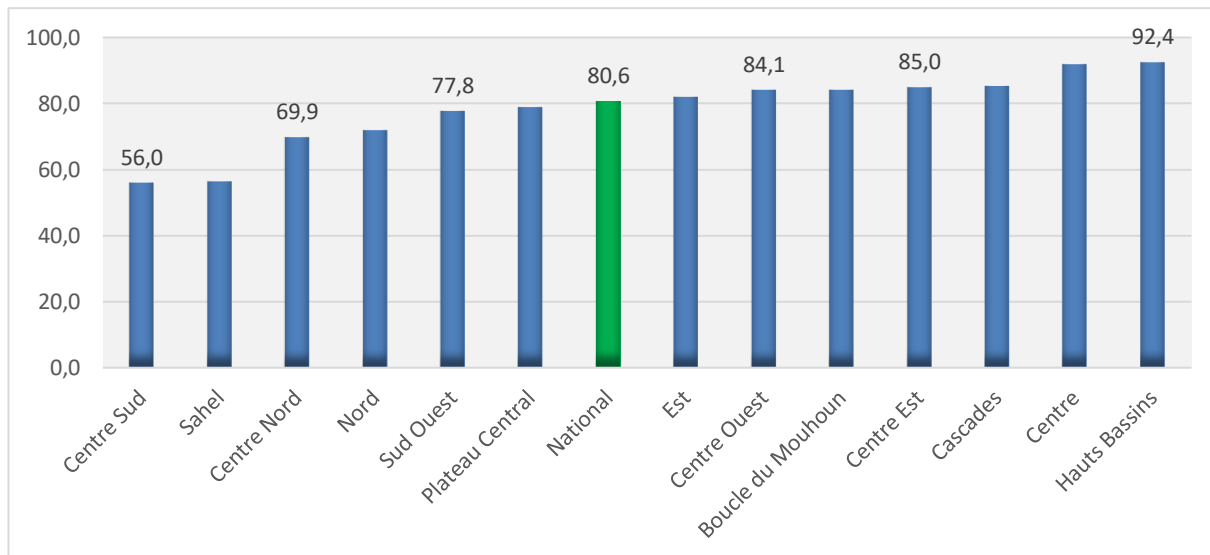
En outre, il apparaît que chez les personnes qui n'ont aucun niveau et celles qui ont un niveau primaire, les proportions de ceux qui sont d'accord que femme et homme devraient avoir le même pouvoir de décision quant à la création d'entreprise sont respectivement de 76,6% et 80,5%. Elles atteignent 91,8% et 94,8% pour ceux qui ont respectivement le niveau secondaire et le niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-67: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision en matière de création d'entreprise selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction



Dans les régions fortement urbanisées comme le Centre et les Hauts Bassins, les adhérents à l'égalité du pouvoir de décision dans la création d'entreprise sont encore plus nombreux (plus de 90%). Par contre dans les régions comme le Centre-Sud et le Sahel, les proportions y sont plus faibles soient 56,0% et 56,5% respectivement.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-68: proportion de ceux qui pensent que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision en matière de création d'entreprise selon la région de résidence

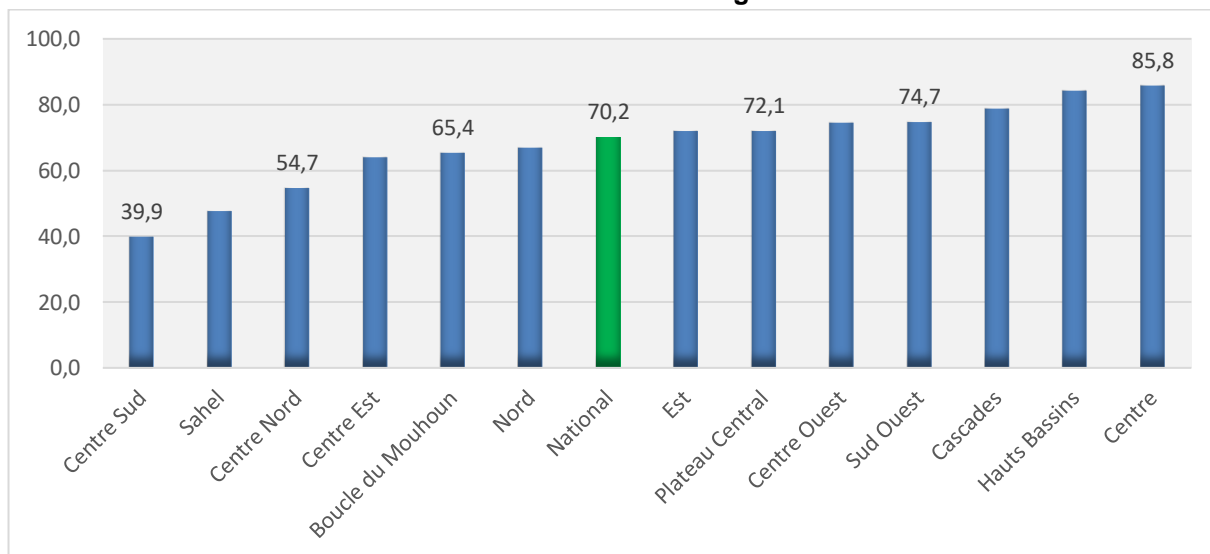


1.2.11 Perception de l'égalité dans l'accès au pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison

Il arrive que dans la vie en couple, ou dans le ménage, le choix du travail d'un des membres, notamment la localisation du lieu du travail puisse poser problème. Il se peut qu'une personne refuse que l'autre travaille hors de la maison et c'est souvent les femmes qui sont victimes d'interdiction d'exercer un travail hors de la maison. Quels sont donc les avis des individus sur le fait que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison ?

Au plan national, 70,2% des burkinabé sont d'accord que femme et hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison. La diversité des points de vue est plus importante dans certaines régions. Le Centre-Sud et le Sahel enregistre les proportions les plus faibles d'adhésion à l'égalité de pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison avec respectivement 39,9% et 47,7%. Les plus fortes proportions se retrouvent dans le Centre (85,8%) et les Hauts Bassins (84,2%).

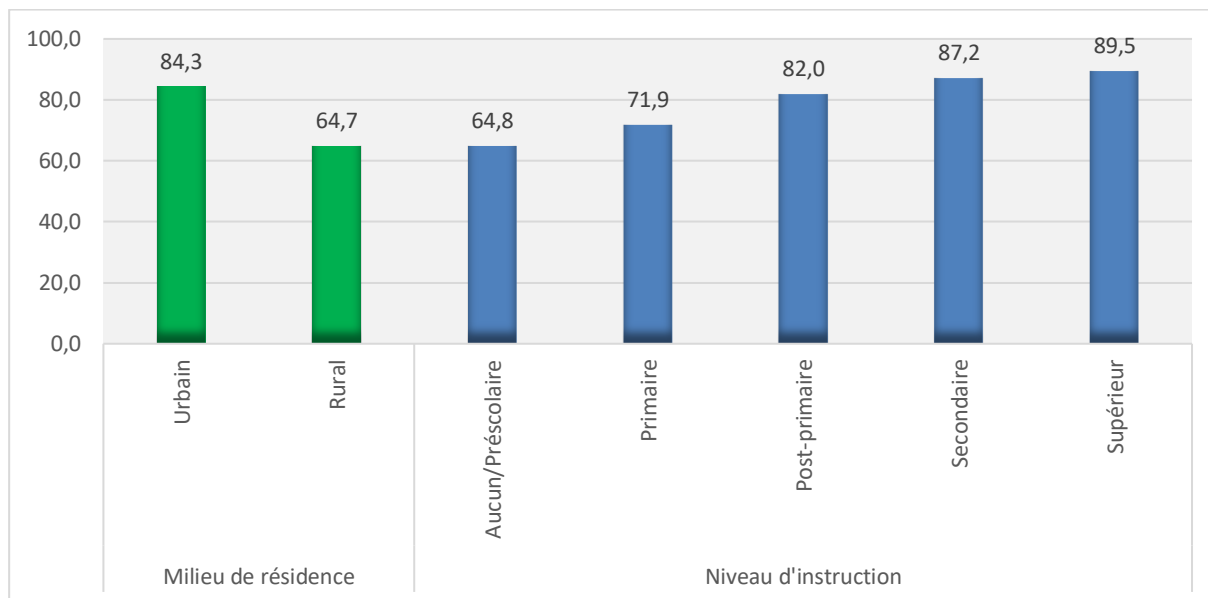
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -69: les proportions des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison selon la région de résidence



Le point de vu des individus diffère selon le genre. Les femmes en majorité sont favorables à l'égalité de pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison avec 74,4% contre 65,2% chez les hommes. En milieu rural, la proportion de ceux qui sont pour cette égalité est de 64,7%. Cette proportion est nettement plus élevée en milieu urbain.

En outre, plus le niveau d'instruction des individus augmente, plus ils sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle, femme et homme devraient avoir le même pouvoir de décision sur le choix de travailler hors de la maison. Pour les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction ou qui ont juste un niveau préscolaire, la proportion de ceux qui sont pour l'égalité représente 64,8%. Pour ceux qui ont un niveau primaire, la proportion est de 71,9%. Ceux du post primaire enregistrent 82% de personnes favorables. Les individus qui ont un niveau secondaire ou supérieur sont les plus favorables à l'égalité avec 87,2% et 89,5% respectivement.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-70: **les proportions des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison selon le niveau d'éducation et le milieu de résidence**

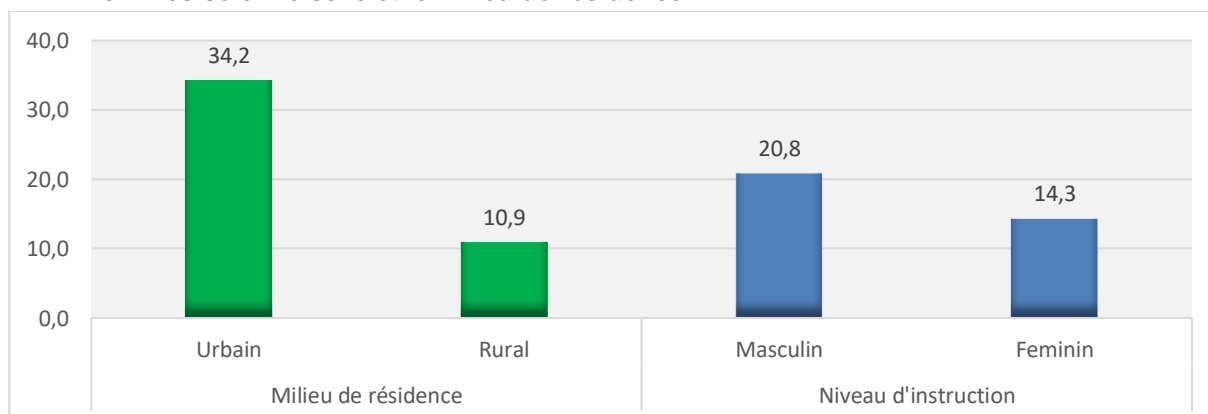


1.3 Connaissance sur l'existence d'une loi garantissant les mêmes droits d'accès à la propriété aux femmes et aux hommes

Au Burkina Faso, très peu d'individus ont connaissance de l'existence de loi garantissant les mêmes droits d'accès à la propriété aux femmes et aux hommes. En effet, moins d'une personne sur 5 déclare connaître l'existence d'une telle loi.

L'analyse selon le sexe montre que les hommes sont mieux informés de l'existence de cette loi par rapport aux femmes. Chez les hommes, 20,8% affirment connaître l'existence de la loi contre 14,3% chez les femmes. Aussi, en milieu urbain, les individus sont 3 fois plus informés que ceux du milieu rural.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-71: **Proportion des individus ayant connaissance des lois sur les droits d'accès à la propriété aux femmes et aux hommes selon le sexe et le milieu de résidence**



1.4 Perception générale sur la facilité d'accès entre les femmes et les hommes à certains biens et services

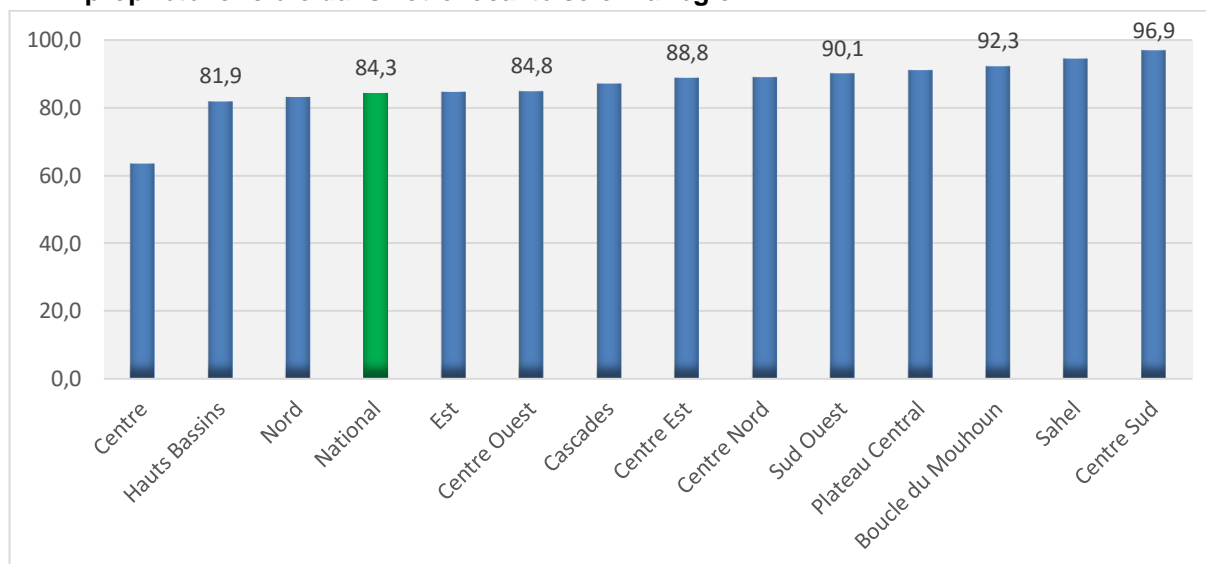
1.4.1 Facilité d'accès à la propriété foncière

Au plan national, 83,4% des individus sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans leur localité. .

En considérant le sexe des individus, ils sont 81,2% d'hommes à être d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière contre 86,9% chez les femmes.

Les individus vivants en milieu urbain sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans leur localité. En effet, 68,6% des individus du milieu urbain sont d'accord contre 90,0% des individus vivants en milieu rural. L'analyse suivant les régions montre qu'au Centre, les individus sont moins favorables sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière comparativement aux autres régions. Dans cette région, ils sont 63,5% à être d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière alors que dans les autres régions l'indicateur est au-dessus de 80%.

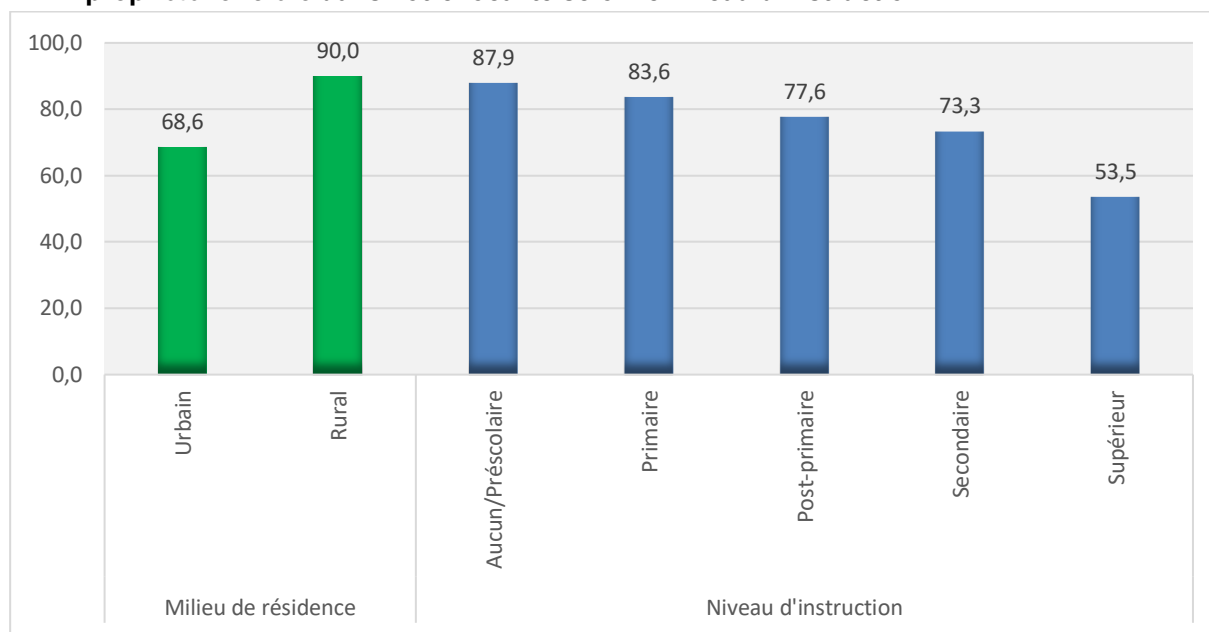
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-72 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans votre localité selon la région



Le niveau d'instruction des individus influence également leur perception sur l'égalité d'accès des hommes et des femmes à la propriété foncière. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins les individus pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans leur localité. Ils sont 87,9% d'individus sans niveau d'instruction formelle qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans leur localité contre 53,5% des individus de niveau supérieur.

Selon le groupe d'âge, il n'existe pas de différence sur la perception des personnes sur l'égalité d'accès des hommes et des femmes à la propriété foncière. Ils sont 82,8% au niveau de la classe d'âge 36 à 64 ans et 88,0% dans la classe d'âge 65 ans et plus à penser qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans leur localité.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-73: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans votre localité selon le niveau d'instruction**



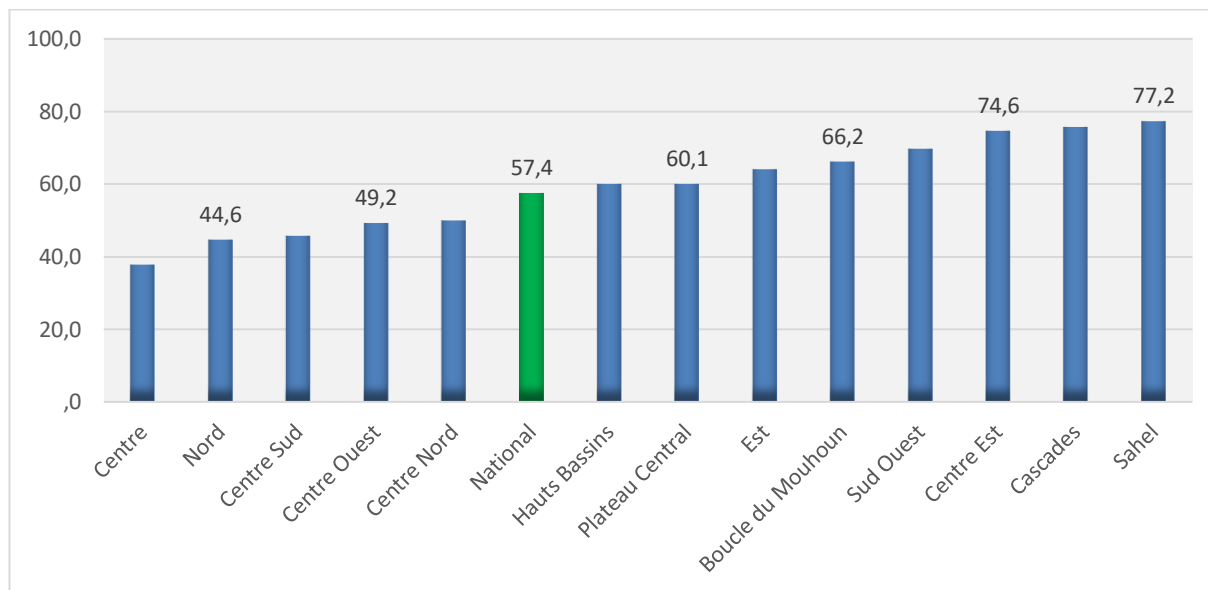
1.4.2 Facilité d'obtention d'un crédit

Au niveau national, 57,4% des individus sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit.

Les femmes sont plus d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit. En effet, ils sont 49,0% d'hommes à être d'accord contre 64,5% chez les femmes.

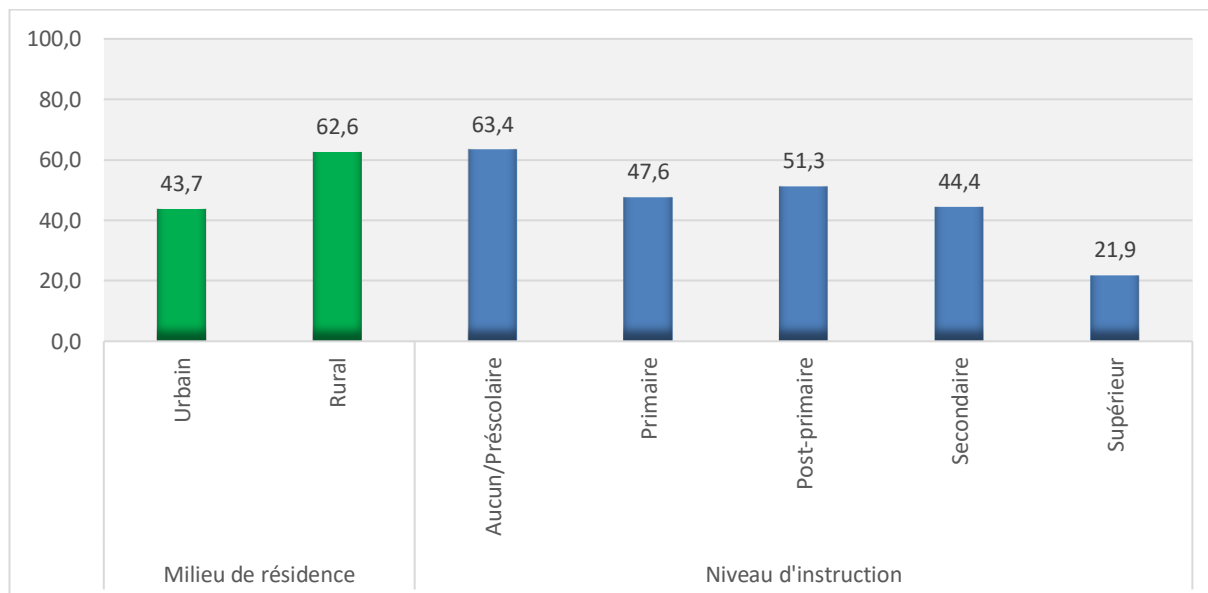
En considérant le milieu de résidence, le constat est que les individus vivant en milieu urbain sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit. En effet, 43,7% des individus du milieu urbain sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit contre 62,6% des individus vivant en milieu rural. L'analyse suivant les régions montre qu'au Centre, les individus sont moins favorables sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit comparativement aux autres régions. Dans cette région, ils sont 37,9% à être d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit. Au Nord, au Centre-sud, au Centre-ouest et au Centre-nord, la proportion varie entre 44,6% et 50,0%. Dans les hauts-bassins, le plateau central, l'est, la boucle du Mouhoun et le sud-ouest, la proportion varie entre 60,0% et 70,0%. Dans les régions du centre-est, des cascades et du sahel, l'indicateur est au-dessus de 70%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-74 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit



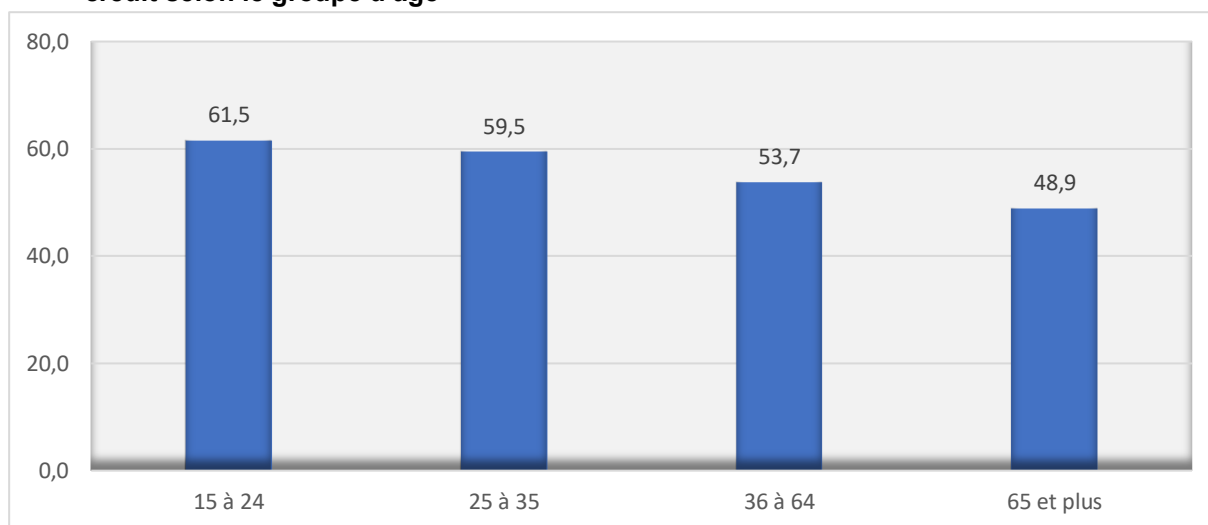
Le niveau d'instruction des individus influence également leur perception sur l'égalité d'accès des hommes et des femmes au crédit. Globalement plus le niveau d'instruction est élevé, moins les individus pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit. La proportion des individus sans éducation formelle qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit est d'environ trois fois plus élevée que ceux qui ont un niveau supérieur, soit 63,4% pour les premiers et 21,9% chez les seconds.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-75: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit selon le niveau d'instruction



Selon le groupe d'âge, plus l'âge augmente, moins les individus pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit. Ils sont 61,5% au niveau de la classe d'âge de 15 à 24 ans et 48,9% dans la classe d'âge 65 ans et plus à penser qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-76: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit selon le groupe d'âge**



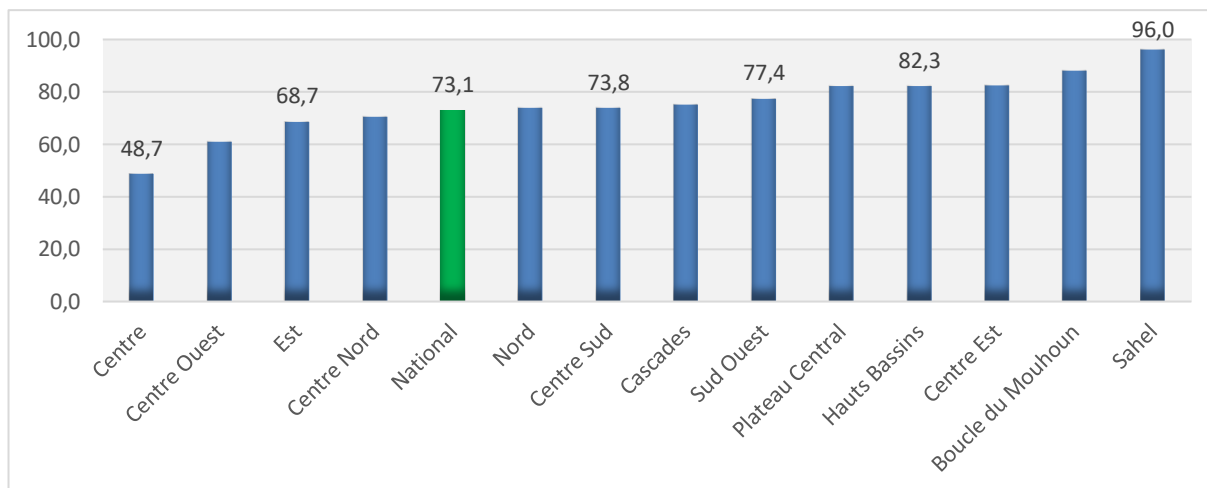
1.4.3 Facilité de création d'une entreprise

Dans l'ensemble 73,1% des individus sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise.

Les femmes sont plus d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les hommes de créer une entreprise. En effet, ils sont 77,9% de femmes à être d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise contre 67,2% chez les hommes.

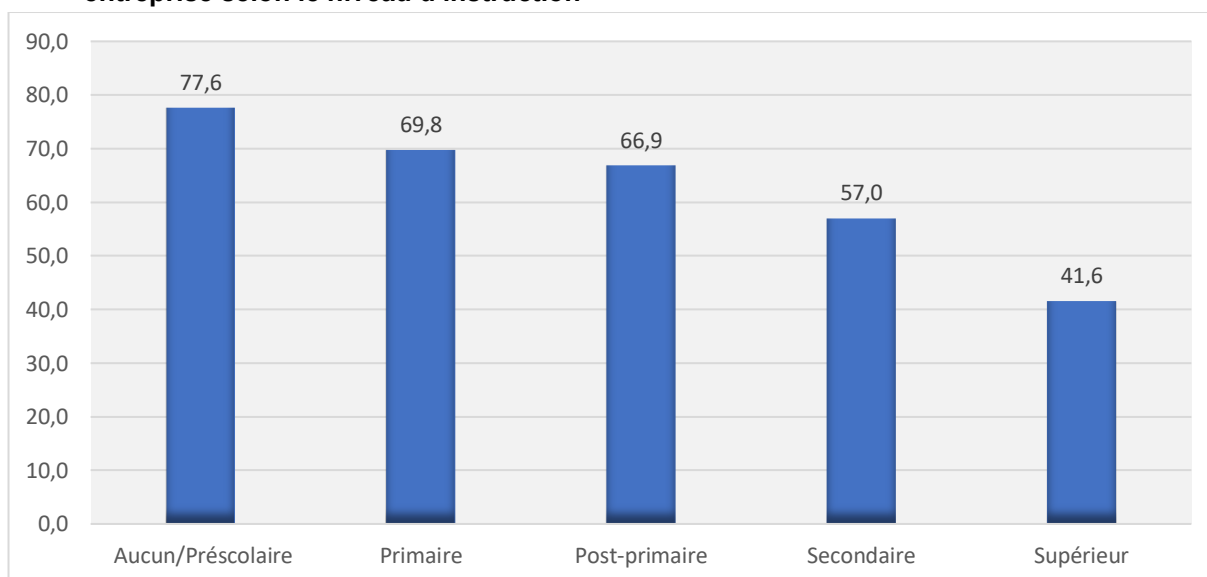
Les individus vivant en milieu urbain sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise. En effet, 57,2% des individus du milieu urbain sont d'accord contre 79,1% des individus vivant en milieu rural. L'analyse suivant les régions montre qu'au Centre, les individus sont moins favorables sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise. Dans cette région, environ une personne sur deux (48,7%) est d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise. Dans les autres régions, ce pourcentage est au-dessous de 60%. Dans le sahel, la proportion des individus qui sont d'accord avec cette assertion atteint 96,0%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-77: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise selon la région**



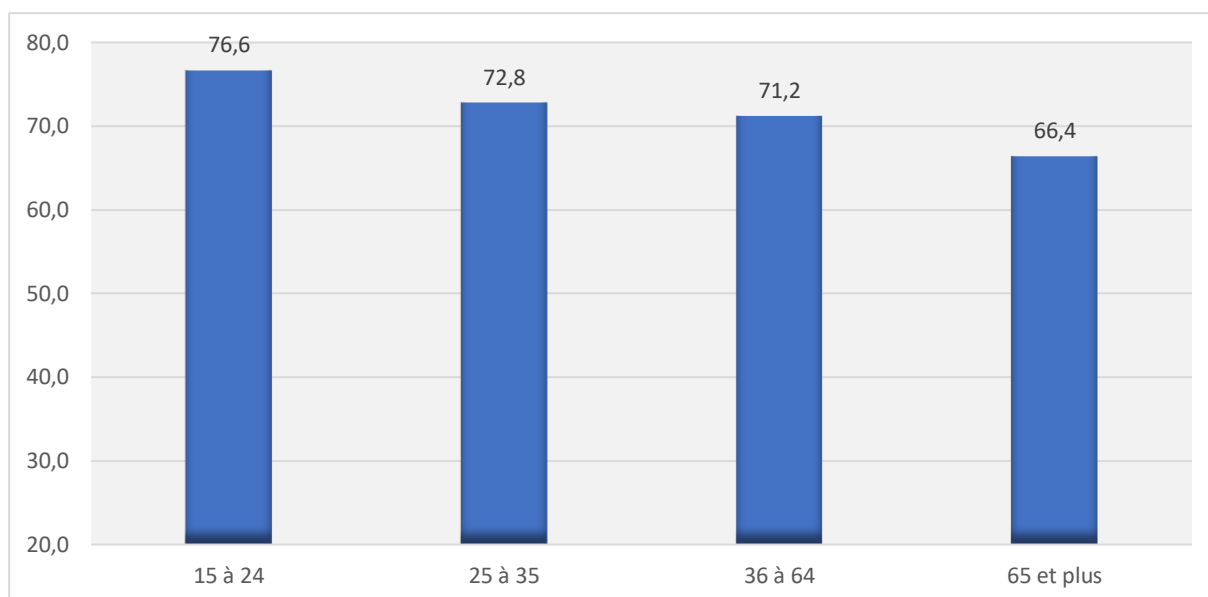
Le niveau d'instruction des individus influence également leur perception sur la facilité de création des entreprises entre les hommes et les femmes. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins les individus pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise. La proportion des individus sans niveau qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise est de 77,6% contre 41,6% et 57,0% respectivement pour les individus du supérieur et du secondaire.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-78: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise selon le niveau d'instruction



Selon le groupe d'âge, le constat est que plus l'âge augmente, moins les individus pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise. Une différence de près de 10 points de pourcentage existe entre les individus du groupe d'âge de 15 à 24 ans et ceux du groupe d'âge de 65 ans et plus. Cependant, en considérant les intervalles de confiance, on constate qu'il n'y a pas de différence significative entre les quatre proportions selon le groupe d'âge.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-79: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit selon le groupe d'âge



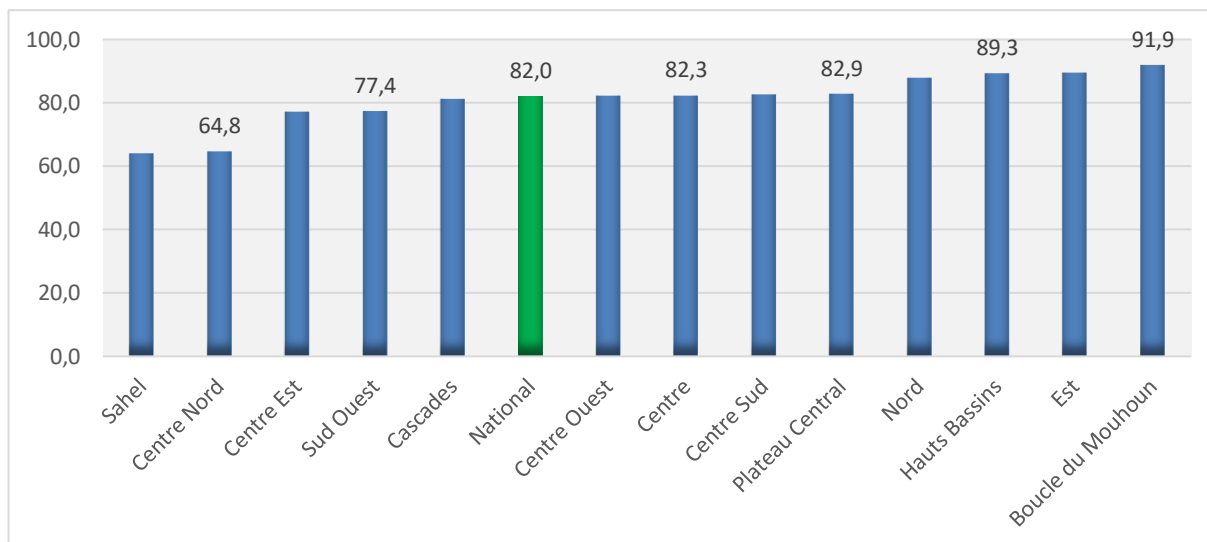
1.4.4 Facilité dans la gestion d'une entreprise

Au plan national, 82,0% des individus sont d'accord sur le fait qu'une femme peut gérer une entreprise aussi bien qu'un homme.

Les femmes sont plus d'accord avec cette assertion comparativement aux hommes. En effet, 75,5% des hommes (trois hommes sur quatre) sont d'accord contre 87,4% des femmes. Selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le groupe d'âge, il n'existe pas de différence entre les proportions.

L'analyse suivant les régions montre qu'au Sahel et au Centre-nord, les individus sont moins d'accord sur le fait qu'une femme peut gérer une entreprise aussi bien qu'un homme comparativement aux autres régions. Au Sahel et au Centre-nord, ils sont respectivement 64,0% et 64,8% à être d'accord avec cette assertion alors que dans la Boucle du Mouhoun cette proportion atteint 92%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -80: **Proportion des individus qui pensent qu'une femme peut gérer une entreprise aussi bien qu'un homme selon la région**



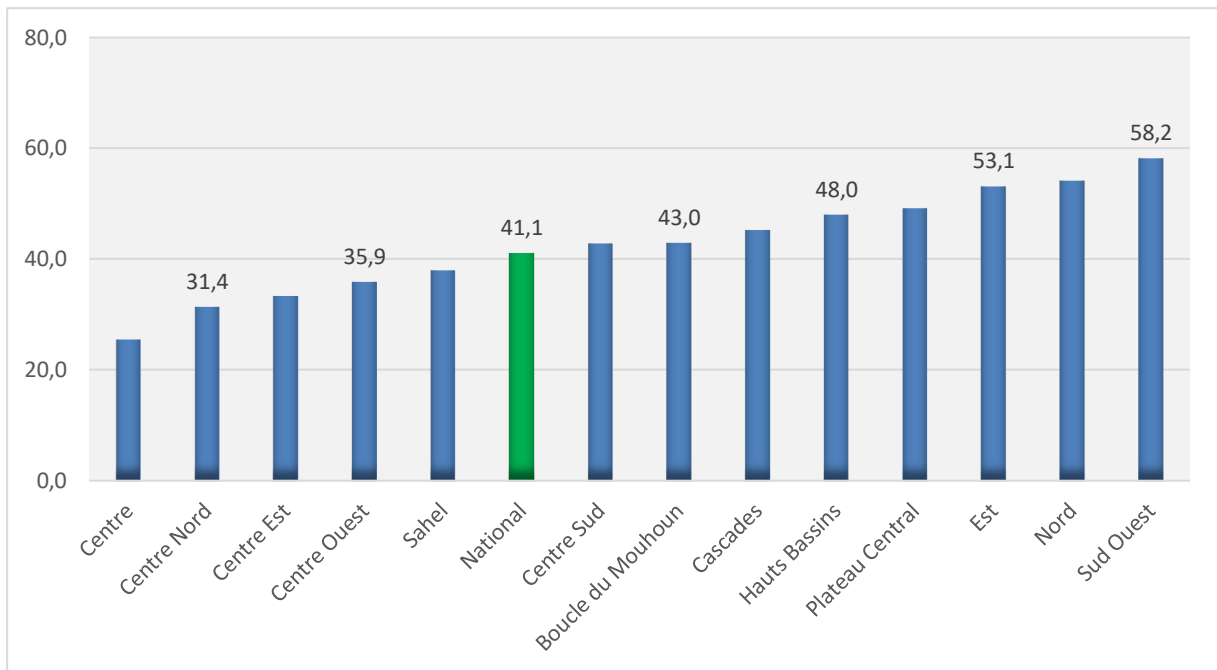
1.4.5 Facilité de gestion des ressources humaines

Au plan national, seulement 41,1% des individus sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile de travailler sous les ordres d'une femme que sous les ordres d'un homme.

Les femmes sont plus d'accord avec cette assertion comparativement aux hommes. En effet, 27,4% des hommes (environ un homme sur quatre) sont d'accord contre 52,7% des femmes (environ une femme sur deux). Les individus vivant en milieu urbain sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile de travailler sous les ordres d'une femme que sous les ordres d'un homme. En effet, 33,5% des individus du milieu urbain sont d'accord contre 44,0% des individus vivant en milieu rural. Selon le niveau d'instruction, il n'existe pas de différence significative entre les proportions des individus d'aucun niveau, de niveau primaire et ceux du post-primaire. Egalement, Il n'existe pas de différence entre les proportions selon le groupe d'âge.

L'analyse suivant les régions montre une différence de perception. Au Sahel, au centre-nord et au centre-est, les individus sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile de travailler sous les ordres d'une femme que sous les ordres d'un homme comparativement aux autres régions. Dans ces trois régions, la proportion de perception est de 25,5%, 31,4% et 33,3. Dans les régions de l'est, du nord et du sud-ouest, la proportion varie entre 53,1% et 58,2%.

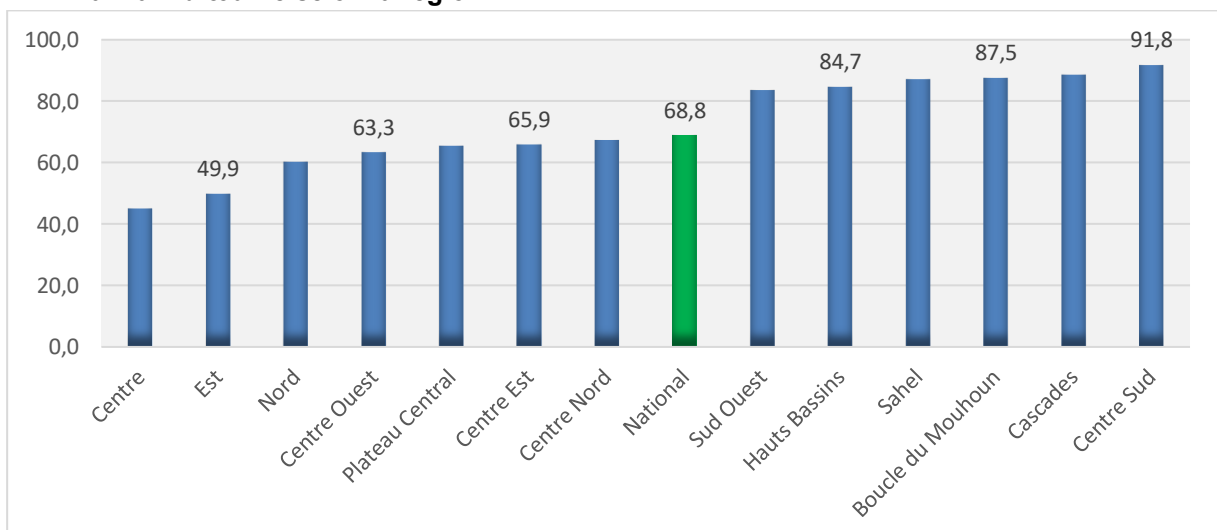
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-81: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile de travailler sous les ordres d'une femme que sous les ordres des hommes selon la région



1.4.6 Facilité dans le recrutement de la main d'œuvre

Dans l'ensemble 68,8% des individus sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre. En considérant le sexe des individus, ils sont 62,8% d'hommes à être d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre contre 73,8% chez les femmes. Les individus vivant en milieu urbain sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre. Les individus du milieu urbain sont d'accord à 56,4% contre 73,6% pour les individus vivants en milieu rural. L'analyse suivant les régions montre qu'au Centre et à l'Est les individus sont moins favorables sur le fait qu'il plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre comparativement aux autres régions. Dans ces deux régions, la proportion des personnes d'accord n'atteint pas 50% alors que dans les régions du sud-ouest, des hauts-bassins, du sahel, de la boucle du Mouhoun, des cascades et du centre-sud, la proportion des personnes d'accord dépasse 80%.

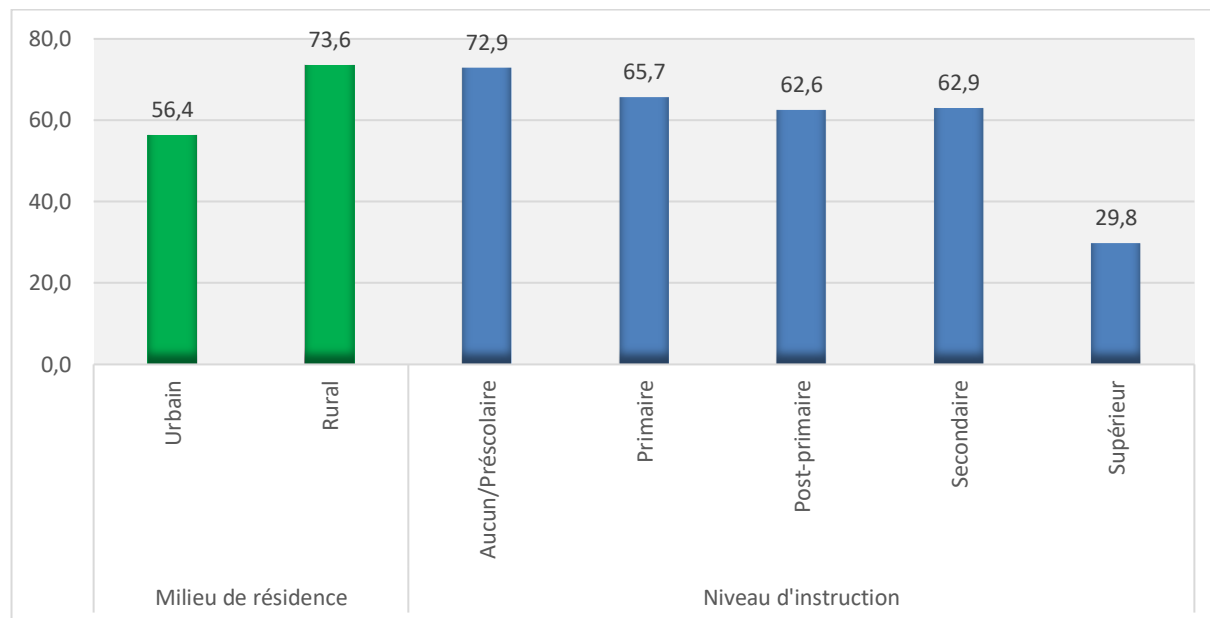
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-82: **Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre selon la région**



Le niveau d'instruction des individus influence leur perception sur l'égalité des hommes et des femmes à recruter de la main d'œuvre. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins les individus pensent qu'il est plus

facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre. Ils sont 72,9% d'individus sans niveau qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre contre à peine 30% chez les individus de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-83: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre selon le niveau d'instruction



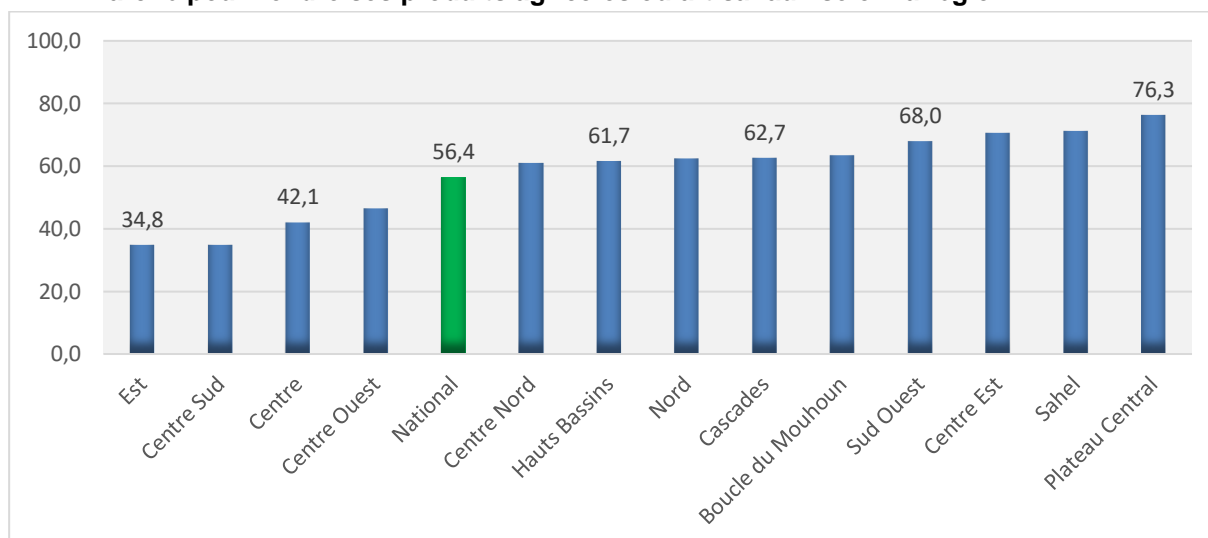
1.4.7 Facilité d'accès au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux

Au plan national, que 56,4% des individus sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux.

En considérant le sexe des individus, ils sont un homme sur deux est d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux contre six femmes sur dix. Les individus vivant en milieu urbain sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux. Les individus du milieu urbain sont d'accord à 44,9% contre 60,6% pour les individus vivants en milieu rural.

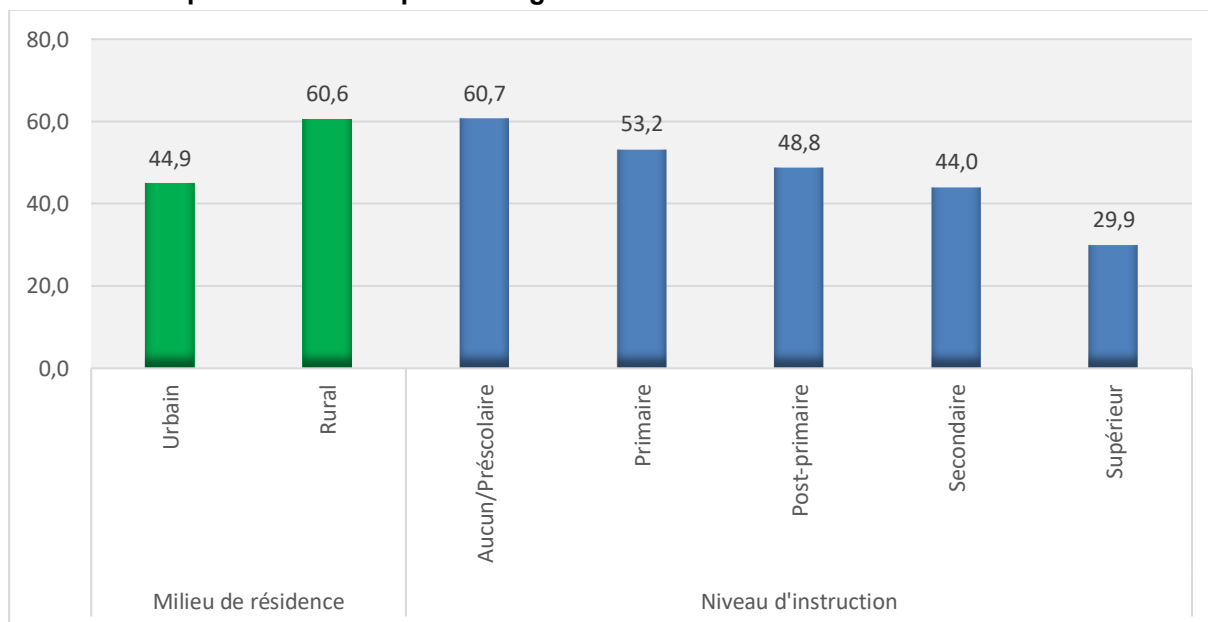
L'analyse suivant les régions montre qu'à l'Est, au Centre, au Centre-sud et au Centre-ouest les individus sont moins favorables sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre les produits agricoles ou artisanaux comparativement aux autres régions. Dans ces quatre régions, cet indicateur n'atteint pas 50% alors que dans les autres régions, il dépasse 60%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-84: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux selon la région**



Le niveau d'instruction des individus influence leur perception sur l'égalité des hommes et des femmes d'accéder au marché pour vendre leurs produits agricoles ou artisanaux. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins les individus pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre leurs produits agricoles ou artisanaux. Ils sont 60,7% d'individus sans niveau qui pensent ainsi contre environ 30% chez les individus de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-85: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux selon le niveau d'instruction**

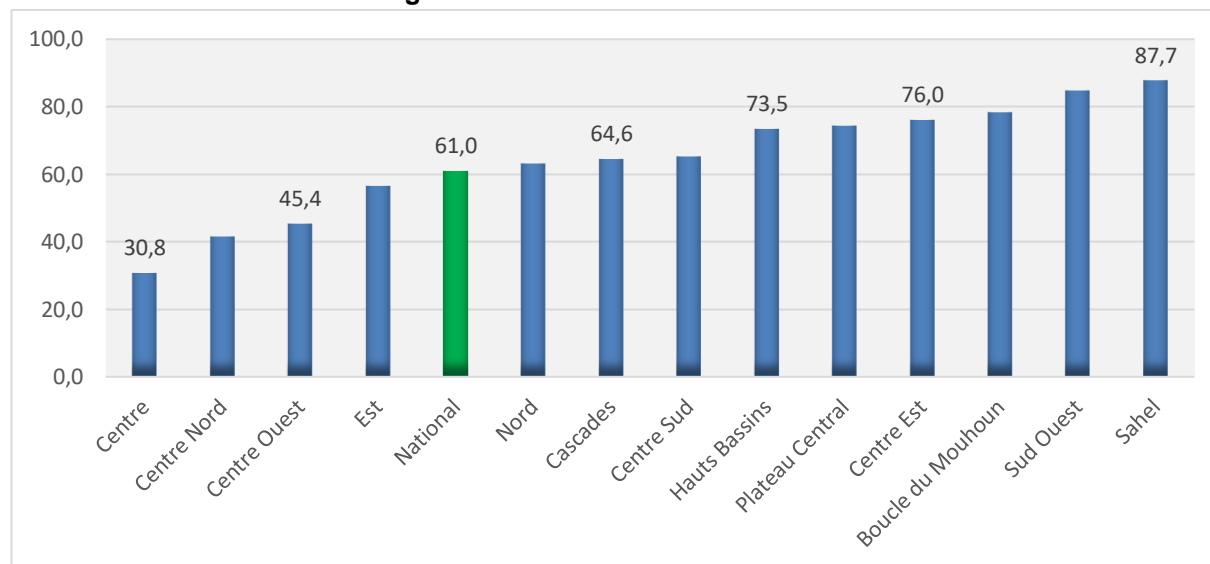


1.4.8 Facilité d'accès à une formation

Au plan national, six personnes sur dix sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation. Selon le sexe, deux femmes sur trois (66,7%) sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation contre environ un homme sur deux (54,1%). Les individus vivant en milieu urbain sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation. En milieu urbain, environ quatre personnes sur dix (44,0%) est d'accord avec cette assertion contre deux personnes sur trois (67,5%) en milieu rural. Suivant

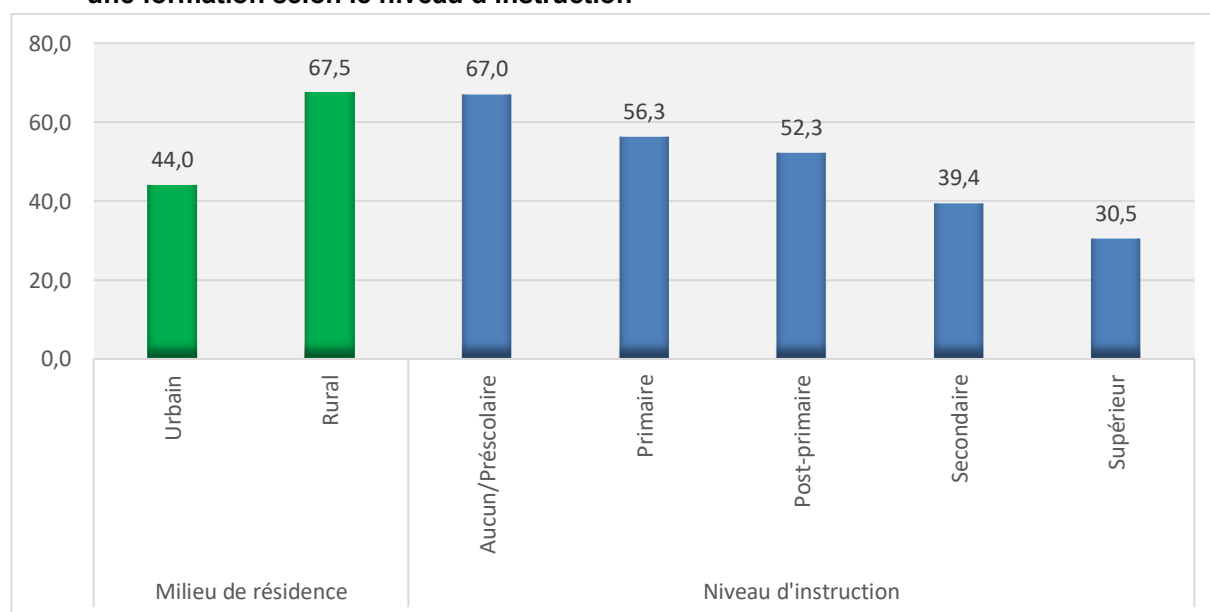
les régions, le constat est qu'au Centre, au Centre-nord et au Centre-ouest les individus sont moins favorables sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation comparativement aux autres régions. Dans ces trois régions, la proportion des personnes d'accord n'atteint pas 50% alors que dans les régions du Centre-est, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-ouest, et du Sahel, la proportion des personnes d'accord dépasse 75%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-86: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation selon la région



Le niveau d'instruction des individus influence leur perception sur l'égalité des hommes et des femmes d'accéder à une formation. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins les individus pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation. Ils sont deux personnes sur trois sans niveau qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation contre 30% chez les individus de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-87: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation selon le niveau d'instruction

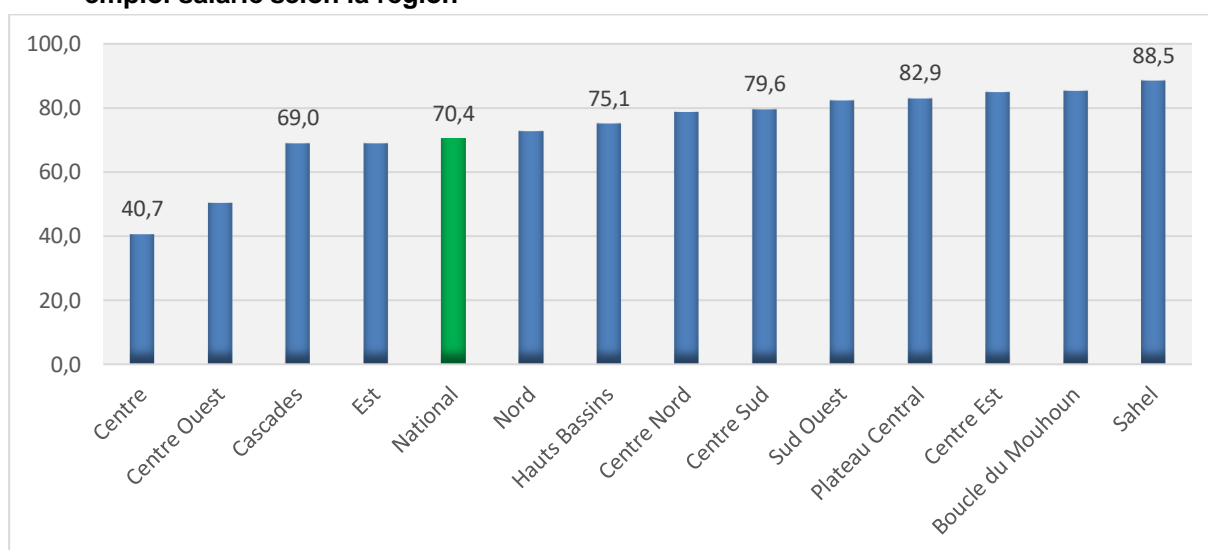


1.4.9 Facilité de trouver un emploi salarié

Au plan national, sept personnes sur dix sont d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié.

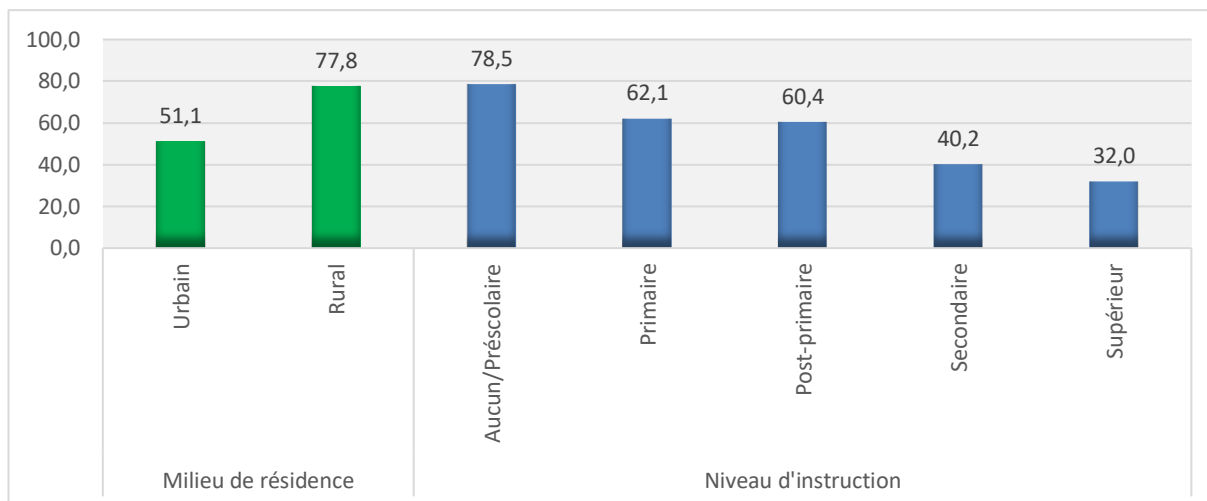
En considérant le sexe des individus, ils sont environ six hommes sur dix (62,2%) à être d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié contre environ huit femmes sur dix (77,3%). Les individus vivant en milieu urbain sont moins d'accord sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié. En milieu urbain, ils sont cinq personnes sur dix (51,1%) à être d'accord avec cette assertion contre huit personnes sur dix en milieu rural (77,8%). L'analyse suivant les régions montre qu'au Centre et à l'Est les individus sont moins favorables sur le fait qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié comparativement aux autres régions. Dans ces deux régions, la proportion des personnes d'accord est respectivement de 40% et 50% alors que dans les régions cette proportion dépasse 69%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -88: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié selon la région



Le niveau d'instruction des individus influence leur perception sur l'égalité des hommes et des femmes de trouver un emploi salarié. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins les individus pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié. Ils sont huit individus sur dix (78,5%) sans niveau qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié contre environ trois individus sur dix (32%) pour les individus de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -89: Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié selon le niveau d'instruction



1.5 Accessibilité aux services financiers et possession de compte bancaire

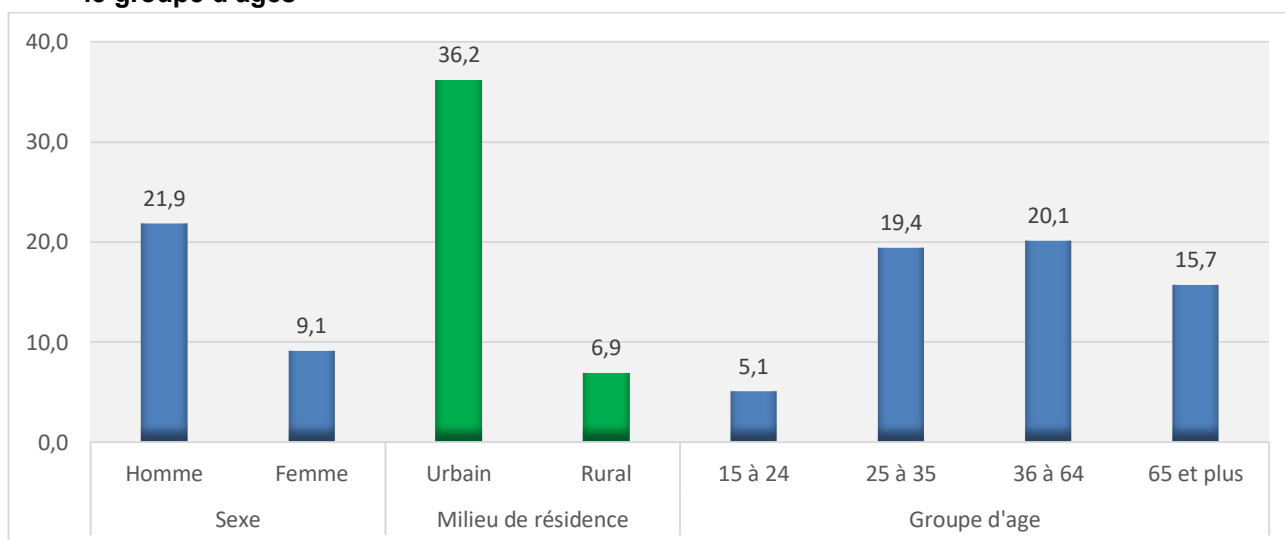
Les services bancaires et financiers offerts principalement par les établissements de crédits sont l'ouverture d'un compte et le crédit.

Le compte bancaire peut être défini comme l'état du patrimoine financier d'une personne morale ou physique dans un établissement de crédit. C'est un état sur lequel sont répertoriées toutes les opérations qui ont lieu entre la banque et son client. Dans l'ensemble, 14,9% des individus possèdent un compte dans une banque ou une institution de microfinance (IMF).

L'analyse selon le sexe montre que les hommes s'intéressent plus à l'ouverture de compte que les femmes. En effet, 21,9% des hommes possèdent un compte dans une banque ou une IMF, contre moins de 10% chez les femmes.

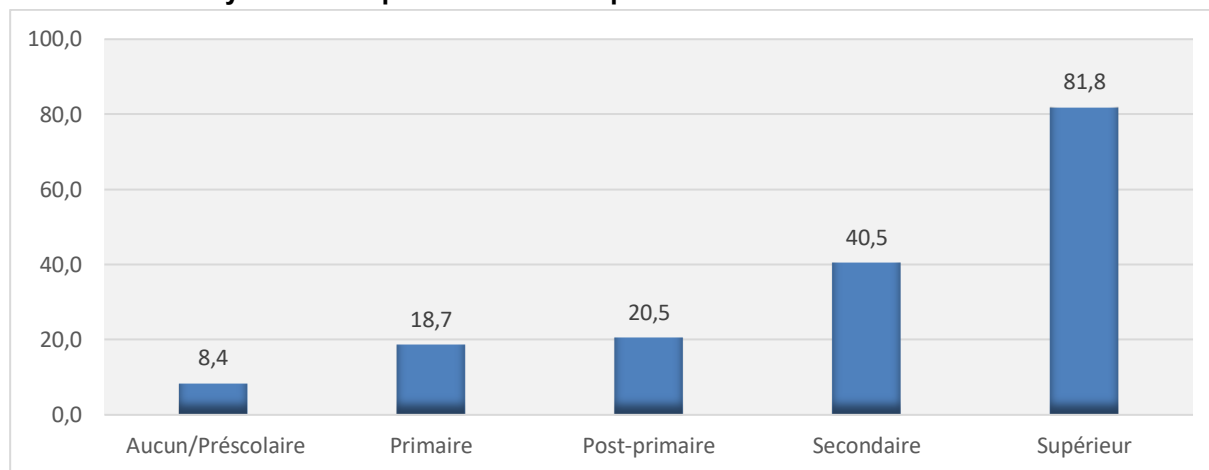
Par rapport au milieu rural, les individus résidant en milieu urbain ont un fort taux de bancarisation (36,2% contre 6,9%). Aussi, la possession des comptes augmente avec l'âge. En effet, la tranche jeune (15 à 24 ans) possède moins de comptes bancaires comparativement aux autres groupes d'âge.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-90: Proportion des individus ayant un compte dans une banque ou une IMF selon le sexe, le milieu de résidence et le groupe d'âges**



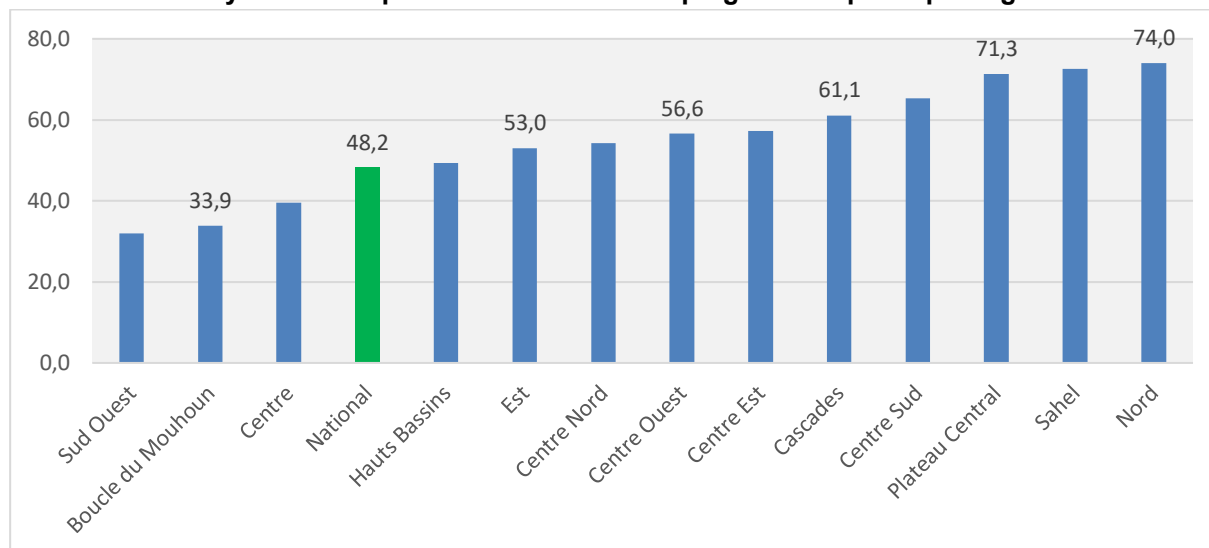
La possession de compte dans une banque ou une IMF augmente avec le niveau d'instruction. La proportion des individus qui possèdent un compte varie de moins d'une personne sur 10 chez les individus d'aucun niveau à plus de 8 personnes sur 10 chez les individus de niveau supérieur.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-91: Proportion des individus ayant un compte dans une banque ou une IMF selon le niveau d'instruction



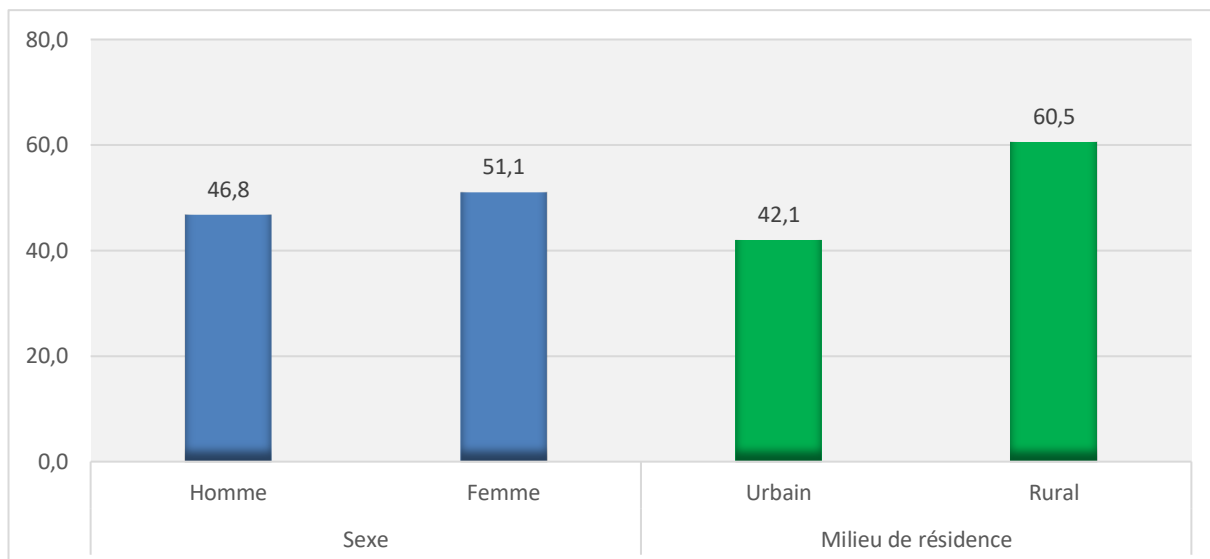
Considérant l'ensemble des individus ayant un compte dans une banque ou une IMF, on note qu'environ une personne sur deux possède (48,2%) son compte dans une caisse d'épargne ou à la poste. Dans les régions du Nord, du Sahel et du Plateau Central, sur 10 individus disposant d'un compte bancaire plus de 7 ont leurs comptes dans une caisse d'épargne ou à la poste. Cette proportion est relativement plus faible dans le Sud-Ouest, la Boucle du Mouhoun et le Centre.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-92: Proportion des individus ayant un compte dans une caisse d'épargne ou la poste par région.



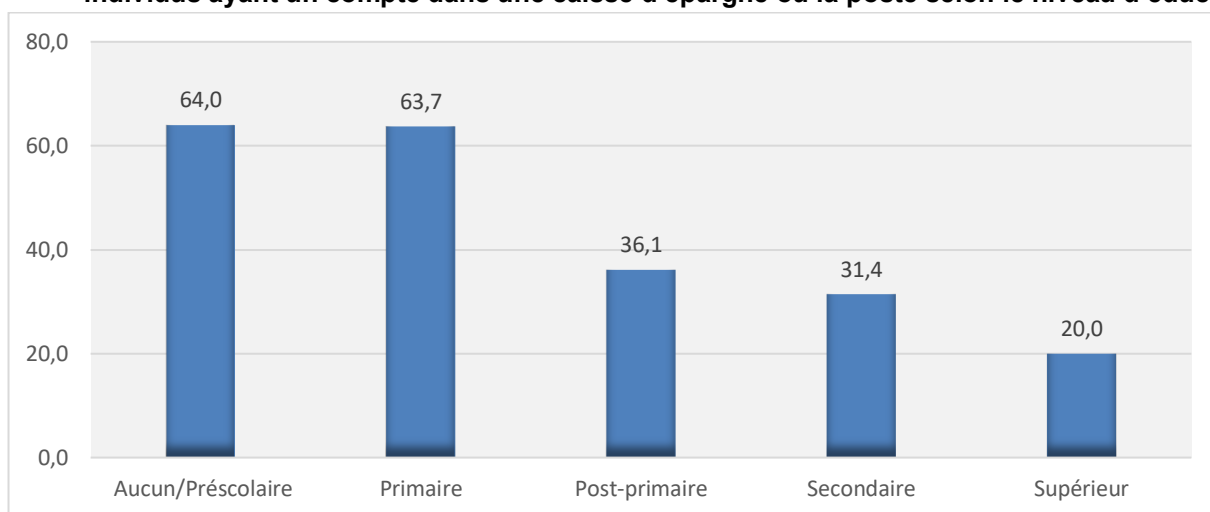
L'analyse selon le sexe montre que pour l'ouverture de compte, les femmes s'intéressent plus à la caisse d'épargne ou la poste que les hommes. Aussi, par rapport au milieu urbain, les individus possèdent en grande partie leurs comptes dans les caisses d'épargne ou la poste.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-93: Proportion des individus ayant un compte dans une caisse d'épargne ou la poste selon le sexe et le milieu de résidence



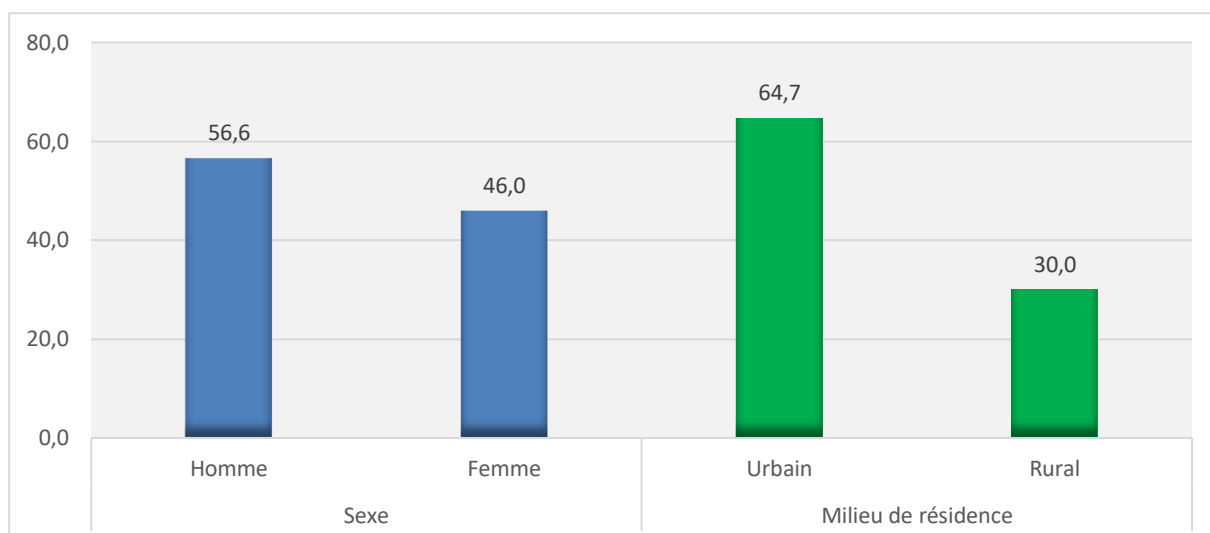
L'ouverture des comptes dans les caisses d'épargne ou à la poste est plutôt l'apanage des individus de faible niveau d'instruction. Chez les personnes d'aucun niveau ou de niveau primaire, sur 10 individus ayant un compte bancaire, 6 ont leurs comptes dans une caisse d'épargne ou à la poste alors que chez les personnes de niveau supérieur seulement 2 individus sur 10 sont domiciliés à la caisse d'épargne ou à la poste.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-94: Proportion des individus ayant un compte dans une caisse d'épargne ou la poste selon le niveau d'éducation



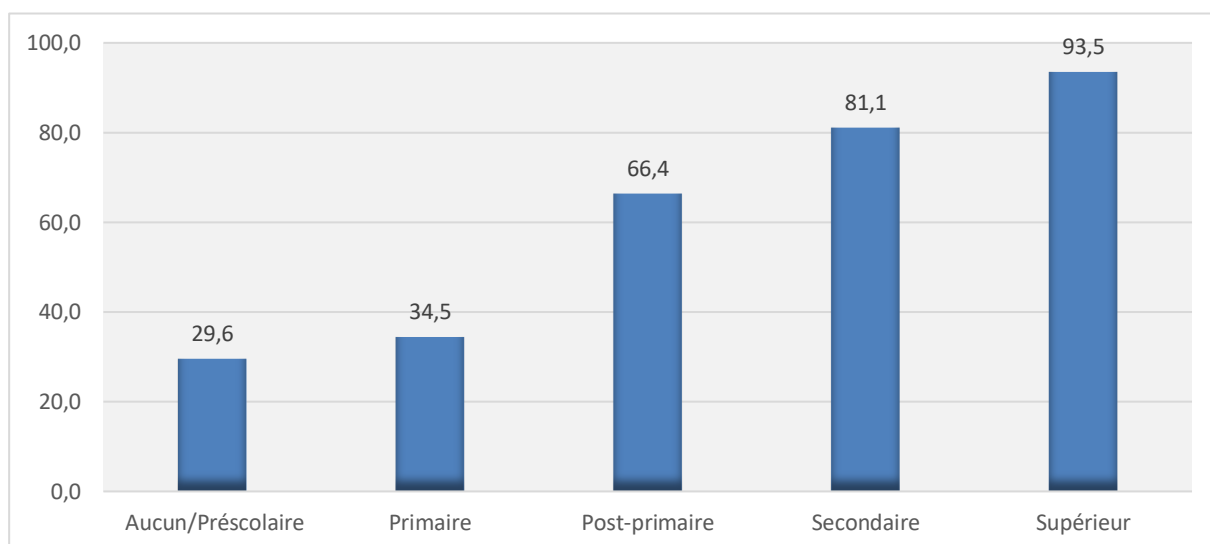
Considérant toujours les individus ayant un compte, on note que 53,1% possède leur compte dans une banque classique. Contrairement aux caisses d'épargne ou la poste, les banques classiques sont plus attrayantes pour les hommes et pour les individus vivant en milieu urbain. En effet, 56,6% des hommes disposant d'un compte sont domiciliés dans une banque classique contre 46% pour les femmes. Aussi, en milieu urbain, 64,7% des individus disposent d'un compte dans une banque classique alors qu'ils ne sont que 30% en milieu rural.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-95: Proportion des individus ayant un compte dans une banque classique selon le sexe et le milieu de résidence



La possession de compte dans les banques classiques augmente avec le niveau d'éducation. Sur 10 individus d'aucun niveau ayant un compte, moins de 3 sont domiciliés dans une banque classique. Pour les individus de niveau secondaire et bancarisés, ils sont plus de 8 sur 10 à avoir leur compte dans une banque classique. Chez les individus de niveau supérieur, ce ratio atteint 9 personnes sur 10.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-96: Proportion des individus ayant un compte dans une banque classique selon le niveau d'éducation



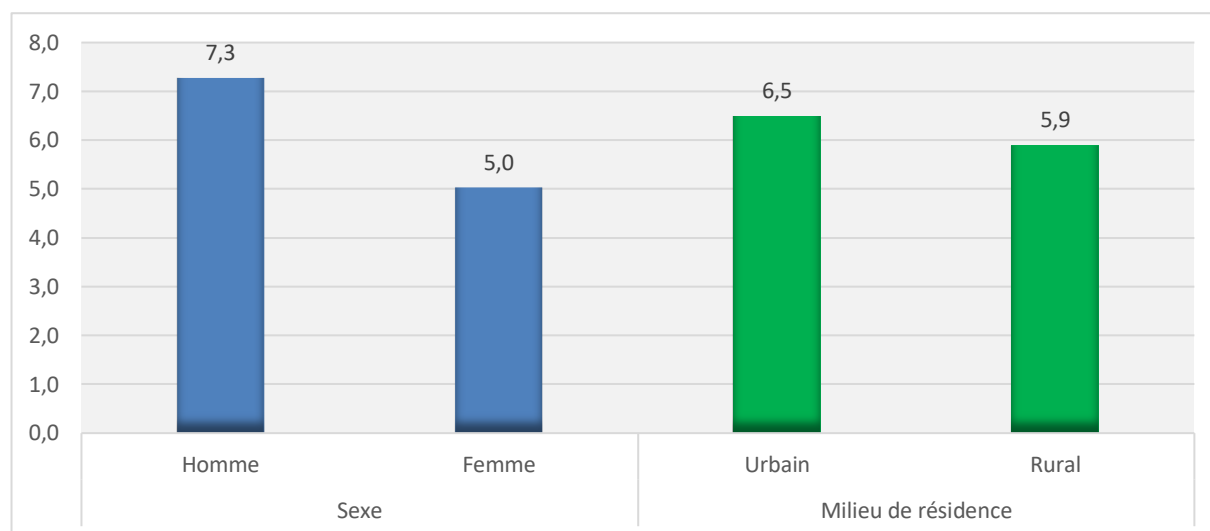
1.5.1 Demande de crédit

La demande de crédit désigne toute sollicitation d'emprunt des individus à une institution financière, à une autre institution ou à un autre ménage au cours des 12 derniers mois.

La demande de crédit est relativement faible au Burkina Faso. Seulement 6,1% des individus affirment avoir demandé un crédit au cours des 12 derniers mois.

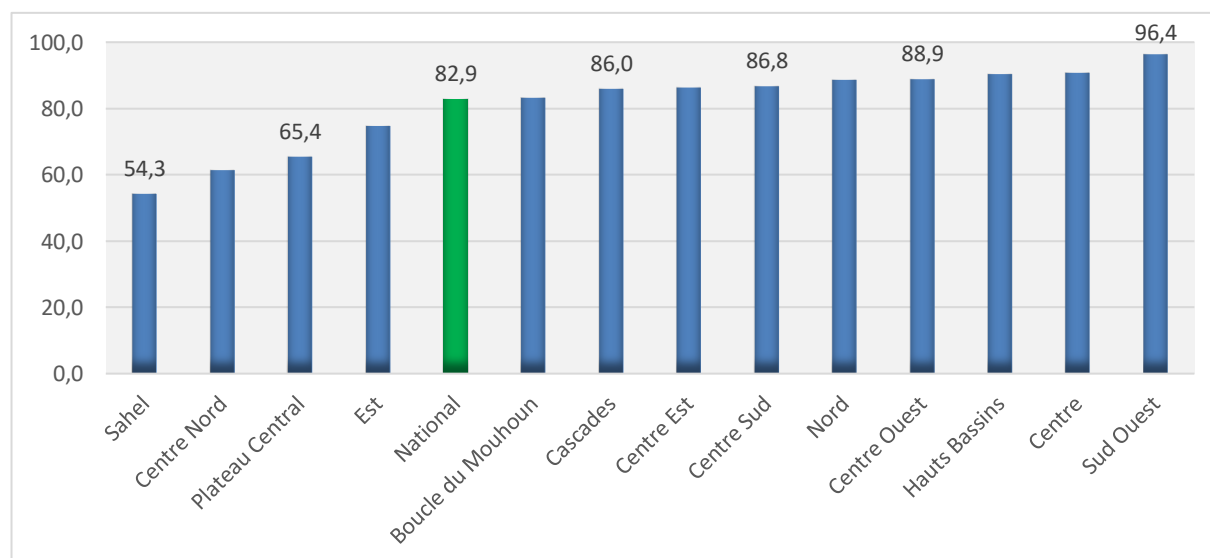
La demande de crédit est plus importante chez les hommes comparés aux femmes. En effet, 7,3% des hommes ont demandé un crédit au cours des 12 derniers mois contre 5,0% des femmes. Aussi, comparé au milieu rural, le crédit est plus sollicité en milieu urbain.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-97: Proportion des individus ayant demandé un crédit au cours des 12 derniers mois selon le sexe le milieu de résidence**



La majorité des individus ayant demandé un crédit au cours des 12 derniers mois l'ont obtenu. En effet, sur 10 personnes qui ont demandé un crédit, près de 8 l'ont obtenu. Suivant la région de résidence, l'obtention du crédit est plus importante dans les régions du Sud-Ouest (96,4), du Centre (90,8%) et des Hauts-Bassins (90,4%), mais relativement faible dans le Sahel (54,3%) le Centre Nord (61,5%) et le Plateau Central (65,4%).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-98: Proportion des individus ayant demandé et obtenu un crédit au cours des 12 derniers mois selon la région**



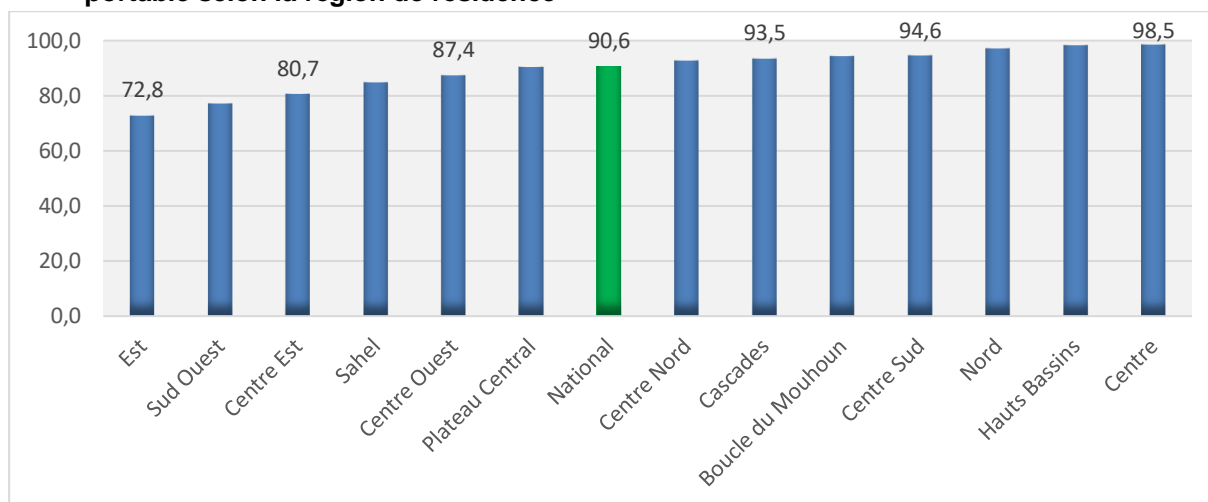
2 POSSESSION D'ARTICLES

2.1.1 Téléphone portable

Au plan national, neuf personnes sur dix ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable.

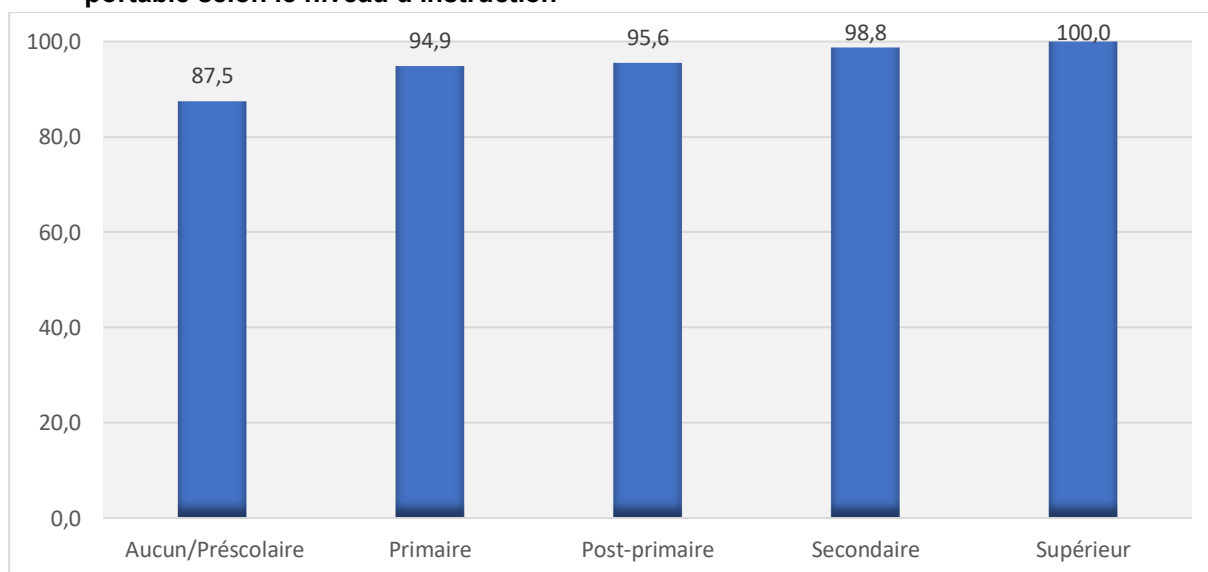
En milieu urbain, 98,2% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable contre 87,8% en milieu rural. La possession de téléphone portable dans les ménages burkinabés est aussi bien répandue en milieu urbain qu'en milieu rural. L'analyse suivant les régions montre que la possession de téléphone portable dans les ménages est également une chose courante. La région de l'Est avec 72,8% des personnes qui ont déclarés qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable présente le taux le plus faible. Dans les huit autres régions, ce taux dépasse 90% avec 98,5% dans la région du Centre, taux le plus élevé.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-99: **Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable selon la région de résidence**



Suivant le niveau d'instruction des individus, il ressort que la totalité des individus de niveau supérieur ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable contre 87,5% chez les individus sans niveau d'instruction.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-100: **Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable selon le niveau d'instruction**

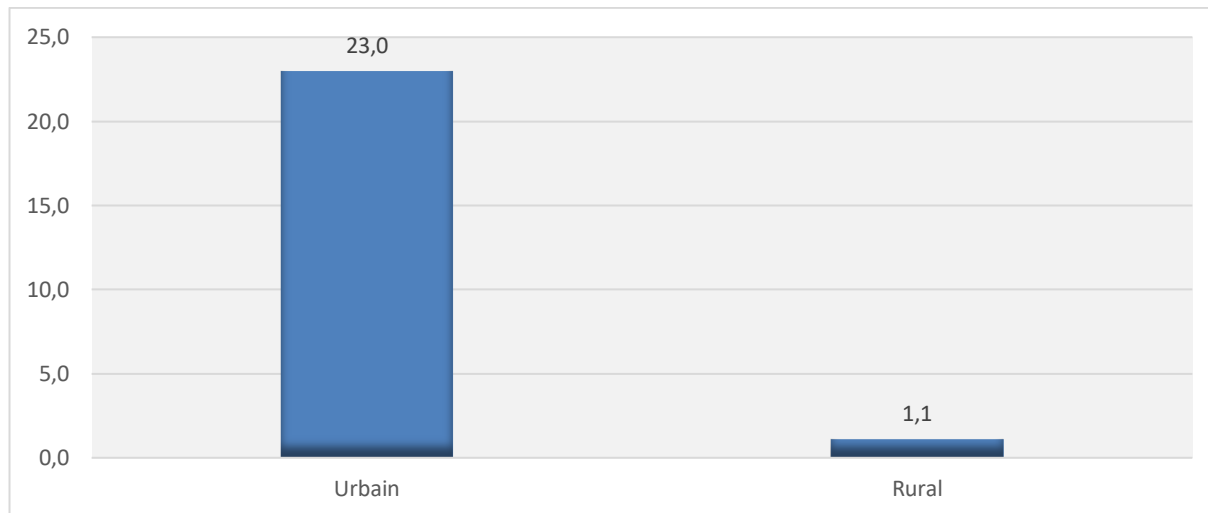


2.1.2 Ordinateur

La possession d'ordinateur n'est pas répandue dans les ménages au Burkina Faso. Seulement sept personnes sur cent ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un ordinateur. Ce chiffre varie énormément selon le milieu de résidence.

En milieu urbain, 23 individus sur 100 ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un ordinateur contre seulement un individu sur cent en milieu rural.

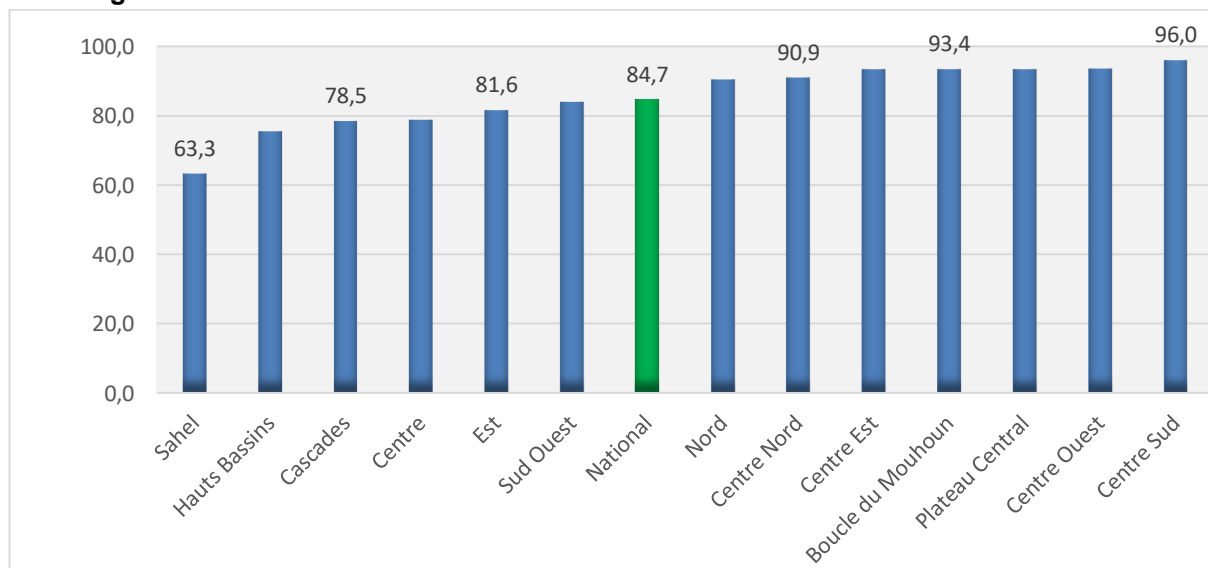
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -101: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un ordinateur selon le niveau d'instruction



2.1.3 Vélo

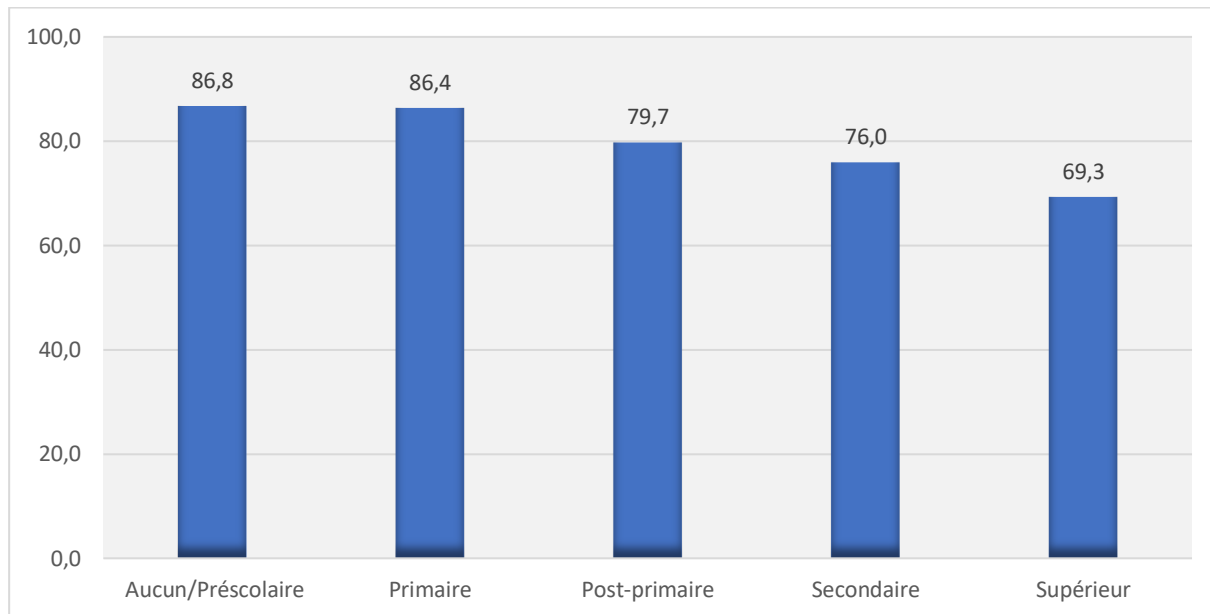
La possession de vélo est très répandue dans les ménages au Burkina Faso. Au plan national, 84,7% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo. Cette possession est plus élevée en milieu rural comparativement au milieu urbain. En milieu urbain, 73,3% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo contre 88,9% en milieu rural. L'analyse suivant les régions montre que la possession de vélo dans les ménages est également une chose courante. La région de l'Est avec 63,3% des personnes qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo présente le taux le plus faible. Dans sept régions, ce taux dépasse 90% avec 96% dans la région du Centre-sud, taux le plus élevé.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -102: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo selon la région de résidence



Suivant le niveau d'instruction des individus, 69,3% des individus de niveau supérieur ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo contre 86,8% chez les individus sans niveau d'instruction et 86,4% chez les individus de niveau primaire.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-103: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo selon le niveau d'instruction

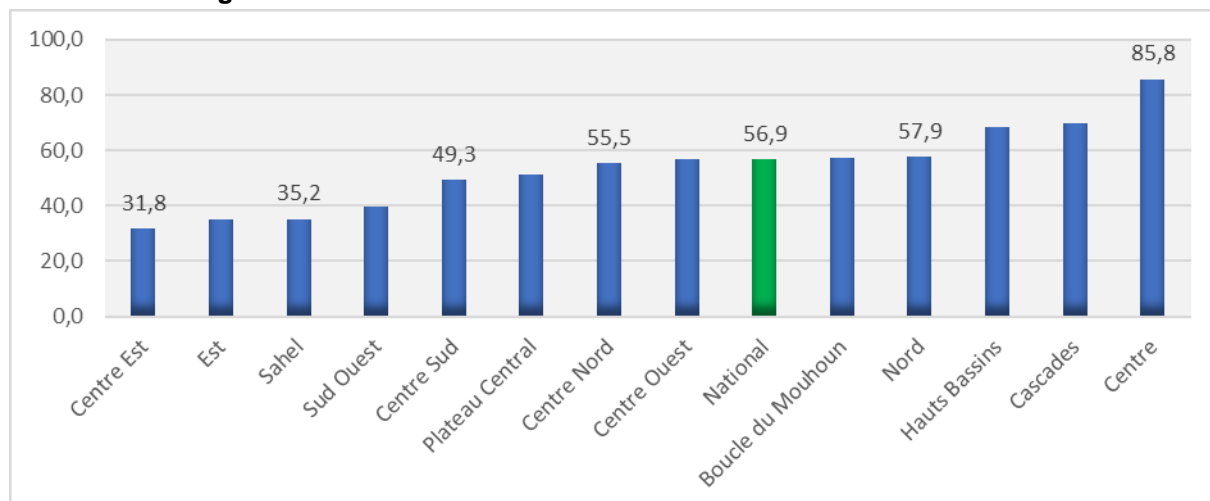


2.1.4 Moto/scooter

La possession de moto/scooter est moins répandue dans les ménages au Burkina Faso comparativement à celle de vélo. Au plan national, 56,9% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter. Cette possession est plus élevée en milieu urbain comparativement au milieu rural. En milieu urbain, huit individus sur dix ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter contre environ cinq individus sur dix en milieu rural.

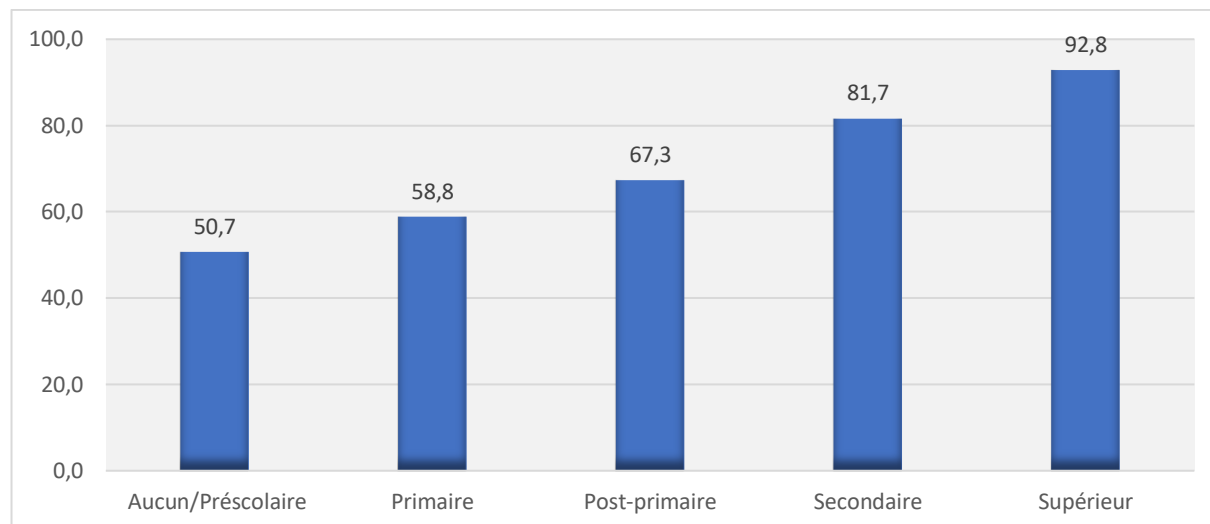
L'analyse suivant les régions laisse paraître des différences énormes. Dans les régions du Centre-est, de l'Est, du Sahel, du Sud-ouest et du centre-sud, moins de 50% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter contre 70,0% dans les Cascades et 85,8% au Centre.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-104: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter selon la région de résidence



Suivant le niveau d'instruction des individus, le constat est que plus le niveau d'instruction est élevé, plus la proportion des individus qui déclarent qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter est élevée également. Ils sont 92,8% des individus de niveau supérieur à avoir déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter contre 50,7% chez les individus sans niveau d'instruction et 58,8% chez les individus de niveau primaire.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-105: **Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter selon le niveau d'instruction**



2.1.5 Voiture

La possession de voiture n'est pas répandue dans les ménages au Burkina Faso. Seulement 4,6% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une voiture. Ce chiffre varie énormément selon le milieu de résidence.

En milieu urbain, environ 14 individus sur 100 ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une voiture contre seulement un individu sur cent en milieu rural.

3 POSSESSION DE PARCELLES AGRICOLES

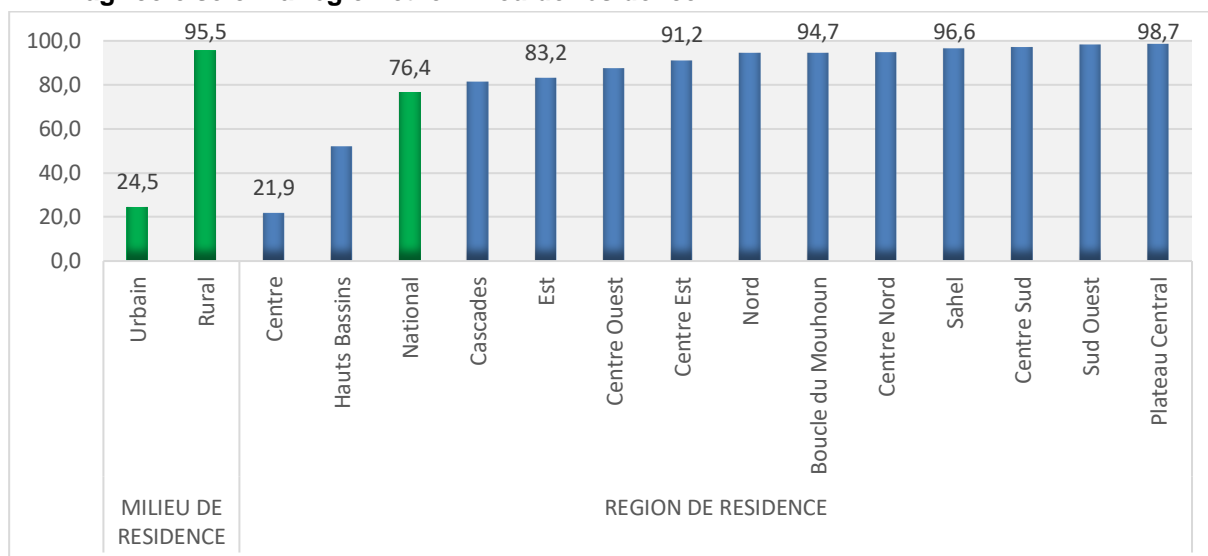
Au Burkina Faso, près de 80% de la population vit de l'agriculture, 76,4% des burkinabé possèdent une parcelle agricole. Mais ce taux cache des disparités. Selon le milieu de résidence en milieu urbain seulement 24,5% possèdent des parcelles agricoles contre 95,5% en milieu rural. Dans les régions du Centre-Nord, du Sahel, du Centre-Sud, du Sud-Ouest et du Plateau-Central, les personnes qui possèdent les parcelles représentent les plus fortes proportions entre 94,9% au Centre-Nord et 98,7% dans la région du plateau Central.

Le taux de possession de parcelle agricole est de 74,1% pour les femmes et de 78,4% pour les hommes. A l'échelle nationale,

65,3% des parcelles agricoles sont exclusivement détenus par leur propriétaire. Seulement 34,9% des parcelles agricoles sont des propriétés privées et 20,4% de leurs détenteurs affirment avoir le droit de les vendre. En outre 27,6% des propriétaires privés disent avoir le droit de mettre la parcelle en garantie et 28% pour la mettre en location.

Selon le sexe, 76,7% des terres agricoles ont pour propriétaire un homme et seulement 56,1% pour les femmes. Parmi ces terres agricoles ayant des propriétaires, 41,9% ont pour propriétaire privé un homme et 27,4% ont pour propriétaire privée une femme. Les propriétaires privés qui ont le droit de vendre leur parcelle agricole sont de 29,3% des hommes et seulement 10,6% chez pour les femmes propriétaires privées. Pour ce qui concerne les droits de garanties, 38,6% des parcelles agricoles de propriétaire privé hommes affirment en avoir ces droits contre 15,7% chez les femmes. Aussi, le droit de vente existe sur 41,6% des parcelles agricoles privés dont les propriétaires privés sont des hommes contre 13,4% des parcelles dont les propriétaires privées sont des femmes.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-106: Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une parcelle agricole selon la région et le milieu de résidence**



4 POSSESSION DU CHEPTEL

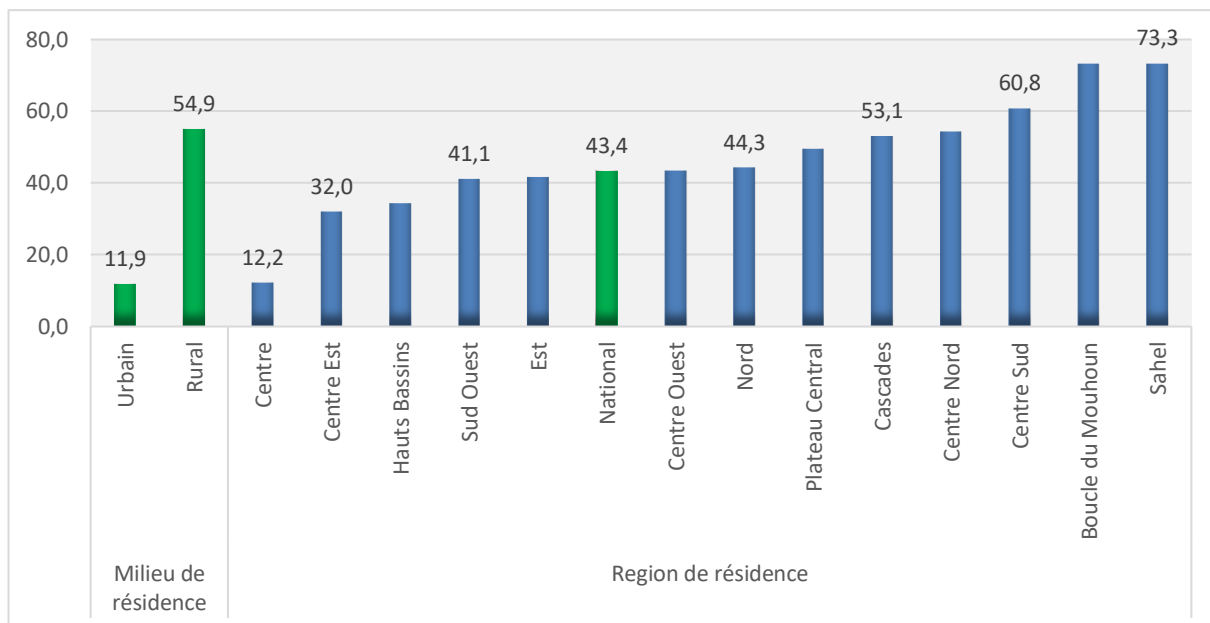
Au Burkina Faso, les cheptels détenus par les ménages sont généralement constitués de plusieurs espèces dont les bœufs, les ânes, les chèvres, les moutons, les cochons, les poulets locaux et d'autres volailles.

✓ Possession de bœufs

Au Burkina Faso, 43,4% des individus déclarent qu'au moins un membre de leur ménage possède des moutons. En considérant le milieu de résidence, on constate que la possession de bœufs est plus répandue en milieu rural en milieu rural ou 55% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des bœufs contre seulement 12% en milieu urbain.

L'analyse suivant les régions montre que dans les régions du centre, du centre-est et des hauts-bassins la proportion de ceux qui déclarent qu'au moins un membre de leur ménage possède des bœufs est au-dessous de 40%. Ce chiffre atteint 73% dans les régions de la Boucle du Mouhoun, et du Sahel et 73%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-107 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des bœufs selon la région et le milieu de résidence**

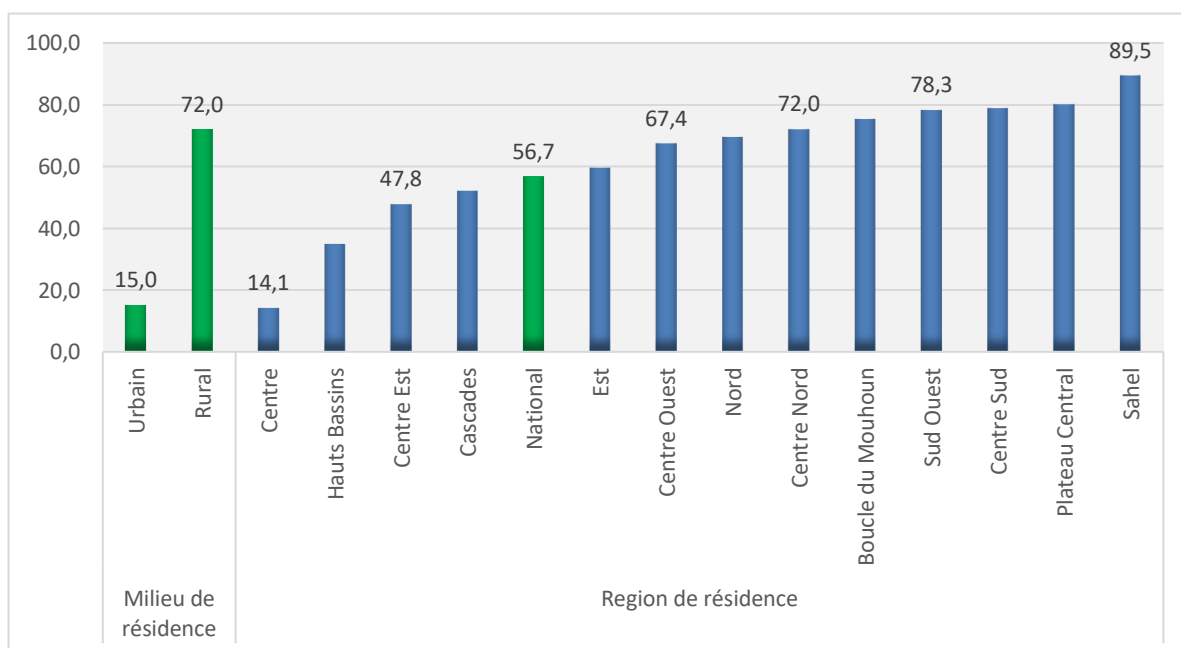


✓ Possession de chèvres

Au Burkina Faso, 56,7% des individus déclarent qu'ou moins un membre de leur ménage possède des chèvres. En considérant le milieu de résidence, on constate que la possession de chèvres est d'environ cinq fois élevée en milieu rural comparativement au milieu urbain. En effet, ils sont 72% d'individus à déclarer qu'au moins un membre de leur ménage possède des chèvres en milieu rural contre seulement 15% en milieu urbain.

L'analyse suivant les régions montre que dans les régions du centre, des hauts-bassins du centre-est et des cascades la proportion de ceux qui déclarent qu'au moins un membre de leur ménage possède des chèvres est au-dessous de la moyenne nationale. Dans les régions du plateau centrale et du sahel, la possession est plus répandue : 80,1% dans le plateau central, 89,5% dans le Sahel.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-108 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des chèvres selon la région et le milieu de résidence

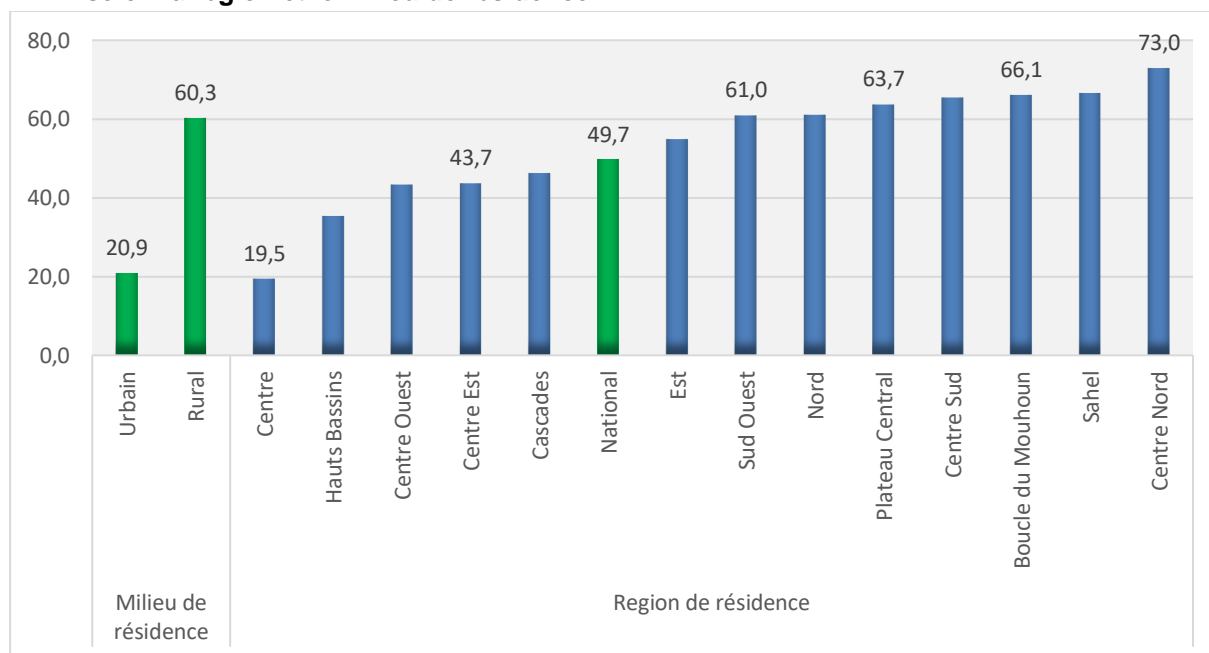


✓ Possession de moutons

Au plan national, une personne sur deux déclare qu'au moins un membre de son ménage possède des moutons. En considérant le milieu de résidence, on note que deux individus sur dix en milieu urbain ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des moutons contre six individus sur dix en milieu rural.

L'analyse suivant les régions montre que dans les régions du centre, des hauts-bassins, du centre-ouest, du centre-est et des cascades, la proportion de ceux qui déclarent qu'au moins un membre de leur ménage possède des moutons est au-dessous de la moyenne nationale. Dans la région du centre, ce sont deux individus sur dix qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des moutons. Ce chiffre atteint 66% dans les régions du Centre-Sud, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel et 73% au Centre-Nord.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -109 : **Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des moutons selon la région et le milieu de résidence**



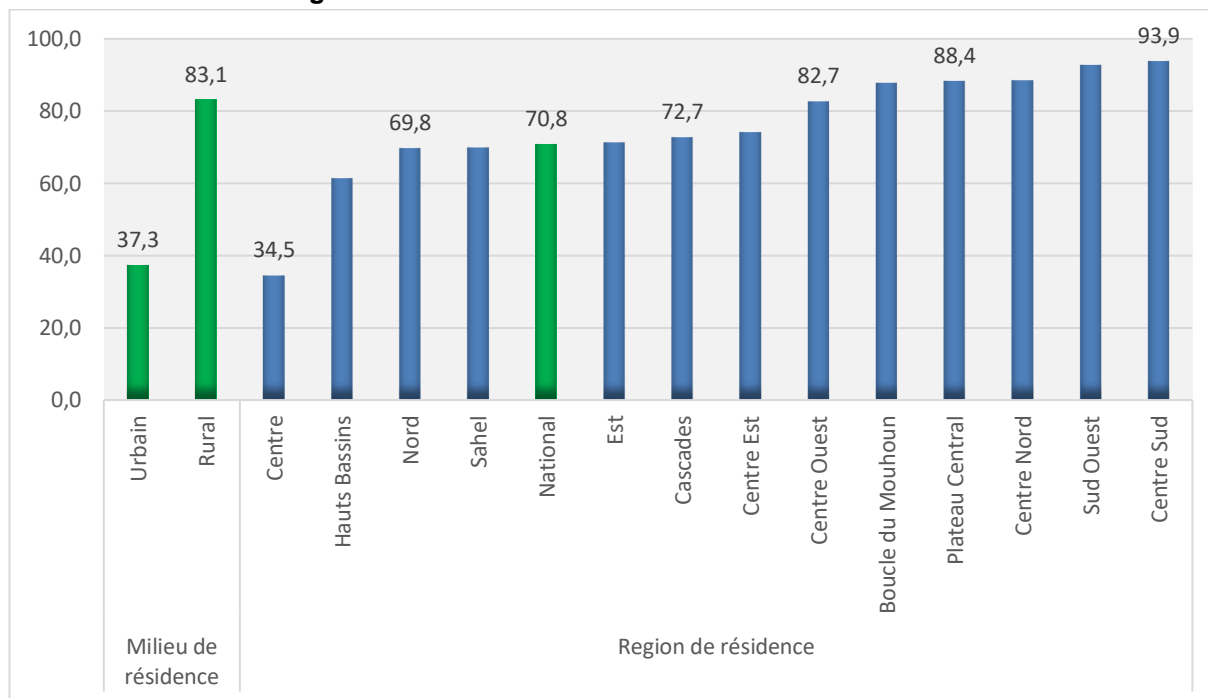
✓ **Possession de poulets locaux**

La possession de poulets locaux est plus répandue que celle de moutons. Au plan national, sept personnes sur dix déclarent qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux. Au seuil de 5%, ce chiffre varie entre 68,0% et 73,6% avec un coefficient de variation de 2,0%.

En considérant le milieu de résidence, ce sont 37,3% des individus vivant en milieu urbain qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux contre 83,1% des individus vivants en milieu rural.

En considérant la région de résidence, on constate que la possession est plus faible au centre. Dans cette région, un individu sur trois déclare qu'au moins un membre de son ménage possède des poulets locaux. Dans les autres régions, ce chiffre est au-dessus de 60% et dépasse même 90% au sud-ouest et au centre-sud.

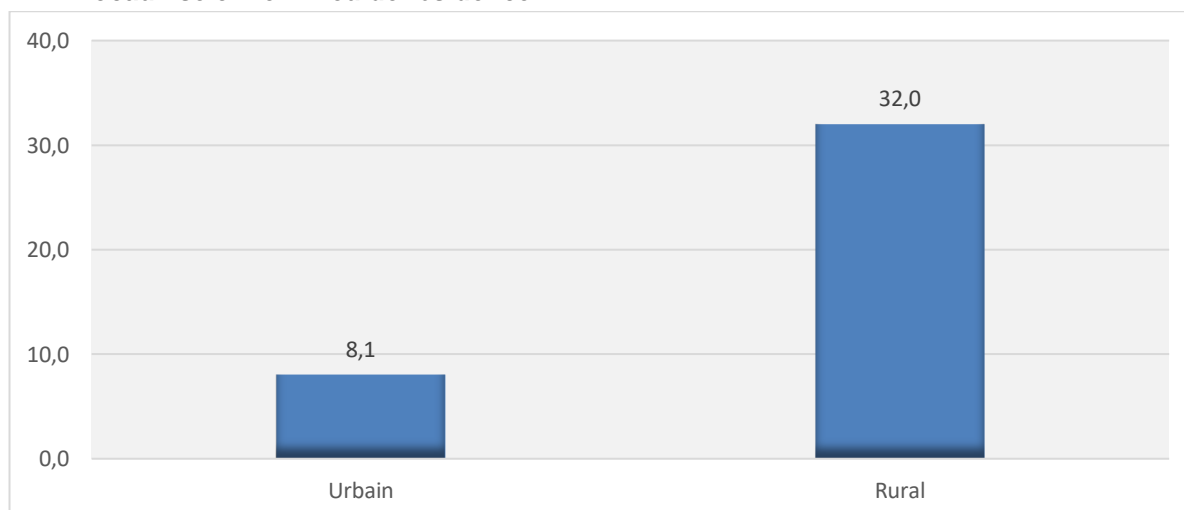
Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-110 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux selon la région et le milieu de résidence



✓ **Possession d'autres volailles**

La possession d'autres volailles est moins répandue que celle de poulets locaux. On note seulement qu'un individu sur quatre qui déclare qu'au moins un membre de son ménage possède d'autres volailles. Cette possession est plus élevée en milieu rural comparativement au milieu urbain. Ce sont 8,1% des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède d'autres volailles contre 32% en milieu rural.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-111 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux selon le milieu de résidence

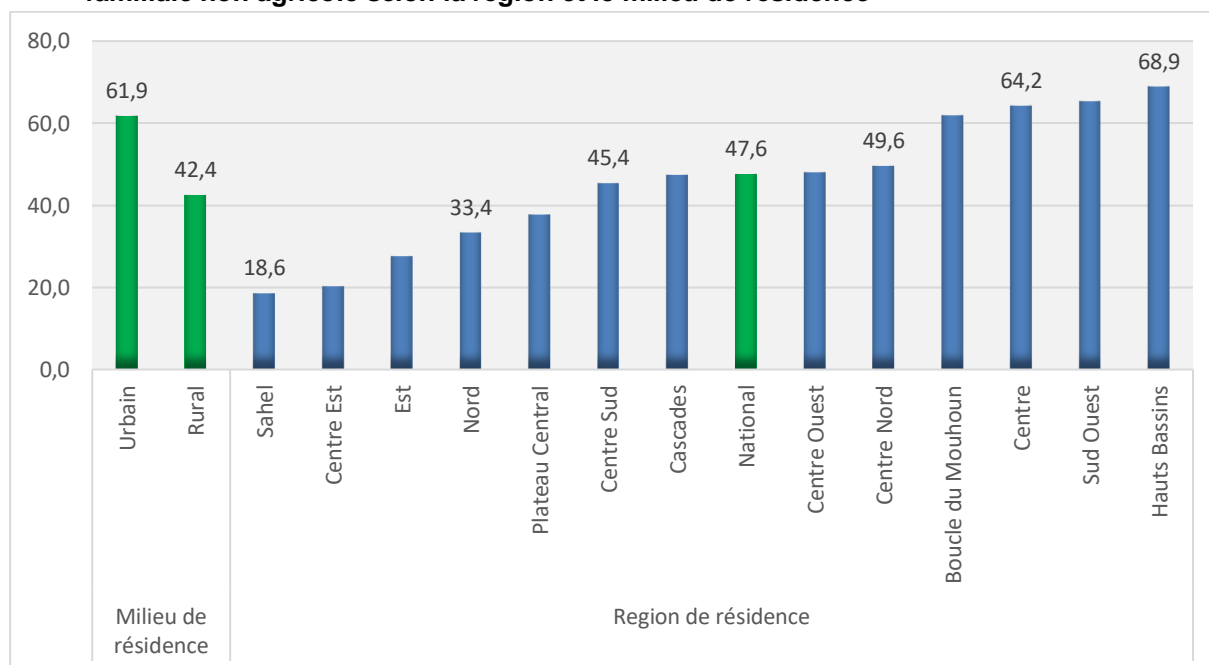


5 POSSESSION D'ENTREPRISES FAMILIALES NON AGRICOLE (EFNA)

Au plan national, près d'une personne sur deux (47,6%) déclare qu'au moins un membre de leur famille possède une entreprise familiale non agricole. En milieu urbain, ils sont environ six personnes sur dix à déclarer qu'au moins un membre de leur famille possède une entreprise familiale non agricole contre environ quatre personnes sur dix en milieu rural.

En considérant les régions de résidence, on note des différences énormes. Au sahel, au centre-est et à l'est, moins de 30% des individus ont déclaré qu'au moins un membre de leur famille possède une entreprise familiale non agricole. Dans les régions du centre-sud, des cascades, du centre-ouest et du centre-nord, cette proportion oscille entre 45,4% et 49,6%. Dans les régions de la boucle du Mouhoun, du centre, sud-ouest et des hauts-bassin, la proportion des personnes qui déclare qu'au moins un membre de leur famille possède une entreprise familiale non agricole dépasse 60%.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-112: **Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur famille possède une entreprise familiale non agricole selon la région et le milieu de résidence**



Concernant les propriétaires des EFNA, on note que 35% des entreprises que les hommes ont déclarés sont leur propriété contre 54% des entreprises chez les femmes.

Concernant le type de propriété des EFNA, on note au plan national que près de neuf EFNA sur dix sont une propriété privée individuelle. Selon le sexe des individus et le milieu de résidence, on ne note pas de différence avec le niveau national.

Concernant le droit de vente de l'entreprise, on note que 36,2% des entreprises peuvent être vendues par leur propriétaire et 38,5% des entreprises sont non applicables c'est-à-dire ne possédant pas de local fixe pour être vendues. Une entreprise sur quatre ne peut pas être vendue par son propriétaire. Notons que la notion de propriété inclut la propriété individuelle et la copropriété. Suivant le sexe des propriétaires, on constate qu'une entreprise sur deux a le droit d'être vendue par le propriétaire lorsqu'il est la propriété d'un homme contre trois entreprises sur dix lorsqu'il est la propriété d'une femme. Un quart des entreprises sont non applicables à la vente lorsqu'il est la propriété d'un homme contre 45% des entreprises lorsqu'il est la propriété d'une femme. Remarquons que le fait qu'une entreprise soit non applicable dénote des conditions d'activité difficile. Le taux élevé d'entreprise non applicable chez les femmes montre que les femmes ne disposent pas de local fixe pour leur activité et du caractère ambulatoire de l'activité.

Suivant le milieu de résidence, on constate que 27,1% des entreprises sont non applicables en milieu urbain contre 43,4% des entreprises en milieu rural. Une fois de plus, le taux élevé d'entreprise non applicable à la vente en milieu rural témoigne des conditions d'exercice difficiles dans ce milieu comparativement au milieu urbain. 45,7% entreprises en milieu urbain peuvent être vendue par leur propriétaire contre 31,9% des entreprises en milieu rural.

En ce qui concerne le droit de gage de l'entreprise, on dénombre que six entreprises sur dix ont le droit d'être utilisé comme garantie par leur propriétaire. En analysant suivant le sexe, on note que 65,2% des entreprises dont le propriétaire est un homme a le droit d'être utilisé comme garantie par son propriétaire contre 56,2% des entreprises dont le propriétaire est une femme.

En milieu urbain, 65,1% des entreprises ont le droit d'être utilisé comme garantie par son propriétaire contre 56,8% des entreprises en milieu rural.

6 POSSESSION D'AUTRES BIENS IMMOBILIERS

Dans l'optique de mesurer la discrimination dans la possession de biens, il a été examiné l'existence d'autres biens immobiliers. Il est ressorti que 53,7% des individus affirme être propriétaires de biens immobiliers identifiés dans le ménage. 79,6% de ces propriétaires sont des propriétaires privés de leur bien immobilier. Parmi ces propriétaires privés, 64,8% détiennent un titre de propriété sur leur bien, 64,9% admettent qu'ils ont un droit de vente sur le bien et 70,7% ont le droit de l'utiliser comme une garantie ou le mettre en gage.

Selon le genre, on a observé que 74,1% des hommes ont affirmé être les propriétaires des autres biens immobiliers identifiés dans le ménage. 88,3% de ces propriétaires sont des propriétaires privés. Les femmes qui ont déclaré être propriétaire d'autres biens immobiliers représentent 31,5%. Parmi ces propriétaires, 57,6% sont des femmes propriétaires privées de biens immobiliers. Qu'ils soient homme ou femme, environ 64% des propriétaires privés disposent d'un titre de propriété sur leur bien immobilier. 75,2% des hommes propriétaires privés affirment avoir le droit de vendre leur bien contre 38,5% pour les propriétaires privées femmes. Ceux qui ont le droit d'utiliser leur bien immobilier comme garantie ou un gage représente 77% chez les hommes propriétaires privés et seulement 54,7% chez les femmes propriétaire privés.

Aussi, un regard par rapport au milieu de résidence révèle que 52,1% de ceux qui sont en zone urbain sont propriétaires de biens immobiliers et parmi eux 72,7% sont des propriétaires privés. En milieu rural 55,5% des individus ont répondu être des propriétaires d'autres biens immobiliers identifiés dans le ménage. En leur sein 87,1% sont des propriétaires privés. La grande majorité (soit 81,3%) des propriétaires privés en milieu urbain possèdent un titre de propriété de leur bien immobilier. En milieu rural moins de la moitié (46,9%) des propriétaires privés détiennent un titre de propriété de leur bien immobilier. Quel que soit le milieu de résidence, plus de 60% affirment avoir le droit de vendre leur bien. Toutefois 77,9% des propriétaires privés du milieu urbain ont le droit de mettre leur bien en garantie ou en gage. Cette proportion est de 62,9% en milieu rural.

CONCLUSION

Les résultats de l'enquête SIGI Burkina Faso ont permis d'apprécier l'accès aux ressources et aux biens des hommes et des femmes ainsi que leur perception sur l'égalité d'accès et de pouvoir de décision sur certains biens.

A la lumière des résultats, on note que les perceptions des burkinabés sur l'égalité d'accès et de pouvoir de décision varient en fonction du sexe, du milieu et des régions de résidence ainsi que du niveau d'instruction. Les individus de niveau d'instruction élevé et ceux vivants en milieu urbain sont plus favorables à un accès égal et au même pouvoir de décision entre les hommes et les femmes. En mesurant les attitudes concernant la possession de compte bancaire, on remarque que les hommes, les individus de niveau supérieur et ceux vivants en milieu urbain sont les plus nombreux à posséder un compte dans une banque ou une Institution de Micro Finance (IMF).

En ce qui concerne les articles, il ressort que le téléphone et le vélo sont beaucoup possédés dans les ménages. Il en est de même pour les poulets locaux et les parcelles à usage agricole qui sont beaucoup détenus par les individus vivant en milieu rural. Les hommes sont nombreux à avoir le droit d'utiliser leur parcelle agricole comme garantie ou comme bien de location. Pour ce qui est des Entreprises Familiales Non Agricole (EFNA), on note qu'un individu sur deux a déclaré qu'au moins un membre de son ménage possède une EFNA.

CHAPITRE 7: ATTEINTES AUX LIBERTES CIVILES

Baguinébié BAZONGO, Zakaria OUEDRAOGO et Oumarou DIALLO

Résumé

L'objet de ce chapitre est d'apprécier les atteintes aux libertés civiles des femmes et hommes au Burkina Faso, ainsi que les inégalités de genre dans cette dimension. L'analyse des opinions recueillies indique qu'il y a bien une restriction des libertés civiles des femmes même si les lois formelles n'imposent aucune restriction. Cependant, les libertés des femmes sont plus restreintes que celles des hommes.

Concernant les dénonciations publiques, les hommes sont jugés plus habilités à dénoncer la mauvaise conduite des autorités par rapport aux femmes ; le refus du conjoint et la mauvaise perception de l'entourage dissuadent les femmes de le faire. Quant à la sphère politique, les opinions sont toujours défavorables que les femmes y accèdent librement. Pire, la majorité des femmes estiment que les hommes devraient avoir plus de liberté pour militer dans un parti politique de leur choix que les femmes. Les espaces publics tels que les buvettes, les salles de cinéma sont perçues comme non fréquentables par les femmes si elles ne sont pas accompagnées.

S'agissant des instances judiciaires formelles et informelles, il ressort que la famille et les amis constituent les principaux recours pour les femmes et les hommes pour régler les situations conflictuelles. Par contre, les instances judiciaires formelles telles que la police/gendarmerie et le palais de justice sont moins utilisés par les femmes et sont jugées inégalitaires en termes d'accès entre femmes et hommes.

Quant aux décisions concernant les dépenses au sein des ménages, les visites de familles, les voyages et l'exercice d'un emploi salarié, l'avis qui se dégage est que le mari est plus habilité à les prendre sans consulter la femme. Ainsi, une femme ne peut rendre visite à sa famille ou exercer un emploi salarié sans l'autorisation de son mari. Toutefois, les femmes et les hommes sont unanimes que les femmes gèrent mieux les ressources familiales par rapport aux hommes. Aussi, plus de la moitié des personnes s'accordent sur les capacités des femmes à exercer certaines responsabilités politiques telles que la présidence du Faso, la députation, la mairie et la chefferie traditionnelle.

INTRODUCTION

La participation de la femme aux prises de décisions à tous les niveaux de la vie sociale et économique contribue sans conteste à son épanouissement personnel et celle de sa famille. La sphère familiale constitue le premier lieu de participation de la femme à cette prise de décision car c'est le lieu où les rapports sociaux femme homme se tissent, se reproduisent et aussi se transforment en fonction du contexte socio culturel et des valeurs en présence qui organisent la vie, mais la participation à la vie publique est essentielle.

La liberté civile désigne l'ensemble des possibilités d'accès à l'espace public et la participation des femmes et des hommes aux activités socioéconomiques et politiques, notamment l'exercice d'une activité professionnelle, associative, religieuse et la participation à la vie politique (gouvernement, parlement, conseil municipal, régional, etc.). Elle s'exerce à plusieurs niveaux de la vie sociale, notamment au sein de la famille, des entités administratives (village, commune) et au niveau national.

Aucune loi formelle relative aux libertés civiles au Burkina Faso ne présente de restriction pour l'un ou l'autre des sexes. Toutefois, les pratiques coutumières et le regard assez négatif et peu favorable des hommes et des femmes quant à la promotion des droits, du statut et du rôle de la femme dans la gestion des affaires publiques constituent des freins à leur pleine participation à la vie publique. Ceci induit un manque de confiance en soi des femmes elles-mêmes et des craintes de voir leur foyer et l'éducation de leurs enfants en pâtir puisque trouver un juste équilibre entre vie professionnelle et vie familiale est un vrai défi.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les opinions et pratiques des femmes et hommes sur les restrictions des libertés civiles garanties par les lois formelles au Burkina Faso. Les dénonciations publiques, le militantisme politique, la fréquentation de certains espaces publics, l'accès à certains services publics, la participation aux décisions clés au sein du ménage et la capacité des femmes et des hommes à exercer les responsabilités politiques sont les principaux points qui seront abordés dans ce présent chapitre.

Résultats

L'analyse des données de l'enquête a permis de mesurer les opinions et pratiques des femmes et hommes concernant la liberté de dénonciations publiques, le militantisme politique, la fréquentation de certains espaces publics, l'accès à certains services publics, la participation aux décisions clés au sein du ménage et la capacité des femmes et des hommes à exercer les responsabilités politiques.

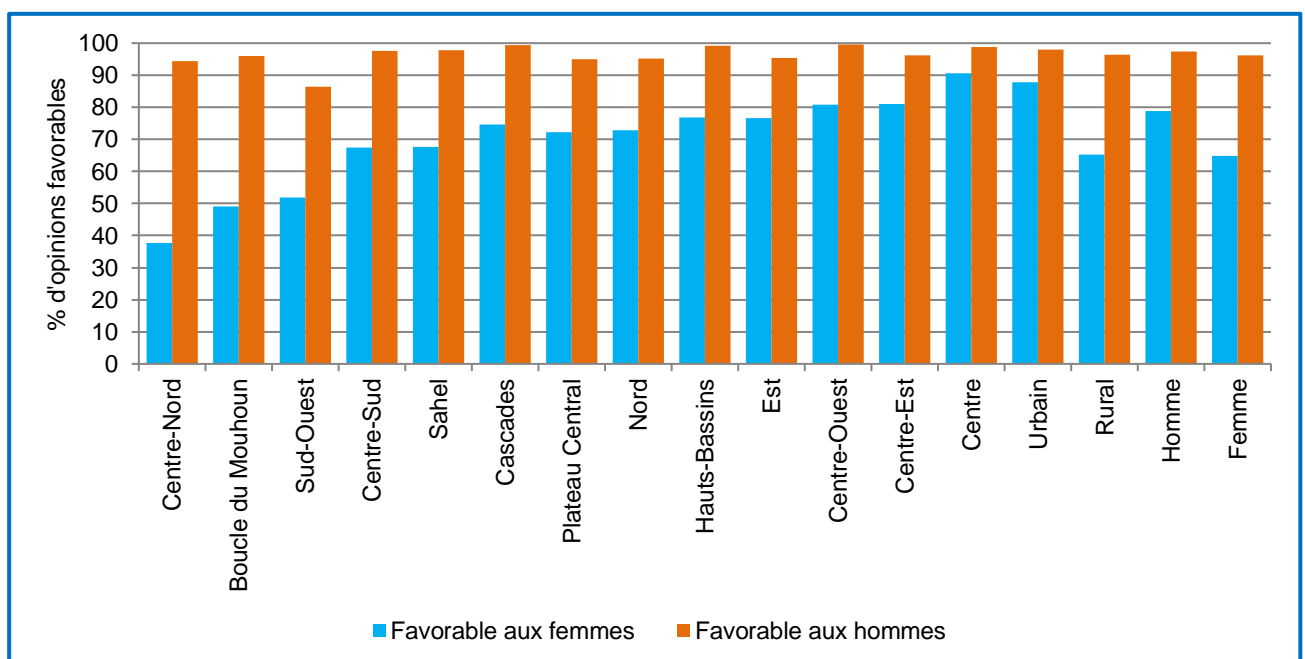
1 LIBERTÉ DE DÉNONCIATION EN PUBLIC

De l'avis des personnes enquêtées, les hommes ont plus la possibilité de dénoncer publiquement la mauvaise conduite des autorités que les femmes. En effet, 96,8% pensent que les hommes peuvent le faire contre 71,3% qui pensent que les femmes peuvent dénoncer, soit un écart de 25,5 points de pourcentage en faveur des hommes.

Les écarts entre les opinions favorables aux femmes et celles favorables aux hommes sont les plus larges dans les régions du Centre-Nord (37,6% pour les femmes contre 94,5% pour les hommes) et la Boucle du Mouhoun (49,2% contre 96,1%), suggérant une forte discrimination contre les femmes du point de vue de la liberté d'expression. En revanche, les écarts sont moins prononcés dans le Centre (90,6% contre 98,9%) et le Centre Est (81% contre 96,3%) suggérant une faible discrimination contre les femmes. Les femmes perçoivent une discrimination à leur encontre : 96,2% des femmes sont d'avis que les hommes peuvent dénoncer publiquement la mauvaise conduite des autorités et seulement 65% d'entre elles sont d'avis que les femmes le peuvent. D'une façon générale, toutes les personnes interrogées trouvent que les hommes ont une plus grande possibilité de dénoncer publiquement la mauvaise conduite des autorités que les femmes (cf. graphique 6.1).

La raison fréquemment évoquée par ceux qui perçoivent une discrimination contre les femmes concernant la liberté de dénonciations publiques est la mauvaise perception de l'entourage : 61,2% des individus qui déclarent que les femmes n'ont pas la possibilité de dénoncer publiquement la mauvaise conduite des autorités évoquent cette raison, et 67,9% de ceux qui ont la même perception pour les hommes évoquent. Aussi, le refus du conjoint a été évoqué par 23,6% des personnes, et d'autres raisons non spécifiées ont été évoquées par 20,7% des personnes.

Graphique 6.1. Opinions sur la possibilité qu'ont les femmes et les hommes de dénoncer publiquement la mauvaise conduite des autorités/élus

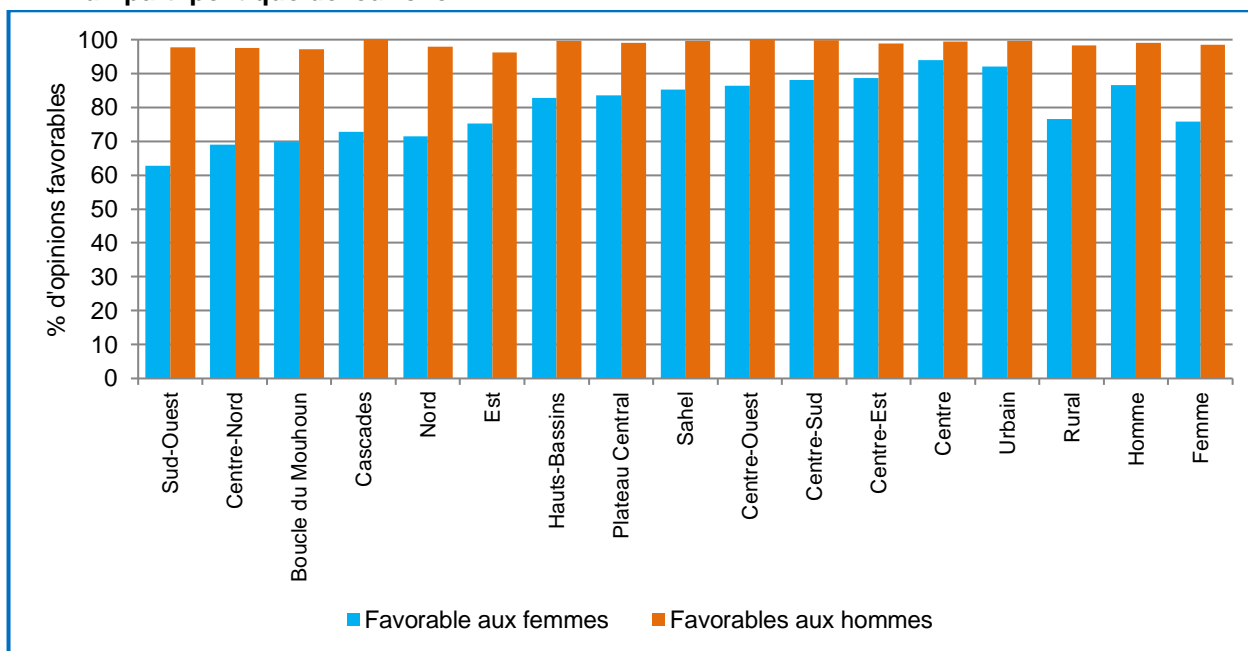


1.1 Liberté d'accès à la sphère politique

Dans l'ensemble, la quasi-totalité des personnes (98,7%) estiment que les hommes sont libres de militer dans un parti politique de leur choix et 80,7% ont la même perception pour ce qui concerne les femmes, soit 18 points d'écart en faveur des hommes. Le Centre Nord, la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest sont les régions où les libertés d'engagement politique des femmes semblent les plus restreintes par rapport à celles des hommes. En revanche, le Centre présente l'écart entre les hommes et les femmes le plus faible (cf. graphique 6.2). Là encore, les femmes perçoivent plus de restrictions à l'encontre de leur liberté de militantisme politique qu'à l'encontre de celle des hommes. Les raisons fréquemment évoquées par ceux qui perçoivent des discriminations contre la liberté des femmes à militer dans un parti politique sont le refus du conjoint (54,4%) et la mauvaise perception de l'entourage (30,1%). S'agissant du cas des hommes, c'est plutôt la mauvaise perception de l'entourage (51,8%) et d'autres raisons non spécifiées (21,4%) qui ont été fréquemment. Néanmoins, 17,9% des personnes évoquent le refus de la conjointe comme raison pour justifier le fait que les hommes ne sont pas libres de militer dans un parti politique de leur choix.

La loi sur le quota genre imposant au moins 30% de candidatures féminines sur la liste des partis politiques aux élections législatives et municipales est malheureusement très peu connue par la population. En effet, seulement 28,5% des personnes connaissent l'existence de cette loi contre 71,5% qui ignorent son existence. Ils sont 78,5% en milieu rural à ignorer son existence et 52,2% en milieu urbain à l'ignorer. L'existence de cette loi est moins connue par les femmes (78,1%) que par les hommes (63,6%).

Graphique 6.2. Opinions sur la possibilité que les femmes et les hommes ont de militer dans un parti politique de leur choix



1.2 Liberté d'accès à l'espace public

L'avis des personnes a été demandé sur la possibilité pour les femmes de fréquenter certains endroits publics tels que les salles de ciné, les terrains de sports, les bars/buvettes et la rue. Bien que ces endroits ne soient pas interdits aux femmes par les lois formelles, les normes sociales peuvent imposer des restrictions à leur accès par la gente féminine. Pour trois quart (74,4%) des personnes, les femmes ne peuvent pas fréquenter les bars et buvettes toutes seules et pour 72,6% d'entre eux, elles ne peuvent pas fréquenter une salle de ciné toutes seules. Ainsi, les endroits les plus inappropriés pour les femmes sont dans l'ordre : les bars/buvettes, les salles de ciné, les terrains de sport et la rue. L'accès à ces endroits semble plus restreint en milieu rural qu'en milieu urbain, et les femmes sont plus nombreuses à percevoir des restrictions à leur liberté de mouvement que les hommes.

Le Nord et le Sahel se distinguent par une forte ségrégation dans les bars/buvettes, salles de ciné et terrains de sport (cf. tableau 6.3).

Tableau 6.3. Pourcentage de personnes qui pensent que les femmes ne peuvent fréquenter seules certains endroits publics

		Salle de cinéma	Terrain de sport	Bar/buvette	Se promener dans la rue
Région	Hauts-Bassins	73,9	44,1	74,7	54,6
	Boucle du Mouhoun	82,3	63,5	81,6	76,4
	Sahel	74,9	58,1	83,5	37,2
	Est	82,7	57,7	79,5	47,2
	Sud-Ouest	61,3	56,9	61,1	63,0
	Centre-Nord	64,9	42,1	64,7	37,0
	Centre-Ouest	79,0	58,0	77,9	42,6
	Plateau Central	83,1	51,4	82,7	48,8
	Nord	83,1	56,0	91,1	62,9
	Centre-Est	75,3	42,6	77,1	40,0
	Centre	60,3	30,5	68,1	29,6
	Cascades	48,2	58,0	46,0	41,1
	Centre-Sud	72,5	49,6	66,7	43,9
Milieu	Urbain	59,7	32,5	66,8	33,2
	Rural	77,3	55,3	77,2	52,1
Sexe	Homme	70,4	45,3	74,2	45,3
	Femme	74,4	52,4	74,7	48,5
	Burkina Faso	72,6	49,2	74,4	47,0

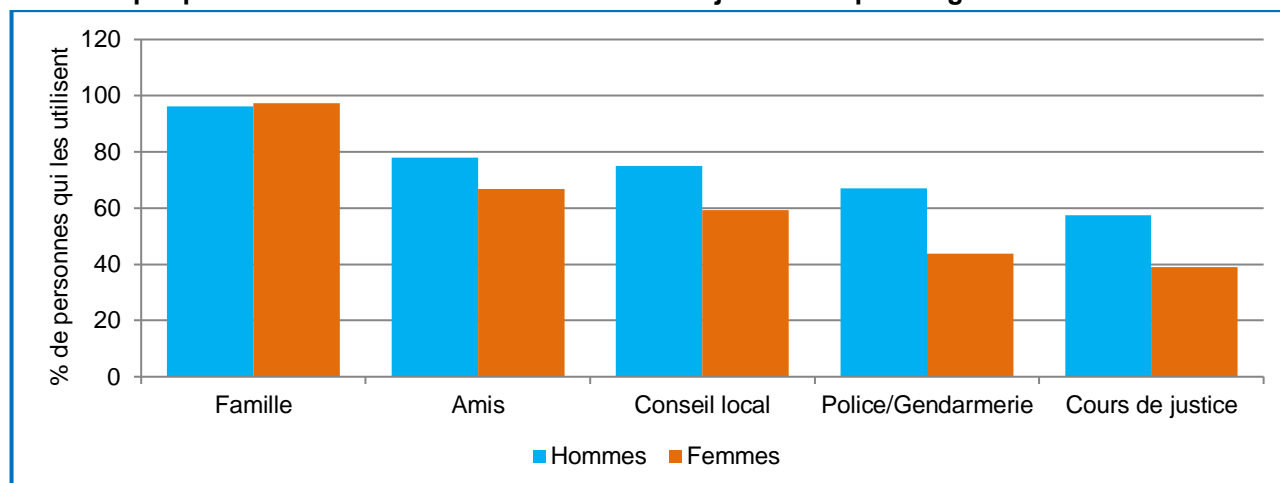
1.3 Égalité d'accès aux instances judiciaires formelles et informelles

Les instances judiciaires formelles et informelles que les personnes utilisent pour régler leurs situations conflictuelles qui ont été citées dans cette enquête sont : la famille, les amis, le conseil local, la cour de justice et la police/gendarmerie.

La famille reste l'instance judiciaire la plus utilisée par les personnes pour résoudre leurs conflits (96,9% l'utilisent), suivie des amis (71,9%) et la cour de justice vient en dernière position (47,5%). Cette tendance reste identique quels que soient la région et le milieu de résidence. Selon le genre, les femmes et les hommes ont un même degré de recours à la famille, mais le pourcentage d'hommes qui ont recours aux autres instances judiciaires est nettement supérieur à celui des femmes (cf. graphique 6.3).

Sur la question d'égalité de chances d'accès aux services des instances judiciaires entre les femmes et les hommes, la famille a été classée par 94% des personnes comme égalitaire, viennent les amis (86,3%), la police/gendarmerie (68,5%), le conseil local (67,7%) et la cour de justice a été classée comme la moins égalitaire entre femmes et hommes (65,9%). Cependant, les opinions diffèrent selon que l'on soit femme ou homme. De façon précise, le pourcentage de femmes qui jugent que les chances d'accès à ces instances sont les mêmes pour les hommes et les femmes est nettement inférieur à celui des hommes.

Graphique 6.3. Niveau d'utilisation des instances judiciaires pour régler leurs conflits



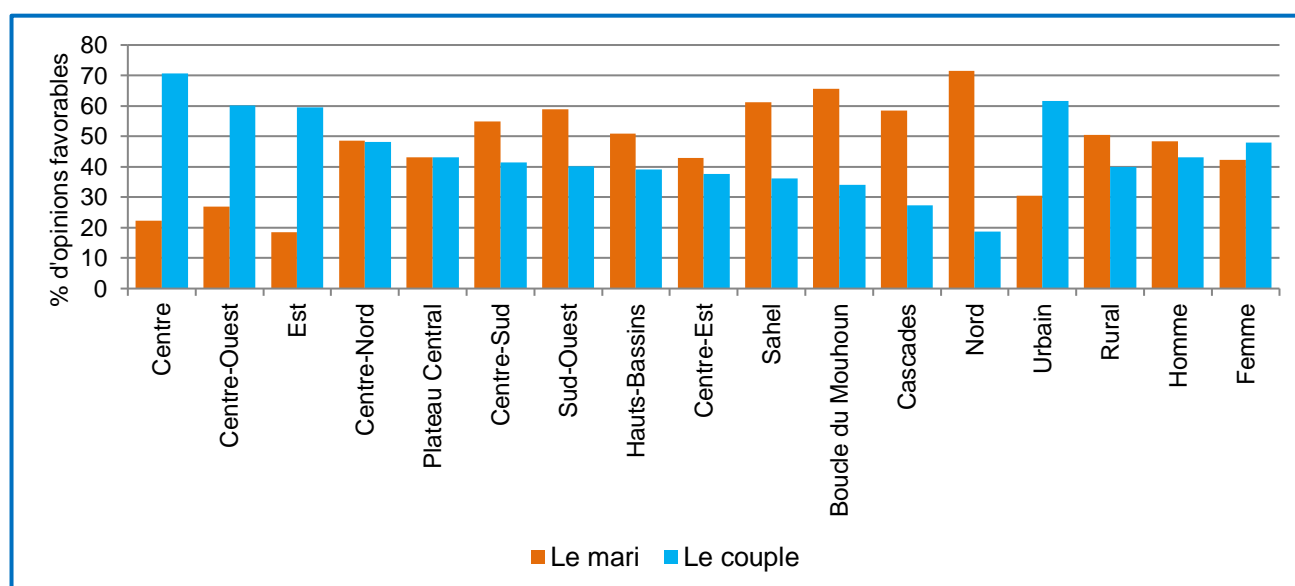
1.4 Pouvoir de décisions au sein des ménages

L'enquête a recueilli les opinions des femmes et des hommes sur les principaux preneurs de décisions concernant les dépenses quotidiennes et d'investissement au sein du ménage, les visites de familles de la femme et du mari, l'exercice d'un emploi en dehors du ménage. Le pouvoir de décision au sein du ménage est un facteur clé d'inégalités entre femmes et hommes.

1.4.1 Opinions sur la gestion des dépenses quotidiennes du ménage

Concernant les dépenses quotidiennes du ménage, moins de la moitié des personnes (45,8%) pensent que la décision devrait être prise de manière participative par le mari et la femme, 45,1% jugent que seul le mari devrait prendre cette décision et seulement 8,8% des personnes pensent que cette décision devrait être prise par la femme dans le ménage. Le Centre et le Centre-Ouest enregistrent les plus forts pourcentages d'opinions favorables à la prise de décision par le couple (70,6% et 60% respect.) alors que le Nord et les Cascades enregistrent les plus faibles pourcentages favorables à la prise de décision par le couple. En milieu urbain, la prise de décision par le couple est la plus admise (61,6%) tandis qu'en milieu rural, la moitié des personnes (50,4%) admettent que le mari seul prenne la décision et 40% admettent que le couple prenne la décision. Selon le genre, moins de la moitié des femmes (48%) jugent que les décisions devraient être prises par le couple et 43,1% des hommes sont du même avis (cf. graphique 6.4).

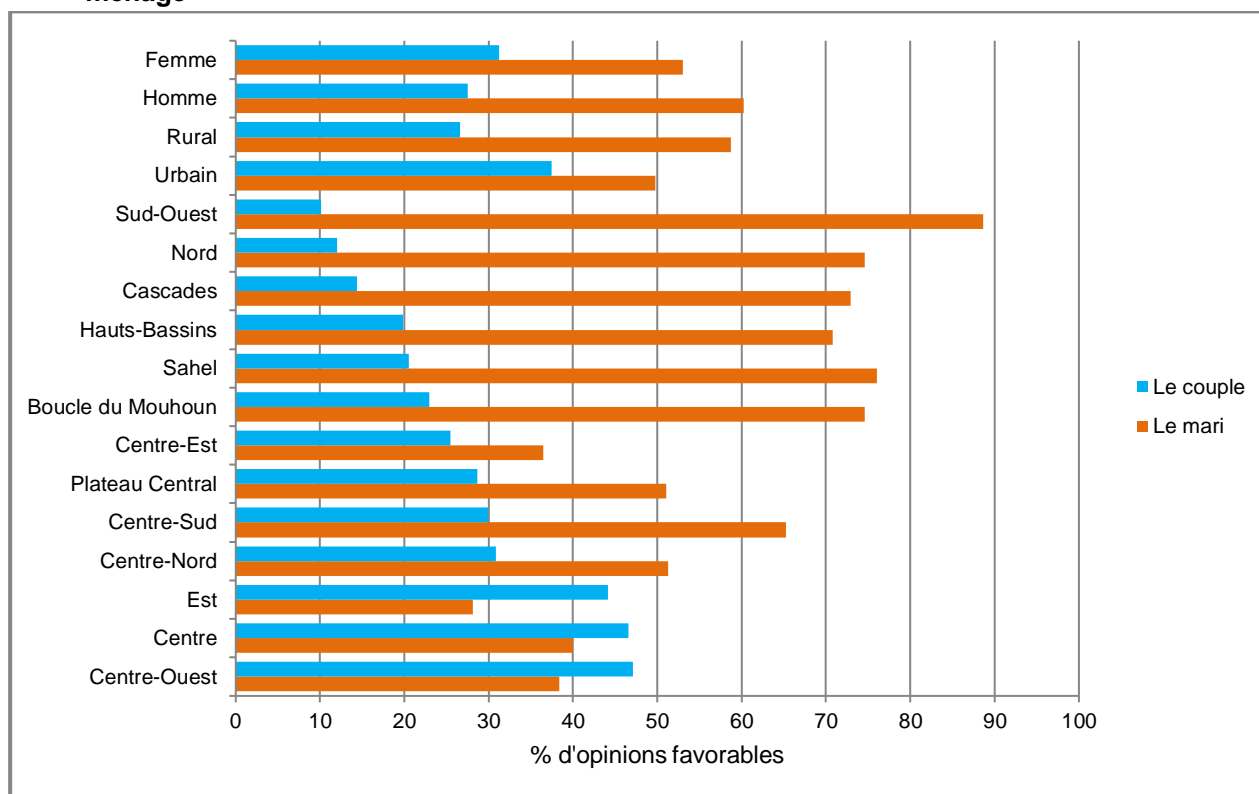
Graphique 6.4. Opinions sur les prises de décisions concernant les dépenses quotidiennes du ménage



1.4.2 Pratiques sur la gestion des dépenses quotidiennes du ménage

Si 45,8% sont d'avis que les décisions relatives aux dépenses quotidiennes des ménages doivent être prises par le couple, seulement 29,5% trouvent que cela est vrai dans la pratique. De plus, 45,1% des personnes sont d'avis que le mari doit prendre cette décision et 56,3% affirment que cela est vrai dans la pratique (cf. graphique 6.5). D'une façon générale, il existe un écart entre les souhaits des personnes et la réalité dans les prises de décision concernant les dépenses quotidiennes du ménage : les souhaits sont en deçà de la réalité.

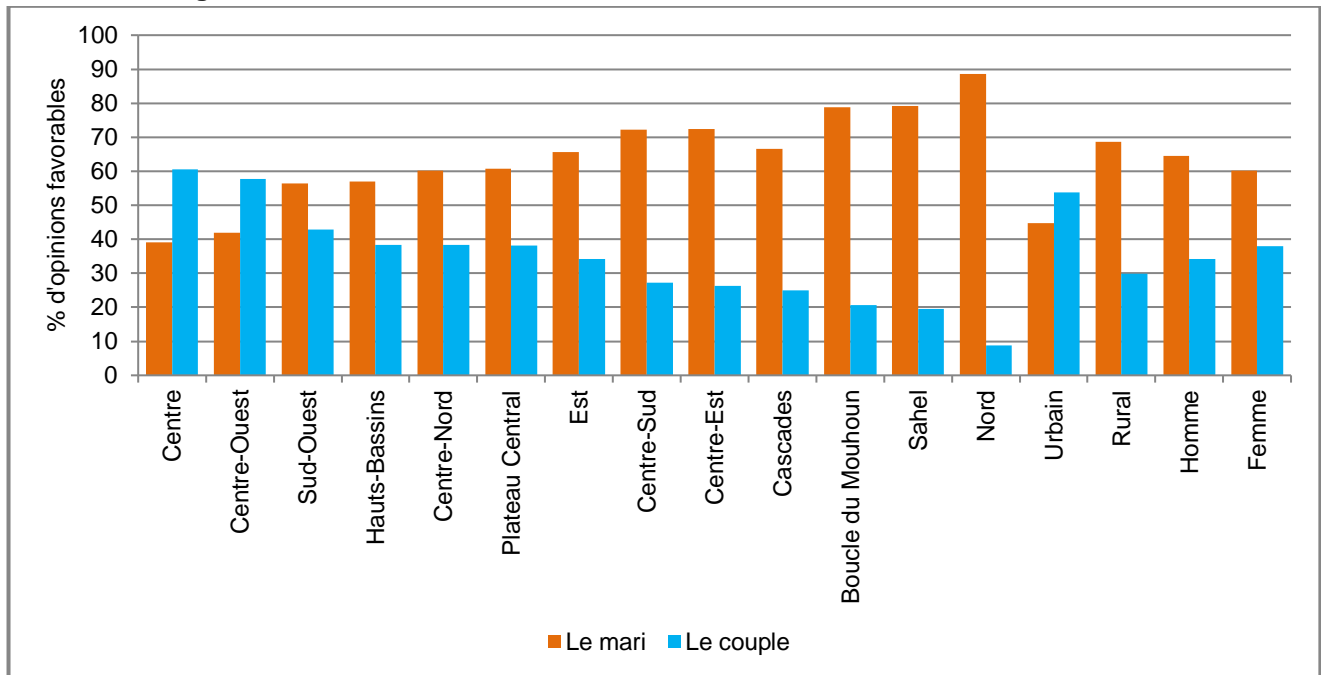
Graphique 6.5. Pratiques sur les prises de décisions concernant les dépenses quotidiennes du ménage



1.4.3 Opinions sur la gestion des dépenses d'investissement du ménage

S'agissant des dépenses d'investissement du ménage, 36,2% des personnes sont favorables que les décisions les concernant soient prises par le couple, plus de la moitié (62,2%) souhaitent que le mari seul les prenne, et seulement 1% souhaitent que la femme seule les prenne. Ils sont 53,7% en milieu urbain à être favorable à la prise de décisions par le couple contre 29,8% en milieu rural à avoir la même opinion. Dans la région du Centre, les opinions sont plus en faveur des décisions participatives (prises par le couple) alors qu'au Nord et au Sahel, les personnes sont plus favorables à ce que le mari prenne ces décisions (cf. graphique 6.6).

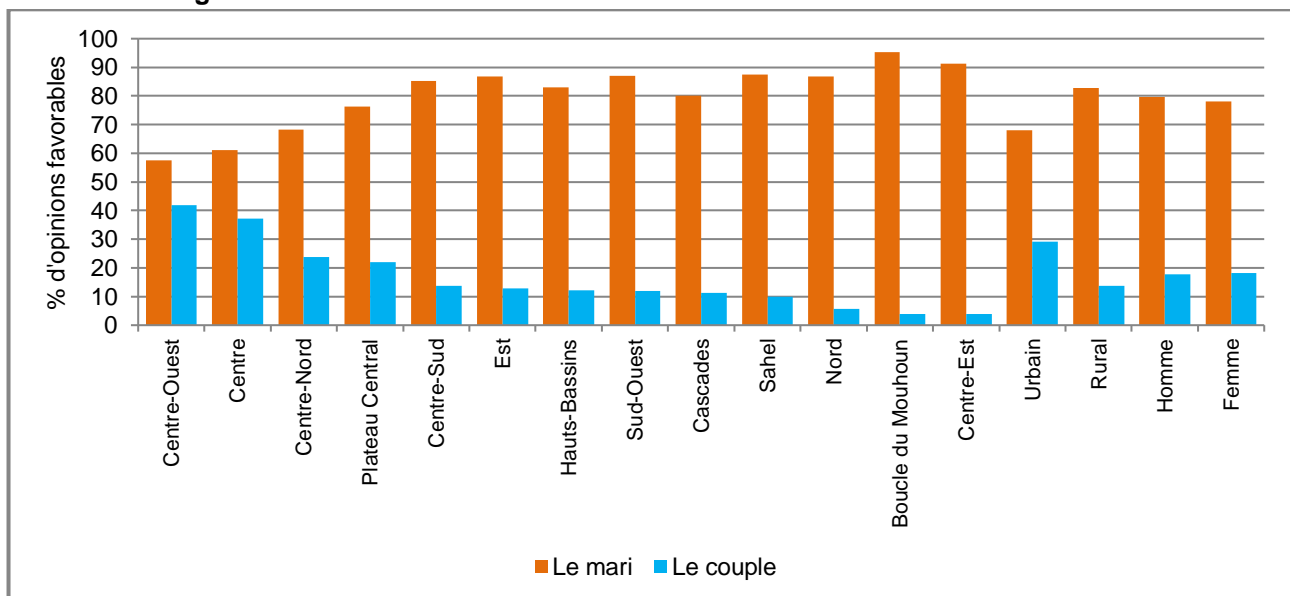
Graphique 6.6 Opinions sur les prises de décisions concernant les dépenses d'investissement du ménage



1.4.4 Pratiques sur la gestion des dépenses d'investissement du ménage

Il existe un écart significatif entre les souhaits exprimés et les pratiques concernant les prises de décisions relatives aux dépenses d'investissement des ménages. En effet, si 36,2% des personnes sont favorables à ce que ces décisions soient prises par le couple, ils sont 18% à affirmer que cela est vrai dans la pratique, et 78,8% affirment que c'est plutôt le mari seul qui prend ces décisions dans la pratique (graphique 6.7).

Graphique 6.7. Opinions sur les prises de décisions concernant les dépenses d'investissement du ménage

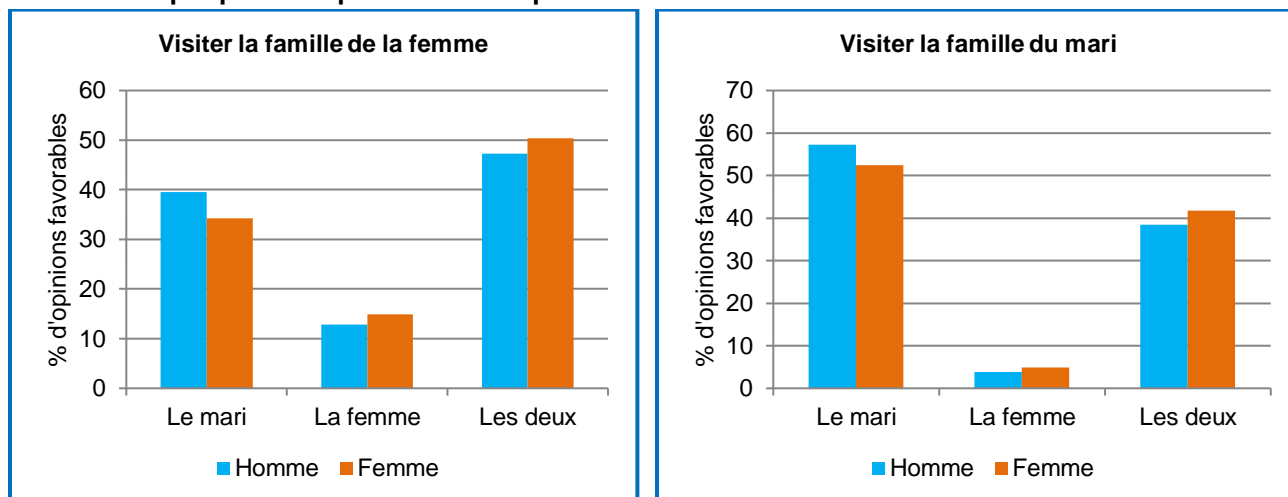


1.4.5 Opinions sur la gestion des visites de familles

Pour ce qui est des visites de familles de la femme, la moitié (49%) des personnes pensent que la décision devrait être prise par le couple et 36,7% pensent que c'est le mari qui devrait prendre cette décision. En

revanche, 14% pensent plutôt que c'est la femme qui devrait décider de visiter sa famille sans consulter son mari. La tendance reste la même lorsqu'il s'agit de visiter la famille du mari. Les régions du Nord et du Centre sud sont les moins favorables à la prise de décision concernant les visites de familles par le couple ; les personnes dans ces deux régions souhaitent plus une prise de décision par le mari. En milieu urbain, c'est la prise de décision par le couple qui est la plus suggérée. Les opinions penchent plus pour la prise de décision par l'homme que la femme. Néanmoins, la moitié des femmes souhaite que la décision concernant la visite de leur propre famille soit prise par le couple. Ce pourcentage est de 41 lorsqu'il s'agit de visiter la famille du mari (cf. graphique 6.8).

Graphique 6.8. Opinions sur les prises de décisions concernant les visites de famille



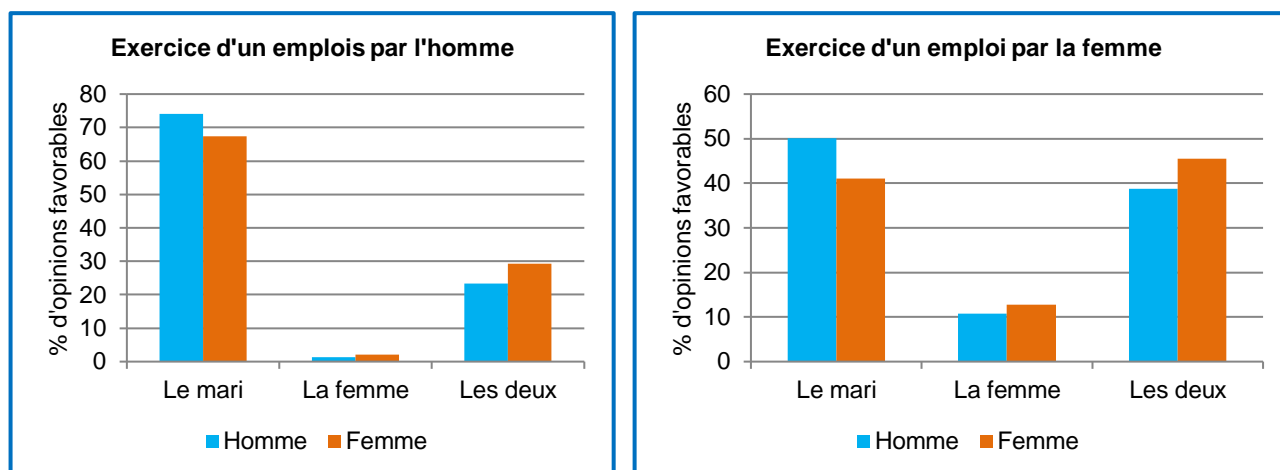
1.4.6 Pratiques sur la gestion des visites de familles

Dans la pratique, il existe un écart significatif entre les avis exprimés la pratique en matière de prises de décisions concernant les visites familiales. En effet, 48,9% des personnes pensent que le couple devrait prendre la décision concernant la visite de la famille de la femme alors que 31,9% affirment que cette décision est effectivement prise par le couple, soit un écart de 17 points de pourcentage. Aussi, 36,7% des personnes pensent que cette décision soit prise par le mari seul contre 55,2% qui affirment que cela est vrai dans la pratique. Les mêmes écarts sont observés lorsqu'il s'agit de la décision de visiter la famille du mari.

1.4.7 Opinions sur l'exercice d'un emploi salarié

Sur la question de l'exercice d'un emploi salarié par la femme ou par l'homme, l'avis de la femme n'est pas toujours pris en compte selon les opinions exprimées. En effet, seulement 11,8% des personnes pensent que la femme devrait décider elle-même d'exercer un emploi salarié et seulement 1,8% pensent que la femme devrait décider seule si son mari doit exercer un emploi salarié. Par contre, ils sont 70,5% qui jugent que le mari devrait décider d'exercer un emploi et 45,2% pensent que c'est le mari qui devrait décider que sa femme exerce un emploi. Dans certaines situations, l'avis de la famille est également pris en compte. C'est le cas du Nord où 8,8% des personnes pensent que la famille du mari devrait décider s'il doit exercer un emploi salarié. Que ce soit la femme ou l'homme, moins de la moitié des personnes pensent que la décision concernant l'exercice d'un emploi devrait être prise par le couple. Cependant, plus de la moitié des femmes et des hommes pensent que c'est le mari qui devrait décider de l'exercice d'un emploi au sein du ménage. Le graphique 6.9 présente les opinions des femmes et hommes sur cette question.

Graphique 6.9. Opinions sur les prises de décisions concernant l'exercice d'un emploi



1.4.8 Pratiques sur la gestion des emplois salariés

Entre les avis exprimés et les pratiques observées, il existe un écart important. Si 26,6% des personnes jugent que le couple devrait décider que l'homme exerce un emploi, seulement 12,9% pensent que cela se fait dans la pratique. Cet écart est encore plus important lorsque la décision concerne la femme, car 42,5% pensent que le couple devrait décider que la femme exerce un emploi, et seulement 27,7% pensent que ceci est le cas dans la pratique. Quant aux femmes, 12,7% jugent qu'elles devraient décider d'elles-mêmes d'exercer un emploi alors 7,3% pensent que cela est le cas dans la pratique. Quant aux hommes, les opinions exprimées sont plus que confirmées puisque 74% pensent qu'ils devraient décider eux-mêmes de l'exercice d'un emploi et ils sont 83,7% qui pensent que cela est le cas dans la pratique.

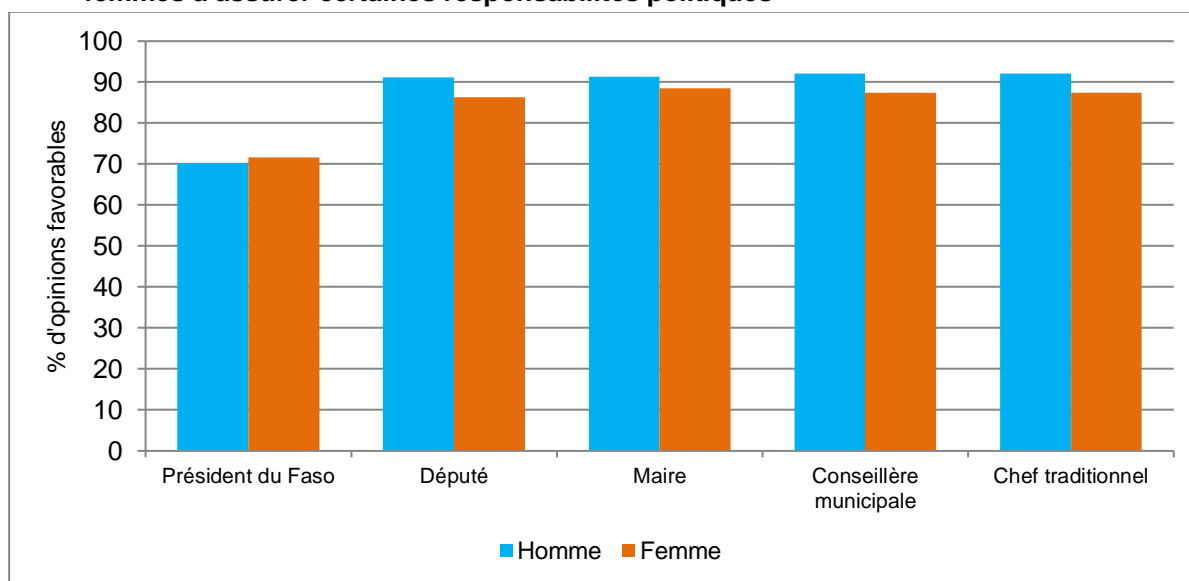
2 Opinions des individus sur les libertés civiles

Les enquêtés ont été invités à se prononcer sur les capacités des femmes à diriger, l'égalité d'accès aux responsabilités politique entre femmes et hommes, les libertés religieuses et politiques, la liberté de de mouvement et la liberté d'entreprendre.

2.1 Capacités des femmes à diriger

Sur les capacités des femmes à exercer certaines responsabilités politiques, environ 71% des personnes sont d'accord qu'une femme peut être présidente du Faso, et environ 90% le sont pour les responsabilités de Député, Maire, conseillère municipale ou cheffe traditionnel. Cependant, les régions du Sahel et du Centre Nord se distinguent par un faible pourcentage de personnes qui ont un avis favorable sur les capacités des femmes à être présidente du Faso (52,1% et 55,3% respect.). Selon le genre, il n'y a pas un grand écart entre les opinions sur la question. Néanmoins, par rapport aux hommes, les femmes ont tendance à sous-estimer leurs capacités à assumer ces responsabilités (cf. graphique 6.10).

Graphique 6.10. Pourcentage de femmes et hommes qui sont d'accord sur les capacités des femmes à assurer certaines responsabilités politiques



2.1.1 Egalité d'accès aux responsabilités politiques entre femmes et hommes

Si la majorité des personnes croient en la capacité des femmes à exercer certaines responsabilités politiques, les avis sont néanmoins partagés lorsqu'il s'agit de comparer les capacités des femmes et à celles des hommes. En effet, 44,5% des personnes sont d'accord que les femmes exercent mieux les responsabilités politiques que les hommes et 42,8% ont un avis contraire. Selon le genre, 49,3% des femmes et 38,8% des hommes sont d'accord que les femmes exercent mieux les responsabilités politiques. Quant à l'égalité d'accès aux responsabilités traditionnelles, 45,1% sont d'accord et 50,6% ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Les femmes sont à égalité sur cette question (47,8% pour et 48% contre) tandis que les hommes sont majoritairement contre cette égalité de chance entre les femmes et les hommes (53%).

Cependant, une grande majorité des personnes (77,9%) sont d'accord que les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes opportunités d'accès aux responsabilités politiques.

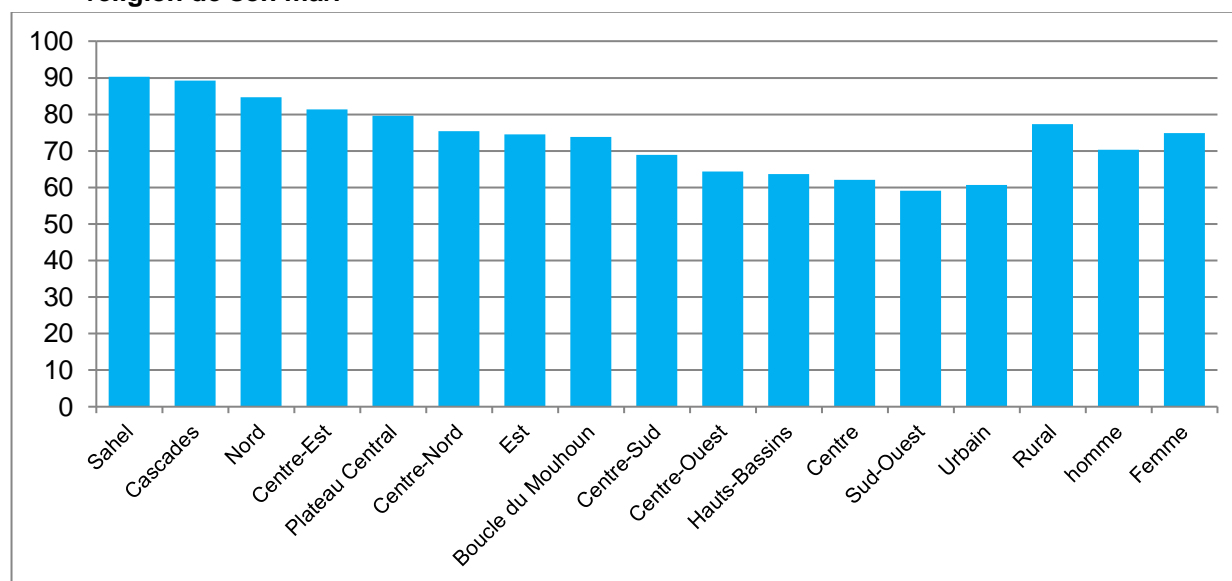
Sur la liberté de vote des femmes et des hommes, 40,6% estiment qu'une femme doit voter pour le même candidat que son mari et 57,4% sont contre cette affirmation. Un résultat surprenant est que les femmes soutiennent plus cette assertion que les hommes car 45,6% des femmes et 34,6% des hommes sont d'accord avec cette affirmation.

Pour ce qui est de la gestion des ressources familiales, trois personnes sur quatre (75,5%) sont d'accord que les femmes les gèrent mieux que les hommes ; le pourcentage de femmes qui sont d'accord (84,8%) est nettement supérieur à celui des hommes ayant cet avis (64,4%).

2.1.2 Liberté religieuse

A la question de savoir si une femme doit suivre la religion de son mari, 72,8% des personnes se disent d'accord et 26% s'opposent à cette affirmation. Le plus faible pourcentage d'avis favorables est observé dans les régions du Sud-Ouest (59,1%) et le Centre (62,1%) tandis que le Sahel et les Cascades enregistrent les pourcentages d'avis favorables les plus élevés. Les femmes sont plus d'avis qu'elles devraient suivre la religion de leur mari par rapport aux hommes (graphique 6.11).

Graphique 6.11. Pourcentage de personnes qui sont d'accord qu'une femme doit suivre la religion de son mari



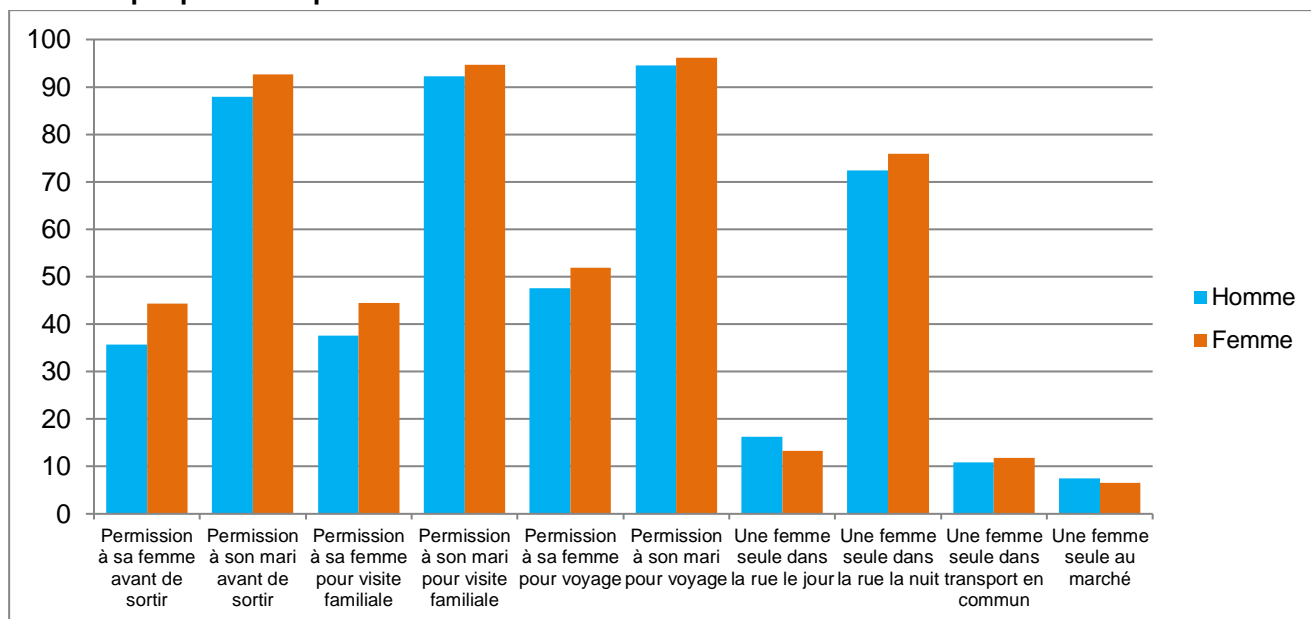
2.1.3 Liberté de mouvement

La liberté de mouvement concerne la possibilité garantie par la loi aux femmes et aux hommes de voyager librement, se déplacer dans des endroits publics le jour comme la nuit, de rendre visite à la famille et aller au marché.

La liberté de mouvement est plus accordée aux hommes qu'aux femmes selon les avis des personnes. En effet, moins de la moitié des personnes (40,4%) sont d'accord qu'un homme marié doit demander la permission à sa femme avant de sortir de la maison et la quasi-totalité (90,5%) est d'accord que la femme fasse la même chose. Pour les visites de famille, ils sont 41,3% à être d'accord qu'un homme marié doit demander la permission à sa femme pour rendre visite à sa propre famille et 93,5% sont d'accord que la femme fasse la même chose. La même tendance est observée lorsqu'il s'agit d'effectuer un voyage. Cependant, les personnes sont plus d'avis qu'un homme demande la permission à sa femme lorsqu'il s'agit d'un voyage que lorsqu'il s'agit d'une visite de famille ou de sortie de la maison. A l'affirmation selon laquelle une femme ne doit pas marcher seule dans la rue le jour, seulement 14,7% des personnes se disent d'accord et 85% s'expriment contre cette privation de liberté aux femmes. Par contre, lorsqu'il s'agit de la nuit, la tendance s'inverse : 74,3% des personnes s'opposent à ce que la femme marche seule dans la rue la nuit et un quart (25,2%) reconnaissent ce droit à la femme. Aussi, 11,4% des personnes sont opposées au fait qu'une femme prenne seule les transports en commun et 7% sont opposées au fait qu'une femme parte seule au marché.

Les opinions varient entre les femmes et les hommes sur les différentes questions. Mais un résultat commun entre femmes et hommes est que le droit est plus accordé à l'homme qu'à la femme sur les libertés de mouvement. Pire, les femmes sont plus susceptibles à attribuer le droit de liberté aux hommes qu'à elles-mêmes (graphique 6.12).

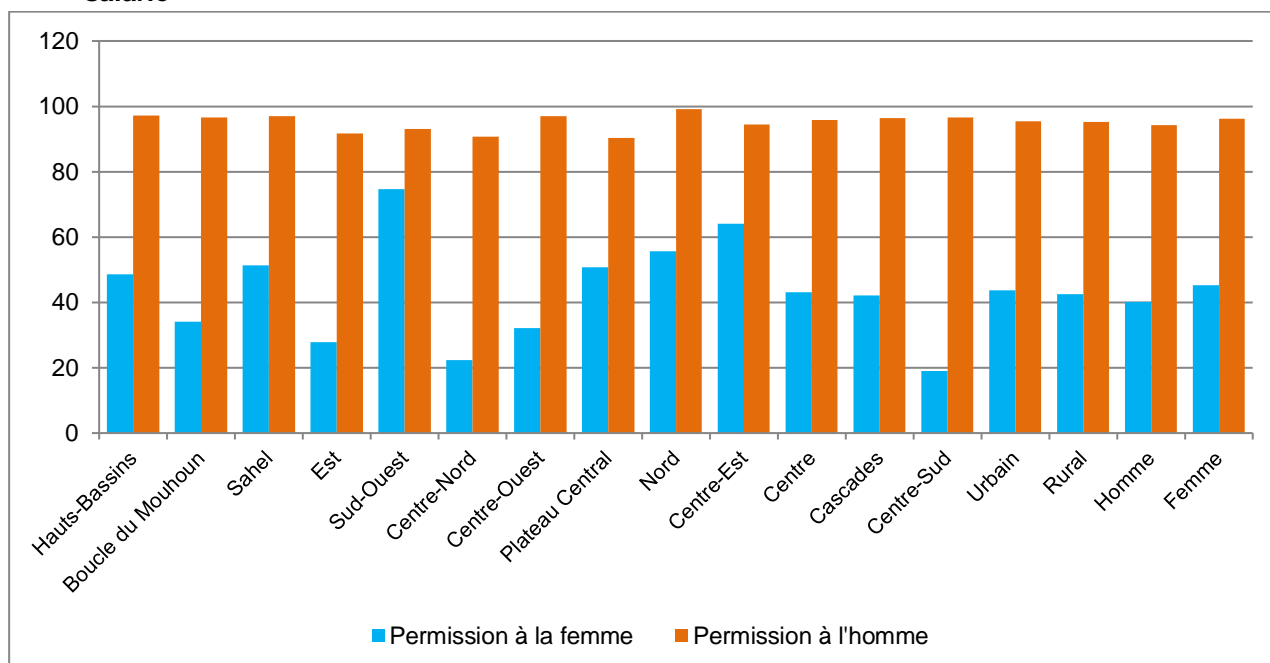
Graphique 6.12. Opinions des femmes et des hommes sur les libertés de mouvement



2.1.4 Libertés d'exercice d'un emploi salarié

Les personnes sont d'avis de façon quasi-unanime (95,3%) qu'une femme doit demander l'autorisation à son mari avant d'exercer un emploi salarié hors du ménage. Les femmes sont mêmes plus d'accord avec cette affirmation que les hommes. Lorsqu'il s'agit du sens opposé où l'homme doit demander la permission à sa femme pour exercer un emploi, c'est plutôt moins de la moitié (42,9%) des personnes qui sont d'accord.

Graphique 6.13. Opinions des femmes et des hommes sur les libertés d'exercice d'un emploi salarié



CONCLUSION

L'un des objectifs de l'enquête sur les inégalités femmes-hommes était d'apprécier les atteintes aux libertés civiles des citoyens burkinabè. Ce chapitre s'est focalisé sur l'analyse des opinions concernant les différents aspects des libertés civiles. Les résultats mettent en exergue l'insuffisance des lois formelles pour garantir les libertés civiles des femmes et des hommes car des lois informelles et des normes sociales imposent des

restrictions à ces libertés civiles. En effet, les opinions exprimées sur les différentes questions ne sont pas toutes en faveur d'une liberté des femmes et hommes à entreprendre certaines actions telles que dénoncer publiquement la mauvaise conduite des autorités, militer dans un parti politique de son choix, suivre une religion de son choix, fréquenter certains endroits publics et se déplacer. Néanmoins, les opinions exprimées accordent plus de libertés aux hommes qu'aux femmes. Ainsi, les hommes sont plus habilités à dénoncer publiquement la mauvaise conduite des autorités, à prendre des décisions importantes pour le ménage, à se déplacer sans l'accord de leur femme. Par contre, les femmes devraient avoir l'accord de leur mari avant d'entreprendre toute action ; certains endroits publics leur sont interdits, et elles sont contraintes de militer dans le même parti que leur mari et suivre la religion de leur mari. Les lois informelles accordent donc plus de droits aux hommes qu'aux femmes d'entreprendre certaines actions. Néanmoins, un consensus s'est dégagé sur les capacités des femmes à exercer certaines responsabilités politiques et à gérer les ressources du ménage. Un résultat qui apparaît paradoxal est que les femmes reconnaissent plus de droits aux hommes à entreprendre certaines actions qu'à elles-mêmes. À titre d'exemple, une grande majorité des femmes soutiennent la proposition que les femmes doivent suivre la religion de leur mari et doivent militer dans le même parti politique de leur mari. En somme, les hommes font plus confiance aux capacités des femmes alors que les femmes expriment plus de doutes sur leurs propres capacités. Ces résultats mettent en lumière l'influence des pesanteurs socioculturelles sur les libertés civiles, notamment des femmes. Ils interpellent à plus d'actions pour rétablir la confiance au sein de la gente féminine car ce manque de confiance constitue un handicap majeur à la promotion des libertés civiles.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Paul E. H., Christiane T., Julie R. O. (2016). *Discrimination de genre dans les institutions sociales au Burkina Faso*. Document de travail pour l'élaboration du SIGI- Burkina Faso
- [2] INSD (2014). *Rapport de l'enquête multi sectorielle continue*, INSD, Burkina Faso
- [3] INSD (2010). *Rapport de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages*, INSD, Burkina Faso

ANNEXES

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-51 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au logement entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	76,0	1,2	73,7	78,3	1,5
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	72,6	1,7	69,3	75,8	2,3
Femme	79,0	1,1	76,7	81,2	1,5
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	93,4	1,1	91,3	95,5	1,1
Rural	69,5	1,4	66,8	72,2	2,0
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	81,7	2,9	75,9	87,4	3,6
Boucle du Mouhoun	59,0	4,7	49,8	68,3	7,9
Sahel	59,4	4,9	49,7	69,1	8,3
Est	68,0	4,3	59,6	76,4	6,3
Sud-Ouest	75,1	7,9	59,5	90,7	10,6
Centre Nord	75,2	3,6	68,2	82,2	4,7
Centre Ouest	80,8	2,7	75,5	86,1	3,3
Plateau Central	68,2	4,2	60,0	76,4	6,1
Nord	84,1	2,4	79,3	88,8	2,9
Centre Est	74,5	2,6	69,3	79,6	3,5
Centre	93,0	1,5	90,0	95,9	1,6
Cascades	81,5	4,0	73,6	89,3	4,9
Centre Sud	62,1	3,3	55,6	68,5	5,3
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	70,6	1,4	67,9	73,3	1,9
Primaire	79,5	2,4	74,8	84,1	3,0
Post-primaire	87,0	1,9	83,2	90,8	2,2
Secondaire	91,4	2,9	85,7	97,1	3,2
Supérieur	97,7	1,5	94,7	100,7	1,6
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	78,7	1,8	75,2	82,2	2,2
25 à 35	75,8	1,5	72,8	78,9	2,0
36 à 64	74,6	1,6	71,4	77,8	2,2
65 et plus	71,2	3,7	63,8	78,5	5,2

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-52 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au matériel de transport entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	91,3	,8	89,8	92,8	0,8
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	90,3	1,2	88,0	92,6	1,3
Femme	92,1	0,7	90,7	93,5	0,8
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	98,1	0,4	97,3	98,8	0,4
Rural	88,7	1,0	86,7	90,7	1,1
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	96,4	1,1	94,3	98,5	1,1
Boucle du Mouhoun	96,4	1,3	93,9	98,9	1,3
Sahel	83,7	4,8	74,2	93,2	5,8
Est	94,7	1,1	92,4	96,9	1,2
Sud-Ouest	78,0	7,2	63,9	92,2	9,2
Centre Nord	86,0	2,9	80,2	91,7	3,4
Centre Ouest	88,6	2,0	84,7	92,6	2,3
Plateau Central	89,6	2,4	84,8	94,3	2,7
Nord	97,7	1,0	95,7	99,7	1,0
Centre Est	83,7	2,0	79,7	87,7	2,4
Centre	98,9	0,5	98,0	99,7	0,5
Cascades	95,0	1,8	91,6	98,5	1,8
Centre Sud	73,3	3,3	66,9	79,7	4,5
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	88,7	1,0	86,8	90,7	1,1
Primaire	93,4	1,5	90,5	96,4	1,6
Post-primaire	96,0	0,9	94,2	97,9	1,0
Secondaire	98,6	0,7	97,2	100,0	0,7
Supérieur	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	92,3	1,4	89,6	95,1	1,5
25 à 35	92,0	0,9	90,2	93,8	1,0
36 à 64	90,4	1,1	88,3	92,5	1,2
65 et plus	87,2	3,1	81,1	93,2	3,5

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-53 : **Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au matériel électronique entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	94,3	0,5	93,3	95,4	0,6
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	94,1	0,7	92,7	95,6	0,8
Femme	94,5	0,6	93,4	95,7	0,6
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	98,9	0,3	98,4	99,5	0,3
Rural	92,6	0,7	91,2	94,0	0,7
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	97,0	1,1	94,8	99,1	1,1
Boucle du Mouhoun	98,7	0,7	97,3	100,2	0,7
Sahel	94,2	1,6	91,1	97,2	1,7
Est	95,3	1,2	93,0	97,7	1,2
Sud Ouest	79,9	4,5	71,0	88,8	5,7
Centre Nord	89,5	2,2	85,1	93,9	2,5
Centre Ouest	96,3	1,0	94,3	98,3	1,0
Plateau Central	92,7	1,9	89,0	96,5	2,1
Nord	98,6	0,9	96,9	100,4	0,9
Centre Est	90,5	1,5	87,5	93,5	1,7
Centre	99,3	0,5	98,4	100,2	0,5
Cascades	95,7	1,5	92,6	98,7	1,6
Centre Sud	78,3	3,0	72,3	84,3	3,9
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	92,7	0,7	91,2	94,1	0,8
Primaire	96,1	1,0	94,0	98,1	1,1
Post-primaire	97,5	0,9	95,7	99,2	0,9
Secondaire	98,7	0,9	96,9	100,4	0,9
Supérieur	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	95,5	0,7	94,2	96,8	0,7
25 à 35	94,2	0,8	92,7	95,8	0,8
36 à 64	94,0	0,9	92,3	95,7	0,9
65 et plus	90,9	2,1	86,7	95,0	2,3

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-54 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au cheptel entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	88,2	0,8	86,6	89,9	1,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	86,7	1,1	84,6	88,8	1,2
Femme	89,5	1,0	87,6	91,4	1,1
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	96,2	0,6	95,0	97,5	0,7
Rural	85,2	1,1	83,1	87,4	1,3
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	95,1	1,6	92,0	98,2	1,7
Boucle du Mouhoun	94,7	1,3	92,2	97,2	1,3
Sahel	91,1	2,2	86,8	95,4	2,4
Est	90,0	2,3	85,5	94,4	2,5
Sud-Ouest	73,7	8,1	57,8	89,6	10,9
Centre Nord	80,0	2,7	74,7	85,4	3,4
Centre Ouest	78,8	3,8	71,3	86,4	4,9
Plateau Central	84,2	3,2	78,0	90,4	3,8
Nord	97,9	1,1	95,9	100,0	1,1
Centre Est	86,0	2,2	81,7	90,2	2,5
Centre	96,5	0,9	94,8	98,2	0,9
Cascades	92,8	1,9	89,0	96,6	2,1
Centre Sud	52,8	4,4	44,2	61,4	8,3
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	85,9	1,1	83,9	88,0	1,2
Primaire	88,3	1,7	84,8	91,7	2,0
Post-primaire	93,6	1,2	91,2	95,9	1,3
Secondaire	96,2	1,7	92,8	99,7	1,8
Supérieur	99,6	0,4	98,8	100,4	0,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	87,6	1,4	84,8	90,5	1,6
25 à 35	89,1	1,1	87,0	91,3	1,2
36 à 64	89,0	1,1	86,8	91,2	1,3
65 et plus	82,4	3,1	76,2	88,6	3,8

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-55 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au semence et fertilisant agricoles entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	89,1	0,9	87,4	90,8	1,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	87,6	1,1	85,4	89,8	1,3
Femme	90,3	0,9	88,6	92,0	1,0
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	97,0	0,6	95,9	98,1	0,6
Rural	86,1	1,1	83,9	88,3	1,3
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	89,9	1,8	86,3	93,5	2,0
Boucle du Mouhoun	89,4	3,3	82,8	96,0	3,7
Sahel	80,4	1,9	76,6	84,2	2,4
Est	95,8	1,0	93,9	97,7	1,0
Sud-Ouest	66,6	8,0	50,8	82,4	12,0
Centre Nord	81,6	3,2	75,3	87,9	3,9
Centre Ouest	88,7	2,5	83,8	93,6	2,8
Plateau Central	86,1	4,2	77,9	94,4	4,9
Nord	96,3	1,5	93,3	99,2	1,5
Centre Est	94,5	1,6	91,4	97,6	1,7
Centre	98,0	0,5	97,0	98,9	0,5
Cascades	89,3	2,3	84,8	93,9	2,6
Centre Sud	73,3	3,5	66,5	80,1	4,7
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	86,9	1,0	84,8	89,0	1,2
Primaire	90,6	1,6	87,5	93,7	1,8
Post-primaire	92,7	1,4	89,9	95,5	1,5
Secondaire	97,0	1,4	94,2	99,7	1,4
Supérieur	99,6	0,4	98,8	100,4	0,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	89,5	1,2	87,2	91,7	1,3
25 à 35	90,0	1,1	87,8	92,1	1,2
36 à 64	88,9	1,3	86,4	91,3	1,4
65 et plus	83,8	2,9	78,1	89,5	3,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-56 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès au matériel agricole entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	87,3	,9	85,5	89,0	1,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	84,8	1,2	82,5	87,2	1,4
Femme	89,3	0,9	87,5	91,1	1,0
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	96,6	0,6	95,5	97,7	0,6
Rural	83,8	1,2	81,5	86,1	1,4
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	89,9	1,5	86,9	92,8	1,7
Boucle du Mouhoun	86,1	3,6	78,9	93,3	4,2
Sahel	78,5	1,7	75,2	81,8	2,2
Est	93,4	1,6	90,4	96,5	1,7
Sud-Ouest	63,7	7,9	48,0	79,3	12,5
Centre Nord	81,5	3,3	74,9	88,0	4,1
Centre Ouest	90,1	1,6	87,0	93,3	1,8
Plateau Central	84,9	3,9	77,2	92,7	4,6
Nord	91,8	1,6	88,6	95,0	1,8
Centre Est	88,1	2,7	82,9	93,4	3,0
Centre	97,5	0,6	96,3	98,8	0,6
Cascades	88,2	2,8	82,6	93,8	3,2
Centre Sud	70,7	4,4	62,0	79,3	6,2
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	84,7	1,1	82,7	86,8	1,2
Primaire	89,5	1,7	86,2	92,8	1,9
Post-primaire	91,9	1,5	89,0	94,9	1,6
Secondaire	93,7	2,1	89,5	97,9	2,3
Supérieur	99,6	0,4	98,8	100,4	0,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	87,6	1,2	85,2	90,0	1,4
25 à 35	87,9	1,2	85,6	90,2	1,3
36 à 64	87,5	1,2	85,1	89,9	1,4
65 et plus	81,0	3,1	74,9	87,0	3,8

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-57 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès aux équipements ménagers entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	90,6	,8	89,0	92,1	,9
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	88,9	1,1	86,7	91,1	1,3
Femme	92,0	0,9	90,2	93,8	1,0
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	95,2	1,2	92,9	97,4	1,2
Rural	88,8	1,0	87,0	90,7	1,1
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	96,7	1,1	94,5	98,9	1,2
Boucle du Mouhoun	96,7	1,5	93,8	99,6	1,5
Sahel	68,0	3,8	60,5	75,5	5,6
Est	91,2	1,9	87,3	95,0	2,1
Sud-Ouest	85,4	4,9	75,8	94,9	5,7
Centre Nord	83,9	3,7	76,7	91,2	4,4
Centre Ouest	97,7	0,8	96,0	99,3	0,8
Plateau Central	84,5	3,7	77,2	91,7	4,4
Nord	99,2	0,4	98,3	100,1	0,4
Centre Est	80,2	1,7	76,8	83,5	2,1
Centre	95,0	1,9	91,3	98,7	2,0
Cascades	98,9	0,7	97,5	100,2	0,7
Centre Sud	86,1	2,3	81,4	90,7	2,7
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	88,9	0,9	87,1	90,8	1,1
Primaire	92,1	1,5	89,2	95,0	1,6
Post-primaire	93,4	1,4	90,6	96,2	1,5
Secondaire	95,8	1,8	92,2	99,4	1,9
Supérieur	96,3	2,6	91,2	101,3	2,7
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	88,9	1,3	86,3	91,5	1,5
25 à 35	93,4	0,8	91,8	95,0	0,9
36 à 64	89,9	1,1	87,8	92,1	1,2
65 et plus	90,0	2,2	85,8	94,3	2,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-58 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès aux terres agricoles entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	74,4	1,2	72,1	76,7	1,6
SEXE DE L'INDIVIDU					
Homme	69,2	1,6	66,0	72,4	2,4
Femme	78,8	1,2	76,3	81,2	1,6
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	92,1	1,2	89,7	94,6	1,3
Rural	67,8	1,3	65,2	70,4	2,0
SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE					
Hauts Bassins	75,6	3,3	69,1	82,0	4,3
Boucle du Mouhoun	65,8	5,1	55,8	75,9	7,8
Sahel	66,4	4,3	57,9	74,8	6,4
Est	74,8	3,6	67,7	81,9	4,8
Sud-Ouest	63,3	8,3	47,0	79,6	13,1
Centre Nord	69,1	2,9	63,4	74,7	4,2
Centre Ouest	78,7	4,1	70,7	86,8	5,2
Plateau Central	70,7	4,1	62,6	78,7	5,8
Nord	83,6	2,9	77,8	89,3	3,5
Centre Est	63,4	2,9	57,6	69,2	4,6
Centre	94,2	0,9	92,5	95,9	0,9
Cascades	79,0	4,2	70,7	87,4	5,4
Centre Sud	45,1	3,8	37,5	52,6	8,5
NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS					
Aucun/Préscolaire	68,8	1,4	66,1	71,5	2,0
Primaire	76,6	2,3	72,1	81,1	3,0
Post-primaire	86,6	1,6	83,6	89,7	1,8
Secondaire	91,7	2,4	87,0	96,4	2,6
Supérieur	97,8	1,8	94,3	101,4	1,8
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15 à 24	76,0	2,0	72,1	79,8	2,6
25 à 35	75,8	1,5	72,8	78,8	2,0
36 à 64	73,4	1,5	70,4	76,4	2,1
65 et plus	64,9	4,1	56,8	73,0	6,3

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-59 : Proportion des individus qui sont d'accord sur l'égalité d'accès aux services financiers entre les hommes et les femmes selon certaines caractéristiques démographiques.

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	92,7	,7	91,3	94,1	,8
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	92,4	0,9	90,6	94,1	1,0
Femme	93,0	0,8	91,4	94,5	0,8
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	98,1	0,5	97,2	99,0	0,5
Rural	90,6	0,9	88,8	92,5	1,0
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	96,7	1,1	94,6	98,8	1,1
Boucle du Mouhoun	97,2	1,5	94,3	100,1	1,5
Sahel	80,6	3,7	73,4	87,8	4,5
Est	94,1	1,4	91,3	96,9	1,5
Sud-Ouest	81,6	7,4	67,1	96,1	9,0
Centre Nord	89,9	2,2	85,5	94,3	2,5
Centre Ouest	91,0	2,5	86,1	95,9	2,7
Plateau Central	90,5	2,7	85,2	95,8	3,0
Nord	93,1	1,8	89,5	96,7	2,0
Centre Est	93,0	1,7	89,5	96,4	1,9
Centre	99,6	0,3	98,9	100,3	0,3
Cascades	99,2	0,5	98,2	100,1	0,5
Centre Sud	78,9	2,9	73,2	84,7	3,7
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	91,0	0,9	89,2	92,7	1,0
Primaire	93,5	1,4	90,8	96,2	1,5
Post-primaire	96,4	0,9	94,6	98,1	0,9
Secondaire	97,7	1,2	95,3	100,1	1,3
Supérieur	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	91,7	1,0	89,8	93,7	1,1
25 à 35	94,6	0,7	93,1	96,0	0,8
36 à 64	92,3	1,1	90,1	94,5	1,2
65 et plus	91,7	1,9	87,9	95,4	2,1

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-60 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le logement selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	66,8	1,2	64,5	69,2	1,8
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	62,9	1,5	59,9	66,0	2,4
Femme	70,1	1,4	67,4	72,9	2,0
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	85,4	1,6	82,3	88,5	1,8
Rural	59,8	1,4	57,1	62,4	2,3
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	79,1	3,3	72,7	85,5	4,1
Boucle du Mouhoun	64,4	4,0	56,4	72,3	6,3
Sahel	49,0	3,1	42,8	55,2	6,4
Est	55,0	5,4	44,3	65,7	9,8
Sud-Ouest	66,8	7,6	51,8	81,9	11,4
Centre Nord	59,9	2,7	54,5	65,2	4,5
Centre Ouest	68,4	5,3	57,9	78,9	7,8
Plateau Central	61,1	3,8	53,5	68,6	6,3
Nord	67,5	3,3	61,0	74,0	4,9
Centre Est	64,9	2,3	60,5	69,4	3,5
Centre	86,5	1,8	83,1	90,0	2,0
Cascades	64,5	4,2	56,3	72,7	6,5
Centre Sud	37,9	2,8	32,4	43,4	7,4
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	61,1	1,4	58,4	63,8	2,3
Primaire	68,1	2,4	63,3	72,9	3,6
Post-primaire	80,6	2,3	76,1	85,1	2,8
Secondaire	80,8	3,6	73,8	87,8	4,4
Supérieur	93,5	3,2	87,1	99,8	3,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	71,0	2,0	67,2	74,8	2,7
25 à 35	66,0	1,5	63,0	69,0	2,3
36 à 64	65,4	1,7	62,0	68,9	2,7
65 et plus	56,2	4,1	48,0	64,3	7,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-61 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le matériel de transport selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	83,8	1,0	81,9	85,8	1,2
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	83,1	1,4	80,4	85,9	1,7
Femme	84,4	1,1	82,3	86,6	1,3
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	93,1	1,1	91,1	95,2	1,1
Rural	80,3	1,2	77,9	82,7	1,5
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	91,4	2,5	86,4	96,4	2,8
Boucle du Mouhoun	92,5	1,7	89,2	95,9	1,9
Sahel	71,7	4,8	62,2	81,2	6,7
Est	81,3	2,3	76,8	85,7	2,8
Sud-Ouest	69,7	8,2	53,6	85,9	11,7
Centre Nord	82,3	2,9	76,6	88,1	3,6
Centre Ouest	82,5	3,0	76,6	88,3	3,6
Plateau Central	84,5	3,3	78,0	91,1	3,9
Nord	81,4	2,0	77,5	85,4	2,5
Centre Est	79,4	3,3	72,9	86,0	4,2
Centre	94,9	1,2	92,5	97,2	1,3
Cascades	79,9	3,0	74,0	85,9	3,8
Centre Sud	63,8	2,6	58,7	68,9	4,0
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	80,6	1,2	78,3	82,9	1,5
Primaire	85,3	1,9	81,6	88,9	2,2
Post-primaire	91,4	1,5	88,4	94,5	1,7
Secondaire	91,6	2,4	87,0	96,3	2,6
Supérieur	96,1	2,6	90,9	101,3	2,8
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	85,1	1,6	82,0	88,2	1,9
25 à 35	83,5	1,2	81,1	85,9	1,5
36 à 64	83,8	1,4	81,1	86,5	1,6
65 et plus	78,3	3,5	71,5	85,1	4,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-62 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le matériel électronique selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	87,1	,9	85,3	88,8	1,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	86,8	1,2	84,4	89,2	1,4
Femme	87,3	1,0	85,4	89,2	1,1
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	94,1	1,0	92,1	96,1	1,1
Rural	84,4	1,1	82,2	86,6	1,3
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	93,1	2,1	88,9	97,3	2,3
Boucle du Mouhoun	97,4	1,3	94,9	99,9	1,3
Sahel	82,3	2,3	77,7	86,9	2,8
Est	83,0	2,3	78,5	87,5	2,8
Sud-Ouest	68,6	7,6	53,6	83,5	11,1
Centre Nord	86,2	3,0	80,3	92,2	3,5
Centre Ouest	89,5	3,7	82,2	96,8	4,2
Plateau Central	87,9	3,0	81,9	93,8	3,4
Nord	82,4	1,8	78,9	86,0	2,2
Centre Est	85,8	2,7	80,4	91,1	3,2
Centre	95,1	1,3	92,5	97,6	1,3
Cascades	81,8	2,8	76,3	87,3	3,4
Centre Sud	65,1	3,0	59,3	71,0	4,6
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	85,1	1,1	82,8	87,3	1,3
Primaire	88,1	1,7	84,7	91,4	1,9
Post-primaire	90,8	1,7	87,4	94,2	1,9
Secondaire	94,8	1,8	91,3	98,4	1,9
Supérieur	94,5	3,3	88,0	101,0	3,5
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	87,4	1,3	84,9	89,8	1,4
25 à 35	86,8	1,2	84,5	89,1	1,3
36 à 64	87,9	1,3	85,3	90,5	1,5
65 et plus	81,2	3,4	74,5	87,9	4,2

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-63 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le cheptel selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	79,2	1,0	77,1	81,3	1,3
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	77,4	1,3	74,7	80,0	1,7
Femme	80,7	1,2	78,4	83,1	1,5
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	90,3	1,2	88,1	92,6	1,3
Rural	75,0	1,3	72,5	77,5	1,7
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	90,3	2,4	85,6	94,9	2,6
Boucle du Mouhoun	89,3	2,4	84,6	93,9	2,6
Sahel	60,8	4,0	52,9	68,7	6,6
Est	74,8	2,7	69,6	80,0	3,6
Sud-Ouest	70,7	7,6	55,8	85,6	10,7
Centre Nord	71,3	3,0	65,5	77,2	4,2
Centre Ouest	72,6	4,2	64,3	80,8	5,8
Plateau Central	80,9	3,5	74,1	87,7	4,3
Nord	81,9	2,3	77,3	86,4	2,8
Centre Est	82,8	2,5	77,9	87,8	3,0
Centre	91,5	1,2	89,2	93,8	1,3
Cascades	81,0	2,9	75,4	86,7	3,5
Centre Sud	41,0	4,2	32,7	49,3	10,3
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Pré-scolaire	75,8	1,2	73,5	78,1	1,5
Primaire	78,4	2,1	74,3	82,5	2,7
Post-primaire	88,5	1,7	85,1	91,9	1,9
Secondaire	90,1	2,4	85,3	95,0	2,7
Supérieur	93,5	3,2	87,1	99,8	3,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	79,1	1,9	75,4	82,8	2,4
25 à 35	80,4	1,3	77,8	83,0	1,6
36 à 64	80,0	1,3	77,5	82,6	1,6
65 et plus	68,8	4,0	60,9	76,8	5,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-64 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur les semences et fertilisants agricoles selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	82,2	1,0	80,3	84,2	1,2
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	79,8	1,2	77,4	82,3	1,6
Femme	84,3	1,1	82,0	86,5	1,4
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	92,0	1,1	89,8	94,2	1,2
Rural	78,6	1,2	76,3	80,9	1,5
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	85,5	2,4	80,7	90,3	2,9
Boucle du Mouhoun	85,6	3,6	78,6	92,6	4,2
Sahel	59,4	3,6	52,4	66,4	6,0
Est	82,0	2,0	78,1	85,9	2,4
Sud-Ouest	64,6	6,3	52,3	76,9	9,7
Centre Nord	77,9	2,7	72,6	83,2	3,4
Centre Ouest	86,6	1,7	83,3	90,0	2,0
Plateau Central	84,2	3,6	77,0	91,3	4,3
Nord	80,1	2,1	75,9	84,2	2,6
Centre Est	88,7	2,8	83,2	94,1	3,1
Centre	93,4	1,2	91,0	95,9	1,3
Cascades	78,0	2,9	72,3	83,7	3,7
Centre Sud	75,0	3,7	67,6	82,4	5,0
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	79,2	1,2	76,8	81,7	1,6
Primaire	83,4	1,9	79,7	87,1	2,2
Post-primaire	88,7	1,7	85,3	92,2	2,0
Secondaire	91,9	2,5	87,0	96,8	2,7
Supérieur	95,4	2,7	90,0	100,7	2,9
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	82,3	1,6	79,2	85,4	1,9
25 à 35	82,9	1,3	80,4	85,5	1,6
36 à 64	83,2	1,4	80,5	85,8	1,6
65 et plus	72,6	3,8	65,1	80,0	5,2

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-65 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le matériel agricole selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	78,9	1,1	76,7	81,2	1,4
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	76,2	1,4	73,5	79,0	1,8
Femme	81,2	1,3	78,6	83,9	1,7
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	90,8	1,2	88,6	93,1	1,3
Rural	74,5	1,4	71,8	77,2	1,8
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	85,3	2,2	80,9	89,7	2,6
Boucle du Mouhoun	81,7	3,9	74,1	89,3	4,7
Sahel	54,2	4,6	45,2	63,2	8,4
Est	79,6	2,2	75,3	83,8	2,7
Sud-Ouest	59,4	8,2	43,2	75,5	13,8
Centre Nord	77,5	2,5	72,7	82,4	3,2
Centre Ouest	80,5	3,1	74,3	86,7	3,9
Plateau Central	84,3	3,7	77,0	91,6	4,4
Nord	76,0	2,9	70,3	81,7	3,8
Centre Est	83,5	2,3	78,9	88,2	2,8
Centre	92,8	1,4	90,1	95,5	1,5
Cascades	75,3	3,0	69,5	81,2	3,9
Centre Sud	59,4	3,4	52,8	66,0	5,7
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	75,5	1,3	72,9	78,2	1,8
Primaire	79,3	2,1	75,1	83,4	2,6
Post-primaire	87,1	1,8	83,6	90,7	2,1
Secondaire	89,2	2,3	84,7	93,7	2,6
Supérieur	95,3	2,8	89,9	100,7	2,9
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	78,7	1,9	75,0	82,4	2,4
25 à 35	79,5	1,4	76,8	82,3	1,8
36 à 64	80,2	1,4	77,4	83,0	1,8
65 et plus	69,0	3,6	61,8	76,1	5,3

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-66 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur les équipements ménagers selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	85,7	0,9	84,0	87,4	1,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	84,0	1,1	81,8	86,1	1,3
Femme	87,1	1,1	85,0	89,3	1,2
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	90,9	1,4	88,0	93,7	1,6
Rural	83,7	1,0	81,7	85,7	1,2
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	95,2	1,6	92,1	98,3	1,7
Boucle du Mouhoun	97,2	1,1	95,1	99,4	1,1
Sahel	61,1	3,6	54,0	68,3	6,0
Est	74,7	2,7	69,3	80,0	3,6
Sud-Ouest	84,0	4,7	74,7	93,3	5,6
Centre Nord	83,9	2,8	78,3	89,4	3,4
Centre Ouest	92,4	2,0	88,5	96,3	2,1
Plateau Central	84,2	2,8	78,7	89,7	3,3
Nord	85,2	2,5	80,3	90,2	2,9
Centre Est	77,6	1,6	74,4	80,8	2,1
Centre	91,1	2,2	86,8	95,4	2,4
Cascades	88,7	2,4	83,9	93,6	2,8
Centre Sud	82,3	3,4	75,7	88,9	4,1
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	83,9	1,1	81,7	86,0	1,3
Primaire	86,6	1,7	83,2	89,9	1,9
Post-primaire	89,2	1,8	85,6	92,8	2,1
Secondaire	92,7	2,4	88,1	97,4	2,5
Supérieur	91,5	3,4	84,7	98,2	3,7
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	84,7	1,7	81,4	88,0	2,0
25 à 35	87,2	1,0	85,2	89,3	1,2
36 à 64	85,6	1,2	83,2	87,9	1,4
65 et plus	84,2	2,8	78,7	89,7	3,3

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-67 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur les terres agricoles selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	65,8	1,4	63,0	68,5	2,1
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	60,8	1,6	57,6	64,0	2,7
Femme	69,9	1,6	66,8	73,1	2,3
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	85,3	1,9	81,6	88,9	2,2
Rural	58,4	1,6	55,4	61,5	2,7
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	74,0	4,0	66,2	81,9	5,4
Boucle du Mouhoun	65,1	4,3	56,5	73,6	6,7
Sahel	44,9	6,1	32,9	56,9	13,6
Est	59,6	5,0	49,7	69,4	8,4
Sud-Ouest	57,8	8,4	41,4	74,3	14,5
Centre Nord	58,2	2,9	52,5	63,8	4,9
Centre Ouest	70,3	5,8	58,9	81,8	8,2
Plateau Central	67,8	3,4	61,2	74,4	5,0
Nord	67,8	3,5	60,8	74,7	5,2
Centre Est	59,0	2,5	54,0	63,9	4,2
Centre	87,8	1,9	84,1	91,5	2,1
Cascades	67,9	3,3	61,3	74,4	4,9
Centre Sud	28,2	3,0	22,3	34,2	10,7
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	59,6	1,6	56,5	62,7	2,6
Primaire	66,0	2,3	61,6	70,5	3,5
Post-primaire	81,3	2,0	77,4	85,2	2,4
Secondaire	84,3	3,4	77,6	90,9	4,0
Supérieur	91,6	4,3	83,2	100,0	4,6
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	68,6	2,2	64,2	73,0	3,3
25 à 35	66,0	1,6	62,8	69,2	2,5
36 à 64	65,2	1,7	61,8	68,6	2,7
65 et plus	52,6	4,7	43,3	61,8	9,0

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-68 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur les services financiers selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	85,3	1,1	83,2	87,3	1,2
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	85,0	1,2	82,6	87,4	1,4
Femme	85,5	1,2	83,0	87,9	1,4
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	93,0	1,2	90,7	95,3	1,2
Rural	82,3	1,3	79,7	84,9	1,6
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	93,7	2,0	89,7	97,8	2,2
Boucle du Mouhoun	93,6	2,7	88,3	98,9	2,9
Sahel	66,1	5,1	56,0	76,2	7,8
Est	82,1	2,0	78,2	86,0	2,4
Sud-Ouest	76,1	8,8	58,8	93,5	11,6
Centre Nord	83,5	3,1	77,4	89,6	3,7
Centre Ouest	82,6	5,0	72,8	92,4	6,0
Plateau Central	86,5	3,1	80,5	92,6	3,5
Nord	77,5	2,7	72,1	82,8	3,5
Centre Est	90,0	2,5	85,0	94,9	2,8
Centre	95,1	1,3	92,6	97,6	1,3
Cascades	90,1	2,0	86,1	94,1	2,3
Centre Sud	62,4	4,1	54,2	70,5	6,6
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	82,7	1,3	80,2	85,3	1,6
Primaire	84,7	2,0	80,8	88,5	2,3
Post-primaire	91,8	1,5	88,9	94,7	1,6
Secondaire	93,4	2,0	89,4	97,4	2,2
Supérieur	96,4	2,6	91,2	101,5	2,7
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	85,4	1,7	82,0	88,7	2,0
25 à 35	86,1	1,2	83,6	88,5	1,5
36 à 64	85,7	1,4	83,0	88,4	1,6
65 et plus	77,7	3,6	70,6	84,7	4,6

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-69 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision dans la création d'entreprise selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	80,6	1,0	78,5	82,6	1,3
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	78,6	1,3	76,1	81,1	1,6
Femme	82,2	1,2	79,8	84,6	1,5
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	91,1	1,1	88,9	93,3	1,2
Rural	76,6	1,3	74,0	79,1	1,7
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	92,4	2,0	88,4	96,5	2,2
Boucle du Mouhoun	84,2	3,2	77,8	90,6	3,8
Sahel	56,5	3,4	49,8	63,1	6,0
Est	82,0	1,8	78,5	85,4	2,1
Sud-Ouest	77,8	7,9	62,3	93,3	10,1
Centre Nord	69,9	4,1	61,8	77,9	5,8
Centre Ouest	84,1	4,4	75,5	92,8	5,2
Plateau Central	78,9	3,7	71,5	86,2	4,7
Nord	72,0	4,0	64,1	80,0	5,6
Centre Est	85,0	1,4	82,2	87,7	1,6
Centre	91,9	1,3	89,2	94,5	1,5
Cascades	85,2	2,9	79,6	90,9	3,4
Centre Sud	56,0	3,6	48,9	63,1	6,5
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	76,6	1,2	74,2	79,0	1,6
Primaire	80,5	2,2	76,2	84,7	2,7
Post-primaire	91,2	1,5	88,3	94,1	1,6
Secondaire	91,8	2,0	88,0	95,7	2,1
Supérieur	94,8	2,7	89,5	100,0	2,8
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	83,1	1,7	79,8	86,3	2,0
25 à 35	81,0	1,3	78,5	83,5	1,6
36 à 64	80,1	1,4	77,3	82,9	1,8
65 et plus	67,2	4,4	58,5	76,0	6,6

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-70 : Proportion des individus qui sont d'accord pour que femme et homme aient le même pouvoir de décision sur le fait de travailler hors de la maison selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	70,2	1,3	67,6	72,7	1,8
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	65,2	1,6	62,0	68,3	2,5
Femme	74,4	1,4	71,7	77,1	1,8
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	84,3	1,6	81,1	87,5	1,9
Rural	64,7	1,5	61,7	67,7	2,4
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	84,2	3,2	78,0	90,5	3,8
Boucle du Mouhoun	65,4	5,3	55,0	75,9	8,1
Sahel	47,7	5,3	37,3	58,1	11,0
Est	72,0	2,5	67,1	76,8	3,4
Sud-Ouest	74,7	7,5	60,0	89,4	10,0
Centre Nord	54,7	3,6	47,5	61,9	6,6
Centre Ouest	74,6	5,9	62,9	86,2	8,0
Plateau Central	72,1	3,8	64,5	79,7	5,3
Nord	67,0	3,7	59,8	74,3	5,5
Centre Est	64,0	2,9	58,3	69,7	4,5
Centre	85,8	1,8	82,1	89,4	2,2
Cascades	78,7	2,7	73,4	84,1	3,5
Centre Sud	39,9	3,3	33,5	46,4	8,2
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	64,8	1,5	61,9	67,7	2,2
Primaire	71,9	2,5	66,9	76,9	3,5
Post-primaire	82,0	2,0	78,0	86,0	2,5
Secondaire	87,2	3,0	81,2	93,2	3,5
Supérieur	89,5	4,5	80,6	98,3	5,0
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	73,1	2,3	68,6	77,6	3,1
25 à 35	69,9	1,5	67,0	72,8	2,1
36 à 64	69,7	1,6	66,5	73,0	2,4
65 et plus	57,6	4,5	48,7	66,6	7,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-71 : **Proportion des individus qui pensent qu'il existe une loi garantissant les mêmes droits d'accès à la propriété aux hommes et aux femmes selon certaines caractéristiques démographiques**

		Oui	Non	Ne sait pas	
Urbain	Estimation	34,2	18,6	47,2	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	29,5	15,9	41,6
		Supérieur	39,2	21,7	52,8
	Coefficient de variation		7,3	7,9	6,0
Rural	Estimation	10,9	32,9	56,2	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	9,4	30,7	53,8
		Supérieur	12,5	35,3	58,6
	Coefficient de variation		7,2	3,5	2,2
Homme	Estimation	20,8	30,5	48,7	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	18,2	28,1	45,5
		Supérieur	23,6	33,1	51,9
	Coefficient de variation		6,6	4,2	3,3
Femme	Estimation	14,3	27,7	58,0	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	12,4	25,5	55,2
		Supérieur	16,4	30,1	60,7
	Coefficient de variation		7,1	4,2	2,4
Total	Estimation	17,3	29,0	53,7	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	15,4	27,2	51,4
		Supérieur	19,3	30,9	56,1
	Coefficient de variation		5,7	3,3	2,2

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-72 : Proportion des individus qui possède un compte dans une banque ou une institution de micro-finance selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	14,9	0,8	13,3	16,6	5,5
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	21,9	1,3	19,3	24,4	6,0
Femme	9,1	0,8	7,6	10,6	8,3
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	36,2	1,9	32,3	40,0	5,4
Rural	6,9	0,6	5,7	8,1	9,0
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	18,9	3,2	12,7	25,2	16,7
Boucle du Mouhoun	8,7	2,1	4,6	12,8	24,0
Sahel	4,4	2,0	0,4	8,4	45,9
Est	3,8	1,1	1,6	5,9	29,0
Sud-Ouest	16,0	4,0	8,2	23,8	24,8
Centre Nord	7,5	1,9	3,8	11,2	24,8
Centre Ouest	15,9	2,8	10,3	21,5	17,8
Plateau Central	9,8	1,6	6,6	13,0	16,5
Nord	7,4	1,3	4,8	10,0	18,1
Centre Est	14,9	2,8	9,3	20,4	18,9
Centre	35,9	2,5	31,0	40,8	7,0
Cascades	11,6	3,9	3,8	19,4	34,0
Centre Sud	10,1	1,4	7,4	12,8	13,6
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	8,4	0,7	7,1	9,7	7,8
Primaire	18,7	2,0	14,7	22,7	10,8
Post-primaire	20,5	2,0	16,5	24,5	9,9
Secondaire	40,5	4,1	32,4	48,6	10,1
Supérieur	81,8	6,2	69,6	94,0	7,6
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	73,1	2,3	68,6	77,6	3,1
25 à 35	69,9	1,5	67,0	72,8	2,1
36 à 64	69,7	1,6	66,5	73,0	2,4
65 et plus	57,6	4,5	48,7	66,6	7,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-73 : Proportion des individus qui possède un compte dans une caisse d'épargne ou à la poste selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	48,2	3,0	42,4	54,1	6,2
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	46,8	3,3	40,3	53,2	7,0
Femme	51,1	4,6	42,1	60,1	8,9
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	42,1	3,7	34,8	49,4	8,8
Rural	60,5	4,0	52,6	68,5	6,7
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	49,4	10,5	28,6	70,1	21,3
Boucle du Mouhoun	33,9	6,5	21,0	46,8	19,3
Sahel	72,7	9,7	53,6	91,8	13,3
Est	53,0	7,5	38,2	67,8	14,2
Sud-Ouest	32,0	2,5	27,1	36,9	7,8
Centre Nord	54,2	8,4	37,6	70,8	15,6
Centre Ouest	56,6	9,3	38,4	74,9	16,4
Plateau Central	71,3	11,2	49,2	93,4	15,7
Nord	74,0	9,2	55,9	92,2	12,5
Centre Est	57,2	10,8	35,9	78,5	18,9
Centre	39,5	4,9	29,8	49,3	12,5
Cascades	61,1	3,7	53,8	68,4	6,1
Centre Sud	65,3	9,2	47,1	83,4	14,1
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	64,0	4,5	55,2	72,9	7,0
Primaire	63,7	6,6	50,8	76,6	10,3
Post-primaire	36,1	4,8	26,6	45,6	13,4
Secondaire	31,4	6,3	19,0	43,7	20,0
Supérieur	20,0	5,2	9,7	30,3	26,1
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	46,4	7,7	31,2	61,5	16,6
25 à 35	48,7	3,9	40,9	56,4	8,1
36 à 64	47,6	4,5	38,7	56,4	9,5
65 et plus	53,7	13,1	27,9	79,5	24,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-74 : Proportion des individus qui possède un compte dans une caisse d'épargne ou à la poste selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	53,1	2,9	47,3	58,8	5,5
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	56,6	3,1	50,5	62,7	5,5
Femme	46,0	4,6	36,9	55,0	10,0
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	64,7	3,2	58,4	71,0	4,9
Rural	30,0	4,7	20,8	39,2	15,6
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	51,3	9,6	32,5	70,1	18,6
Boucle du Mouhoun	61,9	13,3	35,8	88,1	21,4
Sahel	27,7	10,3	7,5	47,9	37,1
Est	56,8	11,2	34,7	78,8	19,7
Sud-Ouest	61,5	10,4	41,0	82,0	17,0
Centre Nord	30,6	8,2	14,4	46,8	26,9
Centre Ouest	40,4	9,0	22,6	58,2	22,4
Plateau Central	29,5	11,6	6,8	52,3	39,1
Nord	26,0	9,2	7,8	44,1	35,5
Centre Est	40,7	10,7	19,7	61,8	26,3
Centre	66,1	4,0	58,2	74,0	6,1
Cascades	59,2	14,5	30,7	87,7	24,4
Centre Sud	27,4	6,6	14,5	40,3	24,0
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	29,6	4,3	21,1	38,0	14,5
Primaire	34,5	6,5	21,6	47,4	19,0
Post-primaire	66,4	4,5	57,5	75,4	6,8
Secondaire	81,1	5,4	70,5	91,7	6,6
Supérieur	93,5	2,8	88,0	99,1	3,0
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	52,0	7,5	37,2	66,9	14,5
25 à 35	51,5	3,7	44,2	58,8	7,2
36 à 64	53,8	4,4	45,2	62,4	8,1
65 et plus	58,6	11,6	35,6	81,5	19,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-75 : Proportion des individus qui ont demandé un crédit au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	6,1	0,5	5,1	7,0	8,2
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	7,3	0,7	5,8	8,7	10,1
Femme	5,0	0,6	3,9	6,2	11,9
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	6,5	0,9	4,8	8,2	13,5
Rural	5,9	0,6	4,7	7,1	10,2
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	2,4	0,6	1,1	3,6	26,1
Boucle du Mouhoun	9,9	1,9	6,1	13,6	19,4
Sahel	8,5	2,0	4,5	12,5	24,1
Est	1,5	0,7	0,2	2,8	44,8
Sud-Ouest	10,0	2,2	5,7	14,3	21,7
Centre Nord	3,5	1,1	1,4	5,5	30,4
Centre Ouest	8,1	2,3	3,5	12,6	28,6
Plateau Central	5,8	1,8	2,3	9,4	31,1
Nord	12,1	3,2	5,9	18,3	26,1
Centre Est	1,6	0,8	0,0	3,2	51,4
Centre	6,6	1,3	4,0	9,1	19,7
Cascades	4,4	1,4	1,6	7,2	32,2
Centre Sud	5,5	1,2	3,0	7,9	22,5
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	5,2	0,6	4,0	6,3	11,4
Primaire	8,6	1,6	5,5	11,6	18,2
Post-primaire	5,6	0,9	3,7	7,5	16,9
Secondaire	6,1	1,4	3,4	8,8	22,6
Supérieur	17,5	4,6	8,4	26,6	26,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	1,9	0,5	1,0	2,8	23,5
25 à 35	6,6	0,9	4,8	8,3	13,7
36 à 64	9,2	1,0	7,2	11,1	10,8
65 et plus	7,1	2,3	2,6	11,6	32,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-76 : Proportion des individus qui ont demandé un crédit au cours des 12 derniers mois et qui l'ont obtenu selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	82,9	3,0	77,0	88,7	3,6
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	81,5	3,5	74,5	88,4	4,3
Femme	84,6	4,2	76,4	92,8	4,9
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	88,5	3,5	81,6	95,4	4,0
Rural	80,5	3,9	72,8	88,3	4,9
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	90,4	7,0	76,7	104,1	7,7
Boucle du Mouhoun	83,2	5,7	72,0	94,5	6,9
Sahel	54,3	17,6	19,5	89,0	32,5
Est	74,7	9,8	55,4	94,0	13,1
Sud-Ouest	96,4	3,0	90,4	102,3	3,1
Centre Nord	61,5	14,3	33,3	89,6	23,3
Centre Ouest	88,9	5,4	78,3	99,4	6,0
Plateau Central	65,4	15,6	34,8	96,1	23,8
Nord	88,6	7,2	74,3	102,8	8,2
Centre Est	86,4	14,5	57,8	114,9	16,8
Centre	90,8	4,7	81,5	100,0	5,2
Cascades	86,0	10,8	64,7	107,2	12,6
Centre Sud	86,8	6,6	73,8	99,8	7,6
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	79,0	4,1	70,9	87,1	5,2
Primaire	85,6	4,9	76,0	95,2	5,7
Post-primaire	89,9	4,0	81,9	97,8	4,5
Secondaire	85,6	8,1	69,5	101,6	9,5
Supérieur	88,9	9,9	69,4	108,5	11,2
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	87,5	7,4	73,0	102,1	8,4
25 à 35	76,9	5,1	66,8	86,9	6,6
36 à 64	84,1	4,0	76,2	92,0	4,8
65 et plus	93,3	6,7	80,2	106,4	7,1

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-77 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'ils accepteraient que leur conjoint/ partenaire soit chef d'entreprise selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	90,2	0,7	88,9	91,6	0,8
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	82,8	1,2	80,5	85,1	1,4
Femme	96,5	0,6	95,2	97,8	0,7
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	94,7	0,7	93,3	96,0	0,7
Rural	88,5	0,9	86,8	90,3	1,0
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	93,7	1,2	91,3	96,0	1,3
Boucle du Mouhoun	86,8	2,0	82,9	90,7	2,3
Sahel	80,5	4,9	70,9	90,2	6,1
Est	82,5	3,2	76,2	88,7	3,8
Sud-Ouest	88,5	2,2	84,2	92,8	2,5
Centre Nord	79,5	4,1	71,5	87,6	5,2
Centre Ouest	95,9	0,9	94,0	97,7	1,0
Plateau Central	94,8	1,7	91,3	98,2	1,8
Nord	93,4	1,3	90,8	95,9	1,4
Centre Est	89,0	2,3	84,5	93,6	2,6
Centre	95,7	0,9	93,9	97,5	1,0
Cascades	94,0	1,4	91,2	96,7	1,5
Centre Sud	95,7	1,4	93,0	98,4	1,4
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	88,4	1,0	86,5	90,3	1,1
Primaire	91,0	1,5	88,1	93,9	1,6
Post-primaire	93,3	1,2	90,9	95,7	1,3
Secondaire	97,5	1,5	94,6	100,3	1,5
Supérieur	99,5	0,3	98,8	100,2	0,3
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	90,0	1,5	87,1	92,9	1,6
25 à 35	90,8	0,8	89,1	92,4	0,9
36 à 64	90,6	0,9	88,8	92,4	1,0
65 et plus	85,9	2,9	80,1	91,6	3,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-78 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans leur localité selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	84,3	1,1	82,2	86,5	1,3
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	81,2	1,5	78,3	84,1	1,8
Femme	86,9	1,1	84,8	89,1	1,2
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	68,6	2,8	63,0	74,2	4,1
Rural	90,0	0,9	88,3	91,7	0,9
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	81,9	4,6	72,9	91,0	5,6
Boucle du Mouhoun	92,3	2,4	87,5	97,0	2,6
Sahel	94,6	0,9	92,7	96,4	1,0
Est	84,7	4,2	76,5	93,0	4,9
Sud-Ouest	90,1	4,7	80,8	99,5	5,3
Centre Nord	89,0	2,4	84,4	93,7	2,6
Centre Ouest	84,8	3,3	78,4	91,3	3,9
Plateau Central	91,1	2,0	87,1	95,0	2,2
Nord	83,3	1,9	79,4	87,1	2,3
Centre Est	88,8	2,6	83,8	93,8	2,9
Centre	63,5	3,5	56,6	70,4	5,6
Cascades	87,1	2,7	81,9	92,4	3,1
Centre Sud	96,9	0,9	95,2	98,6	0,9
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	87,9	0,9	86,0	89,7	1,1
Primaire	83,6	2,2	79,2	88,0	2,7
Post-primaire	77,6	2,9	71,9	83,3	3,7
Secondaire	73,3	4,5	64,5	82,1	6,1
Supérieur	53,5	7,9	37,9	69,1	14,8
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	85,3	1,5	82,3	88,3	1,8
25 à 35	84,5	1,3	82,1	87,0	1,5
36 à 64	82,8	1,8	79,3	86,2	2,1
65 et plus	88,0	2,2	83,6	92,4	2,5

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-79 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	57,4	1,2	55,0	59,9	2,1
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	49,0	1,6	45,9	52,2	3,3
Femme	64,5	1,4	61,8	67,3	2,2
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	43,7	2,7	38,3	49,0	6,2
Rural	62,6	1,4	59,9	65,4	2,2
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	60,0	4,8	50,4	69,5	8,1
Boucle du Mouhoun	66,2	3,0	60,3	72,0	4,5
Sahel	77,2	2,8	71,8	82,7	3,6
Est	64,1	4,5	55,1	73,0	7,1
Sud-Ouest	69,6	3,3	63,2	76,1	4,7
Centre Nord	50,0	5,1	40,0	60,0	10,1
Centre Ouest	49,2	3,6	42,0	56,3	7,4
Plateau Central	60,1	6,5	47,3	72,9	10,8
Nord	44,6	3,2	38,2	51,0	7,3
Centre Est	74,6	3,6	67,6	81,7	4,8
Centre	37,9	4,3	29,4	46,3	11,3
Cascades	75,7	3,9	68,0	83,3	5,1
Centre Sud	45,7	5,3	35,3	56,2	11,6
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	63,4	1,3	60,8	66,1	2,1
Primaire	47,6	2,7	42,3	52,9	5,6
Post-primaire	51,3	2,7	46,0	56,6	5,3
Secondaire	44,4	3,9	36,7	52,0	8,7
Supérieur	21,9	5,0	12,0	31,8	22,9
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	61,5	1,8	57,9	65,2	3,0
25 à 35	59,5	1,8	55,9	63,1	3,1
36 à 64	53,7	2,0	49,8	57,7	3,7
65 et plus	48,9	4,0	41,0	56,8	8,2

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -80 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	73,1	1,1	70,9	75,3	1,5
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	67,2	1,6	64,1	70,3	2,4
Femme	77,9	1,3	75,4	80,4	1,6
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	57,2	2,5	52,3	62,0	4,3
Rural	79,1	1,1	77,0	81,2	1,3
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	82,3	3,7	75,1	89,6	4,5
Boucle du Mouhoun	88,1	2,3	83,6	92,6	2,6
Sahel	96,0	1,6	92,9	99,2	1,7
Est	68,7	3,7	61,5	75,9	5,3
Sud-Ouest	77,4	1,7	74,1	80,8	2,2
Centre Nord	70,4	4,0	62,4	78,3	5,7
Centre Ouest	61,0	4,2	52,7	69,2	6,9
Plateau Central	82,2	3,1	76,0	88,3	3,8
Nord	73,8	3,0	67,9	79,7	4,0
Centre Est	82,4	1,8	78,8	86,0	2,2
Centre	48,7	3,3	42,2	55,3	6,8
Cascades	75,1	3,5	68,1	82,0	4,7
Centre Sud	73,8	2,8	68,2	79,4	3,8
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	77,6	1,1	75,4	79,9	1,5
Primaire	69,8	2,6	64,6	74,9	3,7
Post-primaire	66,9	2,9	61,1	72,6	4,4
Secondaire	57,0	3,9	49,4	64,6	6,8
Supérieur	41,6	5,6	30,5	52,7	13,5
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	76,6	1,7	73,3	80,0	2,2
25 à 35	72,8	1,7	69,5	76,1	2,3
36 à 64	71,2	1,7	68,0	74,5	2,3
65 et plus	66,4	3,9	58,6	74,2	5,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-81 : Proportion des individus qui pensent qu'une femme peut gérer une entreprise aussi bien qu'un homme selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	82,0	1,0	80,1	83,9	1,2
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	75,5	1,4	72,9	78,2	1,8
Femme	87,4	1,0	85,4	89,4	1,2
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	84,4	1,4	81,6	87,1	1,7
Rural	81,1	1,2	78,7	83,5	1,5
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	89,3	2,6	84,2	94,3	2,9
Boucle du Mouhoun	91,9	1,7	88,6	95,3	1,8
Sahel	64,0	6,0	52,2	75,9	9,4
Est	89,6	2,5	84,7	94,5	2,8
Sud-Ouest	77,4	5,8	66,0	88,9	7,5
Centre Nord	64,8	3,2	58,5	71,0	4,9
Centre Ouest	82,3	1,9	78,5	86,1	2,3
Plateau Central	82,9	3,8	75,3	90,4	4,6
Nord	87,9	2,2	83,6	92,2	2,5
Centre Est	77,2	2,2	72,8	81,7	2,9
Centre	82,3	1,9	78,6	86,1	2,3
Cascades	81,3	3,2	75,1	87,6	3,9
Centre Sud	82,7	2,3	78,3	87,2	2,7
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	81,0	1,1	78,7	83,2	1,4
Primaire	82,3	2,4	77,6	87,1	2,9
Post-primaire	83,8	1,9	80,1	87,5	2,2
Secondaire	87,9	3,1	81,7	94,0	3,6
Supérieur	84,8	5,2	74,5	95,1	6,2
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	81,3	1,6	78,2	84,5	2,0
25 à 35	83,5	1,2	81,1	85,9	1,5
36 à 64	81,9	1,5	79,0	84,9	1,8
65 et plus	79,2	3,2	72,8	85,6	4,1

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-82 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile de travailler sous ordres d'une femme que sous les ordres d'un homme selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	41,1	1,3	38,6	43,6	3,0
SEXE DE L'INDIVIDU					
Homme	27,4	1,4	24,7	30,1	5,0
Femme	52,7	1,8	49,3	56,2	3,3
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	33,5	2,5	28,6	38,4	7,4
Rural	44,0	1,4	41,3	46,7	3,1
SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE					
Hauts Bassins	48,0	4,3	39,5	56,5	9,0
Boucle du Mouhoun	43,0	4,0	35,1	50,8	9,3
Sahel	38,0	2,2	33,7	42,3	5,7
Est	53,1	3,6	46,1	60,1	6,7
Sud-Ouest	58,2	5,0	48,2	68,1	8,7
Centre Nord	31,4	6,1	19,4	43,3	19,4
Centre Ouest	35,9	4,7	26,7	45,1	13,0
Plateau Central	49,2	4,9	39,5	58,9	10,0
Nord	54,1	5,3	43,7	64,4	9,7
Centre Est	33,3	2,5	28,4	38,2	7,5
Centre	25,5	2,7	20,1	30,8	10,7
Cascades	45,2	7,4	30,6	59,8	16,4
Centre Sud	42,9	2,8	37,3	48,5	6,6
NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS					
Aucun/Préscolaire	43,1	1,3	40,5	45,7	3,1
Primaire	41,7	3,2	35,3	48,1	7,8
Post-primaire	37,1	2,8	31,6	42,6	7,5
Secondaire	35,1	4,7	25,9	44,3	13,3
Supérieur	21,4	5,9	9,6	33,1	27,8
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15 à 24	39,2	2,0	35,3	43,1	5,1
25 à 35	42,8	1,8	39,3	46,4	4,2
36 à 64	41,3	1,8	37,7	45,0	4,5
65 et plus	41,7	4,8	32,4	51,1	11,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-83 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	68,8	1,3	66,2	71,5	2,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	62,8	1,8	59,3	66,3	2,8
Femme	73,8	1,4	71,0	76,6	1,9
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	56,4	2,9	50,7	62,1	5,1
Rural	73,6	1,4	70,8	76,3	1,9
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	84,7	3,8	77,1	92,2	4,5
Boucle du Mouhoun	87,5	3,1	81,5	93,6	3,5
Sahel	87,1	2,9	81,5	92,8	3,3
Est	49,9	4,5	41,1	58,8	9,0
Sud-Ouest	83,7	7,0	69,9	97,5	8,4
Centre Nord	67,4	4,2	59,1	75,6	6,2
Centre Ouest	63,3	5,5	52,5	74,2	8,7
Plateau Central	65,5	5,6	54,5	76,5	8,5
Nord	60,3	2,3	55,7	64,9	3,9
Centre Est	65,9	1,7	62,5	69,3	2,6
Centre	45,1	4,1	37,1	53,2	9,1
Cascades	88,7	2,0	84,7	92,6	2,3
Centre Sud	91,8	1,1	89,7	93,9	1,2
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	72,9	1,4	70,2	75,6	1,9
Primaire	65,7	2,7	60,5	71,0	4,1
Post-primaire	62,6	3,2	56,3	68,9	5,1
Secondaire	62,9	4,5	54,0	71,9	7,2
Supérieur	29,8	5,5	19,0	40,5	18,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	68,8	2,1	64,7	72,9	3,0
25 à 35	71,2	1,6	67,9	74,4	2,3
36 à 64	67,4	1,7	64,2	70,7	2,5
65 et plus	65,6	3,8	58,1	73,1	5,8

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-84 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	56,4	1,4	53,5	59,2	2,5
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	51,1	1,8	47,5	54,6	3,5
Femme	60,8	1,6	57,6	63,9	2,6
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	44,9	2,8	39,4	50,5	6,3
Rural	60,6	1,7	57,3	63,9	2,8
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	61,7	5,2	51,6	71,9	8,4
Boucle du Mouhoun	63,4	7,4	48,8	78,1	11,7
Sahel	71,3	4,5	62,4	80,2	6,3
Est	34,8	3,2	28,5	41,2	9,3
Sud-Ouest	68,0	6,3	55,6	80,3	9,2
Centre Nord	61,1	5,8	49,7	72,4	9,4
Centre Ouest	46,6	3,6	39,5	53,6	7,7
Plateau Central	76,3	4,8	66,9	85,7	6,3
Nord	62,4	2,4	57,7	67,1	3,8
Centre Est	70,7	5,0	60,7	80,6	7,1
Centre	42,1	4,1	34,1	50,1	9,7
Cascades	62,7	6,8	49,2	76,1	10,9
Centre Sud	34,9	2,1	30,8	39,0	6,0
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	60,7	1,5	57,8	63,6	2,4
Primaire	53,2	3,0	47,2	59,2	5,7
Post-primaire	48,8	2,8	43,3	54,3	5,7
Secondaire	44,0	5,0	34,2	53,8	11,3
Supérieur	29,9	5,6	18,8	41,0	18,9
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	54,5	2,0	50,5	58,5	3,7
25 à 35	58,2	2,0	54,2	62,2	3,5
36 à 64	56,8	1,8	53,3	60,3	3,1
65 et plus	54,6	4,2	46,4	62,9	7,7

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-85 : **Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	61,0	1,4	58,2	63,8	2,3
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	54,1	1,9	50,5	57,8	3,4
Femme	66,7	1,5	63,7	69,7	2,3
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	44,0	2,1	39,9	48,1	4,7
Rural	67,5	1,7	64,2	70,8	2,5
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	73,5	4,2	65,2	81,7	5,7
Boucle du Mouhoun	78,3	4,3	69,8	86,8	5,5
Sahel	87,7	2,7	82,4	93,1	3,1
Est	56,6	4,8	47,1	66,1	8,5
Sud-Ouest	84,8	1,9	81,0	88,6	2,3
Centre Nord	41,5	7,6	26,6	56,4	18,3
Centre Ouest	45,4	4,6	36,4	54,4	10,1
Plateau Central	74,3	5,9	62,8	85,9	7,9
Nord	63,1	2,0	59,2	67,0	3,1
Centre Est	76,0	4,2	67,7	84,3	5,5
Centre	30,8	2,6	25,7	35,8	8,3
Cascades	64,6	5,0	54,9	74,4	7,7
Centre Sud	65,3	3,6	58,2	72,4	5,5
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	67,0	1,6	63,9	70,1	2,4
Primaire	56,3	3,1	50,2	62,4	5,5
Post-primaire	52,3	2,7	47,1	57,5	5,1
Secondaire	39,4	4,6	30,4	48,5	11,7
Supérieur	30,5	5,4	20,0	41,1	17,5
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	61,5	2,2	57,2	65,8	3,5
25 à 35	61,4	2,0	57,5	65,4	3,3
36 à 64	60,9	1,7	57,5	64,3	2,8
65 et plus	56,4	4,3	48,0	64,8	7,6

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -86 : Proportion des individus qui pensent qu'il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder de trouver un emploi salarié selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	70,4	1,2	68,1	72,8	1,7
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	62,2	1,8	58,7	65,6	2,8
Femme	77,3	1,2	74,9	79,7	1,6
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	51,1	2,6	45,9	56,3	5,2
Rural	77,8	1,1	75,5	80,0	1,5
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	75,1	3,3	68,6	81,6	4,4
Boucle du Mouhoun	85,3	2,8	79,7	90,8	3,3
Sahel	88,5	2,7	83,1	93,9	3,1
Est	69,0	4,5	60,1	77,8	6,5
Sud-Ouest	82,4	4,1	74,3	90,5	5,0
Centre Nord	78,8	3,3	72,3	85,3	4,2
Centre Ouest	50,4	7,0	36,7	64,1	13,8
Plateau Central	82,9	3,7	75,8	90,1	4,4
Nord	72,7	2,4	68,1	77,4	3,2
Centre Est	85,0	3,0	79,0	90,9	3,5
Centre	40,7	3,8	33,3	48,1	9,2
Cascades	69,0	2,5	63,9	74,0	3,7
Centre Sud	79,6	1,9	76,0	83,3	2,3
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Pré-scolaire	78,5	1,2	76,2	80,8	1,5
Primaire	62,1	2,6	56,9	67,3	4,3
Post-primaire	60,4	2,5	55,4	65,4	4,2
Secondaire	40,2	3,5	33,2	47,1	8,8
Supérieur	32,0	6,3	19,6	44,5	19,7
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	69,9	1,8	66,3	73,4	2,6
25 à 35	71,1	1,7	67,7	74,6	2,4
36 à 64	70,9	1,6	67,8	74,1	2,3
65 et plus	66,3	3,9	58,6	74,0	5,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-87 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un téléphone portable selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	90,6	0,7	89,2	92,0	0,8
SEXE DE L'INDIVIDU					
Homme	92,1	0,8	90,6	93,6	0,8
Femme	89,3	0,8	87,8	90,9	0,9
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	98,2	0,5	97,3	99,2	0,5
Rural	87,8	1,0	85,9	89,7	1,1
SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE					
Hauts Bassins	98,2	0,5	97,2	99,2	0,5
Boucle du Mouhoun	94,4	1,6	91,3	97,6	1,7
Sahel	84,7	5,6	73,6	95,8	6,7
Est	72,8	4,5	64,1	81,6	6,1
Sud-Ouest	77,2	5,7	66,0	88,4	7,4
Centre Nord	92,6	2,1	88,4	96,8	2,3
Centre Ouest	87,4	2,5	82,4	92,4	2,9
Plateau Central	90,3	1,6	87,1	93,6	1,8
Nord	97,2	1,2	94,9	99,6	1,2
Centre Est	80,7	3,2	74,4	86,9	3,9
Centre	98,5	0,8	97,0	100,0	0,8
Cascades	93,5	1,6	90,3	96,6	1,7
Centre Sud	94,6	1,2	92,2	96,9	1,3
NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS					
Aucun/Préscolaire	87,5	1,1	85,3	89,6	1,2
Primaire	94,9	1,1	92,7	97,2	1,2
Post-primaire	95,6	1,3	93,1	98,1	1,3
Secondaire	98,8	0,9	97,0	100,6	0,9
Supérieur	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15 à 24	92,1	1,0	90,1	94,2	1,1
25 à 35	93,6	0,8	92,0	95,1	0,8
36 à 64	88,7	1,2	86,4	90,9	1,3
65 et plus	79,8	2,8	74,3	85,3	3,5

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-88 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un vélo selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	84,7	1,1	82,6	86,8	1,2
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	85,9	1,1	83,7	88,1	1,3
Femme	83,7	1,1	81,5	86,0	1,4
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	73,3	2,5	68,3	78,2	3,5
Rural	88,9	1,1	86,7	91,2	1,3
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	75,4	3,8	68,0	82,8	5,0
Boucle du Mouhoun	93,4	2,1	89,3	97,5	2,3
Sahel	63,3	7,1	49,3	77,4	11,2
Est	81,6	3,7	74,2	88,9	4,6
Sud-Ouest	84,0	4,9	74,2	93,7	5,9
Centre Nord	90,9	3,8	83,4	98,5	4,2
Centre Ouest	93,6	1,7	90,2	96,9	1,8
Plateau Central	93,5	1,6	90,3	96,7	1,7
Nord	90,4	2,5	85,5	95,4	2,8
Centre Est	93,3	1,4	90,5	96,2	1,6
Centre	78,8	3,1	72,7	84,9	3,9
Cascades	78,5	5,3	68,0	89,0	6,8
Centre Sud	96,0	1,3	93,5	98,6	1,4
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	86,8	1,1	84,6	89,0	1,3
Primaire	86,4	1,7	83,1	89,7	1,9
Post-primaire	79,7	2,2	75,4	84,1	2,7
Secondaire	76,0	3,4	69,4	82,6	4,4
Supérieur	69,3	6,5	56,4	82,1	9,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	84,8	1,6	81,6	88,0	1,9
25 à 35	82,0	1,3	79,4	84,5	1,6
36 à 64	86,9	1,4	84,1	89,7	1,6
65 et plus	84,2	2,7	78,9	89,5	3,2

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-89 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une moto/scooter selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	56,9	1,5	53,9	59,9	2,7
SEXE DE L'INDIVIDU					
Homme	58,9	1,7	55,5	62,3	3,0
Femme	55,2	1,5	52,2	58,1	2,7
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	80,1	1,7	76,6	83,5	2,2
Rural	48,4	1,9	44,7	52,0	3,8
SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE					
Hauts Bassins	68,5	4,0	60,5	76,4	5,9
Boucle du Mouhoun	57,2	5,6	46,2	68,2	9,8
Sahel	35,2	8,1	19,3	51,1	22,9
Est	34,9	4,2	26,5	43,2	12,2
Sud-Ouest	39,9	5,8	28,5	51,3	14,5
Centre Nord	55,5	5,9	43,9	67,0	10,6
Centre Ouest	56,8	5,4	46,1	67,5	9,6
Plateau Central	51,2	4,5	42,4	60,0	8,8
Nord	57,9	6,5	45,0	70,7	11,3
Centre Est	31,8	3,0	25,9	37,7	9,4
Centre	85,8	1,8	82,3	89,3	2,1
Cascades	70,0	4,1	61,8	78,1	5,9
Centre Sud	49,3	3,3	42,7	55,8	6,8
NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS					
Aucun/Préscolaire	50,7	1,8	47,2	54,3	3,5
Primaire	58,8	3,1	52,7	65,0	5,3
Post-primaire	67,3	2,8	61,9	72,8	4,1
Secondaire	81,7	4,3	73,1	90,2	5,3
Supérieur	92,8	2,7	87,4	98,2	3,0
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15 à 24	56,5	2,4	51,8	61,2	4,3
25 à 35	62,3	1,7	58,9	65,7	2,8
36 à 64	54,7	2,0	50,8	58,6	3,6
65 et plus	46,2	4,4	37,5	54,9	9,5

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-90 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède un ordinateur selon le sexe et le milieu de résidence

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	7,0	0,8	5,4	8,5	11,3
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	8,3	1,0	6,4	10,3	11,8
Femme	5,8	0,7	4,5	7,2	11,5
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	23,0	2,7	17,7	28,3	11,7
Rural	1,1	0,3	0,6	1,6	24,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-91 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une voiture selon le sexe et le milieu de résidence

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	4,6	0,7	3,3	5,9	14,2
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	4,8	0,8	3,2	6,3	16,7
Femme	4,5	0,6	3,3	5,7	13,3
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	14,4	2,0	10,4	18,3	14,0
Rural	1,1	0,3	0,6	1,6	24,5

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-92 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une parcelle agricole selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	76,4	1,5	73,5	79,3	1,9
SEXE DE L'INDIVIDU					
Homme	74,1	1,7	70,7	77,4	2,3
Femme	78,4	1,4	75,7	81,2	1,8
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	24,5	2,5	19,5	29,4	10,2
Rural	95,5	1,0	93,5	97,5	1,0
SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE					
Hauts Bassins	52,2	6,5	39,5	64,9	12,4
Boucle du Mouhoun	94,7	1,1	92,5	96,8	1,2
Sahel	96,6	1,4	93,8	99,4	1,5
Est	83,2	6,3	70,9	95,5	7,5
Sud-Ouest	98,3	0,8	96,7	99,9	0,8
Centre Nord	94,9	1,2	92,5	97,3	1,3
Centre Ouest	87,5	2,6	82,3	92,6	3,0
Plateau Central	98,7	0,9	96,9	100,5	0,9
Nord	94,5	1,9	90,7	98,4	2,1
Centre Est	91,2	2,1	87,1	95,3	2,3
Centre	21,9	3,0	16,0	27,8	13,8
Cascades	81,3	5,6	70,3	92,4	6,9
Centre Sud	97,1	0,9	95,4	98,8	0,9
NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS					
Aucun/Préscolaire	87,8	1,1	85,6	90,0	1,3
Primaire	75,6	2,6	70,5	80,8	3,5
Post-primaire	52,4	3,0	46,4	58,4	5,8
Secondaire	34,9	4,7	25,8	44,1	13,3
Supérieur	16,7	5,0	6,9	26,5	29,8
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15 à 24	73,5	2,2	69,1	77,9	3,0
25 à 35	72,7	1,9	68,9	76,5	2,7
36 à 64	81,0	1,7	77,6	84,4	2,1
65 et plus	82,3	3,0	76,3	88,3	3,7

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-93 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant est propriétaire selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	65,3	1,6	62,2	68,3	2,4
SEXE DE L'INDIVIDU					
Homme	76,7	1,6	73,5	79,9	2,1
Femme	56,1	2,0	52,1	60,1	3,6
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	56,0	4,6	47,0	65,0	8,2
Rural	66,0	1,6	62,8	69,3	2,5
SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE					
Hauts Bassins	55,6	5,6	44,5	66,7	10,2
Boucle du Mouhoun	71,7	5,5	60,9	82,5	7,6
Sahel	90,7	1,1	88,4	92,9	1,2
Est	26,6	3,6	19,5	33,8	13,6
Sud-Ouest	45,7	2,6	40,7	50,8	5,6
Centre Nord	94,7	1,5	91,7	97,7	1,6
Centre Ouest	62,0	7,7	46,7	77,3	12,5
Plateau Central	83,7	3,9	76,0	91,4	4,7
Nord	51,4	3,7	44,0	58,8	7,3
Centre Est	81,0	3,2	74,6	87,3	4,0
Centre	58,9	9,6	40,0	77,8	16,3
Cascades	42,7	5,6	31,7	53,6	13,0
Centre Sud	86,8	2,9	81,0	92,6	3,4
NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS					
Aucun/Préscolaire	66,7	1,6	63,5	69,8	2,4
Primaire	72,1	3,4	65,4	78,8	4,7
Post-primaire	52,2	3,7	44,8	59,6	7,2
Secondaire	37,2	6,3	24,8	49,5	16,8
Supérieur	69,5	13,1	43,7	95,3	18,8
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15 à 24	53,3	2,8	47,8	58,8	5,2
25 à 35	68,6	1,7	65,3	71,9	2,4
36 à 64	71,0	1,9	67,3	74,7	2,7
65 et plus	73,5	3,9	65,8	81,2	5,3

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-94 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant dispose d'une propriété privée selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	34,9	1,8	31,3	38,6	5,3
SEXE DE L'INDIVIDU					
Homme	41,9	2,5	37,0	46,7	5,9
Femme	27,4	1,6	24,2	30,5	5,9
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	34,7	4,3	26,3	43,1	12,3
Rural	35,0	1,9	31,1	38,8	5,6
SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE					
Hauts Bassins	27,0	8,1	11,1	43,0	29,9
Boucle du Mouhoun	18,9	3,5	12,0	25,8	18,5
Sahel	20,4	3,9	12,7	28,1	19,1
Est	39,4	8,2	23,3	55,6	20,8
Sud-Ouest	94,3	2,1	90,2	98,5	2,2
Centre Nord	4,6	1,9	0,7	8,4	42,5
Centre Ouest	46,0	10,0	26,2	65,7	21,8
Plateau Central	38,2	4,3	29,7	46,8	11,3
Nord	49,6	4,8	40,1	59,0	9,7
Centre Est	45,6	2,8	40,1	51,1	6,1
Centre	26,9	11,4	4,5	49,3	42,3
Cascades	62,4	3,7	55,1	69,7	5,9
Centre Sud	31,4	2,2	27,2	35,7	6,9
NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS					
Aucun/Préscolaire	37,5	2,0	33,7	41,4	5,2
Primaire	31,3	3,9	23,7	38,9	12,3
Post-primaire	20,6	4,0	12,7	28,5	19,5
Secondaire	21,6	8,1	5,7	37,5	37,4
Supérieur	28,4	17,2	-5,5	62,3	60,7
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15 à 24	15,0	1,7	11,7	18,3	11,2
25 à 35	35,8	2,2	31,3	40,2	6,3
36 à 64	43,4	2,5	38,5	48,3	5,7
65 et plus	49,3	6,6	36,2	62,3	13,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-95 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant est propriétaire et dispose du droit de vente selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	20,4	1,4	17,7	23,1	6,6
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	29,3	2,1	25,2	33,4	7,1
Femme	10,6	1,0	8,5	12,6	9,9
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	20,7	4,8	11,2	30,1	23,2
Rural	20,4	1,4	17,6	23,2	6,9
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	6,7	1,1	4,5	8,9	16,7
25 à 35	20,9	1,8	17,4	24,4	8,5
36 à 64	25,9	1,9	22,2	29,7	7,3
65 et plus	31,9	5,8	20,5	43,3	18,1

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-96 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant est propriétaire et dispose du droit d'usage comme garantie selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	27,6	1,5	24,6	30,5	5,4
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	38,6	2,2	34,3	43,0	5,7
Femme	15,7	1,2	13,2	18,1	8,0
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	27,4	4,4	18,7	36,1	16,1
Rural	27,6	1,6	24,5	30,7	5,7
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	10,5	1,3	7,9	13,1	12,6
25 à 35	27,8	2,0	23,8	31,7	7,3
36 à 64	34,8	2,1	30,6	38,9	6,0
65 et plus	41,5	5,9	29,9	53,0	14,2

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-97 : Proportion de parcelles agricoles dont le répondant est propriétaire et dispose du droit de location selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	28,0	1,5	25,1	30,9	5,3
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	41,6	2,3	37,0	46,1	5,5
Femme	13,4	1,1	11,2	15,5	8,1
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	28,0	4,6	19,0	37,0	16,3
Rural	28,0	1,6	24,9	31,1	5,6
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	9,3	1,2	7,0	11,6	12,5
25 à 35	29,4	2,1	25,1	33,6	7,3
36 à 64	35,5	2,1	31,3	39,6	6,0
65 et plus	41,2	5,8	29,7	52,7	14,1

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-98 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des bœufs selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	43,4	1,7	40,0	46,8	4,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	43,8	1,8	40,2	47,4	4,2
Femme	43,0	1,8	39,5	46,5	4,1
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	11,9	1,6	8,9	15,0	13,1
Rural	54,9	2,0	50,9	58,9	3,7
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	34,4	5,3	24,0	44,8	15,4
Boucle du Mouhoun	73,2	4,1	65,1	81,4	5,6
Sahel	73,3	6,7	60,0	86,5	9,2
Est	41,6	6,0	29,9	53,4	14,4
Sud-Ouest	41,1	4,7	31,9	50,2	11,3
Centre Nord	54,3	6,4	41,8	66,9	11,7
Centre Ouest	43,4	8,6	26,5	60,4	19,8
Plateau Central	49,5	4,8	40,1	58,9	9,6
Nord	44,3	5,3	33,9	54,7	11,9
Centre Est	32,0	4,7	22,7	41,4	14,8
Centre	12,2	2,5	7,2	17,2	20,7
Cascades	53,1	4,5	44,3	61,9	8,4
Centre Sud	60,8	5,9	49,1	72,5	9,8
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	49,4	2,0	45,6	53,2	3,9
Primaire	42,9	3,1	36,8	49,0	7,2
Post-primaire	31,6	2,7	26,2	37,0	8,6
Secondaire	19,7	3,7	12,5	26,9	18,6
Supérieur	8,7	4,1	0,7	16,8	46,6
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	44,5	2,4	39,8	49,3	5,4
25 à 35	40,6	1,9	36,8	44,4	4,7
36 à 64	44,5	2,1	40,3	48,6	4,7
65 et plus	43,6	4,6	34,5	52,7	10,6

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-99 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des ânes selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	42,7	1,6	39,5	45,8	3,8
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	43,0	1,8	39,5	46,5	4,1
Femme	42,3	1,6	39,1	45,6	3,9
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	11,1	1,5	8,1	14,0	13,6
Rural	54,2	2,0	50,4	58,1	3,6
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	39,6	2,4	34,9	44,2	5,9
25 à 35	37,8	2,0	33,9	41,7	5,2
36 à 64	48,0	2,2	43,7	52,3	4,6
65 et plus	49,7	3,8	42,3	57,1	7,6

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-100 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des cochons selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	13,7	1,4	10,9	16,5	10,3
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	13,3	1,4	10,5	16,2	10,9
Femme	14,1	1,5	11,1	17,0	10,6
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	5,2	0,8	3,7	6,7	14,8
Rural	16,8	1,9	13,1	20,6	11,2
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	12,0	1,5	9,0	15,0	12,7
25 à 35	11,1	1,4	8,4	13,9	12,3
36 à 64	17,1	2,0	13,1	21,1	11,9
65 et plus	14,5	3,4	7,9	21,1	23,3

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-101 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des chèvres selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	56,7	1,6	53,6	59,8	2,8
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	55,9	1,8	52,4	59,4	3,1
Femme	57,4	1,6	54,2	60,5	2,8
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	15,0	1,6	12,0	18,1	10,3
Rural	72,0	1,5	69,0	75,0	2,1
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	34,9	4,5	26,1	43,7	12,8
Boucle du Mouhoun	75,3	3,8	67,7	82,9	5,1
Sahel	89,5	2,9	83,8	95,1	3,2
Est	59,7	5,4	49,1	70,2	9,0
Sud-Ouest	78,3	3,3	71,8	84,8	4,2
Centre Nord	72,0	5,5	61,2	82,8	7,6
Centre Ouest	67,4	5,0	57,7	77,2	7,4
Plateau Central	80,1	3,7	72,8	87,3	4,6
Nord	69,5	3,4	62,8	76,3	4,9
Centre Est	47,8	3,8	40,3	55,3	7,9
Centre	14,1	2,4	9,3	18,9	17,3
Cascades	52,2	5,0	42,3	62,1	9,7
Centre Sud	78,8	2,6	73,6	84,0	3,3
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	54,8	2,4	50,0	59,6	4,4
25 à 35	53,1	1,9	49,4	56,8	3,5
36 à 64	60,5	1,9	56,8	64,3	3,1
65 et plus	61,0	3,8	53,5	68,5	6,2

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-102 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des moutons selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	49,7	1,6	46,7	52,8	3,1
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	49,7	1,8	46,3	53,2	3,5
Femme	49,7	1,6	46,6	52,9	3,2
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	20,9	2,0	16,9	24,9	9,7
Rural	60,3	1,7	57,0	63,7	2,8
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	35,4	4,2	27,1	43,6	11,9
Boucle du Mouhoun	66,1	4,8	56,7	75,5	7,2
Sahel	66,7	4,1	58,6	74,8	6,2
Est	54,9	5,0	45,1	64,8	9,1
Sud-Ouest	61,0	8,5	44,3	77,6	13,9
Centre Nord	73,0	5,9	61,4	84,7	8,1
Centre Ouest	43,4	5,0	33,6	53,1	11,4
Plateau Central	63,7	6,8	50,3	77,2	10,7
Nord	61,1	5,3	50,6	71,6	8,7
Centre Est	43,7	3,7	36,4	50,9	8,4
Centre	19,5	3,4	12,9	26,1	17,2
Cascades	46,3	6,2	34,2	58,4	13,3
Centre Sud	65,5	4,4	56,9	74,2	6,7
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	49,3	2,3	44,7	53,8	4,7
25 à 35	46,5	1,9	42,8	50,2	4,1
36 à 64	52,1	2,0	48,1	56,1	3,9
65 et plus	53,2	4,4	44,5	61,9	8,3

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -103 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède des poulets locaux selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	70,8	1,4	68,0	73,6	2,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	70,2	1,8	66,7	73,6	2,5
Femme	71,4	1,4	68,5	74,2	2,0
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	37,3	2,8	31,8	42,8	7,5
Rural	83,1	1,4	80,4	85,8	1,6
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	61,4	5,8	50,0	72,7	9,4
Boucle du Mouhoun	87,9	2,9	82,1	93,6	3,3
Sahel	69,9	6,0	58,1	81,6	8,6
Est	71,4	5,7	60,2	82,6	8,0
Sud-Ouest	92,8	1,5	89,8	95,8	1,6
Centre Nord	88,5	3,6	81,4	95,5	4,0
Centre Ouest	82,7	3,6	75,6	89,9	4,4
Plateau Central	88,4	2,6	83,3	93,4	2,9
Nord	69,8	5,0	60,0	79,7	7,1
Centre Est	74,2	3,2	67,8	80,5	4,4
Centre	34,5	3,3	28,1	41,0	9,5
Cascades	72,7	6,7	59,5	86,0	9,3
Centre Sud	93,9	1,6	90,7	97,2	1,7
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	78,2	1,3	75,6	80,8	1,7
Primaire	70,4	2,5	65,5	75,3	3,5
Post-primaire	57,0	3,0	51,0	63,0	5,3
Secondaire	40,6	4,5	31,7	49,5	11,1
Supérieur	26,1	5,2	15,9	36,3	19,8
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	69,4	2,1	65,3	73,5	3,0
25 à 35	69,0	1,7	65,7	72,4	2,5
36 à 64	73,4	1,8	69,8	77,0	2,5
65 et plus	70,9	3,8	63,4	78,5	5,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-104 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède autres volailles selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	25,6	1,3	23,1	28,1	5,0
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	25,9	1,4	23,1	28,6	5,4
Femme	25,3	1,4	22,6	28,1	5,5
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	8,1	1,2	5,7	10,4	14,9
Rural	32,0	1,5	29,0	35,1	4,8
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	17,4	4,2	9,1	25,7	24,2
Boucle du Mouhoun	43,3	4,5	34,4	52,2	10,4
Sahel	18,8	3,1	12,7	24,9	16,4
Est	26,6	4,0	18,8	34,4	15,0
Sud-Ouest	36,4	6,5	23,5	49,3	18,0
Centre Nord	36,2	4,7	27,0	45,4	12,9
Centre Ouest	48,0	6,2	35,9	60,2	12,9
Plateau Central	21,7	3,6	14,6	28,7	16,6
Nord	17,7	3,3	11,2	24,2	18,6
Centre Est	14,1	2,7	8,8	19,4	19,1
Centre	11,1	2,4	6,4	15,9	21,7
Cascades	17,2	3,4	10,6	23,9	19,6
Centre Sud	46,7	3,8	39,3	54,1	8,1
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	26,3	2,0	22,4	30,1	7,4
25 à 35	23,0	1,6	19,8	26,1	7,0
36 à 64	26,9	1,7	23,5	30,3	6,4
65 et plus	26,5	3,7	19,1	33,9	14,1

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-105 : Proportion des individus qui ont déclaré qu'au moins un membre de leur ménage possède une entreprise familiale non agricole selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	47,6	1,5	44,7	50,6	3,1
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	47,5	1,6	44,4	50,7	3,4
Femme	47,7	1,6	44,6	50,8	3,3
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	61,9	2,9	56,2	67,5	4,7
Rural	42,4	1,7	39,0	45,8	4,0
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	68,9	4,2	60,7	77,2	6,1
Boucle du Mouhoun	62,0	5,6	50,9	73,0	9,1
Sahel	18,6	2,5	13,7	23,5	13,3
Est	27,6	5,6	16,5	38,7	20,5
Sud Ouest	65,4	7,8	50,1	80,7	11,9
Centre Nord	49,6	5,7	38,5	60,8	11,4
Centre Ouest	48,1	4,1	40,0	56,1	8,5
Plateau Central	37,8	6,9	24,3	51,4	18,2
Nord	33,4	4,3	24,8	41,9	13,0
Centre Est	20,3	4,1	12,3	28,3	20,0
Centre	64,2	3,8	56,7	71,6	5,9
Cascades	47,4	8,1	31,4	63,4	17,2
Centre Sud	45,4	5,4	34,7	56,1	12,0
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	43,7	1,7	40,3	47,0	3,9
Primaire	56,8	2,7	51,4	62,2	4,8
Post-primaire	52,9	2,9	47,3	58,6	5,4
Secondaire	55,1	4,3	46,5	63,6	7,9
Supérieur	47,6	6,8	34,1	61,1	14,4
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	44,3	2,5	39,4	49,1	5,5
25 à 35	50,7	2,0	46,7	54,6	3,9
36 à 64	49,8	2,0	45,9	53,8	4,0
65 et plus	37,7	4,1	29,6	45,8	10,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-106 : Proportion des entreprises familiales non agricole dont le répondant est propriétaire selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	45,4	1,3	42,9	47,9	2,8
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	35,1	1,7	31,7	38,5	4,9
Femme	53,9	2,0	50,0	57,8	3,7
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	41,3	2,0	37,3	45,2	4,9
Rural	47,7	1,7	44,4	50,9	3,5
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	41,0	2,3	36,4	45,6	5,7
Boucle du Mouhoun	40,8	3,8	33,3	48,2	9,2
Sahel	68,4	7,9	52,8	83,9	11,6
Est	38,2	3,0	32,3	44,0	7,8
Sud-Ouest	72,2	5,6	61,1	83,3	7,8
Centre Nord	34,4	2,2	29,9	38,8	6,5
Centre Ouest	42,8	2,7	37,4	48,2	6,4
Plateau Central	71,2	4,3	62,8	79,6	6,0
Nord	42,2	4,6	33,1	51,4	11,0
Centre Est	70,7	6,5	57,8	83,6	9,2
Centre	40,8	3,0	34,8	46,7	7,4
Cascades	53,1	6,2	40,9	65,2	11,6
Centre Sud	41,5	2,8	35,9	47,1	6,8
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Précolaire	53,0	1,5	50,1	55,8	2,8
Primaire	39,7	3,0	33,9	45,6	7,5
Post-primaire	34,3	4,5	25,3	43,2	13,3
Secondaire	23,9	6,2	11,6	36,1	26,1
Supérieur	27,3	12,3	3,1	51,4	44,9
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	25,8	2,5	20,9	30,8	9,7
25 à 35	55,8	2,2	51,4	60,2	4,0
36 à 64	53,1	1,6	49,9	56,3	3,1
65 et plus	36,1	5,3	25,7	46,5	14,6

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -107 : Proportion des entreprises familiales non agricole dont le répondant est propriétaire et dispose d'une propriété privée selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	88,9	1,4	86,0	91,7	1,6
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	88,4	2,0	84,5	92,4	2,3
Femme	89,1	1,9	85,5	92,8	2,1
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	88,1	2,9	82,4	93,8	3,3
Rural	89,2	1,6	86,1	92,4	1,8
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	91,1	3,9	83,5	98,8	4,3
Boucle du Mouhoun	85,9	4,0	78,1	93,7	4,6
Sahel	54,6	8,5	37,9	71,3	15,5
Est	98,1	1,8	94,6	101,6	1,8
Sud-Ouest	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
Centre Nord	87,8	4,7	78,5	97,2	5,4
Centre Ouest	96,9	1,3	94,3	99,5	1,4
Plateau Central	91,6	2,9	85,8	97,3	3,2
Nord	82,6	5,1	72,6	92,6	6,1
Centre Est	79,2	8,8	62,0	96,5	11,1
Centre	87,2	4,4	78,4	95,9	5,1
Cascades	86,1	7,2	72,0	100,2	8,3
Centre Sud	86,9	3,5	80,1	93,7	4,0
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	73,4	5,8	62,1	84,8	7,8
25 à 35	89,7	2,2	85,5	94,0	2,4
36 à 64	93,3	1,4	90,4	96,1	1,5
65 et plus	96,4	2,4	91,6	101,1	2,5

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. -108 : **Proportion des entreprises familiales non agricole dont le répondant est propriétaire et dispose du droit de vente selon certaines caractéristiques démographiques**

		Oui	Non	Non applicable	
Urbain	Estimation	45,7	27,3	27,1	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	38,4	20,4	21,6
		Supérieur	53,1	35,4	33,3
	Coefficient de variation		8,3	14,0	11,0
Rural	Estimation	31,9	24,7	43,4	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	27,8	20,3	37,2
		Supérieur	36,4	29,8	49,7
	Coefficient de variation		6,8	9,7	7,4
Homme	Estimation	49,6	24,8	25,6	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	44,3	20,2	20,9
		Supérieur	54,8	30,0	31,0
	Coefficient de variation		5,4	10,0	9,9
Femme	Estimation	29,0	25,9	45,1	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	24,8	21,3	39,4
		Supérieur	33,5	31,1	51,0
	Coefficient de variation		7,6	9,7	6,5
Total	Estimation	36,2	25,5	38,3	
	95% Intervalle de confiance	Inférieur	32,4	21,7	33,7
		Supérieur	40,2	29,7	43,2
	Coefficient de variation		5,5	7,9	6,3

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-109 : Proportion des entreprises familiales non agricole dont le répondant est propriétaire et dispose du droit d'usage comme garantie selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	59,5	2,3	55,0	64,1	3,9
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	65,2	2,8	59,7	70,7	4,3
Femme	56,2	2,8	50,6	61,8	5,0
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	65,1	3,7	57,8	72,4	5,7
Rural	56,8	2,9	51,1	62,5	5,1
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	70,1	4,4	61,5	78,7	6,2
Boucle du Mouhoun	54,5	11,0	32,9	76,1	20,1
Sahel	31,6	5,1	21,6	41,5	16,0
Est	92,2	4,9	82,6	101,8	5,3
Sud-Ouest	68,6	8,3	52,3	84,8	12,1
Centre Nord	33,9	9,6	15,1	52,8	28,2
Centre Ouest	68,5	6,0	56,6	80,4	8,8
Plateau Central	42,3	7,6	27,3	57,3	18,0
Nord	62,5	8,4	45,9	79,0	13,5
Centre Est	47,4	5,6	36,3	58,5	11,9
Centre	64,7	5,6	53,7	75,7	8,6
Cascades	42,2	6,5	29,4	55,1	15,5
Centre Sud	70,1	5,4	59,5	80,7	7,7
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	44,2	4,4	35,4	52,9	10,0
25 à 35	64,1	3,5	57,2	71,0	5,4
36 à 64	62,1	2,7	56,7	67,5	4,4
65 et plus	56,4	12,4	32,0	80,7	21,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. **-110 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire selon certaines caractéristiques démographiques**

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	53,7	3,5	46,8	60,5	6,4
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	74,1	3,9	66,4	81,9	5,3
Femme	31,5	5,3	21,0	42,1	16,9
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	52,1	5,2	41,8	62,3	9,9
Rural	55,5	4,5	46,6	64,3	8,1
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	49,5	4,6	40,4	58,5	9,2
Primaire	55,5	8,4	38,9	72,1	15,1
Post-primaire	50,5	5,5	39,6	61,4	10,9
Secondaire	53,4	8,0	37,7	69,2	14,9
Supérieur	73,5	10,1	53,5	93,5	13,8

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-111 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire et dispose d'une propriété privée selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	79,6	4,4	70,9	88,4	5,6
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	88,3	3,3	81,8	94,8	3,7
Femme	57,6	12,4	33,0	82,2	21,6
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	72,7	6,6	59,5	85,8	9,1
Rural	87,1	4,1	78,9	95,2	4,7
<i>SELON LES TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES DE RESIDENCE</i>					
Hauts Bassins	98,1	2,0	94,1	102,1	2,1
Boucle du Mouhoun	88,8	8,1	72,7	104,8	9,2
Sahel	84,2	18,6	47,4	121,1	22,1
Est	95,3	5,8	83,8	106,8	6,1
Sud-Ouest	96,6	3,4	89,9	103,4	3,5
Centre Nord	73,2	12,9	47,6	98,8	17,7
Centre Ouest	96,9	3,4	90,2	103,6	3,5
Plateau Central	79,7	14,0	52,0	107,4	17,6
Nord	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
Centre Est	68,3	11,2	46,2	90,5	16,4
Centre	65,4	8,8	48,0	82,7	13,4
Cascades	74,3	7,8	58,9	89,8	10,5
Centre Sud	80,5	12,7	55,3	105,7	15,8

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-112 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire et dispose d'un titre propriété selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	64,8	4,2	56,4	73,1	6,5
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	64,9	4,9	55,3	74,5	7,5
Femme	64,5	7,4	49,9	79,1	11,5
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	81,3	6,2	69,0	93,7	7,7
Rural	46,9	5,8	35,3	58,4	12,5
<i>NIVEAU D'INSTRUCTION DES INDIVIDUS</i>					
Aucun/Préscolaire	52,0	5,5	41,1	62,9	10,6
Primaire	50,1	11,6	27,2	72,9	23,1
Post-primaire	73,2	6,9	59,6	86,8	9,4
Secondaire	82,4	8,0	66,6	98,2	9,7
Supérieur	79,4	10,0	59,7	99,1	12,5
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	60,1	7,6	45,2	75,1	12,6
25 à 35	68,5	6,2	56,2	80,8	9,1
36 à 64	62,1	6,5	49,2	75,1	10,5
65 et plus	74,6	10,0	54,8	94,4	13,4

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-113 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire et dispose d'un droit de vente selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	64,9	4,8	55,4	74,4	7,4
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	75,2	5,5	64,3	86,2	7,4
Femme	38,5	9,8	19,1	58,0	25,5
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	66,7	6,8	53,3	80,1	10,2
Rural	62,9	6,9	49,3	76,5	10,9

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.-114 : Proportion des biens immobiliers dont le répondant est propriétaire et dispose d'un droit d'usage comme garantie selon certaines caractéristiques démographiques

VARIABLE DE CROISEMENT	Estimation (%)	Erreur-Type (%)	IC (95%)		CV (%)
			Inf (%)	Sup (%)	
NATIONAL	70,7	4,6	61,5	79,8	6,6
<i>SEXE DE L'INDIVIDU</i>					
Homme	77,0	5,4	66,3	87,6	7,0
Femme	54,7	8,7	37,4	71,9	15,9
<i>MILIEU DE RESIDENCE</i>					
Urbain	77,9	5,4	67,2	88,6	6,9
Rural	62,9	6,9	49,1	76,6	11,0
<i>GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS</i>					
15 à 24	76,5	10,7	55,4	97,5	13,9
25 à 35	57,9	6,9	44,3	71,5	11,8
36 à 64	73,1	7,2	58,8	87,3	9,8
65 et plus	91,5	7,8	76,0	106,9	8,5

DSCVM/2020/01
Novembre 2020

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)
Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000
01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél : (00226) 25 37 62 04 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf ou insbf@yahoo.fr